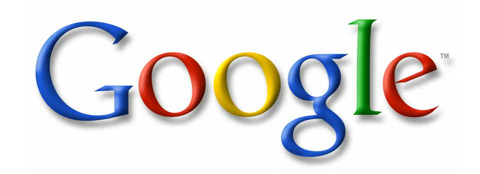





Digitized by Google

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE M. T. CICÉRON.

TOME XXIII.

LETTRES.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,

RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

1826.

OEUVRES

COMPLÈTES

DE M. T. CICÉRON,

PUBLIÉES EN FRANÇAIS,

AVEC LE TEXTE EN REGARD,

PAR JOS.-VICT. LE CLERC,

PROFESSEUR D'ÉLOQUENCE LATINE A LA FACULTÉ DES LETTRES,
ACADÉMIE DE PARIS.

SECONDE ÉDITION.

TOME VINGT-TROISIÈME.



PARIS.
WERDET ET LEQUIEN FILS
RUE DU BATTOIR, N° 20.

MDCCCXXVI.

LETTRES
DE CICÉRON A ATTICUS,

TRADUCTION DE MONGAULT,

REVUE PAR L'ÉDITEUR.

M. T. CICERONIS

EPISTOLÆ AD ATTICUM.

LIBER OCTAVUS.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO S.

Quum ad te litteras dedissem, redditæ mihi litteræ sunt a Pompeio. Cetera de rebus in Piceno gestis, quæ ad se Vibullius scripsisset; de delectu Domitii; quæ sunt vobis nota; nec tamen tam læta erant in his litteris, quam ad me [1] Philotimus (ipsam tibi epistolam misissem; sed subito fratris puer proficiscebatur : cras igitur mittam) : sed in ea Pompeii epistola erat in extremo, ipsius manu : « Tu, censeo, Luceriam venias; nusquam eris tutius. » Id ego in eam partem accepi; hæc oppida, atque oram maritimam illum pro derelicto habere : nec sum miratus, eum, qui caput ipsum reliquisset, reliquis membris non parcere. Ei statim rescripsi, hominemque certum misi de comitibus meis, non me quærere, ubi [2] tutissime es-

[1] Phil. scripserat. — [2] Tutissimo.

LETTRES
DE CICÉRON A ATTICUS.

LIVRE HUITIÈME.

LETTRE I.

CICÉRON A ATTICUS, SALUT.

Formies, février 704.

DEPUIS que ma lettre est partie, j'en ai reçu une de Pompée. Il m'y fait part de tout ce que Vibullius lui a écrit des affaires du Picénum, des levées de Domitius; vous savez ces nouvelles : cependant elles ne me paraissent pas aussi rassurantes que celles de Philotimus. Je vous enverrais la lettre de Pompée; mais l'exprès de mon frère va partir dans le moment; je vous l'enverrai demain [1]. En attendant, je vous dirai que Pompée, au bas de la lettre, a ajouté de sa main : *Je suis d'avis que vous veniez à Lucérie; vous ne pouvez être nulle part plus en sûreté.* J'ai conçu par là qu'il voulait abandonner toutes les villes de cette côte; et je n'ai point été surpris qu'après avoir sacrifié la tête, il n'épargne pas plus les membres. Je lui ai envoyé aussitôt un homme à moi, et je lui ai mandé que je n'examinais point où je serais le plus en sûreté; que si c'était pour ses intérêts ou pour ceux de la république, qu'il sou-

sem; si me vellet sua, aut reipublicæ causa Luceriam venire, statim esse venturum: hortatusque sum, ut oram maritimam retineret, si rem frumentariam sibi ex provinciis suppeditari vellet. Hoc me frustra scribere videbam. Sed uti in urbe retinenda tunc, si nunc in Italia non relinquenda testificabar sententiam meam. Sic enim parari video, ut Luceriam omnes copiæ contrahantur; et ne is quidem locus [1] stabilis; sed ex eo ipso, si urgeamur, paretur fuga. Quo minus mirere, si invitus in eam causam descendo, in qua neque pacis, neque victoriæ ratio quæsita sit unquam, sed semper flagitiosæ et calamitosæ fugæ. Eundum; ut, quemcumque fors tulerit casum, subeam potius cum iis, qui dicuntur esse boni, quam videar a bonis dissentire. Etsi propediem video bonorum, id est, lautorum et locupletium, urbem refertam fore; municipiis vero his relictis, refertissimam. Quo ego in numero essem, si hos lictores molestissimos non haberem. Nec me M'. Lepidi, L. Volcatii, Serv. Sulpicii comitum pœniteret; quorum nemo nec stultior est, quam L. Domitius, nec inconstantior, quam App. Claudius. Unus Pompeius me movet, beneficio, non auctoritate. Quam enim ille habeat auctoritatem in hac causa, qui, quum omnes Cæsarem metuebamus, ipse eum diligebat? postquam ipse metuere cœpit, putat omnes hostes illi oportere esse? Ibimus tamen Luceriam; nec eum fortasse delectabit noster adventus. Dissimulare enim non potero, mihi, quæ adhuc acta sunt, displicere. Ego

[1] *Ernest. mallet*, stabilis sit.

haitait que j'allasse à Lucérie, j'étais tout prêt à partir; mais qu'il lui était très important de demeurer maître de cette côte pour tirer du blé des provinces. Je suis bien persuadé qu'il ne suivra pas mon avis; mais comme je lui déclarai, lorsqu'il abandonna Rome, que c'était contre mon sentiment, j'ai été bien aise de m'expliquer aussi par rapport à l'Italie. Je vois bien qu'il veut rassembler toutes ses troupes à Lucérie, encore n'est-ce pas pour tenir dans ce poste; il veut seulement être à portée de sortir de l'Italie, s'il est trop vivement pressé. Ne vous étonnez donc pas si je m'attache avec peine à un parti où l'on n'a su prendre aucune mesure, ni pour faire la paix, ni pour vaincre, et dont toutes les vues aboutissent à une fuite honteuse et misérable. Il faut néanmoins les suivre, et souffrir tout ce que voudra la fortune, plutôt que de me séparer de ceux qu'on appelle gens de bien. Je n'en crois pas moins qu'il y aura bientôt à Rome un grand nombre de ces gens de bien, je veux dire de ceux qui en ont beaucoup [2], et qui sont fort à leur aise. Ce nombre grossira encore lorsqu'on aura abandonné toutes ces villes municipales [3]. Je l'augmenterais si je n'étais embarrassé de mes licteurs; et je croirais, sans me faire tort, pouvoir demeurer dans la compagnie de M'. Lépidus, de Volcatius, et de Sulpicius, qui, certainement, n'ont ni moins de sagesse que Domitius, ni plus de légèreté qu'Appius. Ce sont uniquement les obligations que j'ai à Pompée qui me retiennent; à cela près, quels égards mérite-t-il en cette occasion? lui qui, lorsque nous craignions César, était lié avec lui, et qui maintenant qu'il le craint, veut que nous épousions tous sa querelle. J'irai néanmoins à Lucérie, mais je crois qu'il ne sera pas fort aise de m'y voir; car je ne pourrai jamais m'empêcher de lui

si somnum capere possem, tam longis te epistolis non obtunderem. Tu, si tibi eadem causa est, me remunerere sane velim.

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO S.

Mihi vero omnia grata; et quod scripsisti ad me, quæ audieras; et quod non credidisti, quæ digna diligentia mea non erant; et quod monuisti, quod sentiebas. Ego ad Cæsarem unas Capua litteras dedi, quibus ad ea rescripsi, quæ mecum ille de gladiatoribus suis egerat, breves, sed benivolentiam significantes, non modo sine contumelia, sed etiam cum [1] maxima laude Pompeii. Id enim illa sententia postulabat, qua illum ad concordiam hortabar. Eas si quo ille misit, in publico proponat velim. Alteras eodem die dedi, quo has ad te. Non potui non dare, quum et ipse ad me scripsisset, et Balbus. Earum exemplum ad te misi. Nihil arbitror fore, quod reprehendas. Si qua erunt, doce me, quo modo [2] ea effugere possim. Nihil, inquies, omnino scripseris. Qui magis effugias eos, qui volent fingere? Verumtamen ita faciam, quoad fieri poterit. Nam quod me hortaris ad memoriam factorum, dictorum, scriptorum etiam meorum; facis amice tu quidem, mihique

[1] *Edd. pr.*, cum hujus maxima laude Pompeii. *Sed forte tum delendum* Pompeii, *ut e glossa natum.* — [2] *Vulg.*, enim..... possum?

dire ce que je pense de toute sa conduite. Si je pouvais dormir, je ne vous fatiguerais point par de si longues lettres; rendez-moi la pareille si vous ne dormez pas mieux que moi.

LETTRE II.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, février 704.

Je vous dois beaucoup de reconnaissance, et pour m'avoir mandé ce que vous aviez entendu dire, et pour n'avoir pas voulu croire des choses dont je ne suis pas capable, et pour m'avoir dit naturellement ce que vous pensez. Il est vrai que j'ai écrit une fois de Capoue à César pour répondre à ce qu'il m'avait proposé touchant ses gladiateurs. Ma lettre est fort courte; et si elle est obligeante pour César, elle n'est pas offensante pour Pompée, de qui je parle au contraire de la manière la plus honorable: ce ménagement convenait au dessein que j'avais de les rapprocher l'un de l'autre. Si César a envoyé à quelqu'un cette lettre, je consens volontiers qu'on la rende publique. Je viens encore de lui écrire aujourd'hui; je ne pouvais pas m'en dispenser après qu'il m'a écrit et fait écrire par Balbus. Je joins ici une copie de ma lettre; j'espère que vous la trouverez bien: s'il y a quelque chose à redire, apprenez-moi donc comment il faut faire pour contenter tout le monde. N'écrivez point, me direz-vous. Mais empêcherai-je qu'on ne me fasse parler comme on voudra? Cependant je tâcherai de suivre votre conseil. Quant à ce que vous ajoutez, que je dois me rappeler mes actions, mes paroles, mes écrits, c'est par amitié que vous me donnez cet avis, et je vous en suis obligé; mais je vois bien que nous jugeons fort

gratissimum : sed mihi videris aliud tu honestum meque dignum in hac causa judicare, atque ego existimem. Mihi enim nihil ulla in gente unquam, ab ullo auctore reipublicæ ac duce, turpius factum esse videtur, quam a nostro amico factum est : cujus ego vicem doleo; qui urbem reliquit, id est patriam, pro qua, et in qua mori præclarum fuit. Ignorare mihi videris, hæc quanta sit clades. Es enim etiam nunc domi tuæ. Sed, invitis perditissimis hominibus, esse diutius non potes. Hoc miserius, hoc turpius quidquam? vagamur egentes cum conjugibus et liberis. In unius hominis, quotannis periculose ægrotantis, anima positas omnes nostras spes habemus, non expulsi, sed evocati e patria; quam non servandam ad reditum nostrum, sed diripiendam et inflammandam reliquimus. Ita multi nobiscum sunt, non in suburbanis, non in hortis, non in ipsa urbe; et, si nunc sunt, non erunt. Nos interea, ne Capuæ quidem, sed Luceriæ : et oram quidem maritimam jam relinquemus; Afranium exspectabimus, et Petreium. Nam in Labieno parum est dignitatis. [1] Hic tu in me : Illud des, id feras. Nihil de me dico; alii viderint. Hic quidem quæ est? Domi vestræ estis, et eritis omnes boni. [2] Quis tum se mihi non ostendit? quis nunc adest hoc bello? sic enim jam appellandum est. Vibullii res gestæ sunt adhuc maximæ. Id ex Pompeii litteris cog-

[1] *Vulg.*, Hic tu in me illud; des, id feras. *Nos sic interpungimus, ut vides.* — [2]. *Tunstall.*, *p.* 63, *conjicit*, Quis istim se mihi nunc ostendet? *Omnino* nunc *accipiendum*.

différemment, dans cette occasion, de ce que le devoir et l'honneur demandent de moi. Dans quelque république que ce soit, il ne s'est jamais trouvé personne à la tête des affaires qui ait commis des fautes aussi grossières que celles de notre ami. Je le plains de n'avoir pas conçu que, sortir de Rome, c'était abandonner sa patrie, pour laquelle et au milieu de laquelle il lui aurait été glorieux de mourir. Vous ne sentez pas, à ce que je vois, quelle est notre affreuse situation, parce que vous êtes tranquille chez vous; mais vous n'y demeurerez qu'autant que le voudront les plus méchants de tous les citoyens. Quoi de plus indigne, de plus misérable? privés de tout, nous errons avec nos femmes et nos enfants. Nos espérances ne sont fondées que sur la vie d'un homme qui, tous les ans, est menacé de la mort. Ce n'est point la force des armes qui nous chasse de notre patrie; ce sont nos chefs mêmes qui nous en ont fait sortir, non pas pour nous la conserver, mais pour la livrer à l'avarice et à la fureur de nos ennemis. On ne voit ici que des sénateurs; et Rome, ses faubourgs, ses dehors, tout est désert; ceux qui y sont encore en sortiront bientôt. On ne nous laisse pas même à Capoue, on nous mande à Lucérie; nous allons abandonner cette côte [4], et nous attendrons Afranius et Pétréius. Pour Labiénus [5], il n'en faut rien espérer d'important. Vous me direz qu'on parlera de moi comme je parle des autres [6]. Soit; qu'on me juge. Mais ne peut-on pas dire la même chose de tous tant que nous sommes [7]? Vous demeurez en repos chez vous, et vous comptez d'y demeurer avec tous nos gens de bien. Qui est-ce qui ose se montrer et soutenir cette guerre? car la guerre est déclarée. Jusqu'ici Vibullius en a tout l'honneur [8]: vous en jugerez par la lettre de Pompée que je vous

nosces : in quibus animadvertito illum locum, ubi erit διπλῆ. Videbis, de Cnæo nostro ipse Vibullius quid existimet. Quo igitur hæc spectat oratio? ego pro Pompeio lubenter emori possum; facio pluris omnium hominum neminem : sed [1] non ita uno in eo judico spem de salute reipublicæ. Significas enim aliquanto secus, quam solebas : ut etiam Italia, si ille cedat, putes cedendum. Quod ego nec reipublicæ puto esse utile, nec liberis meis; præterea neque rectum, neque honestum. Sed cur? poterisne igitur videre tyrannum? Quasi intersit, audiam an videam, aut locupletior mihi sit quærendus auctor, quam Socrates; qui, quum XXX tyranni essent, pedem porta non extulit. Est mihi præterea præcipua causa manendi : de qua utinam aliquando tecum loquar! Ego XIII kalend. quum eadem lucerna hac epistolam scripsissem, qua inflammaram tuam, Formiis ad Pompeium, [2] si de pace agetur, profecturus; si de bello, [3] quid ero?

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO S.

Maximis et miserrimis rebus perturbatus, quum coram tecum mihi potestas deliberandi non esset,

[1] *Al.*, positam nunc in eo non judico; *al.*, non ita tamen in eo judico spem salutis repositam; *al. aliter.* — [2] Si de pace ageretur, præfectus. — [3] *Al.*, videro. *Hic aliquid incerti est.*

envoie. Prenez garde surtout à cet endroit où il y a une marque [9]; vous y verrez ce que Vibullius lui-même pense de Pompée. Que veux-je enfin? le voici. Je suis prêt à me sacrifier pour Pompée; il n'y a personne au monde que j'estime davantage; mais je ne conviens pas que le salut de l'état soit attaché à sa seule personne. Il semble que, contre votre premier sentiment, vous voulez que je le suive, quand même il abandonnerait l'Italie: pour moi, je trouve que ce n'est ni l'avantage de la république, ni celui de mes enfants; l'honneur même ne le commande pas. Quoi donc! pourrez-vous soutenir la vue d'un tyran? Comme s'il y avait une grande différence entre voir ce qu'il fera, et l'apprendre. N'ai-je pas un grand exemple dans Socrate, qui ne sortit point d'Athènes pendant la domination des trente tyrans [10]? J'ai d'ailleurs une raison qui m'est particulière, et dont je voudrais bien vous entretenir de vive voix [11]. J'ai écrit cette lettre à la même lampe à laquelle j'ai brûlé la vôtre; et je pars aujourd'hui 17 de février, de Formies pour aller trouver Pompée. S'il s'agit de paix, je ne serai pas inutile; si nous avons la guerre, que ferai-je?

LETTRE III.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Calès, février 704.

Dans le trouble où me jette le déplorable état des affaires, ne pouvant vous consulter de vive voix, je vais le faire par écrit. Il s'agit de décider ce que je dois faire si Pompée abandonne l'Italie, comme il y a toute apparence; et afin que vous puissiez plus facilement me déterminer, je vais vous exposer en peu de mots

uti tamen tuo consilio volui. Deliberatio autem omnis hæc est : si Pompeius Italia cedat, quod eum facturum esse suspicor, quid mihi agendum putes; et quo facilius consilium dare possis, quid in utramque partem mihi in mentem veniat, explicabo brevi. Quum merita Pompeii summa erga salutem meam, familiaritasque, quæ mihi cum eo est, tum ipsa reipublicæ causa me adducit, ut mihi vel consilium meum cum illius consilio, vel fortuna [[1] cum fortuna] conjungenda esse videatur. Accedit illud : si maneo, et illum comitatum optimorum et clarissimorum civium desero, cadendum est in unius potestatem; qui, etsi multis rebus significat se nobis esse amicum, et, ut esset, a me est (tute scis) propter suspicionem hujus impendentis tempestatis multo ante provisum, tamen utrumque considerandum est, et quanta fides ei sit habenda; et, si maxime exploratum, eum nobis amicum fore, sitne viri fortis et boni civis, esse in ea urbe, in qua quum summis honoribus imperiisque usus sit, res maximas gesserit, sacerdotio sit amplissimo præditus, [2] non futurus sit sui juris, subeundumque periculum sit, cum aliquo forte dedecore, quando Pompeius rempublicam recuperarit. In hac parte hæc sunt. Vide nunc, quæ sint in altera. Nihil actum est a Pompeio nostro sapienter, nihil fortiter; addo etiam, nihil nisi contra consilium auctoritatemque meam. Omitto illa vetera, quod istum in rempublicam

[1] *Verba* cum fortuna *sunt e sola conjectura Malaspinæ. Itaque post Ernestium uncis includimus.* — [2] Nomen futurus, subeundumque p. *Sic Gronovius.*

les différentes raisons qui partagent mon esprit. D'un côté, lorsque je trouve en Pompée et mon libérateur et mon ami, lorsque je considère surtout que sa cause est celle de la république, il me semble que je ne puis prendre d'autre parti que le sien, ni suivre d'autre fortune. De plus, si je reste, et que je me sépare ainsi de tant de citoyens distingués par leur rang et par leur vertu, il faut que je reconnaisse un maître. Il est vrai qu'il me donne beaucoup de marques d'amitié, et que j'ai eu soin, comme vous le savez, de le ménager de longue main, dans la crainte de l'orage qui est prêt à tomber sur nous : il faut néanmoins examiner d'abord si je puis me fier entièrement à lui ; et ensuite, quand j'en serais tout-à-fait sûr, si un homme de cœur et un bon citoyen peut demeurer soumis à un pouvoir arbitraire dans un état où il a rempli les premières places, où il a fait des actions éclatantes, où il est maintenant revêtu d'une dignité auguste et sacrée [12]. D'ailleurs je risquerais beaucoup, et ce ne serait pas sans quelque honte, si Pompée venait à rétablir les affaires. Voilà les raisons qu'on peut alléguer d'une part ; mais voici celles qu'on peut y opposer. Pompée, jusqu'à présent, n'a montré ni prudence ni résolution ; j'ajoute qu'il n'a eu aucun égard à tous mes avis. Je pourrais rappeler le passé, et faire voir que c'est lui qui a donné à César des forces et des armes funestes à sa patrie [13] ; qu'il lui a inspiré l'audace de faire passer des lois par violence et contre les auspices ; qu'il a fait joindre à sa province la Gaule Transalpine ; qu'il a recherché son alliance ; qu'il fit les fonctions d'augure à l'adoption de Clodius ; que, s'il a contribué à mon rappel, il ne s'était point opposé à mon exil ; qu'il a fait continuer à César son gouvernement ; enfin, qu'il l'a servi en toute occasion ; et même pendant son troi-

ille aluit, auxit, armavit; ille legibus per vim et contra auspicia ferendis auctor; ille Galliæ ulterioris adjunctor; ille gener; ille in adoptando P. Clodio augur; ille restituendi mei, quam retinendi, studiosior; ille provinciæ propagator; ille absentis in omnibus adjutor; idem etiam tertio consulatu, postquam esse defensor reipublicæ cœpit, contendit, ut decem tribuni plebis ferrent, ut absentis ratio haberetur : quod idem ipse sanxit lege quadam sua; Marcoque Marcello consuli, finienti [1] provinciis Galliis kal. mart., restitit. Sed, ut hæc omittam, quid fœdius, quid perturbatius hoc ab urbe discessu, sive potius turpissima fuga? Quæ conditio non accipienda fuit potius, quam relinquenda patria? Malæ conditiones erant, fateor; sed num quid hoc pejus? At recuperabit rempublicam. Quando? aut quid ad eam spem est parati? Non ager Picenus amissus? non patefactum iter ad urbem? non pecunia omnis et publica, et privata, adversario tradita? Denique nulla causa, nullæ vires, nulla sedes, quo concurrant, qui rempublicam defensam velint. Apulia delecta est, inanissima pars Italiæ, et ab impetu hujus belli remotissima; fuga et maritima opportunitas visa quæri desperatione. Invite cepi Capuam, non quo munus illud defugerem, [2] sed sic ne causam, in qua nullus esset ordinum, nullus apertus privatorum dolor; bonorum autem esset aliquis, sed hebes, ut solet; et, ut ipse sensissem, multitudo et infimus quisque propensus in alte-

[1] Provincias Gallias. — [2] *Olim legebatur*, sed sine causa. *Debemus Bosio vulgatam nunc lectionem.*

sième consulat, lorsqu'il eut commencé à soutenir les intérêts de la république, il voulut absolument que les dix tribuns proposassent le décret qui permettait à César de demander le consulat sans venir à Rome; ce qu'il confirma encore par une de ses lois [14]. Ne s'est-il pas opposé depuis à M. Marcellus, lorsqu'il voulut, le 1er de mars, faire décerner les Gaules [15]? Mais, sans m'arrêter à tout cela, vit-on jamais rien de plus indigne et de plus mal concerté que cette retraite, ou, pour mieux dire, cette honteuse fuite? Quelles conditions ne devait-on pas accepter, plutôt que d'abandonner sa patrie? Elles étaient fort mauvaises, je l'avoue; mais est-il rien de pire que l'état où nous sommes? Pompée, dira-t-on, pourra se relever. Quand? quelles mesures a-t-on prises? N'avons-nous pas perdu le Picénum? le chemin de Rome n'est-il pas ouvert à notre ennemi? ne lui avons-nous pas livré tout le bien des particuliers et tout l'argent du trésor public? Enfin, nous n'avons point de parti formé; nous manquons de troupes; nous n'occupons aucun poste où puissent se rassembler les défenseurs de Rome. On s'est retiré dans l'Apulie, la contrée de l'Italie la plus faible et la plus reculée, et l'on a fait voir ainsi qu'on n'avait plus d'autre espérance que de se ménager une retraite par mer. J'ai accepté, malgré moi, la charge qu'on me donnait à Capoue, non par répugnance à servir cette cause, mais par crainte de la trahir, quand je voyais tous les ordres, tous les particuliers insensibles aux malheurs de Rome, les bons citoyens mêmes se renfermant, suivant l'usage, dans une douleur stérile; et, comme je l'avais prévu, la multitude et tous les gens obscurs portés pour César, et le plus grand nombre ne désirant que des révolutions. Je déclarai donc à Pompée que je n'entreprendrais rien,

ram partem, multi mutationis rerum cupidi. Dixi ipsi, me nihil suscepturum sine præsidio et sine pecunia. Itaque habui nihil omnino negotii; quod ab initio vidi, nihil quæri præter fugam.

Eam si nunc sequor, quonam? Cum illo non; ad quem quum essem profectus, cognovi in iis locis esse Cæsarem, ut tuto Luceriam venire non possem. Infero mari nobis, incerto cursu, hieme maxima navigandum est. Age jam, cum fratre, an sine? cum filio, aut quo modo? In utraque enim re summa difficultas erit, summus animi dolor. Qui autem impetus illius erit in nos absentes fortunasque nostras? acrior, quam in ceterorum; quod putabit fortasse, in nobis violandis aliquid se habere populare. Age jam, has compedes, fasces, inquam, hos laureatos efferre ex Italia, quam molestum est? Qui autem locus erit nobis tutus (ut jam placatis utamur fluctibus), antequam ad illum venerimus? Qua autem, aut quo, nihil scimus.

At si restitero, et fuerit nobis in hac parte locus; idem fecero, quod in Cinnæ dominatione Philippus, quod L. Flaccus, quod Q. Mucius, quoquo modo ea res huic quidem cecidit; qui tamen ita dicere solebat, se, id fore, videre, quod factum est; sed malle, quam armatum ad patriæ mœnia accedere. Aliter Thrasybulus, et fortasse melius. Sed est certa quædam illa Mucii ratio atque sententia; est illa etiam [1] Thrasybuli; et, quum sit necesse, servire tempori, et non amittere tempus, quum sit datum. Sed in hoc ipso habent tamen

[1] *Al.*, Philippi.

à moins qu'il ne me fournît de l'argent et des troupes; et en effet, je ne me suis mêlé d'aucune affaire, parce que j'ai vu, dès le commencement, qu'on ne pensait qu'à sortir de l'Italie.

Si j'en sors comme les autres, où m'embarquer? Ce ne peut pas être avec Pompée. Comme je l'allais joindre à Lucérie, j'ai appris que César était de ce côté-là, et qu'il n'y avait pas de sûreté pour moi. Il faudra donc, dans le plus fort de l'hiver, m'exposer aux hasards de la Méditerranée [16]. Mais faudra-t-il partir avec mon frère ou sans lui? Dois-je emmener mon fils? et comment ne pas l'emmener? Des deux côtés, même embarras, même affliction. César, si nous partons, s'en vengera aussitôt sur nos biens, et nous épargnera moins que les autres, parce qu'il croira se rendre populaire [17]. Et comment traîner après moi ces entraves, ces faisceaux entourés de laurier*? Mais quoi! quand ma navigation serait heureuse, où pourrai-je être en sûreté jusqu'à ce que j'aie joint Pompée? Où l'aller trouver? quel chemin prendre?

Si je demeure en Italie, et que César m'y laisse libre, je ne ferai que ce que firent, pendant la domination de Cinna, Philippus, L. Flaccus, et Q. Mucius [18]. Il est vrai que Mucius périt; mais il s'y était attendu, et il aima mieux s'exposer à tout que de venir assiéger sa patrie. Thrasybule [19] fit autrement, et peut-être mieux. Mais la conduite de Mucius peut aussi se défendre, et l'on doit, suivant les conjonctures, ou céder à la nécessité, ou profiter de l'occasion. Cependant, ici, ces marques de victoire m'embarrasse-

* Cicéron, en qualité de proconsul proclamé *imperator*, avait douze licteurs; les propréteurs n'en avaient que six.

iidem fasces molestiam. Sit enim nobis amicus, quod incertum est : sed sit; deferet triumphum. [1]Non acciperene periculosum sit, an accipere invidiosum ad bonos? O rem, inquis, difficilem et inexplicabilem! Atqui explicanda est. Qui enim fieri potest? Ac ne me existimaris ad manendum esse propensiorem, quod plura in eam partem verba fecerim : potest fieri, quod fit in multis quæstionibus, ut res verbosior hæc fuerit, illa verior. Quamobrem, ut maxima de re, æquo animo deliberanti, ita mihi des consilium velim. Navis et in Caieta est parata nobis, et Brundisii.

Sed ecce nuntii, scribente me hæc ipsa noctu in Caleno, ecce litteræ, Cæsarem ad Corfinium, Domitium Corfinii cum firmo exercitu, et pugnare cupiente. Non puto etiam hoc Cnæum nostrum commissurum, ut Domitium relinquat : etsi Brundisium Scipionem cum cohortibus duabus præmiserat; legionem Fausto conscriptam, in Siciliam sibi placere a consule duci, scripserat ad consules. Sed turpe Domitium deserere erit, implorantem ejus auxilium. Est quædam spes, mihi quidem non magna, sed in his locis firma, Afranium in Pyrenæo cum Trebonio pugnasse, pulsum Trebonium, etiam Fabium tuum transisse cum cohortibus : summa autem, Afranium cum magnis copiis adventare. Id si est, in Italia fortasse manebitur. Ego autem, quum esset incertum iter Cæsaris,

[1] *Ernest. putat Ciceronem scripsisse*, Non accipere, ne periculosum sit; accipere, invidiosum ad bonos, *intell.* metuo. *Incerta res.*

ront encore ; car si César m'est favorable, ce qui n'est pas sûr, mais je le suppose, alors il m'offrira sans doute le triomphe ; et il ne me pardonnerait pas de le refuser, ni les gens de bien de l'accepter. Quel étrange embarras ! me direz-vous ; comment se déterminer ? Il le faut néanmoins, et il n'y a point de milieu. Au reste, ne croyez pas que j'aie plus de penchant à demeurer, parce que j'ai donné ici plus de raisons ; vous savez qu'il arrive souvent que le sentiment que l'on appuie le plus n'est pas celui qu'on croit le meilleur. Soyez donc persuadé que je vous consulte avec une entière indifférence, et répondez-moi. J'ai deux vaisseaux tout prêts, l'un à Caiète, et l'autre à Brindes.

Mais comme j'écrivais ceci à Calès, avant le jour, voici bien d'autres nouvelles. On me mande que César est devant Corfinium, et Domitius dans la place avec un corps assez considérale de troupes qui ne demandent qu'à combattre. Je ne crois pas que Pompée en vienne jusqu'à abandonner Domitius, quoiqu'il ait déjà envoyé Scipion à Brindes avec deux cohortes, et écrit aux consuls qu'il fallait que l'un d'eux passât en Sicile avec la légion que Faustus a levée ; mais il serait trop honteux pour lui d'abandonner Domitius, qui l'appelle à son secours. On répand encore ici d'autres nouvelles [20] que l'on croit sûres, et dont je doute ; qu'Afranius a forcé les Pyrénées, gardées par Trébonius, et que même votre ami Fabius est passé avec ses troupes dans notre parti [21] : enfin, qu'Afranius s'avance avec une forte armée. Si cela est vrai, nous pourrons bien demeurer en Italie. Comme on ne savait point si César irait du côté de Capoue, ou du côté de Lucérie, j'ai envoyé Lepta porter ma réponse à Pompée, et je suis revenu à Formies, de peur de tomber

quod vel ad Capuam, vel ad Luceriam iturus putabatur, Leptam ad Pompeium misi et litteras; ipse, ne quo inciderem, reverti Formias. Hæc te scire volui, scripsique sedatiore animo, quam proxime scripseram, nullum meum judicium interponens, sed exquirens tuum.

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO S.

Dionysius quidem tuus potius, quam noster, cujus ego quum satis cognossem mores, tuo tamen potius stabam judicio, quam meo, ne tui quidem testimonii, quod ei sæpe apud me dederas, veritus, superbum se præbuit in fortuna, quam putavit nostram fore; cujus fortunæ nos, quantum humano consilio effici poterit, motum ratione quadam gubernabimus. Cui, qui noster honos, quod obsequium, quæ etiam ad ceteros contemti cujusdam hominis commendatio defuit? ut meum judicium reprehendi a Quinto fratre, vulgoque ab omnibus mallem, quam illum non efferre laudibus; Ciceronesque nostros meo potius labore subdoceri, quam me aliumvis magistrum quærere. Ad quem ego quas litteras, dii immortales! miseram?[1] quantum honoris significantes? quantum amoris? Dicæarchum mehercule, aut Aristoxenum diceres arcessi, non unum omnium loquacissimum, et minime aptum ad docendum. Sed est memoria bona. Me dicet esse meliore.

[1] *Ed Rom.*, quantam honoris significationem? quantam amoris?

entre les mains de l'ennemi. Voilà tout ce que j'ai à vous mander. J'ai écrit avec moins d'agitation la dernière partie de cette lettre, et j'attends de sang froid votre décision.

LETTRE IV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, février 704.

Quoique je ne connusse que trop le caractère de Dionysius, qui ne mérite pas les bontés que vous avez pour lui, j'avais mieux aimé jusqu'à présent m'en rapporter à ce que vous m'en aviez dit tant de fois, qu'à ce que j'avais lieu d'en penser; mais il ne s'est pas mis en peine de justifier votre témoignagne, et il ne m'a plus ménagé dès qu'il a cru que la fortune allait m'être contraire : je ferai néanmoins tout ce qu'un homme peut faire pour la bien diriger. Quelle considération, quels égards n'ai-je pas eus pour lui! avec quel empressement ai-je produit cet homme sans nom! quoique je visse bien que cela me faisait tort dans l'esprit de mon frère et de tous mes amis. J'ai même servi pendant quelque temps de précepteur à nos enfants, afin de n'en prendre point d'autre que lui. Quelle lettre, grands dieux, je lui ai écrite pour le faire revenir! quelle estime, quelle confiance ne lui-ai-je pas montrées! Ne dirait-on pas qu'il s'agit d'appeler auprès de soi un Dicéarque ou un Aristoxène [22]? et c'est un homme qui n'a pour tout mérite que beaucoup de babil, sans aucun talent pour bien instruire. Mais il a une fort belle mémoire. Je lui ferai voir que je l'ai encore meilleure que lui [23]. Quelle réponse il m'a

Quibus litteris ita respondit, ut ego nemini, cujus causam non reciperem. Semper enim, « si potero; si ante suscepta causa non impediar. » Nunquam reo cuiquam, tam humili, tam sordido, tam nocenti, tam alieno, tam præcise negavi, quam hic mihi. Plane sine ulla exceptione præcidit: Nihil cognovi ingratius; in quo vitio nihil mali non inest. Sed de hoc nimis multa. Ego navem paravi : tuas litteras tamen exspecto; ut sciam, quid respondeant consultationi meæ. Sulmone C. Attium Pelignum aperuisse Antonio portas, quum essent cohortes quinque, Q. Lucretium inde effugisse, scis; [1] Cnæum ire Brundisium desertum. Confecta res est.

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO S.

Quum ante lucem IIX kal. litteras ad te de Dionysio dedissem, vesperi ad nos eodem die venit ipse Dionysius, auctoritate tua permotus, ut suspicor. Quid enim, putem aliud? etsi solet eum, quum aliquid furiose fecit, pœnitere. Nunquam autem certior fuit, quam in hoc negotio. Nam, quod ad te non scripseram, postea audivi, a tertio milliario tum eum ῥίψαι

Πολλὰ μάτην κεράεσσιν ἐς ἠέρα θυμήναντα·

multa, inquam, mala eum dixisse; suo capiti, ut aiunt. Sed o meam mansuetudinem! Conjeceram

[1] *Dubius locus.*

faite! Je serais bien fâché d'en avoir jamais fait une pareille à un homme pour qui je ne voudrais pas plaider. Je leur dis toujours : *Si je puis, si mes autres engagements me le permettent*. Mais lui, il m'a répondu plus sèchement que je n'ai jamais fait au client le plus vil, le plus criminel, et le moins connu. Refus complet. Jamais on ne vit une pareille ingratitude, et ce vice renferme tous les autres. Mais c'en est trop sur son sujet. J'ai un vaisseau tout prêt : j'attends néanmoins votre réponse sur mes doutes. Vous aurez su que C. Attius de l'Abruzze a ouvert à Antoine les portes de Sulmone [24], où il y avait cinq cohortes, et que Q. Lucrétius s'est sauvé. Pompée marche vers Brindes; il a tout abandonné, c'est une affaire décidée.

LETTRE V.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, février 704.

Dionysius m'est venu trouver le 22 au soir, le jour même que je vous avais écrit à son sujet avant le jour. Vous avez sans doute obtenu cela de lui; que puis-je penser autre chose? Ce n'est pas que souvent il ne lui arrive, lorsqu'il s'est laissé aller à quelque emportement, de revenir bientôt; mais il n'en a pas été de même en cette occasion; il s'est toujours également soutenu. J'ai su encore, depuis que je vous ai écrit, qu'il n'était pas à trois milles, lorsqu'il lui prit un de ses accès,

Et qu'il remplit les airs de ses vaines fureurs. [25]

On m'a dit qu'il avait fort mal parlé de moi, ce qui ne peut faire tort qu'à lui [26]. Mais admirez ma bonté :

in fasciculum una cum tua vehementem ad illum epistolam: hanc ad me referri volo; nec ullam ob aliam causam Pollicem, servum a pedibus meis, Romam misi. Eo autem ad te scripsi, ut, si tibi forte reddita esset, mihi curares referendam; ne in illius manus perveniret. Novi si quid esset, scripsissem. Pendeo animi exspectatione Corfiniensi; in qua de salute reipublicæ decernitur. Tu fasciculum, qui est DES M'. CURIO inscriptus, velim cures ad eum perferendum; Tironemque Curio commendes, ut ei, ut petii, si quid opus erit in sumtum, eroget.

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO S.

OBSIGNATA jam epistola, quam de nocte daturus eram, sicut dedi (nam eam vesperi scripseram), C. Sosius prætor in Formianum venit ad M'. Lepidum, vicinum nostrum, cujus quæstor fuit; Pompeii litterarum ad consulem exemplum attulit.

« Litteræ mihi a L. Domitio a. d. XIII kalend. « mart. allatæ sunt: earum exemplum infra scripsi. « Nunc, ut ego non scribam, tua sponte te intel- « ligere scio, quanti reipublicæ intersit, omnes « copias in unum locum primo quoque tempore « convenire. Tu, si tibi videbitur, dabis operam, « quam primum ad nos venias; præsidii Capuæ, « quantum constitueritis esse satis, relinquas. »

Deinde supposuit exemplum epistolæ Domitii, quod ego ad te pridie miseram. Dii immortales,

j'avais mis dans votre paquet une lettre pour lui, qui était assez vive; je suis bien aise qu'il ne la voie pas, et j'envoie exprès à Rome mon messager Pollex [27], pour retirer cette lettre. Je vous prie, si vous l'avez reçue, de la lui donner: je désire qu'elle ne soit point connue de Dionysius. Il n'y a point ici de nouvelles. J'en attends avec impatience de l'affaire de Corfinium, qui décidera du salut de la république. Je vous prie de faire tenir à M'. Curius le paquet qui est à son adresse, et de lui recommander Tiron, à qui je le prie de fournir tout l'argent dont il aura besoin.

LETTRE VI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, février 704.

Après que j'eus cacheté ma dernière lettre, que j'avais écrite le soir pour la faire partir la nuit, comme j'ai fait, le préteur C. Sosius vint à Formies voir M'. Lépidus, mon voisin, dont il a été questeur, et lui apporta la copie d'une lettre de Pompée à l'un des consuls; la voici :

« J'ai reçu une lertre de L. Domitius, datée du 17 « de février, dont vous trouverez la copie au bas de « celle-ci. Vous concevrez assez de vous-même combien « il est important pour la république que nous ras- « semblions au plus tôt toutes nos forces. Je vous prie « donc de me venir joindre incessamment, et de laisser « à Capoue une garnison telle que vous la jugerez « nécessaire. »

Au bas de cette lettre était la copie de celle de Domitius, que je vous ai déjà envoyée. Grands dieux,

qui me horror perfudit! quam sum sollicitus, quidnam futurum sit! Hoc tamen spero, magnum nomen imperatoris fore, magnum in adventu terrorem. [1]Spero etiam, quoniam adhuc nihil nobis obfuit, nihil mutasse: nec tegentia hoc, quod quum fortiter et diligenter, tum etiam hercule. Modo enim audivi, quartanam a te discessisse. Moriar, si magis gauderem, si id mihi accidisset. Piliæ dic, non esse æquum, eam diutius habere, nec id esse vestræ concordiæ. Tironem nostrum ab altera relictum audio. Sed eum video in sumtum ab aliis mutuatum. Ego autem Curium nostrum, si quid opus esset, rogaram. Malo Tironis verecundiam in culpa esse, quam illiberalitatem Curii.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO S.

Unum etiam restat amico nostro ad omne dedecus, ut Domitio non subveniat. At nemo dubitat, quin subsidio venturus sit. Ego non puto. Deseret igitur talem civem, et eos, quos una scis esse? quum habeat præsertim et ipse cohortes xxx? Nisi me omnia fallunt, deseret. Incredibiliter pertimuit. Nihil spectat, nisi fugam: cui tu (video enim, quid sentias) me comitem putas debere esse. Ego vero, quem fugiam, habeo; quem sequar, non habeo. Quod enim tu meum laudas,

[1] *Verba hæc*, Spero — hercule, *mutila sane et corrupta sunt. Nequidquam se torquent viri docti.*

de quel frémissement j'ai été saisi ! que je tremble pour le succès de cette affaire ! Il faut espérer néanmoins que le grand nom de Pompée portera avec lui l'épouvante [28], et je ne suis point fâché maintenant de n'avoir pris encore aucun parti [29]..... Je viens d'apprendre que la fièvre quarte vous a quitté; je vous jure que c'est pour moi un plaisir aussi grand que si j'en avais été délivré moi-même. Vous direz de ma part à Pilia qu'il n'est pas raisonnable qu'elle la garde plus long-temps, et que vous vous accordez trop bien pour cela. On me mande que Tiron est aussi quitte de celle qu'il avait [30]; mais j'ai su qu'il avait emprunté de l'argent à d'autres qu'à Curius, que j'avais prié de lui en fournir. Je veux croire que cela vient plutôt de la retenue de l'un que du refus de l'autre.

LETTRE VII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, février 704.

Il ne manque plus à Pompée, pour se perdre entièrement de réputation, que de ne pas aller au secours de Domitius : aussi tout le monde croit qu'il ira ; pour moi, je n'en crois rien. Quoi ! il abandonnera un tel homme, et tant d'autres grands citoyens [31], lui qui a trente cohortes? Il les abandonnera, ou je serai trompé; la peur l'a entièrement saisi; il ne pense plus qu'à fuir. Je vois bien que vous croyez que je dois le suivre; pour moi, je sais bien avec qui je ne dois pas être, mais je ne sais pas avec qui aller. Quant à cet endroit d'une de mes lettres, où je vous disais que j'aimais mieux être vaincu avec Pompée que de vaincre avec César, ce qui vous paraît un noble senti-

et memorandum dicis, malle, quod dixerim, me cum Pompeio vinci, quam cum istis vincere : ego vero malo, sed cum illo Pompeio, qui tum erat, aut qui mihi esse videbatur; cum hoc vero, qui ante fugit, quam scit, aut quem fugiat, aut quo, qui nostra tradidit, qui patriam reliquit, Italiam relinquit, si malui; contigit; victus sum. Quod superest, nec ista videre possum, quæ, nunquam timui, ne viderem; nec mehercule istum, propter quem mihi non modo meis, sed memet ipso carendum est. Ad Philotimum scripsi de viatico, sive a Moneta (nemo enim solvit), sive ab Oppiis, tuis contubernalibus. Cetera apposita tibi mandabo.

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO S.

O rem turpem, et ea re miseram! sic enim sentio, id demum, aut potius id solum esse miserum, quod turpe sit. Aluerat Cæsarem; eumdem repente timere cœperat; conditionem pacis nullam probarat; nihil ad bellum pararat; urbem reliquerat; Picenum [1] amiserat culpa; in Apuliam se compegerat; ibat in Græciam; omnes nos ἀπροσφωνήτους, expertes sui tanti, tam inusitati consilii, relinquebat. Ecce subito litteræ Domitii ad illum, ipsius ad [2] consules. Fulsisse mihi videbatur τὸ καλὸν

[1] *An addendum* sua? *Ernest.* — [2] *Malunt viri docti* consulem, *scilicet Lentulum. Sed, ut idem observat, ad consules scribit in republica, qui ad unum scribit.*

mes; il est vrai que j'aurais aimé mieux être vaincu avec Pompée, mais avec Pompée tel qu'il était alors, ou tel que je me le figurais; et non pas avec un homme qui fuit sans savoir ni pourquoi ni comment; qui a livré tous nos biens à notre ennemi; qui a abandonné Rome, et qui est prêt à abandonner l'Italie. Eh bien! c'est une chose faite, et nous sommes déjà vaincus. Du reste, je ne saurais me résoudre à voir des choses [32] auxquelles je ne me serais jamais attendu, ni à aller trouver un homme qui m'empêche de jouir et des miens et de moi-même. J'ai écrit à Philotimus qu'il prît de l'argent pour mon voyage, ou à la Monnaie, ou chez les Oppius, qui logent chez vous; car on ne peut rien tirer de ses débiteurs. Je vous manderai tout ce qui pourra vous intéresser.

LETTRE VIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, février 704.

Peut-on rien voir de plus honteux, et par conséquent de plus misérable? car je pense qu'il n'y a de malheur que dans l'opprobre. Pompée, après avoir donné si long-temps des forces à César, s'était avisé tout d'un coup de le craindre; il n'avait goûté aucune proposition de paix, et il ne s'était point mis en état de soutenir la guerre; il avait abandonné Rome, et perdu le Picénum par sa faute; il s'était laissé acculer dans l'Apulie, et il était prêt à passer en Grèce; il nous abandonnait tous, sans nous consulter sur une résolution si étrange, sans nous dire même un seul mot. Arrive la lettre de Domitius; Pompée écrit aux consuls. Il me semblait que la vraie gloire lui était

ad oculos ejus, et exclamasse ille vir, qui esse debuit,

> Πρὸς ταῦθ' ὅ τι χρὴ καὶ παλαμάσθων,
> Καὶ πάντ' ἐπ' ἐμοὶ τεκταινέσθων·
> Τὸ γὰρ εὖ μετ' ἐμοῦ.

At ille tibi, πολλὰ χαίρειν τῷ καλῷ dicens, pergit Brundisium. Domitium autem aiunt, re audita, et eos, qui una essent, se tradidisse. O rem lugubrem! itaque intercludor dolore, quo minus ad te plura scribam. Tuas litteras exspecto.

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO S.

Epistolam meam quod pervulgatam scribis esse, non fero moleste. Quin etiam ipse multis dedi describendam. Ea enim et acciderunt jam, et impendent, ut testatum esse velim, de pace quid senserim. Quum autem ad eam [1] hortarer, eum præsertim hominem, non videbar ullo modo facilius moturus, quam si id, [2] quod eum hortarer, convenire ejus sapientiæ dicerem. Eam si admirabilem dixi, quum eum ad salutem patriæ hortabar, non sum veritus, ne viderer assentari; cui tali in re lubenter me ad pedes abjecissem. Qua autem est, « Aliquid impertias temporis; » non est de pace, sed, de me ipso, et de meo officio, ut aliquid cogitet. Nam quod testificor, me expertem belli fuisse, etsi id re perspectum est, tamen eo

[1] *Al.*, hortabar. *Forte rectius.* — [2] *Al.*, *ut Lallem.*, ad quod eum hortarer.

enfin apparue, et qu'il s'était écrié avec cette fierté qui lui convenait si bien :

Marchons! je ne crains point vos fureurs ni vos armes.
La justice est pour moi. [33]

Mais lui, sans se mettre en peine de tous ces beaux sentiments, il court à Brindes. Dès que Domitius l'a su, il s'est rendu avec tous ceux qui étaient dans Corfinium. Quelle triste nouvelle! j'en suis si pénétré, que je ne saurais vous en dire plus. Écrivez-moi.

LETTRE IX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, février 704.

Je ne suis point du tout fâché [34] qu'on ait rendu ma lettre publique comme vous me l'apprenez, et je l'avais même déjà donnée à copier à plusieurs personnes. Après tout ce que nous avons déjà vu arriver et ce que je prévois, je suis bien aise qu'on sache que j'ai toujous été pour la paix. Voulant y porter un homme comme César, pouvais-je mieux réussir qu'en lui disant que ce parti était digne de sa sagesse? Si j'ai ajouté le terme d'admirable, c'est que j'ai cru que, pour sauver ma patrie, je pouvais sans scrupule me servir des expressions les plus fortes; et je n'aurais pas même rougi de me jeter à ses pieds. Quant à ces paroles, *prenez quelques moments, etc.*, elles n'ont point de rapport à la paix; mais je le prie de considérer mes engagements [35] et mes devoirs. Si je l'assure que j'ai gardé une parfaite neutralité, outre que la chose est publique, j'espérais par là le disposer à écouter plus volontiers mes avis; et c'est par la même raison que

scripsi, quo in suadendo plus auctoritatis haberem; eodemque pertinet, quod causam ejus probo. Sed quid hæc nunc? utinam aliquid profectum esset! Næ ego istas litteras in concione recitari velim; si quidem ille ipse ad eumdem scribens in publico proposuit epistolam illam, in qua est, « pro tuis rebus gestis amplissimis : » amplioribusne, quam suis, quam Africani? ita tempestas ferebat. Si quidem etiam vos duo tales ad quintum milliarium : quid, nunc ipsum, unde se recipienti? quid agenti? quid acturo? quanto autem ferocius ille causæ suæ confidet, quum vos, quum vestri similes non modo frequentes, sed læto vultu gratulantes viderit? Num igitur peccamus? Minime vos quidem. Sed tamen signa conturbantur, quibus voluntas a simulatione distingui posset. Quæ vero senatusconsulta video? Sed apertius, quam proposueram. Ego Arpini volo esse pridie kal.; deinde circum villulas nostras errare, quas visurum me postea desperavi.

Εὐγενῆ tua consilia, et tamen pro temporibus non incauta, mihi valde probantur. Lepido quidem (nam fere συνδιημερεύομεν : quod gratissimum illi est) nunquam placuit ex Italia exire, Tullo multo minus. Crebro enim illius litteræ ab aliis ad nos commeant. Sed me illorum sententiæ minus movebant : minus multa dederant illi reipublicæ pignora. Tua mehercule auctoritas vehementer movet : affert enim et reliqui temporis recuperandi rationem, et præsentis tuendi. Sed,

j'ajoute que ses prétentions me paraissent justes. Mais pourquoi examiner toutes mes paroles? Le mal, c'est qu'elles aient été inutiles. Je consens volontiers qu'on lise ma lettre devant le peuple, puisque Pompée n'a pas craint de rendre publique celle où il dit à César, *en considération de vos grands exploits;* quoi donc! sont-ils plus grands que ceux de Pompée même, que ceux de Scipion l'Africain? La conjoncture demandait qu'il parlât ainsi. Vous-même et Péducéus, vous dont je connais l'opinion, vous irez à cinq milles au-devant de César : d'où viendra-t-il alors? pourquoi viendra-t-il? et que ne fera-t-il pas? Quelle sera sa présomption et son audace lorsqu'il vous verra, vous et beaucoup d'autres personnes aussi distinguées, non seulement venir en foule au-devant de lui, mais le féliciter et montrer de la joie? Vous nous condamnez donc? me direz-vous. Non; mais enfin, comment démêler les véritables sentiments des apparences feintes et étudiées? Quels décrets, par exemple, le sénat ne va-t-il pas faire? Mais j'en ai dit là-dessus plus que je ne voulais. Je serai probablement à Arpinum le dernier de ce mois; et je visiterai ensuite toutes mes maisons de campagne, que je n'espère plus de revoir.

Je goûte fort le conseil que vous me donnez; il est également prudent et généreux. Lépidus [36] n'a jamais pensé à sortir de l'Italie; Tullus encore moins. Je suis presque tous les jours avec le premier, ce qui lui fait beaucoup de plaisir, et je vois souvent des lettres que le dernier écrit à différentes personnes. Ce n'est pas néanmoins sur leur exemple que je me règle : ils n'ont pas avec la république d'aussi grands engagements que moi; ce sont vos conseils qui me déterminent; en les suivant, je pourrai, et réparer le passé, et me ménager pour l'avenir. Mais, dites-moi un peu,

obsecro te, quid hoc miserius, quam alterum plausus in fœdissima causa quærere, alterum offensiones in optima? alterum existimari conservatorem inimicorum, alterum desertorem amicorum? Et mehercule quamvis amemus Cnæum nostrum, ut et facimus, et debemus; tamen hoc, quod talibus viris non subvenit, laudare non possum. Nam sive timuit; quid ignavius? sive, ut quidam putant, meliorem suam causam illorum cæde fore putavit; quid injustius? Sed hæc omittamus: augemus enim dolorem retractando.

vi kal. vesperi Balbus minor ad me venit, occulta via currens ad Lentulum consulem, missu Cæsaris, cum litteris, cum mandatis, cum promissione provinciæ, Romam ut redeat; cui persuaderi posse non arbitror, nisi erit conventus. Idem aiebat, nihil malle Cæsarem, quam ut Pompeium assequeretur; id credo: et rediret in gratiam, id non credo; et metuo, ne omnis hæc clementia ad unam illam crudelitatem colligatur. Balbus quidem major ad me scribit, nihil malle Cæsarem, quam principe Pompeio sine metu vivere. Tu, puto, hæc credis. Sed, quum hæc scribebam v kalend., Pompeius jam Brundisium venisse poterat. Expeditus enim anteceesserat legiones Luceria. Sed hoc τέρας horribili vigilantia, celeritate, diligentia est. Plane, quid futurum sit, nescio.

n'est-ce pas une chose déplorable que César, avec la plus mauvaise cause du monde, s'attire des applaudissements, tandis que Pompée, avec la meilleure, se rend odieux? que le premier pardonne à ses ennemis, pendant que l'autre abandonne ses amis? J'ai pour Pompée toute l'amitié que je dois avoir; mais comment l'excuser de n'avoir pas secouru tant d'illustres citoyens? Si c'est par crainte, quelle lâcheté! et si, comme le prétendent quelques uns, il a cru que leur mort rendrait sa cause meilleure [37], vit-on jamais une plus cruelle politique? Mais laissons là ces tristes idées qui ne servent qu'à aigrir ma douleur.

Le 24 au soir, le jeune Balbus passa chez moi; il courait, par un chemin détourné, après le consul Lentulus, à qui il porte une lettre de César; il est aussi chargé de lui promettre un gouvernement pour l'engager à revenir à Rome [38]. Je ne crois pas qu'on en puisse rien obtenir sans une entrevue [39]. Le même Balbus m'a dit que César ne souhaitait rien tant que de joindre Pompée; je le crois sans peine : et de se raccommoder avec lui; c'est ce que je ne crois pas; et j'ai bien peur que toute cette clémence ne se dédommage sur une seule victime. Balbus, l'oncle du premier, m'écrit aussi que César ne pense qu'à vivre en repos sans disputer à Pompée le premier rang; vous croyez cela, n'est-il pas vrai? Pompée doit être arrivé à Brindes aujourd'hui 25 de février; car il a devancé, avec peu de troupes, les légions qu'il avait à Lucérie. Mais César est un prodige de vitesse, d'activité, de vigilance : je ne sais ce qui peut arriver.

EPISTOLA X.

CICERO ATTICO S.

Dionysius quum ad me præter opinionem meam venisset, locutus sum cum eo liberalissime; tempora exposui; rogavi, ut diceret, quid haberet in animo; me nihil ab ipso invito contendere. Respondit, se, quod in [1] nummis haberet, nescire quo loci esset; alios non solvere, aliorum diem nondum esse, dixit. Etiam alia quædam de servulis suis, quare nobiscum esse non posset. Morem gessi : dimisi a me, ut magistrum Ciceronum, non lubenter; ut hominem ingratum, non invitus. Volui te scire, quid ego de ejus facto judicarem.

EPISTOLA XI.

CICERO ATTICO S.

Quod me magno animi motu perturbatum putas; sum equidem, sed non tam magno, quam tibi fortasse videor. Levatur enim omnis cura, quum aut constitit consilium, aut cogitando nihil explicatur. Lamentari autem licet. Illud tamen totos dies. Sed vereor, ne, nihil quum proficiam, etiam dedecori sim studiis ac litteris nostris. Consumo igitur omne tempus, considerans, quanta vis sit illius viri, quem nostris libris satis diligenter, ut

[1] *Al.*, nominibus.

LETTRE X.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, février 704.

DIONYSIUS m'étant venu trouver lorsque je m'y attendais le moins, je l'ai reçu avec toute la bonté possible; je lui ai parlé de la conjoncture présente, et je l'ai prié de me dire à quoi il était résolu; que je ne prétendais pas le contraindre. Il m'a dit alors que ses affaires n'étaient point réglées, que les uns ne le payaient point, et que les billets des autres n'étaient pas encore échus; que l'embarras de ses esclaves ne lui permettait pas non plus de nous suivre. Il a fallu recevoir ses excuses et le laisser aller. Je suis fâché que nos enfants soient sans précepteur, mais je suis bien aise d'être défait d'un ingrat. Voilà en deux mots ce que je pense de son procédé.

LETTRE XI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, février 704.

Vous me croyez dans une grande agitation d'esprit; il en est quelque chose, mais cela ne va pas si loin que vous le pourriez croire. L'inquiétude cesse, ou lorsqu'on a pris son parti, ou lorsqu'on est las de se tourmenter inutilement. Je me contente donc de gémir, et cela depuis le matin jusqu'au soir. J'appréhende néanmoins que toutes ces vaines lamentations ne me fassent tort, et ne paraissent indignes d'un philosophe. Je me rappelle cet homme dont le portrait vous a paru assez bien tracé dans mes Livres *de la République*. Ne savez-vous pas quel but je donne à

tibi quidem videmur, expressimus. Tenesne igitur, moderatorem illum reipublicæ quo referre velimus omnia? nam sic quinto, ut opinor, in libro loquitur Scipio : « [1]Ut enim gubernatori « cursus secundus, medico salus, imperatori victoria; sic huic moderatori reipublicæ beata ci« vium vita proposita est; ut opibus firma, copiis « locuples, gloria ampla, virtute honesta sit. Hu« jus enim operis, maximi inter homines atque « optimi, illum esse perfectorem volo. » Hoc Cnæus noster quum antea nunquam, tum in hac causa minime cogitavit. Dominatio quæsita ab utroque est; non id actum, beata et honesta civitas ut esset. Nec vero ille urbem reliquit, quod eam tueri non posset; nec Italiam, quod ea pelleretur : sed hoc a primo cogitavit, omnes terras, omnia maria movere, reges barbaros incitare, gentes feras armatas in Italiam adducere, exercititus conficere maximos. Genus illud Sullani regni jam pridem appetitur, multis, qui una sunt, cupientibus. An censes, nihil inter eos convenire? nullam pactionem fieri potuisse? Hodie potest. Sed neutri σκοπὸς est ille, ut nos beati simus; uterque regnare vult. Hæc, a te invitatus, breviter exposui. Voluisti enim me, quid de his malis sentirem, ostendere. Προθεσπίζω igitur, noster Attice, non hariolans, ut illa, cui nemo credidit, sed conjectura prospiciens :

Jamque mari magno....

non multo, inquam, secus possum vaticinari : tanta malorum impendet Ἰλιάς. Atque hoc nostra gra-

[1] *Vid. fragm. libr. de Rep.*, V, 6.

toutes ses actions? Voici, je crois, les paroles de Scipion dans le cinquième Livre : *Comme le pilote se propose d'arriver au port, le médecin de guérir, le général de vaincre, il faut que celui qui est à la tête d'une république se propose le bonheur des citoyens, et qu'il travaille à rendre l'état puissant, riche, florissant, soumis à la vertu et aux lois. C'est à lui à consommer cet ouvrage, le plus grand et le plus utile dans la société.* C'est là ce que Pompée ne s'est jamais proposé, et dans cette occasion moins que dans aucune autre. Il ne cherche, comme son rival, qu'à se rendre le maître, et non pas à établir un gouvernement heureux et sage. S'il a abandonné Rome, ce n'est pas qu'il ne pût la défendre, et ce n'est pas non plus par nécessité qu'il abandonne l'Italie; mais c'est que dès le commencement il a eu dessein de soulever et la terre et la mer, de faire prendre les armes à des rois étrangers [40], d'inonder l'Italie de nations barbares, et d'avoir à sa disposition de puissantes armées. Il pense depuis long-temps à s'élever où était monté Sylla, et c'est le vœu de ceux qui l'accompagnent. Croyez-vous qu'il ait été impossible de trouver des voies d'accommodement? On le pourrait encore; mais ces deux concurents ne veulent point de paix, et ils ont résolu de nous sacrifier à leur ambition. Voilà en peu de mots, comme vous l'avez souhaité, ce que je pense des malheurs présents. Je puis donc, non pas prophétiser comme celle dont on ne crut jamais les prédictions [41], mais conjecturer l'avenir.

Et déjà sur les flots. . . .

Oui, je puis comme elle prononcer des oracles : tant je prévois de maux tout prêts à nous accabler [42]! Que dis-je? ceux qui, comme nous, sont demeurés en Italie, sont plus exposés encore que ceux qui ont passé

vior est causa, qui domi sumus, quam illorum, qui una transierunt, quod illi quidem alterum metuunt, nos utrumque. Cur igitur, inquis, remansimus? Vel tibi paruimus; vel non occurrimus; vel hoc fuit rectius. Conculcari, inquam, miseram Italiam videbis proxima æstate, et quati utriusque vi, mancipiis ex omni genere collectis; nec tam [1] irruptio pertimescenda, quæ Luceriæ multis sermonibus denuntiata est, quam [2] universæ interitus : tantas in confligendo utriusque vires video futuras. Habes conjecturam meam. Tu autem consolationis fortasse aliquid exspectasti : nihil invenio; nihil fieri potest miserius, nihil perditius, nihil fœdius. Quod quæris, quid Cæsar ad me scripserit; quod sæpe : gratissimum sibi esse, quod quierim; oratque, in eo ut perseverem. Balbus minor hæc eadem mandata. Iter autem ejus erat ad Lentulum consulem cum litteris Cæsaris, præmiorumque promissis, si Romam revertisset. Verum, quum habeo rationem dierum, ante puto transmissurum, quam potuerit conveniri. Epistolarum Pompeii duarum, quas ad me misit, negligentiam, meamque in rescribendo diligentiam volui tibi notam esse. Earum exempla ad te misi. Cæsaris hic per Apuliam ad Brundisium cursus quid efficiat, exspecto. Utinam aliquid simile Parthicis rebus! Simul aliquid audiero, scribam ad te. Tu ad me velim bonorum sermones : Romæ frequentes esse dicuntur. Scio equidem te in publicum non pro-

[1] *Vox dubia. Victorius habet* proscriptio; *Gronov.*, sectio; *Græv. conj.* direptio. — [2] Universim.

la mer; ceux-ci n'ont à craindre que d'un côté, au lieu que nous avons à craindre de tous les deux. Pourquoi donc êtes-vous demeuré? me direz-vous. C'est, ou parce que vous me l'avez conseillé, ou parce que je n'ai pu joindre Pompée, ou parce que ce parti me convenait mieux. Je vous prédis donc que la campagne prochaine vous verrez l'Italie ravagée et en proie à la fureur de ces deux rivaux, qui en viendront jusqu'à faire prendre les armes aux esclaves. Les menaces qui ont fait tant de bruit à Lucérie [43] ne paraissent pas aussi à craindre pour les particuliers que le seront pour la république ces deux puissances formidables dont le choc pourra bien la renverser. Voilà ce que je prévois. Vous attendez peut-être que je vous donne quelque espérance, mais je n'en vois aucune; il n'est rien de plus indigne et de plus déplorable que l'état où nous sommes. Vous me demandez ce que César m'écrit; toujours la même chose: qu'il m'est fort obligé de ce que je ne me mêle de rien, et il me prie de continuer. Le jeune Balbus avait la même commission. Il porte au consul Lentulus une lettre de César, qui lui fait de grandes promesses pour l'engager à revenir à Rome; mais, selon la supputation que j'ai faite, Lentulus aura fait voile avant que Balbus puisse le joindre. Je vous envoie la copie de deux lettres que Pompée m'a écrites, avec mes réponses qui sont aussi détaillées que ses lettres sont courtes. César marche par l'Apulie vers Brindes; il faut voir ce que cela deviendra; je souhaite qu'il en arrive comme de l'irruption des Parthes [44]. Dès que j'aurai des nouvelles, je vous en ferai part. Vous, apprenez-moi quels discours tiennent nos gens de bien; on dit qu'il y en a un grand nombre à Rome. Je sais que vous ne paraissez point en public; mais vous

dire. Sed tamen, audire te multa, necesse est. Memini librum tibi afferri a Demetrio Magnete (ad te missum [1] scio) περὶ ὁμονοίας. Eum mihi velim mittas. Vides, quam causam mediter.

CN. MAGNUS PROCOS. M. CICERONI IMP. S. D.

Quintus Fabius ad me venit a. d. iv kalend. febr. Is nuntiat L. Domitium cum suis cohortibus xi, et cohortibus xiv, quas Vibullius adduxit, ad me iter habere; habuisse in animo proficisci Corfinio, a. d. v id. febr.; C. Hirrum cum v cohortibus subsequi. Censeo, ad nos Luceriam venias: nam te hic tutissime puto fore.

M. CICERO IMP. CN. MAGNO PROCOS. S. D.

A. d. xv kalend. mart. Formiis accepi tuas litteras: ex quibus ea, quæ in agro Piceno gesta erant, cognovi commodiora esse multo, quam ut erat nobis nuntiatum; Vibulliique virtutem industriamque libenter agnovi. Nos adhuc in ea ora, ubi præpositi sumus, ita fuimus, ut navem paratam haberemus: ea enim audiebamus, et ea verebamur, ut, quodcumque tu consilium præcepisses, id nobis persequendum putaremus. Nunc, quoniam auctoritate et consilio tuo in spe firmiore sumus; si teneri posse putas Tarracinam, et oram maritimam, in ea manebo: etsi præsidia in oppidis nulla sunt. Nemo enim nostri ordinis in his

[1] *Schütz delet* scio. *Jam deleverant alii.*

ne laissez pas d'entendre dire bien des choses. Je me souviens que Démétrius de Magnésie[45] vous a fait présent de son Traité sur l'union entre les citoyens; je vous prie de me l'envoyer; vous voyez bien quel sujet je veux traiter.

CN. POMPÉE, PROC., A M. CICÉRON, *IMP.*, S.

Lucérie, février 704.

J'AI appris, le 29 de janvier, par Q. Fabius, que L. Domitius devait se mettre en marche pour me joindre avec les onze cohortes qu'il avait déjà, et les quatorze que Vibullius lui a menées du Picénum; qu'il partirait de Corfinium le 9 de février; que C. Hirrus le suivrait avec cinq cohortes. Je suis d'avis que vous nous veniez joindre à Lucérie; vous ne pouvez être nulle part plus en sûreté.

M. CICÉRON, *IMP.*, A CN. POMPÉE, PROC., S.

Formies, février 704.

J'AI reçu à Formies, le 15 de février, votre lettre, qui m'a fait connaître que ce qui s'est passé dans le Picénum est beaucoup plus considérable qu'on ne nous l'avait mandé, et j'ai applaudi au courage et à l'habileté de Vibullius. Jusqu'à présent j'ai toujours eu un vaisseau prêt sur la côte où je commande: j'ai cru que dans cet état d'incertitude et de crainte, je devais m'empresser de vous suivre partout où vous iriez. Mais, puisque les mesures que vous avez prises nous donnent de meilleures espérances, si vous croyez que nous puissions défendre Terracine[46] et toute cette côte, j'y demeurerai volontiers, quoiqu'il n'y ait point de garnisons dans les places; il n'y avait même ici de sénateur que M. Eppius[47], homme fort vigilant et fort entendu; je l'ai mis à Minturnes. Pour L. Tor-

locis est, præter M. Eppium, quem ego Minturnis esse volui, vigilantem hominem et industrium. Nam L. Torquatum, virum fortem et cum auctoritate, Formiis non habemus : ad te profectum arbitramur. Ego omnino, ut proxime tibi placuerat, Capuam veni eo ipso die, quo tu Teano Sidicino es profectus. Volueras enim me cum M. Considio proprætore illa negotia tueri. Quum eo venissem, vidi T. Ampium delectum habere diligentissime; ab eo accipere Libonem, summa item diligentia, et in illa colonia auctoritate. Fui Capuæ, quoad consules. Iterum, ut erat dictum ab consulibus, veni Capuam ad nonas februar. Quum fuissem triduum, recepi me Formias. Nunc quod tuum consilium, aut quæ ratio belli sit, ignoro. Si tenendam hanc oram putas, quæ et opportunitatem et dignitatem habet, et egregios cives, et, ut arbitror, teneri potest; opus est esse, qui præsit. Sin omnia in unum locum contrahenda sunt; non dubito, quin ad te statim veniam : quo mihi nihil optatius est; idque tecum, quo die ab urbe discessimus, locutus sum. Ego, si cui adhuc videor segnior fuisse, dum ne tibi videar, non laboro : et tamen, si, ut video, bellum gerendum est, confido me omnibus facile satisfacturum. M. Tullium, meum necessarium, ad te misi; cui tu, si tibi videretur, ad me litterras dares.

CN. MAGNUS PROCOS. M. CICERONI IMP. S. D.

S. V. B. E. Tuas litteras libenter legi. Recognovi enim tuam pristinam virtutem etiam in salute

quatus, dont le courage et l'autorité seraient ici fort nécessaires, il n'est plus à Formies; sans doute il vous est allé trouver. Je vins à Capoue, comme vous l'aviez souhaité, le jour même que vous partîtes de Téanum Sidicinum [48]; car vous m'aviez chargé, avec M. Considius [49], propréteur, de cette inspection. Je trouvai que T. Ampius [50] pressait vivement les nouvelles levées, et que Libon, qui était chargé de les rassembler, se servait aussi avec zèle du crédit qu'il a dans cette colonie. Je me tins à Capoue tant que les consuls y demeurèrent; et j'y revins le 5 comme ils nous l'avaient marqué. J'y passai trois jours, et je revins ensuite à Formies. Je ne connais ni vos résolutions ni vos plans. Si vous voulez conserver cette côte, très importante par sa situation, par ses bons citoyens, et qu'il est, je crois, possible de défendre, il faut laisser quelqu'un pour y commander. Mais si vous avez dessein de rassembler toutes vos forces, je suis prêt à vous aller joindre; et j'ai toujours souhaité d'être avec vous, comme je vous le témoignai lorsque nous sortîmes de Rome. Si quelques gens trouvent que je n'ai point montré jusqu'à présent assez de zèle, je m'en mets fort peu en peine, pourvu que vous ne pensiez pas comme eux. Cependant, s'il n'y a plus d'espérance de paix, comme je le crains fort, je me promets de contenter tout le monde. Je vous envoie M. Tullius, mon secrétaire [51], par qui vous pourrez me faire réponse, si vous le jugez à propos.

CN. POMPÉE, PROC., A M. CICÉRON, *IMP.*, S.

Canusium, février 704.

Si vous vous portez bien je m'en réjouis. J'ai lu avec plaisir votre lettre, où j'ai reconnu votre ancien

communi. Consules ad eum exercitum, quem in Apulia habui, venerunt. Magnopere te hortor pro tuo singulari perpetuoque studio in rempublicam, ut te ad nos conferas; ut communi consilio reipublicæ afflictæ opem atque auxilium feramus. Censeo, via Appia iter facias, et celeriter Brundisium venias.

M. CICERO IMP. CN. MAGNO PROCOS. S. D.

Quum ad te litteras misissem, quæ tibi Canusii redditæ sunt, suspicionem nullam habebam, te reipublicæ causa mare transiturum; eramque in spe magna, fore, ut in Italia possemus aut concordiam constituere, qua mihi nihil utilius videbatur, aut rempublicam summa cum dignitate defendere. Interim, nondum meis litteris ad te perlatis, ex his mandatis, quæ D. Lælio ad consules dederas, certior tui consilii factus, non exspectavi, dum mihi a te litteræ redderentur, confestimque cum Quinto fratre, et cum liberis nostris iter ad te in Apuliam facere cœpi. Quum Teanum Sidicinum venissem, C. Messius, familiaris tuus, mihi dixit, aliique complures, Cæsarem iter habere Capuam, et eo ipso die mansurum esse Æserniæ. Sane sum commotus; quod, si ita esset, non modo iter meum interclusum, sed me ipsum plane exceptum putabam. Itaque tum Cales processi, ut ibi potissimum consisterem, dum certum nobis ab Æsernia de eo, quod audieram, referretur. At mihi, quum Calibus essem, affertur litterarum tuarum exemplum, quas tu ad Lentu-

zèle pour le salut de la patrie. Les consuls sont venus joindre mon armée d'Apulie. Je vous conjure, par l'attachement inviolable que vous avez toujours eu pour la république, de nous venir trouver, afin que nous puissions de concert prendre des mesures pour, remédier aux maux présents. Prenez la voie Appia, et hâtez-vous de venir à Brindes.

M. CICÉRON, *IMP.*, A CN. POMPÉE, PROC, S.

Formies, février 704.

Lorsque je vous écrivis la lettre que vous avez reçue à Canusium [52], je ne m'imaginais pas que nous fussions réduits à passer la mer; je comptais que sans sortir de l'Italie nous pourrions, ou établir une paix solide, ce qui me paraissait le meilleur parti, ou même soutenir la guerre avec avantage. Cependant, avant que vous eussiez reçu ma lettre, je vis par les ordres que vous aviez donnés à D. Lélius [53] pour les consuls, quelle était votre résolution; et sans attendre votre réponse, je partis aussitôt avec mon frère et nos enfants pour vous aller joindre en Apulie. Lorsque je fus arrivé à Téanum Sidicinum, C. Messius [54], votre ami, et plusieurs autres, m'assurèrent que César s'avançait du côté de Capoue, et que ce jour-là même il coucherait à Éseruie [55]. Cette nouvelle m'alarma fort; je voyais que si elle était véritable, non seulement je ne pourrais pas vous joindre, mais que je perdrais toute communication avec vous. J'allai donc à Calès, pour y attendre des nouvelles certaines d'Ésernie. Pendant que j'y étais, on m'apporta une copie de votre lettre au consul Lentulus. Vous lui disiez que vous en aviez reçu une de L. Domitius, datée du 17 de février, dont la copie était au bas de la vôtre; que les affaires demandaient que vous rassemblassiez

lum consulem misisses. Hæ scriptæ sic erant : Litteras tibi a L. Domitio a. d. XIII kalend. mart. allatas esse (earumque exemplum subscripseras), magnique interesse reipublicæ scripseras, omnes copias primo quoque tempore in unum locum convenire; et ut, præsidii quod satis esset, Capuæ relinqueret. His ego litteris lectis, in eadem opinione fui, qua reliqui omnes, te cum omnibus copiis ad Corfinium esse venturum : quo mihi, quum Cæsar ad oppidum castra haberet, tutum iter esse non arbitrabar. Quum res in summa exspectatione esset, utrumque simul audimus, et quæ Corfinii acta essent, et te iter Brundisium facere cœpisse : quumque nec mihi, nec fratri meo dubium esset, quin Brundisium contenderemus; a multis, qui e Samnio Apuliaque veniebant, admoniti sumus, ut caveremus, ne exciperemur a Cæsare; quod is in eadem loca, quæ nos petebamus, profectus, celerius etiam, quam nos possemus, eo, quo intenderet, venturus esset. Quod quum ita esset; nec mihi, nec fratri meo, nec cuiquam amicorum placuit committere, ut temeritas nostra non solum nobis, sed etiam reipublicæ noceret; quum præsertim non dubitaremus, quin, si etiam tutum nobis iter fuisset, te tamen jam consequi non possemus. Interim accepimus tuas litteras, Canusio a. d. x kalend. mart. datas, quibus nos hortaris, ut celerius Brundisium veniamus; quas quum accepissemus a. d. kalend. mart., non dubitabamus, quin tu jam Brundisium pervenisses : nobisque iter illud omnino interclusum videbatur, neque minus nos esse captos,

au plus tôt toutes vos troupes; qu'il laissât seulement à Capoue une garnison telle qu'il la jugerait nécessaire. Je crus alors, comme tous les autres, que vous marchiez à Corfinium avec toutes vos forces; César étant campé à la vue de cette place, c'aurait été trop m'exposer que d'aller de ce côté-là. Comme nous étions dans une grande attente sur le succès de cette affaire, nous apprîmes en même temps ce qui s'était passé à Corfinium, et votre marche vers Brindes. Nous résolûmes aussitôt, mon frère et moi, de vous suivre; mais différentes personnes, qui venaient du Samnium et de l'Apulie, nous avertirent de prendre garde d'être coupés; que César marchait du même côté que nous, et qu'il faisait une si grande diligence que nous ne pourrions jamais arriver avant lui. Nous changeâmes de dessein; il nous parut, et ce fut aussi l'avis de tous nos amis, que pour l'intérêt de la république, comme pour le nôtre, il ne fallait pas nous exposer à tomber entre les mains de l'ennemi, persuadés surtout, comme nous l'étions, que nous ne serions plus à temps pour vous joindre quand même le chemin aurait été libre. Cependant je reçus votre lettre datée de Canusium, le 20 de février, dans laquelle vous m'engagiez à partir aussitôt pour Brindes; mais comme je ne la reçus que le 27, nous ne doutâmes point que vous n'y fussiez déjà arrivé. Nous savions que ce chemin nous était entièrement fermé, et nous nous trouvâmes autant à plaindre que ceux qui ont été pris dans Corfinium; car c'est l'être véritablement que de se voir entouré de tous côtés de troupes ennemies, sans pouvoir pénétrer par aucun endroit. Je n'aurais eu rien de semblable à craindre, si j'avais été avec vous dès le commencement, comme je le souhaitais, et comme je vous le témoignai lorsque

quam qui [1] Corfinium venissent. Neque enim eos solos arbitrabamur capi, qui in armatorum manus incidissent, sed eos nihilo minus, qui regionibus exclusi, intra præsidia, atque intra arma aliena venissent. Quod quum ita sit, maxime vellem primum semper tecum [2] fuisse; quod quidem tibi ostenderam, quum a me Capuam rejiciebam; quod feci non vitandi oneris causa, sed quod videbam, teneri illam urbem sine exercitu non posse: accidere autem mihi nolebam, quod doleo viris fortissimis accidisse. [3] Quoniam autem, tecum ut essem, non contigit: utinam tui consilii certior factus essem! nam suspicione assequi non potui; quod omnia prius arbitratus sum fore, quam ut hæc reipublicæ causa in Italia non posset duce te consistere. Neque vero nunc consilium tuum reprehendo, sed fortunam reipublicæ lugeo; nec, si ego, quid tu sis secutus, non perspicio, idcirco minus existimo, te nihil nisi summa ratione fecisse. Mea quæ semper fuerit sententia, primum de pace vel iniqua conditione retinenda, deinde de urbe (nam de Italia quidem nihil mihi unquam ostenderas), meminisse te arbitror. Sed mihi non sumo, ut meum consilium valere debuerit: secutus sum tuum, neque id reipublicæ causa, de qua desperavi, quæ et nunc afflicta est, nec excitari sine civili perniciosissimo bello potest: sed te quærebam; tecum esse cupiebam; neque ejus rei facultatem, si qua erit, prætermittam. Ego me in hac omni causa facile intellige-

[1] *Lamb.*, Corfinii fuissent. — [2] *Al.*, fuissem. — [3] *Cod. Balliol.*, Quando.

je ne me chargeai qu'avec répugnance de commander à Capoue, non que je cherchasse à éviter la peine et l'embarras, mais parce que je voyais bien qu'on ne pourrait garder cette place si l'on n'avait pas un corps d'armée pour la protéger. Je ne voulais pas qu'il m'arrivât la même chose que nous avons eu la douleur de voir arriver à tant de braves citoyens. Mais si je n'ai pas été assez heureux pour me trouver avec vous, j'aurais du moins souhaité de savoir quel était votre dessein : je ne pouvais pas le deviner, et j'étais bien éloigné de croire que sous un chef tel que vous, on ne pût sauver les affaires qu'en abandonnant l'Italie. Ce n'est pas que je condamne le parti que vous avez pris ; je plains seulement la république ; et quoique je ne voie pas les raisons que vous avez pu avoir, je ne doute point que vous n'en ayez eu de fort bonnes. Vous pouvez vous souvenir que j'ai toujours été d'avis qu'il fallait acheter la paix à quelque prix que ce fût, et ne point abandonner Rome ; je ne parle point de l'Italie, vous ne m'aviez jamais témoigné que vous eussiez dessein d'en sortir. Mais je n'ai point la présomption de croire que mon avis devait l'emporter ; je me suis fait un devoir de suivre le vôtre, non par rapport à la république, dont le salut me paraît désespéré, et à qui il ne reste plus qu'un rémède aussi funeste que l'est une guerre civile : c'était vous uniquement qui me déterminiez ; je ne voulais point me séparer de vous, et je ne manquerai pas de vous aller joindre dès que j'en trouverai l'occasion. Je sais bien que ceux qui ne veulent point d'accommodement, n'ont garde d'être contents de moi : je me suis, dès le principe, déclaré pour la paix. Ce n'est pas que je ne craignisse les mêmes choses qu'eux ; mais c'est que je les trouvais moins à craindre qu'une guerre civile.

bam pugnandi cupidis hominibus non satisfacere. Primum enim præ me tuli, me nihil malle, quam pacem: non quin eadem timerem, quæ illi; sed ea bello civili leviora ducebam. Inde, suscepto bello, quum pacis conditiones ad te afferri, a teque ad ea honorifice et large responderi viderem; duxi meam rationem; quam tibi facile me probaturum, pro tuo in me beneficio, arbitrabar. Memineram me esse unum, qui pro meis maximis in rempublicam meritis supplicia miserrima et crudelissima pertulissem; me esse unum, qui, si offendissem ejus animum, cui tum, quum jam in armis essemus, consulatus tamen alter, et triumphus amplissimus deferebatur, [1] subjicerer eisdem præliis: ut mea persona semper ad improborum civium impetus aliquid videretur habere populare. Atque hæc non ego prius sum suspicatus, quam mihi palam denuntiata sunt: neque ea tam pertimui, si subeunda essent, quam declinanda putavi, si honeste vitare possem. Quam brevem illius temporis, dum in spe pax fuit, rationem nostram vides; reliqui facultatem res ademit. Iis autem, quibus non satisfacio, facile respondeo. Neque enim ego amicior C. Cæsari unquam fui, quam illi; neque illi amiciores reipublicæ, quam ego. Hoc inter me, et illos interest; quod, quum et illi cives optimi sint, et ego ab ista laude non absim, ego conditionibus, quod idem te intellexeram velle, illi armis disceptari maluerunt. Quæ quoniam ratio vicit; perficiam profecto, ut

[1] *Legit Manut. in vet. cod.* objicerer.

Ensuite, la guerre étant déjà commencée, lorsque César vous eût fait proposer un accommodement, et que je vis que vous lui aviez répondu d'une manière si honorable pour lui, en lui offrant des conditions si avantageuses, je crus devoir penser à moi; et les obligations que je vous ai, me firent espérer que vous entreriez dans mes vues. Je me souvenais que pour avoir trop bien servi la république, je m'étais vu exposé aux traitements les plus cruels et les plus indignes. Je considérai que si je ne ménageais pas un homme à qui, même depuis que nous avons pris les armes, on offrait un second consulat et le triomphe, j'aurais à soutenir les mêmes épreuves; car il semble que je sois destiné particulièrement à être en butte aux coups des méchants citoyens, et que ce soit pour bien des gens un agréable spectacle. Ce ne sont pas là de vains soupçons et de fausses alarmes; je ne vous dis rien dont on ne m'ait hautement menacé, et quoique je me sentisse assez de courage pour soutenir ce que je ne pourrais éviter, j'ai cru qu'il était de la prudence de m'en garantir, pourvu que je le fisse sans intéresser mon honneur. Voilà les raisons que j'ai eues de me ménager pendant le peu de temps qu'on a parlé de paix; depuis, je n'ai pas été le maître de faire ce que j'aurais souhaité. Pour ceux qui me condamnent, voici ce que j'ai à leur répondre : je n'ai jamais été plus uni qu'eux avec César, et ils n'ont jamais été plus attachés que moi à la république. Quelle est donc la différence entre nous ? Quoiqu'ils soient de très bons citoyens, et que je ne sois pas tout-à-fait indigne de ce nom, nous voulions arriver au même but par des voies différentes, eux par celle des armes, et moi par celle d'un accommodement, auquel vous me paraissiez vous-même porté. Mais

neque respublica civis a me animum, neque tu amici desideres.

EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO S.

Mihi molestior lippitudo erat etiam, quam ante fuerat: dictare tamen hanc epistolam malui, quam Gallo Fabio, amantissimo utriusque nostrum, nihil ad te litterarum dare. Nam pridie quidem, quoquo modo potueram, scripseram ipse eas litteras, quarum vaticinationem falsam esse cupio. Hujus autem epistolæ non solum ea causa est, ut ne quis a me dies intermittatur, quin dem ad te litteras; sed etiam hæc justior, ut a te impetrarem, ut sumeres aliquid temporis; quo quia tibi perexiguo opus est, explicari mihi tuum consilium plane volo, ut penitus intelligam. Omnia sunt integra nobis: nihil prætermissum est, quod non habeat sapientem excusationem, non modo probabilem. Nam certe neque tum peccavi, quum imparatam [1] jam Capuam, non solum ignaviæ delectus, sed etiam perfidiæ suspicionem fugiens, accipere nolui; neque quum post conditiones pacis per L. Cæsarem et Fabatum allatas, cavi, ne animum ejus offenderem, cui Pompeius jam armatus armato consulatum triumphumque deferret. Nec vero hæc extrema quisquam potest jure reprehendere, quod mare non transierim: id enim, etsi erat deliberationis, tamen obire non potui. Neque enim

[1] *Græv.* jam *delendum censuit.*

puisque leur sentiment a prévalu, vous pouvez compter que je ne manquerai point à ce que je dois à la république comme citoyen, et à vous comme ami.

LETTRE XII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, février 704.

J'AI plus mal aux yeux que jamais : cependant j'ai mieux aimé dicter cette lettre que de laissser partir Fabius Gallus, notre ami commun, sans profiter de cette occasion. Pour ma lettre d'hier, où vous trouverez des prédictions qui ne seront peut-être que trop vraies, je l'ai écrite moi-même le mieux que j'ai pu, non seulement pour ne laisser passer aucun jour sans vous donner de mes nouvelles, mais beaucoup plus encore, afin de vous engager à prendre quelques moments (car il ne vous en faut pas davantage) pour examiner ce que je dois faire dans la conjoncture présente. Dites-moi bien positivement votre opinion. Je suis encore à temps pour me déterminer, et je n'ai rien *fait*, jusqu'à présent, que je ne puisse justifier par des raisons, je ne dis pas apparentes, mais solides. Si je n'ai pas voulu commander à Capoue, c'est que cette place était sans défense, et qu'on aurait pu s'en prendre à moi de la négligence avec laquelle se faisaient les nouvelles levées, ou même me soupçonner de quelque trahison. Ne devais-je pas aussi, lorsque César eut fait proposer un accommodement par Lucius César et par Fabatus [56], garder quelque ménagement avec un homme à qui Pompée, même depuis qu'on avait pris les armes de part et d'autre, offrait un second consulat et le triomphe? On peut encore moins me reprocher de n'avoir pas, en dernier lieu,

suspicari debui; præsertim quum ex ipsius Pompeii litteris, idem quod video te existimasse, non dubitarim, quin is Domitio subventurus esset. Et plane, quid rectum, et quid faciendum mihi esset, diutius cogitare malui. Primum igitur, hæc qualia tibi esse videantur, etsi significata sunt a te, tamen accuratius mihi perscribas, velim : deinde aliquid etiam in posterum prospicias, fingasque, quem me esse deceat, et ubi me plurimum prodesse reipublicæ sentias; ecquæ pacifica persona desideretur; an in bellatore sint omnia. Atque ego, qui omnia officio metior, recordor tamen tua consilia; quibus si paruissem, tristitiam illorum temporum non subiissem. Memini, quid mihi tum suaseris per Theophanem, per Culeonem; idque sæpe ingemiscens sum recordatus. Quare nunc saltem ad illos calculos revertamur, quos tum abjecimus; ut non solum gloriosis consiliis utamur, sed etiam paullo salubribus. Sed nihil præscribo. Accurate velim perscribas tuam ad me sententiam. Volo etiam exquiras, quam diligentissime poteris (habebis autem, per quos possis), quid Lentulus noster, quid Domitius agat, quid acturus sit, quemadmodum nunc se gerant, num quem accusent, num cui succenseant. Quid dico, num cui? num Pompeio? Omnino culpam omnem Pompeius in Domitium confert : quod ipsius litteris cognosci potest; quarum exemplum ad te mitto. Hæc igitur videbis; et, quod ad te ante scripsi, Demetrii Magnetis librum, quem ad te misit de concordia, velim mihi mittas.

suivi Pompée à Brindes; outre que cela demandait quelque réflexion, je n'en ai pas été le maître. Étais-je obligé de deviner que Pompée songeait à passer la mer? et ne devais-je pas, d'après sa lettre au consul, croire qu'il irait au secours de Domitius, comme cette même lettre vous l'avait fait croire? A vous dire vrai, je voulais examiner et ma situation et mon devoir. Je sais déjà quelque chose de votre sentiment; mais je vous prie de m'en écrire d'une manière plus positive, et de me donner des conseils pour l'avenir. Faites-moi un plan de conduite; voyez où je pourrai être plus utile à la république; si on ne la peut servir qu'en prenant les armes, ou s'il n'y a pas ici quelque rôle de médiateur. Quoique mon devoir soit pour moi une règle inviolable, je ne laisse pas de me souvenir des conseils que vous me donniez avant mon exil; si je les avais suivis, j'aurais évité tous mes malheurs. Je me souviens de ce que vous me fîtes dire alors par Théophane et par Culéon [57], et j'ai souvent gémi de n'en avoir pas profité. Il faut du moins que l'expérience me rende sage, et que je ne sacrifie pas toujours le salut à la gloire. Mais je ne prétends point prévenir votre jugement; écrivez-moi formellement votre décision. Je vous prie aussi (et vous ne manquez pas de moyens pour cela) de tâcher de découvrir ce que font Lentulus [58] et Domitius; ce qu'ils prétendent devenir; quelle est leur conduite; à qui ils attribuent leur malheur, ou plutôt s'ils ne l'attribuent pas à Pompée. Suivant Pompée, Domitius est seul coupable, comme vous le pourrez voir par les lettres dont je joins ici la copie. Pensez à tout cela, et n'oubliez pas de m'envoyer le traité de Démétrius de Magnésie, que je vous ai demandé.

CN. MAGNUS PROCOS. C. MARCELLO, L. LENTULO COSS. S. D.

Ego, quod existimabam, dispersos nos, neque reipublicæ utiles, neque nobis præsidio esse posse, idcirco ad L. Domitium litteras misi, primum uti ipse cum omni copia ad nos veniret; si de se dubitaret, ut cohortes XIX, quæ ex Piceno ad me iter habebant, ad nos mitteret. Quod veritus sum, factum est, ut Domitius implicaretur; neque ipse satis firmus esset ad castra facienda: quod meas XIX et suas XII cohortes tribus in oppidis distributas haberet (nam partim Albæ, partim Sulmone collocavit); neque se, si vellet, expedire posset. Nunc scitote, me esse in summa sollicitudine. Nam et tot et tales viros periculo obsidionis liberare cupio; neque subsidio ire possum: quod his duabus legionibus non puto esse committendum, ut illuc ducantur; ex quibus tamen non amplius XIV cohortes contrahere potui; quod Brundisium præsidium misi: neque Canusium sine præsidio, dum abessem, putavi esse dimittendum. D. Lælio mandaram, quod majores copias sperabam nos habituros, ut, si vobis videretur, alteruter vestrum ad me veniret; alter in Siciliam cum ea copia, quam Capuæ et circum Capuam comparastis, et cum iis militibus, quos Faustus legit, proficisceretur; Domitius cum XII suis cohortibus eodem adjungeretur; reliquæ copiæ omnes Brundisium cogerentur, et inde navibus Dyrrhachium transportarentur. Nunc, quum hoc tempore nihilo

CN. POMPÉE, PROCONSUL, A C. MARCELLUS ET A L. LENTULUS, CONSULS, S.

Février, 704.

Comme j'étais persuadé que tant que nous serions séparés, nous ne pourrions ni servir la république, ni tenir contre nos ennemis, j'avais écrit à L. Domitius qu'il me vînt joindre avec toutes ses troupes; ou que, s'il ne jugeait pas à propos de se mettre en marche, il m'envoyât du moins les dix-neuf cohortes qui me venaient du Picénum. Ce que j'appréhendais est arrivé: Domitius se trouve au milieu des ennemis; il n'a pas assez de troupes pour former un camp, parce qu'il a mis dans Albe [59] et dans Sulmone une partie des douze cohortes qu'il avait déjà, et des dix-neuf qu'on m'amenait du Picénum; et quand il voudrait à présent me venir joindre, il trouverait les passages fermés. Je ne vous cache pas mon affliction et mes alarmes. Je voudrais bien aller au secours de tant d'illustres citoyens; mais je me trouve hors d'état de le faire; car, outre qu'il serait dangereux de mener de ce côté-là nos deux légions [60], je n'ai pu rassembler que quatorze cohortes; j'en ai envoyé une partie à Brindes, et je n'ai pas voulu, pendant mon absence, laisser Canusium entièrement dégarni. Dans l'espérance où j'étais que nous aurions beaucoup plus de troupes, j'avais chargé D. Lélius de vous dire que, si vous le jugiez à propos, il serait bon que l'un de vous deux vînt me joindre, et que l'autre passât en Sicile avec les forces que vous avez ramassées à Capoue et aux environs; il pouvait y réunir celles que Faustus a levées, et Domitius y aurait joint ses douze cohortes; toutes les autres se seraient assemblées à Brindes pour passer à Dyrrhachium. Maintenant,

magis ego, quam vos, subsidio Domitio ire possim, [1]se per montes explicare; non est nobis committendum, ut ad has XIV cohortes, quas ego dubio animo habeo, hostis accedere, aut in itinere me consequi possit. Quamobrem placitum est mihi, ac ita video censeri Marcello, et ceteris nostri ordinis, qui hic sunt, ut Brundisium ducerem hanc copiam, quam mecum habeo. Vos hortor, ut quodcumque militum contrahere poteritis, contrahatis, et eodem veniatis quam primum.

Arma, quæ ad me missuri eratis, iis, censeo, armetis milites, quos vobiscum habetis. Quæ arma superabunt, ea si Brundisium jumentis deportaritis, vehementer reipublicæ profueritis. De hac re velim nostros certiores faciatis: ego ad P. Lupum et C. Coponium prætores misi, ut se nobis conjungerent, et, militum quod haberent, ad vos deducerent.

CN. MAGNUS PROCOS. L. DOMITIO PROC. S. D.

Miror, te ad me nihil scribere, et potius ab aliis, quam a te, de republica me certiorem fieri. Nos, disjecta manu, pares adversariis esse non possumus. [2]Conjunctis nostris copiis, spero nos et reipublicæ, et communi saluti prodesse. Quamobrem quum constituisses, ut Vibullius mihi scripserat a. d. v id. febr., Corfinio proficisci cum exercitu, et ad me venire; miror, quid causæ fuerit, quare consilium mutaris. Nam illa causa, quam mihi Vibullius scribit, levis est, te prop-

[1] *Addendum*, isque. — [2] Contractis.

puisqu'il m'est impossible, aussi-bien qu'à vous, d'aller au secours de Domitius, et qu'il ne peut plus se sauver par les défilés des montagnes [61], il faut du moins empêcher que l'ennemi ne me joigne, et qu'il n'approche de ces quatorze cohortes, dont je ne suis guère assuré. Ainsi j'ai cru, aussi-bien que Marcellus et tous les autres sénateurs dont je suis entouré, qu'il fallait mener à Brindes toutes les troupes qui sont avec nous. De votre côté vous en amasserez le plus que vous pourrez, et vous vous rendrez le plus tôt possible dans cette ville.

Pour les armes que vous deviez m'envoyer, vous n'avez qu'à les distribuer à vos soldats; s'il y en a de reste, il serait fort utile pour le bien public de les faire transporter à Brindes. Je vous prie de faire savoir à tous ceux de notre parti les résolutions que nous avons prises. J'ai écrit aux préteurs P. Lupus [62] et C. Coponius de vous venir joindre avec leurs troupes.

CN. POMPÉE, PROC., A L. DOMITIUS, PROC., S.

Lucérie, février 704.

Je suis surpris de ne point recevoir de vos lettres, et d'apprendre, par d'autres que par vous, l'état des affaires. Tant que nous serons séparés, nous n'aurons point de forces suffisantes à opposer aux ennemis; il est absolument nécessaire, pour le bien de la république, et pour notre propre sûreté, de rassembler toutes nos troupes. Vibullius m'avait mandé, dans sa lettre du 9 de février, que vous étiez résolu à partir de Corfinium pour me venir joindre, et je ne vois pas ce qui a pu vous faire changer de dessein. Vibullius me dit bien que vous avez différé de partir, parce que vous avez appris que César s'était avancé

terea moratum esse, quod audieris, Cæsarem Firmo progressum in castrum Truentinum venisse. Quanto enim magis appropinquare adversarius cœpit, eo tibi celerius agendum erat, ut te mecum conjungeres, priusquam Cæsar aut tuum iter impedire, aut me abs te excludere posset.

Quamobrem etiam atque etiam te rogo et hortor, id quod non destiti superioribus litteris a te petere, ut primo quoque die Luceriam [1] advenias, antequam copiæ, quas instituit Cæsar contrahere, in unum locum coactæ nos a nobis distrahant. Sed si erunt, qui te impediant, ut [2] villas suas servent, æquum est me a te impetrare, ut cohortes, quæ ex Piceno et Camerino venerunt, quæ fortunas suas reliquerunt, ad me missum facias.

CN. MAGNUS PROCOS. L. DOMITIO PROCOS. S. D.

Litteras abs te M. Calenius ad me attulit a. d. xiiii kal. mart., in quibus litteris scribis, tibi in animo esse, observare Cæsarem; et, si secundum mare ad me ire cœpisset, confestim in Samnium ad me venturum; sin autem ille circum istæc loca commoraretur, te ei, si propius accessisset, resistere velle. Te animo magno et forti istam rem agere existimo: sed diligentius nobis est videndum, ne distracti pares esse adversario non possimus; quum ille magnas copias habeat, et majores brevi habiturus sit. Non enim, pro tua prudentia, debes illud solum animadvertere, quot in præ-

[1] Advenires. — [2] Illas.

de Firmum [64] à Truentum [65]; mais cela ne devait pas vous arrêter. Au contraire, plus l'ennemi s'approchait, plus il était important pour vous de faire diligence et d'opérer votre jonction avec moi, avant qu'il pût, ou empêcher votre marche, ou vous couper.

Je vous conjure donc, avec de nouvelles instances, comme je n'ai cessé de le faire dans toutes mes autres lettres, de vous rendre au plus tôt à Lucérie, avant que César, qui s'occupe maintenant de réunir toutes ses troupes, puisse vous ôter la communication avec cette place. S'il y a des gens qui veuillent vous retenir pour mettre leur pays à couvert [66], vous ne devez pas différer du moins de m'envoyer les cohortes qui sont venues du Picénum et de Camérinum [67], et qui ont quitté leurs familles et leurs biens pour servir la république.

CN. POMPÉE, PROC., A L. DOMITIUS, PROC., S.

Lucérie, février 704.

M. Calénius m'a rendu, le 16 de février, la lettre par laquelle vous m'informez que vous allez observer la marche de César, et que si pour venir à moi il prend du côté de la mer, vous viendrez aussitôt me joindre dans le Samnium; mais que, s'il s'arrêtait vers les lieux où vous êtes, vous étiez résolu, en cas qu'il s'approchât, de lui faire tête. Je reconnais en cela votre grandeur d'âme et votre courage; mais il est à craindre que tant que nous serons séparés, nous ne puissions pas tenir contre un ennemi dont les forces sont déjà grandes et augmentent tous les jours. Un homme aussi habile que vous ne doit pas seulement considérer combien César a de troupes en ce moment; il faut faire attention que dans peu il aura

sentia cohortes contra te habeat Cæsar, sed quantas brevi tempore equitum et peditum copias contracturus sit. Cui rei testimonio sunt litteræ, quas Bussenius ad me misit; in quibus scribit, id quod ab [1] aliis quoque mihi scribitur, præsidia Curionem, quæ in [2] Umbris et Tuscis erant, contrahere, et ad Cæsarem iter facere. Quæ si copiæ in unum locum fuerint coactæ; ut pars exercitus ad Albam mittatur, pars ad te accedat; ut non pugnet, sed locis suis repugnet, hærebis : neque solus cum ista copia tantam multitudinem sustinere poteris, ut frumentatum eas. Quamobrem te magnopere hortor, ut quam primum cum omni copia huc venias. Consules constituerunt idem facere.

Ego Metuscilio ad te mandata dedi, providendum esse, ne duæ legiones sine Picentinis cohortibus in conspectum Cæsaris committerentur. Quamobrem nolito commoveri, si audieris me regredi, si forte Cæsar ad me veniet. Cavendum enim puto esse, ne implicatus hæream : nam neque castra, propter anni tempus et militum animos, facere possum; neque ex omnibus oppidis contrahere copias expedit, ne receptum amittam. Itaque non amplius XIV cohortes Luceriam coegi. Consules præsidia omnia deducturi sunt, aut in Siciliam ituri. Nam aut exercitum firmum habere oportet, quo confidamus perrumpere nos posse; aut regiones ejusmodi obtinere, e quibus repugnemus : id quod neutrum nobis hoc tempore contingit; quod et magnam partem Italiæ Cæsar occupavit, et nos non habemus exercitum tam am-

[1] *Vulg.*, illis. — [2] Umbria.

une armée très forte en cavalerie et en infanterie. C'est ce que j'ai appris par les lettres de Bussénius et de plusieurs autres personnes, qui me mandent que Curion rassemble toutes les garnisons de l'Ombrie et de la Toscane pour les mener à César. Quand toutes ces forces seront une fois réunies, si César fait avancer une partie de son armée vers Albe, qu'il marche avec l'autre à Corfinium, et que, sans vous attaquer, il vous serre de tous côtés, vous ne pourrez plus faire aucun mouvement, ni, avec les forces auxquelles vous êtes réduit, envoyer au fourrage à la vue d'une si puissante armée. Je vous exhorte donc très vivement à venir ici au plus tôt avec toutes vos troupes. Les consuls ont résolu de prendre ce parti.

J'ai chargé Métuscilius de vous dire qu'il serait dangereux de laisser approcher de l'armée ennemie nos deux légions sans les troupes du Picénum; et qu'en cas que César marchât à moi, il ne fallait point que vous fussiez alarmé de me voir reculer. Je dois prendre garde de m'engager trop avant; car dans la saison où nous sommes, et avec des troupes dont je suis si peu sûr, je ne puis pas former un camp; et je n'ai pas voulu non plus dégarnir toutes nos places, de peur qu'il ne me restât plus de retraite : ainsi je n'ai rassemblé à Lucérie que quatorze cohortes. Les consuls m'amèneront les troupes qu'ils auront tirées des places fidèles à la république, ou ils passeront en Sicile. Pour demeurer en Italie, il faudrait, ou que nous fussions en état de forcer les ennemis, ou que nous occupassions des postes qu'ils ne pussent forcer. L'un et l'autre nous manque; César est déjà maître de presque toute l'Italie, et son armée est supérieure à la nôtre pour la force et pour le nombre : il faut

plum, neque tam magnum, quam ille. Itaque nobis providendum est, ut summam reipublicæ rationem habeamus. Etiam atque etiam te hortor, ut cum omni copia quam primum ad me venias. Possumus etiam nunc rempublicam erigere, si communi consilio negotium administrabimus: sin distrahemur, infirmi erimus. Mihi hoc constitutum est. His litteris scriptis, Sica a te mihi litteras attulit et mandata. Quod me hortare, ut istuc veniam, id me facere non arbitror posse; quod non magnopere his legionibus confido.

CN. MAGNUS PROCOS. L. DOMITIO PROCOS. S. D.

Litteræ mihi a te redditæ sunt a. d. XIII kal. mart., in quibus scribis, Cæsarem apud Corfinium castra posuisse. Quod putavi et præmonui, fit, ut nec in præsentia committere tecum prælium velit; et, omnibus copiis conductis, te implicet, ne ad me iter expeditum tibi sit, atque istas copias conjungere optimorum civium possis cum his legionibus, de quarum voluntate dubitamus.

Quo etiam magis tuis litteris sum commotus. Neque enim eorum militum, quos mecum habeo, voluntati satis confido, ut de omnibus fortunis reipublicæ dimicem; neque etiam, qui ex delectibus conscripti sunt a consulibus, convenerunt.

Quare da operam, si ulla ratione etiam nunc efficere potes, ut te explices, huc quam primum venias, antequam omnes copiæ [1] adversarium

[1] *Ed. Rom.*, adversariorum.

donc prendre garde de ne point trop exposer la fortune publique. Je vous conjure encore une fois de venir au plus tôt nous joindre avec toutes vos troupes. Nous pouvons rétablir les affaires, pourvu que nous soyons tous ensemble ; si nous nous séparons, nous serons trop faibles. Voilà le plan que je me suis fait. Depuis que j'ai écrit cette lettre, Sica m'a rendu la vôtre, et m'a exposé sa commission. Je voudrais bien pouvoir m'avancer vers Corfinium, comme vous le souhaitez ; mais il faudrait pour cela que je fusse plus sûr des légions qui sont avec moi.

CN. POMPÉE, PROC., A L. DOMITIUS, PROC., S.

J'ai reçu, le 17 de février, la lettre par laquelle vous m'informez que César est campé à la vue de Corfinium. Voilà ce que j'avais prévu, et ce que je vous avais prédit. Sans doute qu'il ne veut point, pour le moment, en venir aux mains avec vous, mais seulement vous serrer de tous côtés pour vous empêcher de joindre vos troupes qui sont fort affectionnées à la république, aux miennes dont la fidélité m'est fort suspecte.

C'est là ce qui m'a le plus tristement affecté à la lecture de votre lettre. Je ne puis, avec des troupes dont les dispositions m'inspirent si peu de confiance, hasarder un combat qui déciderait du sort de la république, et je n'ai point encore ici celles que les consuls ont levées.

Il faut donc, s'il en est encore temps, que vous tâchiez de trouver quelque passage pour venir ici au plus tôt, avant que les ennemis aient rassemblé toutes leurs forces. Nous ne pouvons réunir assez à temps,

conveniant. Neque enim celeriter ex delectibus huc homines convenire possunt; et, si convenirent, quantum iis committendum sit, [1] quod inter se ne noti quidem sunt, contra veteranas legiones, non te præterit.

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO S.

Lippitudinis meæ signum tibi sit librarii manus, et eadem causa brevitatis: etsi nunc quidem, quod scriberem, nihil erat. Omnis exspectatio nostra erat in nuntiis Brundisinis. Si nactus hic esset Cnæum nostrum, spes dubia pacis; sin ille ante transmisisset, exitiosi belli metus. Sed videsne, in quem hominem inciderit respublica? quam acutum, quam vigilantem, quam paratum? Si mehercule neminem occiderit, nec cuiquam quidquam ademerit, ab his, qui eum maxime timuerant, maxime diligetur. Multum mecum municipales homines loquuntur, multum rusticani. Nihil prorsus aliud curant, nisi agros, nisi villulas, nisi nummulos suos. Et vide, quam conversa res est. Illum, quo antea confidebant, metuunt; hunc amant, quem timebant. Id quantis nostris peccatis vitiisque evenerit, non possum sine molestia cogitare. Quæ autem impendere putarem, scripseram ad te; et jam tuas litteras exspectabam.

[1] *Legendum videtur* qui.

sous notre main, toutes les nouvelles levées; et quand cela serait possible, vous savez ce qu'on peut attendre de ces hommes qui ne se connaissent que d'un jour, opposés sur le champ de bataille à de vieilles légions.

LETTRE XIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, mars 704.

Vous verrez bien que j'ai toujours mal aux yeux, puisque je me sers d'un secrétaire, et par la même raison ma lettre sera courte. D'ailleurs je n'ai aucune nouvelle à vous mander; tout dépend de celles qui viendront de Brindes. Si César joint Pompée, peut-être pourrons-nous avoir la paix; mais si Pompée passe une fois la mer, il faut nous attendre à une guerre funeste. Voyez, je vous prie, entre les mains de qui se trouve la république. Quelle pénétration! quelle activité! quelle prévoyance [68]! S'il ne se montre ni cruel ni avide, il aura bientôt l'affection de ceux qui le redoutaient le plus. J'entends souvent raisonner les habitants de ces villes et les gens de la campagne; ils ne se mettent en peine que de leurs champs, de leurs métairies, de leur petit bien. Quel changement! ils craignent maintenant celui qu'ils regardaient comme leur défenseur, et ils aiment celui qu'ils redoutaient comme leur ennemi. C'est bien par notre imprudence et nos mauvais calculs que nous en sommes venus à ce point, et je ne puis y songer sans douleur. Je vous ai déjà prédit les malheurs dont nous sommes menacés; j'attends votre réponse.

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO S.

Non dubito, quin tibi odiosæ sint epistolæ quotidianæ, quum præsertim neque nova de re aliqua certiorem te faciam, neque novam denique jam reperiam scribendi ullam sententiam. Sed si, dedita opera, quum causa nulla esset, tabellarios ad te cum inanibus epistolis mitterem; facerem inepte: euntibus vero, domesticis præsertim, ut nihil ad te dem litterarum, facere non possum. Et simul (crede mihi) requiesco paullum in his miseriis, quum quasi tecum loquor; quum vero tuas epistolas lego, multo etiam magis. Omnino intelligo, nullum fuisse tempus post has fugas et formidines, quod magis debuerit mutum esse a litteris: propterea, quod neque Romæ quidquam auditur novi; nec in his locis, quæ a Brundisio absunt propius, quam tu, biduum, aut triduum. Brundisii autem omne certamen vertitur hujus primi temporis. Qua quidem exspectatione torqueor. Sed omnia ante nos sciemus. Eodem enim die video Cæsarem a Corfinio post meridiem profectum esse, id est, Feralibus, quo Canusio mane Pompeium. Eo modo autem ambulat Cæsar, et iis diariis militum celeritatem incitat, ut timeam, ne citius ad Brundisium, quam opus sit, accesserit. Dices, Quid igitur proficis, qui anticipes ejus rei molestiam, quam triduo sciturus sis? Nihil equidem. Sed, ut supra dixi, tecum perlibenter lo-

LETTRE XIV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, mars 704.

Je m'imagine que vous vous lassez de recevoir tous les jours de mes lettres, surtout depuis que je n'ai plus de nouvelles à vous mander, et que j'ai épuisé toutes les réflexions. En effet, si n'ayant rien à vous apprendre, je vous envoyais des exprès, cela serait ridicule; mais lorsque je trouve quelqu'un qui va à Rome, et que ce sont surtout des gens à moi, je ne puis m'empêcher de profiter de ces occasions. Et puis, vous devez compter que dans le triste état où nous sommes, je n'ai du soulagement que lorsque je m'entretiens avec vous, et encore plus lorsque je lis ce que vous m'écrivez. Depuis ces derniers troubles, il n'y a point eu de moment plus stérile en nouvelles. Vous n'en avez aucune à Rome, et nous n'en avons pas plus ici, quoique nous soyons moins éloignés de Brindes de deux ou trois journées. Ce qui s'y passe maintenant décidera des affaires pour cette campagne. J'en attends des nouvelles avec une extrême inquiétude; mais nous en aurons plus tôt que vous. J'ai su que César et Pompée étaient partis tous deux le même jour, le 22 de février [69], celui-ci de Canusium le matin, et l'autre de Corfinium l'après-midi. Mais César marche avec tant de diligence, et il donne alors de tels encouragements à ses soldats, que j'appréhende fort qu'il n'arrive à Brindes plus tôt que nous ne voudrions. Pourquoi, me direz-vous, se tourmenter par avance d'une chose qu'on doit savoir avec certitude dans deux ou trois jours? Vous avez raison; mais, comme je vous l'ai déjà dit, je me fais un plaisir de

quor : et simul scito, labare meum consilium illud, quod satis jam fixum videbatur. Non mihi satis idonei sunt auctores ii, qui a te probantur. Quod enim unquam eorum in republica forte factum exstitit? aut quis ab his ullam rem laude dignam desiderat? Nec mehercule laudandos existimo, qui trans mare belli parandi causa profecti sunt (quanquam hæc ferenda non erant); video enim, quantum id bellum, et quam pestiferum futurum sit : sed me movet unus vir; cujus fugientis comes, rempublicam recuperantis socius videor esse debere. Totiesne igitur sententiam mutas? Ego tecum tanquam mecum loquor : quis autem est, tanta quidem de re, quin varie secum ipse disputet? Simul et elicere cupio sententiam tuam; si manet, ut firmior sim; si mutata est, ut tibi assentiar. Omnino ad id, de quo dubito, pertinet, me scire, quid Domitius acturus sit, quid noster Lentulus. De Domitio varia audimus, modo esse [1] in Tiburti, haud lepide : quod quum lepidius accessisset ad urbem : quod item falsum video esse. Ait enim Lepidus, eum nescio quo penetrasse itineribus : occultandi sui causa, an maris apiscendi? ne id quidem scit. Ignorat [2] enim de filio. Addit illud, sane molestum : pecuniam Domitio satis grandem, quam is Corfinii habuerit, non esse redditam. De Lentulo autem nihil audimus. Hæc velim exquiras, ad meque perscribas.

[1] *Mendosus locus. Vid. not.* — [2] *Forte legendum* etiam.

m'entretenir avec vous. Apprenez aussi que j'ai presque abandonné le dessein auquel je me croyais déterminé [70]. Je trouve que les gens que vous me proposez pour exemple ne m'en doivent pas servir. Ont-ils donné quelque marque de courage pendant qu'ils ont été en place, et attend-on d'eux aucune action de vigueur? Ce n'est pas que j'approuve ceux qui ont passé la mer pour porter dans tout l'empire une guerre funeste (quoique d'ailleurs on ne pût guère souffrir les attentats de César); c'est Pompée seul qui me détermine : il me semble que s'il fuit, je dois l'accompagner; que s'il rentre dans sa patrie reconquise, je dois être à ses côtés. Quoi! m'allez-vous dire, vous changez encore de résolution? Je m'entretiens avec vous comme je pourrais faire avec moi-même; et quel homme, délibérant sur de si grandes choses, ne balance pas long-temps entre plusieurs partis? Je veux aussi vous engager par ce moyen à me dire votre avis, afin que si vous êtes toujours dans la même pensée, je m'y tienne; et que si vous en avez quelque autre, je la suive. Pour me déterminer, il est essentiel que je sache ce que vont faire Lentulus et Domitius. Les uns disent que celui-ci est à Tibur chez Lépidus [71], d'autres qu'il s'est approché de Rome avec lui : erreur, je crois, des deux parts. Lépidus assure, en effet, que Domitius a pris des chemins détournés, soit pour aller dans quelque endroit écarté, soit pour gagner la mer; car il n'en sait rien de certain. Il ne sait pas non plus où est le fils de Domitius. Il ajoute encore une chose fâcheuse pour le père, c'est qu'on ne lui a pas rendu une somme d'argent considérable qu'il avait à Corfinium [72]. Pour Lentulus, nous n'en savons rien. Donnez-m'en, je vous prie, quelque nouvelle.

EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO S.

A. d. v non. mart. epistolas mihi tuas Ægypta reddidit, unam veterem IV kal., quam te scribis dedisse Pinario, quem non vidimus; in qua exspectas, quidnam præmissus agat Vibullius, qui omnino non est visus a Cæsare (in altera epistola, video, te scire, ita esse): et, quemadmodum redeuntem excipiam Cæsarem; quem omnino vitare cogito: et, [1] aut Hæmonis fugam intendis, commutationemque vitæ tuæ; quod tibi puto esse faciendum: et ignoras, Domitius cum fascibusne sit; quod quum scies, facies, ut sciamus. Habes ad primam epistolam. Secutæ sunt duæ, pridie kal. ambæ datæ, quæ me convellerunt de pristino statu, jam tamen, ut ante ad te scripsi, labantem. Nec me movet, quod scribis, « Jovi ipsi iniquum. » Nam periculum in utriusque iracundia positum est; victoria autem ita incerta, ut deterior causa paratior mihi esse videatur. Nec me consules movent, qui ipsi pluma aut folio facilius moventur. Officii me deliberatio cruciat, cruciavitque adhuc. Cautior certe est mansio; honestior existimatur trajectio. Malo interdum, multi me non caute, quam pauci non honeste fecisse existiment. De Lepido et Tullo quod quæris; illi vero non dubi-

[1] *Multa congerunt in desperatum locum*, *vel*, ave, Athenio, si fugam intendis; *vel*, artemonis funem tendis, *etc. Mera somnia. Vid. tamen in notis, quid Grævius excogitarit.*

LETTRE XV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, mars 704.

Égypta m'a rendu le 3 de mars plusieurs de vos lettres. Vous aviez donné la première du 26 de février, à Pinarius, que je n'ai point vu. Vous me dites dans cette lettre que vous attendez comment Pompée recevra les propositions dont Vibullius est chargé; mais Vibullius n'a pas seulement vu César, comme vous l'avez su depuis [73]. Vous êtes aussi en peine sur mon entrevue avec César: mais je veux l'éviter. J'approuve fort le dessein où vous êtes de vous retirer en Épire [74]. Vous me dites encore que vous ne savez pas si Domitius a gardé ses faisceaux [75]; ayez soin, je vous prie, de m'en informer quand vous le saurez. Voilà tout ce que j'ai à répondre à votre première lettre. Les deux suivantes, écrites l'une et l'autre le dernier de février, m'ont fait abandonner entièrement cette résolution, à laquelle je ne tenais plus guère, comme je vous l'avais déjà mandé. Ce n'est point que j'appréhende le ressentiment de Pompée, qui, pour parler comme vous, *s'en prendra à Jupiter lui-même*. César ne sera peut-être pas moins à craindre, et quoique la victoire soit incertaine, elle semble néanmoins beaucoup plus assurée au parti le moins juste. Je ne me règle pas non plus sur les consuls; ils changent comme le vent. C'est l'idée de mon devoir qui m'a tourmenté et qui me tourmente encore. Sans doute il serait plus sûr de rester; mais il est plus honorable de partir, et je me dis de temps en temps qu'il vaut mieux être accusé d'avoir manqué à la prudence qu'à l'honneur. Pour

tant, quin Cæsari præsto futuri, in senatumque venturi sint.

Recentissima tua est epistola kal. data : in qua optas congressum, pacemque non desperas. Sed ego, quum hæc scribebam, nec illos congressuros, nec, si congressi essent, Pompeium ad ullam conditionem accessurum putabam. Quod videris non dubitare, si consules transeant, quid nos facere oporteat : certe transeunt, vel, quo modo nunc est, transierunt. Sed memento, præter Appium, neminem esse fere, qui non jus habeat transeundi. Nam aut cum imperio sunt, ut Pompeius, ut Scipio,[1] Setenas, Fannius, Voconius, Sextius, ipsi consules, quibus more majorum concessum est vel omnes adire provincias; aut legati sunt eorum. Sed nihil dissero. Quid placeat tibi, et quid propemodum rectum sit, intelligo. Plura scriberem, si ipse possem. Sed, ut mihi videor, potero biduo. Balbi Cornelii litterarum exemplum, quas eodem die accepi, quo tuas, misi ad te, ut meam vicem doleres, quum me derideri videres.

BALBUS CICERONI IMP. S.

Obsecro te, Cicero, suscipe curam et cogitationem dignissimam tuæ virtutis, ut Cæsarem et Pompeium, perfidia hominum distractos, rursus in pristinam concordiam reducas. Crede mihi, Cæsarem non solum fore in tua potestate, sed

[1] *Bessarionis liber, teste Manutio*, Seteonas. *Pighius conjicit, fere omnibus probantibus*, Sufenas.

Tullus et Lépidus, dont vous me parlez, ils se rendront aux ordres de César, et se trouveront au sénat.

Dans votre dernière lettre, qui est du 1er de mars, vous ne désespérez point de la paix s'il y a une entrevue; mais je vous assure, par avance, qu'ils ne se verront pas, et que, s'ils se voient, Pompée n'acceptera aucune condition. Il semble que vous ne doutiez point du parti que je dois prendre, si les consuls passent la mer; ils la passeront, sans doute, et même je les crois déjà passés. Mais songez que de tous ceux qui sont avec eux, Appius est le seul qui n'ait point droit de sortir d'Italie. Tous les autres ont des commandements, comme Pompée [76], Scipion [77], Sesténas [78], Fannius [79], Voconius [80], Sextius [81]. Les consuls mêmes ont droit, selon l'ancienne coutume, de visiter toutes les provinces; les autres sont lieutenants de ceux que j'ai nommés. Mais je n'hésite plus; je vois bien quel est votre sentiment, et même quel est mon devoir. Ma lettre aurait été plus longue, si j'avais pu vous écrire de ma main *; j'espère que je le pourrai dans deux jours. Voici une lettre de Balbus que j'ai reçue en même temps que les vôtres: vous me plaindrez sans doute, quand vous verrez comme on se moque de moi. [82]

BALBUS A CICÉRON, *IMP.*, S.

Je vous conjure, mon cher Cicéron, de travailler à rapprocher César et Pompée, que la perfidie de certaines gens a éloignés l'un de l'autre; c'est une entreprise digne d'un homme de votre vertu. Je vous réponds que non seulement vous ne trouverez point d'opposition du côté de César, mais qu'il vous sera

* *Voyez* la lettre 12.

etiam maximum beneficium te sibi dedisse judicaturum, si huc te rejicis. Velim, idem Pompeius faciat : qui ut adduci tali tempore ad ullam conditionem possit, magis opto, quam spero. Sed quum constiterit, et timere desierit, tum incipiam non desperare tuam auctoritatem plurimum apud eum valituram. Quod Lentulum meum, consulem, voluisti hic remanere, Cæsari gratum, mihi vero gratissimum medius fidius fecisti. Nam illum tanti facio, qui non Cæsarem magis diligam : qui si passus esset, nos secum, ut consueramus, loqui, et non se totum etiam et etiam ab sermone nostro avertisset, minus miser, quam sum, essem. Nam cave putes, hoc tempore plus me quemquam cruciari, quod eum, quem ante me diligo, video in consulatu quidvis potius esse, quam consulem. Quod si voluerit tibi obtemperare, et nobis de Cæsare credere, et consulatum reliquum Romæ peragere, incipiam sperare, etiam consilio senatus, auctore te, illo relatore, Pompeium et Cæsarem conjungi posse. Quod si factum erit, me satis vixisse putabo. Factum Cæsaris de Corfinio totum [1] te probaturum [2] scio. Quo modo in hujusmodi re, commodius cadere non potuit, quam ut res sine sanguine confieret. Balbi mei tuique adventu delectatum te, valde gaudeo. Is quæcumque tibi de Cæsare dixit, quæque Cæsar scripsit, scio, re tibi probabit, quæcumque fortuna ejus fuerit, [3] verissime scripsisse.

[1] *Al.*, me — [2] Scito. — [3] *Olim male legebatur*, bellissime.

même fort obligé si vous vous chargez de ce soin. Je voudrais que Pompée fût dans les mêmes dispositions; mais, pour le présent, je souhaite plus que je n'espère qu'il veuille entendre à aucun accommodement. Quand il se sera arrêté quelque part, et qu'il sera revenu de sa terreur, alors on pourra espérer quelque chose du pouvoir que vous avez sur son esprit. César vous est fort obligé de ce que vous avez été d'avis que Lentulus ne sortît point de l'Italie, et je vous ai, en mon particulier, toute l'obligation possible; car je ne suis pas moins dévoué à ce consul qu'à César même. S'il avait voulu écouter mes conseils comme il faisait autrefois, et qu'il n'eût pas affecté de m'éviter, je n'aurais pas tant de chagrin. Je puis vous assurer qu'on ne peut en avoir plus que j'en ai, de voir qu'un homme, dont les intérêts me sont plus chers que les miens, soutienne si mal sa dignité, et n'ait que le nom de consul. Que s'il voulait suivre vos avis, s'en rapporter à nous sur les intentions de César, et passer à Rome le reste de son consulat, je ne désespèrerais pas alors qu'il ne pût, par vos conseils et en faisant agir le sénat, venir à bout de réconcilier Pompée et César. Si j'étais assez heureux pour voir ce projet réussir, je mourrais sans regret. Je ne doute nullement que vous n'approuviez tout ce que César a fait à Corfinium; c'est beaucoup qu'une telle affaire se soit passée sans répandre de sang. Je suis ravi que la visite de mon neveu vous ait fait plaisir. Vous pouvez compter que ce qu'il vous a dit de la part de César, et ce que César vous a écrit lui-même, est très sincère, et qu'il vous en donnera des marques effectives, quelle que soit sa fortune.

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO S.

Omnia mihi provisa sunt, præter [1] occultum et tutum iter ad mare superum. Hoc enim mari uti non possumus hoc tempore anni. Illuc autem, quo spectat animus, et quo res vocat, qua veniam? Cedendum enim est celeriter; ne forte qua re impediar atque alliger. Nec vero ille me ducit, qui videtur; quem ego hominem ἀπολιτικώτατον omnium jam ante cognoram; nunc vero etiam ἀστρατηγικώτατον. Non me igitur is ducit, sed sermo hominum, qui ad me a Philotimo scribitur. Is enim me ab optimatibus ait conscindi. Quibus optimatibus, dii boni? qui nunc quo modo occurrunt? quo modo autem se venditant Cæsari? Municipia vero deum: nec simulant, ut quum de illo ægroto vota faciebant. Sed plane, quidquid mali hic Pisistratus non fecerit, tam gratum est, quam si alium facere prohibuerit. Hunc propitium sperant; illum iratum putant. Quas fieri censes ἀπαντήσεις ex oppidis? quos honores? Metuunt, inquies: credo; sed mehercule illum magis. Hujus insidiosa clementia delectantur; illius iracundiam formidant. Judices DCCCL, qui præcipue Cnæo nostro delectabantur, ex quibus quotidie aliquem video, nescio quas ejus Lucerias horrent. Itaque quæro, qui sint isti optimates, qui me exturbent, quum ipsi domi maneant. Sed tamen, quicumque

[1] *Sic Manut. Olim*, occultum et tum iter. *Cod. Bessarionis*, occultum metum iter.

LETTRE XVI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, mars 704.

J'ai pris toutes mes mesures, et il ne me reste plus qu'à trouver un chemin sûr et détourné pour gagner la mer Adriatique; car je ne puis songer à celle de Toscane dans la saison où nous sommes [83]. Mais comment exécuter mon dessein, et arriver où m'appelle la nécessité? Il faut partir au plus tôt, de peur que je n'en sois plus le maître. Je n'obéis pas ici à la voix de celui qu'on pourrait croire. Non, je savais qu'il n'entendait point du tout le gouvernement, et je vois bien qu'il n'entend pas mieux la guerre. Ce n'est donc pas lui qui me détermine; ce sont les discours de nos gens de bien qui, à ce que me mande Philotimus, me déchirent cruellement. Quels gens de bien, grands dieux! des gens qui vont tous au-devant de César, qui se donnent, qui se livrent à lui. Pour les villes municipales, elles en font un dieu, et cela d'aussi bon cœur que lorsqu'elles faisaient des vœux pour la santé de Pompée [84]. Enfin, on tient compte à ce Pisistrate de tout le mal qu'il ne fait pas, comme s'il empêchait les autres de le faire; et l'on espère autant de sa clémence, que l'on redoute la colère de Pompée. Quelle foule vient partout au-devant de lui! Quels honneurs ne lui rend-on pas! C'est qu'on le craint, me direz-vous: cela peut être; mais on craint l'autre encore plus. Cette fausse modération ne laisse pas de rassurer; et les menaces de l'autre alarment tout le monde. Je vois tous les jours quelques uns de ces huit cent cinquante juges [85] qui lui étaient si dévoués; les bruits de Lucérie les épouvantent. Je voudrais donc savoir

sunt, *αἰδέομαι Τρῶας*. Etsi, qua spe proficiscar, video; conjungoque me cum homine, magis ad vastandam Italiam, quam ad vincendum parato: demum, quem exspecto?[1] Et quidem, quum hæc scribebam, IV nonas, jam exspectabam aliquid a Brundisio. Quid autem aliquid? quam inde turpiter fugisset, et victor hic qua se referret, et quo. Quod ubi audissem, si ille Appia veniret, ego Arpinum cogitabam.

[1] Equidem *Corrado in mentem venit. Frustra.*

---

qui sont ces gens de bien qui trouvent mauvais que je sois encore en Italie, quand ils restent chez eux. Mais enfin, quels qu'ils soient, *je crains les Troyens*[86]. Cependant je vois bien à quoi je m'expose; je vois que celui dont je suis la fortune, perdra l'Italie sans nous sauver. Qu'attends-je donc? j'attends aujourd'hui même, 4 de mars, des nouvelles de Brindes; mais, hélas! quelles nouvelles! la manière honteuse dont Pompée aura pris la fuite, et de quel côté ira le vainqueur. Quand je le saurai, si César vient par la voie Appia, je prendrai la route d'Arpinum.

NOTES

SUR

LE HUITIÈME LIVRE.

1. — LETTRE I. On a cru que Cicéron voulait parler de cette courte lettre qu'il envoie plus bas à Atticus, VIII, 11, et que Pompée lui avait écrite de Lucérie. Les expressions en sont un peu différentes : *Censeo, ad nos Luceriam venias : nam te hic tutissime puto fore.* Pompée n'y parle pas non plus de lettres de Vibullius, et l'on n'y retrouverait pas surtout les détails que Cicéron semble indiquer à son ami dans la lettre suivante : *Videbis, de Cnæo nostro ipse Vibullius quid existimet.* Bien d'autres raisons me font croire que nous avons perdu cette lettre de Pompée. Il est vrai que par ces mots, *Pompeii litteris*, on pourrait entendre, comme Paul Manuce, *litteris ad Pompeium missis*, la lettre de Vibullius; mais il est bien plus simple de croire que Pompée, impatient de voir Cicéron dans son camp, lui avait écrit plusieurs fois pour l'engager à venir le joindre à Lucérie, et qu'il ne nous reste qu'une de ces lettres. J. V. L.

2. — Dans le parti de Pompée, qui était celui des grands, qu'on appelait *optimates* ou *boni*, il y avait beaucoup de personnes riches; et au contraire, tous ceux dont les affaires étaient en mauvais état s'étaient jetés dans le parti de César.

3. — Cicéron prévoyait que plusieurs sénateurs et autres personnes de distinction, qui s'étaient retirés dans leurs terres, s'en retourneraient à Rome dès que Pompée aurait retiré toutes ses troupes de la Campanie.

4. — LETTRE II. Il y a dans le texte, *oram maritimam*; mais cela ne se doit entendre que de la mer

que les Romains appelaient *inferum* ou *Tyrrhenum*. Pompée avait derrière lui la mer Adriatique, afin d'être toujours le maître de passer en Grèce. — *Pétréius*, lieutenant de Pompée en Espagne, aussi-bien qu'Afranius.

5. — Labiénus était d'une grande considération dans l'armée de César, où il s'était fort distingé pendant la guerre des Gaules. Mais, comme il n'avait d'ailleurs aucune illustration, et que son changement n'eut point de suites avantageuses pour le parti de Pompée, sa désertion diminua fort l'estime qu'il s'était acquise. Lucain, V, 345 :

Fortis in armis
Cæsareis Labienus erat, nunc transfuga vilis.

Cela fait voir la vérité de ce que dit ailleurs Cicéron (*Epist. fam.*, I, 20), qu'il ne faut point passer dans un autre parti qu'on n'ait de quoi s'y faire valoir et s'y soutenir par soi-même. *Neque sine nostris copiis intra alterius præsidia veniendum.*

6. — Il y a dans le texte, *Hic tu in me : Illud des, id feras*. Cicéron fait allusion au proverbe, *quod dedit, recepit*, qui est rapporté par Donat, sur ces mots du *Phormion* de Térence, *quod ab ipso allatum est, id sibi relatum putet*. — Littéralement, Ici vous pourrez me dire : *Donne ceci, et prends cela*. Je présume que c'est un fragment de comédie. On en voit l'application. Nous disons de même, *c'est un prêté rendu*. Quelques manuscrits ont une lacune avant *illud*; mais la plupart n'en ont pas, et en effet rien ne paraît manquer. Ernesti avoue qu'il ne comprend pas cette phrase : *Videant*, dit-il, *interpretes, qui velint*. J'aime encore mieux cet aveu que la leçon imaginée par M. Schütz : *Hic tu in me idem illud desideras*. J. V. L.

7. — Dans le texte, *Hic quidem quæ est?* supp. *dignitas*. Cela a rapport à ce qu'il a dit, une ligne plus haut, *Nam in Labieno parum est dignitatis*. Et on est déterminé au sens que j'ai suivi, par ce qu'il ajoute, *Domi vestræ estis, etc.* — Mongault traduisait d'après cette idée : *Ne peut-on pas dire la même chose de tous tant que vous*

êtes? mais il faudrait alors *istic*. *Hic* veut dire, je crois, dans toute l'Italie, dans la république entière, sur cette terre où nous sommes. J. V. L.

8. — C'est une ironie. Vibullius, qui avait été envoyé par Pompée dans le Picénum, trouva César maître de toutes les places, et s'en revint sans rien faire.

9. — Διπλῆ. Cette marque était comme un chevron de côté ⊳.

10. — Lysandre s'étant rendu maître d'Athènes, changea la forme du gouvernement, qui était entièrement populaire, et mit toute l'autorité entre les mains de trente personnes.

11. — C'était une raison de famille. Cicéron appréhendait, en s'éloignant de l'Italie, de laisser ses affaires entre les mains de sa femme, dont il n'était pas déjà trop content, et qui en effet en usa fort mal à son égard, comme on le verra dans les lettres du onzième Livre.

12. — LETTRE III. De la dignité d'augure, qui ne se perdait qu'avec la vie.

13. — *Voyez* les notes sur les dernières lettres du second Livre, et sur la huitième lettre du quatrième.

14. — Pompée avait fait renouveler la loi qui portait qu'on ne pourrait demander le consulat qu'en personne; mais il ajouta cette exception en faveur de César, *à moins qu'on n'obtienne pour cela une dispense expresse du peuple*.

15. — Cela était arrivé l'année précédente.

16. — Dans le texte, *infero mari navigandum est*. S'il s'était embarqué à Brindes, il aurait été moins long-temps sur mer, et serait passé plus aisément et plus sûrement en Grèce.

17. — Cicéron et son frère étaient NOVI HOMINES, *de nouveaux nobles*. Ils s'étaient élevés par les voies les plus glorieuses : mais il suffit qu'on ne doive qu'à soi-même son élévation, pour être exposé à l'envie, quoiqu'on dût naturellement envier bien plutôt la fortune de ceux à qui elle n'a rien coûté.

18. — Tous trois consulaires et grands personnages,

que Cicéron pouvait se proposer pour exemple. Le Mucius dont il parle ici, c'est le grand-pontife dont nous avons déjà parlé.

19. — *Thrasybule*, celui qui délivra Athènes des trente tyrans. — Ce que Cicéron dit ensuite de son triomphe est exprimé plus énergiquement encore dans une autre lettre, IX, 2 : *Et de triumpho erit, inquis, integrum. Quid, si hoc ipso premar? Accipiam? quid fœdius?* On voit ici ce qu'il faut penser de cette magnifique récompense du triomphe. L'opinion seule en faisait tout le prix; et voilà pourquoi, après la chute de la république, ce mobile des grands succès ne put être remplacé ni par les richesses, ni par les honneurs, ni même par l'appât du pouvoir absolu, qu'on devait trop souvent au hasard de quelques victoires. Le triomphe, décerné par le sénat, au nom de la patrie, élevait un citoyen au plus haut degré de gloire qu'un Romain pût désirer; offert par un seul homme, il n'était plus rien. J. V. L.

20. — Toutes ces nouvelles étaient fausses.

21. — On ne peut donner ici d'autre sens au *transisse* du texte; car Cicéron parle de cela comme d'une nouvelle avantageuse au parti de Pompée; mais elle était très fausse. César avait envoyé Fabius en Espagne avec trois légions : il força les passages qui étaient gardés par les troupes d'Afranius, et s'avança dans le pays.

22. — LETTRE IV. *Aristoxène*, disciple d'Aristote; il avait aussi étudié sous Xénophile, pythagoricien, dont il écrivit la vie. Il nous reste de lui trois Livres sur la musique. (*Athen.*, XIV; *Aul.-Gell.*, IV, 11; *Suidas.*)

23. — On voit bien que Cicéron veut faire entendre qu'il n'oubliera jamais le mauvais procédé de Dionysius.

24. — César ne dit pas tout-à-fait la même chose : ce furent les habitants qui ouvrirent leurs portes à Antoine, malgré Lucrétius et Attius; ce dernier fut pris et mené à César, qui le renvoya.

25. — LETTRE V. Le vers grec faisait partie de la

description d'un taureau en furie; on ne sait de quel poëte il est tiré. Catulle a dit dans le même sens :

Nequidquam vanis jactantem cornua ventis.

26. — A la lettre, *qu'ils retombent sur sa tête, comme l'on dit.* Quand un homme disait des injures, ou faisait des imprécations contre un autre, il lui répondait, *tuo capiti !*

27. — Il y a dans le texte, *servum a pedibus meis.* C'étaient des esclaves dont on se servait pour les messages, et pour porter les lettres; car, comme nous 'avons déjà dit, il n'y avait point alors de commodité réglée pour les faire tenir. On ne peut traduire ces mots littéralement; celui de *valet de pied*, qui semble les exprimer, n'en donnerait pas une idée juste.

28. — LETTRE VI. Cicéron comptait que Pompée rassemblait ses troupes pour marcher à Corfinium, et il ne savait pas encore que c'était pour gagner Brindes, et passer la mer.

29. — C'est le sens le plus raisonnable que l'on puisse tirer de ces mots, *Spero etiam, quoniam adhuc nihil nobis obfuit, nihil mutasse*, où l'on entrevoit ce qu'a voulu dire Cicéron, quoique les manuscrits ne fournissent pas assez de secours pour rétablir le texte. La ligne suivante est si corrompue, qu'il est impossible d'en tirer aucun sens, et je n'ai pas cru devoir la remplacer par les conjectures monstrueuses de Bosius.

30. — Dans le texte, *ab altera relictum*, supp. *quartana.* Nous avons déjà dit que les anciens, aussi-bien que nous, distinguaient deux sortes de fièvres quartes.

31. — LETTRE VII. Domitius avait avec lui Lentulus Spinther, qui avait été consul, plusieurs sénateurs, et un grand nombre de chevaliers romains.

32. — Cicéron était alors résolu de sortir de l'Italie, mais il ne comptait pas d'aller trouver Pompée.

33. — LETTRE VIII. Cicéron accommode ici à son sujet un endroit de la comédie d'Aristophane intulée *les Acharniens*, vers 659.

34. — LETTRE IX. Un savant Suédois (*Rubénius*) a conjecturé que cette lettre devait être partagée en

deux, et que la première partie qui finit à ces mots. *quas visurum me postea desperavi,* était une lettre déplacée, qui devait être après la lettre onzième du neuvième Livre. En lisant avec attention cette première partie, on peut croire, en effet, qu'elle a été écrite dans le temps que César revenait de Brindes, après le départ de Pompée, tandis que l'autre l'a été dans le temps que Pompée et César marchaient vers Brindes. Ces mots, *Aliquid impertias temporis*, sont de la lettre de Cicéron à César. On la trouvera après la lettre onzième du neuvième Livre, et il faut la lire pour bien entendre tout ce que Cicéron en dit.

35. — Avec Pompée, comme il l'explique dans la lettre que nous venons de citer.

36. — C'est M'. Lépidus, consulaire, aussi-bien que Tullus dont il parle ensuite.

37. — César, bien loin de faire mourir aucun de ceux qui se trouvèrent dans Corfinium, les traita fort honorablement, et les renvoya tous. Il était si persuadé qu'il gagnerait par là tous les cœurs, que lorsqu'il eut depuis obligé les soldats d'Afranius et de Pétréius à mettre bas les armes, il leur fit toutes sortes de bons traitements, et leur dit qu'il leur demandait pour récompense, lorsqu'ils auraient joint les troupes de Pompée, de dire à leurs camarades comment César traitait ses ennemis.

38. — César souhaitait fort qu'il y eût un consul à Rome, afin de garder la forme du gouvernement : il y avait déjà des préteurs et des tribuns.

39. — C'est-à-dire, à moins que Balbus ne le joigne, et ne traite avec lui de vive voix, je crois que la lettre de César ne fera pas grand effet.

40. — LETTRE XI. Dans le texte, *reges barbaros*. On sait que les Romains traitaient de barbares tous les peuples qui n'étaient pas soumis à leur domination.

41. — Cassandre, fille de Priam. — *Jamque mari magno*. C'est le commencement de la prédiction qu'un ancien poète latin fait faire à Cassandre, de tous les malheurs dont Troie était menacée. On ne sait de quel poète sont ces vers, que Cicéron cite ailleurs plus au long, *de Divinat.*, I, 31. Ils sont probablement d'Ennius.

42. — Dans le texte, *tanta malorum impendet* Ἰλιάς. Comme Homère décrit dans l'*Iliade* les maux dont les Troyens et les Grecs furent affligés, on dit depuis en proverbe κακῶν Ἰλιάς, une Iliade de malheurs.

43. — Pompée avait déclaré qu'il traiterait comme ennemis tous ceux qui ne le suivraient pas, et qui demeureraient neutres; et César, au contraire, déclara qu'il regarderait comme étant pour lui tous ceux qui ne seraient pas contre lui.

44. — *Voyez* les notes sur la vingt-sixième lettre du septième Livre.

45. — *Voyez* les notes sur la lettre onzième du quatrième Livre, tome XXII, page 109.

46. — Rutilius Lupus, préteur, était dedans avec trois cohortes; mais il en sortit peu de temps après; et ses soldats ayant rencontré la cavalerie de César, commandée par Bivius Curius, ils passèrent du côté des ennemis (*De Bell. civ.*, I, 24.)

47. — *M. Eppius.* On ne sait rien de particulier de ce sénateur. Hirtius, dans son Histoire de la guerre d'Afrique, c. 89, parle d'un M. Eppius, à qui César pardonna après la bataille qu'il gagna contre Scipion : c'est sans doute le même sénateur dont Cicéron parle ici.

48. — *Teanum Sidicinum*, ville de la Campanie, ainsi appelée du nom de ses anciens habitants, et pour la distinguer du Téanum de l'Apulie. La première s'appelle encore à présent *Teano.*

49. — *M. Considius*, celui qui avait été nommé pour succéder à César dans la Gaule Cisalpine.

50. — *T. Ampius*, surnommé Balbus. Il fut un des plus ardents contre César, et on l'appelait *tuba belli civilis* (*Epist. fam.*, VI, 12). César ne laissa pas de lui pardonner, et de le rappeler. (Suéton., *César.*)

51. — Il y a dans le texte, *necessarium*, qui signifie *un homme qui nous est attaché d'une manière particulière;* mais, comme nous n'avons point de mot en français qui y réponde parfaitement, j'ai mis *secrétaire*, parce qu'en effet Tullius, qui était affranchi de Cicéron, avait été son secrétaire ou greffier en Cilicie.

52. — *Canusium*, sur les confins de l'Apulie.

53. — D. Lélius commanda depuis une flotte sur les côtes d'Asie. (*De Bell. civ.*, III, 5, etc.)

54. — *Voyez* les notes sur la première et sur la quinzième lettres du Livre IV.

55. — *Ésernie*, dans le pays des Samnites, près de la source du Vulturne.

56. — LETTRE XII. L. Roscius Fabatus, dont parlent Dion et César : il en est aussi fait mention dans une lettre d'Asinius Pollion, et l'on trouve ce nom sur une médaille d'argent. Ainsi il ne faut point lire ici, avec quelques critiques, *Fabius*, au lieu de *Fabatus*. Il était alors préteur.

57. — *Théophane* et *Culéon*. Nous en avons déjà parlé; ils étaient tous deux amis et créatures de Pompée.

58. — Lentulus avait été pris dans Corfinium, et César l'avait renvoyé comme tous les autres, quoiqu'il eût plus de sujet de se plaindre de lui, à cause de leur ancienne liaison. C'est ce Lentulus qui, étant consul, avait eu tant de part au rappel de Cicéron; et c'est pour cela qu'il dit ici *noster Lentulus*.

59. — *Albe*, colonie romaine dans le pays des Marses : il ne la faut pas confondre avec l'autre Albe, surnommée la *Longue*, qui était dans le Latium.

60. — C'étaient les légions qu'on avait ôtées à César, sous prétexte de la guerre des Parthes, comme nous l'avons déjà dit.

61. — Le texte est ici imparfait. Grévius, après Junius, croit qu'après *possim*, il faut lire *isque*, et sous-entendre *non possit*. En effet, Pompée a dit plus haut dans cette même lettre, *neque, si vellet, expedire posset*.

62. — P. Lupus était alors à Terracine, mais il ne suivit point Pompée, et retourna à Rome peu de temps après. (*De Bell. civ.*, I, 24, etc.)

63. — *C. Coponius* passa la mer avec Pompée, et eut dans la suite le commandement de la flotte de Rhodes. (*De Bell. civ*, III, 5; *de Divinat.*, I, 31.) — C'est à lui que Velléius (II, 83) attribue un mot remarquable sur Plancus, qui, après avoir été attaché à la fortune d'Antoine, l'accablait dans le sénat des plus sanglantes accusations : *Multa*, inquit, *mehercules, fecit Antonius*,

pridie quam tu illum relinqueres. On pourrait retrouver ce mot dans l'histoire de toutes les révolutions. J. V. L.

64. — *Firmum*, ville du Picénum.

65. — *Truentum*, à l'embouchure du fleuve du même nom dans le Picénum, *il Tronto*. Cicéron l'appelle *Castrum Truentinum*, parce que c'était en effet une place forte. *Sil. Ital.*, VIII, 435 :

Quique Truentinas servant cum flumine turres.

66. — Je suis ici la conjecture de Grévius, qui lit, *villas suas*, au lieu de *illas suas*. En conservant néanmoins cette dernière leçon, cela ferait à peu près le même sens, et après *illas suas*, il faudrait sous-entendre *cohortes*, qui est dans la ligne suivante. S'il y a des gens, dit Pompée, qui ne veuillent pas que vous m'ameniez les cohortes que vous avez levées à Corfinium, parce qu'ils veulent les garder pour mettre leur pays à couvert, envoyez-moi du moins celles du Picénum, etc.

67. — *Camérinum*, sur les confins du Picénum et de l'Ombrie.

68. — LETTRE XIII. « On parle beaucoup de la fortune de César; mais cet homme extraordinaire avait tant de grandes qualités sans pas un défaut, quoiqu'il eût bien des vices, qu'il eût été bien difficile que, quelque armée qu'il eût commandée, il n'eût été vainqueur, et qu'en quelque république qu'il fût né, il ne l'eût gouvernée. » (*Grandeur et décadence des Romains*, c. 11.) Cette réflexion de Montesquieu semble inspirée par la lecture de ces lettres. Il juge Pompée d'après les mêmes documents, et c'est le seul moyen de le bien juger. Les déclamations de Lucain fourniraient de mauvais matériaux à l'histoire. Il regrettait la liberté; mais Pompée, s'il avait pu vaincre César, n'aurait point vaincu pour la liberté. Lucain a cependant un avantage sur ceux des admirateurs de César qui ne veulent voir que son génie et sa clémence. Il déteste au moins le crime de l'usurpation militaire, et en cela il plaide la cause de tous les peuples. J. V. L

69. — LETTRE XIV. Il y a dans le texte, *Feralibus*. C'était une fête en l'honneur des dieux mânes. On voit par

cet endroit qu'elle se célébrait, du temps de Cicéron, le 22 de février; car Pompée partit ce jour-là, comme on le voit dans la première lettre du neuvième Livre. Mais depuis le changement que Jules César et Auguste firent au calendrier, on la célébra trois jours plus tôt. Cette fête s'appelait, selon Varron (*de Ling. lat.* V), FERALIA, *a ferendo*, parce qu'on portait ce jour-là des viandes sur les tombeaux des morts (Macrob., *Saturn.*, I, 3): usage qui a demeuré quelque temps parmi les chrétiens, quoique l'Eglise le condamnât; les évêques n'ont pas eu peu de peine à l'abolir.

70. — Le projet de rester en Italie. Atticus lui avait proposé l'exemple de Manius Lépidus et de L. Volcatius, tous deux consulaires. *Voyez* plus haut, lettre 9.

71. — Le texte est ici corrompu. Grévius propose, *Tiburti Lepidi, haud lepide*. Je lis avec Junius *in Tiburtino Lepidi :* non que je prétende assurer que ce soit la véritable leçon, mais parce que, dans la grande variété qui se trouve ici, les manuscrits étant tous défigurés en cet endroit, tout ce qu'on peut faire, c'est d'en choisir une qui fasse un sens raisonnable. Au reste, il s'agit ici de M'. Lépidus, dont nous avons parlé dans la note précédente : ce qui paraît par ce que Cicéron ajoute, du moins en adoptant les conjectures des critiques, *quocum Lepidum accessisse ad urbem*. Ces mots ne pourraient s'entendre de M. Lépidus, qui était partisan déclaré de César, et qui n'avait point quitté Rome. — Paul Manuce dit ici : *Desperatis vetat Hippocrates adhibere medicinam*. Malgré cet arrêt, il nous semble que de toutes les conjectures que nous avons examinées avec soin, on pourrait former celle-ci; *Modo esse in Tiburti, haud lepide; modo eum lepidius accessisse ad urbem*. Si l'on adopte le *Tiburtino Lepidi* de Junius, il vaut mieux, je crois, lire ensuite comme lui, *modo cum Lepidis*. Aucune de ces leçons n'est assez certaine pour être admise dans le texte; mais un traducteur est excusable de choisir, puisqu'il ne peut se permettre, surtout en français, d'être inintelligible, et qu'il s'expose à l'être s'il veut traduire un texte qu'il n'entend pas. J. V. L.

72. — Il y a lieu de croire que Lépidus n'était pas

bien informé. César assure qu'il fit rendre à Domitius cet argent, quoiqu'il fût bien persuadé qu'on le lui avait fourni du trésor public, pour les frais de la guerre.

73. — LETTRE XV. Cicéron et Atticus n'avaient pas été bien informés; Vibullius avait été pris dans Corfinium. Apparemment que César l'avait chargé dès lors de proposer un accommodement à Pompée, comme il l'en chargea depuis lorsqu'il le prit une seconde fois en Espagne. Corradus croit que, *qui omnino non est visus a Cæsare*, signifie que Vibullius n'était point revenu trouver César : mais il n'a pas fait attention que lorsque Cicéron écrivait cette lettre, à peine Vibullius avait-il eu le temps de joindre Pompée.

74. — Le texte est corrompu en cet endroit; mais on ne laisse pas d'y entrevoir que Cicéron parle du dessein qu'avait Atticus de se retirer en Épire, comme il paraît par plusieurs autres endroits des lettres que Cicéron écrivit dans ces premiers temps de la guerre civile. Je me suis donc contenté d'exprimer le sens, et je n'entreprends point de rétablir le texte, ce que plusieurs critiques ont tenté sans succès. La conjecture la plus supportable, c'est celle de Grévius, qui, au lieu de *et aut Hæmonis fugam intendis*, lit *et an tu ad Chaoniam intendis?* La Chaonie était une petite province d'Épire où étaient les terres d'Atticus, comme nous l'avons dit sur la troisième lettre du sixième Livre.

75. — Domitius était nommé pour succéder à César dans la Gaule Transalpine, et les gouverneurs faisaient marcher leurs licteurs devant eux dès qu'ils étaient hors de Rome. Si Domitius avait quitté ses faisceaux, c'aurait été une marque qu'il voulait ménager César, et c'est pour cela que Cicéron prie Atticus de s'en informer.

76. — On avait donné à Pompée le droit de commander dans toutes les provinces, même au-dessus des gouverneurs, et de plus, il avait le gouvernement d'Espagne.

77. — Scipion était nommé gouverneur de Syrie.

78. — Pighius croit, avec assez de vraisemblance, qu'il faut lire ici *Sufenas*. M. Nonius Sufénas avait été préteur, comme tous les autres que Cicéron nomme ici après lui, et il avait obtenu pour cette année l'île de

Crète et la Cyrénaïque. *Suſénas* était un surnom de la famille *Nonia;* mais *Séténas* est un nom inconnu chez les Romains.

79. — Fannius avait été nommé pour commander en Sicile, en attendant que Caton y passât. (*ad Att.*, VII, 15; XI, 6.)

80. — Voconius, surnommé *Saxa*, d'une maison plébéienne; il suivit Pompée en qualité de propréteur.

81. — Sextius, nommé pour gouverneur de Cilicie, comme le dit Plutarque dans la Vie de Brutus, où il faut lire Κιλικίαν au lieu de Σικελίαν. On peut voir la septième lettre du onzième Livre à Atticus, et la vingtième du cinquième Livre des *Familières*, par lesquelles il paraît que Sextius commandait l'année suivante dans une province d'Asie.

82. — Cicéron dit que Balbus se moquait de lui, parce qu'il voulait lui faire accroire que César souhaitait véritablement la paix.

83. — LETTRE XVI. On était alors dans le plus fort de l'hiver, quoique au mois de mars; car l'équinoxe ne fut cette année que vers le mois de mai, comme on le verra dans la suite.

84. — Ce fut l'année d'après son troisième consulat, qu'étant tombé dangereusement malade, toutes les villes d'Italie firent des prières publiques pour le rétablissement de sa santé. C'est là-dessus que Juvénal dit qu'il aurait été à souhaiter, pour la gloire de Pompée, qui était alors montée au plus haut degré, que les vœux qu'on faisait pour lui ne fussent pas exaucés :

> *Provida Pompeio dederat Campania febres*
> *Optandas*, etc.

Velléius Paterculus avait fait, avant ce poète, la même réflexion. — Cicéron l'avait faite avant eux, *Tuscul.*, I, 35, et j'ai rappelé ce morceau si triste et si touchant, dans mes observations préliminaires sur les *Tusculanes*. La même pensée est aussi développée par Sénèque, *Consol. à Marcia*, chap. 20. J. V. L.

85. — Quelques critiques voudraient qu'on lût CCCLX au lieu de DCCCL, parce que Pompée ne nomma, pen-

dant son troisième consulat, que trois cent soixante juges, comme le disent Velléius Paterculus et Plutarque. Mais on peut conserver la leçon du texte, et l'entendre de tous les juges tirés des trois ordres de l'état. Il y en avait trois cents tirés du sénat, comme il paraît par la septième lettre du huitième Livre des *Familières*, et comme le dit Plutarque dans la Vie des Gracques. Le reste était pris parmi les chevaliers et les tribuns du trésor. Peut-être faut-il lire DCCCC, au lieu de DCCCL; car Pline (XXXIII, 2) dit qu'on appelait les juges *nongenti*.

86. — *Αἰδέομαι Τρῶας*. Allusion que l'auteur a déjà faite souvent, II, 5; VII, 1 et 12, et qu'il répète encore, XIII, 13. Plus bas, pour me conformer à l'intention de l'abbé Mongault, je ponctue ainsi le texte, *demum, quem exspecto?* Cependant il est plus probable qu'il y a ici une réticence, et qu'il faut expliquer comme Manuce, sans interrogation, *quem exspecto pulsum aut captum*. Mais comme la phrase est fort douteuse, et qu'on trouve même dans quelques anciennes éditions *domum* ou *Domitium*, au lieu de *demum*, j'ai dû conserver sur ce passage difficile l'opinion du célèbre traducteur. Je ne puis avertir ainsi de tous les endroits que je m'abstiens de changer d'après l'axiome, *Dans le doute, abstiens-toi*. Mais j'avertis encore moins de mes innombrables corrections, surtout dans le style, et quelquefois même dans l'interprétation des phrases. Je n'hésite jamais quand je crois avoir l'évidence pour moi. Peut-être ceux qui sont capables d'apprécier de pareils travaux m'excuseront-ils d'avoir refait souvent des pages entières par respect pour Cicéron, qu'il est toujours bon de comprendre, et pour son interprète, qui ne l'a pas toujours compris. J. V. L.

LIBER IX.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO S.

Etsi, quum tu has litteras legeres, putabam fore, ut scirem jam, quid Brundisii actum esset (nam Canusio [1] VIII kal. profectus erat Cnæus; hæc autem scribebam pridie nonas, XIV die postquam ille Canusio moverat) : tamen angebar singularum horarum exspectatione; mirabarque, nihil allatum esse ne rumoris quidem. Nam erat mirum silentium. Sed hæc fortasse κενόσπουδα sunt : quæ tamen jam sciantur, necesse est. Illud molestum, me adhuc investigare non posse, ubi P. Lentulus noster sit, ubi Domitius. Quæro autem, quo facilius scire possim, quid acturi sint; iturine ad Pompeium; et, si sunt, qua, quandove ituri [2] sint. Urbem quidem jam refertam esse optimatium audio; [3] Sosium et Lupum, quos Cnæus noster ante putabat Brundisium venturos esse, quam se, jus dicere. Hinc vero vulgo vadunt. Etiam M'. Lepidus, quocum diem conterere solebam, cras cogitabat. Nos autem in Formiano morabamur, quo citius audiremus : deinde Arpi-

[1] *Ernest., e Pontederæ computatione, Antiq. Rom. et Gr., p.* 319, *legere maluit*, VIIII kal. — [2] Sunt. — [3] *Al. habent* Sestium.

LIVRE IX.

LETTRE I.

CICÉRON A ATTICUS, Salut.

Formies, mars 704.

Je compte que lorsque vous recevrez cette lettre j'aurai eu des nouvelles de Brindes; car Pompée est parti de Canusium le 22 de février, et nous sommes aujourd'hui au 6 de mars, qui fait le quatorzième jour [1]. Je ne laisse pas d'être dans une inquiétude et une impatience extrêmes; et je ne puis comprendre comment il n'est encore rien venu de ce côté-là, pas même le moindre bruit; ce silence a quelque chose d'extraordinaire. Peut-être que je me tourmente inutilement, mais cela ne peut pas aller loin. Ce qui me fait encore de la peine, c'est de ne pouvoir découvrir où sont P. Lentulus et Domitius. Je m'en informe pour savoir ensuite quel est leur dessein; s'ils iront joindre Pompée; et alors, quand ils doivent partir, et quelle route ils prendront. On dit que Rome est déjà toute remplie de nos gens de bien, et que les préteurs Sosius et Lupus, qui, à ce que Pompée croyait, devaient arriver à Brindes avant lui, sont sur leur tribunal [2]. Il en part tous les jours d'ici pour Rome, et M'. Lépidus, que je voyais tous les jours, part demain. Pour moi, je demeurerai à Formies, afin d'avoir plus tôt des nouvelles de Brindes. J'irai ensuite à Arpinum, d'où je gagnerai la mer Adriatique par les chemins les plus détournés; j'éloignerai ou je

num volebamus. Inde, iter qua maxime ἀναπάντητον esset, ad mare superum, remotis, sive omnino missis lictoribus. Audio enim, bonis viris, qui et nunc, et sæpe antea magno præsidio reipublicæ fuerunt, hanc cunctationem nostram non probari, multaque in me et severe, in conviviis tempestivis quidem, disputari. Cedamus igitur, et, ut boni cives simus, bellum Italiæ terra marique inferamus, et odia improborum rursus in nos, quæ jam exstincta erant, incendamus, et Lucceii consilia ac Theophani persequamur. Nam Scipio vel in Syriam proficiscitur sorte, vel cum genero honeste, vel Cæsarem fugit iratum. Marcelli quidem, nisi gladium Cæsaris timuissent, manerent. Appius et eodem timore, et inimicitiarum recentium: et tamen præter hunc, et C. Cassium, reliqui legati; Faustus proquæstor: ego unus, cui utrumvis liceret. Frater [1] accedet; quem socium hujus fortunæ esse, non erat æquum; cui magis etiam Cæsar [2] irascetur: sed impetrare non possum, ut maneat. Dabimus hoc Pompeio, quod debemus. Nam me quidem alius nemo movet; non sermo bonorum, qui nulli sunt; non causa, quæ acta timide est, agetur improbe. Uni, uni hoc damus, ne id quidem roganti, nec suam causam (ut ait) agenti, sed publicam. Tu quid cogites de transeundo in Epirum, scire sane velim.

[1] Accederet. — [2] Irasceretur. *Sed habent quoque* irascetur *regii codices.*

renverrai tout-à-fait mes licteurs; car enfin, il faut bien contenter ces bons citoyens, en qui la république a trouvé de tout temps, et trouve encore tant de ressources. J'apprends qu'ils me blâment fort de n'être pas encore parti, et qu'ils raisonnent très gravement sur mon sujet dans leurs longs festins [3]. Hé bien, partons; et pour ne pas manquer à la république, armons contre l'Italie la terre et la mer; rallumons contre nous la haine des méchants citoyens; suivons enfin l'exemple de Luccéius et de Théophane [4]. Tous les autres ont des prétextes : Scipion peut dire qu'il va dans sa province de Syrie, ou qu'il ne peut se séparer de son gendre, ou qu'il fuit César irrité. Les Marcellus ont dû craindre aussi le glaive de César. La même crainte a déterminé Appius, qui lui a fourni tout récemment un sujet de haine [5]. Hors Appius et C. Cassius, tous les autres sont lieutenants, et Faustus est proquesteur [6]. Il n'y a que moi dont le choix était libre. Mon frère m'accompagnera, quoiqu'il ne soit guère juste que, pour suivre ma fortune, il s'expose au ressentiment de César, qui lui pardonnera moins qu'à tout autre [7]; mais je ne puis le faire changer de dessein. Certes nous paierons notre dette à Pompée. C'est lui seul qui me détermine, et non pas les discours de nos prétendus gens de bien, non plus que la bonté de notre cause, qu'on a, jusqu'à présent, si mal défendue, et qu'on ne soutiendra que par des désastres. C'est à lui, et à lui seul que je sacrifie tous mes intérêts, quoiqu'il ne m'en tienne aucun compte, et qu'il prétende que cette affaire n'est point la sienne, mais celle de Rome. Mandez-moi si vous songez toujours à passer en Épire.

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO S.

Etsi nonis mart., die tuo, ut opinor, exspectabam epistolam a te longiorem: tamen ad eam ipsam brevem, quam III nonas ὑπὸ τὴν [1]λῆψιν dedisti, rescribendum putavi. Gaudere ais te, mansisse me; et scribis in sententia te manere. Mihi autem superioribus litteris videbare non dubitare, quin cederem, ita, si et Cnæus bene comitatus conscendisset, et consules transissent. Utrum hoc tu parum commeministi, an ego non satis intellexi, an mutasti sententiam? Sed aut ex epistola, quam exspecto, perspiciam, quid sentias; aut alias abs te litteras eliciam. Brundisio nihil dum erat allatum.

O rem difficilem, planeque perditam! quam nihil prætermittis in consilio dando! quam nihil tamen, quod tibi placeat, explicas! Non esse me una cum Pompeio gaudes; ac proponis, quam sit turpe, me adesse, quum quid de illo detrahatur, nec fas esse approbare. Certe contra igitur? Dii, inquis, [2]averruncent. Quid ergo fiet, si in altero scelus est, in altero supplicium? Impetrabis, inquis, a Cæsare, ut tibi abesse liceat, et esse otioso. Supplicandum igitur? Miserum. Quid, si non im-

[1] *Vulg.*, *διάληψιν. Sed bene Lambinus διὰ delendum putavit, ut sit ὑπὸ τὴν λῆψιν, quemadmodum legitur diserte, in eadem sententia, ep.* 10 *hujus libri.* — [2] *Junius*, abnuerint.

LETTRE II.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, mars 704.

Quoique je doive avoir une lettre de vous le 7 de mars, qui, à ce que je crois, est votre mauvais jour, je ne laisserai pas de répondre à cette petite lettre que vous m'avez écrite le 5, un peu avant votre accès. Vous me dites que vous êtes bien aise que je ne sois pas encore parti, et que votre avis est toujours le même. Il me paraissait néanmoins, par vos autres lettres, que vous ne doutiez point que je ne dusse suivre Pompée, pourvu qu'il s'embarquât bien accompagné, et que les consuls passassent aussi la mer. Auriez-vous oublié ce que vous m'écriviez alors? ne l'aurais-je pas bien compris, ou auriez-vous changé de sentiment? Mais la lettre que j'attends m'éclaircira, ou je vous ferai de nouvelles questions. Il n'est encore venu aucune nouvelle de Brindes.

Quel étrange embarras [8]! quel affreux tourment! Vous n'oubliez aucune des raisons qui peuvent me partager, mais sans rien conclure. Vous êtes bien aise que je ne sois pas avec Pompée; et d'une autre part, vous me faites comprendre qu'il serait honteux pour moi de me trouver au sénat, lorsqu'on y portera contre lui des décrets que je ne pourrais approuver. Il faudra donc m'y opposer? Donnez-vous-en bien de garde. Que faire dans une situation où je ne puis éviter la peine que par le crime? César me permettra, dites-vous, de m'absenter et de ne me mêler d'aucune affaire. Il faudra donc supplier? Comment m'y résoudre? Mais que sera-ce s'il me refuse? En demeurant, me dites-vous encore, vous vous conservez la

petraro? Et de triumpho erit, inquis, integrum. Quid, si hoc ipso premar? Accipiam? quid fœdius? Negem? repudiari se totum, magis etiam, quam olim in xx viratu, putabit. Ac solet, quum se purgat, in me conferre omnem illorum temporum culpam : ita me sibi fuisse inimicum, ut ne honorem quidem a se accipere vellem. Quanto nunc hoc idem accipiet asperius? tanto scilicet, quanto et honor hic illo est amplior, et ipse robustior. Nam quod negas te dubitare, quin magna in offensa sim apud Pompeium [1] hoc tempore, non video causam, cur ita sit, hoc quidem tempore. Qui enim amisso Corfinio denique certiorem me sui consilii fecit, is queretur Brundisium me non venisse, quum inter me et Brundisium Cæsar esset? Deinde, etiam scit ἀπαῤῥησίαστον esse in ea causa querelam suam. Me putat de municipiorum imbecillitate, de delectibus, de pace, de urbe, de pecunia, de Piceno occupando plus vidisse, quam se. Sin, quum potuero, non venero, tum erit inimicus : quod ego non eo vereor, ne mihi noceat : (quid enim faciet?

Τίς δ' ἔστι δοῦλος, τοῦ θανεῖν ἄφροντις ὤν;)

sed quia ingrati animi crimen horreo. Confido igitur adventum nostrum illi, quoquo tempore fuerit, ut scribis, [2] ἀσμένιστον fore. Nam quod ais, si hic temperantius egerit, consideratius consilium te daturum; qui hic potest se gerere non perdite? vita, mores, antefacta, ratio suscepti

[1] *Hæc duo verba delet Faernus.* — [2] *Sic Victor. Olim*, ἀσμενέστερον.

liberté de demander le triomphe. Nouveau danger. L'accepter de lui? quelle honte pour moi! Le refuser? il se persuadera encore plus fortement que lorsque je ne voulus point de place dans son *vigintivirat* [9], que c'est par éloignement pour tout ce qui vient de lui. Il ne manque pas, dans ses apologies, de me reprocher ce refus, qui prouve, dit-il, que ma haine rejette même les honneurs qu'il me donne. Combien ne s'irriterait-il pas aujourd'hui! il s'agit d'un honneur plus considérable, et il est lui-même plus puissant. Quant à ce que vous me dites, que je dois croire Pompée fort mécontent de moi, je ne vois pas que je lui en aie donné lieu jusqu'à présent. Lui qui ne m'a fait savoir sa résolution qu'après la prise de Corfinium, comment aurait-il voulu que je le fusse allé joindre à Brindes, puisque César était alors entre Brindes et moi? Il sent bien d'ailleurs qu'il lui siérait mal de faire des reproches aux autres, maintenant qu'on en a tant à lui faire. Il reconnaît que j'avais des idées justes sur la faiblesse des villes d'Italie, les nouvelles levées, la paix, Rome, le trésor, l'occupation du Picénum. Si je ne vais pas joindre Pompée, lorsque j'en aurai la liberté, il pourra m'en vouloir du mal. J'en serais fâché, non que je craigne son ressentiment :

Eh! peut-on être esclave, alors qu'on sait mourir? [10]

Mais tout ce qui ressent l'ingratitude me fait horreur. Je me flatte donc, comme vous en convenez vous-même, que quand j'irai le trouver, il me verra toujours avec plaisir. Vous me dites que si César agit avec modération, vous ne vous presserez pas si fort de me déterminer. Mais quelle modération peut-on attendre d'un tel homme? Considérez sa vie, ses habitudes,

negotii, socii, vires bonorum, aut etiam constantia.

Vixdum epistolam tuam legeram, quum ad me, currens ad illum, Postumus Curtius venit, nihil nisi classes loquens et exercitus : eripiebat Hispanias; tenebat Asiam, Siciliam, Africam, Sardiniam; confestim in Græciam persequebatur. Eundum igitur est, nec tam ut belli, quam ut fugæ socii simus. Nec enim ferre potero sermones istorum, quicumque sunt. Non sunt enim certe, ut appellantur, boni. Sed tamen id ipsum scire cupio, quid loquantur; idque ut exquiras, meque certiorem facias, te vehementer rogo. Nos adhuc, quid Brundisii actum esset, plane nesciebamus. Quum sciemus, tum ex re et ex tempore consilium capiemus; sed utemur tuo.

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO S.

Domitii filius transiit Formias viii id., currens ad matrem Neapolim, mihique nuntiari jussit, patrem ad urbem esse; quum de eo curiose quæsisset servus noster Dionysius. Nos autem audieramus, eum profectum sive ad Pompeium, sive in Hispaniam. Id cujusmodi sit, scire sane velim. Nam ad id, quod delibero, pertinet, si ille certe nusquam discessit, intelligere Cnæum, non esse faciles nobis ex Italia exitus, quum ea tota armis præsidiisque teneatur, hieme præsertim. Nam, si commodius anni tempus esset, vel infero mari

sa conduite, son plan, ses amis, les forces des bons citoyens, et surtout leur fermeté.

Comme j'achevais de lire votre lettre, j'ai vu arriver chez moi Curtius Postumus [11], qui court vers César. Il ne parle que de flottes et d'armées : César prenait l'Espagne; il était sûr de l'Asie, de la Sicile, de l'Afrique, de la Sardaigne; il sera bientôt en Grèce. Il faut donc partir, moins pour combattre que pour fuir avec Pompée; aussi-bien je ne pourrais pas soutenir les discours de ces gens, quels qu'ils puissent être, qui se donnent si faussement le nom de gens de bien. Apprenez-moi toujours ce qu'ils disent de moi; je serais charmé de le savoir. Il n'est encore venu aucune nouvelle de Brindes : quand j'en aurai, je prendrai des mesures selon l'état des choses; mais je ne ferai rien sans vous consulter.

LETTRE III.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, mars 704.

Domitius le fils a passé à Formies le 8; il se hâtait d'aller trouver sa mère à Naples. Dionysius, un de mes gens, l'ayant fort pressé pour savoir des nouvelles de son père, il me fit dire qu'il était auprès de Rome. On nous avait dit qu'il était déjà parti, soit pour aller joindre Pompée, soit pour passer en Espagne. Je voudrais bien savoir ce qui en est; car, s'il n'est pas encore parti, je serai bien aise que Pompée puisse juger par là qu'il est fort difficile de sortir de l'Italie, dont tous les postes sont occupés par les troupes de César. La saison où nous sommes est encore un obstacle; si l'on n'était pas en hiver, je pourrais m'embarquer sur

liceret uti. Nunc nihil potest, nisi supero, [1] transmitti; quo iter interclusum est. Quæres igitur et de Domitio, et de Lentulo. A Brundisio nulla adhuc fama venerat: et erat hic dies VII id., quo die, suspicabamur, aut pridie Brundisium venisse Cæsarem. Nam kal. Arpis manserat. Sed si Postumum audire velles, persecuturus erat Cnæum. Transisse enim jam putabat, conjectura tempestatum ac dierum. Ego nautas eum non putabam habiturum: ille confidebat, et eo magis, quod audita navicolariis hominis liberalitas esset. Sed tota res Brundisina jam quo modo habeat se, diutius nescire non possum.

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO S.

Ego etsi tamdiu requiesco, quamdiu aut ad te scribo, aut tuas litteras lego: tamen et ipse egeo argumento epistolarum; et tibi idem accidere certo scio. Quæ enim soluto animo familiariter scribi solent, temporibus his excluduntur; quæ autem sunt horum temporum, ea jam contrivimus. Sed tamen, ne me totum ægritudini dedam, sumsi mihi quasdam tanquam θέσεις, quæ et politicæ sunt, et temporum horum; ut et abducam animum ab querelis, et in eo ipso, de quo agitur, exercear. Eæ sunt hujusmodi:

Εἰ μενετέον ἐν τῇ πατρίδι τυραννουμένῃ; Τυραννου-

[1] *Sic diu editum fuit. Recentiores*, tramitti. *Cur autem infra, ep.* 6, transmisisse, *et sic fere semper?*

la mer de Toscane, au lieu qu'il faut que je gagne la mer Adriatique; et tous les passages sont fermés. Tâchez donc d'avoir des nouvelles de Domitius et de Lentulus. Il n'en est encore venu aucune de Brindes : nous voici au 9, et César a dû y arriver aujourd'hui, ou même hier; car il coucha le premier de ce mois à Arpi. Mais si l'on en veut croire Postumus, il poursuivra Pompée, qui, selon sa supputation, devait être embarqué, le vent ayant été favorable. Je ne crois pas que César puisse avoir des matelots. Postumus, au contraire, s'en flatte, surtout à cause de la grande réputation de libéralité que César s'est faite. Mais les nouvelles de Brindes ne tarderont pas.

LETTRE IV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, mars 704.

Je ne suis tranquille que lorsque je vous écris, ou que je lis vos lettres; mais la matière commence à me manquer, et je ne doute point qu'elle ne vous manque aussi; car nous ne sommes pas dans un temps à nous entretenir de bagatelles, et nous avons épuisé tout ce qu'on pouvait dire sur les affaires présentes. Cependant, afin de ne me pas abandonner entièrement à mon chagrin, je m'exerce sur quelques questions de politique qui ont rapport à la situation où je me trouve, et pour n'être pas toujours sur un ton plaintif, et parce que c'est de leur décision que dépend le parti que je dois prendre. Les voici :

« Peut-on demeurer dans son pays, lorsqu'il est opprimé? Tous les moyens sont-il permis pour le délivrer de la tyrannie, même ceux qui l'exposeraient à

μένης δ' αὐτῆς, εἰ παντὶ τρόπῳ τυραννίδος κατάλυσιν πραγματευτέον, κἂν μέλλῃ διὰ τοῦτο περὶ τῶν ὅλων ἡ πόλις κινδυνεύσειν; Εἰ εὐλαβητέον [1] τὸν καταλύοντα, μὴ αὐτὸς αἴρηται; Εἰ πειρατέον ἀρήγειν τῇ πατρίδι τυραννουμένῃ [2] καιρῷ καὶ λόγῳ μᾶλλον, ἢ πολέμῳ; Εἰ πολιτικὸν τὸ ἡσυχάζειν, ἀναχωρήσαντά ποι, τῆς πατρίδος τυραννουμένης; Εἰ διὰ παντὸς ἰτέον κινδύνου τῆς ἐλευθερίας πέρι; Εἰ πόλεμον ἐπακτέον τῇ χώρᾳ, καὶ πολιορκητέον [3] ταύτην τυραννουμένην; Εἰ καὶ μὴ δοκιμάζοντα τὴν διὰ πολέμου κατάλυσιν τῆς τυραννίδος, συναπογραπτέον ὅμως τοῖς ἀρίστοις; Εἰ τοῖς εὐεργέταις καὶ φίλοις συγκινδυνευτέον ἐν τοῖς πολιτικοῖς, κἂν μὴ δοκῶσιν εὖ βεβουλεῦσθαι περὶ τῶν ὅλων; Εἰ ὁ μεγάλα τὴν πατρίδα εὐεργετήσας, δι' αὐτό τε τοῦτο ἀνήκεστα παθὼν καὶ φθονηθείς, κινδυνεύσειεν ἂν ἐθελοντὴς ὑπὲρ τῆς πατρίδος; Εἰ ἐφετέον αὐτῷ ἑαυτοῦ ποτε καὶ τῶν οἰκειοτάτων ποιεῖσθαι πρόνοιαν, ἀφεμένῳ τὰς πρὸς τοὺς ἰσχύοντας διαπολιτείας;

In his ego me consultationibus exercens, et disserens in utramque partem, tum græce, tum latine, et abduco parumper animum a molestiis, et τῶν προὔργου τὶ delibero. Sed vereor, ne tibi ἄκαιρος sim. Si enim recte [4] ambulaverit is, qui hanc epistolam tulit, in ipsum tuum diem incidit.

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO S.

Natali die tuo scripsisti epistolam ad me plenam consilii, summæque quum benivolentiæ, tum

[1] *Al. malunt* τῷ καταλύοντι. — [2] *Henric. Stephanus conj.* καιρίῳ λόγῳ. — [3] *Al.*, αὐτήν. — [4] *Olim.*, ambulavit.

une entière ruine? Ne doit-on pas prendre garde que celui qu'on oppose au tyran ne s'élève lui-même trop haut? Faut-il compter, pour servir sa patrie, sur les circonstances et les négociations plutôt que sur les armes? Est-il permis à un bon citoyen, pendant ces temps de troubles, de vivre dans la retraite? Doit-on, pour la liberté, s'exposer à tous les périls? Peut-on, pour délivrer son pays d'un tyran, y allumer la guerre, et venir même assiéger sa patrie? Ceux qui sont d'un sentiment contraire doivent-ils néanmoins s'engager avec ceux du bon parti? Faut-il, dans les dissensions publiques, suivre la fortune de ses amis et de ses bienfaiteurs, lors même qu'ils ont fait des fautes essentielles et décisives? Un homme qui, pour avoir rendu à sa patrie de grands services, s'est vu exposé aux persécutions et à l'envie *, doit-il les braver une seconde fois? ou ne peut-il pas songer à lui-même et à sa famille, et laisser le gouvernement à ceux qui ont le pouvoir? »

Voilà les questions que j'examine, et sur lesquelles je m'exerce pour et contre, en grec et en latin; cela m'aide à dissiper mon chagrin, et je m'en fais en même temps l'application. Mais je crains que cette lettre n'arrive mal à propos; car, si celui qui en est chargé ne perd point de temps, vous la recevrez le jour de votre accès.

LETTRE V.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, mars 704.

La lettre que vous m'avez écrite le jour de votre naissance, et que Philotimus m'a rendue le lendemain,

* Comme Cicéron.

etiam prudentiæ. Eam mihi Philotimus postridie, quam a te acceperat, reddidit. Sunt ista quidem, quæ disputas, difficillima, iter ad superum, navigatio infero, discessus Arpinum, ne hunc fugisse; mansio Formiis, ne obtulisse nos gratulationi videamur: sed miserius nihil, quam ea videre, quæ tamen jam jam, inquam, videnda erunt. Fuit apud me Postumus: scripsi ad te, quam gravis. Venit ad me etiam Q. [1] Fufius, quo vultu! quo spiritu! properans Brundisium, scelus accusans Pompeii, levitatem et stultitiam senatus. Hæc qui in mea villa non feram, [2] Curtium in curia potero ferre? Age, finge me quamvis εὐστομάχως hæc ferentem: quid? illa, DIC, M. TULLI, quem habebunt exitum? Et omitto causam reipublicæ, quam ego amissam puto quum vulneribus suis, tum medicamentis iis, quæ parantur; de Pompeio quid agam? cui plane (quid enim hoc negem?) succensui: semper enim causæ eventorum magis movent, quam ipsa eventa. Hæc igitur mala (quibus majora esse quæ possunt?), considerans, vel potius judicans, ejus opera accidisse et culpa, inimicior eram huic, quam ipsi Cæsari: ut majores nostri funestiorem diem esse voluerunt Alliensis pugnæ, quam urbis captæ; quod hoc malum ex illo; itaque alter religiosus etiam nunc dies, alter in vulgus ignotus: sic ego, decem annorum peccata recordans, in quibus inerat ille etiam annus, qui nos, hoc non defendente, ne

[1] *Al.*, Fusius, *male, ut passim.* — [2] *Olim*, qui tum in curia, *quod tamen Ursinus ait defendi posse. Et nos non negamus.*

est pleine de réflexions judicieuses, et j'y ai reconnu votre affection autant que votre prudence. Toutes les questions sur lesquelles vous raisonnez sont fort difficiles. Puis-je gagner la mer Adriatique? Faut-il m'embarquer sur celle de Toscane? Si je vais à Arpinum, César croira que je l'évite; et si je demeure à Formies, on croira que je l'attends pour le féliciter. Mais quoi de plus triste que de voir ce qu'il faudra bientôt voir? J'ai eu chez moi Postumus, et je vous ai conté l'importance qu'il se donne*. Q. Fufius [12] a passé depuis ici; il courait à Brindes. Quel air! quelle insolence! il ne parle que des attentats de Pompée, de la légèreté et de la folie du sénat. Moi donc, qui, en particulier, ne puis souffrir ces hauteurs, je verrais Curtius parler ainsi dans le sénat! Mais quand je pourrais prendre assez sur moi pour cela, comment répondre à ces mots: PARLEZ, M. TULLIUS? Sans rien dire même de la république, que je crois perdue sans ressource, et par ses propres blessures et par les remèdes qu'on emploie, que dirai-je de Pompée? J'avoue qu'il m'a fort déplu; car vous savez qu'on s'attache plus à la cause des événements qu'aux événements mêmes. Comme il me paraissait, ou plutôt comme j'étais convaincu que c'était par sa faute que nous étions tombés dans un état si déplorable, je m'en prenais à lui plus qu'à César: ainsi nos ancêtres ont regardé le jour de la bataille d'Allia [13] comme plus funeste que celui de la prise de Rome, parce que l'une était la suite de l'autre [14]; et à présent encore le premier jour est un jour néfaste, tandis que le second est ignoré du peuple. De même, lorsque je me rappelais toutes les fautes de ces dix années, et j'y comprends celle où, pour ne rien dire de plus fort, il me vit opprimer sans me défendre;

* *Voy.* lettre 2.

dicam gravius, afflixerat; præsentisque temporis cognoscens temeritatem, ignaviam, negligentiam, succensebam. Sed ea jam mihi exciderunt. Beneficia ejusdem cogito; cogito etiam dignitatem. Intelligo, serius equidem, quam vellem, propter epistolas sermonesque Balbi; sed video plane, nihil aliud agi, nihil actum ab initio, quam ut hunc occideret. Ego igitur, si quis apud Homerum, quum ei et mater et dea dixisset,

[1] Αὐτίκα γάρ τοι ἔπειτα μεθ' Ἕκτορα πότμος ἑτοῖμος,

matri ipse respondit,

[2] Αὐτίκα τεθναίην, ἐπεὶ οὐκ ἄρ' ἔμελλον ἑταίρῳ
Κτεινομένῳ ἐπαμῦναι:

quid, si non ἑταίρῳ solum, sed etiam εὐεργέτῃ? adde, tali viro, talem causam agenti; [3] et ego vero hæc officia mercanda vita puto. Optimatibus vero tuis nihil confido, nihil jam ne inservio quidem. Video, ut se huic dent, ut daturi sint. Quidquam tu illa putas fuisse de valitudine decreta municipiorum præ his de victória gratulationibus? Timent, inquies. At ipsi tum se timuisse dicunt. Sed videamus, quid actum sit Brundisii. Ex eo fortasse [4] mea consilia nascentur, aliæque litteræ.

[1] *Iliad.*, XVIII, 96. — [2] *Ibid.*, *v.* 98 *et* 99. — [3] *Ernest. suspicatur* et *ortum e* sed, *quod post longiorem parenthesin poni solet.* — [4] Mea *non placet doctis. Græv. conj.* certa; *Ernest.*, alia, nova, *aut simile quid.*

lorsque je considérais dans ces derniers temps sa faiblesse, son aveuglement, sa négligence, je me sentais plein d'indignation. Mais tout cela m'a passé; je ne considère plus que les obligations que je lui ai, et le rang qu'il tient dans la république. Je reconnais enfin, trop tard peut-être, que je me suis laissé tromper par Balbus, et que César en veut et en a toujours voulu à la vie de Pompée. Si donc, dans l'*Iliade*, lorsqu'une mère, une déesse dit à son fils :

Oui, le trépas d'Hector est le signal du tien;

il lui répond :

Rejoignons un ami que je n'ai pu sauver!

que ne dois-je pas faire pour un homme qui est et mon ami et mon bienfaiteur? ajoutez pour un si grand homme, qui soutient une si belle cause. La vie n'est rien quand il s'agit de remplir de pareils devoirs. Pour vos prétendus gens de bien, je n'y compte plus, et je me soucie peu de leur suffrage. Ils se donnent, ils se donneront toujours à César. Qu'était-ce que les prières de quelques villes pour la santé de Pompée *, au prix de cette manière indigne dont on va féliciter le vainqueur? Ils ont peur, me direz-vous. Ils prétendent qu'alors ils avaient peur aussi. Mais attendons les nouvelles de Brindes; elles me détermineront peut-être, et me fourniront d'autres lettres.

* *Voy*. la note 84 sur le Livre précédent.

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO S.

Nos adhuc Brundisio nihil. Roma scripsit Balbus, putare jam Lentulum consulem transmisisse, nec eum a minore Balbo conventum, quod is hoc jam Canusii audisset; inde ad se eum scripsisse; cohortesque sex, quæ Albæ fuissent, ad Curium via Minucia transisse; id Cæsarem ad se scripsisse, et brevi tempore eum ad urbem futurum. Ego utar tuo consilio; neque me Arpinum hoc tempore abdam : etsi, Ciceroni meo togam puram quum dare Arpini vellem, hanc eram ipsam excusationem relicturus ad Cæsarem. Sed fortasse in eo ipso offendetur, cur non Romæ potius. Sed tamen, si est conveniendus, hic potissimum. Tum reliqua videbimus, id est, et quo, et qua, et quando. Domitius, ut audio, in Cosano, et quidem, ut aiunt, paratus ad navigandum : si in Hispaniam, non probo; si ad Cnæum, laudo; quovis potius certe, quam ut Curtinm videat; quem ego patronus adspicere non possum. Quid alios? sed, opinor, quiescamus; ne nostram culpam coarguamus, qui, dum urbem, id est patriam, amamus, dumque rem conventuram putamus, ita nos gessimus, ut plane interclusi captique simus.

Scripta jam epistola, Capua litteræ sunt allatæ hoc exemplo : « Pompeius mare transiit cum omnibus militibus, quos secum habuit. Hic numerus

LETTRE VI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, mars 704.

Nous n'avons eu encore aucune nouvelle de Brindes. Balbus m'a seulement écrit de Rome qu'il croyait que le consul Lentulus était embarqué, que son neveu ne l'avait pu joindre, et qu'il avait appris cette nouvelle à Canusium, d'où il lui écrivait. Balbus ajoute que les six cohortes qui étaient à Albe, se sont jointes à Curius [15] sur la voie Minucia [16]; que César lui mande cette nouvelle, et qu'il sera bientôt auprès de Rome. Je suivrai votre conseil, et je n'irai point maintenant à Arpinum, quoique mon projet d'y donner la robe virile à mon fils, pût me servir de prétexte; mais peut-être que César trouverait mauvais que je ne fisse pas cette cérémonie à Rome. Après tout, si j'ai à le voir, il vaut mieux que ce soit ici que dans aucun autre endroit. Nous penserons ensuite à tout le reste, c'est-à-dire où je dois aller, quel chemin et quel temps je dois prendre. On dit que Domitius est à sa maison de Cosa [17], et qu'il est prêt à s'embarquer. Pour l'Espagne? il a tort; pour aller joindre Pompée? rien de mieux; mais qu'il aille, s'il le faut, jusqu'au bout du monde, pour ne point voir Curtius que je ne puis plus voir, moi qui suis son patron; que sera-ce des autres? N'en disons pas davantage, de peur de faire sentir ma faute; pour avoir trop aimé ma patrie, et pour avoir espéré la paix, je suis pris, je suis enfermé.

J'avais déjà écrit ce que vous venez de lire, lorsque j'ai reçu de Capoue la lettre suivante : « Pompée s'est « embarqué avec toutes ses troupes au nombre de trente

est hominum millia xxx; [1] et consules duo et tribuni plebis, et senatores, qui fuerunt cum eo, omnes cum uxoribus et liberis. Conscendisse dicitur a. d. IV nonas mart. Ex ea die fuere septemtriones venti. Naves, quibus usus non est, omnes aut præcidisse, aut incendisse dicunt. De hac re litteræ L. Metello, tribuno plebis, Capuam allatæ sunt ab Clodia socru, quæ ipsa transiit. »

Ante sollicitus eram et angebar, sicut res scilicet ipsa cogebat, quum consilio explicare nihil possem; nunc autem, postquam Pompeius et consules ex Italia exierunt, non angor, sed ardeo dolore;

Οὐδέ μοι ἦτορ
Ἔμπεδον, ἀλλ' ἀλαλύκτημαι:

non sum, inquam, mihi crede, mentis compos; tantum mihi dedecoris admisisse videor. Me non primum cum Pompeio, qualicumque consilio uso, deinde cum bonis esse, quamvis causa temere instituta? præsertim quum ii ipsi, quorum ego causa timidius me fortunæ committebam, uxor, filia, Cicerones pueri, me illud sequi mallent? hœc turpe, et me indignum putarent? nam Quintus quidem frater, quidquid mihi placeret, id rectum se putare aiebat, id animo æquissimo sequebatur. Tuas nunc epistolas a [2] primo lego. Hæ me paullum recreant. Primæ monent et rogant, ne me projiciam. Proximæ te gaudere ostendunt, me remansisse. Eas quum lego, minus

[1] *Vett. edd.*; et consules duo, et trib. pl. *Nos interpunctione et sensu virum doctum sequimur a Manutio laudatum.* — [2] *Conj.* prima. *Frustra.*

« mille hommes. Les consuls, deux tribuns du peuple « et les sénateurs qui étaient à Brindes, se sont aussi « embarqués avec leurs femmes et leurs enfants. Ils « ont fait voile le 4 de mars [18]; et, depuis ce jour-là, « le vent du nord a toujours soufflé. On dit qu'il a fait « mettre en pièces, ou brûler tous les vaisseaux qui « restaient dans le port. Ces nouvelles ont été mandées « ici à L. Métellus, tribun du peuple, par Clodia sa « belle-mère, qui s'est aussi embarquée. »

Jusqu'à présent, je n'avais ressenti que du trouble et de l'agitation, et cela était fort naturel dans l'extrême embarras où je me trouvais; mais à présent que Pompée et les consuls ont quitté l'Italie, ce n'est plus une simple anxiété, c'est une douleur mortelle;

Je m'égare, et mon cœur s'échappe de mon sein. [19]

Oui, je suis tout hors de moi, et je me trouve déshonoré. Pourquoi n'ai-je pas été d'abord avec Pompée, malgré ses fautes, et ne suis-je pas maintenant avec les gens du bon parti, malgré leurs fausses mesures, quand ceux même pour qui je me suis ménagé trouvaient qu'il serait honteux et indigne de moi de ne pas suivre Pompée? Je parle de ma femme, de ma fille, de mon fils et de notre neveu. Pour mon frère, il a toujours paru indifférent, et prêt à suivre mon exemple. Je relis toutes vos lettres les unes après les autres, et j'y trouve quelque consolation. Dans les premières, vous me conseillez, vous me priez même de ne point m'engager trop vite; et, dans les dernières, vous êtes content que je sois resté. Quand je les lis, j'ai moins honte de moi-même; mais, dès que je les ai quittées, ma douleur reprend le dessus, et mes scrupules reviennent. Je vous conjure donc, mon cher Titus, de me délivrer de cette peine cruelle, de la diminuer du

mihi turpis videor, sed tam diu, dum lego; deinde emergit rursum dolor, et αἰσχροῦ φαντασία. Quamobrem obsecro te, mi Tite, eripe mihi hunc dolorem, aut minue saltem, aut consolatione, aut consilio, aut quacumque re potes. Quid tu autem possis? aut quid homo quisquam? vix deus jam. Equidem illud molior, quod tu mones sperasque fieri posse, ut mihi Cæsar concedat, ut absim, quum aliquid in senatu contra Cnæum agatur. Sed timeo, ne non impetrem. Venit ab eo Furnius: ut quidem scias, quos sequamur, Q. Titinii filium cum Cæsare esse nuntiat; sed illum majores mihi gratias agere, quam vellem. Quid autem me roget (paucis ille quidem verbis, sed ἐν δυνάμει), cognosce ex ipsius epistola. Me miserum, quod tu non valuisti! Una fuissemus; consilium certe non defuisset;

Σύν τε δύ' ἐρχομένω.

Sed acta ne agamus; reliqua paremus. Me adhuc hæc duo fefellerunt: initio spes compositionis; qua facta, volebam uti populari vita, sollicitudine senectutem nostram [1] liberari; deinde bellum crudele et exitiosum suscipi a Pompeio intelligebam: melioris medius fidius civis et viri putabam, quovis supplicio affici, quam illi crudelitati non solum præesse, verum etiam interesse. Videtur vel mori satius fuisse, quam esse cum iis. Ad hæc igitur cogita, mi Attice, vel potius excogita. Quemvis eventum fortius feram, quam hunc dolorem.

[1] Liberanti.

moins, ou en me consolant, ou en m'aidant de vos conseils, ou de quelque manière que ce soit. Mais, hélas! que pourriez-vous faire à présent, vous ou personne? un dieu même ne me sauverait pas. Je travaille, comme vous me l'avez conseillé, à obtenir de César la liberté de m'absenter lorsqu'on proposera dans le sénat quelque chose contre Pompée : vous espérez qu'il me l'accordera; je n'ose y compter. Furnius est venu ici de sa part, et (afin que vous sachiez quels gens il nous faudra suivre) il m'a dit que le fils de Q. Titinius [20] était avec César. Je reçois de César plus de remercîments que je ne voudrais. Vous verrez ce qu'il souhaite de moi par la lettre qu'il m'écrit; elle dit beaucoup en peu de mots. Pourquoi faut-il que vous ayez été malade dans cette conjoncture? Ici, près de moi, vous m'auriez conseillé;

Nous aurions été deux. [21]

Mais laissons là le passé; ne songeons qu'à l'avenir. Voici les deux choses qui m'ont abusé jusqu'ici. D'abord j'espérais un accommodement, et je me flattais alors d'une vieillesse paisible, loin des soucis de la vie publique. Je vis ensuite que Pompée allait entreprendre une guerre cruelle et funeste, et je crus qu'un bon citoyen devait s'exposer à tout plutôt que d'avoir part à ce dessein sanguinaire, bien loin de le conduire. Maintenant je crois qu'il valait mieux mourir que de me trouver avec ceux du parti contraire. Réfléchissez-y, mon cher Atticus, et trouvez quelque chose : je suis prêt à tout souffrir plutôt que cette affreuse situation.

CÆSAR IMP. CICERONI IMP. S. D.

Quum Furnium nostrum tantum vidissem, neque loqui, neque audire meo commodo potuissem, properarem, atque essem in itinere, præmissis jam legionibus; præterire tamen non potui, quin et scriberem ad te, et illum mitterem, gratiasque agerem : etsi hoc et feci sæpe, et sæpius mihi facturus videor; ita de me mereris. In primis a te peto, quoniam confido me celeriter ad urbem venturum, ut te ibi videam, ut tuo consilio, gratia, dignitate, ope omnium rerum uti possim. Ad propositum revertar : festinationi meæ brevitatique litterarum ignosces. Reliqua ex Furnio cognosces.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO S.

[1] Scripseram ad te epistolam, quam darem IV id.; sed eo die is, cui dare volueram, non est profectus. Venit autem eo ipso die ille celeripes, quem Salvius dixerat : attulit uberrimas tuas litteras, quæ mihi quiddam quasi animulæ restillarunt. Recreatum enim me non queo dicere; sed plane τὸ συνέχον effecisti. Ego enim non jam id ago, mihi crede, ut prosperos exitus consequar. Sic enim video, nec duobus his vivis, nec hoc

[1] *Nonnihil variant edd. in his tribus aut quatuor epistolis disponendis. Sequimur nos ordinem, qui ex epistolis ipsis constare jam aliis visus est, et nobis videtur.*

CÉSAR, *IMPER.*, A CICÉRON, *IMPER.*, S.

Comme je vais en toute hâte joindre mon armée, à laquelle j'ai fait prendre les devants, je n'ai vu Furnius qu'en passant, et je n'ai pu lui parler à loisir. Cependant j'ai pris quelques moments pour vous écrire, et Furnius est chargé de vous faire des remercîments de ma part. Ce n'est pas la première fois que je vous en ai fait; et vos bontés pour moi me permettent d'espérer que ce ne sera pas la dernière. Le plus grand plaisir que vous puissiez me faire maintenant, c'est de vous rendre à Rome où j'espère être bientôt : vos conseils, votre crédit, votre autorité, tout votre pouvoir m'y seront d'un grand secours. Pour finir par où j'ai commencé, je vous prie de m'excuser si je ne vous en dis pas davantage; Furnius y suppléera.

LETTRE VII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, mars 704.

J'avais écrit une lettre que je comptais de vous envoyer le 12; mais celui qui devait s'en charger n'est pas parti. Le coureur dont Salvius m'avait parlé est arrivé ce jour-là, et m'a rendu, de votre part, une lettre assez longue, qui m'a fait un peu respirer. Je ne puis pas dire que je sois entièrement remis, mais vous avez opéré quelque chose d'approchant. Je ne m'attends plus à aucun dénoûment heureux; je suis persuadé que, tant que Pompée et César vivront, ou même le dernier seul, la république ne se relèvera point. Ainsi je ne pense plus au bonheur de la retraite; et je suis préparé à toutes les amertumes. La seule chose

uno, nos unquam rempublicam habituros. Ita neque de otio nostro spero jam, nec ullam acerbitatem recuso. Unum illud extimescebam, ne quid turpiter facerem, vel, dicam, jam [1] effecissem. Sic ergo habeto, salutares te mihi litteras misisse: neque solum has longiores, quibus nihil potest esse explicatius, nihil perfectius; sed etiam illas breviores, in quibus hoc mihi jucundissimum fuit, consilium factumque nostrum a Sexto probari: pergratumque mihi tu fecisti, a quo diligi me, et, quid rectum sit, intelligi, scio. Longior vero tua epistola non me solum, sed meos omnes ægritudine levavit. Itaque utar tuo consilio, et ero in Formiano: ne aut ad urbem ἀπάντησις mea animadvertatur; aut, si nec hic, nec illic eum videro, devitatum se a me putet. Quod autem suades, ut ab eo petam, ut mihi concedat, ut idem tribuam Pompeio, quod ipsi tribuerim: id me jam pridem agere intelliges ex litteris Balbi et Oppii, quarum exempla tibi misi. Misi etiam Cæsaris ad eos, sana mente scriptas; quo modo in tanta insania. Sin mihi Cæsar hoc non concedat; video tibi placere illud, me πολίτευμα de pace suscipere: in quo non extimesco periculum. Quum enim tot impendeant, cur non honestissimo [2] depecisci velim? sed vereor, ne Pompeio quid oneris imponam;

Μή μοι γοργείην κεφαλὴν δεινοῖο πελώρυ

intorqueat. Mirandum enim in modum Cnæus noster Sullani regni similitudinem concupivit. Εἰδώς σοι λέγω. Nihil ille unquam minus obscure

[1] *Ernest. conj.* fecissem. — [2] *Al.*, depacisci.

que j'appréhendais, c'était de faire, ou plutôt que je n'eusse fait quelque chose qu'on pût me rapprocher. Soyez donc persuadé que vos lettres m'ont rendu la vie : je ne parle pas seulement de cette grande lettre, où vous m'exposez, d'une manière si nette et si précise, ce que vous pensez; je veux aussi parler de cette autre plus courte, où vous m'annoncez que Péducéus approuve la manière dont je me suis conduit jusqu'à présent; ce qui me fait d'autant plus de plaisir, que je sais qu'il n'a pas moins de lumières que d'amitié pour moi. Votre grande lettre a été aussi fort consolante pour toute ma famille. Je demeurerai donc à Formies comme vous me le conseillez, de peur que, si je m'approchais de Rome, je n'eusse l'air d'avoir été à la rencontre de César; ou que, si je ne le voyais ni là ni ici, il ne crût que j'ai voulu l'éviter. Quant au conseil que vous me donnez, de faire en sorte qu'il me permette d'avoir pour Pompée les mêmes ménagements que j'ai eus pour lui, j'y travaille depuis plusieurs jours, comme vous le pourrez voir par les lettres de Balbus et d'Oppius, dont je vous envoie des copies avec celle que César leur a écrite, et où vous trouverez toute la modération compatible avec un tel aveuglement. S'il me refuse la liberté que je lui demande, vous me conseillez de m'entremettre pour négocier la paix. Ici, je ne crains pas le danger : lorsque tant de périls nous menacent, pourquoi ne me déterminerais-je pas à celui qui peut me faire le plus d'honneur? mais j'appréhenderais que cela n'embarrassât Pompée :

De son œil foudroyant je prévois la colère. [22]

Il pense depuis long-temps à s'élever où était monté Sylla; je sais ce que je dis, et il ne l'a lui-même que trop laissé voir. Et, après cela, me direz-vous, préten-

tulit. Cum hocne igitur, inquies, esse vis? Beneficium sequor, mihi crede, non causam, ut in Milone, ut in... Sed hactenus. Causa igitur non bona est? imo optima : sed agetur (memento) fœdissime. Primum, consilium est, suffocare urbem et Italiam fame; deinde, agros vastare, urere, pecuniis locupletum non abstinere. Sed, quum eadem metuam ab hac parte, si illinc beneficium non sit, rectius putem quidvis domi perpeti. Sed ita meruisse illum de me puto, ut ἀχαριστίας crimen subire non audeam. Quanquam a te ejus quoque rei justa defensio est explicata. De triumpho tibi assentior : quem quidem totum facile et libenter abjecero. Egregie probo fore, ut, dum [1] agamus, ὁ πλοῦς ὡραῖος obrepat : si modo, inquis, satis ille erit firmus. Est firmior etiam, quam putabamus. De isto licet bene speres. Promitto tibi, si valebit, tegulam illum in Italia nullam relicturum. Tene igitur socio? Contra mehercule meum judicium, et contra omnium antiquorum auctoritatem : nec tam ut illa adjuvem, quam ut hæc ne videam, cupio discedere. Noli enim putare tolerabiles horum insanias, nec uniusmodi fore. Etsi quid te horum fugit? legibus, judiciis, senatu sublato, libidines, audacias, sumtus, egestates tot egentissimorum hominum, nec privatas posse res, nec rempublicam sustinere. Abeamus igitur inde qualibet navigatione : etsi id quidem, ut tibi videbitur; sed certe abeamus.

[1] *Lambinus et Lipsiensis editor Malaspinæ emendationem probant*, vagamur, *falso rati verbum* agamus *intelligi tantum posse de triumpho.*

dez-vous le suivre? Je ne suis que la reconnaissance, comme pour Milon [23], comme pour.... Mais n'en disons pas davantage [24]. Vous ne trouvez donc pas sa cause bonne? Je la trouve excellente; mais, souvenez-vous de ce que je vous dis, on la soutiendra honteusement. Ils vont commencer par affamer Rome et l'Italie; ils ravageront les campagnes, porteront partout le fer et le feu, et n'épargneront pas surtout les gens riches. Aussi, les mêmes choses étant à craindre du parti contraire, j'aimerais mieux, après tout, attendre ici ce que la fortune nous prépare, si les obligations que j'ai à Pompée me le permettaient; mais je lui en ai de si grandes, que je ne veux pas m'exposer à passer pour ingrat, quoique vos réflexions sur ce point soient fort raisonnables. Pour le triomphe, je suis de votre avis; j'y renoncerai sans peine s'il le faut. Je pense, comme vous, que ces négociations [25] pourront me conduire jusqu'à la saison favorable pour m'embarquer : il faudra voir alors, dites-vous, si Pompée est assez fort. Il ne le sera que trop, n'en soyez pas en peine; je vous réponds que, s'il a l'avantage, il ne laissera pas en Italie pierre sur pierre. Et vous voulez vous joindre à lui? C'est contre mon inclination et contre les exemples du passé [26]; et si je pars, c'est moins pour me joindre à Pompée que pour fuir César. Vous pouvez compter que l'insolence de ce parti sera sans bornes, et s'étendra sur tout. Mais vous le concevez aussi bien que moi; et il est assez visible que dans l'absence des lois, des tribunaux et du sénat, les profusions, la débauche, la licence de tant d'hommes perdus de dettes, absorberont les fortunes privées et la fortune publique Partons de quelque manière que ce soit : tracez-moi la route, mais partons. Vous attendez les nouvelles de Brindes; elles ne peuvent tarder. Les gens de bien,

Sciemus enim, id quod exspectas, quid Brundisii actum sit. Bonis viris quod ais probari, quæ adhuc fecerimus, scirique ab iis nos non profectos, valde gaudeo; si est nunc ullus gaudendi locus. De Lentulo investigabo diligentius : id mandavi Philotimo, homini forti ac nimium optimati.

Extremum est, ut tibi argumentum ad scribendum fortasse jam desit : nec enim alia de re nunc ulla scribi potest; et de hac quid jam amplius inveniri potest? sed quoniam et ingenium suppeditat (dico mehercule, ut sentio), et amor, quo et meum ingenium incitatur; perge, ut facis, et scribe, quantum potes. In Epirum quod me non invitas, comitem non molestum, subirascor. Sed vale. Nam, ut tibi ambulandum, ungendum, sic mihi dormiendum : etenim litteræ tuæ mihi somnum attulerunt.

BALBUS ET OPPIUS M. CICERONI S. D.

[1] Nedum hominum humilium, ut nos sumus, sed etiam amplissimorum virorum consilia ex eventu, non ex voluntate, a plerisque probari solent : tamen freti tua humanitate, quod verissimum nobis videbitur, de eo, quod ad nos scripsisti, tibi consilium dabimus; quod si non fuerit prudens, at certe ab optima fide et optimo animo proficiscetur. Nos, [2] nisi, quod nostro judicio Cæsarem facere oportere existimamus, ut simul Romam venerit, agat de reconciliatione gratiæ suæ

[1] *Schütz legendum arbitratur,* Etsi nedum. — [2] Nisi id.

dites-vous, m'approuvent, et ils savent que je ne suis pas encore parti; j'en ressens beaucoup de plaisir, si ce mot nous est aujourd'hui permis. Je ferai de nouvelles recherches pour découvrir où est Lentulus; j'en ai chargé Philotimus, homme actif et grand partisan des bons citoyens. [27]

Je fais réflexion, en finissant, que peut-être vous manquez de matière pour m'écrire; car on ne peut traiter qu'un sujet, et nous l'avons épuisé. Mais comme votre esprit (je ne dis point cela par compliment) et votre amitié vous inspirent, si j'en juge par moi-même, je vous prie de m'écrire toujours le plus souvent que vous pourrez. Je suis un peu en colère de ce que vous ne m'offrez pas de m'emmener en Épire; je ne serais pas une compagnie embarrassante. Mais je vous quitte; car, comme vous avez à vous promener et à vous faire frotter [28], il est temps que je me couche: votre lettre m'a rendu un sommeil tranquille.

BALBUS ET OPPIUS A M. CICÉRON, S.

La plupart des hommes jugent moins des conseils qu'on leur donne par l'intention que par l'événement, même lorsqu'ils leur viennent de personnes d'une grande autorité; à plus forte raison, lorsqu'ils viennent de gens obscurs tels que nous. Cependant, comme nous savons quelle est votre indulgence, nous vous dirons naturellement notre avis sur l'affaire dont vous nous avez écrit; nous pouvons nous tromper, mais nous n'aurons du moins aucun reproche à nous faire du côté de la sincérité et de la droiture. Si César ne nous avait pas assuré que, dès qu'il serait à Rome, il travaillerait à trouver des voies d'accommodement avec Pompée,

et Pompeii, id eum facturum, ex ipso cognovissemus, te hortari desineremus, ut velles iis rebus interesse; quo facilius et majore cum dignitate per te, qui utrique es conjunctus, res tota confieret: aut, si ex contrario putaremus Cæsarem id non facturum, et eum velle cum Pompeio bellum gerere sciremus, nunquam tibi suaderemus, contra hominem, optime de te meritum, arma ferres; sicuti te semper oravimus, ne contra Cæsarem pugnares. Sed quum etiamnum, quid facturus Cæsar sit, magis opinari, quam scire possimus: non possumus, nisi hoc; non videri eam tuam esse dignitatem, neque fidem omnibus cognitam, ut contra alterutrum, quum utrique sis maxime necessarius, arma feras: et hoc, non dubitamus, quin Cæsar pro sua humanitate maxime sit probaturus. Nos tamen (si tibi videbitur) ad Cæsarem scribemus, ut nos certiores faciat, quid hac re acturus sit: a quo si erit nobis rescriptum, statim, quæ sentiemus, ad te scribemus; et tibi fidem faciemus, nos ea suadere, quæ nobis videntur tuæ dignitati, non Cæsaris [1] rationi, esse utilissima: et hoc Cæsarem, pro sua indulgentia in [2] nos, probaturum putamus.

BALBUS CICERONI IMPERATORI S.

S. V. B. E. Posteaquam litteras communes cum Oppio ad te dedi, ab Cæsare epistolam accepi, cujus exemplum tibi misi; ex quibus perspicere

[1] Actioni. *Hanc tamen vulgat. lect. defendit Görenz ad Cic. Academ.*, II, 19, *p.* 116. *Nec forte sine causa.* — [2] Suos.

comme nous sommes persuadés qu'il le doit faire, nous ne vous exhorterions pas à vous y rendre, dans la pensée que par votre liaison avec tous deux, et par votre rang et votre caractère, vous êtes plus propre que personne à cette médiation. Que si, au contraire, nous étions persuadés que César ne pense point à la paix, et qu'il veut réellement faire la guerre à Pompée, nous n'aurions garde de vous proposer de prendre les armes contre un homme qui vous a rendu de grands services, comme nous vous avons toujours prié de ne vous point déclarer contre César. Mais ne pouvant répondre absolument de ce qu'il fera, nous nous réduisons à vous dire que les engagements que vous n'avez pas moins avec lui qu'avec Pompée, et votre fidélité si connue dans l'amitié, ne vous permettent pas de prendre les armes contre l'un de ces deux hommes dont vous êtes l'ami. César est trop raisonnable pour souhaiter de vous autre chose. Si vous voulez, néanmoins, nous lui écrirons pour savoir quelles sont ses intentions par rapport à la paix; et sur sa réponse, nous vous marquerons notre sentiment. Vous pouvez compter que nous considérerons uniquement ce que l'honneur peut vous permettre, et nullement ce qui serait avantageux à César; il est trop équitable ami pour s'en offenser.

BALBUS * A CICÉRON, *IMPERATOR*, S.

Depuis que nous vous avons écrit en commun, Oppius et moi [29], j'ai reçu une lettre de César, dont je vous envoie la copie. Vous verrez combien il souhaite

* « Ces lettres de Balbus ne prouvent pas une grande perspicacité ni beaucoup de jugement. » Schœll, *Hist. de la Littérature romaine*, tom. II, pag. 142.

poteris, quam cupiat concordiam, et Pompeium reconciliare, et quam remotus sit ab omni crudelitate: quod eum sentire, ut debeo, valde gaudeo. De te et tua fide et pietate idem mehercule, mi Cicero, sentio, quod tu; non posse tuam famam et officium sustinere, ut contra eum arma feras, a quo tantum beneficium te accepisse prædices. Cæsarem hoc idem probaturum, exploratum, pro singulari ejus humanitate, habeo; eique cumulatissime satisfacturum te certo scio, quum nullam partem belli contra eum suscipias, neque socius ejus adversariis fueris. Atque hoc non solum in te, tali et tanto viro, satis habebit, sed etiam mihi ipse sua concessit voluntate, ne in iis castris essem, quæ contra Lentulum aut Pompeium futura essent; quorum beneficia maxima haberem: sibique satis esse dixit, si rogatus urbana officia sibi præstitissem; quæ etiam illis, si vellent, præstare possem. Itaque nunc Romæ omnia negotia Lentuli procuro, sustineo; meumque officium, fidem, pietatem his præsto. Sed mehercule rursus jam abjectam compositionis spem non desperatissimam esse puto; quoniam Cæsar est ea mente, qua optare debemus. Hac re mihi placet, si tibi videtur, te ad eum scribere, et ab eo præsidium petere, ut petisti a Pompeio, me quidem approbante, temporibus Milonianis. Præstabo (si Cæsarem bene novi), eum prius tuæ dignitatis, quam suæ utilitatis rationem habiturum. Hæc quam prudenter tibi scribam, nescio; sed illud certe scio, me ab singulari amore ac benivolentia, quæcumque scribo, tibi scribere; quod te (ita,

de faire la paix, de se réconcilier avec Pompée, et, en général, combien il a d'éloignement pour ce qui pourrait ressentir la cruauté. J'ai une joie infinie de le voir dans ces sentiments. J'entre fort dans tout ce que vous me dites sur vos engagements avec Pompée, et je conçois que ni l'honneur ni le devoir ne peuvent vous permettre de prendre les armes contre un homme à qui vous prétendez avoir de si grandes obligations. César a le cœur trop généreux pour exiger cela de vous, et je suis sûr qu'il sera très content, pourvu que vous n'entriez pour rien dans la guerre contre lui, et que vous ne soyez point avec ses ennemis. Comment n'aurait-il pas cet égard pour un homme tel que vous, puisque de lui-même il m'a dit qu'il n'exigeait point de moi que je prisse les armes contre Pompée ni contre Lentulus à qui j'ai de très grandes obligations *; qu'il se contentait que j'eusse soin à Rome de ses affaires, et qu'il me laissait la liberté de rendre les mêmes services à Lentulus et à Pompée? Maintenant même je m'occupe ici des affaires du premier, et je conserve à l'un et à l'autre la fidélité et la reconnaissance que je leur dois. Mais, après tout, il me semble qu'on ne doit pas désespérer de la paix, puisqu'on ne peut souhaiter à César de meilleures dispositions. Ainsi je crois que vous ferez bien de lui écrire, et de lui demander une garde, comme je fus charmé de vous en voir demander une à Pompée dans l'affaire de Milon [30]. Je vous réponds (ou je connais mal César) qu'il songera plus à ce que l'honneur demande de vous qu'à ses propres intérêts. Je ne sais si je m'avance trop, mais je puis du moins vous assurer que c'est uniquement l'amitié et l'attachement que j'ai pour vous qui me font tenir ce langage; et je vous jure, par le salut de César [31], qu'il y a très

* *Voy.* le plaidoyer pour Balbus, tom. XIV, pag. 160.

incolumi Cæsare, moriar) tanti facio, ut paucos æque ac te caros habeam. De hac re quum aliquid constitueris, velim mihi scribas. Nam non mediocriter laboro, ut utrique, ut vis, tuam benivolentiam præstare possis : quam mehercule te præstaturum confido. Fac [1] valeas.

CÆSAR OPPIO, CORNELIO S.

Gaudeo mehercule, vos significare litteris, quam valde probetis ea, quæ apud Corfinium sunt gesta. Consilio vestro utar libenter, et hoc libentius, quod mea sponte facere constitueram, ut quam lenissimum me præberem, et Pompeium, darem operam, ut reconciliarem. Tentemus hoc modo, si possumus omnium voluntates recuperare, et diuturna victoria uti : quoniam reliqui crudelitate odium effugere non potuerunt, neque victoriam diutius tenere, præter unum L. Sullam, quem imitaturus non sum. Hæc nova sit ratio vincendi; ut misericordia et liberalitate nos muniamus. Id quemadmodum fieri possit, nonnulla mihi in mentem veniunt, et multa reperiri possunt. De his rebus, rogo vos, ut cogitationem suscipiatis. Cn. Magium, Pompeii præfectum, deprehendi. Scilicet meo instituto usus sum, et eum statim missum feci. Jam duo præfecti fabrum Pompeii in meam potestatem venerunt, et a me missi sunt. Si volent grati esse, debebunt Pompeium hortari, ut malit mihi esse amicus, quam his, qui et illi, et mihi semper fuerunt inimicis-

[1] *Al.*, ut valeas.

peu de personnes au monde qui me soient aussi chères que vous. Quand vous vous serez déterminé, je vous prie de me mander votre résolution : je souhaite fort que vous puissiez vous ménager également avec Pompée et avec César, et j'espère que vous y réussirez. Portez-vous bien.

CÉSAR A OPPIUS ET A BALBUS, S.[32]

J'APPRENDS par votre lettre, et c'est avec un plaisir réel, que vous approuvez la manière dont s'est passée l'affaire de Corfinium. Je suivrai vos conseils d'autant plus volontiers, que je suis de moi-même porté à une extrême indulgence, et que je cherche tous les moyens de me réconcilier avec Pompée. Essayons du moins si nous pourrons ainsi regagner tous les cœurs, et jouir long-temps de notre victoire, puisque ceux qui, avant nous, se sont rendus odieux par leur cruauté, n'ont pu se soutenir long-temps *, hors L. Sylla, que je n'ai garde d'imiter [33]. Suivons d'autres maximes, et que, dans la victoire, la modération et la générosité soient nos seuls remparts. J'ai déjà imaginé quelques expédients pour y réussir, et l'on en peut trouver plusieurs autres; pensez-y, je vous en prie, de votre côté. Cn. Magius [34], intendant des ouvriers dans l'armée de Pompée, est tombée entre mes mains. Je n'ai pas manqué de suivre la règle que je me suis faite, et je l'ai renvoyé aussitôt : c'est le second intendant des ouvriers de Pompée que j'ai renvoyé libre [35]. S'ils en ont quelque reconnaissance, ils devraient bien lui faire concevoir qu'il est de son intérêt de préférer mon amitié à celle de gens qui ont toujours été autant ses ennemis que

* Les deux Marius et Cinna.

simi; quorum artificiis effectum est, ut respublica in hunc statum perveniret.

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO S.

Cœnantibus pridie idus nobis, ac noctu quidem, Statius a te epistolam brevem attulit. De L. Torquato [1] quod quæris, non modo Lucius, sed etiam Aulus profectus est; alter multos [2] d. De Reatinorum corona quod scribis, moleste fero in agro Sabino sementem fieri proscriptionis. Senatores multos esse Romæ, nos quoque audieramus. Ecquid potes dicere, cur exierint? In his locis opinio est, conjectura magis, quam nuntio, aut litteris, Cæsarem Formiis a. d. XI kal. apr. fore. Hic ego vellem habere Homeri [3] illam Minervam simulatam Mentori, cui dicerem :

Μέντορ, πῶς τ' ἄρ' ἴω; πῶς τ' ἄρ προσπτύξομαι αὐτόν;

Nullam rem unquam difficiliorem cogitavi. Sed cogito tamen; nec ero, ut in malis, imparatus. Sed cura, ut valeas. Puto enim, diem tuum heri fuisse.

[1] Quod modo quæris. — [2] *Sic ms. Bosii.* D *significat* dies, *ut dedit Græviu*s. *Verbum vero forte a Cicerone ipso properante per compendium scriptum fuit.* — [3] Illam illam M.

les miens [36], et qui, par leurs artifices, ont fait tomber la république dans l'état où elle est aujourd'hui.

LETTRE VIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, mars 704.

Le 14, comme nous soupions, la nuit étant déjà commencée, Statius m'a rendu de votre part une lettre assez courte. Pour y répondre, je vous dirai d'abord que non seulement L. Torquatus est parti, mais Aulus [37]; celui-là plusieurs jours avant l'autre. Je suis fâché des bruits de Réate [38]; on parle donc de proscription dans le pays des Sabins ! Je n'ignorais pas qu'il y avait à Rome un grand nombre de sénateurs; me diriez-vous bien pourquoi ils en sont sortis [39] ? On croit ici, plutôt par conjecture que sur aucune nouvelle ou aucune lettre, que César sera à Formies le 22 de mars. Je voudrais bien avoir alors à à mes côtés cette Minerve d'Homère, sous la figure de Mentor [40]; je lui dirais :

Quels seront mes regards, mon maintien, mon langage ?

Jamais rien ne m'a paru plus embarrassant; je ne laisse pas de me préparer, et c'est toujours quelque chose que de n'être pas surpris. Mais ayez soin de votre santé. Je me souviens que c'était hier votre jour de fièvre.

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO S.

Tres epistolas tuas accepi postridie idus: erant autem IV, III, pridie idus datæ. Igitur antiquissimæ cuique primum respondebo.

Assentio tibi, ut in Formiano potissimum commorer; etiam de supero mari; [1] palpaboque, ut antea ad te scripsi, ecquonam modo possim, voluntate ejus, nullam reipublicæ partem attingere. Quod laudas, quia oblivisci me scripsi antefacta et delicta nostri amici: ego vero ita facio. Quin ea ipsa, quæ a te commemorantur, secus ab eo in me ipsum facta esse, non memini: tanto plus [2] apud me valere beneficii gratiam, quam injuriæ dolorem, volo. Faciamus igitur, ut censes, colligamusque nos. Σοφιστεύω enim, simul ut rus decurro, atque in decursu θέσεις meas commentari non desino. Sed sunt quædam earum perdifficiles ad judicandum. De optimatibus, sit sane ita, ut vis: sed nosti illud, Διονύσιος ἐν Κορίνθῳ. Titinii filius apud Cæsarem est. Quod autem quasi vereri videris, ne mihi tua consilia displiceant; me vero nihil delectat aliud, nisi consilium et litteræ tuæ. Quare fac, ut ostendis, ne destiteris ad me, quidquid tibi in mentem venerit, scribere. Mihi nihil potest esse gratius.

[1] *Lambinus edidit*, Balboque antea scripsi. *Male*. — [2] Ad me.

LETTRE IX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, mars 704.

J'ai reçu le 16, trois de vos lettres qui sont du 12, du 13 et du 14; j'y vais répondre suivant l'ordre de leur date.

Je crois, comme vous, que je ferai bien de demeurer à Formies, et de ne me point embarquer sur la mer Adriatique. Je tâcherai aussi, comme je vous l'ai déjà mandé, de faire trouver bon à César que je ne me mêle point des affaires du gouvernement. Vous me louez sur ma disposition à oublier toutes les fautes de notre ami : oui, je les oublie, et je veux même oublier, de plus, tous les sujets de plainte qu'il m'a pu donner, et dont vous me rappelez le souvenir; tant il est vrai que je suis plus sensible aux bienfaits qu'aux injures. Suivons donc votre avis, et revenons à nos premiers sentiments : c'est à quoi je rêve dans mes promenades; je m'exerce continuellement sur les questions que je vous ai proposées; mais il y en a quelques unes bien embarrassantes. Je veux croire ce que vous me mandez de nos gens de bien; mais vous savez le proverbe : *Denys à Corinthe* [41]. Le fils de Titinius est avec César. Il semble que vous appréhendiez de me donner des conseils qui ne me plaisent pas; vous ne pouvez, au contraire, me faire plus de plaisir qu'en me disant naturellement ce que vous pensez. Continuez donc, je vous prie, comme vous me le promettez, et écrivez-moi tout ce qui vous viendra dans l'esprit; rien ne peut être plus agréable pour moi.

Venio ad alteram nunc epistolam. Recte non credis de numero militum. Ipso dimidio plus scripsit Clodia. Falsum etiam de corruptis navibus. Quod consules laudas; ego quoque animum laudo, sed consilium reprehendo. Dispersu enim illorum, actio de pace sublata est; quam quidem ego meditabar. Itaque postea Demetrii librum de concordia tibi remisi, et Philotimo dedi. Nec vero dubito, quin exitiosum bellum impendeat, cujus initium ducetur a fame. [1] Et me tamen doleo non interesse huic bello; in quo tanta vis sceleris futura est, ut, quum parentes non alere nefarium sit, nostri principes antiquissimam et sanctissimam parentem, patriam, fame necandam putent. Atque hoc non opinione timeo, sed interfui sermonibus. Omnis hæc classis Alexandria, Colchis, Tyro, Sidone, Arado, Cypro, Pamphylia, Lycia, Rhodo, Chio, Byzantio, Lesbo, Smyrna, Mileto, Coo, ad intercludendos commeatus Italiæ, et ad occupandas frumentarias provincias comparatur. [2] At quam veniet iratus! et iis quidem maxime, qui eam maxime salvam volebant, quasi relictus ab iis, quos reliquit. Itaque mihi dubitanti, quid me facere par sit, permagnum pondus affert benivolentia erga illum; qua demta, perire melius esset in patria, quam patriam servando evertere. De

[1] *Schütz verba*, Et me — bello, *suspicatur a glossatore ad marginem scripta fuisse, quasi ad vituperandum Ciceronem; qui tamen bello interesse nunquam voluit, nedum ut doleret se ei non interesse. Levis nimium in tanta animi perturbatione verborum omnium cavillatio.* — [2] *Hæc correctio est a Victorio, pro eo quod antea erat*, Ad quam v. ir.

Venons maintenant à votre seconde lettre. Vous avez raison de ne pas croire que Pompée ait emmené tant de soldats; Clodia s'était trompée de moitié. Il n'est pas vrai non plus qu'on ait détruit ce qui restait de vaisseaux dans le port. Vous louez les consuls; j'approuve leur bonne intention; mais je blâme le parti qu'ils ont pris : en se séparant de Pompée, ils rompent toutes les mesures qu'on pouvait prendre pour la paix [42]. Ainsi je ne pense plus à l'ouvrage que je méditais, et je vous renvoie par Philotimus le traité de Démétrius sur l'union des citoyens. Je vois la république à la veille d'une guerre funeste que Pompée commencera en affamant l'Italie; et je suis fâché néanmoins de n'être point avec ceux qui ont formé ce projet barbare! En effet, si c'est un crime que de laisser dans le besoin son père et sa mère, comment appellerons-nous le dessein qu'ont formé nos chefs, de faire périr par la faim leur patrie qui doit être encore plus respectable et plus sacrée pour eux? Et ce ne sont point là de vaines terreurs; je l'ai entendu de mes oreilles. Ces vaisseaux qu'on rassemble de tous côtés, d'Alexandrie, de la Colchide [43], de Tyr, de Sidon, d'Arade [44], de Cypre, de la Pamphylie, de la Lycie, de Rhodes, de Chio, de Byzance, de Smyrne, de Milet, de Cos, c'est pour empêcher qu'il ne passe du blé en Italie, ou pour envahir toutes les provinces qui lui en fournissent. Mais quelle sera la colère du chef, surtout contre ceux qui avaient le plus à cœur de sauver l'Italie, comme s'il avait été abandonné par ceux qu'il a abandonnés lui-même! Aussi, lorsque je délibère sur le parti que j'ai à prendre, je ne vois que mon attachement à Pompée qui me détermine; sans cela j'aimerais mieux mourir dans le sein de ma patrie, que de la détruire sous prétexte

septentrione, plane ita est. Metuo, ne vexetur Epirus. Sed quem tu locum Græciæ non direptum iri putas? Prædicat enim palam, et militibus ostendit, se largitione ipsa superiorem, quam hunc, fore. Illud me præclare admones, quum illum videro, ne nimis indulgenter, et ut cum gravitate potius loquar. Plane sic faciendum. Arpinum, quum eum convenero, cogito, ne forte aut absim, quum veniet, aut cursem huc illuc via deterrima. Bibulum, ut scribis, audio venisse, et redisse pridie idus.

Philotimum, ut ais epistola tertia, exspectabas. At ille idib. a me [1] profectus est: eo serius ad tuam illam epistolam, cui ego statim rescripseram, redditæ sunt meæ litteræ. De Domitio, ut scribis, ita opinor esse, ut et in Cosano sit, et consilium ejus ignoretur. Iste omnium turpissimus et sordidissimus, qui consularia comitia a prætore ait haberi posse: est ille quidem, qui semper in republica fuit. Itaque nimirum hoc illud est, quod Cæsar scribit in ea epistola, cujus exemplum ad te misi, se velle uti « consilio » meo; age, esto hoc commune: « gratia; » ineptum id quidem; sed, puto, hoc simulat ad quasdam senatorum sententias: « dignitate; » fortasse [2] sententiæ consularis. Illud extremum est, « ope omnium rerum. » Id ego suspicari cœpi tum ex tuis litteris, aut hoc ipsum esse, aut non multo secus. Nam permagni

[1] *Ernest. malit*, profectus erat. — [2] *Sic Bosius. Vett. edd.*, sententia consularis, *pro quo et conjecit Corradus*, sententia consulari.

de la défendre. Pour le vent du nord, rien n'est plus sûr. Je crains, comme vous, pour l'Épire; mais quelle province de la Grèce sera épargnée? Il promet hautement lui-même à ses soldats qu'il fera de plus grandes largesses que César. Je suis fort résolu, comme vous me le conseillez, à ne point mollir dans mon entrevue avec ce dernier, et de lui parler avec vigueur. Je n'irai à Arpinum qu'après que je l'aurai vu, de peur de ne me pas trouver ici lorsqu'il y passera, ou d'être obligé, pour le joindre, de courir de côté et d'autre par de fort mauvais chemins. J'ai ouï dire, comme vous me le marquez, que Bibulus était arrivé, et qu'il était reparti le 14. [45]

Vous me dites, dans votre troisième lettre, que vous attendez Philotimus; mais il n'est parti d'ici que le 15, et c'est pour cela que vous n'avez pas reçu plus tôt ma réponse à la lettre qu'il m'avait apportée, quoique je l'eusse faite sur-le-champ. Je crois, comme vous, que Domitius est auprès de Cosa; mais on ne sait point ce qu'il prétend faire. L'indigne homme [46] que celui qui prétend qu'un préteur peut tenir les comices consulaires! On ne devait pas attendre autre chose d'un si méchant citoyen. Je vois bien quelle est l'intention de César lorsqu'il me dit dans la lettre dont je vous ai envoyé une copie, qu'il a besoin *de mes conseils*, encore passe pour cela; *de mon crédit*, j'en ai beaucoup en effet; mais il veut peut-être me faire entendre que je peux lui gagner quelques sénateurs; *de mon autorité*, un consulaire lui paraît, sans doute, d'un plus grand poids; enfin, ajoute-t-il, *de tout mon pouvoir*. Dès que j'ai eu lu votre lettre, il m'est venu dans l'esprit que c'était cela, ou quelque chose de fort approchant, qu'il avait en vue. Il est très important pour lui qu'il n'y ait point d'inter-

ejus interest, rem ad interregnum non venire. Id assequitur, si per [1] prætorem consules creantur. Nos autem in libris habemus, non modo consules a prætore, sed ne prætores quidem creari jus esse, idque factum esse nunquam : consules, eo non esse jus, quod majus imperium a minore rogari non sit jus; prætores autem, quum ita rogentur, ut collegæ consulum sint, quorum est majus imperium. Aberit non longe, quin hoc a me decerni velit, neque sit contentus Galba, Scævola, Cassio, Antonio.

[2] Τότε μοι χάνοι εὐρεῖα χθών.

Sed quanta tempestas impendeat, vides. Qui transierint senatores, scribam ad te, quum certum habebo. De re frumentaria recte intelligis; quæ nullo modo administrari sine vectigalibus potest : nec sine causa et eos, qui circum illum sunt, omnia postulantes, et bellum nefarium times. Trebatium nostrum, etsi, ut scribis, nihil bene sperat, tamen videre sane velim : quem fac horteris, ut properet. Opportune enim ad me ante adventum Cæsaris venerit. De Lanuvino, statim, ut audivi Phameam mortuum, optavi, si modo esset futura respublica, ut id aliquis emeret meorum : neque tamen de te, qui maxime meus, cogitavi. Sciebam enim te quoto anno, et quantum in solo, solere quærere; neque solum Romæ, sed etiam [3] Deli tuum digamma videram. Verumtamen ego

[1] *Al.*, prætores, *et mox*, a prætoribus. — [2] *Iliad.*, IV, 182. — [3] *Al.*, delicium digammæ; *al.* tuum diagramma, *etc.*

regne, et il n'y en aura point si un préteur peut tenir les comices consulaires [47]. Mais dans nos livres d'augures, nous trouvons qu'un préteur ne peut présider, ni à l'élection des consuls, ni même à celle des préteurs, et qu'il n'y en a point d'exemple : il ne peut présider à celle des consuls, parce qu'un magistrat inférieur n'en peut créer un supérieur, ni à celle des préteurs, parce que leur élection est la même, quoique les consuls soient au-dessus d'eux [48]. Vous verrez que César a dessein de se servir de moi pour faire décider que cela se peut, et qu'il voudrait bien ne pas s'en tenir à l'autorité de Galba, de Scévola, de Cassius et d'Antoine. [49]

Que la terre plutôt s'entr'ouvre sous mes pas !

Mais vous voyez quel orage se prépare. Lorsque je saurai au juste les noms et le nombre des sénateurs qui ont passé la mer, je vous le manderai. Vous avez raison de croire que Pompée ne pourra faire subsister son armée qu'en levant des subsides extraordinaires ; et vous jugez fort bien, par l'avidité insatiable de ceux qui l'accompagnent, que cette guerre ne peut être que très funeste. Quoique Trébatius, à ce que vous me mandez, n'ait aucune bonne espérance, je ne laisse pas d'avoir fort envie de le voir ; pressez-le, je vous prie ; je serais bien aise de l'entretenir avant que César arrive. Dès que je sus la mort de Phaméa, je souhaitai que si la république subsistait, quelqu'un de mes amis achetât sa maison de Lanuvium [50] : cependant, quoique vous soyez mon meilleur ami, je n'avais point du tout pensé à vous. Je savais comment vous placiez votre argent, et j'avais vu à Rome et à Délos vos livres de compte [51]. Au reste, quoique cette maison soit très agréable, je ne voudrais pas en donner

illud, quanquam est bellum, minoris æstimo, quam æstimabatur Marcellino consule, quum ego istos hortulos propter domum, Antii quam tum habebam, jucundiores mihi fore putabam, et minore impensa, quam si Tusculanum refecissem. Volui HS [1] D; egi per prædem, ille daret, Antii quum haberet venale: noluit. Sed nunc omnia ista jacere puto propter nummorum caritatem. Mihi quidem erit aptissimum, vel nobis potius, si tu emeris. Sed ejus dementias cave contemnas: valde est venustum. Quanquam mihi ista omnia jam addicta vastitati videntur. Respondi epistolis tribus: sed exspecto alias. Nam me adhuc tuæ litteræ sustentarunt. D. Liberalibus.

EPISTOLA X.

CICERO ATTICO S.

Nihil habebam, quod scriberem. Neque enim novi quidquam audieram, et ad tuas omnes rescripseram pridie. Sed, quum me ægritudo non solum somno privaret, verum ne vigilare quidem sine summo dolore pateretur, tecum ut quasi loquerer, in quo uno acquiesco, hoc nescio quid, nullo argumento proposito, scribere institui. Amens [2] mihi fuisse videor a principio, et me una hæc res torquet, quod non, omnibus in rebus labentem, vel potius ruentem Pompeium tanquam

[1] Q. *Al. explicant* quingentis. *Incerta vero lectio.* — [2] *Al. ignorant* mihi.

maintenant ce que j'en offris sous le consulat de Marcellinus. Comme elle était fort à ma bienséance, à cause de celle que j'avais alors à Antium, et que je voyais qu'il m'en coûterait moins pour l'acheter que pour rebâtir celle de Tusculum, j'en offris cinq cent mille sesterces à Phaméa, qui était à Antium pour la vendre : il refusa. Mais tout cela est bien diminué de prix à cause de la rareté de l'argent. Si vous l'achetiez, ce serait un fort grand agrément pour moi, ou plutôt pour nous. Et ne comptez pas pour rien les folles dépenses qu'on y a faites ; ces ornements l'ont fort embellie. Mais, hélas ! il me semble déjà que tous ces trésors sont la proie de la destruction. Voilà tout ce que j'avais à répondre à vos trois lettres ; mais j'en attends d'autres, et c'est maintenant ma seule consolation. Le 17 de mars.

LETTRE X.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, mars 704.

Je répondis hier à toutes vos lettres, et il n'est venu depuis aucune nouvelle ; ainsi je n'ai rien à vous mander ; mais comme le chagrin, qui m'ôte le sommeil, ne me laisse même aucun repos pendant le jour, et que je n'ai de soulagement que lorsque je m'entretiens avec vous, je vous écris sans savoir précisément ce que je vais vous dire. Je trouve que j'ai été aveugle dès le commencement, et je me reproche sans cesse de n'avoir pas suivi partout Pompée, comme un soldat suit son drapeau, quoiqu'il marchât, ou plutôt qu'il courût à sa perte. Je le vis le 19 de janvier ; la peur l'avait déjà saisi, et je connus dès lors quel était son dessein. Je n'en ai pas été plus content depuis ; il n'a

unus manipularis secutus sim. Vidi hominem XIV kal. febr. plenum formidinis. Illo ipso die sensi, quid ageret. Nunquam mihi postea placuit; nec unquam aliud [1] in alio peccare destitit. Nihil interim ad me scribere, nihil nisi fugam cogitare. Quid quæris? sicut ἐν τοῖς ἐρωτικοῖς alienant immundæ, insulsæ, indecoræ: sic me illius fugæ negligentiæque deformitas avertit ab amore. Nihil enim dignum faciebat, quare ejus fugæ comitem me adjungerem. Nunc emergit amor; nunc desiderium ferre non possum; nunc mihi nihil libri, nihil litteræ, nihil doctrina prodest: ita dies et noctes, tanquam avis illa, mare prospecto, evolare cupio. Do, do pœnas temeritatis meæ: etsi quæ fuit illa temeritas? quid feci non consideratissime? Si enim nihil præter fugam quæreretur, fugissem libentissime; sed genus belli crudelissimi et maximi, quod, nondum vident homines, quale futurum sit, perhorrui. Quæ minæ municipiis? quæ nominatim viris bonis? quæ denique omnibus, qui remansissent? quam crebro illud, « Sulla potuit, ego non potero? » Mihi autem hæserunt illa: male Tarquinius, qui Porsenam, qui Octavium Mamilium contra patriam; impie Coriolanus, qui auxilium petiit a Volscis; recte Themistocles, qui mori maluit; nefarius Hippias, Pisistrati filius, qui in Marathonia pugna cecidit, arma contra patriam ferens. At Sulla, at Marius, at Cinna recte, imo jure fortasse. Sed quid eorum victoria crudelius? quid funestius? Hujus belli genus fugi, et eo magis, quod crudeliora etiam

[1] *Ernest. conj.* ex alio.

fait qu'entasser fautes sur fautes; il ne m'écrivait point, et méditait une fuite honteuse. Que voulez-vous? comme en amour les femmes qui se négligent, qui n'ont ni grâce ni esprit, perdent bientôt notre affection, ainsi la faiblesse de Pompée et la honte de sa fuite avaient changé mon cœur à son égard, et je me croyais dispensé de le suivre. Maintenant l'amitié reprend le dessus, et je ne puis plus vivre séparé de lui. Mes livres, mes études, ma philosophie, sont pour moi de faibles secours; je suis comme un oiseau qui cherche à s'envoler [52], et je regarde sans cesse du côté de la mer. Me voilà puni de mon imprudence; mais, après tout, qu'ai-je à me reprocher, et combien de raisons me justifient? S'il ne s'était agi que de fuir avec Pompée, je m'y serais déterminé sans peine; mais j'ai détesté une funeste guerre, qui sera plus cruelle qu'on ne pense. Quelles menaces n'a-t-il pas faites aux villes de l'Italie, à plusieurs gens de bien en particulier, et en général à tous ceux qui ne le suivraient point! Combien de fois lui est-il échappé de dire : Sylla a pu le faire, pourquoi ne le ferais-je pas? Non, je ne puis bannir ces idées : Tarquin fut coupable d'avoir armé contre sa patrie Porsenna [53], et Octavius Mamilius; Coriolan fut impie de s'être mis à la tête de l'armée des Volsques : honneur à Thémistocle, qui a mieux aimé mourir! La mémoire d'Hippias [54], fils de Pisistrate, qui fut tué à la bataille de Marathon en combattant contre sa patrie, sera toujours en horreur. Pour Sylla, Marius et Cinna, ils n'ont rien fait de semblable [55]; ils avaient même une apparence de droit [56]; mais leur victoire en fut-elle moins cruelle et moins funeste? Une telle guerre m'était odieuse, et d'autant plus qu'on prenait sous mes yeux des résolutions et des mesures encore plus

cogitari et parari videbam. Me, quem nonnulli conservatorem istius urbis, quem parentem esse dixerunt, Getarum, et Armeniorum, et Colchorum copias ad eam adducere? me meis civibus famem, vastitatem inferre Italiæ? Hunc primum mortalem esse, deinde etiam multis modis posse exstingui cogitabam; urbem autem, et populum nostrum servandum ad immortalitatem, quantum in nobis esset, putabam; et tamen spes quædam me obtentabat, fore, ut aliquid conveniret potius, quam aut hic tantum sceleris, aut ille tantum flagitii admitteret. Alia res nunc tota est, alia [1] mens mea. Sol, ut est in tua quadam epistola, excidisse mihi è mundo videtur. Ut ægroto, dum anima est, spes esse dicitur; sic ego, quoad Pompeius in Italia fuit, sperare non destiti. Hæc, hæc me fefellerunt; et, ut verum loquar, ætas jam a diuturnis laboribus devexa ad otium, domesticarum me rerum delectatione molliit. Nunc, si vel periculo experiundum erit, experiar certe, ut hinc avolem. Ante oportuit fortasse. Sed ea, quæ [2] scripsi, me tardarunt, et auctoritas maxime tua.

Nam quum ad hunc locum venissem, evolvi volumen epistolarum tuarum, quod ego sub signo habeo, servoque diligentissime. Erat igitur in ea, quam x kalend. febr. dederas, hoc modo: « Sed videamus, et Cnæus quid agat, et illius rationes quorsum fluant. Quod si iste Italiam relinquet; fa-

[1] *Abest* mens. — [2] Scripsisti.

terribles. Moi, à qui on a donné les titres glorieux de sauveur et de père de la patrie, j'armerai contre elle les Gètes [57], les Arméniens et la Colchide! je viendrai affamer Rome et ravager l'Italie! Je considérais que Pompée était un homme sujet à la mort, exposé à mille hasards, tandis que nous devions, autant qu'il était en nous, concourir au salut et à l'immortalité de Rome. J'avais d'ailleurs quelque espérance qu'on s'accorderait, et que César ne pourrait se résoudre à soutenir un pareil attentat, ni Pompée à suivre un si funeste dessein. Les choses sont maintenant changées, et je les vois aussi avec d'autres yeux. Le soleil, pour me servir de l'expression d'une de vos lettres, me paraît avoir disparu du monde. Comme on ne désespère pas absolument d'un malade tant qu'il a un souffle de vie, de même tant que Pompée a été en Italie, j'ai eu quelque espérance de paix. Voilà, voilà ce qui m'a trompé; et pour ne vous rien dissimuler, cet âge où la nature épuisée par de longues fatigues se tourne vers le repos, m'a rendu plus faible en me faisant attacher plus de prix à ce bonheur domestique. Maintenant je suis résolu, quel que soit le danger, à m'échapper d'ici. Peut-être l'aurais-je dû faire plus tôt; mais j'ai été retenu par les raisons que je viens de vous dire, et encore plus par vos conseils.

En ce même instant, je me suis mis à relire vos lettres, que je tiens cachetées, et que j'enferme avec soin. Voici * ce que vous me dites dans celle du 23 de

* C'est ici la lettre de Cicéron où l'on trouve le plus de fragments de celles d'Atticus : ils sont d'autant plus précieux que ce chevalier romain, dont la correspondance devait être si considérable, avait eu soin de supprimer toutes ses lettres en laissant publier celles de son ami.

ciet omnino male, et, ut ego existimo, ἀλογίστως: sed tum demum consilia nostra commutanda erunt. » Hoc scribis post diem quartum, quam ab urbe discessimus. Deinde VIII kalend. febr.: « Tantummodo Cnæus noster, ne, ut urbem ἀλογίστως reliquit, sic Italiam relinquat. » Eodem die das alteras, quibus mihi consulenti planissime respondes. Est enim sic: « Sed venio ad consultationem tuam. Si Cnæus Italia cedit, in urbem redeundum puto: quæ enim finis peregrinationis? » Hoc mihi plane hæsit: et nunc ita video, infinitum bellum junctum miserrima fuga; quam tu peregrinationem ὑποκορίζῃ. Sequitur χρησμὸς VI kalend. februar.: « Ego, si Pompeius manet in Italia, nec res ad pactionem venit, longius bellum puto fore; sin Italiam relinquit, ad posterum bellum ἄσπονδον strui existimo. » Hujus igitur belli ego particeps et socius et adjutor esse cogor, quod et ἄσπονδον [1] est, et cum civibus. Deinde VII id. februar., quum jam plura audires de Pompeii consilio, concludis epistolam quamdam hoc modo: « Ego quidem tibi non sim auctor, si Pompeius Italiam relinquit, te quoque profugere. Summo enim periculo facies, nec reipublicæ proderis; cui quidem posterius poteris prodesse, si manseris. » Quem φιλόπατριν ac πολιτικὸν hominis prudentis et amici, tali admonitu, non moveret auctoritas? Deinceps III idus februar. iterum mihi respondes consulenti sic: « Quod quæris a me, fugamne fidam, an moram [2] deserendam utiliorem putem:

[1] *Abest* est. — [2] *Bosius*, defœdam, *e mss. Mendosus locus, et varie tentatus. Magis placent illa: Junii*,

janvier : *Voyons auparavant ce que fera Pompée et quelles mesures il prendra ; s'il abandonne l'Italie, il ne peut faire une plus grande faute, et une faute plus déraisonnable : alors nous suivrons un autre plan.* Vous m'écrivîtes cette lettre quatre jours après que nous fûmes sortis de Rome. Le surlendemain : *Pourvu que Pompée, comme il a abandonné Rome contre toute raison* *, *n'abandonne pas aussi l'Italie.* Dans une autre lettre du même jour, vous déterminez la chose absolument : *Je viens*, dites-vous, *à votre question : si Pompée sort de l'Italie, je crois que vous ferez bien de revenir à Rome ; quelle apparence de le suivre jusqu'au bout du monde ?* Cette idée m'a frappé, et je vois maintenant que cette fuite honteuse, que vous appelez par adoucissement une retraite [58], sera suivie d'une guerre qui ne finira point. C'est la prédiction que vous faites le 27 de janvier : *Si Pompée demeure en Italie, et que les affaires ne s'arrangent point, la guerre sera longue ; s'il passe la mer, nous n'en verrons point la fin.* Faut-il donc que j'aie part à une guerre éternelle, et contre des Romains ? Informé ensuite du projet de Pompée, voici comme vous finissez une lettre du 7 de février : *Je ne vous conseille point du tout de suivre Pompée, s'il sort de l'Italie ; ce parti serait très dangereux pour vous, et inutile à la république ; au lieu qu'en demeurant, vous pourrez la servir.* Comment un citoyen zélé pour sa patrie ne s'en tiendrait-il pas à ce conseil d'un homme aussi sage que vous ? Le 11, je reçois de vous cette nouvelle réponse : *Vous me demandez si vous devez maintenant*

* « Pompée, dès le commencement de la guerre, fut obligé d'abandonner l'Italie ; ce qui fit perdre à son parti la réputation, qui dans les guerres civiles est la puissance même. » *Montesquieu.*

ego vero in præsentia subitum discessum, et præcipitem profectionem, quum tibi, tum ipsi Cnæo inutilem et periculosam puto; et satius esse existimo, vos dispertitos, et in speculis esse. Sed medius fidius turpe nobis puto esse, de fuga cogitare. » Hoc turpe Cnæus noster biennio ante cogitavit : ita sullaturit animus ejus, et proscripturit diu. Inde, ut opinor, quum tu ad me quædam [1] γενικώτερον scripsisses, et ego mihi a te quædam significari putassem, ut Italia cederem : detestaris hoc diligenter XI kalend. mart. « Ego vero nulla epistola significavi, si Cnæus Italia cederet, ut tu una cederes; aut, si significavi, non dico fui inconstans, sed demens. » In eadem epistola alio loco, « Nihil relinquitur, nisi fuga : cui te socium neutiquam puto esse oportere, nec unquam putavi. » Totam autem hanc deliberationem evolvis accuratius in litteris IIX kalend. mart. datis : « Si M'. Lepidus et L. Volcatius remanent, manendum puto, ita ut, si salvus sit Pompeius, et constiterit alicubi, hanc νεκυίαν relinquas, et te in certamine vinci cum illo facilius patiaris, quam cum hoc in ea, quæ perspicitur futura, colluvie regnare. » Multa disputas huic sententiæ convenientia. Inde ad extremum : « Quid si, inquis, Lepidus et Volcatius discedunt? plane ἀπορῶ. Quod evenerit igitur, et quod egeris, id στερκτέον putabo. » Si tum

fugane fidem, an mora deserendam, utiliorem putem; *nuperrimi Lips. editoris*, fugamne citam, an moram discedendi.

[1] *Sic leg. Victorius, aliique. Olim,* ἀῤῥενικώτερον, *quod forte quis defendat. Schütz,* αἰνικτηριώτερον.

fuir avec Pompée, ou si vous ferez mieux d'attendre[59]*; pour moi, je crois que dans la conjoncture présente vous ne devez rien précipiter, et qu'en partant si subitement, vous vous exposez sans lui être utile. Je trouve qu'il vaut mieux que vous vous partagiez pour observer l'ennemi; mais en vérité il est honteux de songer à fuir.* Ce que vous trouvez si honteux, Pompée l'avait médité il y a déjà deux ans; tant il ne rêve que Sylla [60] et proscriptions. Quelques jours après, comme j'avais cru voir, à travers quelques propositions générales d'une de vos lettres, que vous m'engagiez à quitter l'Italie, vous rejetez cela fort loin dans votre lettre du 19. *Je n'ai*, dites-vous, *prétendu nulle part vous conseiller de suivre Pompée s'il sort d'Italie; ce serait, non pas contradiction, mais démence.* Et ailleurs, dans la même lettre : *Il ne reste plus que de fuir avec Pompée; mais je ne suis point du tout de ce sentiment, et je n'en ai jamais été.* Vous examinez cette affaire encore plus à fond dans votre lettre du 22 de février : *Si M'. Lépidus et L. Volcatius demeurent, faites comme eux* *. *Cependant si Pompée échappe à César, et qu'il cesse enfin de fuir devant lui, vous ferez bien de quitter cette infernale société*[61]*: il vaut mieux mourir avec celui-là, que de régner avec celui-ci au milieu du désordre qu'il est aisé de prévoir.* Vous développez cette idée, et vous concluez ainsi : *Mais si Lépidus et Volcatius suivent Pompée? alors je doute; mais je croirai que le parti que vous aurez*

* C'est à ce conseil d'Atticus que Cicéron répond en ces termes dans la lettre quatorzième du Livre précédent : « Je trouve que les gens que vous me proposez pour exemple ne m'en doivent pas servir. Ont-ils donné quelque marque de courage pendant qu'ils ont été en place, et attend-on d'eux aucune action de vigueur ? »

[1] dubitaras, nunc certe non dubitas, istis manentibus. Deinde in ipsa fuga v kal. mart. : « Interea non dubito, quin in Formiano mansurus sis. Commodissime enim τὸ μέλλον ibi καραδοκήσεις. » Ad kal. mart., quum ille quintum jam diem Brundisii esset : « Tum poterimus deliberare, non scilicet integra re, sed certe minus infracta, quam si una projeceris te. » Deinde IV nonas mart. ὑπὸ την λῆψιν quum breviter scriberes, tamen ponis hoc : « Cras scribam plura, et ad omnia : hoc tamen dicam, non pœnitere me consilii de tua mansione; et, quanquam magna sollicitudine, tamen, quia minus mali puto esse, quam in illa profectione, maneo in sententia, et gaudeo te mansisse. » Quum vero jam angerer, et timerem, ne quid a me dedecoris esset admissum, III nonas mart. : « Tamen te non esse una cum Pompeio, non fero moleste. Postea si opus fuerit, non erit difficile; et illi, quoquo tempore fiet, erit ἀσμένιστον. Sed hoc ita dico, si hic, qua ratione initium fecit, eadem cetera aget, sincere, temperate, prudenter; valde videro, et consideratius utilitati nostræ consuluero. » VII idus mart. scribis Peducæo quoque nostro probari, quod quierim, cujus auctoritas multum apud me valet. His ego tuis scriptis me consolor, ut nihil a me adhuc delictum putem. Tu modo auctoritatem tuam defendito; adversus me, nihil opus est : sed consciis egeo aliis. Ego, si nihil peccavi, reliqua tuebor. Ad ea tute hortare, et me omnino tua cogitatione

[1] *Sic Bosius. Edd. pr. et mss.,* dubitares. *Ernest. vero legendum putat,* dubitabas.

pris était le meilleur. Vous ne pouvez plus douter, puisqu'ils sont restés en Italie. Le 25, Pompée étant déjà parti pour Brindes : *Je ne doute point*, me dites-vous, *que vous ne restiez à Formies, où vous pourrez, mieux que partout ailleurs, voir le tour que prendront les choses.* Et le 1er de mars, Pompée étant déjà à Brindes depuis cinq jours : *Nous pourrons alors nous déterminer, et si vous n'êtes pas entièrement libre sur l'un ou l'autre parti, vous le serez toujours plus que si vous précipitiez votre départ.* Le 4 de mars, dans une courte lettre, écrite un peu avant votre accès : *Je vous répondrai demain en détail ; mais je vous dirai, en attendant, que je ne me repens point de vous avoir conseillé de rester ; et quoique l'agitation où vous êtes soit un mal, comme il me paraît que votre départ en serait un plus grand, je ne change point d'avis, et je suis bien aise que vous ne soyez point parti.* Ensuite, comme j'étais inquiet, comme je craignais le déshonneur, vous me dites le 5 de mars : *Je ne suis point fâché néanmoins que vous ne soyez pas avec Pompée ; si dans la suite c'est un devoir, vous pourrez aisément l'aller joindre, et il vous verra toujours avec plaisir. Mais j'ajouterai que, si César ne se dément point, et qu'il montre toujours autant de droiture, de modération et de prudence, il faudra alors considérer, avec une nouvelle attention, ce qui nous conviendra le mieux.* Le 9 de mars, vous m'apprenez que Péducéus, dont le jugement a tant de prix pour moi, trouve que j'ai bien fait de rester. Je me console ainsi en lisant vos lettres, qui me servent de justification. Défendez-vous, non pas pour moi, mais pour les autres. Si je n'ai fait aucune faute jusqu'à présent, je réponds de l'avenir. Encouragez-moi de votre côté, et surtout aidez-moi de vos conseils. On ne parle point encore

adjuva. Hic nihildum de reditu Cæsaris audiebatur. Ego his litteris hoc tamen profeci; perlegi omnes tuas, et in eo acquievi.

EPISTOLA XI.

CICERO ATTICO S.

Lentulum nostrum scis Puteolis esse : quod quum e viatore quodam esset auditum, qui se diceret eum in Appia, quum is paullum lecticam aperuisset, cognosse, etsi vix verisimile, misi tamen Puteolos pueros, qui pervestigarent, et ad eum litteras. Inventus est vix in hortis suis se occultans, litterasque mihi remisit, mirifice gratias agens Cæsari : de suo autem consilio C. [1] Cæcio mandata ad me dedisse. Eum ego hobie exspectabam, id est XIII kal. april. Venit etiam ad me Matius quinquatribus, homo mehercule, ut mihi visus est, temperatus et prudens : existimatus quidem est semper auctor otii. Quam ille hæc non probare mihi quidem visus est! quam illam νεκυίαν, ut tu appellas, timere! Huic ego in multo sermone epistolam ad me Cæsaris ostendi eam, cujus exemplum ad te antea misi; rogavique, ut interpretaretur; quid esset, quod ille scriberet, consilio meo se uti velle, gratia, dignitate, ope rerum omnium. Respondit, se non dubitare, quin et opem et gratiam meam ille ad pacificationem quæreret. Utinam aliquod in hac miseria reipublicæ πολιτικὸν opus efficere et navare mihi liceat! Ma-

[1] *Ed. Jenson. habet* Cœlio.

ici du retour de César. Quand cette lettre n'aurait servi qu'à me donner occasion de relire les vôtres, c'est toujours beaucoup, et mon âme en est soulagée.

LETTRE XI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, mars 704.

SAVEZ-VOUS que Lentulus [62] est à Pouzzol? On apprit d'un homme qui passait ici, qu'il l'avait rencontré sur la voie Appia, et que Lentulus ayant entr'ouvert sa litière, il l'avait fort bien reconnu. Malgré l'invraisemblance du fait, j'envoyai quelques uns de mes gens à Pouzzol pour s'en informer, et je leur donnai une lettre pour lui. Ils le trouvèrent enfin dans sa maison de campagne, où il se tenait caché. Il se loue fort de César dans la réponse qu'il m'a faite, et me prévient que Cécius me rendra compte de ses résolutions; je l'attends aujourd'hui 20 de mars. J'ai vu chez moi Matius le 19 [63]; c'est, à ce qu'il m'a paru, un homme très modéré et tres sage, et l'on a toujours été persuadé qu'il portait César à la paix. Que j'ai bien vu qu'il n'approuve point ce que fait César, et qu'il appréhende fort tous les gens qui l'environnent! Dans un long entretien, je lui ai montré cette lettre de César dont je vous ai envoyé une copie, et je l'ai prié de me dire ce que signifie cet endroit où il m'annonce qu'il veut se servir de mes conseils, de mon crédit, de mon autorité et de mon pouvoir. Matius m'a dit qu'il ne doutait point que ce ne fût pour ménager un accommodement. Plût aux dieux que dans ces malheureux temps je pusse travailler si utilement pour la république! Matius est persuadé que César y pense, et il m'a promis d'en faire la pro-

tius quidem et illum in ea sententia esse confidebat, et se auctorem fore pollicebatur. Pridie autem apud me Crassipes fuerat, qui se pridie nonas mart. Brundisio profectum, atque ibi Pompeium reliquisse dicebat; quod etiam, qui IIX idus illinc profecti erant, nuntiabant: illa vero omnes, in quibus etiam Crassipes ([1] qui prudentia potis attendere[1]), sermones minaces, inimicos optimatium, municipiorum hostes, meras proscriptiones, meros Sullas : quæ Lucceium loqui? quæ totam Græciam? quæ vero Theophanem? Et tamen omnis spes salutis in illis est : et ego excubo animo, nec partem ullam capio quietis; et, ut has pestes effugiam, cum dissimillimis nostri esse cupio. Quid enim tu illic Scipionem, quid Faustum, quid Libonem prætermissurum sceleris putas? quorum creditores convenire dicuntur. Quid eos autem, quum vicerint, in cives effecturos? Quam vero μακροψυχίαν Cnæi nostri esse? nuntiant Ægyptum, et Arabiam εὐδαίμονα, et Μεσοποταμίαν cogitare, Hispaniam abjecisse. Monstra narrant, quæ falsa esse possunt. Sed certe et hæc perdita sunt, et illa non salutaria. Tuas litteras jam desidero. Post fugam nostram nunquam jam [2] nostrum earum intervallum fuit. Misi ad te exemplum litterarum mearum ad Cæsarem; quibus me aliquid profecturum puto.

[1] *Dubius locus. Schütz conjicit,* quæ portenta putas ostendere? *In interpretando sequimur Grævium. V. not.* — [2] *Correctio varia est. Olivet.,* nostrarum.

position. J'avais vu le jour d'auparavant Crassipès, qui me dit qu'il était parti de Brindes le 6, et que Pompée y était encore. Ceux qui en sont partis le 8 l'y ont aussi laissé. Ils disent tous, et Crassipès comme les autres, que ceux qui sont avec Pompée menacent hautement tout le monde, les gens de bien, les villes municipales (jugez par là de leur prudence [64]); ils veulent proscrire; ils veulent renouveler Sylla. Quel langage tient Luccéius, aussi-bien que tous ces Grecs, et surtout Théophane! Voilà néanmoins les gens de qui dépend le salut de la république. Aussi mon esprit est dans une agitation qui ne me laisse aucun repos; et pour fuir ces pestes publiques, je me vois réduit à souhaiter d'être avec des gens qui me ressemblent si peu. Qu'est-ce que Scipion, Faustus et Libon ne se croiront pas permis sous Pompée, eux qui sont d'ailleurs accablés de dettes [65]? avec quelle insolence n'abuseraient-ils pas de leur victoire? Mais admirez, je vous prie, les vastes projets de Pompée [66]; il ne pense plus, dit-on, à passer en Espagne, et il ne songe qu'à l'Égypte, à l'Arabie-Heureuse, à la Mésopotamie: est-il rien de plus incompréhensible? Mais cela est peut-être faux. Ce qui est sûr, c'est que de leur côté rien ne peut sauver la république, et qu'ici tout se réunit pour la perdre. J'attends de vos nouvelles avec impatience; vous en avez reçu tous les jours des miennes depuis que je suis parti de Rome. Je vous envoie la copie de la lettre que j'ai écrite à César; j'espère qu'elle aura quelque effet.

CICERO IMP. CÆSARI IMP. S. D.

Ut legi tuas litteras, quas a Furnio nostro acceperam, quibus mecum agebas, ut ad urbem essem; te velle uti consilio et dignitate mea, minus sum admiratus; de gratia et de ope quid significares, mecum ipse quærebam : spe tamen deducebar ad eam cogitationem, ut te pro tua admirabili ac singulari sapientia de otio, de pace, de concordia civium agi velle arbitrarer; et ad eam rationem existimabam satis aptam esse et naturam, et personam meam. Quod si ita est, et si qua de Pompeio nostro tuendo, et tibi ac reipublicæ reconciliando cura te attingit; magis idoneum, quam ego sum, ad eam causam profecto reperies neminem : qui et illi semper, et senatui, quum primum potui, pacis auctor fui; nec, sumtis armis, belli ullam partem attigi; judicavique, eo bello te violari, contra cujus honorem, populi romani beneficio concessum, inimici atque invidi niterentur. Sed ut eo tempore non modo ipse [1] fautor dignitatis tuæ fui, verum etiam ceteris auctor ad te adjuvandum; sic me nunc Pompeii dignitas vehementer movet. Aliquot enim sunt anni, quum vos duo delegi, quos præcipue colerem, et quibus essem, sicut sum, amicissimus. Quamobrem a te peto, vel potius omnibus precibus oro et obtestor, ut in tuis maximis curis aliquid impertias temporis huic quoque cogitationi, ut tuo beneficio bonus vir, gratus, pius denique

[1] *Al.*, adjutor.

CICÉRON, *IMP.*, A CÉSAR, *IMP.*, S.

En lisant la lettre que vous m'avez écrite par Furnius, pour m'engager à venir à Rome, je n'ai pas été surpris d'y trouver que vous vouliez vous servir de mes conseils et de la considération que je puis avoir obtenue; mais je n'ai pas bien compris ce que vous ajoutez ensuite de mon crédit et de mon pouvoir. Cependant, comme je connais votre admirable prudence, j'ai dû naturellement espérer que vous songiez à la paix, à la tranquillité, à l'union des citoyens, et il m'a paru que cela convenait assez à mon caractère et à la situation où je me trouve. S'il est donc vrai que vous pensiez à vous réconcilier avec Pompée et à le rendre à la république, vous ne trouverez certainement personne qui soit plus propre que moi à vous seconder; car je l'ai toujours porté à la paix, et dès que je l'ai pu, j'ai tenu le même langage au sénat. Depuis qu'on a pris les armes, j'ai gardé une exacte neutralité, persuadé qu'on vous faisait une injustice, et que c'était par animosité et par jalousie qu'on voulait vous ôter le privilége que le peuple romain vous avait accordé. Mais comme je ne me suis pas contenté de soutenir votre dignité, et que j'ai mis encore plusieurs personnes dans vos intérêts, il est juste aussi que j'aie quelques égards pour un homme d'un rang aussi distingué que Pompée; car, depuis quelques années, je m'étais attaché à vous deux d'une manière particulière; j'étais votre ami, comme je le suis encore. Je vous prie donc, ou plutôt je vous conjure de prendre quelques moments sur vos grandes occupations, pour chercher comment vous pourrez me laisser les moyens et la liberté de remplir ce qu'un honnête homme doit

esse in maximi beneficii memoria possim. Quæ si tantum ad me ipsum pertinerent, sperarem me a te tamen impetraturum : sed, ut arbitror, et ad tuam fidem, et ad rempublicam pertinet, me e paucis, et ad utriusque vestrum, et ad civium concordiam, per te, quam accommodatissimum, conservari. Ego quum antea tibi de Lentulo gratias egissem, quum ei saluti, qui mihi fuerat, fuisses : tamen, lectis ejus litteris, quas ad me gratissimo animo de tua liberalitate beneficioque misit, eamdem me salutem a te accepisse putavi, quam ille; in quem si me intelligis esse gratum, cura, obsecro, ut etiam in Pompeium esse possim.

EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO S.

Legebam tuas litteras XIII kalend., quum mihi epistola affertur a Lepta, circumvallatum esse Pompeium, ratibus etiam exitus portus teneri. Non medius fidius præ lacrymis possum reliqua nec cogitare, nec scribere. Misi ad te exemplum. Miseros nos, cur non omnes fatum illius una executi sumus? Ecce autem a Matio et Trebatio eadem; quibus Minturnis obvii Cæsaris tabellarii. Torqueor infelix, ut jam illum Mucianum exitum exoptem. At quam honesta, at quam expedita tua consilia, quam [1] evigilata tuis cogitationibus,

[1] *Lambin. conjicit*, evigilatæ tuæ cogitationes.

à un ami dont il a reçu des services qu'on ne peut oublier sans crime. Quand il ne s'agirait que de ma propre satisfaction, je me flatte que vous voudriez bien avoir pour moi cet égard; mais il me paraît que pour le bien même de la république, et pour la garantie de vos sentiments, vous devez me laisser, moi plus que personne, dans une situation où je puisse ménager un accord entre vous deux et entre tous les citoyens. Je vous ai déjà remercié d'avoir bien voulu conserver tous ses droits à Lentulus mon libérateur; mais depuis qu'il m'a écrit lui-même avec quelle bonté et quelle douceur vous l'avez traité, j'y ai été aussi sensible que si j'avais reçu de vous le même bienfait. Si vous approuvez ce sentiment de reconnaissance, permettez-moi, je vous prie, de n'en avoir pas moins pour Pompée.

LETTRE XII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, mars 704.

Comme je lisais votre lettre le 20, j'en ai reçu une de Lepta, qui me mande que Pompée est bloqué dans Brindes, et que le port est fermé avec des radeaux [67]. Je suis si accablé de cette nouvelle, que je ne puis vous en faire le détail; je vous envoie une copie de la lettre. Malheureux que nous sommes! pourquoi n'avons-nous pas tous couru la même fortune que Pompée? Je viens d'avoir la confirmation de cette nouvelle par une lettre de Matius et de Trébatius, qui ont rencontré à Minturnes le courrier de César. Ma douleur est telle que je souhaiterais d'avoir le même sort que Mucius [68]. Mais, pour revenir à votre lettre, combien de générosité, de lumières, de pénétration dans les conseils que vous me donnez sur le chemin que je dois prendre, sur

quam itineris, quam navigationis, quam congressus, sermonisque cum Cæsare! omnia tum honesta, tum cauta. In Epirum vero invitatio quam suavis, quam liberalis, quam fraterna! De Dionysio, sum admiratus: qui apud me honoratior fuit, quam apud Scipionem Panætius; a quo impurissime hæc nostra fortuna despecta est. Odi hominem, et odero: utinam ulcisci possem! sed illum ulciscentur mores sui. Tu, quæso, nunc vel maxime, quid agendum nobis sit, cogita. Populi romani exercitus Cn. Pompeium circumsidet; fossa et vallo septum tenet, fuga prohibet; nos vivimus, et stat urbs ista? prætores jus dicunt? ædiles ludos parant? viri boni usuras perscribunt? ego ipse sedeo? Coner illuc ire, ut insanus? implorare fidem municipiorum? Boni non sequentur; leves irridebunt; rerum novarum cupidi, victores præsertim et armati, vim et manus afferent. Quid censes igitur? ecquidnam est tui consilii [2] ad finem hujus miserrimæ vitæ? Nunc doleo, nunc torqueor, quum quibusdam aut sapiens videor, quod una non ierim, aut felix fuisse. Mihi contra. Nunquam enim illius victoriæ socius esse volui; calamitatis mallem fuisse. Quid ego nunc tuas litteras, quid tam prudentiam, aut benivolentiam implorem? actum est. Nulla re jam possum juvari, qui, ne [3] quod optem quidem, jam habeo, nisi ut aliqua inimici misericordia liberemur.

[1] Qua.... qua.... qua, *in omnibus edd. a Jenson. Sed his tribus locis habet* quam *editio Romana.* — [2] Ad finis. — [3] Quid.

mon embarquement, et sur mon entrevue avec César ! La prudence y paraît sans faiblesse et sans lâcheté. Que la manière dont vous m'offrez votre maison d'Épire, est obligeante et pleine d'une tendre amitié ! Pour Dionysius, rien ne m'étonne davantage : lui qui a été plus honoré par moi que Panétius ne l'était par Scipion, traiter si indignement mon infortune ! J'en suis outré, et je ne lui pardonnerai jamais : que ne puis-je le lui faire sentir ! mais des gens de ce caractère trouvent en eux-mêmes leur châtiment. C'est maintenant qu'il faut que vous pensiez plus sérieusement que jamais à ce que je dois faire. Une armée romaine tient Pompée assiégé ; on craint qu'il n'échappe, on en veut à sa personne, et nous vivons encore ! tout se passe à Rome comme à l'ordinaire ; les préteurs donnent audience, les édiles préparent des jeux, nos riches font valoir leur argent, et moi je demeure oisif ! Tenterai-je en désespéré de pénétrer jusqu'à Brindes, et de soulever les villes de l'Italie ? Nos gens de bien ne me suivront pas, les indifférents [69] se moqueront de moi, et les partisans des révolutions, aujourd'hui vainqueurs et armés, porteront sur moi leur main criminelle. Que dois-je faire, et que me conseillez-vous dans une si cruelle situation ? Ma douleur est plus vive que jamais, pendant que plusieurs personnes trouvent que j'ai été ou prudent ou heureux de n'avoir pas suivi Pompée. J'en juge tout autrement ; je n'ai jamais souhaité d'avoir part à sa victoire, et je voudrais partager avec lui la mauvaise fortune. De quel secours peuvent m'être maintenant vos lettres, votre prudence, votre amitié ? C'en est fait, je n'ai plus aucune espérance, et je ne vois pas même ce que je pourrais souhaiter, sinon d'être délivré de la vie par la pitié d'un ennemi.

[1] Οὐκ ἔστ' ἔτυμος λόγος, ut opinor, ille de ratibus. Quid enim est, quod Dolabella his litteris, quas III idus mart. a Brundisio dedit, hanc εὐημερίαν quasi Cæsaris scriberet, Pompeium in fuga esse? eumque primo vento navigaturum? quod valde discrepat ab iis epistolis, quarum exempla antea ad te misi. Hic quidem mera scelera loquuntur. Sed non erat nec recentior auctor, nec hujus rei quidem melior Dolabella.

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO S.

Tuas XI kalend. accepi litteras, quibus omnia consilia differs in id tempus, quum scierimus, quid actum sit. Et certe ita est : nec interim potest quidquam [2] non modo statui, sed ne cogitari quidem. Quanquam hæ mihi litteræ Dolabellæ jubent ad pristinas cogitationes reverti. Fuit enim pridie Quinquatrus egregia tempestas, qua ego illum usum puto. Συναγωγὴ consiliorum tuorum non est a me collecta ad querelam, sed magis ad consolationem meam. Nec enim me tam hæc mala angebant, quam suspicio culpæ ac temeritatis meæ : eam nullam puto esse, quoniam cum consiliis tuis mea facta et consilia consentiunt. Quod mea prædicatione factum esse scribis magis, quam illius merito, ut tantum ei debere viderer; est ita. Ego illa extuli semper, et eo quidem magis,

[1] *Initium epistolæ, judice Manutio.* — [2] *Abest* non modo.

Non [70], *il n'est pas vrai* [71] que César ait fermé le port de Brindes; car Dolabella, dans une lettre qu'il m'écrit du 13 de mars devant cette place, m'apprend, comme un bonheur de César, que Pompée, disposé à fuir, n'attend qu'un vent favorable. Rien ne s'accorde moins avec ces autres lettres dont je vous ai envoyé des copies. Les partisans de César parlent ici avec beaucoup d'insolence; mais ils ne peuvent avoir des nouvelles ni plus sûres ni plus fraîches que celles que j'ai eues par Dolabella.

LETTRE XIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, mars 704.

J'ai reçu, le 22 de ce mois, la lettre où vous dites qu'il faut attendre, pour me déterminer, que nous sachions ce qui se sera passé à Brindes. Il est très vrai qu'on ne peut, jusque-là, prendre aucun parti, ni même y songer. Cependant la nouvelle de Dolabella [72] doit, ce me semble, me faire revenir à mon premier dessein; car le vent a été fort bon le 18, et Pompée en aura sans doute profité. Si j'ai recueilli les endroits de vos lettres où vous m'avez donné des conseils, ce n'était point pour me plaindre, c'était pour me consoler. Je ne souffrais pas tant des maux présents que de la crainte où j'étais que je ne me fusse mal conduit; et je suis maintenant rassuré, puisque je n'ai fait que suivre vos avis. Quant à ce que vous me dites, que les obligations que j'ai à Pompée ne sont devenues considérables que parce que j'ai fait trop valoir ses services, il est vrai que j'ai fort relevé ce qu'il a fait pour moi, dans l'intention surtout de lui persuader que j'avais oublié le passé. Mais quand je ne l'aurais pas

ne quid ille superiorum meminisse me putaret : quæ si maxime meminissem, tamen illius temporis similitudinem jam sequi deberem. Nihil me adjuvit, quum posset; et postea fuit amicus, etiam valde : ecquam ob causam, plane nescio. Ergo ego quoque illi. Quin etiam illud par in utroque nostrum, quod ab eisdem illecti sumus. Sed utinam tantum ego ei prodesse potuissem, quantum mihi ille potuit! mihi tamen, quod fecit, gratissimum : nec ego nunc, eum juvare qua re possim, scio; nec, si possem, quum tam pestiferum bellum pararet, adjuvandum putarem. Tantum offendere animum ejus hic manens nolo. Nec mehercule ista videre, quæ tu potes jam animo providere, nec interesse istis malis possem. Sed eo tardior ad discedendum fui, quod difficile est de discessu voluntario, sine ulla spe reditus, cogitare. Nam ego hunc ita paratum video peditatu, equitatu, classibus, auxiliis Gallorum, quos Matius ἐλάπιζεν, ut puto; sed certe dicebat, peditum CCIↃↃ, equitum sex polliceri sumtu suo annos decem. Sed sit hoc λάπισμα. Magnas habet certe copias : et habebit non, ut ille, vectigal, sed civium bona. Adde confidentiam hominis; adde imbecillitatem bonorum virorum; qui quidem, quod illum sibi merito iratum putant, oderunt, ut tu scribis, ludum. [1] Ac vellem, scribis, quisnam hic significasset. [2] Sed et iste, quia plus ostenderat, quam fecit [[3] amatur], et vulgo illum qui ama-

[1] *Hoc non intelligo, nec conjecturæ virorum doctorum satisfaciunt. Ernest. Sed v. not.* — [2] Sedet iste. — [3] *Abest* amatur. *Addimus post Grævium, sed uncis includimus.*

oublié, je devrais toujours faire comme lui. Il est vrai qu'il ne m'a pas soutenu lorsqu'il le pouvait; mais il s'est depuis déclaré pour moi, et avec beaucoup de chaleur : peu importe la cause; je dois me déclarer aussi pour lui. Nous avons même cela de commun, que nous avons été trompés par les mêmes personnes [73]. Je voudrais maintenant lui être aussi utile qu'il me l'a été autrefois; quoiqu'il n'ait pas fait pour moi tout ce qu'il pouvait, je lui dois de la reconnaissance. Mais comment m'acquitter? Je ne voudrais pas, quand je le pourrais, le seconder dans une guerre si funeste. Il ne faut pas du moins que mon séjour en Italie lui donne le droit de se plaindre; aussi-bien je ne pourrais me résoudre à demeurer spectateur de tant d'infamies que vous prévoyez. Si j'ai différé si long-temps, c'est qu'on a bien de la peine à se condamner soi-même à l'exil, lorsqu'on ne voit aucune espérance de retour. J'en juge par les grandes forces qu'a César en infanterie, en cavalerie et sur mer, sans compter les Gaulois. Ils lui offrent, à ce que dit Matius, dix mille hommes d'infanterie et six de cavalerie, entretenus à leurs frais pendant dix années : il exagère, si vous voulez; mais ses troupes n'en sont pas moins considérables, et de plus, il aura pour lui, non des subsides, comme Pompée, mais la fortune de tous les citoyens. Ajoutez son audace, et la faiblesse de nos gens de bien, qui, comme vous le remarquez, craignent cette guerre [74], parce qu'ils croient Pompée irrité contre eux; mais je voudrais que vous m'eussiez dit de qui vous voulez parler [75]. César a gagné les esprits par une modération qu'on n'attendait pas, et ceux qui aimaient Pompée ne l'aiment plus. Les villes de l'Italie, les gens de la campagne, le redoutent; et jusqu'à présent ils paraissent contents de l'autre. En un mot, quand on

runt, non amant. Municipia vero, et rustici Romani illum metuunt, hunc adhuc diligunt. Quare ita paratus est, ut, etiamsi vincere non possit, quo modo tamen vinci ipse possit, non videam. Ego autem non tam γοητείαν hujus timeo, quam πειθανάγκην. Αἱ γὰρ τῶν τυράννων δεήσεις, inquit [1] Πλάτων, οἶσθ' ὅτι μεμιγμέναι ἀνάγκαις. Illa ἀλίμενα video tibi non probari; quæ ne mihi quidem placebant : sed habebam in illis et occultationem, et ὑπηρεσίαν fidelem; quæ si mihi Brundisii suppeterent, mallem. Sed ibi occultatio nulla est. Verum, ut scribis, quum scierimus. Viris bonis me non nimis excuso. Quas enim eos cœnas et facere et obire scripsit ad me Sextus? quam lautas? quam tempestivas? Sed sint quamvis boni, non sunt meliores, quam nos : moverent me, si essent fortiores.

De Lanuvino Phameæ, erravi : Trojanum somniabam. Id ego volui [2] D; sed pluris est. Istud tamen cuperem [3] emeres, si ullam spem fruendi viderem. Nos, quæ monstra quotidie, intelligamus ex illo libello, qui in epistolam conjectus est. Lentulus noster Puteolis est ἀδημονῶν, ut Cæcius narrat, [4] quid agat; διατροπὴν Corfiniensem reformidat; Pompeio nunc putat satisfactum; beneficio Cæsaris movetur : sed tamen [5] movetur magis perspecta re.

Tene hæc posse ferre? Omnia misera; sed hoc

[1] *Epist.* 7; *ad Dionis propinquos.* — [2] Q. — [3] *Ernest.*, emere. — [4] *Grævius*, Quid agat? — [5] *Ernest. nequidquam putat legendum*, movebitur.

pourrait lui résister, je ne vois pas comment on pourrait l'abattre. Pour moi, je ne crains pas tant ses séductions que la violence de sa persuasion; Platon l'a dit, les prières des tyrans ne laissent guère la liberté du refus. Je vois bien que vous ne jugez pas à propos que je me retire dans une ville sans port; je sens comme vous cet inconvénient : mais, d'une autre part, je pourrais plus aisément m'y tenir caché, et j'y serais servi plus fidèlement. Si je pouvais l'être de même à Brindes, je m'y trouverais beaucoup mieux; mais comment m'y cacher? Au reste, attendons les nouvelles. Je me mets fort peu en peine de ce que pensent de moi vos gens de bien. Quelle description Péducéus me fait de la longueur et de la délicatesse de leurs soupers! Qu'ils aient, tant qu'ils voudront, du zèle pour la patrie, je n'en ai pas moins qu'eux; s'ils avaient plus de courage, je pourrais m'inquiéter de leur censure.

Pour cette maison de Phaméa, je m'étais trompé; je croyais que c'était celle qui est auprès de Troie [76], dont j'ai offert autrefois cinq cent mille sesterces : celle-ci vaut davantage; je voudrais néanmoins vous en voir possesseur, si l'on pouvait espérer d'en jouir. Vous jugerez, par les nouvelles que je joins à ma lettre, combien il en vient ici d'extraordinaires. Cécius m'a dit que Lentulus était toujours à Pouzzol, où il gémit et ne sait quel parti prendre; il craint un nouveau Corfinium; il pense avoir assez fait pour Pompée; il est touché de la générosité de César, et encore plus, je crois, des progrès qu'il fait tous les jours.

Est-il rien de plus indigne [77] que ce que je viens d'apprendre? Dans nos misères, quoi de plus misérable? Pompée a envoyé N. Magius pour traiter de la paix, et cependant on le tient toujours assiégé. Je ne

nihil miserius : Pompeius N. Magium de pace misit; et tamen oppugnatur : quod ego non credebam ; sed habeo a Balbo litteras, quarum ad te exemplum misi : lege, quæso, et illud infimum caput ipsius Balbi optimi, cui Cnæus noster locum, ubi hortos ædificaret, dedit; quem cui nostrum non sæpe prætulit? Itaque miser torquetur. Sed, ne bis eadem legas, ad ipsam te epistolam rejicio. Spem autem pacis habeo nullam. Dolabella suis litteris, idibus mart. datis, merum bellum loquitur. Maneamus ergo in illa eadem sententia, misera et desperata ; quando hoc miserius esse nihil potest.

BALBUS CICERONI IMP. S.

Cæsar nobis litteras perbreves misit, quarum exemplum subscripsi. Brevitate epistolæ scire poteris, eum valde esse distentum, qui tanta de re tam breviter scripserit. Si quid præterea novi fuerit, statim tibi scribam.

CÆSAR OPPIO, CORNELIO S.

« A. d. VII id. mart. Brundisium veni; ad mu-
« rum castra posui. Pompeius est Brundisii. Misit
« ad me N. Magium de pace. Quæ visa sunt,
« respondi. Hoc vos statim scire volui. Quum in
« spem venero, de compositione aliquid me con-
« ficere, statim vos certiores faciam. »

pouvais le croire ; mais je joins ici une lettre de César même, que Balbus m'a envoyée. Remarquez surtout, je vous prie, la fin de celle de Balbus, cet excellent homme à qui Pompée a donné un terrain pour y bâtir une maison de plaisance, et qu'il a traité souvent avec plus de distinction que nous tous : aussi le pauvre homme est au supplice. Mais je ne veux pas vous dire deux fois ce que vous verrez dans sa lettre. Je n'espère nullement que la paix se fasse. Dolabella me parle fort sur ce ton dans sa lettre des ides de mars. Il faudra donc m'en tenir à mon premier dessein, quoique ce soit une cruelle extrémité ; mais c'en serait encore une plus grande de rester ici.

BALBUS A CICÉRON, *IMPERATOR*, S.

Nous avons reçu une lettre de César, dont vous trouverez ici la copie ; elle est fort courte ; et il faut qu'il soit bien occupé, puisqu'il nous écrit en si peu de mots sur une affaire de cette importance. S'il y a quelque nouvelle, je vous en ferai part.

CÉSAR A OPPIUS ET A BALBUS, S.

« Je suis arrivé, le 9 de mars, devant Brindes, et « je l'ai investie. Pompée est dans la place ; il m'a en- « voyé N. Magius pour traiter ; je lui ai répondu ainsi « qu'il convenait. J'ai été bien aise de vous apprendre « cette nouvelle ; dès que je verrai quelque espérance « d'accommodement, je vous le ferai savoir. »

Quomodo me nunc putas, mi Cicero, torqueri, postquam rursus in spem pacis veni, ne qua res eorum compositionem impediat? Namque, quod absens facere possum, opto. Quod si una essem, aliquid fortasse proficere possem videri. Nunc exspectatione crucior.

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO S.

Miseram ad te viiii kal. exemplum epistolæ Balbi ad me, et Cæsaris ad eum; ecce tibi eodem die Capua litteras [accepi] ab Q. Pedio, Cæsarem ad se pridie id. mart. misisse hoc exemplo :

« Pompeius se oppido tenet. Nos ad portas « castra habemus. Conamur opus magnum, et « multorum dierum, propter altitudinem maris. « Sed tamen nihil est, quod potius faciamus. Ab « utroque portus cornu moles jacimus, ut aut « illum quam primum trajicere, quod habet Brundisii copiarum, cogamus, aut exitu prohibea- « mus. »

Ubi est illa pax, de qua Balbus scripserat torqueri se? ecquid acerbius? ecquid crudelius? Atque eum loqui quidam αὐθεντικῶς narrabat : Cn. Carbonis, M. Bruti se pœnas persequi, omniumque eorum, in quos Sulla crudelis hoc socio fuisset; nihil Curionem se duce facere, quod non hic Sulla duce [1] fecisset ad ambitionem; [a se],

[1] Fecisset : ad ambitionem, quibus, *etc. Ernest. primus addidit* a se, *sententia, ut videtur, postulante.*

Imaginez-vous, mon cher Cicéron, dans quelle inquiétude je suis depuis que j'ai vu ce nouveau jour à la paix, et combien j'appréhende que l'affaire ne se rompe. Je ne puis de si loin que faire des vœux; si j'étais là, je ferais peut-être quelque chose de plus. Maintenant je suis dans une cruelle agitation.

LETTRE XIV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, mars 704.

Je vous envoyai, le 24, une copie de la lettre de Balbus, et de celle qu'il avait reçue de César. Le même jour, j'en reçus une autre de Q. Pédius [78], qui me mande de Capoue que César lui écrit, la veille des ides :

« Pompée est dans Brindes, et je suis campé devant « la place. Je fais construire une digue des deux côtés « du port; c'est un ouvrage difficile, et qui ne pourra « pas être achevé en peu de jours, parce que la mer « est fort profonde en cet endroit-là. Mais je ne pou- « vais prendre un meilleur parti : ou je l'obligerai à « s'embarquer au plus tôt avec le reste de ses troupes, « ou je lui fermerai le passage. »

Où sont ces espérances de paix qui tenaient Balbus dans une si grande attente? est-il rien de plus dur et de plus cruel? Quelques personnes assurent même que César dit hautement qu'il vient venger les mânes de Cn. Carbon [79], de M. Brutus [80], et de tous ceux contre qui Sylla avait exercé tant de cruautés dont Pompée avait été le ministre; qu'il ne faisait rien faire à Curion que Pompée n'eût fait sous Sylla; que ceux qu'il rappelait avaient été condamnés à un exil per-

quibus exsilii pœna superioribus legibus non fuisset; ab illo patriæ proditores de exsilio reductos esse : queri de Milone per vim expulso; neminem tamen se violaturum, nisi qui arma. Hæc contra Bæbius quidam, a Curione III id. profectus, homo non infans, sed [1] quis, ulli non dicat. Plane nescio, quid agam. Illinc equidem Cnæum profectum puto. Quidquid est, biduo sciemus. A te [2] nihil : ne Anteros quidem quid litterarum. Nec mirum. Quid enim est, quod scribamus? ego tamen nullum diem prætermitto. Scripta epistola, litteræ mihi ante lucem a Lepta Capua redditæ sunt, idib. mart. Pompeium a Brundisio conscendisse, at Cæsarem a. d. VII kal april. Capuæ fore.

EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO S.

Quum dedissem ad te litteras, ut scires Cæsarem Capuæ VII kalend. fore, allatæ mihi sunt litteræ; eum in Albano apud Curionem V kalend. fore. Eum quum videro, Arpinum pergam. Si mihi veniam, quam peto, dederit, [3] utar conditione; sin minus, impetrabo aliquid a me ipso. Ille, ut ad me scripsit, legiones singulas posuit Brundisii, Tarenti, Siponti. Claudere mihi videtur mariti-

[1] Qui S. ulli non dicat. — [2] Nihil, ne Anteros quidem, qui a te, litterarum. *Et sic Lallem. Alii vero,* A te nihil, ne ante dies quidem quinque, litterarum. *Dubius omnino locus.* — [3] Utar illius conditione. *Sed abest* ullius *ab edd. pr.*

pétuel, contre les anciennes lois [81], et que Pompée avait rappelé des traîtres; qu'enfin Pompée avait banni Milon par la violence [82]; que pour lui, il ne connaissait d'ennemis que sous les armes. Un certain Bébius, que Curion a envoyé ici le 13, parle tout autrement sur César; mais on ne peut guère compter sur ce que dit un homme si obscur [83]. Je ne sais à quoi me déterminer: sans doute que Pompée est embarqué maintenant; nous en aurons des nouvelles dans deux jours. Comment ne m'avez-vous point écrit, pas même par Antéros? Mais j'ai tort d'en être surpris; qu'avons-nous à présent à nous dire? cependant vous avez tous les jours de mes lettres. Depuis que j'ai écrit celle-ci, j'en ai reçu, avant le jour, une de Lepta, qui me mande de Capoue que Pompée a fait voile le 15 de mars, et que César sera à Capoue le 26.

LETTRE XV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, mars 704.

Depuis que je vous ai mandé que César serait le 26 à Capoue, on m'a écrit de cette ville qu'il coucherait le 28 auprès d'Albe chez Curion. Dès que je l'aurai vu, je m'en irai à Arpinum. S'il me laisse la liberté que je lui demande, j'accepterai ce parti; sinon je saurai bien prendre le mien. Il m'écrit qu'il a laissé trois légions, l'une à Brindes, l'autre à Tarente et l'autre à Siponte: c'est apparemment pour empêcher qu'on ne sorte de l'Italie; du reste, je crois qu'il pense plutôt à passer en Grèce qu'à aller en Espagne [84]. Mais cela est encore loin: ce qui m'inquiète à présent, c'est notre entrevue, car j'y touche déjà, et les propositions qu'il compte faire. Il voudra sans doute avoir un

mos exitus; et tamen ipse Græciam spectare potius, quam Hispanias. Sed hæc longius absunt. Me nunc et congressus hujus stimulat; is vero adest: et primas ejus actiones horreo. Volet enim, credo, S. C. facere; volet augurum decretum: rapiemur, aut absentes vexabimur; vel ut consules roget prætor, vel dictatorem dicat; quorum neutrum jus est. [1] Sed si Sulla potuit efficere, ab interrege ut dictator diceretur, cur hic non possit? Nihil expedio, nisi ut aut ab hoc, tanquam Q. Mucius, aut ab illo, tanquam L. Scipio. Quum tu hæc leges, ego illum fortasse convenero. Τέτλα, κύντερον. Ne illud quidem nostrum proprium. Erat enim spes propinqui reditus; erat hominum querela. Nunc exire cupimus; qua spe reditus, mihi quidem nunquam in mentem venit. Non modo autem nulla querela est municipalium hominum, ac rusticorum; sed contra metuunt, ut crudelem, iratum. Nec tamen mihi quidquam est miserius, quam remansisse; nec optatius, quam evolare, non tam ad belli, quam ad fugæ societatem. Sed tu omnia consilia differebas in id tempus, quum sciremus, quæ Brundisii acta essent. Scimus nempe: hæremus nihilo minus. Vix enim spero mihi hunc veniam daturum: etsi multa affero justa ad impetrandum. Sed tibi omnem illius, meumque sermonem, omnibus verbis expressum, statim mittam. Tu nunc omni amore enitere, ut nos cura tua et prudentia juves. Ita subito accurrit, ut ne T. Rebilum quidem, ut consti-

[1] *Alii*, Et.

décret du sénat et une décision des augures [85]; il m'entraînera à sa suite, ou il se vengera sur mes biens. Il fera déclarer, contre les lois, qu'un préteur peut présider à l'élection des consuls ou à celle d'un dictateur. Mais puisque Sylla s'est bien fait nommer dictateur pendant un interrègne, pourquoi César ne le ferait-il pas? Je ne sais que dire de tout cela, sinon que je cours risque d'être traité, ou par celui-ci, comme Scévola, ou par Pompée, comme L. Scipion [86]. Quand vous recevrez cette lettre, peut-être que j'aurai déjà vu César. Courage! vous avez soutenu de plus grandes épreuves [87]. Non, mon exil n'en était pas une si grande. L'espérance d'un prompt retour, les plaintes de tous les bons citoyens, pouvaient me consoler; mais à présent, je suis obligé de me bannir, et je ne vois pas que nous puissions espérer de revenir jamais. Bien loin que les villes de l'Italie et les gens de la campagne plaignent Pompée, ils le regardent au contraire comme un homme cruel dont ils craignent le ressentiment. Cependant je suis inconsolable d'être demeuré, et je ne souhaite rien tant que de l'aller joindre, moins pour combattre que pour fuir avec lui. Vous attendiez, pour me déterminer, les nouvelles de Brindes : les voilà; nous hésitons encore. Il n'y a guère d'apparence que César m'accorde ma demande, quoique j'aie bien des raisons à lui alléguer; mais je vous rendrai compte mot pour mot de notre conversation, dès que je l'aurai vu *. C'est maintenant que j'ai besoin, plus que jamais, des conseils d'un ami aussi zélé et aussi prudent que vous. César vient si vite, que je ne pourrai pas même voir T. Rébilus [88] avant son ar-

* On trouvera plus bas, lettre 18, le récit de cette entrevue, si honorable pour Cicéron.

tueram, possim videre. Omnia nobis imparatis agenda. Sed tamen

. . . . . [1] Ἄλλα μὲν αὐτὸς, ut ait ille,
Ἄλλα δὲ καὶ δαίμων ὑποθήσεται.

Quidquid egero, continuo scies. Mandata Cæsaris ad consules et ad Pompeium, quæ rogas, nulla habeo; [2] neque descripta attulit illa L. E via misi ad te ante, e quibus mandata puto intelligi posse. Philippus Neapoli est, Lentulus Puteolis. De Domitio, ut facis, sciscitare, ubi sit, quid cogitet. Quod scribis, asperius me, quam mei patiantur mores, de Dionysio scripsisse: vide, quam sim antiquorum hominum. Te medius fidius hanc rem gravius putavi laturum esse, quam me. Nam præterquam quod te moveri arbitror oportere injuria, quæ mihi a quoquam facta sit; præterea te ipsum quodam modo hic violavit, quum in me tam improbus fuit. Sed tu id quanti æstimes, tuum judicium est. Nec tamen in hoc tibi quidquam oneris impono. Ego autem illum male sanum semper putavi; nunc etiam impurum et sceleratum puto, nec tamen mihi inimiciorem, quam sibi. [3] De Philargyro bene: causam certe habuisti et veram, et bonam; relictum esse me potius, quam reliquisse. Quum dedissem jam litteras a. d. VIII kal., [4] quos cum Matio pueri et Trebatio miseram, epistolam mihi attulerunt hoc exemplo.

[1] *Odyss.*, III, 27. — [2] Quæ Ægypta attulit, illa e via misi ad te ante. *Sequuntur nunc fere omnes, ut nos, emendationem Tunstalli. Et habent mss.* descripta. L. *autem*, L. Cæsar. *Recipitur tamen hactenus conjectura, dum melius quid reperiatur.* — [3] Philargyro bene curasti. — [4] *Malaspina et Grævius legunt*, pueri, quos cum M.

rivée. Je n'ai pas le temps de me reconnaître; mais, comme dit Mentor à Télémaque :

Notre cœur et les dieux sauront nous inspirer.

De quelque manière que je m'en tire, vous le saurez aussitôt. Je n'ai point vu ces propositions de César à Pompée et aux consuls, et Lucius n'en a point apporté de copie. Ceux qui dernièrement ont passé par ici pourront du moins vous mettre sur la voie. Philippus est à Naples, et Lentulus à Pouzzol. Informez-vous toujours, je vous prie, où est Domitius, et à quoi il est résolu. Quant à ce que vous me dites, que je vous ai écrit sur Dionysius * d'une manière trop dure, et qui n'est point de mon caractère; voyez combien je suis du vieux temps : j'ai cru, en vérité, que vous prendriez cette affaire plus vivement que moi. Il me semblait que vous deviez être sensible à toutes les injures que je reçois, de quelque part qu'elles me viennent; et je trouvais d'ailleurs que la manière indigne dont Dionysius en a usé à mon égard, retombait en quelque manière sur vous; mais c'est à vous à en juger, et je ne prétends point vous obliger à entrer dans mon ressentiment. En mon particulier, j'avais toujours connu Dionysius pour un homme sans jugement, maintenant j'ajoute sans honneur et sans probité; mais il s'est fait plus de tort qu'il ne m'en a voulu faire. Vous avez fort bien répondu à Philargyrus; et il est vrai, en effet, que c'est lui qui m'a quitté, et non pas moi qui l'ai renvoyé. Ma lettre du 25 était déjà partie, lorsque j'en ai reçu une de Trébatius et de Matius par les gens que j'ai envoyés avec ce dernier [89]. En voici la copie :

* *Voy.* plus haut, VIII, 5, 10; IX, 12, etc.

MATIUS ET TREBATIUS CICERONI IMP. S.

Quum Capua exissemus, in itinere audiimus Pompeium Brundisio a. d. xvi kalend. april. cum omnibus copiis, quas habuit, profectum esse; Cæsarem postero die in oppidum introisse; concionatum esse; inde Romam contendisse; velle ante kalend. esse ad urbem, et paucos dies ibi commorari, deinde in Hispanias proficisci. Nobis non alienum visum est, quoniam de adventu Cæsaris pro certo habebamus, pueros ad te remittere, ut id tu quam primum scires. Mandata tua nobis curæ sunt, eaque, ut tempus postularit, agemus. Trebatius Scævola facit, ut antecedat. Epistola conscripta, nuntiatum est nobis, Cæsarem a. d. viii kal. april. Beneventi mansurum, a. d. vii Capuæ, a. d. vi Sinuessæ. Hoc pro certo putamus.

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO S.

Quum, quod scriberem ad te, nihil haberem; tamen, ne quem diem intermitterem, has dedi litteras. A. d. vi kal. Cæsarem Sinuessæ mansurum nuntiabant. Ab eo mihi litteræ redditæ a. d. vii kalend., quibus jam opes meas, non, ut [1] superioribus, opem, exspectat. Quum ejus clemen-

Ernest., quos cum M. et T. miseram, pueri. *Frustra; nam sæpe hæc in ἀφελείᾳ scribendi occurrit trajectio.*

[1] Sup. litteris.

MATIUS ET TRÉBATIUS A CICÉRON, *IMP.*, S.

Comme nous sortions de Capoue, nous avons appris que Pompée avait fait voile le 17 de mars [90] avec toutes les troupes qui étaient dans Brindes; que César, qui entra le lendemain dans la ville, avait harangué le peuple, et qu'il était parti aussitôt après pour Rome, où il veut être avant le 1er d'avril; qu'il n'y demeurera que quelques jours, et qu'il partira ensuite pour l'Espagne *. Comme ces nouvelles sont très sûres, et que nous avons cru que vous seriez bien aise d'être averti de l'arrivée de César, nous vous avons renvoyé vos gens exprès. Nous penserons à ce que vous nous avez recommandé [91], et nous agirons pour cela dès que nous en trouverons l'occasion. Trébatius Scévola [92] prend les devants. Nous venons d'apprendre que César sera le 25 à Bénévent, le 26 à Capoue, et le 27 à Sinuesse [93]; vous pouvez compter sur ces avis.

LETTRE XVI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, mars 704.

Je ne vous écris aujourd'hui, que parce que je ne veux pas être un seul jour sans vous écrire. On mande ici que César couchera le 27 à Sinuesse. J'ai reçu le 26 une de ses lettres, où il me dit encore, et d'une manière plus forte et plus expressive, qu'il a besoin de tout ce qui dépend de moi [94]. Comme je louais, dans

* Matius et Trébatius étaient bien informés : tel fut le plan exécuté par César.

tiam Corfiniensem illam per litteras collaudavissem, rescripsit hoc exemplo.

CÆSAR IMP. CICERONI IMP. S. D.

Recte auguraris de me (bene enim tibi cognitus sum), nihil a me abesse longius crudelitate. Atque ego quum ex ipsa re magnam capio voluptatem; tum, meum factum probari ab te, [1] triumpho, gaudeo. Neque illud me movet, quod ii, qui a me dimissi sunt, discessisse dicuntur, ut mihi rursus bellum inferrent; nihil enim malo, quam et me mei similem esse, et illos sui. Tu velim mihi ad urbem præsto sis, ut tuis consiliis atque opibus, ut consuevi, in omnibus rebus utar. Dolabella tuo nihil scito mihi esse jucundius. Hanc adeo habebo gratiam illi; neque enim aliter facere poterit: tanta ejus humanitas, is sensus, ea in me est benivolentia.

EPISTOLA XVII.

CICERO ATTICO S.

Trebatium vi kalend., quo die has litteras dedi, exspectabam. Ex ejus nuntio Matiique litteris meditabor, quo modo cum illo loquar. O tempus miserum! nec dubito, quin a me conten-

[1] *Multi malunt, auctoritate cod. Crusell.,* triumpho gaudio.

ma lettre, la modération qu'il a fait paraître à Corfinium, voici ce qu'il me répond :

CÉSAR, *IMP.*, A CICÉRON, *IMP.*, S.

Vous jugez fort bien de moi : aussi me connaissez-vous depuis long-temps. Rien n'est plus éloigné de mon caractère que ce qui ressent la cruauté. J'agis ainsi par inclination, et j'en suis trop bien récompensé par la joie et le bonheur que j'ai de vous voir approuver ma conduite. Je ne me repens point de ce que j'ai fait, quoiqu'on me dise que ceux à qui j'ai rendu la liberté sont allés reprendre les armes contre moi : comme je n'ai point envie de me démentir, je suis bien aise aussi qu'ils ne se démentent pas. Je vous prie de vous rendre à Rome, afin que je puisse, à mon ordinaire, profiter de vos avis, et faire usage de tout ce qui dépend de vous. Personne ne m'est plus cher que Dolabella votre gendre ; je compte de lui avoir cette obligation. Il ne peut pas manquer de me servir auprès de vous, lui qui est si obligeant, si bon ami, et en particulier si plein d'affection pour moi.

LETTRE XVII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, mars 704.

Trébatius doit arriver ici aujourd'hui 27. Selon ce qu'il me dira, et ce que me mandera Matius, je verrai comment je dois parler à César. Quelle triste situation ! Je ne doute point qu'il ne me presse fort de venir à Rome ; car il a fait publier même à Formies qu'il souhaitait que le sénat fût fort nombreux le premier d'a-

dat, ad urbem veniam. Senatum enim kal. velle se frequentem adesse, etiam Formiis proscribi jussit. Ergo ei negandum est? Sed quid [1] præcipio? statim ad te perscribam omnia. Ex illius sermone statuam, Arpinumne mihi eundum sit, an quo alio. Volo Ciceroni meo togam puram dare. Istic puto. Tu, quæso, cogita, quid deinde: nam me hebetem molestiæ reddiderunt. A Curio, velim scire, ecquid ad te scriptum sit de Tirone. Ad me enim ipse Tiro ita scripsit, ut verear, quid agat; qui autem veniunt inde, [2] κινδυνώδη nuntiant. Sane in magnis curis etiam hæc me sollicitat. In hac enim fortuna perutilis ejus et opera, et fidelitas esset.

EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO S.

Utrumque ex tuo consilio: nam et oratio fuit ea nostra, ut bene potius ille de nobis existimaret, quam gratias ageret; et in eo mansimus, ne ad urbem. Illa fefellerunt, facilem quod putaramus: nihil vidi minus. Damnari se nostro judicio, tardiores fore reliquos, [3] si nos non venerimus, dicere. Ego, dissimilem illorum esse causam. Quum multa: Veni igitur, et age de pace. Meone, inquam, arbitratu? An tibi, inquit, ego præscribam? Sic, inquam, agam; senatui non placere in Hispanias iri, nec exercitus in Græciam trans-

[1] Præripis. — [2] *Edd. pr.*, id modo. *Rescripserat Bosius* κινδυνωδῶς. *Maluit Ernest.* κινδυνώδη, *ex Epist. fam.*, XVI, 1. — [3] Si in his non ven.

vril. Il faut donc le refuser! Mais pourquoi me tourmenter avant le temps? je vous écrirai tout. Selon ce qu'il me dira, je verrai si je dois aller à Arpinum, ou ailleurs. Je pense à faire prendre la robe virile à mon fils, et Arpinum me convient fort pour cela; songez un peu à ce que je dois faire ensuite, car le chagrin m'a entièrement émoussé l'esprit. Je voudrais bien savoir si Curius ne vous a rien mandé de Tiron. Tiron lui-même m'écrit d'une manière qui me fait craindre pour sa santé; et ceux qui viennent de Patras n'ont pu m'en rien dire d'assuré [95]. C'est pour moi un très grand surcroît de chagrin; car dans l'état où sont mes affaires, j'aurais fort besoin de son zèle et de sa fidélité.

LETTRE XVIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Arpinum, mars 704.

J'ai observé les deux choses que vous m'aviez recommandées: j'ai parlé à César d'une manière plus propre à m'en faire estimer qu'à m'attirer des remercîments, et je lui ai refusé constamment d'aller à Rome. Mais j'avais eu grand tort de croire qu'il recevrait bien mes excuses; il ne pouvait les recevoir plus mal. C'est le condamner, dit-il, c'est ralentir le zèle des autres. Je lui ai répondu qu'ils n'avaient pas les mêmes raisons que moi. Après bien des objections et des répliques, Venez à Rome, m'a-t-il dit, et soyez médiateur entre nous. — Mais si j'y vais, pourrai-je parler en liberté? — Sans doute; croyez-vous donc que je prétende vous dicter vos paroles? — Eh bien! je proposerai au sénat de défendre l'invasion de l'Espagne, le

portari; multaque, inquam, de Cnæo deplorabo. Tum ille, Ego vero ista dici nolo. Ita putabam, inquam : sed ego eo nolo adesse, quod aut sic mihi dicendum est, multaque, quæ nullo modo possem silere, si adessem; aut non veniendum.

Summa fuit, ut ille, quasi exitum quærens, ut deliberarem. Non fuit negandum. Ita discessimus. Credo igitur, hunc me non amare. At ego me amavi; quod mihi jam pridem usu non venit.

Reliqua, o dii, qui comitatus! quæ, ut tu soles dicere, νεκυία! in qua erat [1] area scelerum. O rem perditam! o copias desperatas! Quid, quod Servii filius? quod Titinii? Quot in his castris fuerunt, quibus Pompeius circumsideretur? sex legiones. Multum vigilat, audet : nullum video finem mali. Nunc certe promenda tibi sunt consilia : hoc fuerat extremum. Illa tamen κατακλεὶς illius est odiosa, quam pæne præterii : si sibi consiliis nostris uti non liceret, usurum, quorum posset, ad omniaque esse descensurum.

Vidisti igitur virum, ut scripseras? ingemuisti? Certe. Cedo reliqua. Quid? continuo ipse in Pe-

[1] *Sic edd. pr. Frustra emendarunt multi, Victorius*, Eros Celeri, *quod fere omnes amplexi erant ; Gronov.*, ἀγρώστη lethi; *Tunstall., Ep. ad Middlet., p.* 151, τέρας *sceleris.*

passage des troupes en Grèce, et je m'étendrai sur les malheurs de Pompée. — Voilà précisément, s'écria-t-il, ce que je ne veux pas qu'on dise. — Je m'en doutais, repris-je, et c'est la raison qui m'empêche d'aller à Rome; car il n'y a point de milieu : il faut, ou que je dise dans le sénat ce que je ne puis taire, ou que je n'y vienne pas.

Enfin, pour se tirer de cet embarras, il s'est réduit à me prier d'y penser encore. Je ne pouvais refuser de le lui promettre. Nous nous quittâmes ainsi. Je le crois fort mécontent de moi; mais, en récompense, je me sens fort content de moi-même, ce qui ne m'était point arrivé depuis long-temps. 96

Mais quelles gens, grands dieux! il traîne après lui! quel infernal cortége, pour parler comme vous*! quelle lice ouverte au crime 97! Que ne doit-on pas craindre de tant de méchants citoyens ainsi réunis? Faut-il qu'on voie parmi eux les fils de Servius et de Titinius? Mais il y en avait bien d'autres dans le camp qui assiégeait Pompée : César avait dès lors six légions. C'est une vigilance, une audace incroyable. Je n'ai plus aucune espérance, et il est temps que vous me déterminiez : nous n'attendions que cette entrevue. Mais voici ses dernières paroles que j'avais presque oubliées, et qui m'ont déplu : Si vous ne voulez pas que je me serve de vos conseils, je serai obligé d'en prendre d'autres, et je ne sais pas ce qui peut arriver.

Vous l'avez donc vu, me disiez-vous dans une de vos lettres, et vous avez gémi? Oui, sans doute. Et après cela? Il est allé à Pédum 98, et moi à Arpinum, où, suivant votre avis, j'attendrai les hirondelles. Mais alors, direz-vous, il ne sera plus temps d'y pen-

* *Voy.* plus haut, lettres 10 et 11.

danum, ego Arpinum. Inde exspecto quidem λαλαγεῦσαν illam tuam. Tu (malum), inquies, actum ne agas. Etiam illum ipsum, quem sequimur, multa fefellerunt. Sed ego tuas litteras exspecto. Nihil est enim jam, ut antea, « Videamus, hoc quorsum evadat. » Extremum fuit de congressu nostro : quo quidem non dubito quin istum offenderim. Eo maturius agendum est. Amabo te, epistolam, et πολιτικήν. Valde tuas litteras nunc exspecto.

EPISTOLA XIX.

CICERO ATTICO S.

Ego meo Ciceroni, quoniam Roma caremus, Arpini potissimum togam puram dedi; idque municipibus nostris fuit gratum. Etsi omnes, et illos, et qua iter feci, mœstos afflictosque vidi : tam tristis, et tam atrox est ἀναθεώρησις hujus ingentis mali. Delectus[1] habentur; in hiberna deducuntur. Ea, quæ, etiam quum a bonis viris, quum justo in bello, quum modeste fiunt, tamen ipsa per se molesta sunt; quam censes acerba nunc esse, quum a perditis, in civili nefario bello, petulantissime fiant? Cave autem putes, quemquam hominem in Italia turpem esse, qui hinc absit. Vidi ipse Formiis universos : neque mehercule unquam homines putavi; et noram omnes; sed nunquam uno loco videram. Pergamus igitur, quo placet, et nostra omnia relinquamus. Profi-

[1] *Al*, habetur.

ser 99. Non, certes; mais celui que je veux suivre a fait bien d'autres fautes. J'attends votre décision; car il ne s'agit plus de dire, *Voyons comment les affaires tourneront :* il n'y avait que cette entrevue qui nous arrêtât, et je ne doute point que César ne soit blessé. Hâtons-nous donc de prendre un parti. Écrivez-moi le plus tôt possible, et en vrai politique : jamais je n'attendis vos lettres avec plus d'impatience.

LETTRE XIX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Arpinum, mars 704.

J'ai cru que, n'allant point à Rome, je devais choisir Arpinum préférablement à tout autre endroit, pour donner la robe virile à mon fils; et cette idée a fait beaucoup de plaisir à mes compatriotes, quoique dans cette ville et dans toutes les autres où j'ai passé, la tristesse et la consternation soient générales; aussi n'est-il point de spectacle plus horrible que l'image des maux présents. On lève de tous côtés des troupes que l'on met en quartier d'hiver. Si ces levées, lors même qu'elles se font avec modération, et pour une guerre juste et nécessaire, ne laissent pas d'être à charge, que doit-ce être maintenant qu'elles se font avec violence, et pour une guerre si funeste? Vous pouvez compter qu'il n'y a pas en Italie un seul homme décrié, qui ne soit avec César. Je les ai tous vus à Formies; et quoique je les connusse déjà pour ce qu'ils sont, je l'ai senti encore mieux en les voyant ainsi rassemblés. Partons donc, abandonnons tous

ciscamur ad eum, cui gratior noster adventus erit, quam si una fuissemus. Tum enim eramus in maxima spe; nunc, ego quidem, in nulla; nec, præter me, quisquam Italia cessit, nisi qui hunc inimicum sibi putaret. Nec mehercule hoc facio reipublicæ causa, quam funditus deletam puto; sed ne quis me putet ingratum in eum, qui me levavit iis incommodis, quibus idem affecerat; et simul, quod ea, quæ fiunt, aut quæ certe futura sunt, videre non possum. Etiam equidem senatusconsulta facta quædam jam puto; utinam in Volcatii sententiam! Sed quid refert? Est enim una sententia omnium. Sed erit injustissimus Servius, qui filium misit ad effligendum Cn. Pompeium, aut certe capiendum, cum Pontio Titiniano : etsi hic quidem timoris causa; ille vero? Sed stomachari desinamus, et aliquando sententiam, ut nihil novi, nisi id, quod minimum vellem, spiritum reliquum esse. Nos, quoniam superum mare obsidetur, infero navigabimus; et, si Puteolis erit difficile, Crotonem petemus, aut Thurios; et boni cives, amantes patriæ, mare infestum habebimus : aliam rationem hujus belli gerendi nullam video. In Ægyptum nos abdimus. Exercitu pares esse non possumus. Pacis fides nulla est.

Sed hæc satis deplorata sunt. Tu velim litteras Cephalioni des de omnibus rebus actis, denique etiam de sermonibus hominum, nisi plane obmutuerunt. Ego tuis consiliis usus sum, maximeque, quod gravitatem in congressu nostro tenui, quam

nos biens, et allons trouver Pompée, qui m'en saura encore meilleur gré que si je l'avais d'abord suivi; car nous avions alors de grandes espérances, et il ne nous en reste plus. Je ne vais point le trouver, comme tant d'autres, pour me soustraire à la haine de César. Je ne le fais point non plus pour le bien de la république, que je crois perdue sans ressource, mais pour ne point paraître ingrat à l'égard d'un homme à qui, après tout, je n'ai d'autre obligation que d'avoir réparé le mal qu'il m'avait fait, et aussi pour n'avoir point la douleur de voir les infamies dont Rome est témoin, ou dont elle est menacée. Je crois même qu'on a déjà fait quelques décrets : pourvu du moins qu'on ait suivi l'avis de Volcatius [100] ! Eh! qu'importe? Il n'y aura qu'un seul avis. Mais Servius sera le plus ardent [101], lui qui a envoyé son fils à Brindes avec Pontius Titinianus, pour ôter à Pompée, ou la vie, ou du moins la liberté [102]. Encore pour Titinianus [103], c'est la crainte qui l'a fait agir; mais Servius! Laissons là ces mouvements d'indignation, et prenons enfin notre parti [104].... Puisque les ports de la mer Adriatique sont fermés, je m'embarquerai sur celle de Toscane; et si je trouve trop de difficulté à Pouzzol, j'irai à Crotone ou à Thurium [105]. Nous allons donc, nous autres bons citoyens, faire le métier de pirates [106]; c'est la seule ressource qui nous reste. Pompée va se cacher en Égypte; il n'a pas assez de troupes pour tenir contre César, et on nous amuse par de fausses espérances de paix.

Mais c'est assez déplorer nos malheurs. Je vous prie de m'écrire par Céphalion tout ce qui se passe à Rome et tout ce que l'on y dit, à moins que l'on n'ose plus y rien dire. J'ai suivi fidèlement vos avis, surtout en parlant à César avec la dignité qui me convenait, et

debui; et, ad urbem ut non accederem, perseveravi. Quod superest, scribe, quæso, quam accuratissime (jam enim extrema sunt), quid placeat, quid censeas : etsi jam nulla dubitatio est. Tamen, si quid, vel potius quidquid veniet in mentem, scribas velim.

---

en lui refusant constamment d'aller à Rome. Achevez de me conduire, et dites-moi votre sentiment, votre décision, puisqu'il faut enfin que je me détermine. Il est vrai qu'il n'y a plus à hésiter. Cependant, s'il vous vient quelque chose dans l'esprit, écrivez-le-moi, ou plutôt écrivez-moi tout ce qui vous viendra dans l'esprit.

NOTES

SUR

LE NEUVIÈME LIVRE.

---

1. — LETTRE I. On voit ici, par le compte de Cicéron, que l'année fut bissextile, et que le mois de février eut vingt-neuf jours, à moins qu'on n'adopte, comme Ernesti, la correction de Pontédera, VIIII ou IX *kal.*, au lieu de VIII. Cette correction s'appuie sur un endroit de la quatorzième lettre du Livre précédent, où Cicéron dit que Pompée était parti de Canusium le jour des *Feralia*. Or, dans l'ancien calendrier, comme ces savants le supposent d'après le texte assez équivoque d'Ovide, au second Livre des *Fastes*, cette fête tombait le 9 avant les kalendes de mars, ou le 21 de février. Mongault (Liv. VIII, note 69) se sert au contraire de ces mots, *nam Canusio* VIII *kal.*, etc., pour prouver qu'elle tombait le 22, et il a recours à une année bissextile. Manuce propose un autre moyen; c'est de lire XIII *die* au lieu de XIV, *le treizième jour* au lieu du *quatorzième*. Je n'ose prononcer sur une question si douteuse. J. V. L.

2. — Il était faux qu'ils fussent retournés à Rome. Il est sûr du moins que Lupus passa en Grèce; Pompée l'envoya l'année suivante dans l'Achaïe, dont il se rendit le maître.

3. — Il y a dans le texte, *in conviviis tempestivis*. On appelait ainsi les repas qui commençaient avant l'heure ordinaire.

4. — Nous avons déjà parlé plusieurs fois du pouvoir que Théophane avait sur l'esprit de Pompée. Luccéius n'en avait pas moins, et César dit que Pompée ne faisait rien sans le consulter.

5. — Appius s'était chargé, l'année précédente, de l'odieuse commission d'aller redemander à César les deux légions qu'on lui ôta sous prétexte de la guerre des Parthes; et à son retour il n'oublia rien pour diminuer la grande idée que l'on avait de la puissance de César. Ce fut lui, plus que personne, qui donna à Pompée cet excès de confiance qui lui fit perdre l'Italie.

6. — On appelait *proquesteurs* ceux qui faisaient dans les provinces la fonction de questeur, sans en avoir le titre.

7. — Quintus avait des obligations particulières à César, de qui il avait été lieutenant dans les Gaules, comme on l'a vu dans les dernières lettres du quatrième Livre.

8. — LETTRE II. M. Schütz commence une nouvelle lettre à ces mots, *O rem difficilem, planeque perditam !* Il suppose que par la lettre, *Etsi — allatum*, Cicéron ne fait que répondre à la petite lettre du 5 de mars, et que par la suivante il répond à la lettre plus longue que lui écrivit Atticus le lendemain. Cet ordre semble justifié par ces mots de la dixième lettre de ce Livre, *Quum vero jam angerer, et timerem, ne quid a me dedecoris esset admissum, III nonas mart.*, etc. Mais est-il donc nécessaire qu'Atticus ait reçu la lettre de Cicéron pour qu'il lui donne des éclaircissements sur le parti qu'il lui conseille ? Cicéron lui-même les attendait, et la première idée qui se présente à lui, c'est qu'il n'a pas besoin de les demander, *Ex epistola, quam exspecto, perspiciam.* Cette lettre arrive, et il s'écrie, *O rem difficilem!* J. V. L.

9 — *Voyez* les notes sur la sixième lettre du second Livre.

10. — Plutarque cite ce vers sous le nom d'Euripide, dans le *Traité de la lecture des Poètes.* Virgile a fait dire à Didon dans le même sens, *Quem timui moritura.*

11. — *Curtius Postumus*, créature de Cicéron, qui l'avait, quelques années auparavant, recommandé à César. (*Ad Quint. fr.*, II, 3.)

12. — LETTRE V. *Q. Fufius*, surnommé Calénus, qui fut depuis un des plus zélés partisans d'Antoine; il

en a été parlé plusieurs fois dans les lettres des deux premiers Livres, et son nom revient sans cesse dans les *Philippiques*.

13. — *Allia*, petite rivière du pays des Sabins, qui tombe dans le Tibre, et auprès de laquelle les Romains furent entièrement défaits par les Gaulois.

14. — Rome fut prise le lendemain de la bataille d'Allia.

15. — LETTRE VI. L. Manlius, préteur, qui était dans Albe avec six cohortes, ayant appris que Pompée marchait vers Brindes, sortit de la place avec ses troupes pour l'aller joindre. Mais ses soldats n'eurent pas plus tôt aperçu la cavalerie de César, commandée par Bivius Curius, qu'ils se rangèrent sous ses enseignes et abandonnèrent leur commandant. (*De Bell. civ.*, I, 24.)

16 — La voie *Minucia* menait par le pays des Sabins, le Samnium et l'Apulie jusqu'à Brindes. On voit par là qu'il faut lire *Minuci*, et non pas *Numici*, dans ce vers d'Horace, *Epist.*, I. 18, 20 :

Brundisium Minuci melius via ducat, an Appi ?

17. — *Cosa*, ville de Toscane. Domitius y faisait construire et armer des vaisseaux, avec lesquels il passa peu de temps après dans les Gaules.

18. — Cette nouvelle était fausse et prématurée. Les consuls s'étaient, en effet, embarqués le 4 de mars ; mais on verra plus bas, dans la quinzième lettre, que Pompée ne partit de Brindes que le 17 de ce mois. Nous parlerons en cet endroit des erreurs de quelques savants sur cette date. J. V. L.

19. — Οὐδέ μοι ἦτορ, etc. C'est ce que dit Agamemnon à Nestor, dans le dixième Livre de l'Iliade, vers 93.

20. — *Q. Titinius*, ami commun d'Atticus et de Cicéron (*ad Att.*, V, 21).

21. — Cicéron fait ici allusion à ce que dit, dans le dixième Livre de l'*Iliade*, v. 224, Diomède, lorsqu'il demande un compagnon pour aller observer la nuit ce qui se passait dans le camp des Troyens : *Deux hommes*

qui vont ensemble sont plus assurés ; l'un voit ce qui échappe à l'autre.

22. — LETTRE VII. Le vers d'Homère, *Odyssée*, XI, 633, veut dire à la lettre, *de peur qu'il ne me présente la tête de Méduse ;* ce qui ne signifie ici autre chose que, *de peur qu'il ne me fasse mauvaise mine, et qu'il ne me regarde de travers.* Il semble que Cicéron fait allusion au γοργὸν βλέπειν des Grecs.

23. — Cicéron avait plaidé pour Milon, quoiqu'il sût bien qu'il était véritablement coupable de la mort de Clodius.

24. — Cicéron s'arrête tout court : il voulait apparemment parler de Sextius, pour qui il avait aussi plaidé par reconnaissance ; et de Gabinius et de Vatinius, pour qui il avait plaidé à la recommandation de Pompée, quoiqu'ils fussent auparavant ses ennemis.

25. — Pour obtenir de César qu'il lui laisse la liberté de demeurer neutre. *Voyez* le commencement de la neuvième lettre.

26. — *Voyez* ce que Cicéron a dit dans la troisième lettre du huitième Livre, de Philippus, de L. Flaccus, et de Q. Mucius, consulaires, qui demeurèrent à Rome pendant que Cinna y fut le maître.

27. — Il se moque de son affranchi, qui faisait l'homme important et le zélé républicain. Cicéron dit ailleurs de lui (X, 9) : *Quam sæpe pro Pompeio mentientis !*

28. — Atticus avait alors la fièvre quarte, et c'était le régime qu'on lui faisait observer.

29. — Il parle de la lettre qui commence par *Nedum*, et qui, dans les éditions ordinaires, est après celle-ci. Nous avons mis aussi celle de César après celle de Balbus, parce que dans cette dernière il est fait mention de l'autre. Nous plaçons ces trois lettres après la septième à Atticus, avec laquelle Cicéron les envoya, et non pas avec la sixième ou huitième, après lesquelles elles sont placées dans les anciennes éditions. Cet ordre n'a rien de conjectural ; il est ainsi indiqué par Cicéron lui-même : *Intelliges ex litteris Balbi et Oppii, quarum exempla tibi misi. Misi etiam Cæsaris ad eos.*

30. — Lorsqu'on jugea Milon, Pompée, qui était alors consul, fit border la place publique de soldats armés, sous prétexte d'empêcher le désordre; mais cette précaution était prise plutôt contre Milon que pour lui. Cicéron ne fit pas semblant de le voir; il en prit au contraire avantage. *Illa arma, centuriones, cohortes, non periculum nobis, sed præsidium denuntiant*, dit-il au commencement de son plaidoyer. Balbus se sert ici du même mot *præsidium*; et il rappelle adroitement une des occasions où Cicéron avait eu lieu de se plaindre de Pompée.

31. — Cette formule de serment fut depuis fort en usage sous les empereurs; du vivant même de César, le sénat ordonna qu'on s'en servirait. (*Dion*, XLIV.)

32. — Il y a dans l'inscription, *Cornelio*. Balbus ayant été fait citoyen romain, avait pris le nom de famille de Lentulus son patron. Les étrangers à qui on accordait le droit de cité, faisaient comme les affranchis, qui, avec la permission de leurs maîtres, prenaient leur nom de famille qu'ils joignaient à leur surnom.

33. — César avait été fort attaché à Marius et à Cinna. Le premier avait épousé sa tante, et il avait épousé la fille du second. Sylla ne s'était résolu qu'avec beaucoup de peine à le laisser vivre : il dit à ceux de ses amis qui lui parlaient pour César, qu'un jour ils retrouveraient dans ce jeune homme plusieurs Marius.

34. — *Cn. Magius*, de Crémone, fait prisonnier pendant qu'il était en route. (*Voyez* César, *de Bell. civ.*, I, 24.)

35. — Le premier était L. Vibullius Rufus, pris à Corfinium. *Ibid*, I, 23.

36. — César voulait parler de Domitius, de Caton, de Bibulus, et de plusieurs autres du même parti, qui avaient été fort opposés à Pompée pendant qu'il était uni avec César.

37. — LETTRE VIII. L. Torquatus avait été consul. Aulus est le prénom d'un autre Torquatus qui avait été préteur. Après la guerre civile il fut exilé à Athènes,

et Cicéron lui écrivit alors les lettres de consolation que l'on trouve dans le sixième Livre des *Familières.*

38. — Il y a dans le texte, *de Reatinorum corona.* Ce dernier mot se prend souvent dans Cicéron pour un cercle, une assemblée; et il est ici déterminé à ce sens par ce qui suit immédiatement des bruits de proscription qui couraient dans le pays des Sabins, où était la ville de Réate. — Ernesti dit cependant : *Intelligo, Quod scribis apud Reatinos sub corona venditos esse captivos.* Explication bizarre, et qui n'est fondée, je crois, sur aucun fait historique. J. V. L.

39. — Cicéron veut faire entendre que les sénateurs dont il parle, n'étaient sortis de Rome que pour aller au-devant de César.

40. — Minerve, sous la figure de Mentor, accompagna Télémaque, lorsqu'il alla chez les princes de la Grèce, pour apprendre des nouvelles de son père. Le vers grec qui est ici dans le texte, est de l'*Odyssée,* III, 22.

41. — LETTRE IX. Denys, tyran de Syracuse, ayant été chassé, se retira à Corinthe, et se vit réduit, pour subsister, à tenir de petites écoles. Cet exemple de la vicissitude des choses humaines passa depuis en proverbe. Philippe de Macédoine ayant écrit aux Lacédémoniens une lettre pleine de hauteur et de menaces, ils y répondirent par ces deux mots : *Denys à Corinthe.* Voici maintenant l'application que Cicéron fait de ce proverbe. Vous me marquez, dit-il, que les gens de bien qui sont à Rome, trouvent que j'ai bien fait de demeurer en Italie : c'est parce que César est maintenant le plus fort; mais vous savez combien la fortune est inconstante; et si elle venait à se déclarer en faveur de Pompée, quelle honte alors pour moi de ne l'avoir pas suivi? Il s'explique là-dessus dans d'autres endroits, comme dans la troisième lettre du huitième Livre : *Subeundumque periculum sit, cum aliquo forte dedecore, quando Pompeius rempublicam recuperarit.* Il s'explique encore plus clairement et plus au long dans la huitième lettre du dixième Livre. J'ose assurer que les commentateurs n'ont point compris le sens de cet endroit. Ils

font dire à Cicéron qu'il appréhende qu'on ne lui reproche qu'il mène une vie oisive et obscure. Le proverbe, *Denys à Corinthe*, n'a jamais été pris en ce sens, et a toujours été appliqué à l'inconstance de la fortune. — Cette excellente interprétation a été adoptée par Ernesti, d'après d'Olivet, et par M. Schütz, qui la transcrit en français dans son *Index græco-latinus* (tom. IV, Leipsick, 1821), en la faisant précéder de ces mots : *Optime sic interpretatur in versione Gallica Mongaltius.* Ce n'est pas la seule fois que les critiques étrangers ont profité de la traduction et des notes du savant français; mais ils ne l'ont pas toujours nommé. J. V. L.

42. — En effet, César ayant fait faire de nouvelles propositions à Pompée avant qu'il passât la mer, il répondit qu'il n'avait pas avec lui les consuls, et qu'il ne pouvait sans eux entendre à aucun accommodement. (*De Bell. civ.*, I, 26.

43. — C'était la flotte du Pont dont parle César (*De Bell. civ.*, III). La Colchide était une dépendance de ce royaume, et l'on y trouvait en abondance toutes les matières propres à construire des vaisseaux (*Strabon*, XI).

44. — *Arade*, ville de Phénicie. Je ne parle point de tous les autres lieux que Cicéron nomme ici. Ils sont très connus, et il suffit de savoir que c'étaient des provinces, des villes maritimes, ou des îles du côté de l'Orient, qui avaient été le théâtre de la gloire de Pompée.

45. — Bibulus revenait de son gouvernement de Syrie. Pompée lui donna le commandement général de sa flotte.

46. — Il y a beaucoup d'apparence que Cicéron parle de Lépidus, depuis triumvir, qui était alors préteur, et qui se livra entièrement à César. — La lettre de César, qui fournit à Cicéron les réflexions suivantes, se trouve plus haut, à la fin de la sixième lettre.

47. — L'élection des magistrats ne se pouvait faire que dans Rome; ainsi, les consuls étant absents, elle ne pouvait se faire cette année, à moins que les pré-

teurs, qui étaient demeurés à Rome, n'y présidassent; et il était important pour César de se faire désigner consul le plus tôt qu'il pourrait. Il n'osa pas néanmoins faire tenir l'assemblée par les préteurs; mais après qu'il se fut rendu maître de l'Espagne, Lépidus le fit nommer dictateur, et en cette qualité il présida à l'élection.

48. — Dans les premiers temps de la république, les consuls suffisaient, et pour commander les armées, et pour rendre la justice. Mais lorsque les Romains eurent de plus grandes guerres à soutenir, on créa deux préteurs pour servir comme d'adjoints et de collègues aux consuls, et l'on en avait augmenté depuis le nombre jusqu'à huit. On les élisait dans une assemblée par centuries comme les consuls, et les mêmes auspices servaient pour les deux élections. Les magistrats inférieurs n'avaient pas le *majus imperium* dont parle Cicéron, parce que *minora erant eorum auspicia*. Tout cela est expliqué dans le quinzième chapitre du treizième Livre d'Aulu-Gelle.

49. — Ils étaient apparemment augures comme Cicéron. Antoine l'était certainement.

50. — *Lanuvium*, auprès d'Aricie, sur une colline d'où l'on découvrait la côte d'Antium.

51. — Il y a dans le texte, *tuum digamma*. Cicéron appelle les livres où Atticus écrivait les sommes qu'il prêtait à intérêt, *digamma*, parce que le *digamma* des Eoliens avait la même figure qu'une *F* latine, qui est la première lettre du mot *fænus*, usure. Cette conjecture de Turnèbe a été suivie par les plus savants critiques. Ce qui est sûr, c'est qu'il s'agit ici de la manière dont Atticus faisait valoir son argent, comme il paraît par ce qui précède et par ce qui suit.

52. — LETTRE X. Il est probable, comme Manuce l'a vu, et comme Ernesti l'a répété, que Cicéron fait allusion à ce passage de la septième lettre de Platon (et non pas de la neuvième, comme disent Ernesti et Schütz), où, surveillé de tous côtés par les satellites de Denys, qui craignent qu'il ne s'enfuie par les jardins du palais, il se compare à un oiseau qui regarde sans

cesse hors de sa prison, et s'occupe des moyens d'en sortir : Βλέπων ἔξω, καθάπερ ὄρνις ποθῶν ποθὲν ἀναπτάσθαι. Ces rapprochements, qui paraîtraient ailleurs peu vraisemblables, n'ont rien qui doive étonner lorsqu'il s'agit des lettres de Cicéron à Atticus, familiarisé avec la littérature de la Grèce, et qui était presque devenu athénien. J. V. L.

53. — *Porsenna*, roi d'Étrurie. Son histoire est assez connue, aussi-bien que celle de Coriolan et de Thémistocle.

54. — *Hippias*, après que son frère Hipparque eut été tué par Harmodius et Aristogiton, se réfugia chez le roi de Perse, et l'engagea à faire la guerre aux Grecs.

55. — C'est-à-dire, ils n'ont point appelé à leur secours des étrangers.

56. — On sait à quelles extrémités Marius avait été réduit par Sylla. Sylla de son côté, pendant qu'il combattait heureusement contre Mithridate, et qu'il étendait les limites de l'empire, avait été proscrit à Rome, et l'on avait fait mourir cruellement ses amis et ses créatures ; ainsi l'on pouvait dire qu'ils poursuivaient une vengeance juste en quelque sorte. La cause de Cinna était la même que celle de Marius.

57. — *Les Gètes*, peuples originaires de Scythie ; ils occupaient les deux rives du Danube vers son embouchure. Cicéron veut apparemment parler ici des troupes de Cotus, roi de Thrace, de qui les Gètes pouvaient alors dépendre. Il a mieux aimé dire les Gètes, parce que c'était un pays plus reculé. On peut voir dans le troisième Livre des Commentaires de César, *de la Guerre civile*, chap. 3 et suiv., l'énumération des troupes auxiliaires que Pompée tira de l'Orient.

58. — Il y a dans le texte, *peregrinationem*, un voyage; mais *retraite* fait une opposition plus juste avec *fuite*, et rend également la pensée d'Atticus.

59. — Le texte est corrompu en cet endroit. Quelques critiques ont vainement tenté de le rétablir, et les plus judicieux n'ont pas voulu y toucher. Mais on entrevoit assez, par la réponse d'Atticus, ce que Cicéron lui avait

proposé, quoiqu'on ne sache pas au juste de quels termes il s'était servi.

60. — Cicéron prétendait que Pompée ne sortait de l'Italie que pour traîner la guerre en longueur. Il s'est expliqué plus clairement sur ce point dans la onzième lettre du huitième Livre : *Hoc a primo cogitavit, omnes terras, omnia maria movere, reges barbaros incitare, gentes feras armatas in Italiam adducere, exercitus conficere maximos : genus illud Sullani regni jam pridem appetitur.*

61. — Il y a dans le texte, *hanc νεκυίαν*. Il fait allusion à cette multitude d'ombres de toute espèce qui vint autour d'Ulysse, lorsqu'il parut dans les enfers, et cela signifie ici la même chose que le *colluvies*, qui suit. Atticus désigne ainsi le parti de César, parce qu'il était composé de tout ce qu'il y avait de méchants citoyens, et de gens accablés de dettes.

62. — LETTRE XI. Lentulus Spinther, fait prisonnier à Corfinium avec Domitius, et renvoyé libre par César. (*De Bell. civ.*, I, 23.)

63. — Dans le texte, *Quinquatribus*. Cette fête se célébrait en l'honneur de Minerve, et était ainsi appelée, selon Varron, parce qu'elle commençait le cinquième jour après les ides de mars.

64. — Je lis ici avec Grévius, *qua prudentia, potes attendere.*

65. — A la lettre, *dont les créanciers s'assemblent pour faire décréter leurs biens.*

66. — Μακροψυχίαν. Strabon s'est servi à peu près dans le même sens de *μακροθυμία*, et je ne sais pourquoi quelques critiques voudraient qu'on lût ici *μικροψυχίαν*, *pusillum animum*. L'autre sens renferme une raillerie beaucoup plus fine, et s'accorde parfaitement avec ce qui suit. Cela a rapport à ce que Cicéron a déjà dit de Pompée dans la onzième lettre du huitième Livre : *Hoc a primo cogitavit, omnes terras, omnia maria movere, reges barbaros incitare, gentes feras armatas in Italiam adducere.*

67. — LETTRE XII. César y faisait en effet travailler, comme il l'explique en détail dans le premier Livre



de la Guerre civile, chap. 25. Lucain parle aussi de ces travaux (*Pharsale*, II, 661). Mais l'ouvrage ne put pas être achevé assez tôt, et Pompée mit à la voile auparavant.

68. — Q. Mucius Scévola, qui fut tué par l'ordre du jeune Marius.

69. — Il y a dans le texte, *leves;* mais ce mot est ici déterminé au sens qu'on lui donne par son opposition avec les gens du bon parti, et ceux du parti de César.

70. — Manuce croit que c'est ici le commencement d'une nouvelle lettre, écrite depuis que Cicéron avait reçu celle de Dolabella, et même depuis que la sienne était partie. On peut surtout le prouver par ces mots : *Quod valde discrepat ab iis epistolis, quarum exempla antea ad te misi.* La lettre à laquelle ces mots appartiennent pourrait aussi commencer plus haut à cet endroit, *Tu, quæso, nunc vel maxime.*

71. — Οὐκ ἔστ' ἔτυμος λόγος. C'est le commencement de la palinodie de Stésichore qui, privé, dit-on, de la vue par Castor et Pollux pour avoir fait la satire d'Hélène leur sœur, ne la recouvra qu'après avoir chanté celle qu'il avait offensée. Ces premiers mots se trouvent aussi dans le *Phèdre* de Platon, tome X, page 313, édit. de Deux-Ponts. *Voyez* Lilio Giraldi, *de Poetarum hist. Dialog.* IX, page 461, édit. de 1696, et les fragments de Stésichore, recueillis par Suchfort, Götting., 1771. J. V. L.

72. — LETTRE XIII. *La nouvelle de Dolabella.* Que Pompée ferait voile au premier bon vent. (*Epist.* 12.)

73. — Il veut parler de Bibulus, Luccéius, et de plusieurs autres de ceux qu'on appelait *optimates*, qui, à ce qu'il prétendait, l'avaient mal défendu contre Clodius, par un motif de jalousie, et qui depuis avaient fait en sorte de brouiller Pompée avec César. *Voyez* les lettres du Livre III.

74. — Il y a dans texte, *ludum*. Horace, en parlant de cette même guerre, a dit *ludum fortunæ;* et dans un autre endroit, *Fortuna sævo læta negotio, et Ludum insolentem ludere pertinax.*

75. — Je lis avec Grévius, *ac vellem*, *quinam hi*, *significasses*. *Scribis* est sans doute une répétition inutile du *scribis*, qui est trois mots auparavant, et c'est une brouillerie de quelque copiste.

76. — Dans l'endroit où Énée s'établit d'abord en arrivant en Italie, entre Ardéa, Laurentum et Antium.

77. — Cela n'a point de rapport à ce qui précède, comme l'ont cru quelques commentateurs, mais à ce qui suit; et Manuce a eu raison de croire que la dernière partie de cette lettre ne fut écrite qu'après que Cicéron eut reçu celle de Balbus.

78. — LETTRE XIV. *Q. Pédius*, un des lieutenants de César.

79. — *Cn. Carbon* fut tué en Sicile par l'ordre de Pompée.

80. — *M. Brutus*, le père du fameux Brutus, qui fut depuis le chef de la conjuration contre César. Pompée avait fait tuer le père après qu'il lui eut rendu Modène.

81. — Le texte est ici fort concis, s'il n'est pas même corrompu. On ne laisse pas d'entrevoir ce que voulait dire César. Il avait dessein de rappeler ceux qui avaient été bannis sous le troisième consulat de Pompée, qui avait alors fait passer une loi qui condamnait à un exil perpétuel ceux qui seraient convaincus de brigue. Quand César dit que les lois précédentes ne condamnaient pas à l'exil ceux qui étaient convaincus de brigue, cela ne doit s'entendre que d'un exil perpétuel; car plusieurs années auparavant Cicéron en avait publié une qui les condamnait à un exil de dix ans. Il est vrai qu'on a lieu de juger, par les recherches que fit Pompée, que la loi de Cicéron n'avait pas été exécutée à la rigueur.

82. — Le forum était rempli de soldats lorsque Cicéron plaida pour Milon. César en fait un crime à Pompée, quoique d'ailleurs il ne s'intéressât nullement pour Milon, qu'il ne rappela point lorsqu'il fut le maître des affaires.

83. — Il y a dans le texte, *sed quis, ulli non dicat;* à la lettre, *c'est un homme qui ne pourrait pas dire qui il est.* Cicéron parlant ailleurs d'un homme aussi obscur que



ce Bébius, dont il parle ici, dit : *cui tamen dixi.... Oro te, quis tu es?* (Ep. fam., VII, 16.)

84. — LETTRE XV. En effet, le dessein de César avait été d'abord de suivre Pompée en Grèce, et de le combattre avant qu'il eût pu rassembler toutes ses forces. Mais comme il ne se trouva point de vaisseaux dans les ports de l'Italie, il aima mieux aller en Espagne, où les lieutenants de Pompée avaient une armée considérable, avec laquelle ils auraient pu passer dans les Gaules, et de là en Italie. (*Lib.* I, *de Bell. civ.*)

85. — Il voudra leur faire déclarer qu'un préteur peut présider à l'élection des consuls. Cette élection ne pouvait se faire sans y appeler les augures, comme nous l'avons déjà dit ailleurs.

86. — *Q. Scévola, L. Scipion*, qui furent proscrits, l'un par Marius et l'autre par Sylla.

87. — C'est le sens d'un vers d'Homère (*Odyssée*, XX, 18), dont Cicéron ne met ici que deux mots :

Τέτλαθι δὴ, κραδίη· καὶ κύντερον ἄλλο ποτ' ἔτλης.

Platon le cite et l'approuve, *République*, III, 4; *Phédon*, p. 397; et Horace le traduit, *Sat.*, II, 5, 20 :

Fortem hoc animum tolerare jubebo;
Et quondam majora tuli.

88. — César avait chargé T. Rebilus de faire faire des propositions de paix à Pompée, par Libon. (*De Bell. civ.*, I, 26.)

89. — Il y a dans le texte, *quos cum Matio pueri et Trebatio miseram*. Comme Cicéron n'avait point vu Trébatius, quelques critiques ont voulu retrancher le *cum*; mais cela n'est point nécessaire. Matius, après avoir vu Cicéron, était allé rejoindre Trébatius; et Cicéron avait envoyé avec le premier quelques uns de ses gens pour lui rapporter des nouvelles de l'un et de l'autre.

90. — Cette date, comme on l'a vu jusqu'à présent, varie beaucoup dans ces lettres. On avait écrit d'abord à Cicéron (lettre 6) que Pompée était sorti de Brindes le 4 de mars. Il écrit lui-même à Atticus (lettre 14)

que Pompée est parti le 15 de mars, nouvelle également prématurée, qu'il avait reçue de Lepta. Enfin, Matius et Trébatius lui donnent probablement ici la vraie date. Quelques erreurs sont nées de ces contradictions entre les divers correspondants de Cicéron. Malaspina s'en tient à la date du 15 de mars, sans doute pour qu'il y ait encore plus de ressemblance entre le jour de la fuite de Pompée et celui de la mort de César. Juste-Lipse, ne respectant même pas l'autorité formelle de Cicéron, fixe ce départ au 26 de février. Son opinion, fondée sur une erreur de Paul Orose et sur une phrase de Plutarque mal comprise, est fort bien réfutée par M. de Chambors, *Hist. de l'Académ. des Inscr.*, année 1738. Ces discussions des savants sur un point que le témoignage de ces lettres aurait dû rendre incontestable, prouvent assez que des tables chronologiques ne suffisaient pas pour y répandre de la clarté. Nous croyons que le soin que nous prenons de dater chaque lettre, garantira bien plus sûrement contre les fautes de ce genre, ceux qui, pour écrire l'histoire, voudront étudier enfin, non les compilations modernes, mais les monuments de l'antiquité. J. V. L.

91. — C'est-à-dire de parler à César, afin qu'il dispensât Cicéron de se trouver au sénat. (*Epist.* 17.)

92. — *Trébatius Scévola.* On lui avait donné ce surnom, à cause de la grande connaissance qu'il avait du droit, dans laquelle les deux Mucius Scévola, le grand-pontife et l'augure, avaient excellé. Le surnom ordinaire de Trébatius était *Testa.* — Le commentateur Popma veut ôter à Trébatius le surnom de *Scévola*, et il lit *sedulo.* Ce n'est peut-être pas sans raison. J. V. L.

93. — *Sinuesse*, sur la côte de la Campanie.

94. — LETTRE XVI. Dans une autre lettre (IX, 6), César avait dit *ope*, et il dit dans celle-ci *opibus*, ce qui est dans le fond la même chose : mais comme *opes* au pluriel signifie aussi les biens, Cicéron joue sur cette double signification, et fait entendre à Atticus que César ne lui demande plus son crédit, mais son bien. Il n'était pas possible de conserver cette équivoque dans la traduction.

95. — LETTRE XVII. Le texte est ici imparfait, et il y a dans les manuscrits des leçons fort différentes, qui n'ont pas fourni aux critiques de bien grandes lumières. Grévius croit que Cicéron avait écrit, *qui autem veniunt inde modo, nuntiant fere sanum;* mais il n'a pas trouvé cette conjecture assez sûre pour la mettre dans son texte. Je me suis contenté d'exprimer en général le sens auquel ce qui précède et ce qui suit me conduisait.

96. — LETTRE XVIII. Laharpe, *Cours de littérature,* tome III, fait les réflexions suivantes sur cette lettre de Cicéron : « Que ceux qui le taxent de faiblesse se supposent eux-mêmes dans une pareille conférence avec César, et qu'ils n'oublient pas son cortége, qui, au rapport de Cicéron et des historiens, faisait frémir. Il était tel, que peut-être on eût excusé celui qui en aurait eu quelque effroi. Cicéron en eut horreur, et conclut qu'il valait encore mieux être vaincu avec Pompée que de vaincre avec ces gens-là. » On doit regretter que Laharpe, qui avait, à ce qu'il semble, étudié avec soin les *Lettres à Atticus*, et qui emprunte à Cicéron même (VII, 1; VIII, 7) cette dernière pensée, se soit contenté de donner une analyse de cette lettre qu'il eût si bien traduite. L'analyse est quelquefois inexacte, surtout dans cet endroit : « César répliqua aigrement, et même avec menace. » On ne voit rien de semblable dans le récit original. César, embarrassé, finit par prier Cicéron d'y penser encore. Et c'était bien une prière ; car l'auteur ajoute, *Non fuit negandum*. Ces autres paroles de César, *ad omnia esse descensurum,* veulent dire seulement que puisque Cicéron refuse sa médiation, la guerre décidera entre les deux rivaux. Si ces paroles s'étaient adressées directement à Cicéron, lui qui a jusqu'ici parlé de César avec tant de terreur, dirait-il qu'il les avait *presque oubliées ?* Il nous semble même que des menaces personnelles étaient ici incompatibles avec le caractère de César. J. V. L.

97. — Mongault avait adopté la correction de Victorius, *Eros Celeri,* et il entendait un affranchi de Q. Pilius Céler, frère ou cousin de la femme d'Atticus. Nous

rétablissons le texte des premières éditions, que Victorius avait eu tort de changer. J. V. L.

98. — *Pédum*, ville du Latium, entre Tibur, Préneste et Tusculum.

99. — Nous voyons dans le Traité *de l'Amitié*, chap. 22, que *actum agere* était une expression passée en proverbe, qui signifiait se tourmenter inutilement sur une chose à laquelle il n'y a plus de remède; et cela paraît aussi par cet endroit de la quatrième lettre de ce Livre, *sed acta ne agamus, reliqua paremus*, laissons là le passé, et pensons à l'avenir. Nous disons de même, *c'est une affaire faite*, c'est-à-dire à laquelle il n'y a point de remède. C'est à ce sens qu'a rapport le *malum* qui est ici en parenthèse dans le texte, et qui signifie *et c'est là le mal,* comme dans la vingtième lettre du cinquième Livre : *Qui (malum) isti Pindenissæ?* Qu'est-ce que cette ville de Pindénissum (que vous avez prise)? et c'est là le mal qu'elle soit si peu connue. Cicéron dit ici, *et c'est le mal que ce soit une chose faite, et qu'il n'y ait plus de remède.* Ce n'est pas qu'il ne pût toujours aller trouver Pompée; mais il sentait bien qu'on ne lui en saurait aucun gré, et qu'il avait manqué le moment où cela aurait pu lui faire honneur. — L'abbé Mongault explique ici d'une manière un peu subtile, cette interjection si commune dans le style familier, *qui* ou *quæ* (*malum*), etc. Les Italiens diraient tout simplement, comme nous dirions aussi, *che diavol è?* J. V. L.

100. — LETTRE XIX. *Volcatius* était le plus ancien des consulaires, et il était d'un caractère fort modéré.

101. — Il y a dans le texte *injustissimus;* mais l'on sait que ce mot ne signifie pas toujours *injuste*. Quelquefois c'est la même chose que *durus*, *immitis*, aussi-bien qu'*iniquus*, qui a encore plus souvent cette dernière signification, comme *æquus* signifie souvent favorable. Cicéron jugeait fort mal de Servius Sulpicius, à qui il rend ordinairement plus de justice.

102. — Cela ne signifie autre chose, sinon que Servius Sulpicius avait envoyé son fils dans l'armée de César, pendant qu'elle était devant Brindes.

103. — C'est le fils de Titinius, dont Cicéron a déjà parlé, et qui s'appelait ainsi, parce qu'il avait été adopté par Pontius.

104. — Il y a ici une ligne si corrompue, qu'on n'en peut tirer aucun sens raisonnable, et Grévius a eu raison de n'être pas content de celui que quelques commentateurs y ont voulu donner. Je me suis déterminé d'autant plus aisément à passer cette ligne, qu'elle n'est nullement nécessaire pour lier ce qui précède et ce qui suit. — La restitution de Gronovius me paraît cependant assez heureuse : *et aliquando sentiamus, nihil nobis nisi, id quod minime vellem, spiritum reliquum esse.* Elle est du moins aussi vraisemblable que l'explication de Manuce adoptée par Ernesti. J. V. L.

105. — *Thurium*, ou *Thurii*, c'est la même ville que Sybaris, dans le golfe de Tarente du côté du midi; on l'appelait aussi *Copiæ*.

106. — Cicéron veut dire que la seule ressource de Pompée, qui avait beaucoup de vaisseaux, c'était de croiser sur les côtes de l'Italie, pour empêcher l'arrivage des blés. *Voyez* ce qu'il a déjà dit sur ce projet dans la lettre onzième du huitième Livre, et dans celui-ci, onzième et douzième lettres.

LIBER X.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO S.

Tertio nonas quum in Laterium fratris venissem, accepi litteras, et [1] paullulum respiravi; quod post has ruinas mihi non acciderat. Per enim magni æstimo, tibi firmitudinem animi nostri et factum nostrum probari. Sexto enim nostro quod scribis probari, ita lætor, ut me quasi patris ejus, cui semper uni plurimum tribui, judicio comprobari putem : qui mihi, quod sæpe soleo recordari, dixit olim, nonis [2] illis decembribus, quum ego, « Sexte, quidnam ergo? »

Μὴ μὰν, inquit ille, ἀσπουδεί γε καὶ ἀκλειῶς ἀπολοίμην,
Ἀλλὰ μέγα ῥέξας τι, καὶ ἐσσομένοισι πυθέσθαι.

Ejus igitur mihi vivit auctoritas; et simillimus ejus filius eodem est apud me pondere, quo fuit ille : quem salvere velim jubeas plurimum. Tu tuum consilium etsi non in longinquum tempus differs : jam enim illum emtum pacificatorem perorasse puto, jam actum aliquid esse in consessu senatorum (senatum enim non puto); tamen suspensum [3] me tenes, sed eo minus, quod non dubito, quid

[1] Paullum lectis resp. *Addidit* lectis *Bosius ex aliquot mss. Sed. Cicero dixisset*, quibus lectis. — [2] Illis illis. — [3] Me inde tenes.



LIVRE X.

LETTRE I.

CICÉRON A ATTICUS, Salut.

Près d'Arpinum, avril 704.

Arrivé, le 3 d'avril, à la maison de campagne de mon frère [1], j'y ai reçu votre lettre, qui m'a fait un peu respirer; voilà mon premier jour de calme depuis ces désastres. Je compte pour beaucoup que vous soyez content de ma fermeté et du parti que j'ai pris. Je suis aussi charmé d'apprendre que Péducéus pense comme vous; et cela ne me fait pas moins de plaisir que si c'était son père même, pour qui j'avais tant d'estime. Je me rappelle sans cesse que dans ce jour fameux des nones de décembre [2], lorsque je le consultai, il me dit avec Homère :

Je veux qu'un beau trépas illustre ma mémoire,
Que la postérité parle encor de ma gloire. [3]

Il me semble donc que je l'entends encore; et les sentiments d'un fils si digne d'un tel père, sont pour moi du même poids : priez-le de croire à toute mon amitié. Ce que vous attendez pour me déterminer ne peut pas aller loin; car je crois que cet orateur gagé, qui devait parler de paix [4], aura déjà pris la parole, et qu'on aura fait quelque décret, je ne dis pas dans le sénat, mais dans cette assemblée de sénateurs. Vous ne m'en laissez pas moins en suspens, quoique, d'un autre côté, je voie bien à quoi vous voulez que je me décide. Vous me le faites assez entendre, lorsque vous me

nobis agendum putes. Quid enim Flavio legionem et Siciliam dari scribas, et id jam fieri? Quæ tu scelera partim parari, et jam cogitari, partim ex tempore futura censes? Ego vero Solonis, popularis tui, ut puto, etiam mei, legem negligam, qui capite sanxit, si qui in seditione non alterius utrius partis fuisset; nisi tu aliter censes; et hinc abero, et filii. Sed alterum mihi est certius : nec præripiam tamen; exspectabo tuum consilium, et eas litteras, nisi alias jam dedisti, quas, scripsi, ut Cephalioni dares.

Quod scribis, non quo alicunde audieris, sed te ipsum putare, me attractum iri, si de pace agatur : mihi omnino non venit in mentem, quæ possit actio esse de pace, quum illi certissimum sit, si possit, exspoliare exercitu et provincia Pompeium : nisi forte iste [1] summarius ei potest persuadere, ut, dum oratores eant et redeant, quiescat. Nihil video, quod sperem, aut [2] quod jam putem fieri posse; sed tamen hominis hoc ipsum probi, [3] et magnum τῶν πολιτικωτάτων σκεμμάτων, veniendumne sit in consilium tyranni, si is aliqua de re bona deliberaturus sit. Quare, si quid ejusmodi evenerit, ut arcessamur (quod equidem non curo : quid enim essem de pace dicturus, dixi; ipse valde repudiavit) : sed tamen, si quid acciderit, quid censeas mihi faciendum, utique

[1] *Sic mss. Conjicit Manut.* nummarius, *quod in interpretando sequimur; Jac. Gronov.*, Summanus, *quod Ernest. in textum recepit.* — [2] Quid. — [3] Sed m. sit.

dites que l'on envoie, dès à présent, Flavius en Sicile avec une légion [5]. Combien d'autres projets funestes sont déjà médités, préparés, ou naîtront des événements! Pour moi, je n'aurai point d'égard à cette loi de Solon votre compatriote, et je puis dire aussi le mien [6], qui condamne à la mort * ceux qui, dans les dissensions publiques, ne prendront pas un parti; ainsi, à moins que vous ne soyez d'une autre opinion, je me retirerai dans quelque endroit neutre, et j'emmènerai avec moi nos jeunes gens : je ne suis pas néanmoins déterminé sur ce dernier article comme sur le premier. Mais je ne ferai rien que je n'aie reçu de vous, ou d'autres lettres, ou du moins celle que je vous ai prié de m'écrire par Céphalion.

Vous ne doutez point, me dites-vous, quoique vous n'en ayez rien entendu dire, qu'on ne m'appelle à Rome si l'on travaille à un accommodement; mais je ne vois pas comment il serait possible, puisque César va marcher pour se rendre maître de la province et de l'armée de Pompée, à moins que cet orateur gagé [7] ne lui persuade de ne point agir pendant que les députés iront et reviendront; je ne puis, je l'avoue, rien espérer de ce côté-là. Ce serait cependant une grande question politique, si un bon citoyen peut entrer dans le conseil d'un tyran, lors même qu'on y doit délibérer sur un projet salutaire. S'il arrivait donc qu'on m'y appelât, ce que je ne crois pas devoir appréhender; car j'ai dit à César de quelle manière je parlerais, et mes idées lui ont déplu; mais si cela venait à arriver, marquez-moi ce que je devrais faire; je ne me suis point encore trouvé dans une conjoncture

* Ou mieux, qui prive des droits de citoyen, qui déclare infâmes, etc. Je crois que c'est ici le sens de *capite sanxit*.

scribito. Nihil enim mihi adhuc accidit, quod majoris consilii esset. Trebatii, boni viri et civis, verbis te gaudeo delectatum; tuaque ista crebra ἐκφώνησις, ὑπέρευ, me sola adhuc delectavit. Litteras tuas vehementer exspecto, quas quidem credo jam datas esse.

Tu cum Sexto servasti gravitatem eamdem, quam mihi præcipis. Celer tuus disertus magis est, quam sapiens. De juvenibus, quæ ex Tullia audisti, vera sunt. M. Antonii istud, quod scribis, non mihi videtur tam re esse triste, quam verbo. Hæc est ἄλη, in qua nunc sumus, mortis instar. Aut enim mihi libere inter malos πολιτευτέον fuit, aut vel periculose cum bonis : aut nos temeritatem bonorum sequamur; aut audaciam improborum insectemur. Utrumque periculosum est. At hoc, quod agimus, nec turpe, nec tamen tutum. Istum, qui filium Brundisium de pace misit (de pace idem sentio, quod tu; simulationem esse apertam, parari autem bellum acerrime), [1] legatum iri non arbitror; cujus adhuc, ut optavi, mentio facta nulla sit. Eo minus habeo necesse scribere, aut etiam cogitare, quid sim facturus, si acciderit, ut [2] legarer.

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO S.

Ego quum accepissem tuas litteras nonis april.,

[1] *Victor. addit* me, *quem Mongalt. sequitur.* — [2] *Rec-*

si embarrassante. Je suis ravi que vous ayez été satisfait de ce que vous a dit Trébatius, honnête homme et bon citoyen; et ce *fort bien*, que vous répétez si souvent, est la seule chose qui m'ait fait depuis longtemps quelque plaisir. J'attends avec impatience votre lettre que je crois déjà partie.

Vous avez conservé, vous et Péducéus, cette dignité que vous me recommandez de garder. Votre ami Céler a plus d'esprit que de conduite. Le rapport que Tullia vous a fait de nos jeunes gens est véritable. Ce que vous m'écrivez d'Antoine[8] est dans le fond moins fâcheux qu'offensant. L'incertitude dans laquelle je suis est pour moi plus cruelle que la mort : je devais, ou parler avec liberté devant les méchants citoyens, ou aller joindre les bons, même avec danger; il fallait, ou suivre aveuglément la fortune de ceux-ci, ou m'opposer à l'audace des autres. L'un et l'autre était dangereux, je l'avoue; mais le parti que je vais prendre[9], s'il n'est pas honteux, n'est pas entièrement sûr. Quant à ces propositions de paix, je crois, comme vous, que ce n'est qu'une pure feinte, et que nous allons avoir une guerre cruelle; mais on députera, je crois, celui qui a déjà envoyé son fils à Brindes dans cette intention[10], et l'on ne pensera pas à moi[11]; je suis bien aise qu'on n'en ait point dit un mot. Il est donc inutile que je vous demande et que j'examine ce que je devrais faire si j'en étais chargé.

LETTRE II.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Arcé, avril 704.

J'ai reçu, le 5 d'avril, la lettre que vous m'avez écrite par Céphalion. Je comptais de coucher le len-

quas Cephalio attulerat, essemque Minturnis postridie mansurus, et inde protinus; sustinui me in Arcano fratris, ut, dum aliquid certius afferretur, occultiore in loco essemus, agerenturque nihilo minus, quæ sine nobis agi possunt. [1] Λαλαγεῦσα jam adest, et animus ardet; nec est quidquam, quo, et qua. Sed hæc nostra erit cura, et peritorum. Tu tamen, quod poteris, ut adhuc fecisti, nos consiliis juvabis. Res sunt inexplicabiles. Fortunæ sunt committenda omnia. Sine spe conamur ulla. Si melius quid acciderit, mirabimur. Dionysium nolim ad me profectum; de quo ad me Tullia mea scripsit. Sed et tempus alienum est; et homini non amico nostra incommoda, tanta præsertim, spectaculo esse nollem: cui te meo nomine inimicum esse nolo.

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO S.

Quum, quod scriberem, plane nihil haberem, hæc autem reliqua essent, quæ scire cuperem; profectusne esset; quo in statu urbem reliquisset; in ipsa Italia quem cuique regioni aut negotio præfecisset; ecqui essent ad Pompeium et ad consules ex senatusconsulto de pace legati: quum igitur hæc scire, dedita opera has ad te litteras misi. Feceris igitur commode, mihique gratum,

tius, leger, *quam in opinionem Manut. proclivius descendit, quod antiqui libri habent*, ut legerer.

[1] *Ut supra*, IX, 18, *quod egregie fulcit præclaram Bosii lectionem*, λαλαγεῦσαν illam tuam.

demain à Minturnes, et de partir aussitôt après; mais, sur ce que vous me mandez, j'ai résolu, jusqu'à ce que j'aie eu des nouvelles plus certaines, de demeurer à Arcé chez mon frère; c'est un endroit fort retiré, et l'on donnera toujours ordre aux choses qui peuvent se faire sans nous. Voilà le printemps venu, et je brûle de m'échapper; mais comment? par où? Songeons-y, et consultons les plus habiles. Ne m'abandonnez pas; la situation est difficile; peut-être faut-il tout commettre à la fortune. J'agis sans aucune espérance, et je serais étonné du succès. Pourquoi Dionysius * viendrait-il me trouver, comme Tullia me le mande? il prend mal son temps; et dans le triste état où sont nos affaires, je voudrais bien ne pas donner un tel spectacle à un homme que je ne peux regarder comme mon ami, quoique je ne vous défende pas d'être le sien.

LETTRE III.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Arcé, avril 704.

Je n'ai rien du tout à vous apprendre, et je ne vous écris que pour vous prier de me mander quelques nouvelles que je suis bien aise de savoir avant de m'embarquer. Écrivez-moi donc si César est parti, en quel état il a laissé les affaires à Rome, qui sont ceux qui commanderont en Italie pendant son absence [12], et quels départements ils auront; si l'on a nommé des députés pour aller faire à Pompée et aux consuls des propositions de paix [13]; enfin, mandez-moi toutes

* Précepteur de son fils et de son neveu. *Voy.* Liv. IX, lettres 12, 15, etc..

si me de his rebus, et si quid erit aliud, quod scire opus sit, feceris certiorem. Ego in Arcano opperior, dum ista cognosco.

[1] A. d. VII id. alteram tibi eodem die hanc epistolam dictavi; et pridie dederam mea manu longiorem. Visum te aiunt in regia; nec reprehendo: quippe quum ipse istam reprehensionem non fugerim. Sed exspecto tuas litteras: neque jam sane video, quid exspectem; sed tamen, etiamsi nihil erit, id ipsum ad me velim scribas. Cæsar mihi ignoscit per litteras, quod non venerim; seseque in optimam partem id accipere dicit. Facile patior, quod scribit, secum Tullum et Servium questos esse, quia non idem sibi, quod mihi, remisisset. Homines ridiculos! qui quum filios misissent ad Cn. Pompeium circumsidendum, ipsi in senatum venire dubitarent. Sed tamen exemplum misi ad te Cæsaris litterarum.

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO S.

Multas a te accepi epistolas eodem die, omnes diligenter scriptas; eam vero, quæ voluminis instar erat, sæpe legendam, sicuti facio: in qua non frustra laborem suscepisti; mihi quidem pergratum fecisti. Quare, ut id, quoad licebit, id est, quoad scies ubi simus, quam sæpissime facias, te vehementer rogo. At deplorandi quidem, quod quotidie facimus, sit jam nobis aut finis omnino,

[1] *Hic Schütz novæ epistolæ initium facit.*

les nouvelles qui peuvent être de quelque intérêt pour moi : je les attendrai à Arcé.

Voici la seconde lettre que je dicte aujourd'hui 7 d'avril, et je vous en écrivis hier une plus longue. On dit qu'on vous a vu dans la maison des pontifes[14]; je ne prétends pas vous en faire un scrupule, car j'ai paru moi-même en public J'attends vos lettres avec impatience; que puis-je attendre? mais quand il n'y aurait point de nouvelles, mandez-moi toujours qu'il n'y en a point. César m'écrit qu'il ne me sait pas mauvais gré de n'être pas venu à Rome, et qu'il est entré dans mes raisons. Mais je trouve fort bon ce qu'il ajoute, que Volcatius et Sulpicius se sont plaints à lui de ce qu'il n'a pas eu pour eux la même condescendance. Les plaisantes gens! eux qui ont envoyé leurs fils pour investir Pompée dans Brindes, ils auraient fait difficulté de se trouver au sénat! Mais je vous envoie une copie de la lettre de César.

LETTRE IV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Cumes, avril 704.

J'ai reçu, le même jour, plusieurs de vos lettres, toutes très remplies; mais j'ai lu plusieurs fois, et je ne saurais trop lire celle qui ferait presque un juste volume. Vous n'avez pas perdu votre temps, du moins vous m'avez fait beaucoup de plaisir. Je vous prie donc instamment de me donner souvent cette consolation, tant que vous le pourrez, c'est-à-dire, tant que vous saurez où m'adresser vos lettres. Il est temps enfin que je cesse de déplorer nos malheurs, comme je fais tous les jours, ou du moins que j'y ap-

si potest, aut moderatio quædam, quod profecto potest? Non enim jam, quam dignitatem, quos honores, quem vitæ statum amiserim, cogito, sed quid consecutus sim, quid præstiterim, qua in laude vixerim; his denique in malis, quid intersit inter me et istos, quos propter omnia amisimus. Hi sunt, qui, nisi me civitate expulissent, obtinere se non posse putaverunt licentiam cupiditatum suarum : quorum societatis et sceleratæ consensionis fides quo eruperit, vides. Alter ardet furore et scelere, nec remittit aliquid, sed in dies ingravescit : modo Italia expulit; nunc alia ex parte persequi, [1] ex alia provincia exspoliare conatur; nec jam recusat, sed quodam modo postulat, ut, quemadmodum est, sic etiam appelletur, tyrannus. Alter, is, qui nos sibi quondam ad pedes stratos ne sublevabat quidem, qui se nihil contra hujus voluntatem aiebat facere posse, elapsus e soceri manibus ac ferro, bellum terra ac mari comparat, non injustum ille quidem, sed quum pium, tum etiam necessarium, suis tamen civibus exitiabile, nisi vicerit; calamitosum, etiamsi vicerit. Horum ego summorum imperatorum non modo res gestas non antepono meis, sed ne fortunam quidem ipsam, qua illi florentissima, nos duriore conflictati videmur. Quis enim potest, aut deserta per se patria, aut oppressa, beatus esse? et si, ut nos a te admonemur, recte in illis libris diximus, nihil esse bonum, nisi quod honestum; nihil malum, nisi quod turpe sit : certe uterque istorum est miserrimus, quorum utrique

[1] *Ernest.*, et alia, *ex ed. Rom.*

porte quelque modération, ce qui ne me sera pas difficile; car je ne pense plus au rang et aux honneurs dont je me vois privé; mais de quelle manière j'y étais parvenu, comment je m'y étais conduit, et quelle gloire j'y avais acquise; enfin, quelle différence il y a, même dans ces temps malheureux, entre moi et ceux qui nous ont fait tout perdre. Je parle de ces ambitieux, qui, lorsqu'ils se furent unis, crurent que, s'ils ne m'éloignaient de Rome, leurs passions ne seraient jamais libres : voilà donc les fruits de cette alliance coupable! L'un * respire le crime et la fureur; rien ne peut ni l'arrêter ni le satisfaire; ce n'est pas assez pour lui d'avoir chassé Pompée de l'Italie; il veut, d'un côté, le poursuivre, de l'autre, lui ôter sa province; il ne se met guère en peine de passer pour un tyran, comme il l'est en effet; il semble même qu'il en fasse gloire. L'autre **, qui m'a vu autrefois à ses pieds sans me relever [15], et qui ne pouvait, disait-il alors, rien faire que du consentement de César, échappé maintenant des mains cruelles de son beau-père, va allumer sur terre et sur mer une guerre juste, à la vérité, entreprise par de bons motifs, et même nécessaire, mais qui ne laissera pas de perdre la république s'il est vaincu, et qui sera toujours funeste quand il serait victorieux. Ainsi, non seulement je ne mets pas les actions de ces grands capitaines au-dessus de ce que j'ai fait pour la république; je ne préfère pas même leur fortune, qui a été si brillante, aux revers de la mienne. Est-il quelque bonheur pour celui qui abandonne sa patrie, ou pour celui qui l'opprime? Si, comme vous m'en faites souvenir, j'ai eu raison d'avancer, dans mes livres philosophiques, que le bonheur est inséparable de la vertu, ne doit-on pas re-

* César. — ** Pompée.

semper patriæ salus et dignitas posterior sua dominatione et domesticis commodis fuit. Præclara igitur conscientia sustentor, quum cogito, me de republica aut meruisse optime, quum potuerim; aut certe nunquam, nisi divine, cogitasse; eaque ipsa tempestate eversam esse rempublicam, quam ego XIV annis ante prospexerim. Hac igitur conscientia comite proficiscar, magno equidem cum dolore, nec tam id propter me, aut propter fratrem meum, [1] quorum jam acta ætas, quam propter pueros, quibus interdum videmur præstare etiam rempublicam debuisse : quorum quidem alter [2] non tam, quia majore pietate est, me mirabiliter excruciat; alter (o rem miseram! nihil enim mihi accidit in omni vita acerbius), indulgentia videlicet nostra depravatus, eo progressus est, quo non audeo dicere; et exspecto tuas litteras: scripsisti enim, te scripturum esse plurima, quum ipsum vidisses. Omne meum obsequium in illum fuit cum multa severitate; neque unum ejus, nec parvum, sed multa magna delicta compressi. Patris autem lenitas amanda potius ab illo, quam tam crudeliter negligenda. Nam litteras ejus ad Cæsarem missas ita graviter tulimus, ut te quidem celaremus; sed ipsius videmus vitam insuavem reddidisse. Hoc vero ejus iter, simulatioque pietatis qualis fuerit, non audeo dicere. Tantum scio, post Hirtium conventum, arcessitum ab Cæ-

[1] Q. utut jam a. æ. — [2] *Malaspina et Lambinus legendum putant*, non tam quia filius, quam quia majore pietate est. *Cicero certe scripsisse in hanc sententiam videtur.*

garder comme les plus malheureux des hommes ceux qui ont toujours préféré leur élévation et leurs intérêts particuliers à l'avantage et au salut de la patrie? C'est donc pour moi une grande consolation de penser que je l'ai très bien servie lorsque je l'ai pu; que je n'ai jamais eu pour elle que des sentiments dignes des meilleurs citoyens; qu'enfin j'ai prévu, quatorze ans auparavant, cette tempête qui la fait périr. Je partirai soutenu par ces bons témoignages de ma conscience, quoique pénétré de douleur, non pas tant à cause de mon frère et de moi (nous avons presque fourni notre carrière), que pour nos enfants, à qui nous aurions dû laisser une patrie. L'un m'afflige infiniment, moins parce qu'il est mon fils, que parce que je lui vois un bon naturel; mais l'autre*, que nous sommes malheureux! non, rien ne m'a jamais été si sensible; l'autre, abusant de la trop grande indulgence que nous avons eue pour lui, en est venu à des extrémités dont je n'ose parler. J'attends ce que vous nous en écrirez, comme vous nous avez promis de le faire plus en détail, lorsque vous l'auriez vu. Pour moi, j'ai toujours mêlé avec l'indulgence beaucoup de sévérité, et je l'ai empêché par là plus d'une fois de faire de très grandes fautes. Si mon frère a eu trop de bonté, son fils devait l'aimer davantage, bien loin d'en abuser si cruellement. Lorsque nous sûmes qu'il avait écrit à César, nous en eûmes tant de chagrin, que nous ne vous en parlâmes point : mon frère en est inconsolable. J'ose à peine rappeler ce voyage, et la manière dont il a voulu en colorer le motif. Ce que je sais, c'est qu'après qu'il eut vu Hirtius, César le fit venir, et que notre neveu lui dit que je lui étais fort opposé, et que je pensais à sortir de l'Italie; je ne vous

* Le jeune Quintus.

sare : cum eo, de meo animo ab suis rationibus alienissimo, et consilio relinquendi Italiam; et hæc ipsa timide. Sed nulla nostra culpa est; natura metuenda est. Hæc Curionem, hæc Hortensii filium, non patrum culpa, corrupit. Jacet in mœrore meus frater, neque tam de sua vita, quam de mea metuit. Huic tu, huic tu malo affer consolationes, si ullas potes; maxime quidem illam velim : ea, quæ ad nos delata sint, aut falsa esse, aut minora. Quæ si vera sint; quid futurum sit in hac vita et fuga, nescio. Nam si haberemus rempublicam, consilium mihi non deesset nec ad severitatem, nec ad indulgentiam. Hæc, sive iracundia, sive dolore, sive metu permotus, gravius scripsi, quam aut tuus in illum amor, aut meus postulabat. Si vera sunt, ignosces; si falsa, me libente eripies mihi hunc errorem : quoquo modo vero se res [1] habebit, nihil assignabis nec patruo, nec patri.

Quum hæc scripsissem, a Curione mihi nuntiatum est, eum ad me venire. Venerat enim is in Cumanum vesperi pridie, id est, idibus. Si quid ejus igitur sermo ejusmodi attulerit, quod ad te scribendum sit; id in litteris adjungam.

Præteriit villam meam Curio, jussitque mihi nuntiari, mox se venturum; excurritque Puteolos, ut ibi concionaretur. Concionatus est; rediit; fuit ad me sane diu. O rem fœdam! nosti hominem : nihil occultavit; in primis nihil esse certius, quam ut omnes, qui lege Pompeia condemnati essent, restituerentur; itaque se in Sicilia eorum opera

[1] Habeat.

dis cela qu'avec peine [16]. Au reste, il ne faut pas s'en prendre à nous, mais à son caractère, comme on ne doit pas attribuer à Curion et à Hortensius la mauvaise conduite de leurs fils. Mon frère est accablé de douleur, et il craint moins pour sa vie que pour la mienne. Tâchez, s'il se peut, de donner quelque consolation à un père si malheureux. La meilleure pour nous, ce serait que tout ce qu'on nous a rapporté fût faux, ou du moins exagéré. Mais si tout est vrai, que faire dans ce triste moment? Si la république était tranquille, je saurais le ramener, ou par la sévérité, ou par la douceur. Peut-être que la colère, ou la douleur, ou la crainte m'ont fait parler trop vivement d'un jeune homme pour qui vous avez tant d'amitié, et pour qui je n'en ai pas moins. Mais vous devez me pardonner, si j'ai dit vrai; sinon, je me verrai détrompé avec joie. Quoi qu'il en soit, il est juste de ne vous en prendre ni à son oncle ni à son père.

J'avais écrit ceci, lorsque Curion m'a envoyé dire qu'il allait venir chez moi. Il est arrivé à Cumes hier au soir, 13 d'avril. S'il m'apprend quelque chose qui mérite de vous être mandé, je le joindrai à cette lettre.

Curion ayant passé par devant chez moi, me fit dire qu'il allait revenir. Il courait haranguer le peuple à Pouzzol; il revint aussitôt après, et nous fûmes très long long-temps ensemble. Que d'indignités j'ai apprises! Vous connaissez le personnage; il ne m'a rien caché. Il me dit d'abord, comme une chose absolument sûre, que tous ceux qui avaient été bannis en exécution de la loi Pompéia, seraient rappelés, et

usurum. De Hispaniis, non dubitabat, quin Cæsaris essent; inde ipsum cum exercitu, ubicumque Pompeius esset; ejus interitu finem [1] illi fore; [2] propius factum esse nihil, et plane iracundia elatum voluisse Cæsarem occidi Metellum tribunum plebis; quod si esset factum, cædem magnam futuram [3] fuisse; permultos hortatores esse cædis; ipsum autem non voluntate, aut natura non esse crudelem, sed quod putaret popularem esse clementiam; quod si populi studium amisisset, crudelem fore; eumque perturbatum, quod intelligeret, se apud ipsam plebem offendisse de ærario; itaque ei quum certissimum fuisset, antequam proficisceretur, concionem habere, ausum non esse, vehementerque animo perturbato profectum. Quum autem ex eo quærerem, quid videret? quod exemplum? quam rempublicam? plane fatebatur nullam [4] spem reliquam: Pompeii classem timebat; quæ si esset, se de Sicilia abiturum. Quid isti, inquam, sex tui fasces? si ab senatu, cur laureati? si ab ipso, cur sex? Cupivi, inquit, ex senatusconsulto surrepto; nam aliter non poterat. At ille impendio nunc magis odit senatum: A me, inquit, omnia proficiscentur. Cur autem sex? quia duodecim nolui; nam licebat. Tum ego, Quam vellem, inquam, petiisse ab eo, quod audio Philippum impetrasse! sed veritus sum, quia ille a me nihil impetrabat. Libenter, inquit, tibi concessisset. Verum puta te impetrasse:

[1] *Manut. conj.* belli; *Jac. Gronov.*, Ilii. — [2] *Hæc quatuor verba Manut., post* tribunum plebis, *transponenda esse putat.* — [3] Esse. — [4] *Tunstall. conj.* speciem.

qu'il emploierait ceux qu'il trouverait en Sicile. Il compte que César sera bientôt maître de l'Espagne; qu'ensuite il marchera avec toutes ses forces contre Pompée, et que la guerre ne finira point qu'il ne s'en soit défait. Il ajouta que César s'était fort emporté contre Métellus, et qu'il avait pensé le faire tuer [17]; que sa mort eût été suivie de celle de beaucoup d'autres; que bien des gens voulaient porter César à la cruauté, et qu'il n'avait point pris le parti de la douceur par inclination, mais par politique, et pour se conserver l'affection du peuple; que s'il la perdait, il ne ménagerait plus rien; que les murmures du peuple, qui lui reprochait d'avoir forcé le trésor public, l'avaient déconcerté, et qu'il n'avait pas voulu se hasarder à parler en public avant de partir, comme il y était d'abord résolu. Je demandai à Curion ce qu'il pensait de l'avenir, si nous aurions une république : il me dit naturellement qu'il ne fallait point s'y attendre. Il craint que Pompée ne soit maître de la mer, et, en ce cas, Curion abandonnera la Sicile. Mais que signifient, lui dis-je, ces six faisceaux [18]? Si c'est le sénat qui vous les donne, pourquoi ces lauriers [19]? et si c'est César, pourquoi n'y en a-t-il que six [20]? Je voulais, m'a-t-il dit, les prendre sur un faux sénatus-consulte [21]; car il n'y avait point d'autre voie [22]; mais César déteste plus que jamais le sénat, et il m'a dit : Tout viendra de moi. S'il ne m'en a donné que six, c'est que je n'en ai pas voulu davantage; car j'en étais le maître. Que je voudrais, lui dis-je ensuite, avoir demandé à César ce que j'apprends qu'il a accordé à Philippe [23]! mais j'ai eu peur qu'il ne me l'accordât pas, parce qu'il n'a pu rien obtenir de moi. Il vous l'aurait accordé sans peine, m'a répondu Curion; mais faites comme s'il vous l'avait accordé, et je me chargerai, si vous vou-

ego enim ad eum scribam, ut tu ipse voles, de ea re nos inter nos locutos. Quid autem illius interest, quoniam in senatum non venis, ubi sis? Quin nunc ipsum minime offendisses [1] ejus causam, si in Italia non fuisses. Ad quæ ego, me recessum et solitudinem quærere, maxime quod lictores haberem. Laudavit consilium. Quid ergo? inquam : nam mihi cursus in Græciam per tuam provinciam est; quoniam ad mare superum milites sunt. Quid mihi, inquit, optatius? Hoc loco multa perliberaliter. Ergo hoc quidem est [2] profectum, ut non modo tuto, verum etiam palam navigaremus. Reliqua in posterum diem distulit : ex quibus scribam ad te, si quid erit epistola dignum. Sunt autem, quæ præterii : interregnumne esset exspectaturus; [3] an, quomodo dixerim? Ad se ille quidem deferri consulatum, sed se nolle in proximum annum. Et alia sunt, quæ exquiram. Jurabat ad summam, quod nullo negotio faceret, amicissimum mihi Cæsarem. [4] Esse debet. Quid enim, inquam, scripsit ad me Dolabella? Dico, quid? Affirmabat, quum scripsisset, quod me cuperet ad urbem venire, illum quidem gratias agere maximas, et non modo probare, sed etiam gaudere. Quid quæris? acquievi. Levata est enim suspicio illa domestici mali, et sermonis Hirtiani. Quam cupio illum dignum esse nobis; et quam

[1] Ejus causa si, *etc.* — [2] Verum profecto. — [3] *Ernest.*, *ex edd. primarum vestigiis, hæc ita constituit :* An, quomodo dixerit ille quidem, ad se deferri consulatum. — [4] *Maxima hic varietas et in libris, et in conjecturis eruditorum.*

lez, de lui écrire que nous en sommes convenus ensemble. Si vous n'allez point au sénat, que lui importe où vous soyez? Je suis même persuadé qu'il n'aurait point trouvé mauvais que vous eussiez d'abord quitté l'Italie. Je lui dis alors que je pensais à me retirer dans quelque lieu écarté, surtout à cause de mes licteurs, et il a approuvé mon dessein. Eh bien! ai-je repris, pour aller en Grèce, il faut que je passe par votre province; car la mer Adriatique est garnie de soldats. Tant mieux, m'a-t-il dit; et il m'a fait beaucoup d'offres de service. Ainsi je pourrai passer la mer, non seulement sans danger, mais même sans être obligé à me cacher. Curion a remis à demain ce qu'il a encore à me dire; je vous écrirai tout ce qui en vaudra la peine. J'ai oublié de lui demander si César attendrait l'interrègne pour les élections, ou si.... que dirai-je [24]? Curion prétend que César lui avait offert le consulat, mais qu'il n'en avait point voulu pour l'année prochaine. J'ai encore d'autres questions à lui faire. Il me jura enfin, ce qui ne lui coûte guère, que César était fort content de moi; qu'il en jugeait par ce que lui mandait Dolabella [25]. Qu'est-ce que c'est? lui dis-je. Dolabella, reprit-il, ayant écrit à César qu'il souhaitait que vous vinssiez à Rome, César, dans sa réponse, après l'avoir remercié de ses bonnes intentions, ajoute qu'il vous approuve, et qu'il est même content du parti que vous prenez. Que voulez-vous que je vous dise? J'ai commencé à respirer, et j'ai senti se dissiper les soupçons que m'avait donnés cette conversation de notre neveu avec Hirtius. Que je souhaite qu'il soit digne de nous; et que c'est bien malgré moi que je pense autrement [26]! Mais pourquoi aller trouver Hirtius? Il y a quelque chose là-dessous; je souhaite

ipse me invito, [1] qua pro illo sit supplicandum! Sed opus fuit Hirtio convento? Est profecto nescio quid: sed velim quam minimo. Et tamen eum nondum redisse miramur. Sed hæc videbimus.

Tu Oppios Terentiæ dabis. Jam enim urbis unum periculum est. Me tamen consilio juva, pedibusne Rhegium, an hinc statim in navem. Ceterum, quoniam commoror, ego ad te statim habebo, quod scribam, simul ut videro Curionem. De Tirone cura, quæso, quod facis, ut sciam, quid is agat.

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO S.

De tota mea cogitatione scripsi ad te antea satis, ut mihi visus sum, diligenter. De die nihil sane potest scribi certi, præter hoc; non ante lunam novam. Curionis sermo postridie eamdem habuit fere summam, nisi quod apertius significavit, se harum rerum exitum non videre. Quod mihi mandas de Quinto regendo, Ἀρκαδίαν. Tamen nihil prætermittam. Atque utinam tu! sed modestior non ero. Epistolam ad Vestorium statim de Tullia; ac valde requirere solebat.

Commodius tecum Vectenus est locutus, quam

[1] *Hæc sunt vitiosa et obscura; nec correctio sine libris*

que le mal ne soit pas grand. Nous sommes surpris qu'il ne soit pas encore revenu; attendons.

Vous donnerez à Térentia l'argent que j'avais chez les Oppius [27]; car on ne peut plus le placer sûrement à Rome [28]. Dites-moi, je vous prie, si vous me conseillez d'aller par terre à Rhégium, ou de m'embarquer ici. Mais comme je ne pars pas si tôt, j'aurai matière pour vous écrire, dès que j'aurai vu Curion. Informez-vous toujours, je vous prie, comment se porte Tiron.

LETTRE V.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Cumes, avril 704.

Je crois vous avoir rendu compte assez exactement, dans ma dernière lettre, de ma résolution et de mes mesures. Pour le jour de mon départ, tout ce que je puis dire, c'est que ce ne sera pas avant la nouvelle lune. Ce que me dit Curion le lendemain revient à peu près à ce que je vous ai déjà mandé, sinon qu'il m'assura plus clairement encore qu'il ne voyait point de remède aux maux présents. En me chargeant de veiller sur la conduite du jeune Quintus, vous me donnez une commission bien difficile [29]; mais je ne négligerai rien. Que n'est-il sous votre garde! Je ne serai pas néanmoins plus indulgent que vous. J'ai écrit sur-le-champ à Vestorius pour Tullia, qui m'avait parlé plusieurs fois de cette affaire.

Ce que vous a dit Vecténus est bien plus raisonnable que ce qu'il m'avait écrit; mais je ne saurais assez

ad me scripserat. Sed mirari satis hominis negligentiam non queo. Quum enim mihi Philotimus dixisset, HS L emere de Canuleio deversorium illud posse, minoris etiam emturum, si Vectenum rogassem; rogavi, ut, si quid posset, ex ea summa detraheret; promisit: ad me nuper, se HS XXX emisse; ut scriberem, cui vellem addici; diem pecuniæ id. novembr. esse. Rescripsi ei stomachosius, cum joco tamen familiari. Nunc, quoniam agit liberaliter, nihil accuso hominem, scripsique ad eum, me a te certiorem esse factum. Tu, de tuo itinere quid et quando cogites, velim me certiorem facias. A. d. XV kal. mai.

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO S.

Me adhuc nihil, præter tempestatem, moratur. Astute nihil sum acturus; fiat in Hispania quidlibet: et tamen [1] retice. Meas cogitationes omnes explicavi tibi superioribus litteris. Quocirca hæ sunt breves: et tamen, quia festinabam, eramque occupatior. De Quinto filio, fit a me quidem sedulo; sed nosti reliqua. Quod dein me mones, et amice, et prudenter mones; sed erunt omnia facilia, si ab uno illo cavero. Magnum opus est; mirabilia multa; nihil simplex, nihil sincerum. Vellem, suscepisses juvenem regendum. Pater

melioribus excogitari potest. Ernest. Schütz tamen sic tentavit, ne quid putem de illo suspicandum.

[1] Reticenter.

m'étonner de son peu d'attention [30]. Philotimus m'avait mandé qu'on aurait cette maison [31] de Canuléius pour cinquante mille sesterces, et que je l'aurais à moins, si j'en écrivais à Vecténus. Je le priai donc de m'en faire rabattre quelque chose, et il me le promit. Il m'écrivit dernièrement qu'il l'avait eue pour trente mille sesterces; que je lui marquasse à qui je voulais qu'on l'adjugeât; qu'il faudrait payer le 13 de novembre. Je lui ai répondu d'une manière un peu sèche, en plaisantant néanmoins; mais puisqu'il agit honnêtement, je n'ai plus lieu de me plaindre; je lui ai mandé que vous m'en aviez écrit. Dites-moi quelles mesures vous avez prises pour votre voyage, et quand vous comptez de partir. Le 17 d'avril.

LETTRE VI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Cumes, avril 704.

Je n'attends plus pour partir que le beau temps. Je n'userai point de finesse; que les affaires tournent en Espagne comme elles voudront : n'en dites mot néanmoins. Je vous ai rendu compte, dans mes dernières lettres, de tout ce que je pense, et celle-ci sera courte. D'ailleurs, étant à la veille de mon départ, j'ai fort peu de loisir. Quant au jeune Quintus, *je m'en occupe avec soin;* vous savez le reste [32]. Dans les autres avis que vous me donnez, je reconnais votre prudence et votre amitié, mais je ne crains que lui : il est fort difficile à gouverner, et a un étrange caractère; il est inégal et dissimulé. Je voudrais qu'il fût sous votre conduite; car son père est trop indulgent, et il détruit mon ouvrage. J'espérerais d'en venir à bout si je le gouvernais tout seul, comme vous le pourriez faire; mais

enim nimis indulgens, quidquid ego adstrinxi, relaxat. Si sine illo possem, regerem; quod tu potes. Sed ignosco : magnum, inquam, opus est. Pompeium pro certo habemus per Illyricum proficisci in Galliam. Ego nunc, qua et quo, videbo.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO S.

Ego vero Apuliam, et Sipontum, et tergiversationem istam probo; nec tuam rationem eamdem esse duco, quam meam : non quin in republica rectum idem sit utrique nostrum; sed ea non agitur. Regnandi contentio est; in qua pulsus est [1]modestior rex, et probior, et integrior, et is, qui nisi vincit, nomen populi romani deleatur necesse est; sin autem vincit, Sullano more exemploque vincet. Ergo hac in contentione neutrum tibi palam sentiendum, et tempori serviendum est. Mea causa autem alia est, quod beneficio vinctus, ingratus esse non possum : nec tamen in acie, sed Melitæ, aut alio in [loco] simili oppidulo, futurum puto. Nihil, inquies, juvas eum, in quem ingratus esse non vis? Imo minus fortasse voluisset. Sed de hoc videbimus. Exeamus modo : quod ut meliore tempore possimus, facit Adriano mari Dolabella, Fretensi Curio.

[1] *J. F. Gronovius, quia in mss. nonnullis scriptum est* admodestior, *legendum conjecit* et modestior.

je vous pardonne : ce n'est pas une chose facile. On dit ici comme une nouvelle certaine, que Pompée va passer dans les Gaules par l'Illyrie [33]; c'est à moi de voir où je dois aller, et quel chemin je dois prendre.

LETTRE VII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Cumes, avril 704.

Je trouve que vous ferez bien de passer par l'Apulie, et de vous embarquer à Siponte pour cacher votre marche; car vous n'avez pas les mêmes engagements que moi. Ce n'est pas que nous n'ayons les mêmes obligations lorsqu'il s'agit de la république; mais personne n'y songe : l'ambition seule arme ces deux rivaux; et pour notre malheur nous avons déjà vu réduit à prendre la fuite celui qui a le plus de modération, de vertu et de probité, dont la perte entraînerait celle de la liberté romaine, et dont la victoire, d'un autre côté, ne serait pas moins funeste que celle de Sylla. Ainsi vous faites bien de ne vous déclarer pour aucun des deux partis, et de vous accommoder au temps. La reconnaissance ne me laisse pas la même liberté; cependant je crois que je ne prendrai point les armes, mais que je me retirerai ou à Malte, ou dans quelque autre petite ville. Quoi! me direz-vous, ne ferez-vous rien pour un homme envers qui vous ne voulez pas être ingrat? Peut-être même aurait-il moins exigé. Mais nous verrons : partons d'abord. Comme Dolabella sera maître sur la mer Adriatique, et Curion sur celle de Sicile, je pourrai attendre la belle saison.

Injecta autem mihi spes quædam est, velle mecum Serv. Sulpicium colloqui. Ad eum misi Philotimum libertum cum litteris. Si vir esse volet, præclara συνοδία; sin autem, erimus nos, qui solemus. Curio [1] mecum vixit, jacere Cæsarem putans offensione populari, Siciliæque diffidens, si Pompeius navigare cœpisset. Quintum puerum accepi vehementer. Avaritiam video fuisse, et spem magni congiarii. Magnum hoc malum est : sed scelus illud, quod timueramus, spero nullum fuisse. Hoc autem vitium, puto te existimare non nostra indulgentia, sed a natura profectum : quem tamen nos disciplina regimus. De Oppiis Veliensibus quid placeat, cum Philotimo videbis. Epirum nostram putabimus; sed alios cursus videbamur habituri.

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO S.

Et res ipsa monebat, et tu ostenderas, et ego videbam, de iis rebus, quas intercipi periculosum esset, finem inter nos scribendi fieri tempus esse. Sed, quum ad me sæpe mea Tullia scribat, orans, ut, quid in Hispania geratur, exspectem; et semper adscribat, idem videri tibi; idque ipse etiam ex tuis litteris intellexerim : non puto esse alienum, me ad te, quid de ea re sentiam, scribere. Consilium istud tunc esset prudens, ut mihi

[1] *An fuit*, me invisit? *Ernest. Frustra.*

J'ai quelque soupçon que Sulpicius souhaite d'avoir une conférence avec moi, et je lui ai écrit par Philotimus, mon affranchi. S'il est homme de résolution, je ne puis avoir une meilleure compagnie; sinon, je ne me démentirai point. J'ai passé quelques jours avec Curion, qui m'a dit que César était mal avec le peuple. Pour lui, il ne croit pas pouvoir rester en Sicile si Pompée tient la mer. J'ai reçu notre neveu sévèrement : ce n'était qu'affaire d'intérêt; il croyait tirer de César une forte gratification. C'est toujours un très grand mal; mais je crois qu'il n'a pas eu cette mauvaise intention dont nous l'avions soupçonné [35]. Quant à l'amour du gain, vous voyez qu'il vient plutôt du naturel que de l'éducation : nous tâcherons d'y remédier. Vous règlerez avec Philotimus cette affaire des Oppius de Vélie. Je regarde sans doute votre maison d'Épire comme la mienne [36]; mais je ne crois pas aller de ce côté-là.

LETTRE VIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Cumes, mai 704.

Vous m'avez averti qu'il était temps de ne plus nous écrire, sur les affaires présentes, des lettres qui pourraient être interceptées; j'avais fait aussi cette réflexion, et la chose parlait assez d'elle-même. Mais ma fille m'ayant écrit plusieurs fois pour m'engager à demeurer en Italie jusqu'à ce que l'on ait vu comment les affaires tourneront en Espagne, et me marquant dans toutes ses lettres que vous êtes du même sentiment, ce qui m'a aussi paru par les vôtres, j'ai cru devoir vous exposer ce que j'en pense. Ce parti pourrait être bon, si, comme vous le prétendez, il

videtur, si nostras rationes ad Hispaniensem casum accommodaturi essemus; quod fieri dicitis oportere. Necesse est enim, aut, id quod maxime velim, pelli [1] istum ab Hispania; aut trahi id bellum; aut istum, ut confidere videtur, apprehendere Hispanias. Si pelletur; quam gratus, aut quam honestus tum erit ad Pompeium noster adventus; quum ipsum Curionem ad eum transiturum putem? Si trahitur bellum; quid exspectem, aut quam diu? Relinquitur, ut, si vincimur in Hispania, quiescamus. Id ego contra puto: istum enim victorem magis relinquendum puto, quam victum, et dubitantem magis, quam fidentem suis rebus. Nam cædem video, si vicerit, et impetum in privatorum pecunias, et exsulum reditum, et tabulas novas, et turpissimorum honores, et regnum non modo romano homini, sed ne Persæ quidem cuiquam tolerabile. Tacita esse poterit indignitas nostra? pati poterunt oculi, me cum Gabinio sententiam dicere? et quidem illum rogari prius? præsto esse clientem tuum [2] Clœlium? [3] C. Ateii [4] Plaguleium? ceteros? Sed cur inimicos colligo? qui meos necessarios, a me defensos, nec videre in curia sine dolore, nec versari inter eos sine dedecore potero. Quid? si ne id quidem est exploratum, fore, ut mihi liceat (scribunt enim ad me amici ejus, me illi nullo

[1] *Ern.*, illum. — [2] *P. Manutius invenit* Clodium *in codd. Bessarionis et Alberti Ferri. Forte intelligendum de Sext. Clodio.* — [3] *Conjectura Bosii. Vett. edd. habent vel* Catulli, *vel* Cateli, *vel* Cateii. — [4] *Corradus conj.* Patulcium.

fallait absolument se régler sur ce qui arrivera en Espagne; mais je suis d'un avis fort différent; et voici comme je raisonne : Ou César sera chassé d'Espagne, ce que je souhaite fort; ou la guerre traînera en longueur; ou il se rendra maître de l'Espagne, comme il se le promet. S'il est battu, n'aurai-je pas bonne grâce alors d'aller trouver Pompée? quel gré m'en saura-t-il, puisqu'en ce cas Curion même pourrait bien en faire autant? Si la guerre traîne en longueur, qu'attendre, et jusques à quand? Reste donc, si César se rend maître de l'Espagne, que je demeure en Italie. Mais je raisonne tout autrement; je crois devoir bien plutôt le quitter lorsqu'il sera victorieux, ou que ses affaires seront en bon état, que si elles devenaient mauvaises et qu'il fût battu. S'il est victorieux, je prévois déjà qu'il répandra le sang des citoyens, qu'il s'emparera de leurs biens, qu'il rappellera les bannis, que nous verrons une banqueroute générale, et les gens les plus indignes élevés aux premiers honneurs [37]; enfin qu'il nous fera gémir sous une tyrannie insupportable, je ne dis pas à un Romain, mais à un Perse [38]. Pourrai-je, sans me plaindre, souffrir tant d'indignités? pourrai-je me résoudre à opiner avec Gabinius, et à opiner après lui [39]? pourrai-je voir assis parmi nous Clélius, votre client, et Plaguléius, celui de C. Atéius [40], tant d'autres enfin de même espèce? Mais pourquoi ne parler que de mes ennemis? je ne verrais qu'avec peine dans le sénat mes plus familiers amis, ceux pour qui j'ai plaidé autrefois, et je ne pourrais, sans honte, me trouver au milieu d'eux. Que sais-je même s'il me serait libre d'entrer au sénat? car les amis de César me mandent qu'il est fort mécontent que je ne m'y sois pas trouvé. Puis-je penser à me livrer à lui, lorsque je ne pourrai

modo satisfecisse, quod in senatum non venerim); tamenne dubitemus, an ei nos etiam cum periculo venditemus, quicum conjuncti ne cum præmio quidem voluimus esse? Deinde hoc vide, non esse judicium de tota contentione in Hispaniis: nisi forte, iis amissis, arma Pompeium abjecturum putas. Cujus omne consilium Themistocleum est. Existimat enim, qui mare teneat, eum necesse rerum potiri. Itaque, qui nunquam id egit, ut Hispaniæ per se tenerentur, navalis apparatus ei semper antiquissima cura fuit. Navigabit igitur, quum erit tempus, maximis classibus, et ad Italiam accedet: in qua nos sedentes quid erimus? nam medios esse jam non licebit. Classibus adversabimur igitur? [1] quod malum majus, seu tantum denique? quid turpius? [2] Ain' tu, Attice, siccin' absentis solus tuli scelus? ejusdem, cum Pompeio et cum reliquis principibus non feram? Quod si jam, misso officio, periculi ratio habenda est; ab illis est periculum, si peccaro; ab hoc, si recte fecero; nec ullum in his malis consilium periculo vacuum inveniri potest: ut non sit dubium, quin turpiter facere cum periculo fugiamus; quod fugeremus etiam cum salute.

Non simul cum Pompeio mare transierimus? Omnino non potuimus. Exstat ratio dierum. Sed tamen (fateamur enim, quod est; ne condamus quidem, ut possumus) fefellit ea me res, quæ

[1] Quod malum in aliis scilicet tantum? denique q. t. — [2] *Magna dissensio est interpretum in perturbato loco. Schütz, e vestigiis mss.*, Ain' tu, Attice? an qui invalidi et absentis solus tuli scelus, ejusdem, *etc.*

le faire sans danger, ne l'ayant pas voulu lorsque je le pouvais avec avantage? Considérez aussi que l'affaire d'Espagne ne sera pas décisive; car vous ne croyez pas que Pompée, s'il perdait l'Espagne, mettrait bas les armes, lui qui s'est fait le même plan que Thémistocle [41], et qui est persuadé que celui qui est maître de la mer, le sera tôt ou tard de l'empire. Aussi vous voyez qu'il ne s'est point soucié de défendre l'Espagne en personne, au lieu qu'il s'est fait d'abord un point capital d'avoir une puissante flotte. Il se mettra donc en mer quand il en sera temps, et viendra descendre en Italie : quel parti prendrons-nous alors, nous qui y serons demeurés? car nous ne pourrons plus être neutres. Il faudra donc nous opposer à sa descente : quelle extrémité et quelle honte pour nous [42] !.... Mais quand même je n'aurais point d'égard à mes engagements, et que je ne penserais qu'à ma sûreté, je vois que je m'expose au ressentiment de Pompée en manquant à mon devoir, et que c'est au contraire en le faisant que je m'expose à celui de César. Il n'est donc point ici de parti qui n'ait ses dangers, et je n'ai garde d'en prendre un qui me déshonorerait sans me mettre à couvert, puisque je ne le prendrais pas même pour me sauver.

Que n'ai-je donc passé la mer avec Pompée? Je n'en ai pas été le maître, comme on peut le voir par la date des lettres qu'il m'écrivit alors. De plus (car il faut vous parler naturellement, et vous dire une autre raison que j'aurais pu dissimuler), j'ai compté que la paix se ferait; je l'ai cru peut-être trop légèrement, mais enfin je l'ai cru; et je savais qu'en ce cas il était fort dangereux pour moi d'être mal avec César, pendant qu'il serait bien avec Pompée : je m'en étais déjà

fortasse non debuit, sed fefellit : pacem putavi fore; quæ si esset, iratum mihi Cæsarem esse, quum idem amicus esset Pompeio, nolui. Senseram enim, quam iidem essent. Hoc verens, in hanc tarditatem incidi. Sed assequor omnia, si propero; si cunctor, amitto. Et tamen, mi Attice, auguria quoque me incitant quadam spe non dubia, non hæc collegii nostri ab Appio, sed illa [1] Platonis de tyrannis. Nullo enim modo posse video stare istum diutius, quin ipse per se, etiam languentibus nobis, concidat; quippe qui florentissimus, ac novus, VI, VII diebus ipsi illi egenti ac perditæ multitudini in odium acerbissimum venerit; qui duarum rerum simulationem tam cito amiserit, mansuetudinis in Metello, divitiarum in ærario. Jam, quibus utatur vel sociis, vel ministris, si ii provincias, si rempublicam regent, quorum nemo duo menses potuit patrimonium suum gubernare? Non sunt omnia colligenda; quæ tu acutissime perspicis : sed tamen ea pone ante oculos; jam intelliges, id regnum vix semestre esse posse. Quod si me fefellerit, feram, sicut multi clarissimi homines in republica excellentes tulerunt : nisi forte me, Sardanapali vicem, [2] in lectulo mori malle censueris, quam exsilio Themistocleo : qui quum fuisset, ut ait Thucydides, [3] τῶν μὲν παρόντων δι' ἐλαχίστης βουλῆς κράτιστος γνώμων, τῶν δὲ μελλόντων ἐπὶ πλεῖστον τοῦ γενησομένου ἄριστος εἰκαστὴς, tamen incidit in eos casus, quos vitasset, si eum nihil fefellisset. Etsi is erat

[1] *De Republ.*, *Lib.* VIII. — [2] In suo lectulo. — [3] *Thucyd.*, I, 138.

fort mal trouvé, et je voyais bien qu'ils étaient toujours les mêmes. Voilà ce qui m'a empêché de me déterminer plus tôt; mais je n'aurai rien perdu, pourvu que je parte incessamment, au lieu qu'en différant davantage, je perds tout. D'ailleurs, mon cher Atticus, je m'y sens porté par certains augures qui me paraissent infaillibles; je ne parle pas de ceux dont Appius notre collègue a donné les principes [43], mais de ceux de Platon sur les tyrans. Je ne vois pas comment César pourrait se soutenir, et je ne doute point qu'il ne tombe de lui-même, quand nous ne ferions aucun effort pour l'abattre; lui qui, avec une fortune si florissante, est devenu, en six ou sept jours, odieux à cette populace même si avide de révolutions; lui qui, par sa conduite envers le trésor public et Métellus, a laissé voir qu'il n'était ni riche ni clément. Et quels sont ses compagnons, ses ministres? s'ils ont mangé en deux mois leur patrimoine, que sera-ce lorsque les provinces et la république seront entre leurs mains? Il y aurait à faire bien d'autres réflexions que je vous abandonne : pour peu que vous envisagiez les choses, vous conclurez que ce nouveau règne peut à peine durer six mois. Si je me trompe, je saurai prendre mon parti, à l'exemple de tant d'autres illustres républicains, à moins que vous ne vouliez que je meure dans mon lit, comme Sardanapale [44], plutôt que dans un exil glorieux, comme Thémistocle, qui, selon Thucydide, *savait mieux que personne se déterminer pour le moment, et former de justes conjectures pour l'avenir* [45], et qui néanmoins tomba dans des malheurs qu'il aurait évités s'il avait su tout prévoir. Quoique, selon le même Thucydide, *personne ne démêlât mieux ce qu'il y avait de bon et de mauvais dans les affaires les plus obscures*, cependant il ne put se prémunir

(ut ait idem), qui τὸ ἄμεινον καὶ τὸ χεῖρον ἐν τῷ ἀφανεῖ ἔτι προεώρα μάλιστα : tamen non vidit, nec quo modo Lacedæmoniorum, nec quo modo suorum civium invidiam effugeret, nec quid Artaxerxi polliceretur. Non fuisset et illa nox tam acerba Africano, sapientissimo viro, non tam dirus ille dies Sullanus callidissimo viro C. Mario, si nihil utrumque eorum fefellisset.

Nos tamen hoc confirmamus illo augurio, quo diximus; nec nos fallit, nec aliter accidet. Corruat iste necesse est, aut per adversarios, aut ipse per se, qui quidem sibi est adversarius unus acerrimus. Id spero vivis nobis fore. Quanquam tempus est, nos de illa perpetua jam, non de hac exigua vita cogitare. Sin quid acciderit maturius, haud sane mea multum interfuerit, utrum factum videam, an futurum esse multo ante viderim. Quæ quum ita sint, non est committendum, ut iis pareamus, quos contra me senatus, ne quid respublica detrimenti acciperet, armavit. Tibi sunt omnia commendata; quæ commendati[illegible]s meæ, pro tuo in nos amore, non indigent. [illegible]ercule ego quidem reperio, [1] quid scribam. Sedeo enim πλουδοκῶν. Etsi nihil unquam tam fuit scribendum, quam nihil mihi unquam ex plurimis tuis jucunditatibus gratius accidisse, quam quod meam Tulliam suavissime diligentissimeque coluisti. Valde eo ipsa delectata est : ego autem non minus; cujus quidem virtus mirifica. Quo modo illa fert publicam cladem ? quo modo domesticas tricas ? quam-

[1] Quod.

contre la jalousie des Athéniens et des Lacédémoniens [46], et ne vit pas assez ce qu'il promettait à Artaxerxès [47]. Les jours de Scipion l'Africain, cet homme si prudent, n'auraient pas été abrégés [48], et Marius, le plus fin de tous les hommes, n'aurait pas été réduit par Sylla à de si cruelles extrémités [49], si l'un et l'autre avaient tout prévu.

Mais l'augure sur lequel je me fonde ne me trompera point : c'est une chose infaillible, ou César succombera sous les efforts de ses ennemis; ou il se perdra lui-même; car il n'a point de plus dangereux ennemi. J'espère que cela arrivera avant que je meure : après tout, il est temps que je pense plutôt à l'immortalité qui vient des grandes actions, qu'à ce peu de jours qui me restent. Que s'ils sont abrégés, il est assez égal pour moi de voir ce changement, ou de l'avoir prédit long-temps avant qu'il arrivât. Avec de tels sentiments, je n'ai garde de me soumettre à ceux contre qui le sénat m'a ordonné de prendre les armes pour défendre la république [50]. Je vous ai recommandé tout ce qui m'intéresse; c'est une recommandation dont votre amitié pour moi n'avait pas besoin. Ainsi je n'ai plus rien à vous écrire, et je n'attends pour partir qu'un vent favorable. Mais je ne dois pas manquer de vous assurer que, parmi toutes vos bontés, rien ne m'a plus touché que votre zèle et votre attention pour Tullia; elle y a été très sensible aussi-bien que moi. Que j'admire sa vertu ! avec quelle force d'esprit elle soutient et les malheurs publics et les petits chagrins de famille! Mais surtout avec quel courage elle me voit partir ! Quoiqu'elle ait pour moi une amitié si vive et si tendre, elle ne considère que

tus autem animus in discessu nostro? [1] Sit στοργὴ, sit summa σύντηξις : tamen nos recte facere, et bene audire vult. Sed hac super re nimis; ne meam ipse συμπάθειαν jam evocem. Tu, si quid de Hispaniis certius, et si quid aliud, dum adsumus, scribes : et ego fortasse discedens dabo ad te aliquid; eo etiam magis, quod Tullia te non putabat hoc tempore ex Italia. Cum Antonio item est agendum, ut cum Curione Melitæ me velit esse, huic bello nolle interesse. Eo velim tam facili uti possem, et tam bono in me, quam Curione. Is ad Misenum VI nonas venturus dicebatur, id est hodie; sed præmisit mihi odiosas litteras, hoc exemplo :

ANTONIUS TRIB. PLEB. PROPRÆT. CICERONI IMP. S.

Nisi te valde amarem, et multo quidem plus, quam tu putas, non extimuissem rumorem, qui de te prolatus est, quum præsertim falsum esse existimarem. Sed quia te nimio plus diligo, non possum dissimulare, mihi famam quoque, quamvis sit falsa, magni esse. Te iturum trans mare, credere non possum, quum tanti facias Dolabellam, et Tulliam tuam, feminam lectissimam, tantique ab omnibus nobis fias; quibus mehercule dignitas amplitudoque tua pæne carior est, quam tibi ipsi. Sed tamen non sum arbitratus esse amici, non commoveri etiam improborum sermone; atque eo feci studiosius, quod judicabam duriores

[1] *Schütz hæc mutat legendo.*, Στοργὴ sit summa licet, summa συντηξις. *Frustra.*

ce que mon devoir et mon honneur me prescrivent. N'en disons pas davantage, de peur de me laisser trop attendrir. Si vous avez des nouvelles d'Espagne, ou quelques autres, mandez-les-moi. Je pourrai bien aussi vous écrire encore avant mon départ, surtout s'il est vrai, comme Tullia me l'apprend, que vous ne pensez plus à aller en Épire. Il faut maintenant que je tâche d'obtenir d'Antoine la liberté de me retirer à Malte, en l'assurant que je demeurerai neutre; je désire qu'il soit là-dessus aussi facile que Curion. On dit qu'il doit arriver à Misène [51] aujourd'hui 2 de mai; mais il m'a écrit par avance une lettre qui ne me promet rien de bon; en voici le copie :

ANTOINE, TRIBUN DU PEUPLE, PROPRÉTEUR, A CICÉRON, *IMPERATOR*, S.

Si je ne m'intéressais pas à ce qui vous regarde, et beaucoup plus que vous ne pensez, j'aurais négligé le bruit que l'on fait courir sur vous, d'autant plus que je le crois sans fondement. Mais, comme j'ai pour vous une amitié très vive, je ne puis m'empêcher de vous dire que ces bruits, quoique faux, ne laissent pas de me faire de la peine. Je ne puis croire que vous songiez à passer la mer : vous aimez trop Dolabella et votre illustre fille, et vous êtes trop aimé de nous tous; car j'ose dire que vos intérêts nous sont plus chers qu'à vous-même. Mais quoique je sois persuadé que ce sont des gens malintentionnés qui font courir ces bruits, j'ai cru néanmoins qu'il ne serait pas d'un bon ami de les négliger, et que je devais même avoir pour vous plus d'attention à cause de

partes mihi impositas esse ab offensione nostra, quæ magis a ζηλοτυπία mea, quam ab injuria tua nata est. Sic enim volo te tibi persuadere, mihi neminem esse cariorem te, excepto Cæsare meo, meque illud una judicare, Cæsarem maxime in suis M. Ciceronem reponere. Quare, mi Cicero, te rogo, ut tibi omnia integra serves; ejus fidem improbes, qui tibi, ut beneficium daret, prius injuriam fecit; contra [1] eum ne profugias, qui te, etsi non amabit (quod accidere non potest), tamen salvum amplissimumque esse cupiet. Dedita opera ad te Calpurnium, familiarissimum meum, misi, ut mihi magnæ curæ tuam vitam ac dignitatem esse scires.

Eodem die a Cæsare Philotimus attulit, hoc exemplo :

CÆSAR IMP. CICERONI IMP. S.

Etsi te nihil temere, nihil imprudenter facturum judicaram; tamen permotus hominum fama, scribendum ad te existimavi, et pro nostra benivolentia petendum, ne quo progredereris, [2] proclinata jam re, [3] quo, integra etiam, progrediendum tibi non existimasses. Namque et amicitiæ graviorem injuriam feceris, et tibi minus commode consulueris, si non fortunæ obsecutus videbere (omnia enim secundissima nobis, adver-

[1] *Victorius delevit* eum, *quem omnes secuti sunt. Restituit Grævius. Iterum Ernest. deleverat. Restituimus.* — [2] *Ed. Rom.*, inclinata. *Edidit primum Jensonus* proclinata, *quod verius h. l. videtur, et scriptum etiam fuit a Cæsare, Bell. Gall.*, VII, 42. — [3] *Vulg.*, qua.

nos anciens différends, qui étaient venus plutôt de quelque jalousie de ma part, que d'aucun tort de la vôtre [52]. Vous pouvez compter qu'après César il n'y a personne qui me soit plus cher que vous, et je puis aussi vous répondre que César vous compte parmi ses meilleurs amis. Je vous en conjure donc, mon cher Cicéron, gardez-vous de prendre aucun engagement, et de vous livrer à un homme qui, pour vous réduire à avoir besoin de lui, a commencé par vous nuire [53], ne fuyez point César, qui, n'eût-il pas une véritable amitié pour vous, ce qui est impossible, ne laisserait pas de vous conserver tous les honneurs dont vous jouissez. Je vous envoie exprès Calpurnius, mon ami particulier, pour vous prouver combien je m'intéresse à votre salut et à votre gloire.

Le même jour Philotimus m'apporta une lettre de César, dont voici la copie :

CÉSAR, *IMP.*, A CICÉRON, *IMP.*, S.

Quoique je sois persuadé que vous avez trop de prudence pour prendre un mauvais parti, j'ai cru néanmoins ne pas devoir négliger le bruit qui s'est répandu. Les sentiments qui nous unissent m'autorisent à vous prier de ne vous engager avec personne, aujourd'hui que la fortune se déclare, puisque vous n'avez pas cru devoir le faire lorsqu'elle était incertaine. Les choses ayant si bien tourné pour moi et si mal pour eux, vous agiriez également contre les devoirs de l'amitié, et contre vos propres intérêts, si vous ne paraissiez obéir à la fortune. On croirait d'ailleurs que ce ne serait point la bonté de leur cause qui vous aurait déterminé; elle n'était pas moins bonne lorsque vous avez évité de vous trouver avec eux; et

sissima illis accidisse videntur), nec causam secutus (eadem enim tum fuit, quum ab eorum consiliis abesse judicasti), sed meum aliquod factum condemnavisse; quó mihi gravius abs te nil accidere potest. Quod ne facias, pro jure nostræ amicitiæ a te peto. Postremo, quid viro bono et quieto, et bono civi magis convenit, quam abesse a civilibus controversiis? quod nonnulli quum probarent, periculi causa sequi non potuerunt. Tu, explorato et vitæ meæ testimonio, et amicitiæ judicio, neque tutius, neque honestius reperies quidquam, quam ab omni contentione abesse. xv kal. mai. ex itinere.

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO S.

Adventus Philotimi (at cujus hominis, quam insulsi, et quam sæpe pro Pompeio mentientis!) exanimavit omnes, qui mecum erant. Nam ipse obdurui. Dubitabat nostrum nemo, quin Cæsar itinera repressisset: volare dicitur; Petreius cum Afranio conjunxisset se: nihil affert ejusmodi. Quid quæris? etiam illud erat persuasum; Pompeium cum magnis copiis iter in Germaniam per Illyricum fecisse: id enim αὐθεντικῶς nuntiabatur. Melitam igitur, opinor, capessamus, dum, [1] quid in Hispania: quod quidem propemodum videor ex Cæsaris litteris ipsius voluntate facere posse; qui negat neque honestius, neque tutius mihi quidquam esse, quam ab omni contentione

[1] Quod.

l'on ne manquerait pas de dire que j'ai fait depuis quelque action que vous voulez désavouer publiquement. Rien ne pourrait être plus injurieux pour moi, et je vous conjure, par notre amitié, de ne me pas faire un tel affront. Après tout, que peut faire de mieux un bon citoyen, ennemi des dissensions publiques, que de garder une exacte neutralité? Bien des gens auraient pris ce parti, s'ils l'avaient cru sûr pour eux. Vous qui connaissez mon caractère et mon amitié, vous pouvez le prendre avec aussi peu de danger pour votre sûreté que pour vôtre honneur. En route, le 17 d'avril.

LETTRE IX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Cumes, mai 704.

L'arrivée de Philotimus a consterné tous ceux qui sont ici; pour moi, je ne sens plus rien. Vous connaissez le personnage; vous savez avec quelle légèreté il croit et débite tout ce qui est à l'avantage de Pompée. Aujourd'hui c'est un autre ton. Nous ne doutions point que César n'eût retardé sa marche; bien loin de cela, il vole. On assurait que Pétréius avait joint Afranius [54]; à l'en croire, il n'en est rien. De plus, on était persuadé ici, comme d'une nouvelle authentique, que Pompée marchait avec une nombreuse armée par l'Illyrie pour passer dans la Germanie [55]. Mais, puisque ce ne sont que de faux bruits, je vais me retirer à Malte, jusqu'à ce qu'on ait eu des nouvelles d'Espagne. Il me paraît même, par la lettre de César, qu'il ne le trouvera pas mauvais, pusqu'il me dit que le parti le plus sûr et le plus honorable pour

abesse. Dices, ubi ergo tuus ille animus, quem proximis litteris? Adest, et idem est. Sed utinam meo solum capite decernerem! lacrymæ meorum me interdum molliunt, precantium, ut de Hispaniis exspectemus. M. Cœlii quidem epistolam, scriptam miserabiliter, quum hoc idem obsecraret, ut exspectarem, ne fortunas meas, ne [1] unicam filiam, ne meos omnes tam temere proderem, non sine magno fletu legerunt pueri nostri: etsi meus quidem est fortior, eoque ipso vehementius commovet; nec quidquam, nisi de dignatione, laborat. Melitam igitur; deinde, quo videbitur.

Tu tamen etiam nunc mihi aliquid litterarum, et maxime si quid ab Afranio. Ego, si cum Antonio locutus ero, scribam ad te, quid actum sit. Ero tamen in credendo, ut mones, cautus. Nam occultandi ratio quum difficilis, tum etiam periculosa est. Servium exspecto ad nonas; et adigit ita Postumia, et Servius filius. Quartanam leviorem esse gaudeo. Misi ad te Cœlii etiam litterarum exemplum.

CŒLIUS CICERONI S.

[2] EXANIMATUS tuis litteris, quibus te nihil, nisi

[1] *Monuit jam Manutius*, unicum filium *ex ipsa Cœlii epistola legendum videri*. — [2] *Alterum est hujus epistolæ exemplum*, *Ep. fam.*, VIII, 16, *tom.* XVIII, *p.* 408. *Differunt quum alia quædam, tum principium hoc, quod*

moi, c'est de rester neutre. Où est donc, me direz-vous, ce courage qui paraissait dans votre dernière lettre? Il est toujours le même, et plût aux dieux qu'il ne s'agît que d'exposer ma vie! mais je vous avoue que je cède quelquefois aux larmes de toute ma famille, qui me prie d'attendre ce que deviendront les affaires d'Espagne. J'ai reçu une lettre de Célius, écrite d'une manière fort touchante, dans laquelle il me donne le même conseil, et me conjure de ne point trahir mes intérêts, ceux de mon fils unique [56] et de toute ma famille, et que nos jeunes gens n'ont pu lire sans verser beaucoup de larmes. Mon fils a néanmoins plus de courage; il ne pense qu'à ce que l'honneur demande de moi; mais c'est ce qui m'attendrit encore davantage. Allons donc d'abord à Malte, et je ferai ensuite ce que vous me conseillerez.

Écrivez-moi avant mon départ, et dites-moi surtout quelles nouvelles on a d'Afranius. Si j'ai une entrevue avec Antoine, je vous en rendrai compte : n'appréhendez pas que je me fie trop à ce qu'il me dira. Je ne pense plus à me tenir caché en Italie; cela serait également difficile et dangereux. J'attends Servius pour le 7 de ce mois, comme Postumia et le jeune Servius m'en ont prié. Je suis ravi que votre fièvre quarte soit diminuée. Voici la lettre de Célius.

CÉLIUS A CICÉRON, S.

Vous me faites trembler; vous ne méditez que des projets funestes : c'est ce que j'entrevois dans votre lettre, où, sans m'expliquer vos desseins, vous me les laissez pénétrer. Je ne veux pas différer un moment à vous écrire. Par votre fortune, mon cher Ci-

triste, cogitare ostendisti, neque, id quod esset, perscripsisti, neque non tamen, quale esset, quod cogitares, aperuisti, has ad te illico litteras scripsi. Per fortunas tuas, Cicero, per liberos te oro et obsecro, ne quid gravius de salute et incolumitate tua consulas. Nam deos hominesque, amicitiamque nostram testificor, me tibi prædixisse, neque temere monuisse; sed, postquam Cæsarem convenerim, sententiamque ejus, qualis futura esset parta victoria, cognorim, te certiorem fecisse. Si existimas, eamdem rationem fore Cæsaris in dimittendis adversariis, et conditionibus ferendis, erras. Nihil, nisi atrox et sævum, cogitat, atque etiam loquitur. Iratus senatui exiit; his intercessionibus plane incitatus est : non, mehercule, erit deprecationi locus. Quare, si tibi tu, si filius unicus, si domus, si spes tuæ reliquæ tibi caræ sunt; si aliquid apud te nos, si vir optimus, gener tuus, valemus : eorum fortunam non debes velle conturbare; ut eam causam, in cujus victoria salus nostra est, odisse aut relinquere cogamur, aut impiam cupiditatem contra salutem tuam habeamus. Denique illud cogita, quod offensæ fuerit, in ista cunctatione te subiisse. Nunc te contra victorem Cæsarem facere, quem dubiis rebus lædere noluisti, et ad eos fugatos accedere, quos resistentes sequi nolueris, summæ stultitiæ est. Vide, ne, dum pudet te parum optimatem esse, parum diligenter, quod optimum sit, eligas. Quod si totum tibi persuadere non possum, saltem,

sic habet : Exanimatus sum.... Has illico ad te litt. scripsi.

céron, par la tendresse que vous portez à vos enfants, je vous conjure d'abandonner une dangereuse résolution. J'atteste les dieux, les hommes et mon amitié, que mes prédictions n'étaient pas sans fondement, et que je ne vous ai donné de conseils qu'après avoir appris de César même comment il userait de sa victoire. Si vous vous figurez qu'il pardonnera aussi facilement à ses ennemis qu'il leur a proposé des conditions, vous vous trompez. Ses pensées, et même ses discours, ne respirent que rigueur et vengeance. Il est parti fort mécontent du sénat; ces oppositions l'ont irrité, il ne fera grâce à personne. Si vos intérêts, si ceux d'un fils unique et de toute votre famille vous sont chers, si vous tenez aux espérances qui vous restent, si vous avez quelque égard pour vos amis et pour un gendre tel que le vôtre, ne nous imposez pas la cruelle alternative de trahir et d'abandonner un parti auquel notre fortune et notre salut sont attachés, ou de former des vœux impies contre le vôtre. Considérez aussi que n'ayant pas d'abord suivi Pompée, s'il peut en être blessé, il l'est aujourd'hui, et qu'après avoir ménagé César avant sa victoire, ce serait une extrême folie de vous déclarer contre César vainqueur, pour vous joindre à des gens qui fuient devant lui, vous qui ne l'avez pas voulu faire lorsqu'ils paraissaient en état de lui résister. Prenez garde qu'en voulant, par point d'honneur, suivre ce qu'ils appellent le bon parti, vous n'en preniez un fort mauvais. Si je ne puis vous fléchir entièrement, attendez du moins que l'on sache ce qui se sera passé en Espagne; je vous garantis que cette province est à nous dès que César y paraîtra. Quel espoir leur reste-t-il après avoir perdu l'Espagne? Aucun. Qui peut donc vous faire embrasser une cause désespérée? en vérité, je ne le conçois

dum, quid de Hispaniis agamus, scitur, exspecta; quas tibi nuntio adventu Cæsaris fore nostras. Quam isti spem habeant, amissis Hispaniis, nescio. Quod porro tuum consilium sit ad desperatos accedere, non medius fidius reperio. Hoc, quod tu non dicendo mihi significasti, Cæsar audierat; ac simul atque, have, mihi dixit, statim, quid de te audisset, exposuit. Negavi, me scire; tamen ab eo petivi, ut ad te litteras mitteret, quibus maxime ad remanendum commoveri posses. Me secum in Hispaniam ducit. Nam, nisi ita faceret, ego prius, quam ad urbem accederem, ubicumque esses, ad te percurrissem, et hoc a te præsens contendissem, atque omni vi te retinuissem. Etiam atque etiam, Cicero, cogita, ne te tuosque omnes funditus evertas; nec te sciens prudensque eo demittas, unde exitum vides nullum esse. Quod si te aut voces optimatium commovent, aut nonnullorum hominum insolentiam et jactationem ferre non potes: eligas, censeo, aliquod oppidum vacuum a bello, dum hæc decernuntur, quæ jam erunt confecta. Id si feceris, et ego te sapienter fecisse judicabo, et Cæsarem non offendes.

EPISTOLA X.

CICERO ATTICO S.

Me cæcum, qui hæc ante non viderim! Misi ad te epistolam Antonii. Ei quum ego sæpissime scripsissem, nihil me contra Cæsaris rationes cogi-

pas. Ce que vous m'avez fait entendre sans me le dire, César le savait déjà quand je suis venu le trouver; et dès que je me suis présenté devant lui, il m'a dit qu'on lui avait parlé de vous. J'ai protesté de mon ignorance, et je l'ai prié de vous écrire d'une manière qui pût vous engager à demeurer. Il m'emmène avec lui en Espagne, sans quoi je n'aurais pas manqué, avant de me rendre à Rome, de vous aller trouver, quelque part que vous fussiez, pour m'expliquer avec vous, et vous forcer malgré vous-même de ne pas quitter l'Italie. Ah! gardez-vous, mon cher Cicéron, gardez-vous bien de vous perdre, ainsi que toute votre famille, et ne vous précipitez point volontairement dans un abîme d'où vous ne pourrez plus sortir. Si les discours de ceux qui se disent les honnêtes gens font quelque impression sur vous, ou que vous ayez peine à supporter l'arrogance et les hauteurs de quelques hommes, je vous conseille de vous retirer dans quelque ville neutre jusqu'à la fin de cette querelle, qui ne peut manquer d'être bientôt décidée. C'est le parti le plus sage que vous ayez à choisir, et César ne s'en offensera pas.

LETTRE X.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Cumes, mai 704.

Quel aveuglement à moi de n'avoir pas prévu ce qui m'arrive aujourd'hui! Je vous ai déjà envoyé une lettre d'Antoine. Je lui avais écrit plusieurs fois que je ne pensais nullement à me déclarer contre César;

tare; meminisse me generi mei, meminisse amicitiæ; potuisse, si aliter sentirem, esse cum Pompeio; me autem, quia cum lictoribus invitus cursarem, abesse velle, nec id ipsum certum etiam nunc habere : vide, quam ad hæc [1] παροινικῶς.

« Tuum consilium quam verum est? Nam qui se « medium esse vult, in patria manet; qui profi- « ciscitur, aliquid de alterutra parte judicare vi- « detur. Sed ego is non sum, qui statuere debeam, « jure quis proficiscatur, nec ne. Partes mihi « Cæsar has imposuit, ne quem omnino discedere « ex Italia paterer. Quare parvi refert, me pro- « bare cogitationem tuam, si nihil tamen tibi re- « mittere possum. Ad Cæsarem mittas, censeo, et « ab eo hoc petas. Non dubito, quin impetraturus « sis, quum præsertim te amicitiæ nostræ ratio- « nem habiturum esse pollicearis. »

Habes σκυτάλην Λακωνικήν. Omnino excipiam hominem. Erat autem v non. venturus vesperi, id est, hodie. Cras igitur ad me fortasse veniet. Tentabo, [2] audeam, nihil properare; missurum ad Cæsarem, clamabo, me; cum paucissimis alicubi occultabor; [3] certe hinc, istis invitissimis, evolabo, atque utinam ad Curionem! Σὺν θεῷ τοι λέγω. Magnus dolor accessit. Efficietur aliquid dignum nobis.

[1] *Victorius reposuit* τυραννικῶς; *sed illud eodem redit, et magis convenit in Antonium.* — [2] *Corruptus locus. Olivetus habet e Grævio,* ac dicam; *Schütz,* ut persuadeam me nihil prop. — [3] *Hæc est lectio antiqua et bona. Bosius e vitiosa scriptura librorum suorum dedit* carris : *quod omnes secuti sunt. Non placet Ernestio.*

que je me souvenais de ce que je dois à mon gendre * et à César même ; que si j'avais voulu, j'aurais d'abord suivi Pompée, et que je ne pensais à sortir de l'Italie, sans y être encore déterminé, que parce que j'étais las de courir de côté et d'autre avec mes licteurs. Voici son insolente réponse [57] :

« Le moyen de croire que vous ne déguisiez point? « Ceux qui veulent demeurer neutres se tiennent « chez eux; sortir de l'Italie, c'est se déclarer pour « l'un des deux partis. Mais ce n'est pas à moi à juger « si vous avez de bonnes ou de mauvaises raisons : « César m'a donné un ordre général de ne laisser sor- « tir qui que ce soit. Ainsi, que j'approuve ou non « votre dessein, peu importe; car je ne suis point le « maître. Je vous conseille de vous adresser directe- « ment à César; je suis persuadé qu'il ne vous refusera « point, puisque vous promettez de ne rien faire con- « tre notre mutuelle amitié. »

Voilà une vraie scytale lacédémonienne [58]. Il faut absolument que je trompe cet homme [59] : il doit arriver ici aujourd'hui 3 du mois; sans doute il viendra demain me trouver. Je lui tendrai un piége; je crierai bien haut [60] que je ne pense point encore à partir, et que je vais envoyer un exprès à César. Je me tiendrai ensuite caché avec peu de monde; enfin, je saurai bien m'échapper, malgré qu'ils en aient [61]; je souhaite seulement de pouvoir joindre Curion. Je suis outré jusqu'au vif, et pourvu que les dieux me secondent [62], je ferai quelque chose qui soit digne de moi.

* Dolabella.

Δυσκρία tua mihi valde molesta. Medere, amabo, dum est ἀρχή. De Massiliensibus gratæ tuæ mihi litteræ. Quæso, ut sciam, quidquid audieris. Siciliam cuperem, si possem palam; quod a Curione effeceram. Hic ego Servium exspecto. Rogor enim ab ejus uxore et filio: et puto opus esse. Hic tamen Cytheridem secum lectica aperta portat, altera uxorem; septem præterea conjunctæ lecticæ amicarum sunt, an amicorum? Vide, quam turpi letho pereamus, et dubita, si potes, quin ille, seu victus, seu victor redierit, cædem facturus sit. Ego vero vel [1] lintriculo, si navis non erit, eripiam me ex istorum parricidio. Sed plura scribam, quum illum convenero. Juvenem nostrum non possum non amare; sed ab eo nos non amari, plane intelligo. Nihil ego vidi tam ἀνηθοποίητον, tam aversum a suis, tam nescio quid cogitans. Vim incredibilem molestiarum! sed erit curæ, et est, ut regatur. Mirum est enim ingenium. Ἤθους ἐπιμελητέον.

EPISTOLA XI.

CICERO ATTICO S.

Obsignata jam epistola superiore, non placuit ei dari, cui constitueram, quod erat alienus. Itaque eo die data non est. Interim venit Philotimus,

[1] *Aliis placet* utriculo.

Je suis bien fâché de votre incommodité; tâchez, je vous prie, d'y remédier dans ces premiers commencements. Les nouvelles qui sont venues de Marseille[63] sont fort bonnes; mandez-moi toutes celles que vous saurez. J'irais volontiers en Sicile, si, comme j'en étais convenu avec Curion, je pouvais m'embarquer publiquement. J'attends ici Sulpicius; sa femme et son fils m'en ont prié, et je crois que je ne ferai pas mal. Vous saurez qu'Antoine mène avec lui Cythéris[64] dans une litière découverte; sa femme est dans une autre; et il en a encore sept remplies de courtisanes, et peut-être de quelque chose de pis[65]. Voilà par quelles indignes mains il nous faut périr; et doutez après cela que César, lorsqu'il reviendra ici, soit victorieux, soit vaincu, ne remplisse Rome de carnage! Pour moi, quand je ne trouverais point de vaisseaux, je prendrais plutôt une barque pour échapper à leurs mains parricides; mais je vous en dirai davantage lorsque j'aurai vu Antoine. Je suis toujours plein d'amitié pour notre neveu; mais je vois avec douleur qu'il n'en a point pour nous. Jamais esprit ne fut plus difficile, plus inquiet, plus opposé à sa famille. C'est pour moi un nouveau surcroît d'affliction; mais je travaille à le redresser. Il a un caractère bien étrange. Veillons sur lui.

LETTRE XI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Cumes, mai 704.

Après avoir fermé ma dernière lettre, je ne jugeai pas à propos de la donner à celui par qui j'avais compté de vous l'envoyer; je ne le crus pas assez sûr; ainsi elle ne partit pas le jour qu'elle fut écrite. Dans

et mihi a te litteras reddidit : quibus quæ de fratre meo scribis, sunt ea quidem parum firma, sed habent nihil ὕπουλον, nihil fallax, nihil non flexibile ad bonitatem, nihil, quod non, quo velis, uno sermone possis perducere. Ne multa; omnes suos, etiam quibus irascitur crebrius, tamen caros habet, me quidem se ipso cariorem. Quod de puero aliter ad te scripsit, et ad matrem de filio, non reprehendo. [1] De itinere et de sorore, quæ scribis, molesta sunt, eoque magis, quod ea tempora nostra sunt, ut ego his mederi non possim. Nam certe mederer. Sed quibus in malis, et qua in desperatione rerum simus, vides. Illa de ratione nummaria non sunt ejusmodi (sæpe enim audio ex ipso), ut non cupiat tibi præstare, et in eo [2] laboret. Sed si mihi Q. Axius, in hac mea fuga, HS XIII non reddit, quæ dedi ejus filio mutua, et utitur excusatione temporis; si Lepta; si ceteri: soleo mirari, de nescio quis HS XX quum audio ex illo se urgeri. Vides enim profecto angustias. Curari tamen ea tibi utique jubet. An existimas illum in isto genere lentulum, aut restrictum? Nemo est minus.

De fratre satis. De ejus filio, indulsit illi quidem suus pater semper; sed non facit indulgentia mendacem, aut avarum, aut non amantem suo-

[1] *Multa hic conjiciunt vett. editores propter corruptelam mss. Nimis arguta Junius et Bosius. Al.*, De juvene. — [2] Laborat. *Hinc Schütz edidit*, sed in eo laborat.

l'intervalle, Philotimus arriva, et me rendit celle où vous vous plaignez de mon frère. Il est vrai qu'il n'a pas un caractère assez égal; mais d'ailleurs il a un très bon cœur, sans fard, sans dissimulation, et on le fait revenir très aisément. Enfin, quoiqu'il lui arrive souvent de s'emporter contre ses proches, il ne laisse pas de les aimer, et je suis sûr qu'il m'aime plus que lui-même. Si ce qu'il vous a mandé de notre neveu ne s'accorde pas avec ce qu'il en a écrit à sa femme, on peut le lui pardonner. Ce que vous me dites de votre sœur * et de ce voyage de notre neveu, est d'autant plus fâcheux, que dans la situation présente je ne puis nullement y remédier : je le pourrais dans un autre temps; mais vous voyez l'extrémité où nous sommes réduits. Quant à cette dette de mon frère, s'il ne vous l'a point encore payée, ce n'est pas qu'il ne le veuille, comme il me le dit souvent, et qu'il n'en cherche tous les moyens. Mais quand je vois qu'au moment de mon départ, je ne puis être payé des treize mille sesterces que j'ai prêtés au fils de Q. Axius, et que le père s'excuse sur le malheur du temps, aussi-bien que Lepta et plusieurs autres, je suis surpris, je vous l'avoue, que vous pressiez si fort mon frère pour vingt mille sesterces, vous qui savez l'embarras où il se trouve. Cependant il a donné des ordres pour vous les faire toucher. Le prenez-vous pour un homme serré et pour un mauvais payeur[66]? Jamais personne ne le fut moins.

Je passe à notre neveu. Il est vrai que son père a toujours eu pour lui trop d'indulgence; mais ce n'est pas ce qui rend un enfant menteur, intéressé, et sans amitié pour ses proches; cela peut le rendre fier, arrogant, et d'un esprit dangereux: aussi a-t-il ces dé-

* Femme de Q. Cicéron.

rum; ferocem fortasse, atque arrogantem et infestum facit. Itaque habet hæc quoque, quæ nascuntur ex indulgentia; sed ea sunt tolerabilia. Quid enim dicam, hac juventute? Ea vero, quæ mihi quidem, qui illum amo, sunt his ipsis malis, in quis sumus, miseriora, non sunt ab obsequio nostro; non: suas radices habent; quas tamen evellerem profecto, si liceret. Sed ea tempora sunt, ut omnia mihi sint patienda. Ego meum facile teneo. Nihil est enim eo tractabilius: cujus quidem misericordia languidiora adhuc consilia cepi; et, quo ille me [1] certiorem vult esse, eo magis timeo, ne in eum exsistam crudelior.

Sed Antonius venit heri vesperi. Jam fortasse ad me veniet, aut ne id quidem; quoniam scripsit, quid fieri vellet. Sed scies continuo, quid actum sit. Nos jam nihil, nisi occulte. De pueris quid agam? Parvone navigio committam? Quid mihi animi in navigando censes fore? Recordor enim, æstate cum illo Rhodiorum ἀφράκτῳ navigans, quam fuerim sollicitus. Quid, duro tempore anni, actuariolo fore censes? Rem undique miseram! Trebatius erat mecum, vir plane et civis bonus. Quæ ille monstra, dii immortales! Etiamne Balbus in senatum venire cogitet? Sed ei ipsi cras ad te litteras dabo.

Vectenum mihi amicum, ut scribis, ita puto esse: cum eo, quod ἀποτόμως ad me scripserat de nummis curandis, θυμικώτερον eram jocatus.

[1] *Ernest. post alios*, fortiorem.

fauts, qui viennent de trop de condescendance; mais il faut les supporter; voyez sa jeunesse. Pour ses autres défauts, qui m'affligent plus sensiblement que nos malheurs mêmes, ils ne viennent point de notre indulgence; ils ont en lui leur racine : je viendrais à bout de les arracher, si, dans la conjoncture présente, il ne fallait tout souffrir. Mon fils ne me donne aucune peine; on ne peut être plus docile. C'est la compassion que j'ai pour lui qui m'a rendu jusqu'à présent si indéterminé : plus il souhaite que je prenne le parti le plus généreux, plus je crains qu'il n'y ait trop de cruauté à moi de le prendre.

Antoine est arrivé hier au soir; je l'attends, ou peut-être croira-t-il que c'est assez qu'il m'ait écrit. Je vous rendrai compte de tout. Je suis résolu à partir en secret; mais comment emmener mon fils et notre neveu? Les exposerai-je sur un petit bâtiment? Quelles alarmes n'aurai-je point? Je me souviens encore combien j'en eus l'année dernière, lorsqu'ils étaient sur un vaisseau plat des Rhodiens, quoique ce fût en été; que sera-ce quand je les verrai sur une barque, dans une saison dangereuse [67]? Partout de nouvelles peines. Trébatius est ici avec moi; c'est un honnête homme et un bon citoyen. Quelles horreurs, grands dieux, ne m'a-t-il point apprises! Quoi! Balbus veut entrer au sénat [68]! Mais vous entendrez Trébatius lui-même, à qui je donnerai demain une lettre pour vous.

Je crois, puisque vous me le dites, que Vecténus est mon ami. Il est vrai que, choqué de ce qu'il me pressait si fort pour ce payement, j'ai plaisanté peut-être un peu trop vivement avec lui. S'il a mal pris la

Id tu, si ille aliter acceperit, ac debuit, lenies. Monetali autem adscripsi, quod ille ad me, proconsuli. Sed quoniam est homo, et nos diligit, ipse quoque a nobis diligatur. [1] Vale.

EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO S.

Quidnam mihi futurum est? aut quis me non solum infelicior, sed jam etiam turpior? Nominatim de me sibi imperatum dicit Antonius; nec me tamen ipse adhuc viderat, sed hoc Trebatio narravit. Quid agam nunc, cui nihil procedit, caduntque ea, quæ diligentissime sunt cogitata, teterrime? Ego enim Curionem nactus, omnia me consecutum putavi. Is de me ad Hortensium scripserat. Reginus erat totus noster. Huic nihil suspicabamur cum hoc mari negotii fore. Quo me nunc vertam? Undique custodior. Sed satis lacrymis. Πάραρα πλευτέον igitur, et occulte in aliquam onerariam corrependum. Non committendum, ut etiam [2] compacto prohibiti videamur. Sicilia petenda; quam si erimus nacti, majora quædam consequemur. Sit modo recte in Hispaniis: quanquam de ipsa Sicilia utinam sit verum! sed adhuc nihil secundi. Concursus Siculorum ad Catonem dicitur factus; orasse, ut resisteret; omnia pollicitos; commotum illum, delectum habere

[1] *Cicero ad Atticum non solet scribere* Vale. *Forte igitur neque hic scripserat.* — [2] *Olim*, cum pacto. *Emendatio est a Manutio.*

chose, faites ma paix. Je l'ai appelé MONETALIS [69] dans la suscription de ma lettre, parce qu'il ne m'avait appelé que PROCONSUL [70]. Mais puisqu'il est raisonnable, et qu'il a de l'amitié pour moi, il peut compter sur la mienne. Adieu.

LETTRE XII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Cumes, mai 704.

QUE vais-je devenir? peut-on être plus malheureux, plus couvert de honte que je le suis? Antoine dit qu'il a ordre exprès de ne point me laisser partir; je ne l'ai pas encore vu, mais Trébatius le sait d'Antoine même. A quoi me résoudre à présent que tout me manque, et que les mesures les plus justes me réussissent si mal? Je crus, lorsque j'eus gagné Curion, n'avoir plus rien à craindre; il avait écrit pour moi à Hortensius [71]; j'étais sûr de Réginus [72], et je ne croyais point qu'Antoine eût rien à voir sur cette côte. Par où me sauver maintenant? On me garde à vue de tous côtés. Mais c'est assez gémir; il faut me résoudre, malgré la mauvaise saison, à me jeter dans quelque barque, plutôt que de laisser croire que j'ai fait naître moi-même ces obstacles. Gagnons d'abord la Sicile, et nous pourrons ensuite porter plus loin nos espérances; pourvu seulement que les affaires tournent bien en Espagne, et que les nouvelles de Sicile, quoique peu brillantes, soient certaines. On dit qu'il s'est fait un grand concours de peuple auprès de Caton; qu'ils l'ont prié de ne les point abandonner; qu'ils lui ont tout promis, et qu'alors il avait commencé à lever des troupes. L'auteur de ces bruits me les rend fort suspects : ce que je sais, c'est qu'on aurait fort bien pu

cœpisse. Non credo, ut est luculentus auctor : potuisse certe tenere illam provinciam scio. Ab Hispaniis autem jam audietur. Hic nos C. Marcellum habemus, eadem de re cogitantem, aut bene simulantem : quanquam ipsum non videram, sed ex familiarissimo ejus audiebam. Tu, quæso, si quid habebis novi : ego, si quid moliti erimus, ad te statim scribam. Quintum filium severius [1] adhibebo. Utinam proficere possim! Tu tamen eas epistolas, quibus asperius de eo scripsi, aliquando concerpito, ne quando quid emanet : ego item tuas. Servium exspecto, nec ab eo quidquam ὑγιές. Scies, quidquid erit. Sine dubio errasse nos, confitendum est. At semel? at una in re? imo omnia, quo diligentius cogitata, eo facta sunt imprudentius.

[2] Ἀλλὰ τὰ μὲν προτετύχθαι ἐάσομεν, ἀχνύμενοί περ,

in reliquis modo ne ruamus. Jubes enim de profectione mea providere. Quid provideam? ita patent omnia, quæ accidere possunt, ut, ea si vitem, sedendum sit cum dedecore et dolore; si negligam, periculum est, ne in manus incidam perditorum. Sed vide, quantis in miseriis simus. Optandum interdum videtur, ut aliquam accipiamus ab istis quamvis acerbam injuriam, ut tyranno in odio fuisse videamur. Quod si nobis is cursus, quem speraram, pateret; effecissem aliquid profecto, ut tu optas et hortaris, dignum nostra mora. Sed mirificæ sunt custodiæ; et qui-

[1] *Græv.*, cohibebo. — [2] *Iliad.*, XVIII, 112; XIX, 65.

demeurer maître de la Sicile. On aura bientôt des nouvelles d'Espagne. Nous avons dans notre voisinage C. Marcellus qui a le même dessein que moi, ou qui réussit à le faire croire. Nous ne nous sommes point vus, mais je l'ai su par un de ses intimes amis. Mandez-moi tout ce qu'il y aura de nouveau; et, de mon côté, je vous rendrai compte de toutes mes démarches. Je veillerai de près sur notre neveu; plût aux dieux que mes soins pussent le changer! Déchirez, je vous prie, toutes celles de mes lettres où je m'exprime un peu vivement sur lui, afin que cela reste entre nous; j'en ferai autant des vôtres. J'attends ici Sulpicius, mais je n'espère pas de le trouver dans de bonnes dispositions; vous le saurez quand je l'aurai vu. Il faut convenir que je me suis trompé : une seule fois? dans une seule chose? Non, en tout, et pour avoir voulu garder trop de mesures, j'en ai pris de fausses.

Mais laissons du passé le souvenir funeste,

et soyons plus prudents à l'avenir. Vous m'avertissez de bien penser à tout ce qui peut m'arriver dans ma fuite; cela n'est que trop aisé à prévoir : oui, je vois que je ne puis éviter ces dangers qu'en prenant le parti honteux de demeurer ici; et qu'en n'y demeurant pas, je m'expose à tomber dans des mains criminelles [73]. Voyez, je vous prie, à quelle extrémité je suis réduit; il me semble quelquefois que je dois souhaiter de recevoir quelque mauvais traitement des gens de ce parti, afin qu'il paraisse que je suis mal avec le tyran. Si le chemin que je voulais prendre m'était encore ouvert, je pourrais, comme vous m'y exhortez, faire quelque action d'éclat qui justifierait mes retards; mais les passages sont parfaitement gardés, et je ne me fie pas même à Curion. Il faut donc, ou que j'agisse à

dem ille ipse Curio suspectus. Quare vi, aut clam agendum est : et, si vi, forte et cum tempestate; clam autem istis. In quo si quod σφάλμα, vides, quam turpe [1] sit. Trahimur; nec fugiendum, si quid violentius. De Cœlio, sæpe mecum agito; nec, si quid habuero tale, dimittam.

Hispanias spero firmas esse. Massiliensium factum quum ipsum per se luculentum est, tum mihi argumento est, recte esse in Hispaniis. Minus enim auderent, si aliter esset, et scirent : nam et [2] juncti, et diligentes sunt. Odium autem recte animadvertis significatum theatro. Legiones etiam has, quas in Italia assumsit, alienissimas esse video. Sed tamen nihil inimicius, quam sibi ipse. Illud recte times, ne ruat. Si desperarit, certe ruet. Quo magis efficiendum aliquid est, fortuna velim meliore, animo Cœliano. Sed primum quidque; quod, qualecumque erit, continuo scies. Nos juveni, ut rogas, suppeditabimus, et Peloponnesum ipsam sustinebimus. Est enim indoles : modo aliquod hoc sit ἦθος διδαχῇ ἁλωτόν. Quod si adhuc nullum est, esse tamen potest, aut ἀρετὴ non est διδακτόν : quod mihi persuaderi non potest.

[1] Est. — [2] *Manut. malit* vicini.

force ouverte, ou que je tâche de m'échapper. Dans la première supposition, peut-être aurai-je encore la tempête à combattre; et dans la seconde, quelle honte pour moi si je suis surpris! Mais je me sens entraîné, et il faut m'exposer aux plus fâcheux événements. Je me propose souvent l'exemple de Célius [74]; et si je trouve l'occasion de l'imiter je ne la manquerai pas.

J'espère que l'Espagne nous demeurera. Le parti qu'ont pris les Marseillais nous est très avantageux, et il me rassure pour l'Espagne; qu'ils en sont assez près [75], et ils agissent avec prudence. Je trouve, comme vous, que ce qui est arrivé au théâtre, prouve la haine du peuple pour César. Les légions qu'il a emmenées d'Italie, ne lui sont pas plus affectionnées; mais il n'a point de plus grand ennemi que lui-même. Vous avez raison de craindre qu'il ne se porte aux dernières violences, surtout si ses affaires tournent mal. Il faut donc entreprendre quelque chose qui me fasse honneur; puissé-je réussir mieux que Célius! Quel que soit le succès de mes premières tentatives, je vous en rendrai compte aussitôt. Je veillerai avec soin sur notre neveu, comme vous me le recommandez, et je ne me rebuterai point [76]; car il a de bonnes qualités; mais, quand il n'en aurait point, l'éducation peut en donner, à moins qu'on ne prétende qu'elle ne peut rien contre le naturel, ce qu'on ne me persuadera jamais.

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO S.

Epistola tua gratissima fuit meæ Tulliæ, et mehercule mihi. Semper secum aliquid afferunt tuæ litteræ. Scribes igitur : ac, si quid ad spem poteris, ne dimiseris. Tu Antonii leones pertimescas cave. [1] Næ nihil est illo homine jucundius. Attende πρᾶξιν πολιτικοῦ. Evocavit litteris e municipiis denos : et IIII viri venerunt ad villam ejus mane. Primum dormiit ad H. III. Deinde, quum esset nuntiatum, venisse Neapolitanos et Cumanos (his enim est Cæsar iratus), postridie redire jussit; lavari se velle, et περὶ κοιλιολυσίαν γίνεσθαι. Hoc here effecit. Hodie autem in Ænariam transire constituit. Exsulibus reditum pollicetur. Sed hæc omittamus, de nobis aliquid agamus.

Ab Axio accepi litteras. De Tirone gratum. Vectenum diligo. Vestorio reddidi. Servius pridie nonas maii Minturnis mansisse dicitur, hodie in Liternino mansurus apud C. Marcellum. Cras igitur nos mature videbit, mihique dabit argumentum ad te epistolæ. Jam enim non reperio, [2] quod tibi scribam. Illud admiror, quod Antonius ad me ne nuntium quidem, quum præsertim me valde observarit. Videlicet [3] aliquid atrocius de

[1] *Abest* Næ. — [2] Quid. — [3] Aut al.

LETTRE XIII.

CICERON A ATTICUS, S.

Cumes, mai 704.

Ma fille a été charmée de votre lettre, et je puis vous assurer que je ne l'ai pas été moins. Toutes vos lettres ont quelque chose de consolant; continuez, je vous prie, et n'oubliez pas surtout les bonnes nouvelles. Il ne faut pas que les lions d'Antoine vous fassent peur [77]; jamais homme ne tint moins de leur férocité. Voici une idée de sa vie publique. Il avait mandé les décurions et les principaux magistrats des villes municipales [78]; ils vinrent de bon matin à sa maison de campagne, mais Antoine se tint au lit jusqu'à neuf heures [79]. Ensuite, lorsqu'on lui dit que ceux de Naples et de Cumes, dont César est fort mécontent, étaient arrivés, il leur fit dire de revenir le lendemain, qu'il voulait se baigner et se purger; voilà à peu près tout ce qu'il fit hier. Aujourd'hui il doit passer dans l'île d'Énaria [80]. Il dit tout haut que les bannis seront rappelés : mais c'est assez parler de lui; revenons à nous.

J'ai reçu la lettre d'Axius. Je vous remercie de ce que vous avez fait pour Tiron. Je suis content de Vecténus [81]. J'ai payé Vestorius. On dit que Sulpicius a couché le 6 de mai à Minturnes, et qu'il s'arrêtera aujourd'hui à Literne [82], chez C. Marcellus; ainsi, il sera demain chez moi de bon matin, et me fournira matière pour vous écrire; je commençais à en manquer. Je suis surpris qu'Antoine ne m'ait pas même envoyé un messager, lui qui jusqu'à présent m'a marqué beaucoup de considération. Sans doute il a des ordres fâcheux pour moi, et il se fait une peine de

me imperatum est : coram negare mihi non vult. Quod ego nec rogaturus eram; nec, si impetrassem, crediturus. Nos tamen aliquid excogitabimus. Tu, quæso, si quid in Hispaniis : jam enim poterit audiri; et omnes ita exspectant, ut, si recte fuerit, nihil negotii futurum putent. Ego autem nec, retentis his, confectam rem puto; neque, amissis, desperatam. Silium et Ocellam, et ceteros credo retardatos. Te quoque a Curtio impediri video. Etsi, ut opinor, [1] habes κίλητα ἄοκνον.

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO S.

O vitam miseram! majusque malum, tam diu timere, quam est illud ipsum, quod timetur! Servius, ut antea scripsi, quum venisset nonis maii, postridie ad me venit. Ne diutius te teneam, nullius consilii exitum invenimus. Nunquam vidi hominem perturbatiorem metu; neque hercule quidquam timebat, quod non esset timendum : illum sibi iratum, hunc non amicum; horribilem utriusque victoriam, quum propter alterius crudelitatem, alterius audaciam, tum propter utriusque difficultatem pecuniarum, qua erui nusquam, nisi ex privatorum bonis posset. Atque hæc ita multis cum lacrymis loquebatur, ut ego mirarer, eas tam diuturna miseria non exaruisse. Mihi qui-

[1] *Schütz addendum putat* ex diplomate, *vel* diploma, *coll. epist.* 17 *h. l.*

me refuser en face. Mais je ne lui aurais point demandé de grâce; et quand il m'en aurait accordé, je ne m'y serais pas fié : il faudra tenter quelque autre voie. Mandez-moi, je vous prie, des nouvelles d'Espagne; car on doit maintenant en avoir. Tout le monde les attend, comme si elles devaient être décisives. Mais nous pouvons, je crois, sauver l'Espagne sans finir la guerre, comme nous ne perdrons pas tout en la perdant. Peut-être Silius, Ocella et quelques autres ont-ils éprouvé des difficultés pour leur départ; j'apprends que Curtius vous en fait, quoique vous ayez, ce me semble, un passe-port. [83]

LETTRE XIV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Cumes, mai 704.

L'ÉTRANGE état que des alarmes continuelles! c'est quelque chose de pire que les maux mêmes que l'on craint. Servius arriva ici le 7 de mai, comme je vous l'ai déjà mandé, et me vint voir le lendemain. Pour vous dire tout en un mot, nous n'avons pu rien conclure. Jamais homme ne fut plus saisi de crainte, et la sienne est assurément très bien fondée. Il dit que Pompée est irrité contre lui, et qu'il ne peut compter sur César; que, de quelque côté que la victoire se range, on aura également à redouter, ou la cruauté du premier, ou l'audace du second, et les dettes immenses de l'un et de l'autre; qu'ils ne pourront les acquitter qu'en s'emparant du bien des particuliers. En faisant ces tristes réflexions, il fondait en larmes; et j'étais surpris qu'une si longue suite de maux n'en eût pas tari la source. Ce n'est pas de pleurer que me vient le mal que j'ai aux yeux, et qui m'empêche de

dem etiam lippitudo hæc, propter quam non ipse ad te scribo, sine ulla lacryma est, sed sæpius odiosa est propter vigilias. Quamobrem quidquid habes ad consolandum, collige, et illa scribe, non ex doctrina, neque ex libris : nam id quidem domi est; sed nescio quo modo imbecillior est medicina, quam morbus : hæc potius conquire, de Hispaniis, de Massilia : quæ quidem satis bella Servius affert; qui etiam de duabus legionibus luculentos auctores esse dicebat. Hæc igitur si habebis, et talia. Et quidem paucis diebus aliquid audiri necesse est. Sed redeo ad Servium. Distulimus omnino sermonem in posterum : sed tardus ad exeundum; multo se in suo lectulo malle, quidquid foret. Odiosus scrupulus de filii militia Brundisina. Unum illud firmissime asseverabat, si damnati restituerentur, in exsilium se iturum. Nos autem ad hæc : [1] et id ipsum certo fore, et, quæ jam [2] fiant, non esse leviora; multaque colligebamus. Verum ea non animum ejus augebant, sed timorem, ut jam celandus magis de nostro consilio, quam [3] ad idem videretur. Quare in hoc non multum est. Nos a te admoniti de Cœlio cogitabimus.

EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO S.

Servius quum esset apud me, Cephalio cum

[1] Et ipsum. — [2] Fiebant. — [3] *Excidit sine dubio verbum* cohortandus, *aut simile quid; nam ellipsis nimis dura foret. Ernest.*

vous écrire de ma main; il vient de mes insomnies. Rassemblez donc tout ce qui peut me consoler, sans avoir recours cependant aux livres des philosophes; je trouve chez moi ce remède, mais il est trop faible pour mes maux : de bonnes nouvelles d'Espagne ou de Marseille feraient plus d'effet. Servius dit que les affaires y vont assez bien, et que le bruit qui a couru sur ces deux légions [84] est assez fondé. Parlez-moi de cette nouvelle et de toutes les autres; on ne peut être long-temps sans en avoir. Pour revenir à Servius, nous remîmes la conversation au lendemain; mais il ne peut se résoudre à partir; il aime mieux attendre ici tranquillement tout ce que la fortune lui prépare. Ce qui lui fait surtout de la peine, c'est que son fils se soit trouvé dans le camp devant Brindes. Il m'a néanmoins assuré positivement, que si l'on rappelait les bannis, il se bannirait lui-même. Je lui ai dit que c'était une chose sûre, et qu'il en arrivait tous les jours bien d'autres, dont je lui ai fait le détail, qui n'étaient pas plus aisées à supporter. Mais, au lieu de lui donner du courage, cela n'a servi qu'à redoubler sa crainte. Ainsi, n'espérant plus de le déterminer [85], il vaut mieux que je lui cache mon départ [86]. Je ne compte plus sur lui; mais je pense toujours à Célius, dont vous m'avez proposé l'exemple.

LETTRE XV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Cumes, mai 704.

PENDANT que Servius était chez moi, le 10, Céphalion m'a rendu votre lettre. Ce que vous me mandez de ces huit cohortes, nous a donné de meilleures espérances; car on dit que celles qui sont dans ces

tuis litteris VI id. venit : quæ nobis magnam spem attulerunt meliorum rerum de octo cohortibus (etenim hæ quoque, quæ in his locis sunt, labare dicuntur) : eodem die Funisulanus a te attulit litteras, in quibus erat confirmatius idem illud. Ei de suo negotio respondi cumulate, cum omni tua gratia. Adhuc non satisfaciebat : debet autem mihi multos nummos; nec habetur locuples. Nunc ait se daturum; [1] cui expensum tulerit, morari; tabellariis, si apud te esset, quum satisfecisset, dares. Quantum sit, Eros Philotimi tibi dicet. Sed ad majora redeamus. Quod optas, Cœlianum illud maturescit. Itaque torqueor, utrum ventum exspectem. Vexillo opus est; convolabunt. Quod suades, ut palam; prorsus assentior : itaque me profecturum puto. Tuas tamen interim litteras exspecto. Servii consilio nihil expeditur. Omnes captiones in omni sententia occurrunt. Unum [3] C. Marcello cognovi timidiorem; quem consulem fuisse pœnitet. [4] Ὦ πολλῆς ἀγεννείας! qui etiam Antonium confirmasse dicitur, ut me impediret; quo ipse, credo, honestius. Antonius autem VI id. Capuam profectus est : ad me misit, se, pudore deterritum, ad me non venisse, quod me sibi succensere putaret. Ibitur igitur, et ita quidem, ut censes; nisi cujus gravioris personæ

[1] *Hæc fere constituta e sententia Grævii. Alii aliter conjiciunt. Locum Ernest. ita vitiosum putabat, ut sanari non posset, aut explicari; neque se et lectores frustra in eo torserat. Emendationem tamen Bosii admiserat, nimis forte perplexam :* cui expensos tulerit; moram in tabellariis; si apud te esset, qua satisfecisses, dares. — [3] *Schütz e conjectura*, C. Marcellum. *Male.*

quartiers pensent aussi à quitter le parti de César. Le même jour, Funisulanus me rendit une autre de vos lettres où vous me confirmez cette nouvelle. Ma réponse sur son affaire l'a charmé; il vous en a l'obligation. Il me doit une somme considérable dont je n'ai encore rien touché, et l'on dit qu'il n'est pas riche. Il promet de me payer; il attend seulement qu'un de ses débiteurs s'acquitte envers lui [87], et il vous prie, quand l'argent aura été remis entre vos mains, de me l'envoyer par ceux qui m'apporteront vos lettres. Éros, l'affranchi de Philotimus, vous dira à combien monte cette somme; mais parlons d'affaires plus importantes. Le temps approche où je pourrai suivre l'exemple de Célius, comme vous le souhaitez. Je suis fort en peine si je dois attendre un bon vent. Il ne faut qu'un drapeau; tous y voleront. Je crois, comme vous, que je ne dois point me cacher [88]; ainsi je pourrai partir bientôt : mais écrivez-moi toujours en attendant. Servius ne peut se determiner à rien; tous les partis lui paraissent également dangereux. Je ne connais que lui de plus timide que C. Marcellus, qui se repent d'avoir été consul [89]; quelle lâcheté ! On dit même qu'il a entretenu Antoine dans le dessein où il est de m'empêcher de partir, sans doute afin qu'il soit moins honteux pour lui de rester. Pour Antoine, il est sorti de Capoue le 10, et il m'a fait dire qu'il n'avait pas osé me venir voir, parce qu'il croyait que je n'étais pas content de lui. Il faut donc partir, et le faire, comme vous pensez, à moins que je n'aie auparavant quelque occasion de jouer un plus grand rôle [90]; mais il n'y a pas d'apparence qu'elle se trouve sitôt. Le préteur Alliénus croit que, si je ne le fais pas, quelqu'un de ses collègues pourra bien l'entreprendre; il n'importe pas qui, pourvu que la chose se fasse.

suscipiendæ spes erit ante oblata. Sed vix erit tam cito. Allienus autem prætor putabat aliquem, si ego non, ex collegis suis. Quivis licet, dummodo aliquis. De sorore, laudo. De Quinto puero, datur opera. Spero esse meliora. De Quinto fratre, scito eum non mediocriter laborare [1] de usura; sed adhuc nihil a L. Egnatio expressit. Axius de XII millibus pudens. Sæpe enim [2] adscripsit, ut Gallio, quantum is vellet, darem. Quod si non scripsisset, possemne aliter? et quidem sæpe sum pollicitus; sed tantum voluit cito. Me vero adjuvarent his in angustiis. Sed dii istos! verum alias. Te a quartana liberatum gaudeo, itemque Piliam. Ego, dum panes et cetera in navem parantur, excurro in Pompeianum. Vecteno velim gratias, quod studiosus [3] sit. Si quemquam nactus fueris, qui perferat; litteras des ante, quam discedimus.

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO S.

Commodum ad te dederam litteras de pluribus rebus, quum ad me bene mane Dionysius fuit: cui quidem ego non modo placabilem me præbuissem, sed totum remisissem, si advenisset, qua mente tu ad me scripseras. Erat enim sic in tuis litteris, quas Arpini acceperam, eum ventu-

[1] *Ernest. putat Corradum recte conjecisse* de versura. — [2] *Manutius mallet* scripsit. — [3] *Aberat* sit. *Addidit Grævius e mss. suis.*

J'approuve fort ce que vous me mandez touchant votre sœur. Je veille avec soin sur notre neveu, et j'ai quelque espérance. Pour mon frère, s'il ne vous a point encore payé, ce n'est pas sa faute; il n'a pu rien tirer de L. Egnatius. Admirez, je vous prie, la retenue d'Axius sur ces douze mille sesterces. Il m'a écrit plusieurs fois de donner à Gallius [91] tout l'argent qu'il me demanderait; et quand il ne me l'aurait pas écrit, pouvais-je lui en refuser? aussi lui en ai-je souvent offert; mais il veut que je trouve tout d'un coup cette somme. Ce sont bien là des gens à m'aider dans l'embarras où je suis; qu'ils puissent avoir ce qu'ils méritent! mais c'est assez parler d'eux. Je suis ravi que vous soyez délivré de votre fièvre quarte, aussi-bien que Pilia. Pendant qu'on chargera mon vaisseau de vivres et de provisions, je m'en vais faire un tour à Pompéii. Remerciez, je vous prie, Vecténus de l'affection qu'il me témoigne, et écrivez-moi encore une fois avant que je parte, si vous trouvez quelque occasion.

LETTRE XVI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Cumes, mai 704.

Je venais de vous écrire une lettre assez longue, lorsque Dionysius est arrivé chez moi de fort grand matin. Je ne lui aurais point fait paraître de ressentiment, et je n'en aurais même gardé aucun, s'il était venu avec les dispositions que vous m'aviez annoncées. Dans la lettre que je reçus à Arpinum, vous m'assuriez qu'il ferait tout ce que je voudrais. Ce que je voulais, ou plutôt ce que je souhaitais, c'était qu'il demeurât avec nous; et comme il me l'avait refusé

rum, facturumque, quod ego vellem. Ego volebam autem, vel cupiebam potius, esse eum nobiscum. Quod quia plane, quum in Formianum venisset, præciderat, asperius ad te de eo scribere solebam. At ille perpauca locutus, hanc summam habuit orationis : ut sibi ignoscerem; se rebus suis impeditum nobiscum ire non posse. Pauca respondi; magnum accepi dolorem : intellexi fortunam ab eo nostram despectam esse. Quid quæris? fortasse miraberis : in maximis horum temporum doloribus hunc mihi scito esse. Velim, ut tibi amicus sit : hoc quum tibi opto, opto ut beatus sis : erit enim tamdiu.

Consilium nostrum spero vacuum periculo fore. Nam et dissimulabimus, et, ut opinor, acerrime adservabimus. Navigatio modo sit, qualem opto. Cetera, quæ quidem consilio provideri poterunt, cavebuntur. Tu, dum adsumus, non modo quæ scieris audierisve, sed etiam quæ futura providebis, scribas velim. Cato, qui Siciliam tenere nullo negotio potuit, et, si tenuisset, omnes boni ad eum se contulissent, Syracusis profectus est ante diem VIII kal. mai., ut ad me Curio scripsit. Utinam, quod aiunt, Cotta Sardiniam teneat! est enim rumor. O, si id fuerit, turpem Catonem! Ego, ut minuerem suspicionem profectionis aut cogitationis meæ, profectus sum in Pompeianum a. d. IIII id., ut ibi essem, dum, quæ ad navigandum opus essent, pararentur. Quum ad villam venissem, ventum est ad me; centuriones trium cohortium, quæ Pompeiis sunt, me velle postridie (hæc mecum Ninnius noster); velle eos mihi se

absolument, lorsque je le vis à Formies, je vous avais depuis témoigné quelque humeur contre lui. Aujourd'hui, après m'avoir exposé ses raisons en peu de mots, il a conclu en me priant de l'excuser si l'embarras de ses affaires ne lui permettait pas de nous suivre. Je ne lui ai pas fait de grands reproches; mais j'ai profondément souffert de le voir mépriser notre infortune. Que voulez-vous que je vous dise? vous serez peut-être surpris; mais je puis vous assurer que tous nos grands sujets de chagrin ne m'ont point rendu insensible à celui-ci. Je souhaite que Dionysius soit toujours de vos amis : c'est vous souhaiter d'être toujours heureux.

J'espère que mon dessein réussira; car je saurai bien feindre jusqu'au bout, et je prendrai toutes les précautions possibles : que le vent nous soit favorable; du reste, je songerai à tout ce que l'on peut prévoir. En attendant que je parte, écrivez-moi, je vous prie, et les nouvelles que vous apprendrez, et ce que vous pensez sur l'avenir. Curion m'a mandé que Caton était parti de Syracuse le 24 d'avril : cependant il pouvait fort aisément se maintenir en Sicile; et s'il y était demeuré, c'était un rendez-vous pour tous les gens de bien. Puisse du moins Cotta être resté maître de la Sardaigne, comme on le dit ici [92] ! mais alors, quelle honte pour Caton! Je suis allé le 12 à ma maison auprès de Pompéii, afin de mieux couvrir mon dessein; je voulais y attendre que tout fût prêt pour m'embarquer. Comme j'y arrivais, Ninnius notre ami, vint me dire que les centurions de trois cohortes qui étaient à Pompéii, demandaient à me voir le lendemain; qu'ils voulaient me livrer la place. Savez-vous ce que je fis? je partis avant le jour, afin de ne les

et oppidum tradere. At ego tibi postridie a villa ante lucem, ut me omnino illi ne viderent. Quid enim erat in tribus cohortibus? quid, si plures? quo apparatu? Cogitavi eadem illa Cœliana, quæ legi in epistola tua, quam accepi, simul et in Cumanum veni, eodem die; et simul fieri poterat, ut tentaremur. Omnem igitur suspicionem sustuli. Sed quum redeo, Hortensius venerat, et ad Terentiam salutatum deverterat; sermone erat usus honorifico erga me. Tamen eum, ut puto, videbo. Misit enim puerum, se ad me venire. Hoc quidem melius, quam collega noster Antonius; cujus inter lictores lectica mima portatur. Tu, quoniam quartana cares, et nedum morbum removisti, sed etiam gravedinem, te vegetum nobis in Græcia siste; et litterarum aliquid interea.

EPISTOLA XVII.

CICERO ATTICO S.

Prid. idus Hortensius ad me venit, scripta epistola. Vellem cetera ejus. Quam in me incredibilem ἐκτένειαν! qua quidem cogito uti. Deinde Serapion cum epistola tua: quam priusquam aperuissem, dixi ei, te ad me de eo scripsisse antea, ut feceras. Deinde, epistola lecta, cumulatissime cetera: et hercule [1] hominem bonum, et doctum, et probum existimo. Quin etiam navi ejus me, et ipso

[1] Hominem probo; nam et doctum, etc. *Grævius simpliciter*, et hercule hominem et doctum, et probum existimo.

point voir. En effet, qu'est-ce que trois cohortes? et quand il y en aurait eu davantage, comment les entretenir? Je me suis souvenu du sort de Célius [93], dont vous me parlez dans la lettre que je reçus le même jour en arrivant à Cumes. Peut-être aussi était-ce un piége qu'on me tendait; mais en les évitant, je me suis mis à couvert de tout soupçon. Pendant mon retour, Hortensius est arrivé ici; il est venu voir Térentia, et lui a parlé de moi d'une manière fort obligeante; mais je le verrai lui-même; il me l'a mandé par un de ses gens. C'est savoir mieux vivre qu'Antoine notre collégue [94], qui mène avec lui une comédienne [95] au milieu de ses licteurs. Puisque vous êtes quitte de votre fièvre-quarte, et que vous n'en avez plus aucun ressentiment, venez nous trouver en Grèce bien rétabli, et en attendant, donnez-moi de vos nouvelles.

LETTRE XVII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Cumes, mai 704.

Hortensius est venu chez moi le 14, après que j'eus fini ma lettre. Que je voudrais qu'il fût toujours de même! Vous ne sauriez croire combien il m'a fait d'offres de services; je profiterai de ses bonnes dispositions. Sérapion [96] me rendit ensuite votre lettre; avant de l'ouvrir, je lui dis que vous m'aviez déjà écrit en sa faveur; et après l'avoir lue, je lui parlai d'une manière dont il a dû être content. Je le crois, en effet, habile et honnête homme. Je pourrai même me servir de son vaisseau, et le faire embarquer avec nous. Mon mal d'yeux revient souvent; et quoiqu'il ne soit plus si incommode, il ne laisse pas de m'em-

convectore usurum puto. Crebro refricat lippitudo, non illa quidem perodiosa, sed tamen quæ impediat scriptionem meam. Valitudinem tuam jam confirmatam esse et a vetere morbo, et a novis tentationibus, gaudeo. Ocellam vellem haberemus. Videntur enim esse hæc paullo faciliora. Nunc quidem æquinoctium nos moratur, quod valde perturbatum erat. Id si ἀκραὶς erit, utinam idem maneat Hortensius! siquidem, [1] ut adhuc erat, liberalius esse nihil potest. De diplomate admiraris, quasi nescio cujus te flagitii insimularem. Negas enim te reperire, qui mihi id in mentem venerit. Ego autem, quia scripseras, te proficisci cogitare (etenim audieram, nemini aliter licere); eo te habere censebam, et quia pueris diploma sumseras. Habes causam opinionis meæ: et tamen velim scire, quid cogites, in primisque, si quid etiam nunc novi est. xvii kal. jun.

EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO S.

Tullia mea peperit xiiii kal. jun. puerum ἑπταμηνιαῖον. Quod εὐτόκησεν, [2] gaudebam: quod quidem est natum, perimbecillum est. Me mirifice tranquillitates adhuc tenuerunt, atque majore impedimento fuerunt, quam custodiæ, quibus asservor. Nam illa Hortensiana omnia fuere infantia. Ita fiet homo nequissimus. A Salvio liberto depravatus est. Itaque posthac non scribam ad te,

[1] *Abest* ut. — [2] *Cod. Ursini*, gaudeo.

pêcher d'écrire. J'apprends avec joie que vous n'avez plus aucun ressentiment de votre fièvre. Je voudrais qu'Ocella fût avec nous; car je crois que nous trouverons maintenant moins de difficultés. Nous attendons l'équinoxe, qui est fort reculé cette année [97]; si le temps est beau alors, tout ce qui nous reste à souhaiter, c'est qu'Hortensius ne change point; pour le présent, on ne peut être mieux. Vous paraissez surpris de ce que je vous ai dit de ce passe-port, comme si je vous accusais de quelque crime [98]. Vous ne comprenez pas, dites-vous, comment cela a pu me venir dans l'esprit. Mais ne m'aviez-vous pas écrit que vous pensiez à partir? Or, j'avais entendu dire qu'il fallait un passe-port pour sortir de l'Italie, et je savais d'ailleurs que vous en aviez pris un pour vos gens : voilà ce qui m'a fait croire que vous en aviez un pour vous. Mandez-moi, je vous prie, à quoi vous êtes résolu, et n'oubliez pas les nouvelles. Le 16 de mai.

LETTRE XVIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Cumes, mai 704.

Tullia est accouchée à sept mois, le 19 de mai, d'un garçon; heureusement elle se porte bien; mais l'enfant est très faible. Il fait depuis quelques jours un calme extraordinaire, qui me contrarie plus que toutes les sentinelles dont je suis environné. Pour Hortensius, ses belles promesses s'en sont allées en fumée. C'est un homme dont il n'y a plus rien de bon à attendre; Salvius, son affranchi, l'a entièrement gâté. Ma première lettre vous apprendra, non plus ce que je compte de faire, mais ce que j'aurai fait; car il me

quid facturus sim, sed quid fecerim : omnes enim Κωρυκαῖοι videntur subauscultare, quæ loquor. Tu tamen, si quid de Hispaniis, sive quid aliud, perge, quæso, scribere; nec meas litteras exspectaris, nisi quum, quo opto, pervenerimus, aut si quid ex cursu. Sed hoc quoque timide scribo : ita omnia tarda adhuc et spissa. Ut male posuimus initia, sic cetera sequuntur. Formias nunc sequimur; eadem nos fortasse furiæ persequentur. Ex Balbi autem sermone, quem tecum habuit, non probamus de Melita. Dubitas igitur, quin nos in hostium numero habeat? Scripsi equidem Balbo, te ad me de benivolentia scripsisse, et de suspicione. Egi gratias. De altero ei me purga. Ecquem tu hominem infeliciorem? non loquor plura, ne te quoque excruciem. Ipse conficior, venisse tempus, quum jam nec fortiter, nec prudenter quidquam facere possim.

semble que j'ai partout des espions à mes côtés[99]. Si vous savez quelque nouvelle d'Espagne, ou de quelque autre endroit, continuez de m'en faire part; mais n'attendez des miennes que lorsque je serai arrivé, ou du moins en chemin. Je ne vous dis pas même ceci avec une entière assurance; tout ce que j'ai fait, jusqu'à présent, a été lent et mal concerté. Comme j'ai d'abord mal pris mes mesures, le reste s'en est ressenti. Je pense maintenant à m'embarquer à Formies: peut-être que les mêmes furies nous y poursuivront[100]. Je juge, par tout ce que vous a dit Balbus, que je ne dois point me retirer à Malte. Doutez-vous que César ne me compte parmi ses ennemis? J'ai écrit à Balbus ce que vous me marquez de l'affection qu'il a pour moi, et de ce soupçon[101]. Je lui ai fait des remercîments sur le premier article; justifiez-moi sur le second. Quel homme plus malheureux que moi?... Mais je m'arrête, de peur de vous affliger. Ce qui me désespère, c'est de ne pouvoir plus rien attendre, ni de la prudence, ni du courage.

NOTES

SUR

LE DIXIÈME LIVRE.

1. — LETTRE I. Dans le texte, *in Laterium fratris*. C'était la maison que Q. Cicéron avait auprès d'Arpinum. (Voyez *Ep. ad Attic.*, IV, 7; *ad Quint. fr.*, II, 7; III, 1, 3.) Cette maison, comme on le voit par la comparaison de ces différentes lettres et de leurs époques, était d'abord fort simple; mais Quintus y fit ensuite de si folles dépenses, que les Arpinates en murmurèrent. J. V. L.

2. — Le jour où il étouffa la conjuration de Catilina, en faisant arrêter et exécuter ses principaux complices.

3. — C'est ce qu'Homère fait dire à Hector, pendant qu'il combat contre Achile, *Iliade*, XXII, 304. *Voyez* aussi les *Lettres familières*, XIII, 15.

4. — Corradus croit que Cicéron veut parler de Volcatius (IX, 22,) ou de Sulpicius (*Vell.*, II, 48). Il est vrai que l'un et l'autre souhaitaient que les affaires s'accommodassent; mais on ne voit point pourquoi Cicéron dirait de l'un ou de l'autre, *emtum pacificatorem*. Un autre commentateur l'entend de Curion, et il est vrai que César l'avait gagné à force d'argent; mais, à en juger par son caractère, il n'y a pas d'apparence qu'il inspirât à César des sentiments modérés. Si Emilius Paullus était alors à Rome, cela lui convient mieux : nous avons déjà dit que César lui avait donné une somme d'argent considérable, pour l'engager, pendant qu'il était consul, à garder une espèce de neutralité.

5. — Pour en chasser Caton qui y commandait. Cicéron conclut de là que César ne pensait point sérieusement à la paix, et qu'ainsi il n'avait que faire de diffé-

rer son départ, pour voir à quoi aboutiraient ces propositions d'accommodement qu'on avait faites dans le sénat. — Le bruit avait couru alors que César destinait la Sicile à L. Flavius; mais il y envoya Curion, comme il le raconte lui-même, *de Bell. civ.*, I, 30. D'autres historiens, comme Appien ('Εμφυλ., II, p. 452, *ed. Steph.*) et Plutarque (*Vie de Caton*), disent qu'il y avait envoyé d'abord Asinius Pollion, et que ce fut à l'arrivée de ce propréteur nommé par César, que Caton sortit de Sicile pour aller rejoindre Pompée. Le récit de César ne paraît pas ici très complet; les *Lettres à Atticus* en fournissent d'autres preuves. J. V. L.

6. — Par l'affection particulière qu'ils avaient l'un et l'autre pour la ville d'Athènes, comme on l'a déjà vu plus d'une fois. *Voyez* les notes sur la première lettre du Livre II.

7. — Il y a ici une grande variété dans les manuscrits et dans les conjectures des critiques. J'ai suivi, après Grévius, celle de Manuce, qui propose *nummarius*, au lieu de *summarius*; et il y a en effet beaucoup d'apparence que celui qu'il désigne ici, est le même que celui qu'il a appelé plus haut *emtum pacificatorem*.

8. — On ne trouve rien dans les historiens qui puisse faire deviner de quelle affaire Atticus parlait à Cicéron. Il n'est pas même bien sûr qu'il s'agisse d'Antoine. Dans les manuscrits il n'y a point *M. Antonii*, mais dans les uns *Macum*, et dans d'autres *Maconi*, d'où vient apparemment le *M. Antonii* des éditions. — Popma corrige, Μάκρον *illud*, et il entend par ces mots le long exil auquel Cicéron se condamne. Tunstall, pag. 80 de sa Lettre à Middleton, propose, Ἄκρον *istud*, c'est-à-dire le dernier article de votre lettre. Il est certain que la plupart de ces passages altérés par les copistes viennent des mots grecs qu'ils ne comprenaient pas, et que souvent ils ne savaient pas écrire. D'habiles critiques pensent que si *M. Antonii* est le vrai texte, il faut le rapporter, non pas à Antoine le triumvir, comme l'a fait Mongault, mais à l'orateur Antoine, dont la tête, par ordre de Cinna, fut attachée sur la tribune aux harangues (*de Orat.*, III, 3; *Tusculan.*, V, 19, etc). Il est pos-

sible qu'Atticus, dans une de ses lettres, eût rappelé à Cicéron ce triste souvenir, sans croire prophétiser la mort de son ami. Il faudrait alors traduire ainsi la réponse de Cicéron : *Ce que vous m'écrivez de M. Antoine me semble plus triste en apparence qu'en réalité*. Je crois pourtant que ce sens serait plus vraisemblable, s'il y avait *de M. Antonio*. Quelques unes de ces lettres pourraient être ainsi discutées d'un bout à l'autre ; nos commentaires n'y suffiraient pas. J. V. L.

9. — Le parti de se retirer dans quelque ville neutre.

10. — Manuce et Grévius croient qu'il s'agit ici de Cornélius Balbus, qui avait envoyé à Brindes le jeune Balbus son neveu, et son fils par adoption. D'autres l'entendent de Servius Sulpicius, qui peut-être, pour s'excuser de ce que son fils avait été devant Brindes, disait qu'il l'y avait envoyé pour porter César à la paix. Peut-être aussi qu'il faut lire, *qui filium Brundisium misit, de pace*, et que ces deux derniers mots n'ont pas rapport à *misit*, mais à *legatum iri ;* cela fait un sens plus net; et il est naturel de l'entendre de Servius Sulpicius, à qui Cicéron a déjà reproché plus d'une fois qu'il avait envoyé son fils dans le camp devant Brindes; d'ailleurs, il n'y avait pas d'apparence que le sénat députât Balbus, qui n'était pas sénateur.

11. — Je lis ici après Victorius et les autres éditions, *me legatum iri non arbitror*, comme la suite le demande absolument. Grévius n'a point mis *me* dans son texte, parce qu'il ne l'a pas trouvé dans les manuscrits; mais il y a beaucoup d'apparence qu'il a été confondu par les copistes avec la dernière syllabe d'*acerrime* qui précède. On en trouve même quelque reste dans un manuscrit, où on lit *elegatum iri*. Au reste, en lisant attentivement la fin de cette lettre, on verra qu'elle doit être séparée de la première, qui finit à ces mots : *quas quidem credo jam datas esse*. Dans la première partie, Cicéron répond à Atticus sur ce qu'il lui avait écrit, qu'il ne doutait point qu'on ne l'appelât à Rome si l'on traitait de la paix. Il prie Atticus de lui marquer ce qu'en ce cas il devrait faire, au lieu qu'à la fin il paraît qu'Atticus avait mandé à Cicéron, qu'il croyait qu'on ne

pensait point à lui ; et ce dernier, qui, dans la première partie de sa lettre, paraît fort inquiet sur le parti qu'il devait prendre, finit la seconde en disant à son ami qu'il ne le consulte plus là-dessus, et qu'il n'a plus besoin d'y penser. Il faut donc que ce soit une nouvelle lettre, ou une addition faite à la première, depuis qu'il en eut reçu une d'Atticus; et je suis surpris qu'aucun commentateur n'y ait fait attention.

12. — LETTRE III. César laissa à Lépidus, alors préteur, le soin des affaires de Rome, et à Antoine le commandement de l'Italie, avec la qualité de *propréteur*.

13. — On en avait parlé; mais personne ne voulut se charger de cette commission, parce qu'ils voyaient bien que César ne souhaitait nullement que les affaires s'accommodassent, et qu'il ne cherchait qu'à mettre les apparences de son côté. En effet, il sut mauvais gré à Pison son beau-père, de ce qu'il avait trop insisté là-dessus.

14. — Il y a dans le texte, *in regia*, l'endroit où les pontifes s'assemblaient, et où celui qu'on appelait *rex sacrorum* faisait ses fonctions. C'était un rendez-vous public, comme les *basiliques*.

15. — LETTRE IV. *Voyez* les notes sur la quinzième lettre du troisième Livre.

16. — Dans le texte, *et hæc ipsa timide*; supp. *scribo*. Il avait déjà dit plus haut, *eo progressus est, quo non audeo dicere*; et plus bas, *hoc vero ejus iter, simulatioque pietatis qualis fuerit, non audeo dicere*.

17. — Lorsque César, n'ayant point trouvé les clefs du trésor public, en fit enfoncer les portes, Métellus, tribun du peuple, voulut s'y opposer. César, choqué de sa résistance, lui dit que les armes et les lois ne s'accordaient point ensemble; que lorsqu'on aurait rendu à la république sa première tranquillité, il pourrait alors se servir des droits de sa charge. Métellus insistant encore, et cette hardiesse lui ayant attiré quelques applaudissements du menu peuple, César quitta alors sa modération ordinaire, et le menaça de le faire tuer, ajoutant : *Vous devez savoir que les menaces me coûtent plus que les effets*. (César, *Bell. civ.*, I; Suétone, *Jul.*; Plut.,

Cæs.; Dion, XLI, 37; Lucain, *Pharsal.*, III, 117)

18. — César avait donné à Curion la qualité de *propréteur*, avec six faisceaux, comme ils les avaient ordinairement.

19. — Selon l'usage, il n'y avait que ceux qui avaient remporté quelque victoire, dont les faisceaux fussent entourés de laurier.

20. — Les consuls et les proconsuls avaient seuls douze faisceaux; mais César, qui agissait alors de pleine autorité, pouvait en donner autant qu'il lui plaisait, comme on le voit par la réponse même de Curion.

21. — On faisait quelquefois des décrets sur des affaires qui n'avaient pas seulement été proposées dans le sénat, et l'on y disait que tels et tels avaient été présents lorsqu'on avait dressé le décret, quoique souvent ils n'en eussent aucune connaissance. César en usa souvent ainsi, lorsqu'il fut le maître des affaires. — *Voyez* les plaintes de Cicéron sur cette fraude si injurieuse pour le sénat, *Epist. fam.*, IX, 15, et les réflexions de Montesquieu, *Grandeur et Décadence des Romains*, chap. 11. J. V. L.

22. — C'était au sénat à donner la qualité de propréteur et de proconsul; mais comme quelque tribun aurait pu s'y opposer, il était plus sûr de se contenter d'un de ces faux décrets, seulement pour donner un titre apparent à Curion.

23. — Quoique Philippe eût épousé en secondes noces Atia, nièce de César et mère d'Octave, il souhaita de demeurer neutre, et César lui en laissa la liberté.

24. — Cicéron pouvait dire : *ou s'il fera tenir l'assemblée par un préteur, ou s'il se fera nommer dictateur.* Mais il ne veut point entrer dans ce détail inutile pour Atticus, et il se contente de marquer qu'il ne prévoyait pas quel parti César prendrait, s'il n'attendait pas l'interrègne suivant la forme ordinaire. Quand l'année était finie sans qu'on eût élu de nouveaux consuls, le sénat nommait un magistrat pour présider à l'élection; il changeait tous les deux jours, jusqu'à ce qu'elle se fît, et s'appelait *interrex*.

25. — Je lis ici avec Grévius, *Quid enim, inquit, scripsit ad me Dolabella*, au lieu d'*inquam*, qui ne fait point un bon sens.

26. — Je lis ici *suspicandum*, comme il y a dans quelques manuscrits, au lieu de *supplicandum*. Cela fait un meilleur sens, et se rapporte à ce que Cicéron a déjà dit dans cette même lettre sur son neveu : *La meilleure consolation pour nous, ce serait que tout ce qu'on nous a rapporté fût faux*. Et plus bas : *Si ce que je vous mande se trouve faux, je me verrai détrompé avec joie.*

27. — Il y a dans le texte, *tu Oppios Terentiæ dabis*. Ces Oppius étaient des banquiers ; ainsi, il y a apparence qu'il s'agit ici d'argent que Cicéron avait placé chez eux. Il en parle encore à la fin de la septième lettre de ce Livre.

28. — Dans le texte, *jam enim urbis unum periculum est. Unum* est ici la même chose que *idem*. Cicéron veut dire que dans l'état où étaient les affaires, quelque part qu'on plaçât son argent chez les banquiers de Rome, on le placerait mal. *Periculum* est un mot fort usité, quand il s'agit d'emprunter de l'argent ou d'en placer. Il y en a une infinité d'exemples dans Cicéron ; je me contenterai de deux, tirés de ces lettres, IV, 7 : *Tibi nummi meo periculo sint ;* et VI, 1 : *Brutus scripsit, rem illam suo periculo esse*. Il s'agit de l'argent que la ville de Salamine avait emprunté.

29. — LETTRE V. Ἀρκαδίαν, supp. *μ' αἰτεῖς, a me petis*, ce qui est la même chose que *duram mihi mandas provinciam*. Cette expression proverbiale était fondée sur ce que les peuples de l'Arcadie étaient fort grossiers et fort difficiles à vaincre. — On trouve dans Hérodote, I, 66, l'origine de ce proverbe. La Pythie répond aux Lacédémoniens qui consultent le dieu de Delphes sur la conquête de l'Arcadie :

Ἀρκαδίαν μ' αἰτεῖς· μέγα μ' αἰτεῖς, οὔτι τι δώσω.

On verra dans la lettre douzième, note 76, comment Cicéron rappelle encore cette réponse de l'oracle, qui avait passé dans la langue commune à l'aide d'une tradition populaire. J. V. L.



30. — Il y a dans quelques éditions, *nominis negligentiam*, ce qui signifie, disent les commentateurs, son peu d'attention à me faire donner un plus long terme pour le payement, *quod diem nomini, seu pecuniæ solvendæ satis laxam non dederit*. Mais il paraît par ce que dit Cicéron lui-même, qu'on lui avait donné un terme assez long; car on était alors au mois d'avril, et on ne lui demandait de l'argent que pour le 13 de novembre : c'était bien assez pour une somme si petite, et qui n'allait pas à mille écus. La plupart lisent *hominis negligentiam*. De quelque manière qu'on lise, on ne démêle pas trop bien en quoi Cicéron avait sujet de se plaindre de ce Vecténus; mais la chose est de si petite importance, qu'on peut se consoler aisément de ne pouvoir l'approfondir. — L'explication de Manuce, adoptée par beaucoup d'autres, est assez naturelle. Cicéron s'offense de ce que Vecténus lui fixe d'une manière si précise l'époque du payement, sans l'avoir même consulté. Peu lui importe la longueur du terme; il ne voudrait pas qu'on lui eût dit, *Vous payerez tel jour*. J. V. L.

31. — Il y a dans le texte, *deversorium*. C'était apparemment quelque petite maison pour lui servir de pied-à-terre en allant à ses maisons de campagne.

32. — LETTRE VI. Il fait allusion à un endroit des *Adelphes* de Térence (III, 3, 60), où Démée explique de quelle manière il instruisait son fils, et qui commence par ces mots, *fit sedulo*.

33. — On croyait peut-être qu'il voulait de là passer en Espagne, où il avait des forces considérables; mais il n'y pensait point : il espérait tirer de plus grands secours des provinces de l'Orient; et il se flattait que Pétréius et Afranius, ses lieutenants en Espagne, empêcheraient César d'y pénétrer.

34. — LETTRE VII. Atticus voulait faire croire qu'il ne sortait de Rome que pour aller donner ordre aux affaires qu'il avait en Italie et en Épire. Cicéron, au contraire, voulait qu'il parût que c'était par rapport à Pompée et à l'état présent de la république, qu'il sortait de l'Italie.

35. — L'intention de faire sa cour à César aux dé-

pens de son père et de son oncle, en l'avertissant qu'ils pensaient à sortir de l'Italie.

36. — C'est le sens de ces mots du texte, *Èpirum nostram putabimus*. Cicéron, dans la septième lettre du Livre précédent, avait dit en plaisantant à Atticus, qu'il trouvait mauvais qu'il ne lui offrît pas de l'emmener avec lui dans ses terres d'Épire. Atticus, comme pour réparer cette faute, lui avait offert sa maison, et c'est à cette offre que Cicéron répond ici.

37. — LETTRE VIII. En effet, quand César fut le maître des affaires, il remplit le sénat de gens de néant, d'étrangers et de barbares. *Nullos non honores ad libidinem cepit et dedit.... civitate donatos, et quosdam e semibarbaris Gallorum, recepit in curiam.* Suéton., *Jul.*, c. 76.

38. — On sait que les Perses et les autres peuples d'Asie ont toujours porté sans peine le joug d'une domination absolue et arbitraire; et il est remarquable que dans la vaste étendue de l'Orient, à peine trouve-t-on dans tous les temps un gouvernement républicain.

39. — Cicéron était plus ancien consulaire que Gabinius; mais celui qui présidait le sénat, n'était pas obligé, en prenant les voix, de garder l'ordre de l'ancienneté; et Cicéron devait bien s'attendre que lorsque César serait le maître, il aurait moins d'égard pour lui que pour Gabinius, qui lui avait été de tout temps fort attaché.

40. — On ne sait rien de ce Clélius, ni de ce Plaguléius; et cela est naturel, puisque Cicéron n'en parle que comme de gens fort obscurs : il n'est pas même bien sûr que ce soient les véritables noms de ceux dont il parlait; car il y a ici beaucoup de variétés dans les manuscrits, et il arrive souvent aux copistes d'altérer les noms peu connus. Pour C. Atéius, c'est Atéius Capito, dont il a été parlé dans le quatrième Livre.

41. — *Voyez* la onzième lettre du septième Livre.

42. — Il y a ici dans le texte une ligne si corrompue, qu'on n'en peut tirer aucun sens raisonnable. Il y a autant de conjectures différentes que de critiques, mais aucune ne satisfait; et comme je n'aime point les

divinations si incertaines, je n'en ai adopté aucune.

43. — Appius Clodius avait écrit, sur la science des augures, un traité adressé à Cicéron, qui était augure aussi-bien que lui.

44. — Sardanapale, dit-on, se brûla dans son palais avec ses concubines et ses trésors.

45. — On lit dans Thucydide, I, 138, τῶν τε παραχρῆμα δι' ἐλαχ., et καὶ τῶν μελλόντων. Le fond de la phrase est d'ailleurs tout semblable, et l'on doit remarquer même que Cicéron a conservé τοῦ γιγνομένου, que veulent supprimer quelques interprètes, comme faisant pléonasme. Cicéron, qui probablement citait de mémoire, l'aurait sans doute retranché, s'il avait été de leur avis. Τῶν μελλόντων n'est point régi par εἰκαστής. Rien de plus commun en grec que ces génitifs placés au commencement des phrases, et qu'il faut construire absolument. Ici : *quant à l'avenir, il voyait le plus loin possible ce qui devait arriver*. Cornélius Népos, *Thémistocle*, chap. 1, a traduit aussi le passage de Thucydide. J. V. L.

46. — Thémistocle, ayant été banni d'Athènes, se retira d'abord à Lacédémone; mais ayant été accusé d'avoir conspiré avec Pausanias, il fut obligé de passer chez les Perses.

47. — Artaxerxès voulut le faire servir contre les Grecs; mais Thémistocle aima mieux se donner la mort, comme Cicéron l'a déjà dit (IX, 10). On peut voir dans le livre de Cicéron, intitulé *Brutus*, ou *de claris Oratoribus*, chap. 11, les différents sentiments des historiens sur la mort de Thémistocle.

48. — C'est le second Africain : il fut trouvé mort dans son lit, et c'est pour cela que Cicéron dit, *Non fuisset et illa nox tam acerba Africano*. On ne doute point que l'on n'eût avancé ses jours; on dit même qu'il paraissait à son cou et à son visage qu'il avait été étranglé, et que ce fut pour cela qu'on le porta en terre le visage couvert. On soupçonna sa femme, Sempronia, sœur des Gracques; et ce soupçon était fondé sur ce que le jour précédent, un des partisans de C. Gracchus ayant demandé à Scipion devant le peuple ce qu'il pensait de

sa mort, il répondit qu'il la trouvait juste, et que l'étroite alliance qui l'unissait à Gracchus, ne l'empêchait pas de le regarder comme un ennemi de la république.

49. — Lorsqu'il se cacha dans les marais de Minturnes. L'histoire de Marius est assez connue.

50. — Lorsqu'on eut appris que César était entré en Italie, le sénat ordonna aux consuls, et à tous ceux qui avaient quelque commandement, de défendre la république. Comme Cicéron n'était point rentré dans Rome depuis qu'il avait quitté son gouvernement de Cilicie, il était encore *cum imperio*, et cet ordre le regardait : *viderent, ne quid respublica detrimenti caperet;* c'était la formule dont on se servait dans les grandes extrémités.

51. *Misène*, promontoire de la Campanie, entre Cumes et Pouzzol, où Antoine avait une maison de campagne.

52. — Ils avaient été concurrents pour une place d'augure, et Cicéron l'avait emporté sur Antoine.

53. — Antoine veut faire entendre qu'il n'avait tenu qu'à Pompée d'empêcher l'exil de Cicéron, et qu'il ne l'avait abandonné que pour lui faire sentir qu'il ne pouvait se soutenir par lui-même. Cicéron a dit à peu près dans le même sens (VIII, 3) : *Ille restituendi mei, quam retinendi, studiosior.*

54. — LETTRE IX. Cette nouvelle se trouva véritable.

55. — Cicéron a dit dans la cinquième lettre de ce Livre : *Pompeium pro certo habemus per Illyricum proficisci in Galliam.* De là quelques critiques voudraient qu'on lût ici *Galliam*, mais il ne faut point toucher au texte si légèrement. Il est visible que Pompée ne pouvait point aller de l'Illyrie dans les Gaules sans passer par la Germanie.

56. — Il y a dans les éditions *unicam filiam;* mais on voit par la lettre même de Célius, qu'il faut lire *unicum filium*. La lettre de Célius se trouve aussi parmi celles qu'on appelle *Familières*, VIII, 16. On lit dans l'un et l'autre endroit, *si filius unicus*, et il paraît même par ce qui suit qu'on ne peut pas lire autrement. — *Voyez*, tom. XVIII, pag. 439, mes observations sur la lettre

de Célius, et sur quelques autres tentatives faites auprès de Cicéron par les amis de César et par César lui-même. J. V. L.

57. — LETTRE X. Le texte est ici corrompu dans les manuscrits; παροινικῶς est une correction de Lambin, qui a été suivie par Bosius et par Grévius. Ce mot signifie à la lettre *vinolente*, i. e. *petulanter*, *contumeliose*. Victorius corrige τυραννικῶς.

58. — Lorsque les éphores de Lacédémone voulaient rappeler les généraux, ou leur donner des ordres importants, ils les écrivaient sur une lanière roulée autour d'un bâton. Quand on avait écrit, on déroulait la lanière, et pour lire ce qui était écrit dessus, il fallait la rouler sur un autre bâton de même forme et de même grosseur que le premier; c'était une manière de lettre en chiffre. Les généraux ne manquaient jamais d'obéir sur-le-champ. — J'ai cru qu'il fallait conserver ici cette allusion à un usage bien connu, et ne pas traduire comme l'abbé Mongault, *Voilà ce qui s'appelle commander à la baguette.* A l'époque où il écrivait, on avait soin d'effacer ainsi dans les anciens toutes les traces d'antiquité. Je cherche, au contraire, à reproduire partout ces formes de style, qui de temps en temps nous avertissent qu'une lettre n'a pas été écrite en 1714, mais l'an de Rome 704. On peut consulter sur la *scytale lacédémonienne*, Aulu-Gelle qui en donne la description, XVII, 9; le scholiaste de Thucydide, I, 131; Cornélius Népos, *Pausan.*, c. 3; Ausone, *Epist.*, XXIII, v. 23. J. V. L.

59. — Il y a dans le texte, *Omnino excipiam hominem.* Je suis surpris que Manuce, qui entendait si bien le latin, et surtout celui de Cicéron, n'ait pas compris le sens de ces mots: cela signifie, selon lui, je n'irai point voir Antoine, je l'attendrai ici. Il n'a pas fait attention qu'*excipere* (*Excipit incautum, etc.*, *Æneid.*, III, 332; d'où *excipulum*, piége) signifie quelquefois surprendre; et qu'il ne peut avoir ici d'autre sens, comme Cicéron l'explique lui-même, en ajoutant ce qu'il dira à Antoine pour le tromper, *Tentabo, etc.* *Tentare* signifie là dresser un piége, tâcher de surpren-

dre. Il répète encore dans la seizième lettre qu'il fera semblant de ne pas penser à sortir de l'Italie.

60. — Il y a dans le texte, *Tentabo, audeam*, qui ne fait aucun sens ; je lis avec Grévius *ac dicam*, au lieu de *audeam*.

61. — Grévius lit, *carris hinc, istis invitissimis, evolabo ;* ce *carris* est une correction de Bosius, qui avait lu dans un de ses manuscrits *carti*, et dans l'autre *cartis*, et *carris* est ici la même chose, selon lui, qu'*impedimentis*. Cette expression est un peu forcée, et il vaut mieux lire *certe*, avec les anciennes éditions.

62. — Σὺν θεῷ τοι λέγω a rapport à *efficietur aliquid dignum nobis*. C'était une formule qui revenait au *diis juvantibus* des Latins, et à notre *Dieu aidant*.

63. — Les habitants de Marseille avaient fermé leurs portes à l'armée de César, sous prétexte de demeurer neutres, disant que ce n'était point à eux à juger entre deux hommes comme César et Pompée. Cette ville jouissait alors d'une espèce de liberté sous la protection des Romains. César en forma le siége, et le laissa achever à ses lieutenants qui la prirent.

64. — Cythéris, dont Virgile parle dans ses Églogues, sous le nom de Lycoris. Elle avait quitté Gallus pour Antoine, dont Brutus avait aussi été le rival, à ce que dit Eutrope.

65. — Il veut faire entendre qu'Antoine donnait dans les débauches les plus infâmes, ce qu'il lui reproche plus ouvertement dans ses *Philippiques*. Dion fait faire le même reproche à Antoine par Cicéron : πόρνους καὶ πόρνας ἐπαγόμενος.

66. — LETTRE XI. Il y a dans le texte *lentulum*. Cicéron s'est servi de *lentus* et de *lente* dans cette signification en plus d'un endroit (I, 9, etc.); et Lucilius avait dit avant lui, *solvere nulli lentus*, un bon payeur.

67. — Quoiqu'on fût alors au commencement de mai, ce n'était encore que l'équinoxe, comme nous verrons plus bas, lettre 17. Il régnait le plus grand désordre dans le calendrier romain avant la réforme de César.

68. — Il ne s'en tint pas là, il fut consul en 713. Comme il était étranger, Cicéron trouve que c'était

bien assez pour lui qu'on l'eût fait citoyen romain; et Pline, VII, 43, dit de lui que cet espagnol parvint à des honneurs qu'autrefois on avait refusés aux peuples du Latium.

69. — Apparemment que ce Vecténus était un des intendants de la monnaie, qu'on appelait *triumviri auro, argento, ære flando, feriundo*. Cicéron, au lieu de mettre ce titre dans son adresse, avait mis seulement *Monetali*, qui pouvait signifier également un homme qui a l'intendance de la monnaie, et un ouvrier qui y travaille. — Il est bien plus simple de croire que Cicéron, en donnant pour suscription à sa lettre, VECTENO MONETALI, voulait reprocher à Vecténus un peu trop de zèle à fixer pour le payement un terme précis (*voyez* lettre V, note 30), *quod monetam*, dit Manuce, *nimis amaret*. La plaisanterie était en effet un peu forte, et il est probable que c'est de celle-là que Cicéron veut parler dans la cinquième lettre; car θυμικώτερον traduit ici *stomachosius*. On voit, par toutes les discussions d'intérêt dont les lettres de cette époque sont remplies, que l'argent devenait de plus en plus rare au milieu des alarmes de la guerre civile. J. V. L.

70. — Cicéron était formalisé de ce que Vecténus ne lui avait pas donné la qualité d'*imperator*.

71. — LETTRE XII. Hortensius, fils de l'orateur, commandait sur la côte de Toscane.

72. — On ne trouve point de *Réginus* dans ce temps-là. Corradus croit que Cicéron parle de Minucius Basilius, qui commandait quelques troupes sur la même côte qu'Hortensius (*Oros.*, VI, 15), et que Cicéron le nomme ainsi, parce qu'en grec Basilius, βασιλεῖος, signifie la même chose que *Reginus* en latin. Cela est fort tiré; d'ailleurs Cicéron aurait dit *Regius*, et non pas *Reginus*. S'il était permis de deviner, je croirais plutôt que Cicéron veut parler de celui qui commandait à Rhégium, et dont il pouvait avoir besoin en cas qu'il passât en Sicile. Alors il faudrait lire *Rheginus*, qui signifie en latin un homme de *Rhégium*, au lieu que *Reginus* n'est pas un mot latin. — M. de Chambors (Académ. des Inscriptions, *Histoire*; ann. 1734) croit avec beaucoup de

vraisemblance qu'il ne faut rien changer, et qu'il s'agit ici de C. Antistius Réginus, un des lieutenants de César, nommé par lui plusieurs fois, *Bell. Gall.*, VI, 1; VII, 83, 90. Presque tous les lieutenants de César, dans la guerre des Gaules, suivirent son parti dans la guerre civile. J. V. L.

73. — Il semble que Cicéron eût deviné dès lors ce qui lui arriva dans la suite : le fils aîné de Pompée pensa le faire tuer après la bataille de Pharsale, comme on verra dans le onzième Livre.

74. — Cicéron veut parler de C. Célius Caldus, consulaire, un de ceux qui tâchèrent de soutenir en Italie le parti de Marius contre Sylla. *Voyez* lettre 15; Plutarque, *Pomp.*

75. — Les troupes de César, et celles des lieutenants de Pompée, étaient alors sur les frontières de l'Espagne du côté des Gaules : ainsi, par rapport à Rome, Cicéron pouvait dire que Marseille n'était pas fort éloignée de cette frontière.

76. — Il y a dans le texte, *Peloponnesum ipsam sustinebimus*, ce qui a rapport à ce que Cicéron a dit au commencement de la lettre 5, *qu'il était aussi difficile de conduire son neveu, que de se rendre maître de l'Arcadie*, qui n'était qu'une partie du Péloponnèse. Ces métaphores, comme toutes les expressions proverbiales, ne peuvent pas toujours se transporter avec grâce d'une langue dans une autre. — Peut-être aussi l'auteur fait-il allusion à cet autre proverbe qu'il a souvent cité (I, 20; IV, 6, etc.) : Σπάρταν ἔλαχες· ταύταν κόσμει. J. V. L.

77. — LETTRE XIII. On voit par là qu'Antoine avait attelé déjà des lions à son char, quoique Pline (VIII, 16) et Plutarque (*Vie d'Antoine*) disent que ce ne fut qu'après la bataille de Pharsale. Ceux qui veulent que dans la seconde *Philippique*, chap. 16, on lise *leonibus* au lieu de *lenonibus*, pourraient s'appuyer fortement de cette autorité, si l'on n'avait à leur faire que l'objection de Heusinger, répétée par Ernesti, *Sed id ad seriora tempora pertinet.* Voyez tome XV, pag. 376 et 443. J. V. L.

78. — Je lis ici avec Manuce, *Evocavit litteris e municipiis decuriones et IIII viros : venerunt*, etc. Cela fait un sens beaucoup plus net. Apparemment qu'il y avait dans les anciens exemplaires X, dont les copistes ont fait *denos*. Fulvius Ursinus dit qu'il avait lu dans un ancien exemplaire *IIII viros*, au lieu de *IIII viri*. Nous avons déjà parlé de ces premiers magistrats des villes municipales; il y en avait ou deux, ou quatre, et on les appelait ou *II viri*, ou *IIII viri*.

79. — Les sénateurs se levaient ordinairement à six heures du matin, et leur porte était aussitôt ouverte à tous leurs clients. Cicéron dit ailleurs dans ces mêmes lettres, VI, 2, que pendant qu'il était gouverneur de Cilicie, il se levait avant le jour, et se promenait dans sa salle, les portes ouvertes à tout le monde.

Prima salutantes atque altera continet hora.
Martial, IV, 8.

80. — *L'île d'Énaria*, sur les côtes de la Campanie, maintenant *Ischia*.

81. — Il y a dans le texte, *Vectenum diligo*. Nous avons déjà remarqué que *multum te amo* signifiait quelquefois, je vous suis fort obligé. Il n'y a qu'à lire ce que Cicéron a dit sur Vecténus dans les lettres précédentes (*epist. 5 et 11 h. Lib.*), où il s'était plaint de lui, pour s'assurer que *Vectenum diligo* signifie dans celle-ci, je suis content de ce qu'il a fait, je lui en suis obligé, comme Cicéron s'explique lui-même dans la quinzième lettre de ce Livre

82. — *Literne*, sur le bord de la mer, entre Cumes et Minturnes, lieu devenu fameux par l'exil volontaire de Scipion l'Africain.

83. — Cet endroit est entièrement corrompu dans les manuscrits. Les commentateurs l'ont rétabli différemment; mais ils conviennent tous qu'il s'agit ici d'un passe-port, ou de quelque chose d'équivalent, que Cicéron exprime dans la dix-septième lettre par *diploma*. Grévius a mis dans son texte la conjecture de Bosius, qui lit κέλητα ἄοκνον, ce qui signifie, selon ce critique, un de ces chevaux de poste ou de relais, qu'on ne

donnait qu'à ceux qui avaient un billet, qu'on appelait *diploma;* mais ce commentateur aurait eu bien de la peine à trouver que ces relais aient été établis avant les empereurs.

84. — LETTRE XIV. On prétendait que ces deux légions pensaient à se déclarer contre César, comme on le verra dans la lettre suivante.

85. — Cependant Servius Sulpicius alla peu de temps après trouver Pompée. Après la bataille de Pharsale, il fit sa paix avec César, qui le laissa en Grèce pour y commander.

86. — Il y a dans le texte, *Quam ad idem videretur*. Il faut sous-entendre *vocandus*, ou quelque chose de pareil. — Ernesti croit que ce mot a été oublié.

87. — LETTRE XV. Le style est fort concis en cet endroit, et le texte est corrompu dans les manuscrits, comme il arrive ordinairement dans les endroits obscurs. J'ai suivi la conjecture et l'interprétation de Grévius, qui fait un sens plus net que les corrections des autres critiques. Je ne voudrais pas néanmoins assurer qu'il ait trouvé la véritable leçon. Heureusement il s'agit d'une affaire particulière, qu'il n'est pas fort important d'approfondir. Il y a dans le texte, *cui expensum tulerit*. J'ai déjà dit ailleurs qu'*expensum ferre*, c'était prêter de l'argent.

88. — C'est une explication fort singulière que celle de J. F. Gronovius qui, faisant allusion à l'anneau de Gygès (*de Off.*, III, 9), veut que *palam* signifie en cet endroit *gemmam annuli*, et qu'on sous-entende, *ad palmam convertam*, c'est-à-dire que je me rende invisible; c'est-à-dire encore, que je m'embarque en secret. M. Schütz a beau approuver cette rêverie, elle me paraît d'autant moins vraisemblable, que l'idée ne s'accorderait point du tout avec le noble projet exprimé par ces mots, *Vexillo opus est; convolabunt*. J. V. L.

89. — Il parle de C. Marcellus, qui pendant son consulat s'était déclaré contre César avec une chaleur peut-être un peu trop grande, et qu'il n'avait pas su depuis soutenir.

90. — C'est-à-dire selon les commentateurs, à moins qu'on ne m'envoie vers Pompée pour lui proposer un

accommodement; mais les affaires n'étaient plus alors à ce point-là. Je crois plutôt que Cicéron veut dire, à moins que je n'aie quelque occasion de me mettre à la tête de ceux qui ont envie de se déclarer contre César, et à qui il ne manquait qu'un chef, comme il l'a dit dans cette lettre même.

91. — C'était probablement le fils même d'Axius, à qui Cicéron avait déjà prêté douze mille sesterces, et qui était passé par adoption dans une autre famille. Cicéron se plaint de ce qu'Axius, au lieu de le payer dans un temps où il avait si fort besoin d'argent, lui en demande encore.

92. — LETTRE XVI. Il en fut chassé peu de temps après par les troupes de César. (*Bell. civ.*, I, 30.)

93. — Cicéron a dit, dans plusieurs des lettres précédentes, qu'il cherchait quelque occasion de faire en Italie pour le parti de Pompée, ce que Célius avait fait autrefois pour le parti de Marius : cette occasion paraît vouloir se présenter, et Cicéron l'évite; il ne se laisse pas même tenter, et ne se souvient de Célius que pour penser qu'il lui en coûta la vie. Je ne trouve point mauvais dans Cicéron un excès de prudence, mais je voudrais qu'il n'eût point promis ce qu'il ne voulait ni ne pouvait tenir. Les actions de vigueur et les expéditions militaires n'étaient point du tout son fait; c'est avec plus de vérité et de modestie qu'il reconnaît ailleurs (XIV, 13) qu'on peut lui appliquer ce que Jupiter a dit à Vénus dans Homère : *La guerre n'est point votre partage*, etc.

94. — Antoine n'était pas venu voir Cicéron, et ne lui avait pas même envoyé faire des compliments, comme il s'en est plaint dans la treizième lettre. Il l'appelle son collègue, parce qu'ils étaient tous deux augures.

95. — La fameuse Cythéris. *Voyez* les notes sur la dixième lettre de ce Livre.

96. — LETTRE XVII. C'était apparemment un homme qu'Atticus avait proposé pour mettre auprès des deux jeunes Cicéron, à la place de Dionysius, comme on peut juger par cette phrase même.

97. — On était alors au 16 de mai. Ce dérangement venait de la liberté qu'on se donnait depuis quelque temps sur les *intercalations*, qui ne se faisaient point selon les règles, comme nous l'avons remarqué ailleurs. Il n'est rien de plus ridicule que l'interprétation de Corradus, qui dit que par l'équinoxe Cicéron désigne ici Antoine, parce que *noctes dormiendo cum diebus æquabat*. Mais ce n'est pas le seul endroit où ce commentateur se rend ridicule. Il est plus surprenant qu'un homme aussi habile et aussi judicieux que Manuce, ait changé la date de cette lettre, et ait prétendu que dans la suivante il fallait après XIIII *kal.* effacer *junias*; parce que, dit-il, l'équinoxe ne peut pas être au mois de mai. Comment ce savant homme n'a-t-il pas fait réflexion que le grand dérangement qui était alors dans le calendrier, détermina peu de temps après César à le réformer, et qu'alors l'équinoxe était reculé de plus de deux mois? Les anciens historiens ont fait la même faute. Plutarque, Appien et Florus disent que César passa en Grèce au mois de janvier, au plus fort de l'hiver; et ce mois de janvier se trouva environ quinze jours après l'équinoxe d'automne, comme le remarque le savant Ussérius: aussi César dit que l'hiver approchait, et que Pompée marchait pour mettre ses troupes en quartier d'hiver à Dyrrhachium et Apollonie.

98. — Si Atticus avait pris un passe-port de ceux qui commandaient pour César en Italie, c'aurait été en quelque manière reconnaître son autorité. Il n'avait garde de le faire, devant passer en Épire, où Pompée était alors le maître; et s'il en avait pris un pour ses gens, je suis persuadé que ce n'était pas sous son nom.

99. — LETTRE XVIII. Le texte porte, *omnes enim* Κωρυκαῖοι *videntur subauscultare, quæ loquor*. Il y avait dans l'Ionie un promontoire nommé Corycus, derrière lequel les pirates se cachaient pour surprendre les vaisseaux marchands, d'où était venu le proverbe : Τοῦ δ' ἂν ὁ Κωρυκαῖος ἠκροάζετο, *et hoc Corycæus auscultaverit*, auquel Cicéron fait allusion. Strabon, Liv. XIV, raconte un peu différemment l'origine du proverbe. Quelques uns confondent ce promontoire avec un autre de même

nom qui était dans la Cilicie, et sur lequel était située une ville dont les habitants s'appelaient Κωρύκιοι, *Corycii*, ou Κωρυκιῶται, *Coryciotæ*

100. — C'est-à-dire, peut-être que comme les gens de César n'ont pas voulu me permettre d'aller m'embarquer à Brindes, ils m'empêcheront encore de m'embarquer à Formies.

101. — Sur l'intention où il était d'aller trouver Pompée.

LIBER XI.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO S.

Accepi a te signatum libellum, quem Anteros attulerat; ex quo nihil scire potui de nostris domesticis rebus : de quibus acerbissime afflictor, quod, qui eas dispensavit, neque adest istic; neque, ubi terrarum sit, scio. Omnem autem spem habeo existimationis privatarumque rerum in tua erga me mihi perspectissima benivolentia : quam si his temporibus miseris et extremis præstiteris, hæc pericula, quæ mihi communia sunt cum ceteris, fortius feram; idque ut facias, te obtestor atque obsecro. Ego in cistophoro in Asia habeo ad HS bis et vicies. Hujus pecuniæ permutatione fidem nostram facile tuebere : quam quidem ego nisi expeditam relinquere putassem, credens ei, cui tu scis jam pridem minime credere, commoratus essem paullisper, nec domesticas res impeditas reliquissem : ob eamque causam serius ad te scribo, quod sero intellexi, quid timendum esset. Te etiam atque etiam oro, ut me totum tuendum suscipias; ut, si ii salvi erunt, quibuscum sum, una cum iis possim incolumis esse, salutemque meam benivolentiæ tuæ acceptam referre.

LIVRE XI.

LETTRE I.

CICÉRON A ATTICUS, Salut.

De l'Épire, février 705.

J'ai reçu le billet [1] que vous aviez donné à Antéros; il ne m'a pu rien apprendre de mes affaires domestiques. Le mauvais état où elles sont m'afflige et m'inquiète d'autant plus, que celui qui en a eu le maniement n'est point à Rome, et que je ne sais où il peut être. La seule ressource qui me reste pour les régler et les rétablir, c'est votre amitié, sur laquelle je compte fort : si vous m'en donnez de nouvelles marques dans un temps où nous sommes menacés des plus cruelles extrémités, je soutiendrai avec plus de courage la vue des maux qui me seront communs avec tant d'autres citoyens. Je vous prie instamment de vous en occuper. J'ai en Asie deux millions deux cent mille sesterces en monnaie du pays [2]. Vous pourrez aisément, en tirant des lettres de change sur cette somme, acquitter mes dettes. Si je n'avais pas cru, sur la foi d'un homme qui depuis long-temps ne vous trompe plus [3], que mes affaires étaient en meilleur état, je serais demeuré encore quelque temps pour y donner ordre; et si je ne vous en ai pas écrit plus tôt, c'est que j'ai été averti trop tard de ce qu'il fallait craindre. Je vous conjure de m'aider de vos soins et de tout votre crédit, afin que si la fortune est favorable à ceux avec qui je suis, je puisse en profiter, et que j'en sois redevable à votre amitié.

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO S.

Litteras tuas accepi pridie nonas febr., eoque ipso die ex testamento crevi hereditatem. Ex multis meis miserrimis curis est una levata, si, ut scribis, ista hereditas fidem et famam meam tueri potest, quam quidem te intelligo, etiam sine hereditate, tuis opibus defensurum fuisse. De dote quod scribis, per omnes deos te obtestor, ut totam rem suscipias, et illam, miseram mea culpa et negligentia, tueare meis opibus, si quæ sunt; tuis, quibus tibi molestum non erit, [1] facultatibus: cui quidem deesse omnia, quod scribis, obsecro te, noli pati. In quos enim sumtus abeunt fructus prædiorum? Jam illa HS LX, quæ scribis, nemo mihi unquam dixit, ex dote esse detracta: nunquam enim essem passus. Sed hæc minima est ex iis injuriis, quas accepi; de quibus ad te dolore et lacrymis scribere prohibeor. Ex ea pecunia, quæ fuit in Asia, partem dimidiam fere exegi. Tutius videbatur fore ibi, ubi est, quam apud publicanos. Quod me hortaris, ut firmo sim animo: vellem posses aliquid afferre, quamobrem id facere possem. Sed si ad ceteras miserias accessit etiam id, quod mihi Chrysippus dixit parari (tu nihil significasti) de domo; quis me miserior uno jam fuit? Oro, obsecro, ignosce: non

[1] *Ernest. hoc verbum putat a glossatore esse, et* tuis *referendum ad* opibus.

LETTRE II.

CICÉRON A ATTICUS, S.

De l'Épire, février 705.

J'ai reçu votre lettre le 4 de février; et le même jour, j'ai fait l'acte par lequel je me porte pour héritier [4]. Parmi de si grands sujets de chagrin, j'en aurai un de moins si, comme vous me l'écrivez, cette succession peut servir à faire honneur à mes affaires; et quand cette ressource aurait manqué, je pouvais toujours compter sur vous. Quant à ce que vous me dites de la dot de ma fille, cela m'est d'autant plus sensible qu'elle n'est malheureuse que par ma faute et par ma négligence. Je vous conjure, par tout ce qu'il y a de plus sacré, de la secourir. Employez pour elle ce qui peut me rester de bien; aidez-la du vôtre, sans néanmoins vous incommoder. Ne la laissez pas plus long-temps, je vous prie, dans l'extrême besoin où vous me dites qu'elle est. A quoi donc est-ce qu'on emploie le revenu de mes terres? On ne m'avait point dit qu'on eût retranché sur sa dot ces soixante mille sesterces dont vous me parlez [5], et je ne l'aurais jamais souffert. Mais c'est le moindre de tous les sujets de plaintes qu'on m'a donnés; la douleur m'empêche de vous en faire le détail. J'ai retiré environ la moitié de l'argent que j'avais en Asie; j'ai cru qu'il serait plus sûrement où je l'ai placé qu'entre les mains des fermiers publics. Vous m'exhortez à ne me point laisser abattre; je voudrais bien que vous eussiez à me donner quelque motif de courage. Mais si, pour surcroît de maux, ce que Chrysippus m'a dit de ma maison [6], et dont vous ne me parlez point, est véritable, fut-il jamais un homme aussi malheureux que moi?

possum plura scribere. Quanto mœrore urgear, profecto vides : quod si mihi commune cum ceteris esset, qui videntur in eadem causa esse, minor mea culpa videretur, et eo tolerabilior esset. Nunc nihil est, quod consoletur; nisi quid tu efficis, si modo etiam nunc effici potest, ut ne qua singulari afficiar calamitate et injuria.

Tardius ad te remisi tabellarium, quod potestas mittendi non fuit. A tuis et nummorum accepi HS LXX, et vestimentorum quod opus fuit. Quibus tibi videbitur, velim des litteras meo nomine. Nosti meos familiares. Signum requirent, aut manum : [1] dices, me propter custodias ea vitasse.

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO S.

Quid hic agatur, scire poteris ex eo, qui litteras attulit : quem diutius tenui, quia quotidie aliquid novi exspectabamus; neque nunc mittendi tamen ulla causa fuit, præter eam, de qua tibi rescribi voluisti. Quod ad kal. quint. pertinet, quid vellem; utrumque grave est, [2] et tam gravi tempore periculum tantæ pecuniæ, et, dubio rerum exitu, ista, quam scribis, abruptio. Quare, ut alia, sic hoc vel maxime tuæ fidei benivolentiæ-

[1] Dices iis. — [2] *Abest* et. *Vestigium agnoscit Ernest. in lectione edd. pr.* etiam, *quod ex* et tam *factum est.*

Pardonnez-moi, je vous prie; je ne puis continuer. Vous voyez dans quel accablement je suis. Si ce malheur m'était commun avec tous ceux qui ont suivi Pompée, ma faute me paraîtrait moindre, et je me consolerais plus aisément : mais il ne me reste plus de consolation, à moins que vous ne fassiez en sorte, si toutefois il est encore temps, qu'on ne me traite pas plus mal que les autres.

Je vous ai renvoyé un peu tard celui qui m'a apporté vos lettres, mais je n'ai pu le faire partir plus tôt. Vos gens m'ont donné soixante et dix mille sesterces, et les habits dont j'ai eu besoin [7]. Je vous prie d'écrire en mon nom à ceux à qui vous jugerez que je devais écrire. Vous connaissez mes amis. Ils seront surpris de ne voir ni mon écriture ni mon cachet : vous leur direz que j'ai craint que mes lettres ne fussent interceptées.

LETTRE III.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Au camp de Pompée, juin 705.

Vous pourrez savoir par celui qui m'a apporté votre lettre, en quel état sont ici nos affaires. Je l'ai retenu plusieurs jours, parce que j'attendais qu'il y eût quelque chose de nouveau ; mais il n'est rien arrivé, et je ne vous écris que pour répondre à ce que vous me demandez. Quant à cette affaire du premier de juillet [8], quel parti prendre ? comment risquer une somme si considérable dans un temps si malheureux ? ou comment faire ce divorce dont vous me parlez, quand les choses sont si incertaines ? Je m'en remets donc sur cela, encore plus que sur tout le reste, à votre amitié, et j'en laisse ma fille la maîtresse. Elle

que permitto, et illius consilio et voluntati, cui miseræ consuluissem melius, si tecum olim coram potius, quam per litteras, de salute nostra fortunisque deliberavissem. Quod negas præcipuum mihi ullum incommodum impendere; etsi ista res nihil habet consolationis, tamen etiam præcipua multa sunt, quæ tu profecto vides, ut sunt, et gravissima esse, et me facillime vitare potuisse : ea tamen erunt minora, si, ut adhuc factum est, administratione diligentiaque tua levabuntur. Pecunia apud Egnatium est. Sit a me, ut est. Neque enim hoc, quod agitur, videtur diuturnum esse posse; ut scire jam possim, quid maxime opus sit : etsi egeo rebus omnibus; quod is quoque in angustiis est, quicum sumus; cui magnam dedimus pecuniam mutuam, [1] opinantes, nobis, constitutis rebus, eam rem etiam honori fore. Tu, ut antea fecisti, velim, si qui erunt, ad quos aliquid scribendum a me existimes, ipse conficias. Tuis salutem dic. Cura, ut valeas. In primis id, quod scribis, omnibus rebus cura et provide, ne quid ei desit, de qua scis me miserrimum esse. Idibus jun. ex castris.

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO S.

Accepi ab Isidoro litteras, et postea datas binas. Ex proximis cognovi prædia non venisse. Videbis ergo, ut sustentetur per te. De Frusinati, si

[1] *Al.*, opinor.

serait moins malheureuse si, avant de partir, je vous avais consulté plutôt de vive voix que par lettres 9, sur une question si importante et pour elle et pour moi. Vous prétendez que je n'ai de maux à craindre que ceux qui peuvent m'être communs avec ceux dont j'ai suivi le parti. C'est une triste consolation, et d'ailleurs combien ai-je en mon particulier de chagrins qui, comme vous voyez, ne sont pas médiocres, et que j'aurais pu aisément m'épargner! Il n'y a que les soins que vous voulez bien vous donner pour moi qui puissent les diminuer. J'ai de l'argent chez Egnatius; il faut l'y laisser jusqu'à ce que la fortune se soit déclarée pour l'un ou l'autre parti, ce qui ne peut pas aller bien loin: je mettrai alors cette ressource à profit. Cependant je manque de tout aussi-bien que Pompée, à qui j'ai prêté une somme considérable, dans la pensée que je pourrai même y trouver quelque gloire si ses affaires tournent bien. Je vous prie d'écrire des lettres en mon nom, comme vous avez déjà fait, et selon que vous le jugerez à propos. Mes compliments à toute votre famille. Ayez soin de votre santé. Je vous recommande, par-dessus toutes choses, de faire en sorte, comme vous me le promettez, qu'il ne manque rien à une personne dont les peines, comme vous savez, augmentent fort les miennes. Au camp, le 13 de juin.

LETTRE IV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Au camp de Pompée, juillet 705.

J'AI reçu la lettre que vous aviez donnée à Isidore, et deux autres encore de plus fraîche date. Dans la dernière, vous me dites qu'on n'a vendu aucune de

modo futuri sumus, erit mihi res opportuna. Meas litteras quod requiris, impedior inopia rerum, quas nullas habeo litteris dignas; quippe cui nec, quæ accidunt, nec quæ aguntur, ullo modo probentur. Utinam coram tecum olim potius, quam per epistolas! Hic tua, ut possum, tueor apud hos. [1] Cetera Celer ipse. Fugi adhuc omne munus, eo magis, quod ita nihil poterat agi, ut mihi et meis rebus aptum esset.

Quid sit gestum novi, quæris : ex Isidoro scire poteris; reliqua non videntur esse difficiliora. Tu id velim, quod scis me maxime velle, cures, ut scribis, ut facis. Me conficit sollicitudo, ex qua etiam summa infirmitas corporis : qua levata, ero una cum eo, qui negotium gerit, estque in spe magna. Brutus amicus in causa versatur acriter. Hactenus fuit, quod caute a me scribi posset. Vale. De pensione altera, oro te, omni cura considera, quid faciendum sit, ut scripsi iis litteris, quas Pollex tulit.

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO S.

Quæ me causæ moverint, quam acerbæ, quam graves, quam novæ, coegerintque impetu magis quodam animi uti, quam cogitatione, non pos-

[1] *Al.*, Cetera Celer. Ipse f. *Al.*, Ceterum ipse f.

mes métairies. Vous aurez donc la bonté de fournir de l'argent à ma fille. Je serai bien aise de retirer la maison de Frusino [10], pourvu que nous soyons jamais en état d'en jouir. Vous voudriez avoir plus souvent de mes lettres; mais je ne vois rien qui mérite de vous être mandé; car je n'approuve ni ce que l'on fait ni ce qui arrive ici [11]. Que n'ai-je, dans le temps, conféré avec vous plutôt de vive voix que par lettres! Je ménage ici vos intérêts auprès de nos gens, autant que je puis, et Céler [12] agit aussi de son côté. Je n'ai voulu, jusqu'à présent, me charger de rien; cela ne conviendrait ni à mon goût ni à mon plan.

Vous me demandez des nouvelles; Isidore vous dira ce qui s'est passé [13] : nous viendrons aussi aisément à bout du reste [14]. Continuez, je vous prie, comme vous me le promettez, de veiller à ce qui m'intéresse le plus. Le chagrin qui m'accable nuit fort à ma santé [15]. Quand elle sera rétablie, j'irai joindre notre chef, qui est maintenant rempli de grandes espérances. Brutus, notre ami, se distingue ici par l'ardeur de son zèle [16]. Voilà tout ce que la prudence me permet de vous mander. Adieu. Examinez, je vous prie, avec tout le soin possible, quel parti prendre pour ce second payement, comme je vous l'ai déjà écrit par Pollex.

LETTRE V.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Brindes, novembre 705.

Je ne pourrais, sans une extrême douleur, vous marquer les raisons qui m'ont fait prendre mon parti si brusquement, et presque avant d'y réfléchir. Imaginez-vous tout ce qu'il y a de plus fort [17], de plus

sum ad te sine maximo dolore scribere : fuerunt quidem tantæ, ut id, quod vides, effecerint. Itaque nec quod ad te scribam de meis rebus, nec quod a te petam, reperio. Rem et summam negotii vides. Equidem ex tuis litteris intellexi, et iis, quas communiter cum aliis scripsisti, et iis, quas tuo nomine, quod etiam mea sponte videbam, [1] te subdebilitatum novas rationes tuendi mei quærere. Quod scribis placere, ut propius accedam, iterque per oppida noctu faciam; non sane video, quemadmodum id fieri possit. Neque enim ita apta habeo deversoria, ut tota tempora diurna in his possim consumere; neque ad id, quod quæris, multum interest, utrum me homines in oppido videant, an in via. Sed tamen hoc ipsum, sicut alia, considerabo, quemadmodum commodissime fieri posse videatur. Ego propter incredibilem et animi et corporis molestiam conficere plures litteras non potui; iis tantum rescripsi, a quibus acceperam. Tu velim et Basilo, et quibus præterea videbitur, etiam Servilio conscribas*, ut tibi videbitur, meo nomine. Quod tanto intervallo nihil omnino ad vos; profecto intelligis rem mihi deesse, de qua scribam, non voluntatem. Quod de Vatinio quæris : neque illius, neque cujusquam mihi præterea officium deesset, si reperire possent, qua in re me juvarent. Quintus aversissimo a me animo Patris fuit. Eodem Corcyra filius venit. Inde profectos eos una cum ceteris arbitror.

[1] *Al.*, te subita re quasi debilitatum.

extraordinaire, de plus cruel; enfin, jugez-en par le parti que j'ai pris [18]. Ainsi, je ne sais que vous écrire sur ce qui me regarde, et je ne vous recommande rien en particulier; vous voyez bien, en général, ce qu'il y a à faire pour moi. Il me paraît, et par vos lettres, et par celles que vous m'avez écrites avec quelques autres de mes amis, que vous n'espérez pas beaucoup de la voie que vous aviez prise pour me servir, et que vous en cherchez quelque autre [19]. Vous me conseillez de m'approcher de Rome, et de passer de nuit dans les villes; mais je ne vois pas comment je le pourrais faire : je n'ai pas de gîtes assez commodes pour y passer la journée entière; et, si je marche de jour, il importe peu qu'on me voie sur la route ou dans les villes. Cependant je verrai ce qu'il y aura de mieux à faire sur ce point comme sur tout le reste. La tristesse et l'accablement où je suis ne me permettent pas d'écrire beaucoup de lettres; j'ai seulement fait réponse à celles que j'ai reçues. Je vous prie d'écrire en mon nom à Basilus [20], à Servilius, et, en général, à tous ceux à qui vous croirez que je devrais écrire, et comme vous le jugerez à propos. Si vous avez été si long-temps sans recevoir de mes lettres, vous devez bien juger que c'est que je n'ai eu rien à vous mander. Vatinius [21], dont vous me parlez, est très bien intentionné pour moi; et il ne tiendra pas à lui, non plus qu'à tous les autres, qu'ils ne me rendent service. Mon frère s'est déclaré hautement contre moi; son fils est allé de Corcyre le joindre à Patras; et je crois qu'ils en sont partis avec ceux qui vont trouver César.

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO S.

Sollicitum esse te quum de tuis communibusque fortunis, tum maxime de me, ac de dolore meo, sentio : qui quidem dolor meus non modo non minuitur, quum socium sibi adjungit dolorem tuum, sed etiam augetur. Omnino pro tua prudentia sentis, qua consolatione levari maxime possim. Probas enim meum consilium, negasque mihi quidquam tali tempore potius faciendum fuisse. Addis etiam (quod etsi mihi levius est, quam tuum judicium, tamen non est leve), ceteris quoque, id est, qui pondus habeant, factum nostrum probari. Id si ita putarem, levius dolerem. Crede, inquis, mihi. Credo equidem; sed scio, quam cupias minui dolorem meum. Me discessisse ab armis, nunquam pœnituit : tanta erat in illis crudelitas, tanta cum barbaris gentibus conjunctio, ut non nominatim, sed generatim proscriptio esset informata; ut jam omnium judicio constitutum esset, omnium vestrum bona prædam esse illius victoriæ; vestrum, plane dico : nunquam enim de te ipso, nisi crudelissime, cogitatum est. Quare voluntatis me meæ nunquam pœnitebit; consilii pœnitet. In oppido aliquo mallem resedisse, quoad [1] arcesserer. Minus sermonis subiissem; minus accepissem doloris; ipsum hoc me non angeret. Brundisii jacere, in omnes partes

[1] *Al., ut passim,* accerserer. *Minus recte.*

LETTRE VI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Brindes, novembre 705.

Je vois l'inquiétude que vous donnent les malheurs dont vous êtes menacé avec tous les autres citoyens, et encore plus mes chagrins particuliers; la part que vous prenez à ma douleur est une nouvelle peine pour moi, et l'augmente au lieu de la diminuer. Vous avez bien senti ce qui était le plus propre à me consoler; car vous approuvez le parti que j'ai pris, et vous prétendez que je n'en pouvais point prendre d'autre. Vous ajoutez que tout le monde est du même avis, du moins ceux dont le jugement est de quelque poids. Quoique leur approbation me fasse beaucoup moins de plaisir que la vôtre, elle ne m'est pas néanmoins indifférente; et si j'en étais bien assuré, cette idée viendrait soulager mon chagrin. Croyez-moi, dites-vous: je vous crois; mais je connais votre amitié et l'envie que vous avez d'adoucir mes peines. Je ne me suis jamais reproché d'avoir quitté un parti où l'on voyait des nations barbares mêlées avec les Romains, où tout respirait la cruauté, où la proscription aurait été générale, où l'on regardait déjà tous vos biens comme un butin légitime : je dis les vôtres en particulier; car leur mauvaise disposition pour vous n'avait que trop paru. Je n'ai donc rien à me reprocher de ce côté-là, mais je devais prendre d'autres mesures. Je devais me retirer dans quelque ville hors de l'Italie, jusqu'à ce qu'on me rappelât. Cela aurait moins fait parler, et je n'aurais pas à présent tant de chagrin et d'inquiétude. Il serait fâcheux pour moi, en toute manière, de demeurer à Brindes dans le triste état où je suis.

est molestum. Propius accedere, ut suades, quo modo sine lictoribus, quos populus dedit, possum, qui mihi incolumi adimi non possunt? quos ego [1] nunc paullisper cum bacillis in turbam conjeci ad oppidum accedens, ne quis impetus militum fieret. [2] Reliquo tempore me domo. Te nunc ad Oppium : si iis placeret modo, propius accederem, ut hac de re considerarent. Credo, fore auctores (sic enim recipiunt), Cæsari non modo de conservanda, sed etiam de augenda mea dignitate curæ fore : meque hortantur, ut magno animo sim; ut omnia summa sperem : ea spondent, confirmant, quæ quidem mihi exploratiora essent, si remansissem. Sed ingero præterita. Vide, quæso, igitur ea, quæ restant, et explora cum istis; et si putabis opus esse, et si istis placebit, quo magis factum nostrum Cæsar probet, quasi de suorum sententia factum, adhibeantur Trebonius, Pansa, si qui alii; scribantque ad Cæsarem, me, quidquid fecerim, de sua sententia fecisse. Tulliæ meæ morbus et imbecillitas corporis me exanimat, quam tibi intelligo magnæ curæ esse; quod est mihi gratissimum. De Pompeii exitu mihi dubium nunquam fuit. Tanta enim desperatio rerum ejus omnium regum et populorum animos occuparat, ut, quocumque venisset, hoc putarem futurum. Non possum ejus casum non dolere. Hominem enim integrum, et castum, et gravem cognovi. De Fannio consoler

[1] Non. *Græv.*, modo. — [2] *Vexata hæc multis conjecturis. Sequimur optimos mss. Pessime Ernest.*, Oppium et Antonium.

Vous me conseillez de m'approcher; mais comment marcher sans les licteurs que le peuple romain m'a donnés, et qu'on ne peut m'ôter qu'avec tous mes droits [22]? Cependant, au moment d'entrer dans la ville, je leur ai ordonné de se disperser dans la foule avec leurs faisceaux; je craignais une attaque des soldats. Depuis ce jour, je ne suis point sorti [23]. Mais voyez maintenant Oppius [24]: si les amis de César sont d'avis que je m'approche, je m'y déterminerai, et je recevrai alors plus aisément leurs conseils. Ils vous diront, j'en suis sûr, que, bien loin d'avoir rien à craindre de sa part, j'en dois attendre de nouvelles marques de distinction [25]; car ils m'en répondent, et ne veulent point que j'en doute: à les entendre, les plus belles espérances me sont permises. Je me laisserais persuader plus aisément si j'étais demeuré en Italie; mais ne rappelons point le passé, remédions au présent. Considérez, je vous prie, avec eux, si, pour faire trouver bon à César que j'aille à Rome, il ne serait pas à propos qu'il sût que je n'ai rien fait que par leur avis. Joignez à eux Trébonius [26], Pansa [27], et les autres amis de César; qu'ils lui écrivent que je n'ai fait que ce qu'ils m'ont conseillé. La maladie de Tullia et la délicatesse de sa complexion m'alarment fort; je vous suis sensiblement obligé du soin que vous prenez d'elle. La mort de Pompée ne m'a point surpris [28]; car tous les rois et tous les peuples regardaient tellement ses affaires comme désespérées, que, quelque part qu'il eût abordé, il y aurait trouvé le même sort. Je ne laisse pas d'en être profondément affligé. J'estimais sa vertu, ses mœurs, sa prudence [29]. Que je vous console de la mort de Fannius [30]! savez-vous qu'il parlait hautement contre vous, parce que vous étiez demeuré en Italie? Pour Lentulus, il avait déjà

te? perniciosa loquebatur de mansione tua. L. vero Lentulus Hortensii domum sibi, et Cæsaris hortos, et Baias desponderat. Omnino hæc eodem modo ex hac parte fiunt: nisi quod illud erat infinitum. Omnes enim, qui in Italia manserant, hostium numero habebantur. Sed velim hæc aliquando solutiore animo. Quintum fratrem audio profectum in Asiam, ut deprecaretur. De filio nihil audivi. Sed quære ex Diochare, Cæsaris liberto, quem ego non vidi, qui istas Alexandrinas litteras attulit. Is dicitur vidisse, [1] euntem, an jam in Asia? Tuas litteras, prout res postulat, exspecto: quas velim cures quam primum ad me perferendas. IIII kal. decembr.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO S.

Gratæ tuæ mihi litteræ [2] sunt, quibus accurate perscripsisti omnia, quæ ad me pertinere arbitratus es. Factum igitur, ut scribis, istis placere, iisdem istis lictoribus me uti; quod concessum Sextio sit; cui non puto suos esse concessos, sed ab ipso datos. Audio enim, eum ea senatusconsulta improbare, quæ post discessum tribunorum facta sunt. Quare poterit, si volet sibi constare, nostros lictores comprobare. Quanquam quid ego de lictoribus, qui pæne ex Italia decedere sim

[1] An euntem. — [2] *In hac structura et forma orationis Ernest. putat Cic. scripsisse*, fuerunt.

pris pour sa part la maison d'Hortensius, les jardins de César, et sa maison de Baies[31]. On en fait de même dans l'autre parti; mais dans celui de Pompée, cela n'aurait point eu de bornes; car on regardait comme ennemis tous ceux qui étaient restés en Italie. Mais je souhaite de pouvoir un jour m'entretenir avec vous de tout cela, lorsque nous serons plus tranquilles. J'apprends que mon frère est allé en Asie pour implorer la clémence du vainqueur. Je n'ai point de nouvelles de son fils. Informez-vous-en un peu à Diocharès, l'affranchi de César, qui a apporté ces lettres d'Alexandrie. On dit qu'il a vu mon neveu : était-il déjà en Asie, ou l'a-t-il rencontré en chemin? Vous concevrez aisément que j'attends vos lettres avec impatience; faites-les-moi tenir le plus diligemment que vous pourrez. Le 28 de novembre.

LETTRE VII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Brindes, décembre 705.

Je vous suis très obligé du compte exact que vous me rendez, dans votre dernière lettre, de tout ce qui me touche. Je garderai donc mes licteurs, puisque les amis de César croient que je puis les garder aussi-bien que Sextius, à qui César l'a permis. Je crois pourtant que César lui en a plutôt donné de nouveaux qu'il ne lui a permis de garder ceux qu'on lui avait donnés[32]; car on dit qu'il regarde comme nul tout ce que le sénat fit depuis que les tribuns furent sortis de Rome; alors il peut me laisser les miens sans conséquence. Mais voici bien une autre affaire; peu s'en est fallu qu'on ne m'ait fait sortir d'Italie. Antoine m'envoya, il y a quelques jours, une lettre de César : César lui écrit

jussus? nam ad me misit Antonius exemplum Cæsaris ad se litterarum, in quibus erat, se audivisse, Catonem et L. Metellum in Italiam venisse, Romæ ut essent palam; id sibi non placere, ne qui motus ex eo fierent; prohiberique omnes Italia, nisi quorum ipse causam cognovisset: deque eo vehementius erat scriptum. Itaque Antonius petebat a me per litteras, ut sibi ignoscerem; facere se non posse, quin iis litteris pareret. Tum ad eum misi L. Lamiam, qui demonstraret, illum Dolabellæ dixisse, [1] ut ad me scriberet, ut in Italiam quam primum venirem; ejus me litteris venisse. Tum ille edixit ita, ut me exciperet, et Lælium nominatim. Quod sane nollem. Poterat enim, sine nomine, [2] re ipsa excipi. O multas et graves offensiones! quas quidem, tu das operam, ut lenias. Nec tamen nihil proficis: quin hoc ipso minuis dolorem meum, quod, ut minuas, tam valde laboras; idque velim ne gravere quam sæpissime facere. Maxime autem assequere quod vis, si me adduxeris, ut existimem, me bonorum judicium non funditus perdidisse. Quanquam quid tu in eo potes? nihil scilicet. Sed, si quid res dabit tibi facultatis, id me maxime consolari poterit: quod nunc quidem video non esse; sed si quid, ex eventis; ut hoc nunc accidit. Dicebar debuisse cum Pompeio proficisci. Exitus illius minuit ejus officii prætermissi reprehensionem. Sed ex omnibus nihil magis tamen desideratur, quam quod in Africam non ierim. Judicio hoc

[1] *Primum* ut *melius abesset, ut aliis locis similibus abest. Ernest.* — [2] *Al.*, res ipsa. *Minus recte.*

qu'il vient d'apprendre que Caton et L. Métellus étaient en Italie [33], et qu'ils comptaient de se montrer à Rome en public; qu'il ne voulait point le souffrir, dans la crainte de quelque mouvement; qu'on ne laissât en Italie que ceux à qui il l'aurait lui-même permis: sa lettre est conçue en termes très forts. Antoine me disait dans la sienne qu'il me priait de l'excuser, qu'il ne pouvait se dispenser d'exécuter ces ordres. Je lui envoyai L. Lamia [34], pour lui représenter que César avait chargé Dolabella de m'écrire que je vinsse au plus tôt en Italie; que c'était sur cette lettre que j'y étais venu. Il m'a donc excepté nommément, avec Lélius [35], dans l'édit qu'il a fait publier. Cette attention me déplaît; il pouvait, sans me nommer, me comprendre dans l'exception générale [36]. Que de chagrins! que d'amertumes! vous tâchez de les adoucir, et ce n'est pas inutilement; l'extrême envie que vous avez de soulager ma douleur me soulage en effet. Écrivez-moi donc le plus souvent que vous pourrez. Le vrai moyen de me consoler, ce serait de me bien persuader que je n'ai pas entièrement perdu l'estime des bons citoyens. Mais que pourriez-vous me dire pour m'en convaincre? Il n'y a que l'événement qui puisse me justifier. S'il arrive donc quelque chose dont je puisse faire cet usage, ne manquez pas de me le mander. On disait, par exemple, que je ne devais point quitter Pompée. Sa mort me rend en quelque manière excusable de ne l'avoir point suivi. Ce qui peut maintenant me faire le plus de tort, c'est de n'être point passé en Afrique; voici ce qui m'en a empêché. J'ai cru qu'il y aurait de la témérité à se servir pour la patrie, contre une armée tant de fois victorieuse, du secours d'une nation barbare [37], la plus perfide qui soit au monde. Peut-être ne goûte-t-on pas cette rai-

sum usus, non esse barbaris auxiliis fallacissimæ gentis rempublicam defendendam, præsertim contra exercitum sæpe victorem. Non probant fortasse. Multos enim viros bonos in Africam venisse audio, et scio fuisse antea. Valde hoc loco urgeor. [1] Hic quoque opus est casu, aliqui sint ex iis, aut, si potest, omnes, qui salutem anteponant. Nam si perseverant et obtinent; quid nobis futurum sit, vides. Dices, quid illis, si victi erunt? Honestior est plaga. Hæc me excruciant. Sulpicii autem consilium, non scripsisti, cur meo non anteponeres: quod etsi non tam gloriosum est, quam Catonis, tamen et periculo vacuum est, et dolore. Extremum est eorum, qui in Achaia sunt: ii tamen ipsi se hoc melius habent, quam nos, quod et multi sunt uno in loco; et quum in Italiam venerint, domum statim venerint. Hæc tu perge, ut facis, mitigare, et probare quam plurimis.

Quod te excusas, ego vero et tuas causas nosco; et mea interesse puto, te istic esse, vel ut cum iis, quibus oportebit, agas, quæ erunt agenda de nobis, ut ea quæ egisti; in primisque hoc velim animadvertas. Multos esse arbitror, qui ad Cæsarem detulerint, delaturive sint, me aut pœnitere consilii mei, aut non probare, quæ fiant: quorum etsi utrumque verum est; tamen ab illis dicitur animo a me alienato, non quo ita perspexerint.

[1] *Hoc Ernest. arbitratur non satis convenire sequentibus. Sed forte sine causa hæret ac dubitat. Lamb. post,* ut aliqui sint.

son ; j'apprends que plusieurs bons citoyens sont déjà passés en Afrique, et je savais qu'il y en avait déjà quelques uns. Que répondre à cela ? J'en appelle encore à l'événement. Il faudrait que quelques-uns d'eux, ou, si l'on pouvait l'espérer, que tous en général prissent le même parti que moi. Mais s'ils ne le font point et qu'ils aient l'avantage, que deviendrai-je ? Et que deviendront-ils, me direz-vous, s'ils sont vaincus ? Ils mourront du moins avec honneur. Voilà les cruelles réflexions qui me tourmentent. Vous ne me dites point ce qui vous fait croire que Sulpicius n'a pas été plus heureux que moi [38] : il me semble néanmoins que s'il ne s'est pas acquis autant de gloire que Caton, du moins il n'a rien à craindre ni rien à se reprocher. Il n'y a plus que ceux qui sont demeurés en Achaïe ; mais ils ont encore sur moi cet avantage qu'ils sont plusieurs ensemble, et que, lorsqu'ils reviendront en Italie, ils auront en même temps la liberté d'aller à Rome. Continuez donc, je vous prie, de me consoler en me justifiant par de nouvelles raisons.

Je goûte fort celles qui vous empêchent de me venir trouver ; je conçois même qu'il est de mon intérêt que vous demeuriez à Rome pour parler aux gens dont j'ai besoin, comme vous avez fait jusqu'à présent. Mais voici ce que je vous recommande par-dessus toutes choses. Je ne doute point que plusieurs personnes ne rapportent, ou n'aient déjà rapporté à César que je me repens du parti que j'ai pris, ou que je désapprouve tout ce qu'il fait. Cela est très vrai, mais ils n'en savent rien, et ils ne peuvent parler ainsi que pour me nuire. Il faut donc que Balbus et Oppius empêchent que César ne prenne de mauvaises impressions contre moi, et qu'ils lui écrivent souvent pour

Sed totum ut hoc Balbus sustineat, et Oppius, et eorum crebris litteris illius voluntas erga me confirmetur, et hoc plane ut fiat, diligentiam adhibebis. Alterum est, cur te nolim discedere; quod scribis [1] Tulliam efflagitare. O rem miseram! quid scribam? aut quid velim? Breve faciam. Lacrymæ enim se subito profuderunt. Tibi permitto: tu consule. Tantum vide, ne hoc temporis tibi obesse aliquid possit. Ignosce, obsecro te: non possum præ fletu et dolore diutius in hoc loco commorari. Tantum dicam nihil mihi gratius esse, quam quod eam diligis. Quod litteras, quibus putas opus esse, curas dandas; facis commode.

Quintum filium vidi qui Sami vidisset, patrem Sicyone: quorum deprecatio est facilis. Utinam illi, qui prius illum [2] viderint, me apud eum velint adjutum tantum, quantum ego illos vellem, si quid possem! Quod rogas, ut in bonam partem accipiam, si qua sint in tuis litteris, quæ me mordeant: ego vero in optimam; teque rogo, ut aperte, quemadmodum facis, scribas ad me omnia, idque facias quam sæpissime. Vale. XIV kal. januar.

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO S.

Quantis curis afficiar, etsi profecto vides, ta-

[1] Te flagitari. — [2] Viderunt. *Sed habent codd. reg.* viderint.

l'entretenir dans les bonnes dispositions où il est; faites en sorte, je vous prie, qu'ils n'y manquent pas. Une autre raison qui me fait souhaiter que vous restiez à Rome, c'est que Tullia, dites-vous, le souhaite vivement. Que nous sommes malheureux! que vous dirai-je? que puis-je vous demander encore? Je vais vous le dire en deux mots, car je fonds en larmes: je m'en remets à votre amitié et à votre prudence; prenez garde seulement, dans un temps si malheureux, de ne vous pas incommoder pour nous. Pardonnez-moi, je vous prie: la douleur ne me permet pas de m'arrêter à ces tristes pensées; j'ajouterai seulement que je suis infiniment sensible aux marques d'amitié qu'elle reçoit de vous. Je vous remercie de la peine que vous prenez d'écrire des lettres en mon nom, comme vous le jugez à propos.

On a vu notre neveu à Samos, et son père à Sicyone: ils n'auront pas de peine à faire leur paix; mais ils devraient bien, puisqu'ils verront César avant moi, me servir auprès de lui, comme je les servirais moi-même, si je le pouvais. Vous me priez de prendre en bonne part ce qu'il y a dans vos lettres qui pourrait me faire de la peine; je le prends en très bonne part, et je vous prie de continuer de m'écrire naturellement tout ce que vous pensez, et de le faire souvent. Adieu. Le 19 de décembre.

LETTRE VIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Brindes, décembre 705.

Vous savez tous mes chagrins; mais Lepta et Trébatius vous en apprendront encore davantage. Je suis bien puni d'avoir pris un si mauvais parti. Vous pré-

men cognosces ex Lepta et Trebatio. Maximas pœnas pendo temeritatis meæ; quam tu prudentiam mihi videri vis : neque te deterreo, quo minus id disputes, scribasque ad me quam sæpissime. Nonnihil enim me levant tuæ litteræ hoc tempore. Per eos, qui nostra causa volunt, valentque apud illum, diligentissime contendas opus est, per Balbum et Oppium maxime, ut de me scribant quam diligentissime. Oppugnamur enim, ut audio, et præsentibus quibusdam, et per litteras : iis ita occurrendum, ut rei magnitudo postulat. [1] Furnius est illic, mihi inimicissimus. Quintus misit filium non solum sui deprecatorem, sed etiam accusatorem mei. Dictitat, se a me apud Cæsarem oppugnari : quod refellit Cæsar ipse, omnesque ejus amici. Neque vero desistit, ubicumque est, omnia in me maledicta conferre. Nihil mihi unquam tam incredibile accidit, nihil in his malis tam acerbum. Qui ex ipso audissent, quum Sicyone palam multis audientibus loqueretur, nefaria quædam ad me pertulerunt. Nosti genus, etiam expertus es fortasse : in me id est omne conversum. Sed augeo commemorando dolorem, et facio etiam tibi. Quare ad illud redeo; cura, ut hujus rei causa, dedita opera, mittat aliquem Balbus. Ad quos videbitur, velim cures litteras meo nomine. Vale. VI kal. januar.

[1] *Popma leg.* Fufius.

tendez que j'en ai pris un fort bon ; je suis bien aise que vous ne soyez point de mon sentiment ; écrivez-moi souvent pour défendre le vôtre : vos lettres commencent à dissiper ma tristesse. Faites en sorte, je vous prie, que ceux qui ont du crédit auprès de César, et qui veulent bien l'employer pour moi, lui écrivent comme il faut, surtout Balbus et Oppius ; car j'apprends qu'on lui parle et qu'on lui écrit contre moi : vous concevez de quelle importance il est de détruire ces mauvaises impressions. Furnius, qui est avec César, m'est fort contraire [39]. Mon frère a envoyé son fils, non-seulement pour faire sa paix, mais aussi pour empêcher la mienne. Il dit à tout le monde que j'ai écrit à César contre lui [40], quoique César et tous ses amis assurent le contraire. Partout où il est, il se déchaîne contre moi. Rien ne m'a jamais plus surpris, et c'est le plus cruel de tous mes chagrins. Des gens qui l'ont entendu tenir à Sicyone de pareils discours en public, et devant beaucoup de monde, m'en ont rapporté des traits les plus indignes qu'on puisse imaginer. Vous connaissez son humeur, vous l'avez peut-être même essuyée quelquefois ; tout cela s'est tourné contre moi. Mais, en m'arrêtant sur ces idées, j'augmente ma douleur, et je vous afflige. Je reviens donc à ce que je vous ai recommandé ; faites en sorte que Balbus envoie un exprès à César. Écrivez des lettres en mon nom, comme vous le jugerez à propos. Adieu. Le 27 de décembre.

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO S.

Ego vero et incaute, ut scribis, et celerius, quam oportuit, feci, nec in ulla sum spe; quippe qui exceptionibus edictorum retinear : quæ si non essent sedulitate effectæ, et benivolentia tua, liceret mihi abire in solitudines aliquas. Nunc ne id quidem licet. Quid autem me juvat, quod ante initum tribunatum veni, si ipsum, quod veni, nihil juvat? Jam, quid sperem ab eo, qui mihi amicus nunquam fuit; quum jam lege etiam sim confectus et oppressus? Quotidie jam Balbi ad me litteræ languidiores; multæque multorum ad illum, fortasse contra me. Meo vitio pereo. Nihil mihi mali casus attulit; omnia culpa contracta sunt. Ego enim, quum genus belli viderem, imparata et infirma omnia contra paratissimos, [1] sciveram (quid facerem?), ceperamque consilium non tam forte, quam mihi præter ceteros concedendum. Cessi meis, vel potius parui : ex quibus unus qua mente fuerit, is, quem tu mihi commendas, cognosces ex ipsius litteris, quas ad te et ad alios misit; quas ego nunquam aperuissem, nisi res acta sic esset. Delatus est ad me fasciculus : solvi, si quid ad me esset litterarum. Nihil erat : epistola Vatinio et Ligurio altera : jussi ad

[1] *Olim*, iveram; *Bessarionis liber*, sciveram; *conjectura Manutii*, quieram. *Schütz*, sciveram, quod facerem.

LETTRE IX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Brindes, janvier 706.

Il est vrai, comme vous me le dites, que je n'ai pas pris de bonnes mesures, et que je me suis trop pressé. Il ne me reste plus d'espérance; les exceptions qu'on a mises en ma faveur dans les édits, et pour lesquelles vous vous êtes donné tant de soin et de mouvement, ne me laissent plus la liberté de sortir de l'Italie [41]; sans cela, je me retirerais dans quelque solitude. Que me sert-il d'être arrivé avant que les tribuns entrassent en charge [42], s'il valait mieux ne point venir? Que puis-je espérer d'un homme qui n'a jamais été de mes amis [43], puisque je trouve déjà ma perte écrite dans la loi qu'il a fait publier [44]? Les lettres que je reçois de Balbus deviennent de jour en jour plus froides. On écrit de tous côtés à César, peut-être contre moi. Je me suis perdu par ma faute; le hasard n'y a point eu de part, et je n'en dois accuser que moi-même. J'avais bien reconnu d'abord qu'étant pris au dépourvu nous étions trop faibles pour résister à un parti si puissant, et je pensais à demeurer neutre : que voulez-vous? s'il y avait en cela quelque faiblesse, elle m'était plus pardonnable qu'à un autre. Je cédai, ou plutôt j'obéis à mes proches. L'un d'entre eux, celui même que vous me recommandez, vous fera connaître son caractère par les lettres qu'il vous écrit et à plusieurs autres personnes. Je ne me serais jamais avisé de les ouvrir; mais voici ce qui m'y a obligé. On m'apporta le paquet où elles étaient; je l'ouvris pour voir s'il n'y en avait point pour moi; je n'en trouvai point. Il y en avait pour Vatinius et pour Ligurius [45]. Je les

eos deferri. Illi ad me statim ardentes dolore venerunt, scelus hominis clamantes; epistolas mihi legerunt plenas omnium in me probrorum. Hic Ligurius furere : se enim scire, summo illum in odio fuisse Cæsari; illum tamen non modo [1] favisse, sed et tantam illi pecuniam dedisse honoris mei causa. Hoc ego dolore accepto, volui scire, quid scripsisset ad ceteros. Ipsi enim illi putavi perniciosum fore, si ejus hoc tantum scelus percrebruisset. Cognovi ejusdem generis : ad te misi; quas si putabis illi ipsi utile esse reddi, reddes; nil me lædet. Nam quod resignatæ sunt; habet, opinor, ejus signum Pomponia. Hac ille acerbitate initio navigationis quum usus esset, tanto me dolore affecit, ut postea jacuerim : neque nunc tam pro se, quam contra me, laborare dicitur. Ita omnibus rebus urgeor : quas sustinere vix possum, vel plane nullo modo possum. Quibus in miseriis una est pro omnibus, quod istam miseram, [2] patrimonio, fortuna omni spoliatam relinquam. Quare te, ut polliceris, videre plane velim. Alium enim, cui illam commendem, habeo neminem; quoniam matri quoque eadem intellexi esse parata, quæ mihi. Sed, si me non offendes, satis tamen habeto commendatam, patruumque in ea, quantum poteris, mitigato. Hæc ad te die natali meo scripsi : quo utinam susceptus non essem, aut ne quid ex eadem matre postea natum esset ! Plura scribere fletu prohibeor.

[1] *Al.*, fovisse. — [2] *Cod. Balliol.*, per te; *cod. Helmst.*, partu ; *unde Græeius*, patre, patrimonio, fortuna.

leur envoyai. Ils accoururent chez moi, outrés d'indignation ; ils me lurent leurs lettres, où j'étais accablé d'invectives. Ligurius, plein de colère, me dit qu'il savait que César avait toujours fort haï mon frère, et que c'était uniquement à ma considération qu'il l'avait bien traité, et qu'il lui avait donné tant d'argent. Dans la douleur où j'étais, j'ai voulu savoir ce qu'il écrivait aux autres; car j'ai cru qu'un procédé si indigne lui ferait un très grand tort si cela se répandait; toutes ces lettres sont du même style. Je vous les envoie, vous pouvez les faire rendre, si vous croyez qu'elles puissent lui être utiles; cela ne me peut nuire. Il sera aisé de les recacheter : je crois que sa femme a son cachet. Il montra cette aigreur contre moi dès que nous fûmes embarqués, et je tombai dès lors dans un abattement dont je n'ai pu revenir. On dit qu'à présent il pense moins à agir pour lui que contre moi. Vous voyez que la fortune ne m'épargne aucune sorte de chagrin ; j'y résiste à peine, ou plutôt je n'y résiste plus. Mais tous mes autres chagrins n'égalent pas la douleur que j'ai de laisser ma fille sans bien et sans ressources. Je voudrais donc vous voir, comme vous me le faites espérer ; car il n'y a que vous à qui je puisse la recommander. Pour sa mère, elle ne doit pas espérer un meilleur traitement que moi. Mais si vous ne me voyez plus, que ma fille devienne la vôtre, et que son oncle, par vos soins, s'adoucisse pour elle. J'écris cette lettre le jour de ma naissance [46] ; pourquoi suis-je venu au monde, ou pourquoi ai-je un frère? Je ne vous en dis pas davantage ; je ne puis plus retenir mes larmes.

EPISTOLA X.

CICERO ATTICO S.

Ad meas incredibiles ægritudines aliquid novi accedit ex iis, quæ de Q. Q. ad me afferuntur. P. Terentius, meus necessarius, operas in portu et scriptura Asiæ pro magistro dedit. Is Quintum filium Ephesi vidit vi id. decembr., eumque studiose propter amicitiam nostram invitavit; quumque ex eo de me cunctaretur, eum sibi ita dixisse narrabat, se mihi esse inimicissimum; volumenque sibi ostendisse orationis, quam apud Cæsarem contra me esset habiturus; multa a se dicta contra ejus amentiam; multa postea Patris consimili scelere secum Quintum patrem locutum : cujus furorem ex iis epistolis, quas ad te misi, perspicere potuisti. Hæc tibi dolori esse certo scio : me quidem excruciant, et eo magis, quod mihi cum illis ne querendi quidem locum futurum puto. De Africanis rebus longe alia nobis, ac tu scripseras, nuntiantur. Nihil enim firmius esse dicunt, nihil paratius. Accedit Hispania, et alienata Italia; legionum nec vis eadem, nec voluntas; urbanæ res perditæ. Quid est, ubi acquiescam, nisi quam diu tuas litteras lego? quæ essent profecto crebriores, si quid haberes, quo putares meam molestiam minui posse. Sed tamen te rogo, ne intermittas scribere ad me, quidquid erit, eosque, qui mihi tam crudeliter inimici sunt, si odisse non potes, accuses tamen; non ut aliquid profi-

LETTRE X.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Brindes, janvier 706.

Mes chagrins infinis sont encore augmentés par tout ce qui me revient de mon frère et de son fils. P. Térentius, qui est un des principaux intéressés dans les fermes d'Asie [47], a vu mon neveu à Éphèse le 8 de décembre. Comme il est de mes amis, il ne manqua pas de le prier à souper; et lui ayant demandé de mes nouvelles, mon neveu se déclara ouvertement mon ennemi, et lui montra même le discours qu'il devait prononcer devant César contre moi. Térentius lui parla fortement sur cet excès de folie. Il a vu depuis à Patras mon frère, qui parle sur le même ton; vous pouvez juger de son emportement par les lettres que je vous ai envoyées. Je ne doute point que tout cela ne vous afflige; pour moi, j'y suis d'autant plus sensible, que, malgré tant de sujets de plaintes, il faudra me taire [48]. Les nouvelles d'Afrique sont fort différentes de celles que vous m'avez mandées. On y est, dit-on, très-fort [49], très en état de se défendre. L'Espagne se déclare [50]; l'Italie chancelle; les légions sont affaiblies, et manquent de bonne volonté. Les affaires de Rome sont dans un extrême désordre [51]. Comment puis-je avoir un moment de tranquillité, si ce n'est quand je lis vos lettres? Vous m'en écririez plus souvent, si vous aviez quelque chose à me mander qui pût me consoler. Cependant je vous prie de continuer à m'écrire tout ce que vous saurez; et si vous ne pouvez pas haïr ceux qui sont à présent mes plus cruels ennemis, qu'ils sachent du moins que vous les condamnez; non que j'espère que cela les fasse changer,

cias, sed ut me tibi carum esse sentiant. Plura ad te scribam, si mihi ad eas litteras, quas proxime ad te dedi, rescripseris. Vale. xii kal. febr.

EPISTOLA XI.

CICERO ATTICO S.

Confectus jam cruciatu maximorum dolorum, ne, si sit quidem, quod ad te debeam scribere, facile id exsequi possim; hoc minus, quod res nulla est, quæ scribenda sit; quum præsertim ne spes quidem ulla ostendatur, fore melius. Ita jam ne tuas quidem litteras exspecto : quanquam semper aliquid afferunt, quod velim. Quare tu quidem scribito, quum erit, cui des : ego tuis proximis, quas tamen jam pridem accepi, nihil habeo, quod rescribam. Longo enim intervallo video immutata esse omnia : illa esse firma, quæ debeant; nos stultitiæ nostræ gravissimas pœnas pendere. P. Sallustio curanda sunt HS xxx, quæ accepi a Cn. Sallustio : velim videas, ut sine mora curentur; de ea re scripsi ad Terentiam. Atque hoc ipsum jam prope consumtum est : quare id quoque velim, cum illa videas, ut sit, qui utamur. Hic fortasse potero sumere, si sciam istic paratum fore; sed prius, quam id scirem, nihil sum ausus sumere. Qui sit omnium rerum status noster, vides. Nihil est mali, quod non et sustineam, et exspectem. Quarum rerum eo gravior est dolor, quo culpa major. Ille in Achaia non cessat de nobis detrahere. Nihil videlicet tuæ litteræ profecerunt. Vale. viii id. mart.

mais afin qu'ils voient que je vous suis cher. Je vous en dirai davantage lorsque j'aurai reçu votre réponse à ma dernière lettre. Adieu. Le 21 de janvier.

LETTRE XI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Brindes, mars 706.

Dans l'extrême accablement où je suis, quand j'aurais quelque chose à vous écrire, je ne sais si j'en aurais la force; et à présent je n'ai rien à vous mander, n'ayant surtout aucune espérance que mes affaires puissent devenir meilleures. Je ne compte plus même sur vos lettres, quoique j'y trouve toujours quelque chose qui me fait plaisir. Écrivez-moi donc toutes les fois que vous aurez quelqu'un que vous puissiez en charger. Je n'ai rien à répondre à la dernière; comme il y a long-temps que je l'ai reçue, les affaires sont fort changées depuis: le bon parti se fortifie de jour en jour, et je suis bien puni de mon imprudence. Vous ferez payer à P. Sallustius trente mille sesterces que j'ai reçus de son frère Cnéus; faites en sorte, je vous prie, qu'on les paye au plus tôt; j'en ai écrit à Térentia. Cet argent est déjà presque mangé; ainsi voyez, je vous prie, avec elle, à m'en faire avoir. J'en trouverai bien ici, pourvu que j'en aie à Rome sur lequel je puisse donner des lettres de change; je n'ai point voulu en prendre que je n'eusse quelque certitude. Vous voyez la triste situation où je suis; il n'est point de maux que je n'éprouve ou que je n'attende, et j'y suis d'autant plus sensible, qu'il y a beaucoup de ma faute. Mon frère est toujours en Achaïe, où il continue à se déchaîner contre moi; vos lettres n'ont servi de rien. Adieu. Le 8 de mars.

EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO S.

Cephalio mihi a te litteras reddidit a. d. IIX id. mart. vespere. Eo autem die mane tabellarios miseram, quibus ad te dederam litteras. Tuis tamen lectis litteris, putavi aliquid rescribendum esse; maxime, quod ostendis, te pendere animi, quamnam rationem sim Cæsari allaturus profectionis meæ tum, quum ex Italia discesserim. Nihil opus est mihi nova ratione. Sæpe enim ad eum scripsi, multisque mandavi, non potuisse, quum [1] cupissem, sermones hominum sustinere, multaque in eam sententiam. Nihil enim erat, quod minus eum vellem existimare, quam me tanta de re non meo consilio usum esse. Postea, quum mihi litteræ a Balbo Cornelio minore missæ essent, illum existimare, Quintum fratrem [2] lituum meæ profectionis fuisse; ita enim scripsit: qui nondum cognossem, quæ de me Quintus scripsisset ad multos; etsi multa præsens in præsentem acerbe dixerat et fecerat; tamen Nilo meo his verbis ad Cæsarem scripsi :

« De Quinto fratre meo non minus laboro, « quam de me ipso; sed eum tibi commendare « hoc meo tempore non audeo. Illud duntaxat « tamen audebo petere abs te, quod te oro, ne « quid existimes ab illo factum esse, quo minus « mea in te officia constarent, minusve te dilige-

[1] Cupiissem. — [2] *Fulv. Ursinus in vett. libris reperit* illicium.

LETTRE XII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Brindes, mars 706.

Céphalion m'a rendu votre lettre le 8 de mars au soir. Je vous avais écrit le matin, et ma lettre était déjà partie; cependant, après avoir lu la vôtre, j'ai cru devoir vous faire réponse, principalement sur ce que vous me dites que vous ne savez quelle raison je pourrai donner à César, lorsqu'il me demandera ce qui m'avait déterminé à sortir d'Italie. Je m'en tiens à ce que je lui ai déjà écrit plusieurs fois, et à ce que je lui ai fait dire par mes amis, que si j'avais suivi mon inclination, je serais demeuré, mais que je n'avais pu soutenir les discours qu'on se permettait sur moi. Voilà le fond de ma justification. Je serais bien fâché qu'il crût que, dans une affaire si importante, je n'ai pas pris mon parti de moi-même. Le jeune Balbus m'a mandé depuis, que César croyait que c'était mon frère qui avait *sonné la marche*, ce sont ses propres termes. Je ne savais pas alors que mon frère a écrit de tous côtés contre moi; mais je n'avais déjà que trop essuyé sa mauvaise humeur pendant que nous étions ensemble. Voici néanmoins ce que j'ai écrit à César par Nilus :

« Je ne m'intéresse pas moins pour mon frère que « pour moi-même; mais, dans la conjoncture pré- « sente, je n'ose pas vous le recommander. Tout ce qui « m'est permis, c'est de vous prier, comme je fais, « d'être bien persuadé qu'il n'a pas tenu à lui que je « ne vous donnasse les plus éclatantes marques d'atta- « chement, qu'il a toujours voulu nous voir réunis, « et que loin de me montrer la route, il n'a fait que

« rem, potiusque semper illum auctorem nostræ « conjunctionis fuisse, meique itineris comitem, « non ducem. Quare ceteris in rebus tantum ei « tribues, quantum humanitas tua, amicitiaque « vestra postulat. Ego ei ne quid apud te obsim, « id te vehementer etiam atque etiam rogo. »

Quare si quis congressus fuerit mihi cum Cæsare (etsi non dubito, quin is lenis in illum futurus sit, idque jam declaraverit), ego tamen is ero, qui semper fui. Sed, ut video, multo magis est nobis laborandum de Africa; quam quidem tu scribis [1] confirmari quotidie magis ad conditionis spem, quam victoriæ. Quod utinam ita esset! sed longe aliter esse intelligo; teque ipsum ita existimare arbitror, aliter autem scribere, non fallendi, sed confirmandi mei causa, præsertim quum adjungatur ad Africam etiam Hispania. Quod me admones, ut scribam ad Antonium, et ad ceteros: si quid videbitur tibi opus esse, velim facias id, quod sæpe fecisti. Nihil enim mihi venit in mentem, quod scribendum putem. Quod me audis fractiorem esse animo: quid putas, quum videas accessisse ad superiores ægritudines præclaras generi actiones? Tu tamen velim ne intermittas, quoad ejus facere poteris, scribere ad me, etiamsi rem, de qua scribas, non habebis: semper enim afferunt aliquid mihi tuæ litteræ. Galeonis hereditatem crevi. Puto enim cretionem simplicem fuisse, quoniam ad me nulla missa est. IIX id. mart.

[1] *Ernest. malit* converti. *Frustra.*

« me suivre. J'espère que votre bonté naturelle et la « liaison qui a été entre vous parleront assez pour « lui en cette occasion. Mais que du moins je ne lui « fasse aucun tort dans votre esprit, c'est ce que je « vous demande instamment. »

Si je vois César, je ne changerai point de langage, et je serai toujours le même à l'égard de mon frère; je ne doute point qu'il ne fasse aisément sa paix, et que César ne l'ait déjà rassuré. Mais, je le vois, ce sont les affaires d'Afrique qui doivent à présent m'inquiéter. Vous me dites que si ce parti se fortifie, c'est moins pour disputer la victoire que pour obtenir de meilleures conditions. Que je souhaiterais que cela fût vrai! J'en juge tout autrement, surtout puisque l'Espagne se joint à l'Afrique; et je suis persuadé que vous en jugez comme moi, et que vous me parlez ainsi, non pas pour me tromper, mais pour me rassurer. Vous pensez que je devrais écrire à Antoine et à quelques autres; je vous prie, si cela est nécessaire, de leur écrire en mon nom, comme vous avez fait si souvent; je ne vois pas ce que je pourrais leur écrire. Vous avez appris, dites-vous, que je me laisse trop abattre; en pouvez-vous douter? avec tant d'autres chagrins, voici encore, pour surcroît, les beaux faits de mon gendre [52]. Que cela ne vous empêche pas de m'écrire le plus souvent que vous pourrez, quand même vous n'auriez rien de particulier à m'apprendre; vos lettres me consolent toujours. J'ai pris possession du bien que Galéon m'a laissé; je crois qu'il n'y a que moi d'héritier, puisqu'on ne m'a point envoyé d'autre acte. Le 8 de mars.

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO S.

A Murenæ liberto nihil adhuc acceperam litterarum. P. Siser reddiderat eas, quibus rescribo. De Servii patris litteris quod scribis, item, Quintum in Syriam venisse, quod ais, esse qui nuntient; ne id quidem verum est. Quod certiorem te vis fieri, quo quisque in me animo sit, aut fuerit eorum, qui huc venerunt; neminem alieno intellexi. Sed, quantum id mea intersit, existimare te posse [1] certo scio. Mihi quum omnia sunt intolerabilia ad dolorem, tum maxime, quod in eam causam venisse me video, ut ea sola utilia mihi esse videantur, quæ semper nolui. P. Lentulum patrem Rhodi esse aiunt, Alexandriæ filium; Rhodoque Alexandriam C. Cassium profectum esse constat. Quintus mihi per litteras satisfacit, multo asperioribus verbis, quam quum gravissime accusabat. Ait enim, se ex litteris tuis intelligere, tibi non placere, quod ad multos de me asperius scripserit; itaque se pœnitere, quod animum tuum offenderit; sed se jure fecisse. Deinde perscribit spurcissime, quas ob causas fecerit. Sed neque hoc tempore, nec antea patefecisset odium suum in me, nisi omnibus rebus me esse oppressum videret. Atque utinam vel nocturnis, quemadmodum tu scripseras, itineribus propius te accessissem! Nunc nec ubi, nec quando

[1] Certe.

LETTRE XIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Brindes, mars 706.

Je n'ai point encore reçu la lettre que vous avez donnée à l'affranchi de Muréna ; je vais répondre à celle que vous m'avez fait tenir par P. Siser. Ce que l'on dit de cette lettre de Servius le père n'est pas vrai, non plus que ce qu'on mande, que mon frère est en Syrie. Vous voulez savoir quels sont, à mon égard, les sentiments de ceux qui sont venus ici : je n'en ai vu aucun qui m'ait paru malintentionné ; mais vous jugez bien à quoi cela peut m'être bon. Parmi tant de chagrins que je ne puis soutenir, ce qui m'afflige le plus, c'est de m'être mis dans une situation où il faut, pour mon intérêt, que je souhaite ce que j'ai toujours craint [53]. On dit que P. Lentulus le père est à Rhodes, et son fils à Alexandrie ; il est sûr que C. Cassius est parti pour y aller. Mon frère m'a écrit une lettre où, sous prétexte de se justifier, il me dit de plus grandes duretés que lorsqu'il parlait contre moi. Il me marque qu'il lui a paru, par vos lettres, que vous trouviez mauvais qu'il eût écrit sur mon sujet à plusieurs personnes d'une manière trop aigre ; qu'il était fâché que cela vous déplût, mais qu'il avait eu de bonnes raisons pour le faire ; il ajoute ensuite ces prétendues raisons qui sont très offensantes ; mais il n'a fait, et ne fait encore paraître sa mauvaise volonté, que parce qu'il me voit sans appui et sans ressources. Je voudrais bien m'être approché de Rome, quand j'aurais dû ne marcher que la nuit, comme vous me l'aviez proposé ; à présent, je ne m'imagine pas où et quand je pourrai vous voir. Il

te sim visurus, possum suspicari. De coheredibus Fufidianis nihil fuit, quod ad me scriberes : nam et æquum postulant; et, quidquid egisses, recte esse actum putarem. De fundo Frusinati redimendo jam pridem intellexisti voluntatem meam : etsi tum meliore loco res erant nostræ, [1] neque desperaturi mihi ita videbamur; tamen in eadem sum voluntate. Id quemadmodum fiat, tu videbis. Et velim, quoad poteris, consideres, ut sit, unde nobis suppeditentur sumtus necessarii. Si quas habuimus facultates, eas Pompeio tum, quum id videbamur sapienter facere, detulimus. Itaque tum et a tuo villico sumsimus, et aliunde mutuati sumus, quum Quintus quereretur per litteras, sibi nos nihil dedisse; qui neque ab illo rogati sumus, neque ipsi eam pecuniam adspeximus. Sed velim videas, quid sit, quod confici possit, quidque mihi de omnibus des consilii : et causam nosti. Plura ne scribam, dolore impedior. Si quid erit, quod ad quos scribendum meo nomine putes, velim, ut soles, facias : quotiesque habebis, cui des ad me litteras, nolim prætermittas. Vale.

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO S.

Non me offendit veritas litterarum tuarum, quod me, quum communibus, tum præcipuis malis oppressum, ne incipis quidem, ut solebas, consolari, faterisque id fieri jam non posse. Nec

[1] Neque tam mihi desperatum iri videbantur.

n'était pas nécessaire de m'écrire sur cette affaire, qui regarde les cohéritiers de Fufidius; ce qu'ils demandent est juste, et j'aurais approuvé tout ce que vous auriez fait. Je vous avais écrit, il y a quelque temps *, que je pensais à retirer le bien de Frusino : il est vrai que mes affaires étaient alors en meilleur état, et que celles de la république n'étaient pas si désespérées; cependant je suis toujours dans la même résolution : vous verrez quelles mesures on peut prendre pour cela. Tâchez aussi, je vous prie, de faire en sorte qu'on ne me laisse pas manquer d'argent. J'ai donné à Pompée celui que j'avais, dans un temps où je croyais bien faire. Je fus obligé d'en prendre de votre receveur, et d'en emprunter à d'autres personnes. Mon frère se plaignit alors que je ne lui en avais point donné; il ne m'en avait point demandé, et je ne vis pas même celui que je prêtai à Pompée [54]. Examinez donc, je vous prie, ce qu'il y a à faire pour moi, et ce que vous me conseillez; vous savez l'état de mes affaires. La douleur m'empêche de vous en dire davantage. Je vous prie d'écrire des lettres en mon nom, lorsque vous le jugerez à propos, comme vous avez déjà fait. Quand vous trouverez quelque occasion pour m'écrire, ne la manquez pas. Adieu.

LETTRE XIV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Brindes, avril 706.

Je trouve fort bon que vous me disiez naturellement ce que vous pensez sur les maux communs et particuliers qui m'accablent; vous avez raison de ne plus prétendre à me consoler, et de reconnaître même

* *Voy.* la lettre 4 de ce Livre.

enim ea sunt, quæ erant antea, quum, ut nihil aliud, comites me et socios habere putabam. Omnes enim Achaici deprecatores, item qui in Asia, quibus non erat ignotum, etiam quibus erat, in Africam dicuntur navigaturi. Ita præter Lælium, neminem habeo culpæ socium : qui tamen hoc meliore in causa est, quod jam est receptus. De me autem, non dubito, quin ad Balbum et ad Oppium scripserit : a quibus, si quid esset lætius, certior factus essem ; tecum etiam essent locuti : quibuscum tu de hoc ipso colloquare velim, et ad me, quid tibi responderint, scribas : non quod ab isto salus data quidquam habitura sit firmitudinis ; sed tamen aliquid consuli et prospici poterit. Etsi omnium conspectum horreo, præsertim hoc genero ; tamen, in tantis malis quid aliud velim, non reperio. Quintus pergit, ut ad me et Pansa scripsit, et Hirtius ; isque item Africam petere cum ceteris dicitur. Ad Minucium [1] Tarentum scribam, tuas litteras mittam : ad te scribam, numquid egerit. HS xxx potuisse mirarer, nisi multa de Fufidianis prædiis. [2] Et id video tamen. Te exspecto ; quem videre, [3] si ullo modo potest (poscit enim res), pervellem. Jam extremum concluditur. [4] Tibi facile est, quid, quale sit gravius, existimare. Vale.

[1] Parentem. — [2] Te adhuc ideo tamen exspecto : q. v. — [3] Si ullus modus. — [4] Ibi.

que cela n'est plus possible. Du moins, auparavant, je croyais avoir des compagnons; mais à présent, on dit que tous ceux qui étaient en Achaïe, en Asie, et qui songeaient à fléchir le vainqueur, passent en Afrique; non seulement ceux qui ont su l'état des affaires [55], mais ceux même qui ne le savaient pas. Ainsi, je ne vois que Lélius avec qui ma faute me soit commune; encore est-il plus heureux que moi, puisque sa paix est déjà faite. Je ne doute point que César n'ait écrit sur mon sujet à Balbus et à Oppius; s'ils avaient eu de bonnes nouvelles, ils me les auraient mandées, et vous en auraient fait part. Je vous prie de leur en parler, et de m'écrire ce qu'ils vous auront dit : ce n'est pas que je regarde comme une chose bien assurée toutes les paroles de César; mais je pourrai du moins prendre quelques mesures. Quoique j'aie honte de me montrer, surtout avec un tel gendre, cependant je ne vois pas quel autre vœu je puis former dans cette triste situation. Pansa et Hirtius me mandent que mon frère tient toujours les mêmes discours; on dit aussi qu'il va en Afrique avec les autres. J'écrirai à Minucius, à Tarente, et je lui enverrai votre lettre; je vous manderai ce qu'il aura fait. Je serais surpris que vous m'eussiez envoyé trente mille sesterces, si je ne pensais que les biens de Fufidius ont pu vous en fournir, et cela même n'est pas bien sûr [56]. Je vous attends, et je serais fort aise, s'il est possible, de vous voir. Il est temps de prendre un parti; et vous pourrez juger mieux qu'un autre quel est le moins mauvais pour moi [57]. Adieu.

EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO S.

Quoniam justas causas affers, quod te hoc tempore videre non possim: quæso, quid sit mihi faciendum. Ille enim ita videtur Alexandriam tenere, ut eum scribere etiam pudeat de illis rebus. [1] Hi autem ex Africa jam affuturi videntur; Achæi, item ex Asia redituri ad eos, aut libero aliquo loco commoraturi. Quid mihi igitur putas agendum? video difficile esse consilium. Sum enim solus, aut cum altero, cui neque ad illos reditus sit, neque ab his ipsis quidquam ad spem ostendatur. Sed tamen scire velim, quid censeas; idque erat cum aliis, cur te, si fieri posset, cuperem videre. Minucium XII sola curasse, scripsi ad te antea: quod superest, velim videas, ut curetur. Quintus non modo non cum magna prece ad me, sed acerbissime scripsit; filius vero mirifico odio. Nihil fingi potest mali, quo non urgear. Omnia tamen sunt faciliora, quam peccati dolor, qui et maximus est, et æternus: cujus peccati si socios essem habiturus ego, quos putavi, tamen esset consolatio tenuis. Sed habet aliorum omnium ratio exitum, mea nullum. Alii capti, alii interclusi non veniunt in dubium de voluntate, eo minus scilicet, quum se expedierint, et una esse cœperint. Ii autem ipsi, qui sua voluntate ad Fufium venerunt, nihil possunt, nisi timidi, existimari.

[1] Ii.

LETTRE XV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Brindes, mai 706.

Puisqu'il n'est pas possible que vous veniez ici à présent, écrivez-moi ce qu'il faut que je fasse. Il paraît que César est si peu maître à Alexandrie, qu'il n'ose pas même écrire ici ce qui s'y passe [58]. L'armée d'Afrique sera sans doute bientôt en Italie; et ceux qui attendent en Achaïe ou en Asie, les iront joindre ou se retireront dans quelque endroit neutre. Quel parti prendre? il n'est pas aisé de se déterminer; car il n'y a que moi (ou tout au plus un autre encore), qui ne puis me rejoindre à ceux que j'ai quittés, et qui ne puis non plus rien espérer de ceux-ci. Dites-moi néanmoins ce que vous pensez: c'est principalement pour cela que je souhaiterais de vous voir, s'il était possible. Je vous ai déjà mandé que Minucius ne m'a payé que douze mille sesterces; je vous prie de me faire payer du reste. Bien loin que mon frère m'ait fait de grandes excuses, il m'a écrit au contraire avec beaucoup d'aigreur, et son fils me montre toute sa haine. On ne peut imaginer aucune sorte de chagrin dont je ne sois accablé; mais il n'y en a point de plus sensible pour moi, que celui d'avoir pris un mauvais parti; il se renouvelle toujours. Si j'avais pour compagnons de ma faute tous ceux que j'avais cru, ce ne serait qu'une faible consolation; mais elle me manque, et seul je suis sans excuse. Les uns se sont trouvés pris et coupés par les ennemis, et l'on peut d'autant moins douter de leurs intentions, que, dès qu'ils en auront la liberté, ils iront rejoindre leur parti. Pour ceux qui, d'eux-mêmes, sont allés trouver Fu-

Multi autem sunt, qui, [1] quicumque sunt, modo ad illos se recipere volent, recipientur. Quo minus debes mirari, non posse me tanto dolori resistere. Solius enim meum peccatum corrigi non potest, et fortasse Lælii. Sed quid me id levat? [2] C. quidem Cassium aiunt consilium Alexandriam eundi mutavisse. Hæc ad te scribo, non ut queas tu demere sollicitudinem, sed ut cognoscam, ecquid tu ad ea afferas, quæ me conficiunt: ad quæ gener accedit, et cetera, quæ, fletu reprimor, ne scribam. Quin etiam Æsopi filius me excruciat. Prorsus nihil abest, quin sim miserrimus. Sed ad primum revertor: quid putes faciendum; occultene aliquo propius veniendum, an mare transeundum. Nam hic maneri diutius non potest. De Fufidianis quare nihil potuit confici? genus enim conditionis ejusmodi fuit, in quo non solet esse controversia; quum ea pars, quæ videtur esse minor, licitatione expleri posset. Hæc ego non sine causa quæro: suspicor enim, coheredes dubiam nostram causam putare, et eo rem in integro esse. Vale. Pridie idus mai.

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO S.

Non meo vitio fit, hoc quidem tempore (ante

[1] *Duo mss. regii*, quocumque sunt modo. *Unde Lallem.*, quocumque modo ad illos se, *etc.* — [2] *Idem, e mss. duobus*, Nam C. quidem.

fils [59], tout ce qu'on peut leur reprocher, c'est d'avoir eu peur. Enfin, il y en a plusieurs qui seront toujours reçus lorsqu'ils voudront passer en Afrique. Vous ne devez donc pas être surpris si je cède à l'excès de ma douleur; car il n'y a que moi dont la faute ne peut se réparer, ou peut-être encore Lélius; mais comment me consolerait-il? On dit que C. Cassius ne pense plus à aller à Alexandrie [60]. Je vous écris tout ceci, non que j'espère que vous puissiez me tirer d'inquiétude, mais pour savoir ce que vous pensez sur tant de sujets de chagrin. Mon gendre m'en donne de nouveaux, sans compter ceux dont je ne pourrais vous parler sans verser des larmes. Je ne saurais même me consoler du fils d'Ésopus [61]; enfin, on ne peut être plus malheureux que je le suis. Mais je reviens à ce que je vous avais proposé d'abord; que dois-je faire? faut-il m'approcher de Rome en marchant la nuit, ou repasser la mer? car je ne puis plus demeurer à Brindes. Pourquoi n'a-t-on pu vendre les biens de Fufidius? C'est un genre d'affaire où il n'y a point de difficulté, puisque l'on peut, par la licitation, égaler les partages. Ce n'est pas sans raison que je vous demande pourquoi les cohéritiers n'ont pas voulu convenir; je soupçonne qu'ils ont des doutes sur ma situation, et qu'ils aiment mieux laisser l'affaire en suspens. Adieu. Le 14 de mai.

LETTRE XVI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Brindes, juin 706.

Pour cette fois, ce n'est pas ma faute si cette lettre de César ne me rassure point; car elle ne dit rien de positif [62], et j'y trouve bien des marques de supposi-

enim est peccatum), ut me ista epistola nihil consoletur. Nam et exigue scripta est, et suspiciones magnas habet, non esse ab illo; quas animadvertisse te existimo. De obviam itione ita faciam, ut suades. Neque enim [1] valde de adventu ejus opinio est; neque, si qui ex Asia veniunt, quidquam auditum esse dicunt de pace: cujus ego spe in hanc fraudem incidi. Nihil video, quod sperandum putem, nunc præsertim, quum ea plaga in Asia sit accepta, in Illyrico, in Cassiano negotio, in ipsa Alexandria, in urbe, in Italia. Ego vero, etiamsi rediturus ille est, qui adhuc bellum gerere dicitur, tamen ante reditum ejus negotium confectum iri puto. Quod autem scribis, quamdam lætitiam bonorum esse commotam, ut sit auditum de litteris; tu quidem nihil prætermittis, in quo putes aliquid solatii esse: sed ego non adducor, quemquam bonum ullam salutem putare mihi tanti fuisse, ut eam peterem ab [2] illo, et eo minus, quod hujus consilii jam ne socium quidem habeo quemquam. Qui in Asia sunt, rerum exitum exspectant. Achaici etiam Fufio spem deprecationis afferunt. Horum et timor idem fuit primo, qui meus, et constitutum. Mora Alexandrina causam illorum correxit, meam evertit. Quamobrem idem a te nunc peto, quod superioribus litteris, ut, si quid in perditis rebus dispiceres, quod mihi putares faciendum, me moneres. Si recipior ab his, quod vides non fieri; tamen, quoad bellum

[1] *Lambin.*, ulla de adventu, *multis probantibus.* — [2] *Est a Manutio. Edd. pr. et mss. fere,* ullo, *quod Victorius et Lamb. servavere.*

tion, dont je crois que vous vous serez aussi aperçu. Je suivrai votre conseil, et je n'irai point au-devant de César : aussi-bien on ne sait encore rien d'assuré de son retour; et ceux qui viennent d'Asie disent qu'ils n'ont point du tout entendu parler de paix; c'est néanmoins cette espérance qui m'a trompé. Je ne vois plus rien à espérer de ce côté-là, surtout depuis que les affaires de César ont si mal tourné en Asie [63], en Illyrie [64], en Espagne [65], à Alexandrie même, à Rome [66], et en Italie [67]. Quand il devrait revenir ici, et que la guerre qui l'occupe encore, à ce que l'on dit, ne le retiendrait pas long-temps, je crois qu'avant son retour tout sera ici décidé [68]. Vous me marquez que les bons citoyens ont fait paraître quelque joie, lorsqu'ils ont entendu parler de cette lettre de César : je vois que vous relevez avec soin tout ce qui peut me consoler; mais je ne saurais m'imaginer qu'aucun bon citoyen puisse croire que j'estime assez la vie et la fortune, pour m'être résolu à la vouloir tenir de César, d'autant plus que, jusqu'à présent, je serais le seul. Ceux qui sont en Asie veulent voir auparavant comment tourneront les affaires. Ceux qui sont en Achaïe donnent bien à Fufius quelques espérances de soumission : d'abord ils ont eu peur comme moi, et ils ont formé le même projet; mais la guerre d'Alexandrie les met en état de réparer leur faute, et découvre la mienne *. Je vous prie donc, comme j'ai déjà fait dans ma dernière lettre, de voir quel parti je dois prendre dans cette cruelle situation. Si l'on me reçoit enfin, ce qui, comme vous voyez, n'est pas très sûr, je ne sais ni que faire ni où aller; si l'on me rejette, je le sais encore moins. J'attends votre lettre; mais il faut me dire précisément ce que vous me con-

* *Voy.* les *Lettres familières*, XV, 15.

erit, quid agam, aut ubi sim, non reperio.: sin jactor, eo minus. Itaque tuas litteras exspecto; easque ut ad me sine dubitatione scribas, rogo. Quod suades, ut ad Quintum scribam de his litteris: facerem, si me quidquam istæ litteræ delectarent. Etsi quidam scripsit ad me his verbis: « Ego, ut in his malis, Patris sum non invitus; essem libentius, si frater tuus ea de te loqueretur, quæ ego audire vellem. » Quod ais illum ad te scribere, me sibi nullas litteras remittere; semel ab ipso accepi. Ad eas Cephalioni dedi, qui multos menses tempestatibus retentus est. Quintum filium ad me acerbissime scripsisse, jam ante ad te scripsi. Extremum est, quod te orem, si putas rectum esse, et a te suspici posse, cum Camillo communices, ut Terentiam moneatis de testamento. Tempora monent, ut videat, ut satisfaciat, quibus debeat. Auditum ex Philotimo est, eam scelerate quædam facere. Credibile vix est. Sed certe si quid est, quod fieri possit, providendum est. De omnibus rebus velim ad me scribas, et maxime quid scribas [1] de eo, in quo tuo consilio egeo, etiamsi nihil excogitas; id enim mihi erit pro [2] desperato. III nonas jun.

EPISTOLA XVII.

CICERO ATTICO S.

PROPERANTIBUS tabellariis alienis hanc epistolam dedi; eo brevior est, et, quod eram missu-

[1] De ea. — [2] *Vel, ut multi legunt,* explorato.

seillez. Vous voudriez que je fisse part à mon frère de cette lettre de César ; je lui en écrirais si elle m'avait fait le moindre plaisir. Voici cependant ce que m'écrit un de mes amis : « Je me trouve assez bien à Patras « dans ce malheureux temps. Je m'y trouverais encore « mieux, si je n'avais pas le chagrin d'entendre votre « frère parler de vous tout autrement qu'il ne de- « vrait. » Il se plaint à vous de ce que je ne réponds point à ses lettres ; je n'en ai reçu qu'une, et je donnai la réponse à Céphalion ; mais les vents contraires l'ont retenu ici plusieurs mois. Je vous ai déjà mandé que mon neveu m'a écrit une lettre toute pleine d'aigreur. J'ai encore une chose à vous recommander, si toutefois vous la trouvez juste et convenable ; c'est de vous joindre à Camillus pour parler à Térentia de son testament [69]. Dans la situation où sont les affaires, il est à propos qu'elle règle les siennes, et qu'elle paye ses dettes. On a entendu dire à Philotimus qu'elle fait des choses qui seraient de la dernière indignité. J'ai de la peine à le croire ; mais il faut tâcher d'y mettre ordre. Écrivez-moi sur tout ce qui me regarde, et principalement sur le point pour lequel j'ai surtout besoin de vos conseils : dites-moi même que vous n'en avez point à me donner ; je saurai alors à quoi m'en tenir [70]. Le 3 de juin.

LETTRE XVII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Brindes, juin 706.

Je donne cette lettre à des gens qui ne sont point à moi, et qui sont pressés de partir ; c'est pour cela qu'elle sera courte, et aussi parce que j'enverrai bientôt des exprès. Ma fille est arrivée ici le 12 de juin ;

rus meos. Tullia mea venit ad me pridie idus jun., deque tua erga se observantia benivolentiaque mihi plurima exposuit, litterasque reddidit trinas. Ego autem ex ipsius virtute, humanitate, pietate non modo eam voluptatem non cepi, quam capere ex singulari filia debui; sed etiam incredibili sum dolore affectus, tale ingenium in tam misera fortuna versari, idque accidere nullo ipsius delicto, summa culpa mea. Itaque a te neque consolationem jam, qua cupere te uti video, nec consilium, quod capi nullum potest, exspecto; teque omnia quum superioribus sæpe litteris, tum proximis tentasse intelligo. Ego cum Sallustio Ciceronem ad Cæsarem mittere cogitabam. Tulliam autem, non videbam esse causam, cur diutius mecum tanto in communi mœrore retinerem. Itaque matri eam, quum primum per ipsam liceceret, eram remissurus. Pro ea, quam ad modum consolantis scripsisti, ὦ τάν, ea putato me scripsisse, quæ tu ipse intelligis responderi potuisse. Quod Oppium tecum scribis locutum, non abhorret a mea suspicione ejus oratio : sed non dubito, quin istis persuaderi nullo modo possit, ea, quæ faciant, mihi probari posse, quoquo modo loquar. Ego tamen utar moderatione, qua potero. Quanquam, quid mea intersit, ut eorum odium subeam, non intelligo. Te justa causa impediri, quo minus ad nos venias, video; idque mihi valde molestum est. Illum ab Alexandria discessisse, nemo nuntiat; constatque, ne profectum quidem [1] illinc quemquam post idus mart., nec post idus

[1] Illim.

elle m'a rendu compte de toutes les marques de considération et d'amitié qu'elle a reçues de vous, et m'a apporté trois de vos lettres. Bien loin que j'aie eu autant de plaisir que je devais en avoir en revoyant une fille si chère, qui a des mœurs si douces, une vertu si pure, et un si parfait attachement pour moi, j'ai ressenti, au contraire, une douleur extrême en voyant dans un état si déplorable une femme d'un caractère si noble, sans qu'elle y ait contribué en aucune manière, mais uniquement par ma faute. C'est donc vainement que vous tâcheriez de me consoler, vous n'y réussiriez pas; je ne vous demande plus même de conseils, c'est un mal sans remède; et vous avez épuisé dans vos lettres précédentes et dans ces dernières, tout ce qu'on pouvait me dire. J'ai envie d'envoyer mon fils au-devant de César avec Sallustius; pour ma fille, je ne vois pas qu'il soit à propos que je la garde auprès de moi dans ce temps malheureux; je la renverrai à sa mère dès qu'elle le voudra. Quant à cette lettre que vous m'avez écrite en forme de consolation, je n'y réponds point; ô mon ami! vous imaginerez sans peine tout ce que j'aurais pu vous répondre. Ce que vous a dit Oppius s'accorde assez avec ce que je pense; mais je suis bien sûr qu'on ne fera jamais croire aux partisans de César que j'approuve ce qu'ils font, de quelque manière que je parle : je m'observerai néanmoins autant que je pourrai. Après tout, je ne vois pas qu'il soit de si grande importance pour moi de ne me pas attirer leur haine. J'entre, quoique ce ne soit pas sans chagrin, dans les raisons qui vous empêchent de me venir trouver. Personne ne mande que César soit parti d'Alexandrie. Il est sûr que depuis le 15 de mars il n'est venu personne de ce pays-là, et que depuis le 13 de décembre

decembr. ab illo datas ullas litteras. [1] Ex quo intelligis, illud, de litteris a. d. v id. febr. datis (quod inane esset, etiamsi verum esset), non verum esse. L. Terentium discessisse ex Africa scimus, Pæstumque venisse. Quid is afferat, aut quo modo exierit, aut quid in Africa fiat, scire velim. Dicitur enim per Nasidium emissus esse. Id quale sit, velim, si inveneris, ad me scribas. De HS x, ut scribis, faciam. Vale. xiix kalend. quint.

EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO S.

De illius Alexandria discessu, nihil adhuc rumoris, contraque opinio, valde esse impeditum. Itaque nec mitto, ut constitueram, Ciceronem, et te rogo, ut me hinc expedias: quodvis enim supplicium levius est hac permansione. Hac de re et ad Antonium scripsi, et ad Balbum, et ad Oppium. Sive enim bellum in Italia futurum est, sive classibus utetur; hic esse me, minime convenit: quorum fortasse utrumque erit; alterum certe. Intellexi omnino ex Oppii sermone, quem tu mihi scripsisti, quæ istorum via esset: sed, ut eam flectas, te rogo. Nihil omnino jam exspecto, nisi miserum. Sed hoc perditius, in quo nunc sum, fieri nihil potest. Quare, et cum Antonio loquare, velim, et cum istis; et rem, ut poteris, expedias; et mihi quam primum de omnibus rebus rescribas. Vale. xii kal. quint.

[1] Ex quo illud intelligis, illud.

César n'a point écrit ici; ce qui fait bien voir que cette lettre, datée du 9 de février, qui serait insignifiante quand elle serait véritablement de lui, n'en est pas. Nous avons appris que L. Térentius était venu d'Afrique, et qu'il était abordé à Pestum [71]. Je voudrais bien savoir quelles nouvelles il a apportées, et comment il a pu sortir d'Afrique [72]. On dit que c'est Nasidius [73] qui l'a fait passer. Si vous en pouvez savoir quelque chose, je vous prie de me le mander. Je ferai ce que vous me marquez sur ces dix mille sesterces. Adieu. Le 14 de juin [74].

LETTRE XVIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Brindes, juin 706.

On ne dit point encore que César soit parti d'Alexandrie; on croit, au contraire, qu'il y a bien de l'occupation. Ainsi je ne pense plus à envoyer mon fils au-devant de lui, et je vous prie de me tirer de la situation où je me trouve; il n'y a rien de moins supportable pour moi que de rester ici plus long-temps. J'en ai écrit à Antoine, à Balbus et à Oppius. Soit que nous ayons la guerre en Italie, soit que César ait ici une flotte, il ne me convient point d'y demeurer; l'un et l'autre arrivera peut-être, ou du moins l'un des deux. J'ai vu, par ce que vous a dit Oppius, quelles sont leurs intentions; mais je vous prie de les en faire changer. Je dois m'attendre à tout ce qu'il y a de plus fâcheux; mais il ne peut y avoir de position plus triste pour moi que celle où je suis. Je vous prie donc de parler à Antoine, à Oppius et à Balbus, et de me tirer d'affaire le mieux que vous pourrez. Mandez-moi au plus tôt tout ce qui se passe. Adieu. Le 20 de juin.

EPISTOLA XIX.

CICERO ATTICO S.

Quum tuis dare possem litteras, non prætermisi; etsi [1]quod scriberem, non habebam. Tu ad nos et rarius scribis, quam solebas, et brevius: credo, quia nihil habes, quod me putes libenter legere, aut audire posse. Veruntamen velim, si quid erit, qualecumque erit, scribas. Est autem unum, quod mihi sit optandum, si quid agi de pace possit: quod nulla equidem habeo in spe; sed, quia tu leviter interdum significas, cogis me sperare, quod optandum vix est. Philotimus dicitur idib. sext. Nihil habeo de illo amplius. Tu, velim, ad ea mihi rescribas, quæ ad te antea scripsi: mihi tantum temporis satis est, dum, ut in pessimis rebus, aliquid caveam, qui nihil unquam cavi. Vale. XI kal. sext.

EPISTOLA XX.

CICERO ATTICO S.

Septimo decimo kal. sept. venerat die XXIIX Seleucia Pieria C. Trebonius, [2]is, qui se Antiochiæ diceret apud Cæsarem vidisse Quintum filium cum Hirtio; eos de Quinto, quæ voluissent, impetrasse nullo quidem negotio. Quod ego magis

[1] Quid. — [2] *Abest* is.

LETTRE XIX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Brindes, juillet 706.

Je n'ai pas manqué de vous écrire toutes les fois que j'ai trouvé une voie sûre, lors même que je n'avais rien à vous apprendre. Vous m'écrivez moins souvent, et vos lettres sont plus courtes : vous n'avez sans doute rien d'agréable à me mander. Cependant écrivez-moi tout; oui, je veux tout connaître. Il n'y a qu'une seule chose qui pût me faire plaisir, c'est qu'on en vînt à un accommodement. Je ne l'espère pas; mais comme vous m'en dites de temps en temps quelque chose, vous m'obligez à espérer ce que j'ose à peine souhaiter. On dit que Philotimus doit arriver ici le 13 d'août; c'est tout ce que j'en sais. Je vous prie de me faire réponse sur ce que je vous ai dit dans mes dernières lettres. Je n'ai de temps que ce qu'il m'en faut pour prendre quelques mesures, autant qu'on le peut faire parmi tant de maux, moi qui n'en ai jamais pris aucunes. Adieu. Le 22 de juillet.

LETTRE XX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Brindes, août 706.

C. Trébonius [75] est arrivé ici le 16 d'août, de Séleucie-Piérie [76], d'où il était parti vingt-huit jours auparavant. Il dit qu'il a vu notre neveu avec Hirtius à Antioche, où était alors César, et qu'ils avaient obtenu sans peine ce qu'ils avaient demandé pour mon frère. Cela me ferait plus de plaisir si ce qu'ils ont obtenu pour lui, décidait pour moi. Mais nous avons bien

gauderem, si ista nobis impetrata quidquam ad spem explorati haberent. Sed et alia timenda sunt, ab aliisque, et ab hoc ipso. Quæ dantur, ut a domino, rursus in ejusdem sunt potestate. Etiam Sallustio ignovit. Omnino dicitur nemini negare: quod ipsum est suspectum, [1] notionem ejus differri. M. Gallius, Q. F., mancipia Sallustio reddidit. Is venit ut legiones in Siciliam traduceret; [2] et protinus iturum Cæsarem Patris. Quod si faciet, ego, quod ante mallem, aliquo propius accedam. Tuas litteras ad eas, quibus a te proxime consilium petivi, vehementer exspecto. Vale. XVI kal. sept.

EPISTOLA XXI.

CICERO ATTICO S.

Accepi VI kal. sept. litteras a te, datas XII kal., doloremque, quem ex Quinti scelere jam pridem acceptum jam abjeceram, lecta ejus epistola gravissimum cepi. Tu etsi non potuisti nullo modo facere, ut mihi illam epistolam non mitteres: tamen mallem, non esse missam. Ad ea autem, quæ scribis de testamento, videbis, quid, et quo modo. De nummis et illa sic scripsit, ut ego ad te antea; et nos, si quid opus erit, utemur ex eo, de quo scribis. Ille ad kal. sept. Athenis non videtur fore. Multa eum in Asia dicuntur morari, maxime Pharnaces. Legio XII, ad quam primum Sulla venit, lapidibus egisse hominem dicitur. Nullam

[1] *Ms. Ursini*, cognitionem. — [2] *Correxit Lallem. e mss. regiis*, eos.

d'autres choses à craindre d'un autre côté; et lorsqu'on est maître absolu comme César, on peut toujours révoquer ce que l'on accorde. Il a aussi fait grâce à Sallustius [77]; on dit qu'il ne refuse personne, et c'est ce qui me fait soupçonner que tout cela sera sujet à révision. M. Gallius, fils de Quintus, a rendu à Sallustius ses esclaves. Gallius est venu pour faire passer en Sicile les légions de César [78], qui doit y aller de Patras. S'il ne vient point ici, je m'approcherai de Rome, ce que je voudrais avoir fait plus tôt. J'attends avec impatience votre réponse à ma dernière lettre, dans laquelle je vous prie de m'aider de vos conseils. Adieu. Le 17 d'août.

LETTRE XXI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Brindes, août 706.

J'ai reçu, le 27 d'août, votre lettre du 21. La douleur que j'avais eue de tous les indignes procédés de mon frère, et que le temps avait diminuée, s'est renouvelée plus que jamais lorsque j'ai lu sa lettre [79]. Je conçois que vous ne pouviez pas vous dispenser de me l'envoyer; cependant j'aimerais mieux ne l'avoir point vue. Pour le testament de Térentia, vous verrez ce qu'il y aura à faire, et comment on pourra s'y prendre. Elle m'a écrit sur cet argent, comme je vous l'ai déjà mandé; si j'en ai besoin, je me servirai de celui dont vous me parlez. Je ne crois pas que César puisse être à Athènes le premier de septembre. Plus d'une affaire, dit-on, le retiendra en Asie, et surtout Pharnace. On dit aussi que la douzième légion, à qui Sylla a porté d'abord les ordres de César, l'a chassé à coups de pierres. On doute qu'il y en ait aucune qui

putant se commoturam. Illum arbitrantur protinus Patris in Siciliam. Sed, si hoc ita est, huc veniat necesse est. Ac mallem illum. [1] Aliquo enim hinc evasissem. Nunc metuo, ne sit exspectandum; et cum reliquis etiam loci gravitas hic miserrime perferenda. Quod me mones, ut ea videam, quæ ad tempus accommodem : facerem, si res pateretur, et si ullo modo fieri posset. Sed in tantis nostris peccatis, tantisque nostrorum injuriis, nihil est, quod aut facere dignum nobis, aut simulare possim. Sullana confers; in quibus omnia genere ipso præclarissima fuerunt, moderatione paullo minus temperata. Hæc autem ejusmodi sunt, ut obliviscar [2] mei; multoque malim, quod omnibus sit melius, quorum utilitati meam junxi. Tu ad me tamen velim quam sæpissime scribas, eoque magis, quod præterea nemo scribit : ac si omnes, tuas tamen maxime exspectarem. Quod scribis, illum per me Quinto fore placatiorem : scripsi ad te antea, eum statim Quinto filio omnia tribuisse, nostri nullam mentionem. Vale.

EPISTOLA XXII.

CICERO ATTICO S.

Diligenter mihi fasciculum reddidit Balbi ta-

[1] Aliquo enim modo h. e. *Fr. Junius e libris suis sic edidit*, Ac mallem illum aliquo. Nam hinc evasissem. *Schütz*, alio quo. — [2] *Abest* mei. *Addidit Manutius; probant Grævius, Ernest.*, *alii.*

veuille marcher. On croit qu'il ira tout droit de Patras en Sicile : cependant, si ce qu'on dit de ces légions est véritable, il faudra bien qu'il vienne ici. J'aimerais bien mieux qu'il n'y vînt point; je me sauverais quelque part. A présent, je crains bien qu'il ne faille l'attendre; et sans compter le reste, le mauvais air de ce lieu m'est insupportable. Vous m'avertissez de m'accommoder au temps. Je le ferais si la situation où je suis me le permettait, et si cela était possible. Mais, après toutes les fautes que j'ai faites et les outrages de mes proches, je ne puis plus, même en dissimulant, rien faire qui soit digne de moi. Vous rappelez Sylla : il pouvait être plus modéré [80]; mais à cela près, et sa cause, et ceux qui la soutinrent, tout lui fit honneur [81]. Aujourd'hui, il faut que je m'oublie moi-même [82], et que je souhaite ce qui sera le plus avantageux à tous les citoyens [83], dont les intérêts me sont devenus propres. Écrivez-moi souvent; car il n'y a que vous qui m'écriviez; et quand je recevrais des lettres de tous côtés, j'attendrais surtout les vôtres. Vous me dites qu'il pardonnera plus aisément à mon frère à ma considération; je vous ai déjà mandé qu'il a d'abord tout accordé à son fils, sans dire un seul mot de moi. Adieu.

LETTRE XXII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Brindes, septembre 706.

Le messager de Balbus m'a rendu exactement le paquet dont vous me paraissez en peine dans votre dernière lettre. Je voudrais n'avoir point vu celle de mon frère; elle n'a servi qu'à augmenter ma douleur. Quand cette lettre serait tombée entre les mains de

bellarius. Accepi enim a te litteras, quibus videris vereri, ut epistolas illas acceperim : quas quidem vellem mihi nunquam redditas. Auxerunt enim mihi dolorem ; nec si in aliquem incidissent, quidquam novi attulissent. Quid enim tam pervulgatum, quam illius in me odium, et genus hoc litterarum ? quod ne Cæsar quidem ad istos videtur misisse, [1] quo illius improbitate offenderetur, sed, credo, uti notiora nostra mala essent. Nam quod te vereri scribis, ne illi obsint, eique rei mederi; ne rogari quidem se passus est de illo : quod quidem mihi molestum non est; illud molestius, istas impetrationes nostras nihil valere. Sulla, ut opinor, cras hic erit cum Messalla. Currunt ad illum pulsi a militibus; qui se negant usquam, nisi acceperint. Ergo ille huc veniet; quod non putabant : tarde quidem. Itinera enim ita facit, ut multos dies in oppidum ponat. Pharnaces autem, quoquo modo aget, afferet moram. Quid mihi igitur censes? Jam enim corpore vix sustineo gravitatem hujus cœli, qui mihi laborem affert in dolore. An his illuc euntibus mandem, ut me excusent, ipse accedam propius? Quæso, attende; et me, quod adhuc sæpe rogatus non fecisti, consilio juva : scio rem difficilem esse; sed, ut [2] in malis. Etiam illud mea magni interest, te ut videam. Profecto aliquid profecero, si id acciderit. De testamento, ut scribis, animadvertes.

[1] *Vulg. legitur* quasi quo. *Sed nemini non pâtet, interpretis cujusdam esse voculam hanc* quasi, *qui in margine exprimere voluerit* quo, *ut minus usitatum.* — [2] *Abest* in.

quelqu'un, qu'aurait-elle appris de nouveau? Qui ne sait combien mon frère me hait? qui n'a vu de pareilles lettres de lui? Je crois même que César n'a pas envoyé celle-ci à ses amis pour faire voir combien il était indigné du procédé de mon frère, mais pour rendre public tout mon malheur. Cela peut nuire à mon frère, dites-vous, et il faut y remédier. Mais César n'a pas seulement attendu qu'on le sollicitât pour lui : je n'en suis pas fâché; mais je le suis fort de ce que ma considération n'y est entrée pour rien [84]. Sylla, je crois, sera ici demain avec Messalla. Ils se hâtent d'aller apprendre à César comment ses soldats les ont reçus; ils ne marcheront pas qu'ils n'aient été payés [85]. Il faudra donc qu'il vienne, quoiqu'on ne s'y attendît pas. Nous ne le verrons pas sitôt; car il marche fort lentement, et demeure plusieurs jours dans chaque ville : Pharnace le retardera aussi [86], quoi qu'il puisse faire. Quel parti dois-je prendre? Ma santé ne peut plus s'accommoder de l'air grossier de cette ville *, et c'est un nouveau mal joint aux peines de l'esprit. Je pourrais prier ceux qui vont le trouver, de lui faire pour moi des excuses de ce que je ne l'attends pas ici, et m'approcher de Rome. Pensez-y, et déterminez-moi; il y a long-temps que je ne cesse de vous en prier. Je sais que cela n'est pas aisé; mais entre plusieurs maux, cherchons le moindre. Il serait encore mieux pour moi que je vous visse, et j'y gagnerais beaucoup. Occupez-vous, comme vous me le promettez, de ce testament.

* Il a déjà dit dans la lettre précédente, *Loci gravitas hic miserrime perferenda.*

EPISTOLA XXIII.

CICERO ATTICO S.

Quod ad te scripseram, ut cum Camillo communicares, de eo Camillus mihi scripsit, [1] te secum locutum. Tuas litteras exspectabam. [2] Nisi illud quidem mutari, si aliter est et oportet, non video posse. Sed quum [3] ab illo accepissem litteras; desideravi tuas. [4] Etsi putabam, te certiorem factum non esse. Modo valeres. Scripseras enim, te quodam valetudinis genere tentari. Acusius quidam Rhodo venerat IIX id. quint. Is nuntiabat, Quintum filium ad Cæsarem profectum IV kal. jun.; Philotimum Rhodum pridie eum diem venisse; habere ad me litteras. Ipsum Acusium audies; sed tardius iter faciebat. Eo feci, [5] ut has celeriter eunti darem. Quid sit in iis litteris, nescio; sed mihi valde Quintus frater gratulatur. Equidem in meo tanto peccato nihil ne cogitatione quidem assequi possum, quod mihi tolerabile possit esse. Te oro, ut de hac misera cogites; et illud, de quo ad te proxime scripsi, ut aliquid conficiatur ad inopiam propulsandam, et etiam de ipso testamento. Illud quoque vellem antea; sed omnia timuimus. Melius quidem in pessimis nihil fuit discidio. Aliquid fecissemus, ut [6] vivi, vel tabularum novarum nomine, vel

[1] Se tecum. — [2] Ni sic. — [3] A nullo. *Alii conjiciunt,* ab Nilo. — [4] Et sic. — [5] Ut ego e. e. d. — [6] *Bosius e ms. suo,* vini. *Vid. not.*

LETTRE XXIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Brindes, juillet 706.

Camillus m'a écrit qu'il s'était entretenu avec vous de l'affaire que je vous avais prié d'examiner ensemble. J'attends votre réponse; mais quand il y aurait quelque chose à changer, je ne vois pas que cela soit possible. J'ai été surpris, en recevant une lettre de lui, de n'en avoir point de vous. Il faut qu'on ne vous ait pas averti. Pourvu néanmoins que vous vous portiez bien; car vous m'aviez mandé que vous étiez un peu incommodé. Un certain Acusius est arrivé ici de Rhodes le 8 de juillet. Il m'a appris que mon frère était parti le 29 de mai pour aller trouver César; que Philotimus était arrivé à Rhodes la veille, et qu'il avait une lettre pour moi. Acusius vous en dira davantage; mais comme il ne fera que de petites journées, je donne cette lettre à une personne qui ira plus vite. Je ne sais pas ce que contient cette lettre dont Philotimus est chargé [87]; mais mon frère m'en félicite fort: pour moi, j'ai tant de choses à me reprocher, que je n'imagine rien que de très affligeant. Je vous prie de penser à ma pauvre fille, et de vendre quelque chose pour lui fournir de quoi vivre, comme je vous l'ai marqué dans ma dernière lettre. Songez aussi à ce testament. Je voudrais avoir fait plus tôt ce que vous me conseillez [88]; mais j'ai eu peur de tout. Dans cette extrémité, il n'y avait rien de mieux que le divorce. Nous aurions du moins donné quelque signe de vie [89]. Les lois séditieuses de Dolabella, les maisons forcées la nuit [90], Métella [91], et tant d'autres sujets de plainte nous suffisaient; il n'aurait pas dissipé le bien de ma

nocturnarum expugnationum, vel Metellæ, vel omnium malorum; nec res [1] perisset; et videremur aliquid doloris virilis habuisse. Memini omnino tuas litteras; sed et tempus illud etsi quidvis præstitit. Nunc quidem ipse videtur denuntiare. Audimus enim de statu reipublicæ. O dii! generumne nostrum potissimum, ut hoc, vel tabulas novas? Placet mihi igitur, et idem tibi, nuntium remitti. Petet fortasse tertiam pensionem. Considera igitur, tumne, quum ab ipso nascetur, an prius. Ego, si ullo modo potuero, vel nocturnis itineribus experiar, ut te videam. Tu et hæc, et si quid erit, quod intersit [2] mea scire, scribas velim. Vale.

EPISTOLA XXIV.

CICERO ATTICO S.

Quæ dudum ad me, et, quæ etiam ante bis ad Tulliam de me scripsisti, ea sentio esse vera. Eo sum miserior (etsi nihil videbatur addi posse), quod mihi non modo irasci gravissima injuria accepta, sed ne dolere quidem impune [3] licet. Quare istud feramus? Quod quum tulerimus, tamen eadem erunt perpetienda, quæ tu, ne accidant, ut caveamus, mones. Ea enim est a nobis contracta culpa, ut omni statu, omnique populo eumdem exitum habitura videatur.

Sed ad meam manum redi: dehinc enim hæc

[1] Periisset. — [2] Me. — [3] Liceat.

fille, et nous aurions fait voir que notre douleur n'est pas vaine et impuissante. Je me souviens de vos lettres; mais ce malheureux temps [92].... Eh! que pouvions-nous craindre de pis? A présent, il semble qu'il nous menace lui-même de ce divorce [93]. J'en juge par tout ce qu'il fait. O dieux! quoi, c'est mon gendre qui veut faire une banqueroute générale! J'approuve ce divorce aussi-bien que vous. Il exigera peut-être le troisième payement [94]. Voyez donc si je dois attendre qu'il m'en parle, ou si je dois le prévenir. Je ferai tout ce que je pourrai pour vous aller voir, quand je ne devrais marcher que la nuit. Faites-moi réponse sur tout cela, et mandez-moi tout ce qui peut m'intéresser. Adieu.

LETTRE XXIV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Brindes, août 706.

Je vois combien est vrai ce que vous m'avez écrit il y a long-temps, et ce que vous avez depuis mandé deux fois à Tullia sur ma situation. C'est un nouveau surcroît à mes peines, qui semblaient ne pouvoir aller plus loin, de recevoir une cruelle injure sans qu'il me soit permis de faire éclater mon ressentiment [95], ni même de laisser voir ma douleur. Il faut donc souffrir; mais après cela, je n'en serai pas moins exposé à tout ce que vous me recommandez d'éviter; car ma faute a des suites si funestes, que, de quelque manière que les affaires de la république puissent tourner, je n'en serai pas mieux.

Mais je prends la plume [96]; car ce que j'ai à vous dire demande plus de secret. Pensez, je vous prie, au

occultius agenda. Vide, quæso, etiam nunc de testamento, [1] quod tum factum, quum illa quærere cœperat. Non, credo, te commorit; neque enim rogarit, ne me quidem. Sed quasi ita sit, quoniam in sermonem jam venisti, poteris eam monere, ut alicui committat, cujus extra periculum hujus belli fortuna sit. Equidem tibi potissimum velim, si idem illa vellet : quam quidem celo miseram, [2] me in hoc timere. De illo altero, scio equidem venire nunc nil posse; sed seponi et occultari possunt, ut extra ruinam sint eam, quæ impendet. Nam quod scribis, nobis nostra et tua [3] Tulliæ fore parata : tua credo; nostra quæ poterunt esse? De Terentia autem (mitto cetera, quæ sunt innumerabilia) quid ad hoc addi potest? Scripseras, ut HS XII [4] permutaret; tantum esse reliquum de argento. Misit illa CCIↃↃ mihi, et adscripsit, tantum esse reliquum. Quum hoc tam parvum de parvo detraxerit, perspicis, quid in maxima re fecerit? Philotimus non modo nullus venit, sed ne per litteras quidem, aut per nuntium certiorem facit me, quid egerit. Epheso qui veniunt, ibi se eum de suis controversiis in jus adeuntem vidisse nuntiant : quæ quidem (ita enim verisimile est) in adventum Cæsaris fortasse rejiciuntur. Ita aut nihil puto eum habere, quod putet ad me celerius perferendum, et eo me magis esse despectum; aut, etiamsi quid habet, id, nisi omnibus suis negotiis confectis, ad me re-

[1] Quod tum — quidem, *locus corruptus. Vid. not.* — [2] *Vulg.*, me in hoc timere de illo altero. Scio equidem. — [3] Terentiæ. — [4] *Bosius conj.* permutarem.

testament de ma femme [97].... Comme vous lui en avez déjà parlé, vous pourrez lui conseiller de le mettre entre les mains de quelque personne qui n'ait rien à craindre ni de l'un ni de l'autre parti. Je voudrais qu'elle vous le confiât plutôt qu'à tout autre, pourvu que ma fille soit du même avis [98]; je cache à cette infortunée ce qui m'oblige à prendre ces précautions [99]. Pour cette autre affaire [100] que je vous ai recommandée, je sais qu'on ne peut rien vendre à présent; mais on peut mettre quelques effets à couvert du bouleversement général qui semble nous menacer. Vous me dites que je trouverai toujours dans mon bien et dans le vôtre, une ressource pour moi et pour Tullia. Je crois que je puis compter sur votre bien; mais le mien, que deviendra-t-il? Pour Térentia, sans parler d'une infinité de sujets de plainte qu'elle m'a donnés, en voici un auquel on ne peut rien ajouter. Vous lui aviez écrit de m'envoyer une lettre de change de douze mille sesterces; que c'était ce qui restait de mon argent. Elle ne m'en a envoyé que dix mille, en ajoutant qu'il n'en restait pas davantage. Si elle a voulu faire un si petit profit sur cette petite somme, jugez ce qu'elle aura fait sur de plus fortes. Philotimus n'arrive point, et il ne m'a pas même écrit, ni donné aucune nouvelle de ce qu'il a fait. Des gens qui viennent d'Éphèse, disent qu'ils l'y ont vu, et qu'il y poursuit un procès : il est vraisemblable qu'il faut attendre le retour de César. Je crois donc que Philotimus ne m'apporte aucune nouvelle qui mérite qu'il se hâte, et qu'ainsi on me traite avec beaucoup de mépris, ou que, s'il a quelque bonne nouvelle, il ne se presse pas de me l'apporter, et finit tranquillement toutes ses affaires. Cela me donne beaucoup de chagrin, mais non pas tant qu'on

ferre non curat. Ex quo magnum equidem capio dolorem, sed non tantum, quantum videor debere. Nihil enim mea minus interesse puto, quam quid illinc afferatur. Id quam ob rem, te intelligere [1] certo scio. Quod me mones de vultu et oratione ad tempus accommodanda; etsi difficile est, tamen imperarem mihi, si mea quidquam interesse putarem. Quod scribis, litteris putare Africanum negotium confici posse: [2] vellem scriberes, cur ita putares; mihi quidem nihil in mentem venit, quare id putem fieri posse. Tu tamen, velim, si quid erit, quod consolationis aliquid habeat, scribas ad me. Sin, ut perspicio, nihil erit, scribas id ipsum. Ego ad te, si quid audiero citius, scribam. Vale. IIX id. sext.

EPISTOLA XXV.

CICERO ATTICO S.

Facile assentior tuis litteris; quibus exponis pluribus verbis, nullum te habere consilium, quo a te possim juvari. Consolatio certe nulla est, quæ levare possit dolorem meum. Nihil est enim contractum casu: nam id esset ferendum. Sed omnia fecimus iis erroribus et miseriis et animi, et corporis, quibus proximi utinam mederi [3] maluissent! Quamobrem, quoniam neque consilii tui, neque consolationis cujusquam spes ulla mihi ostenditur, non quæram hæc a te posthac. Tan-

[1] Certe. — [2] Velim. — [3] Maluissent, quam obesse! q. n. *Sequimur ed. Rom. et mss. Grævii.*

pourrait s'imaginer; car je crois qu'il n'y a rien de plus indifférent pour moi que toutes les nouvelles qui viennent d'Alexandrie; vous jugez bien pourquoi [101]. Quant à ce que vous me dites, qu'il faut accommoder au temps et mes discours et mon visage, quoique la chose soit difficile, je me contraindrais, si j'y voyais quelque importance pour moi. Vous me dites qu'en Afrique on pourrait bien finir par négocier : j'aurais voulu que vous m'eussiez dit les raisons qui vous le font croire; pour moi, je n'en imagine aucune. Je vous prie néanmoins, si vous avez quelque chose qui puisse me consoler, de me le mander; et quand vous ne sauriez rien, comme je l'appréhende, écrivez-moi du moins qu'il n'y a rien. Si j'apprends quelque nouvelle plus tôt que vous, je vous en ferai part. Adieu. Le 6 d'août.

LETTRE XXV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Brindes, juillet 706.

Je conçois, comme vous me le faites voir en détail, que vous ne pouvez plus m'aider de vos conseils; du moins rien n'est capable de me consoler. Je ne puis m'en prendre à la fortune; si je le pouvais, je me consolerais plus aisément. J'ai fait mille fautes, que je ne puis justifier que par l'accablement de corps et d'esprit où j'étais, et dont mes proches, qui se sont faits mes ennemis, auraient dû plutôt me guérir. Puisque je ne dois plus attendre de vous ni conseil ni consolation, je ne vous en demanderai plus; je vous prie néanmoins de continuer à m'écrire tout ce qui vous viendra dans l'esprit, toutes les fois que vous trouverez une occasion, et tant que je serai en état de rece-

tum velim, ne intermittas : scribas ad me, quidquid veniet tibi in mentem, quum habebis, cui des, et dum erit, ad quem des; quod longum non erit. Illum discessisse Alexandria rumor est non firmus, ortus ex Sulpicii litteris : quas cuncti postea nuntii confirmarunt; quod verum, an falsum sit, quoniam mea nihil interest, utrum malim, nescio. Quod ad te jam pridem de testamento scripsi; apud ἐπίστον illas velim; ut possint, advertas. [1] Ego hujus miserrima facultate confectus conflictor. Nihil unquam simile natum puto : cui si qua re consulere aliquid possum, cupio a te admoneri. Video eamdem esse difficultatem, quam in consilio dando ante : tamen hoc me magis sollicitat, quam omnia. In pensione secunda cæci fuimus. Alium mallem. Sed præteriit. Te oro, ut in perditis rebus, si quid cogi, confici potest, quod sit in tuto, ex argento, neque satis multa ex supellectile, des operam. Jam enim videtur adesse extremum, nec ulla fore conditio pacis, eaque, quæ sunt, etiam sine adversario peritura. Hæc etiam, si videbitur, cum Terentia loquare opportune. Non queo omnia scribere. Vale. III non. quint.

[1] *Ernest.*, Ego hujus miserrimæ fatuitate confectus conflictor. Fatuitate *est a Grævio; habet quoque ed. Rom.*

voir de vos lettres, ce qui ne peut pas aller loin [102]. Il court un bruit assez incertain, que César est parti d'Alexandrie : c'est Sulpicius qui l'a écrit le premier ; et toutes les nouvelles qui sont venues depuis, disent la même chose. Comme il m'est fort indifférent que cela soit vrai ou faux, je ne sais lequel des deux je dois souhaiter. Quant à ce que je vous ai déjà écrit de ce testament, je voudrais bien qu'il fût remis à quelque personne sûre [103] ; pensez-y, je vous prie. Le misérable état de la fortune de ma fille achève de m'accabler [104] ; vit-on jamais une femme plus malheureuse [105] ? S'il y a quelque moyen d'y remédier, ne manquez pas de m'en avertir. Je vois bien qu'il n'est pas plus aisé de me donner un bon conseil sur ce point, que sur mes autres affaires ; mais il m'inquiète plus que tout le reste. J'ai été aveugle sur ce second paiement de sa dot ; je m'en repens fort ; mais c'est une affaire faite [106]. Ayez soin, je vous en prie, dans l'extrémité où nous nous trouvons, qu'on mette à couvert quelque argent. On peut vendre ma vaisselle, et tirer aussi quelque chose de mes meubles ; car il me paraît que nous approchons de la catastrophe. La paix est impossible ; et ceux qui sont à présent les maîtres ne se soutiendront pas long-temps, quand même ils n'auraient point d'ennemis [107]. Vous en parlerez à Térentia lorsque vous le jugerez à propos. Je ne peux pas entrer dans un plus grand détail. Adieu. Le 5 de juillet.

NOTES

SUR

LE ONZIÈME LIVRE.

Lettre I. Cicéron partit pour la Grèce le 11 de juin, comme on le voit dans la septième lettre du quatorzième Livre des *Familières* (tom. XX, pag. 184), et ne revint en Italie que vers la fin d'octobre de l'année suivante, comme il paraît par la douzième lettre du même Livre. Pendant tout ce temps-là nous n'avons de lui que quatre lettres à Atticus, et il paraît même par ces lettres, qu'il ne lui en écrivit pas davantage. Nous apprenons par celle-ci qu'il ne lui avait pas écrit depuis longtemps, c'est-à-dire depuis le mois de juin 704 jusqu'au commencement de l'année suivante. On doit s'étonner de ce long silence.

1. — Il y avait la même différence entre *epistola* et *libellus*, que chez nous entre *lettre* et *billet*. Le *libellus* était une lettre courte, pliée autrement que les lettres, et écrite avec moins de cérémonie. On se servait ordinairement de ce mot pour marquer les lettres de galanterie, *un billet doux*. *In hoc libello obsignato attuli gaudia multa*, Plaute; et dans Pétrone, *libellus venerius*. *Libellus* signifie aussi quelquefois une lettre écrite par articles, en forme de mémoire.

2. — Ces deux millions deux cent mille sesterces, c'est-à-dire plus de deux cent mille livres, que Cicéron avait laissés en Asie, faisaient partie de ce qu'il avait retiré en une année de son gouvernement. On juge par là quelles sommes en devaient rapporter ceux qui n'étaient pas aussi scrupuleux que Cicéron, et qui ne se piquaient

pas d'un désintéressement aussi parfait que le sien. — On peut voir sur ces mots, *in cistophoro*, le chap. 20 du discours de Cicéron *pro Domo sua*, note 39, tome XII, pag. 477, et la sixième lettre du second Livre à Atticus, note 88, tome XXI, pag. 314. J. V. L.

3. — Philotimus, affranchi de Térentia. *Voyez* les lettres 4, 5 et 9 du sixième Livre.

4. — LETTRE II. Celui qu'on faisait héritier était ordinairement obligé de prendre cette qualité dans un certain temps marqué dans le testament. La formule était : *Quum me N. heredem instituerit, eam hereditatem adeo, cernoque*. Atticus ayant donc mandé à Cicéron que quelqu'un de ses amis l'avait fait son héritier, Cicéron lui marque que le jour même qu'il avait reçu sa lettre, il avait accepté la succession.

5. — Tullia avait été répudiée par Crassipès, pendant que Cicéron était en Cilicie. Alors le mari n'était obligé à rendre la dot qu'en plusieurs payements, à moins qu'on n'eût spécifié dans le contrat, qu'il serait obligé de la rendre en un seul payement. Crassipès avait déjà rendu un tiers de la dot, et c'était sur ce premier payement que Térentia avait apparemment retenu ces soixante mille sesterces, ou bien sur l'argent que Cicéron avait destiné pour le premier payement qu'on devait faire à Dolabella. Je ne conçois pas comment un homme aussi judicieux que Manuce a pu s'imaginer qu'il s'agissait ici de Térentia, femme de Cicéron. Il n'y a qu'à lire les quatre premières lettres de ce livre, avec la neuvième, la dix-septième et la vingt-quatrième, et la onzième lettre du quatorzième des *Familières*, pour se convaincre qu'il s'agit partout de Tullia; et Corradus a eu raison de dire qu'il fallait être aveugle pour ne le pas voir. La douleur tendre et vive que Cicéron fait paraître toutes les fois qu'il parle de cette affaire, convient fort aux sentiments qu'il avait pour sa fille, et nullement à ceux qu'il avait pour sa femme, dont il eut de si grands sujets de se plaindre, depuis qu'il fut sorti de l'Italie pour aller trouver Pompée, qu'il la répudia lorsqu'il fut de retour à Rome.

6. — Les gens du parti de César, qui étaient maîtres

à Rome, voulaient ôter à Cicéron sa maison du mont Palatin, parce qu'il était allé trouver Pompée.

7. — Pour les esclaves qu'il avait à sa suite. *Vestimenta*, aussi-bien que *vestis*, signifie quelquefois en général les étoffes, les meubles, les hardes.

8. — LETTRE III. Cicéron devait faire alors à Dolabella un second payement de la dot de sa fille; et comme son gendre était dans le parti ennemi, il voulait attendre, pour le payer, qu'on vît comment les affaires tourneraient. Il avait lieu de se plaindre de la manière dont Dolabella en avait usé avec sa femme, et il avait eu envie qu'elle fît divorce avec lui; mais comme Dolabella avait beaucoup de crédit auprès de César, il voulait attendre quel serait le succès de la bataille qu'il voyait bien qu'on donnerait bientôt, et qui devait décider des affaires. Cicéron parle encore dans deux autres lettres (*epist.* 20 *h. Lib.*; *Fam.*, XIV, 13), du dessein qu'il avait de faire faire divorce à sa fille avec Dolabella; et ce n'est pas le seul exemple que l'on trouve dans ces derniers temps de la république, de la liberté que les femmes avaient alors de se séparer de leurs maris, et d'en épouser un autre. Voici ce que Célius mandait à Cicéron quelques années auparavant (*Ep. fam.*, VIII, 7) : *Paulla Valéria, sœur de Triarius, a fait divorce avec son mari le jour même qu'il devait arriver de son gouvernement, et cela sans aucune raison; elle doit épouser D. Brutus.*

9. — Depuis que Cicéron eut quitté Rome avec Pompée, jusqu'à ce qu'il partît pour la Grèce, il ne vit point Atticus. Il se repentait alors d'avoir été joindre Pompée; et il suppose que si Atticus l'eût vu, il l'aurait déterminé à demeurer en Italie, et qu'il lui aurait mieux fait connaître le mauvais état où étaient ses affaires domestiques.

10. — LETTRE IV. On voit par la treizième lettre de ce Livre, qu'il voulait retirer ce bien qu'il avait vendu à pacte de rachat. *De fundo Frusinati redimendo jam pridem intellexisti voluntatem meam.* Frusino était sur la voie Latine. C'était une ancienne ville des Volsques, à présent *Frusinone.*



11. — Cicéron laissait trop voir son chagrin. Il désapprouvait tout, il craignait tout; ce qui donna occasion à ce bon mot de Pompée, qui, fatigué de ce que Cicéron exagérait toujours les forces de César, lui dit : *Pour nous craindre, vous n'avez qu'à passer de son côté.*

12. — Q. Pilius Céler, frère ou cousin de la femme d'Atticus. — L'ellipse de cette phrase, *Cetera Celer ipse*, nous paraît fort bien expliquée par Mongault. Ernesti sous-entend, *narrabit, quum ad te venerit;* mais il n'a pas fait attention que c'était Isidore, et non pas Céler, qui partait avec cette lettre, ou bien il supposait, comme Manuce, que Cicéron chargeait Céler de quelques détails qu'il ne voulait pas confier à un affranchi. L'autre explication est plus simple : et dans des lettres si souvent obscures, le meilleur interprète est, je crois, celui qui se permet le moins de suppositions. J. V. L.

13. — Au combat de Dyrrhachium. César ayant attaqué le camp de Pompée, fut repoussé vigoureusement, et aurait été entièrement défait, si Pompée avait su profiter de son avantage. *Il n'a manqué aux ennemis, pour remporter une victoire complète*, dit alors César, *que d'avoir un chef qui sût vaincre*. Plutarque, *César;* Suéton., *Jul.;* César., *Bell. civ.*, III, etc.

14. — Cet avantage, quoique assez médiocre (car César dit qu'il ne perdit que neuf cent soixante hommes, et les autres historiens ne font monter la perte qu'à deux mille hommes), cet avantage donna une si grande confiance à tout le parti de Pompée, qu'ils regardaient déjà la guerre comme finie. *His rebus tantum fiduciæ ac spiritus Pompeianis accessit, ut non de ratione belli cogitarent, sed vicisse jam sibi viderentur.* César, *Bell. civ.*, III, 72.

15. — Cicéron était alors à Dyrrhachium, et il ne se trouva point à la bataille de Pharsale.

16. — Avant la guerre Civile, Brutus avait toujours affecté de faire paraître sa haine pour Pompée, qui pendant la guerre de Sylla avait fait mourir son père d'une manière fort cruelle. Brutus ne lui avait jamais parlé, et ne le saluait pas même lorsqu'il le rencontrait;

mais il sacrifia à la république, et à la bonne cause, un si juste ressentiment. Plutarque, *Brut.*, *Pomp.*

17. — LETTRE V. Après la bataille de Pharsale, Caton, qui était demeuré à Dyrrhachium avec quinze cohortes pour garder le gros bagage, voulut déférer le commandement à Cicéron, parce qu'il avait été consul, et que Caton n'avait été que préteur. Cicéron le refusa, et déclara qu'il voulait se retirer; ce qui irrita si fort le jeune Pompée et ses amis, qu'ils l'auraient tué, si Caton, pour le dérober à leur fureur, ne l'avait emmené hors du camp. (Plutarque, *Cic.*, *Caton d'Utique.*) — Plutarque est, je crois, le seul historien qui nous ait transmis ce fait, et ce n'est que par conjecture qu'on y rapporte le commencement de cette lettre. Mais Cicéron veut peut-être aussi parler de cette journée, ou de quelque autre menace des plus ardents Pompéiens, lorsqu'il dit à César, en le remerciant du rappel de Marcellus, chap. 5 : « J'ai toujours conseillé la paix, et dans le feu même de la guerre, au péril de mes jours, j'ai constamment tenu le même langage. » Voilà une grande leçon pour les hommes d'état qui voudraient rester neutres, ou ne se décider qu'à demi, dans le conflit des partis et des révolutions : à Dyrrhachium, Cicéron est presque victime de la fougue du jeune Pompée; à Brindes, il n'échappe qu'avec peine aux soldats de César. J. V. L.

18. — Il était revenu en Italie, sans savoir si César le trouverait bon.

19. — Je ne vois pas qu'on puisse donner un autre sens à ces paroles : *Te subdebilitatum novas rationes tuendi mei quærere.* *Subdebilitatum* ne peut marquer ici qu'une espérance faible et incertaine. S'il y avait quelque variété dans les manuscrits, je croirais que le texte est corrompu. On lit dans quelques éditions, *te subita re quasi debilitatum ;* mais c'est une correction de Lambin. Le sens serait alors, *que surpris et embarrassé de m'avoir vu prendre si brusquement une résolution si extraordinaire.*

20. — L. Minucius Basilus. Il fut préteur en 708; et ayant été chagrin de ce que César ne lui donna point de gouvernement après sa préture, il entra dans la conjura-

tion de Brutus et de Cassius. (Dion, XLIII; Appien, *Bell. civ.*, II; Oros., VI, 18.)

21. — On sait que Vatinius avait été fort ennemi de Cicéron, et on a pu le voir surtout en lisant le discours prononcé contre lui, tome XIII, page 402; mais ils s'étaient depuis réconciliés, et Cicéron avait plaidé pour lui. *Voyez* la première lettre du Livre I des *Fam.*, et la neuvième lettre du cinquième Livre.

22. — LETTRE VI. C'est-à-dire jusqu'à ce qu'il fût rentré dans Rome, comme nous l'avons expliqué ailleurs.

23. — Le texte ici est fort coupé, peut-être est-il corrompu. Il y a autant de conjectures différentes que de commentateurs. On peut les voir dans l'édition de Grévius. Dans la plupart de ces endroits difficiles, je donne une traduction entièrement nouvelle. J. V. L.

24. — *Te nunc ad Oppium*, supp. *ire velim*.

25. — César le mit depuis parmi les patriciens, dont il y eut plusieurs familles éteintes par la guerre civile. — Un ancien scholiaste, sur ces mots du discours *pro Marcello*, chap. 11, *sed etiam ornato*, tome XV, page 160, fait cette observation, *quia dictator Cicero factus est Italiæ*. On voit par cet exemple quelle confiance méritent quelquefois les notes de ces anciens grammairiens, si souvent tronquées ou interpolées pendant la barbarie du moyen âge. Ce qui a probablement trompé ici l'auteur de ce commentaire, c'est qu'il avait mal compris cette phrase du plaidoyer pour Ligarius, chap. 3 : *qui, quum ipse imperator in toto imperio populi Romani unus esset, esse me alterum passus est*. Cicéron ne quitta son titre d'*imperator* qu'en rentrant à Rome au mois d'octobre 706 (*Ep. fam.*, XIV, 20); César lui avait fait dire par C. Pansa qu'il pouvait garder ses licteurs. Ce n'était pas être *dictateur d'Italie*. J. V. L.

26. — Trébonius était alors préteur.

27. — C. Vibius Pansa, qui fut consul l'année d'après la mort de César. Nous en parlerons alors plus en détail.

28. — Il était néanmoins assez surprenant que le jeune Ptolémée, dont le père avait obligation à Pompée de sa couronne, eût commis un pareil attentat, qui fit horreur à César même.

29. — Voilà un éloge funèbre bien sec pour le grand Pompée, pour un homme qui avait triomphé des trois parties du monde. Il semble que Cicéron ait peur que les gens du parti de César ne l'entendent. Il est vrai que la faiblesse que Pompée fit paraître dès que la victoire se fut déclarée pour César à la bataille de Pharsale, semble flétrir son ancienne gloire.

30. — Nous avons parlé de Fannius sur la quinzième lettre du huitième Livre. Il périt apparemment en Égypte, aussi-bien que Lentulus, celui qui avait été consul l'année précédente. Ptolémée fit mourir ce dernier en prison.

31. — Après l'affaire de Dyrrhachium, lorsque ceux qui étaient dans l'armée de Pompée virent que César s'éloignait et gagnait la Thessalie, ils crurent marcher à une victoire certaine. Domitius, Lentulus Spinther et Scipion, se disputaient la charge de grand-pontife occupée par César; et ceux qui prétendaient aux magistratures avaient déjà envoyé à Rome louer des maisons auprès du forum, afin d'être plus à portée pour briguer les suffrages du peuple. Plutarque, *Cés.*; César, *Bell. civ.*, III.

32. — LETTRE VII. Nous avons déjà vu que lorsqu'on eut déclaré la guerre à César, Sextius fut nommé pour aller commander en Cilicie. Après la bataille de Pharsale, il se réconcilia avec César, qui le fit servir en Asie avec Domitius Calvinus. Cicéron dit donc que César regardant comme nul tout ce qui avait été fait dans le sénat, depuis que Q. Cassius et Antoine furent sortis de Rome, après avoir protesté contre tout ce qu'on ferait contre lui, il n'avait pu laisser à Sextius les marques d'un commandement, qui ne lui avait été donné que depuis ce temps-là. Cicéron, au contraire, n'ayant gardé ses licteurs que parce qu'il n'était point rentré dans Rome depuis qu'il était revenu de son gouvernement, longtemps avant que la guerre civile commençât, César pouvait lui laisser ces marques de sa dignité jusqu'à ce qu'il rentrât dans Rome, sans paraître par là approuver ce que le sénat avait fait depuis la protestation des tribuns.

33. — César était mal informé sur Caton, car il était passé en Afrique. Pour Métellus, c'est celui qui avait

été tribun l'année avant celle-ci, et qui avait voulu empêcher César d'ouvrir le trésor public. *Voyez* ces lettres, X, 4.

34. — Lamia, chevalier romain, ami particulier de Cicéron. *Voyez* Livre XIII, lettre 45, et *Lettres fam.*, XI, 16, 17.

35. — D. Lélius Balbus, qui avait été tribun en 699. Pompée lui avait donné depuis le commandement de la flotte qu'il avait sur les côtes de l'Asie. César, *Bell. civ.*, III, 5, etc.

36. — Cicéron aurait voulu qu'Antoine se fût contenté de dire, *qu'aucun de ceux du parti de Pompée ne demeurât en Italie, excepté ceux à qui César aurait permis d'y venir;* du nombre desquels était Cicéron, puisque César lui avait fait mander par Dolabella qu'il y pouvait aller.

37. — Il parle des troupes de Juba, roi de Mauritanie. Tous les Africains passaient pour fourbes, aussi-bien que les Carthaginois.

38. — Sulpicius s'était retiré dans quelque ville neutre, apparemment du côté de l'Achaïe, dont César lui donna depuis le commandement.

39. — LETTRE VIII. On ne connaît point d'autre Furnius que Caïus Furnius, qui était ami particulier de Cicéron avant la guerre civile, et qui depuis paraît l'avoir toujours été : c'est pour cela que Popma lit ici *Fufius*, et l'entend de Fufius Calénus, ennemi de Cicéron dès le temps de Clodius, et qui fut depuis grand partisan d'Antoine. Mais, comme on lit dans tous les manuscrits *Furnius*, j'aimerais mieux croire qu'on avait fait sur lui quelque faux rapport à Cicéron, qui y avait ajouté foi trop légèrement; car dans le malheur on se laisse aller aisément aux soupçons les plus mal fondés.

40. — Quintus Cicéron avait beaucoup contribué à déterminer son frère à aller joindre Pompée. Il s'était imaginé que Cicéron, pour se justifier auprès de César, lui avait écrit que c'était son frère qui l'avait empêché de demeurer neutre; ce qui pouvait d'autant plus nuire à Quintus Cicéron, qu'il avait obligation à César, de qui il avait été lieutenant dans les Gaules.

41. — LETTRE IX. C'est que César aurait trouvé

fort mauvais que Cicéron ne voulût pas se servir de la permission qu'il lui avait donnée. Il n'est rien de plus offensant, que de laisser sentir aux gens qui nous font plaisir, que nous ne voulons pas leur avoir obligation.

42. — Sans doute les nouveaux tribuns avaient publié une loi qui confirmait l'édit d'Antoine, et défendait à ceux du parti de Pompée de venir en Italie. Atticus écrivait donc à Cicéron, qu'il était heureux d'être arrivé avant cette défense.

43. — Quoique Antoine, avant la mort de César, ne fût point ennemi déclaré de Cicéron, il avait pris néanmoins de grands engagements contre lui, en épousant Fulvia, veuve de Clodius : et d'ailleurs sa mère avait épousé en secondes noces Lentulus, un des complices de Catilina, que Cicéron avait fait mourir. Plutarque, *Vie d'Antoine.*

44. — Cicéron avait été excepté, mais cette défense était une marque du ressentiment de César contre ceux du parti de Pompée, et Cicéron appréhendait que lorsque César n'aurait plus d'ennemis, il gardât moins de ménagement, et qu'il n'eût plus pour lui les mêmes égards.

45. — Ligurius était ami particulier de César, sous qui il avait servi dans les Gaules. (*Epist. ad Q. fr.*, III, 7; *Fam.*, XVI, 18.

46. — Cicéron était né le 3 de janvier; et c'est par là que nous voyons que cette lettre est du commencement de l'an de Rome 706; César fut dictateur jusqu'au mois d'octobre, qu'il nomma pour consuls Vatinius et Calénus.

47. — LETTRE X. Il y a dans le texte, *Operas in portu et scriptura Asiæ pro magistro dedit.* Nous avons déjà dit ailleurs ce que c'était que *scriptura* et *pecus inscriptum.* Il paraît par la septième lettre du quatrième Livre, que ce Térentius était chevalier romain. Celui qui était à la tête d'une société de fermiers, s'appelait *magister,* et le second après lui *pro magistro.* Voyez les notes sur la quinzième lettre du cinquième Livre.—Les anciennes éditions portent, *magnas operas.*

48. — Cicéron a déjà dit dans une autre lettre, à l'oc-

casion de quelque sujet de plainte qu'il avait contre son frère : *Pour moi, je ne sais pas même me mettre en colère contre les personnes que j'aime fort ; tout ce que je sais faire, c'est de m'affliger, et j'entends cela à merveille.* Ce dernier passage sert de commentaire au premier, et fait voir que Quintus Cicéron était de ces gens avec qui, pour avoir la paix, il faut toujours avouer qu'on a tort. On verra dans la suite que Cicéron ne témoigna pas moins d'amitié à son frère lorsqu'il fut revenu en Italie, que s'il n'avait eu contre lui aucun sujet de plainte.

49. — Après la bataille de Pharsale, Scipion et Caton passèrent en Afrique avec les débris du parti de Pompée. Le roi Juba et Varus s'étant joints à eux, ils formèrent un corps d'armée considérable.

50. — Le nom de Pompée était célèbre en Espagne depuis la défaite de Sertorius : il en avait eu, depuis, le gouvernement pendant plusieurs années. D'ailleurs, la mauvaise conduite de Q. Cassius, à qui César en donna le commandement lorsqu'il s'en fut rendu maître, avait fort aigri les esprits, surtout dans l'Espagne *ultérieure.* (*Bell. Alex.*, c. 48, etc.) Trébonius, qui en eut le gouvernement après sa préture, calma ces mouvements ; mais ils recommencèrent bientôt après. Scapula, un des chefs du parti de Pompée, gagna les soldats. Trébonius fut obligé d'abandonner l'Espagne, où César eut une nouvelle guerre à soutenir contre les enfants de Pompée, après avoir défait Scipion en Afrique.

51. — Ce désordre venait des troubles que Célius avait excités dans Rome l'année précédente, et que Dolabella renouvela cette année, comme nous verrons plus bas.

52. — LETTRE XII. Dolabella, qui était alors tribun du peuple, voulait faire passer plusieurs lois séditieuses, et une entre autres qui frustrait tous les créanciers de ce qui leur était dû, et qui ôtait aux propriétaires des maisons une année du loyer. Trébellius, autre tribun, s'y opposait : ils se faisaient accompagner l'un et l'autre par des gens armés, qui en venaient souvent aux mains. Le sénat, pour calmer ce tumulte, fut obligé de permettre à Antoine de faire entrer dans Rome des soldats ; mais cela ne servit qu'à augmenter le désordre,

qui ne cessa que lorsqu'on apprit que César, après avoir soumis Alexandrie, revenait à Rome. (Plutarque, *Antoine;* Dion, XLII.)

53. — LETTRE XIII. C'est-à-dire que César demeurât le maître, car il avait alors beaucoup plus à craindre du parti de Pompée qu'il avait abandonné; et l'on verra dans plusieurs lettres de ce Livre, qu'il appréhendait fort qu'il ne se rétablît, et que Scipion ne passât en Italie.

54. — Cet argent était en Asie. Cicéron le fit apparemment remettre à Scipion, qui y commandait alors.

55. — LETTRE XIV. C'est-à-dire, ceux qui, étant en Asie, ont pu savoir plus aisément que César n'était pas très heureux en Égypte, et que le parti de Pompée se fortifiait tous les jours en Afrique. — Peut-être faut-il traduire : *et ceux qui n'avaient pas encore leur pardon, et ceux même qui l'avaient reçu.* J. V. L.

56. — Le sens est si coupé et si suspendu dans les dernières lignes de cette lettre, et il y a d'ailleurs tant de variété dans les manuscrits, que le plus sage c'est de convenir avec Grévius, qu'on ne peut point s'assurer de la véritable leçon. Je me suis contenté de donner à celle de son texte un sens raisonnable, et qui a rapport avec ce que l'on verra dans la lettre suivante, qu'en effet l'affaire qui regardait les biens de Fufidius, n'était pas finie. Je lirais volontiers, *nisi multa de Fufidianis prædiis video*, supp. *confici posse. Tamen te exspecto*. Ce *tamen* aurait rapport à ce qu'il a dit deux lignes plus haut : *Je vous écrirai ce qu'il aura fait.*

57. — Je lis ici avec Grévius, *tibi* au lieu de *ibi*. On pourrait encore traduire dans un autre sens : *Tout ceci ne peut pas aller loin; et il est aisé de juger que nous devons nous attendre à de plus grandes extrémités que tout ce que nous pouvons imaginer.*

58. — LETTRE XV. On sait que les charmes de Cléopâtre, dont César prit le parti contre son frère Ptolémée, le retinrent en Égypte huit ou neuf mois, et l'engagèrent dans une guerre qui lui fit peu d'honneur, et où il courut de fort grands dangers; il fut même obligé une fois de se sauver à la nage au milieu d'une grêle de

flèches. L'histoire de cette guerre est trop connue pour en parler plus en détail. — Montesquieu (*Grandeur des Rom.*, chap. 11) a blâmé aussi le long séjour de César en Égypte après la défaite de Pompée : « Quoi que l'on ait dit de sa diligence après Pharsale, Cicéron l'accuse de lenteur avec raison. Il dit à Cassius qu'ils n'auraient jamais cru que le parti de Pompée se fût ainsi relevé en Espagne et en Afrique ; et que s'ils avaient pu prévoir que César se fût amusé à sa guerre d'Alexandrie, ils n'auraient pas fait leur paix, et qu'ils se seraient retirés avec Scipion et Caton en Afrique. Ainsi, un fol amour lui fit essuyer quatre guerres ; et en ne prévenant pas les deux dernières, il remit en question ce qui avait été décidé à Pharsale. » L'illustre auteur renvoie surtout à la lettre de Cicéron à Cassius (*Ep. fam.*, XV, 15) ; mais on trouve la même pensée dans toutes les dernières lettres de ce Livre. Il se reproche, et avec raison, d'avoir abandonné trop tôt le parti de la liberté. J. V. L.

59. — Fufius, surnommé Calénus, à qui César avait donné le commandement de l'Achaïe, et qui fut consul avec Vatinius les trois derniers mois de cette année.

60. — Pour faire sa paix avec César, comme il paraît par ce qui précède, Plutarque et Appien, qui ordinairement le copie, disent que Cassius qui commandait une flotte sur les côtes d'Asie, avait rencontré César lorsqu'il allait à Alexandrie, avant qu'il sût la mort de Pompée ; et que quoique César n'eût que quelques petits vaisseaux, et que Cassius pût aisément le battre et le prendre, il n'osa pas seulement l'attaquer, et qu'il se rendit à lui, se trouvant trop heureux que César voulût bien le recevoir et lui faire grâce : tant la terreur, disent ces historiens, était alors générale. Mais cela ne peut guère s'accorder avec ce que dit Cicéron dans cette lettre, écrite plus de huit mois après la bataille de Pharsale. Je croirais plutôt que Cassius ne rencontra César que lorsqu'il passa d'Alexandrie dans le Pont, pour combattre Pharnace ; car il y alla par mer, comme le dit l'historien de la guerre d'Alexandrie.

61. — Esopus avait été le plus grand acteur de son temps pour le tragique. Cicéron, qui estimait l'esprit et

le talent dans toutes les conditions, l'avait reçu au nombre de ses amis, et l'avait honoré de sa familiarité (*Epist. ad Q. f.*, I, 2; *de Divinat.*, I, 37). Ce célèbre acteur avait amassé de grands biens, que son fils dissipa en peu de temps. Ce jeune débauché était alors un des amants de Métella (*Horat. sat.*, II, 3), avec qui Dolabella, gendre de Cicéron, était aussi en commerce, et à qui il sacrifiait Tullia, comme on verra sur la vingt-troisième lettre de ce Livre.

62. — LETTRE XVI. *Exigue scripta est.* On pourrait croire que cela regarde le style, que Cicéron ne trouvait pas aussi bon que celui de César, s'il ne paraissait pas qu'il rapporte ici deux raisons différentes, pour lesquelles il n'était pas content de cette lettre. La première, parce que César se contentait de lui marquer en en général qu'il ne s'inquiétât point, et qu'il eût bonne espérance, comme il le dit dans le Discours pour Déjotarus; et c'est dans ce sens que, parlant de cette même lettre dans la dix-septième de ce Livre, il dit, *quod inane esset, etiamsi verum esset*, que quand cette lettre serait de César, elle ne l'assurait de rien. La seconde raison, c'est que Cicéron croyait que Balbus ou Oppius avait pu écrire cette lettre au nom de César, comme Atticus en écrivait au nom de Cicéron.

63. — Domitius Calvinus, lieutenant de César, avait été battu par Pharnace, fils de Mithridate. (Plutarque, *César;* Appien, *Guerr. civ.*, II.)

64. — Gabinius, avant la bataille de Pharsale, ayant voulu aller joindre César par l'Illyrie, ne put jamais pénétrer jusqu'en Épire, et fut enfin défait par Octavius Dolabella. (Hirtius, *de Bell. Alexandr.*, c. 43.)

65. — Q. Cassius Longinus, à qui César avait laissé le commandement de l'Espagne, se conduisit si mal, que le peuple et les soldats se soulevèrent contre lui; ce qui fut cause depuis, que le parti de Pompée se rendit aisément maître de l'Espagne. (Dion, XLII.)

66. — Par les brouilleries et le tumulte que Dolabella et Trébellius y avaient excités, et qu'Antoine avait entretenus.

67. — *En Italie*, où les soldats de César se mutinè-

rent, comme on verra plus bas. Antoine contribua beaucoup à rendre odieuse à l'Italie la puissance de César. (*Philipp.*, II, 25, etc.) J. V. L.

68. — Cicéron craignait que Scipion ne passât avec son armée en Italie, et qu'il ne s'en rendît maître. Il a dit, dans la lettre précédente, *l'armée d'Afrique va sans doute passer en Italie*. Mais c'était une vaine terreur, qui justifie bien ce que Pompée avait dit de Cicéron, qu'il craignait toujours ceux avec qui il n'était pas.

69. — Il est assez extraordinaire qu'on proposât à une femme qui était en parfaite santé, et dans un âge assez peu avancé, de faire son testament. Mais il paraît par la suite (XII, 18), que Cicéron était convenu avec elle qu'il ferait aussi le sien, et cela par rapport à leurs enfants, à qui ils convinrent aussi de faire des avantages. C'était une précaution prise de loin que ce testament de Térentia; car elle vécut cinquante ans depuis, et alla jusqu'à cent trois ans. (Valère Maxime, VIII, 13.)

70. — Nous croyons, comme Ernesti, qu'il faut lire, *eo*, et non pas *ea*. Quant à l'incertitude des manuscrits entre *explorato* et *desperato*, ces deux mots font à peu près le même sens. J. V. L.

71. — LETTRE XVII. *Pestum*, ville de Lucanie, à l'embouchure du fleuve Silaris : elle s'appelait anciennement Posidonia, et elle changea de nom lorsque les Romains y envoyèrent une colonie, l'an de Rome 380. (*Epit. Livii*, XIV; *Vell. Paterc.*, I, 14.)

72. — Scipion, qui était maître de toute la côte, faisait garder les ports avec soin, afin que César ne pût avoir aucun commerce en Afrique, et que ceux qui y étaient ne fussent point tentés de l'aller trouver pour faire leur paix.

73. — C'est le Nasidius que Pompée avait envoyé avec seize vaisseaux au secours de Marseille. Il paraît, par cet endroit, qu'il commandait alors sur les côtes d'Afrique.

74. — Il y a dans le texte XIIX *kal. quint*. Mais c'est visiblement une faute. Juin n'avait alors que vingt-neuf jours; il n'en eut trente que depuis la réformation du calendrier par Jules César, qui se fit deux ans après

Ainsi, depuis les ides qui étaient le treize, jusqu'aux kalendes du mois suivant, il n'y avait que seize jours, et le premier jour après les ides se comptait par XVII *kal. quintiles*.

LETTRE XIX. Il est aisé de voir par les dates que nous plaçons en tête de chaque lettre, que les sept dernières de ce Livre ne sont pas très exactement rangées dans les manuscrits et les éditions. Mongault, suivant les traces des commentateurs qui ont le mieux réussi à en rétablir l'ordre d'après celui des faits, les range ainsi qu'il suit, 25, 23, 19, 24, 20, 21, 22. Nous avons déjà dit que s'il y a quelque inconvénient à ne pas suivre scrupuleusement l'ordre chronologique, indiqué suffisamment par nos dates, il y en aurait bien davantage à intervertir l'ordre numérique des lettres adopté par tous ceux qui les ont citées. J. V. L.

75. — LETTRE XX. C. Trébonius, chevalier romain, dont César parle souvent dans ses Mémoires sur la Guerre des Gaules, et qu'il ne faut pas confondre avec celui qui était préteur l'année précédente, et qui avait alors le gouvernement de l'Espagne ultérieure.

76. — *Séleucie-Piérie*, ville de Syrie auprès d'Apamée et d'Antioche. Elle était ainsi appelée du nom d'une montagne voisine, et pour la distinguer des autres Séleucies. On en comptait jusqu'à neuf, dont la plus considérable était sur le Tigre dans la Mésopotamie.

77. — Il s'agit ici de Cnéus Sallustius, qui avait été questeur de Bibulus en Syrie. L'historien s'appelait Caïus, et avait toujours été du parti de César, qui le fit préteur cette année, et l'année suivante gouverneur d'Afrique, où il démentit bien, par sa conduite, toutes les belles leçons de morale qu'il avait données dans ses histoires. (Plut., *Cés.*; Dion, XXXIII; Appien, *Guerr. civ.*, II; Hirtius, *de Bell. Afr.*)

78. — César était encore en Asie, d'où il devait aller en Grèce, et de là en Sicile joindre ses légions, qui devaient s'y embarquer pour l'Afrique.

79. — LETTRE XXI. La lettre que Quintus Cicéron avait écrite à César contre son frère, et que César en-

voya à Balbus, pour la faire voir à Cicéron, comme il paraît par la lettre suivante.

80. — C'est parler d'une manière bien faible des proscriptions de Sylla, dont la cruauté fera à jamais honte aux Romains, ses complices ou ses victimes, et qui servit depuis de modèle à celle des triumvirs.

81. — Les grands de Rome et les meilleurs citoyens étaient dans le parti de Sylla, qui soutenait l'autorité du sénat, que Marius et plusieurs tribuns séditieux voulaient affaiblir : du moins ce fut le prétexte dont Sylla se servit pour attirer à lui toute l'autorité.

82. — Je lis ici avec Manuce et Grévius, *ut obliviscar mei*, que le sens et la suite semblent absolument demander.

83. — Cicéron veut dire qu'il ne pouvait plus souhaiter que le parti de Pompée se relevât, et qu'il était obligé de souhaiter que l'on fît la paix, et que le calme fût rendu à la république, même aux dépens de sa liberté, César ne pouvant pas manquer de demeurer le maître, dès que ceux qui étaient en Afrique feraient leur accommodement.

84. — LETTRE XXII. C'est ce qu'il a dit dans sa lettre précédente : *Il a d'abord tout accordé à son fils, sans dire un seul mot de moi.*

85. — Ils voulaient qu'on payât les gratifications que César leur avait promises, mais qu'il ne voulait leur payer que lorsque la guerre serait entièrement finie. Lorsqu'il fut arrivé en Italie, ils lui demandèrent leur congé, comptant que cela l'embarrasserait fort; mais ils furent bien surpris lorsqu'il le leur accorda sur-le-champ, et ils se virent obligés à lui demander comme une grâce de le suivre en Afrique, ce qu'il ne leur accorda qu'après s'être bien fait prier.

86. — Cicéron se trompa pour cette fois : cette guerre fut finie en cinq jours, et César en rendit compte au sénat par ces trois mots, qui sont devenus depuis si fameux : VENI, VIDI, VICI. *Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu.* Il ôta à Pharnace le royaume du Bosphore, que Pompée lui avait laissé pour prix de sa trahison, et le donna à Mithridate de Pergame, qui l'avait bien servi



dans la guerre d'Alexandrie. (Hirt., *de Bell. Alex.*; Suét., *Jul.*)

87. — LETTRE XXIII. On verra dans la vingt-quatrième lettre, que c'était une lettre de César.

88. — On voit par la suite que l'*illud* du texte ne se rapporte pas à ce qui précède, mais à ce qu'Atticus avait écrit à Cicéron sur le divorce de sa fille.

89. — Je lirais volontiers avec Pantagathus, *ut viri*, si ce n'est qu'alors la même pensée serait répétée deux lignes plus bas, *et videremur aliquid doloris virilis habuisse*. On lit dans un des plus anciens manuscrits *vini*, que Bosius a mis dans son texte, et qu'il rapporte à *nomine*, comme si l'auteur comptait l'ivrognerie de Dolabella entre les causes de divorce; mais on sent bien que Cicéron a mis *nomine* au premier membre de son énumération, et qu'ainsi ce qui est avant *tabularum novarum* n'en fait point partie; et le *vel* qui est répété à chaque partie de l'énumération, et qui n'est point avant *vivi*, en est une preuve. Je m'en tiens donc à *vivi*, qui se lit dans un des meilleurs manuscrits, et dans toutes les anciennes éditions.

90. — Cela peut s'entendre des violences que Dolabella exerça pour faire passer ses lois, ou des désordres qu'il commettait dans la débauche.

91. — Métella était femme de Lentulus Spinther, qui la répudia depuis, sans doute à cause de sa mauvaise conduite. Voyez *epist.* 3, *Lib.* XIII. En comparant cet endroit avec un autre de la quinzième lettre de ce Livre, on voit que c'est cette même Métella qui était aussi en commerce avec le fils du comédien Esopus, et dont parle Horace, *sat.* 2, *Lib.* III; et Ovide, *eleg.* I, *Lib.* II. *Voyez* les notes sur la quinzième lettre de ce Livre.

92. — Cicéron parle souvent dans ses lettres à demi-mot; et il y a bien des endroits qu'on ne peut entendre, qu'en les comparant avec d'autres où il s'est expliqué plus clairement sur la même affaire, comme il fait sur celle-ci dans la troisième lettre de ce Livre. *Voyez* les notes sur cette lettre.

93. — Cicéron veut dire que la conduite de Dolabella, et les séditions qu'il avait excitées, faisaient assez

voir qu'il méprisait son alliance, en se conduisant d'une manière si peu digne du gendre d'un homme qui s'était toujours déclaré contre les tribuns séditieux, et qui avait si bien servi la république. D'autres prétendent que Cicéron veut dire, qu'il semble que Dolabella n'ait proposé cette loi en faveur des débiteurs, que pour se dispenser de rendre la dot de sa fille qu'il voulait répudier. Mais Dolabella avait assez d'autres dettes qui l'avaient porté à proposer cette loi, comme le rapporte Dion, XLII.

94. — Cicéron croyait que c'était une occasion pour lui déclarer qu'il ne s'agissait plus de lui payer cette dot, puisque sa fille voulait faire divorce avec lui, et qu'il fallait plutôt qu'il pensât à lui rendre ce qu'il avait touché.

95. — LETTRE XXIV. Il veut toujours parler de la manière indigne dont Dolabella en usait avec sa fille. Atticus lui avait conseillé de ne parler de divorce que lorsqu'il aurait fait sa paix avec César.

96. — On voit bien que Cicéron avait dicté le commencement de cette lettre, et qu'il prend la plume pour ne pas confier à un secrétaire des affaires de famille aussi désagréables que ce qu'il dit plus bas de sa femme.

97. — Il y a ici deux lignes si corrompues dans le texte, que j'ai cru qu'il valait mieux laisser une lacune dans la traduction, que de deviner au hasard sur un endroit que Victorius, Manuce et Grévius n'ont pas seulement tenté de rétablir. On lit dans un manuscrit, pour *quærere, hære;* et dans un autre, *hærere*. Au lieu de *Non, credo, te commorit*, que Bosius a lu dans le plus ancien de ses manuscrits, on lit dans d'autres, *non credo et commoti, non credo et commotos;* et au lieu de *neque enim rogarit*, on lit dans un manuscrit et dans les anciennes éditions, *neque eum rogari*, et dans un autre manuscrit, *neque enim rogari*. Parmi tant de confusion, comment fixer un texte, surtout dans un endroit où il s'agit d'affaires domestiques qui n'étaient connues que de Cicéron et d'Atticus? — Telle est la note de l'abbé Mongault. Il regarde cet endroit comme inintelligible. Mais il y en a tant d'autres dans ces lettres, qui au pre

mier coup d'œil ne paraissent pas susceptibles d'explication, et qu'on a cependant expliqués, qu'il est permis peut-être de proposer au moins des conjectures. Ainsi, en adoptant le mot *hærere* que porte un manuscrit, et en conservant d'ailleurs notre texte, qui est celui de Bosius, de Gruter et d'Ernesti, je crois qu'on pourrait traduire assez littéralement : *Travaillez de nouveau, je vous prie, à obtenir ce testament, comme vous aviez fait lorsqu'elle a commencé à hésiter. Probablement elle ne vous en aura pas reparlé ; car vous n'en avez entendu rien dire, ni moi non plus. Mais faites comme si elle s'en était occupée ; et puisque vous lui en avez déjà dit quelque chose, priez-la de le confier à quelque personne dont la fortune soit à l'abri des chances de cette guerre.* Je ne donne que dans une note cette traduction conjecturale ; c'est tout ce qu'on peut faire avec un texte si douteux. J. V. L.

98. — *Si idem illa vellet.* Il semble d'abord que cet *illa* doive se rapporter à Térentia ; mais la suite fait voir que cela regarde Tullia ; *quam quidem celo miseram :* ce *miseram* est ici un terme de tendresse dont Cicéron se sert en plusieurs endroits de ce Livre en parlant de sa fille, et jamais en parlant de sa femme dont il était alors trop mécontent pour la plaindre.

99. — *Me in hoc timere.* On lit dans un manuscrit, *uni hoc timere*, ce qui signifierait, *que je ne prends des précautions que par rapport à elle*, c'est-à-dire, ou par rapport à ce qu'elle pourrait craindre de Dolabella, ou à cause du dessein où était Cicéron de répudier Térentia, ce qu'il fit dès qu'il fut de retour à Rome. On ne peut que deviner sur des affaires domestiques et secrètes, et sur un texte qui n'est pas bien certain. Je lirais volontiers avec Corradus, *quam quidem celo miseram in hoc timore.*

100. — Je mets ici un point avant *de illo altero.* Cela a rapport avec ces mots de la vingt-cinquième lettre, *Te oro, etc.*

101. — Cicéron croyait avoir beaucoup plus à craindre du parti de Pompée que de César même ; et ainsi il était en quelque sorte de son intérêt, jusqu'à ce que les affaires fussent entièrement décidées, qu'il ne fût pas trop bien traité par César.

102. — LETTRE XXV. Cicéron était dans un si grand accablement, qu'il ne croyait pas le pouvoir soutenir long-temps. Il a déjà dit dans la neuvième lettre de ce Livre, *Si vous ne me voyez plus, etc.*

103. — Le texte est absolument corrompu en cet endroit, et les plus judicieux critiques (Manuce, Victorius et Grévius) n'ont pas voulu entreprendre de le rétablir. Bosius, qui avait lu dans un manuscrit très ancien, *apud epistolinas velim ut possim advertas*, a corrigé *apud εὔπιστον illas velim* (supp. *deponere*); *ut possint, advertas*. J'ai suivi sa conjecture, non que je la croie entièrement sûre, mais pour ne pas laisser une lacune dans la traduction, et parce que cela fait toujours un bon sens, qui a rapport à ce que dit Cicéron dans la lettre 24, en parlant du même testament, *poteris eam monere, ut alicui committat, etc.* Lambin lit, *Apud te, quod postulas, velim, etc.*; ce qui revient au même sens.

104. — Grévius lit *fatuitate* au lieu de *facultate*, et l'entend de Térentia; mais ce que Cicéron dit deux lignes plus bas, *hoc me magis sollicitat, quam omnia*, ne laisse aucun lieu de douter qu'il ne parle ici de sa fille; car il répète souvent la même chose, lorsqu'il parle d'elle dans les lettres de ce Livre. Ce qui suit du second payement de sa dot, que Cicéron avait fait à Dolabella, fait voir clairement qu'il ne s'agit pas là de Térentia. Et puis, qui a jamais dit *miserrima fatuitas?* D'ailleurs, ce n'était point la sottise de Térentia qui avait mis en si mauvais état les affaires de Cicéron : c'était plutôt qu'elle avait pensé à faire les siennes aux dépens de son mari ; et c'est pour cela que Cicéron, en parlant des sujets de plainte qu'elle lui avait donnés, se sert des termes de *scelus* et *scelerate*. De plus, *facultate* se trouve dans tous les manuscrits. — Il est certain que Cicéron parle ici de sa fille, et l'idée de Grévius est inadmissible. J'admettrais encore moins celle de M. Schütz, qui conserve la leçon introduite par Ernesti, *miserrimæ fatuitate*, et qui, rapportant ces mots à Tullia, suppose que Cicéron lui reproche *la sottise* qu'elle avait faite d'aimer Dolabella, et de lui abandonner une partie de sa fortune. Est-il probable que Cicéron parle avec cette dureté de

sa chère Tullia, et faut-il altérer les textes pour y faire entrer de force des corrections si bizarres? *Miserrima facultas* peut se dire très bien d'une fortune délabrée, et je crois que l'auteur emploie ici cette expression pour éviter le mot de *paupertas*. Il est vrai qu'on dit surtout *facultates* au pluriel; mais l'autre locution n'est pas sans exemple. *Magna facultas*, c'est pouvoir beaucoup, c'est être riche. *Miserrima facultas*, c'est ne pouvoir rien, c'est être pauvre. J. V. L.

105. — *Nihil unquam simile natum puto.* Cela pourrait aussi se rapporter à Cicéron.

106. — On peut sous-entendre après *alium mallem, cæcum fuisse*, qui a rapport à *cæci fuimus* qui précède. Il semble que c'était une manière de parler proverbiale, pour marquer qu'on se repentait de ce qu'on avait fait, *il vaudrait mieux qu'un autre l'eût été*. J'aimerais mieux lire, au lieu de *sed præteriit*, *sed præterita*, subaud. *quid revocamus?* comme Cicéron a déjà dit dans la sixième lettre de ce Livre, *sed ingero præterita ;* mais pourquoi rappeler le passé? et dans la onzième lettre du quinzième Livre, *ego negabam oportere præterita*, supp. *reprehendi, quæ mutare non possumus.*

107. — Si l'on fait attention à la disposition d'esprit où était alors Cicéron, qui tremblait de peur que le parti de Pompée ne se relevât, et à ce qu'il a dit dans les lettres précédentes du mauvais état où étaient les affaires de César, on ne doutera point que ce ne soit de lui qu'il veut parler ici. Il a déjà dit dans la huitième lettre du dixième Livre, en parlant du même César, *Nullo enim modo posse video stare istum diutius, quin ipse per se, languentibus nobis, concidat;* et plus bas, *jam intelligo, id regnum vix semestre esse posse.*

LIBER XII.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO S.

Undecimo die postquam a te discesseram, hoc litterularum exaravi, egrediens e villa ante lucem; atque eo die cogitabam in Anagnino, postero autem in Tusculano; ibi unum diem: v kal. igitur ad constitutum. Atque utinam continuo ad complexum meæ Tulliæ, ad osculum Atticæ possim currere! quod quidem ipsum scribe, quæso, ad me; ut, dum consisto in Tusculano, sciam, quid garriat; sin rusticatur, quid scribat ad te: eique interea aut [1] scribe salutem, aut [2] nuntia, itemque Piliæ. Et tamen, etsi continuo congressuri sumus, scribes ad me, si quid habebis. Quum complicarem hanc epistolam, noctuabundus ad me venit cum epistola tua tabellarius; qua lecta, de Atticæ febricula [3] scilicet valde dolui. Reliqua, quæ exspectabam, ex tuis litteris cognovi omnia. Sed quod scribis, « igniculum matutinum; » γεροντικώτερον est memoriola vacillare. Ego enim IV kal. Axio dederam, tibi III, Quinto, quo die venissem, id est, [4] v kal. Hoc igitur habebis. Novi

[1] Scribes. — [2] Nuntiabis. — [3] *Al.*, videlicet. — [4] II kal., *quod habent vett. edd.*, *emendatio est Manutii*, *jure a multis damnata*.

LIVRE XII.

LETTRE I.

CICÉRON A ATTICUS, SALUT.

Mars 707.

Il y a onze jours que je vous ai quitté, et je vous écris de grand matin, avant de partir de ma maison de campagne : je vais aujourd'hui coucher à Anagni [1], et demain à Tusculum, où je passerai un jour, pour me trouver le 26 à notre rendez-vous. Je voudrais bien pouvoir aller au plus tôt embrasser ma chère fille, et baiser la petite Attica. Donnez-moi de ses nouvelles, afin que, pendant que je serai à Tusculum, je sache ce qu'elle vous conte [2], et, si elle est à la campagne, ce qu'elle vous écrit. En attendant, ou vous lui direz, ou vous lui écrirez que je la salue, aussi-bien que Pilia ; et, quoique nous soyons à la veille de nous revoir, vous me manderez ce que vous saurez de nouveau. Comme je pliais cette lettre, votre messager, qui a marché toute la nuit, est arrivé ici. Je suis fâché que votre fille ait un peu de fièvre. Votre lettre m'a appris tout ce que je voulais savoir. Quant à ce que vous me dites, que se chauffer le matin en ce temps-ci, cela sent bien le vieillard [3] ; manquer de mémoire comme vous, cela le sent bien davantage. Vous ne vous êtes pas souvenu que c'était le 27 que je devais souper chez Axius [4], chez vous le 28, et chez mon frère le jour que je dois arriver [5], c'est-à-dire le 26. Ainsi vous voilà payé de votre plai-

nihil. Quid ergo opus erat epistola? Quid, quum coram sumus, et garrimus quidquid in buccam? Est profecto quiddam λέσχη, quæ habet, etiamsi nihil subest, collocutione ipsa suavitatem.

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO S.

Hic rumores tamen, Murcum periisse naufragio; Asinium delatum vivum in manus militum; L naves delatas in Uticam reflatu hoc; Pompeium non comparere, nec in Balearibus omnino fuisse, ut [1] Paciæcus affirmat. Sed auctor nullius rei quisquam. Habes, quæ, dum tu abes, locuti sunt. Ludi interea Præneste. Ibi Hirtius, et isti omnes. Et quidem ludi dies octo. Quæ cœnæ? quæ deliciæ? Res interea fortasse transacta est. O miros homines! At Balbus ædificat; τί γὰρ αὐτῷ μέλει? Verum, si quæris, homini non recta, sed voluptaria quærenti, nonne βεβίωται? Tu interea dormis. Jam explicandum est πρόβλημα, si quid acturus es. Si quæris quid putem, ego fructum puto. Sed quid multa? jam te videbo; et quidem, ut spero, de via recta ad me. Simul enim et diem Tyrannioni constituemus, et si quid aliud.

[1] *Al.*, Patietus, Patiecus, Paciecus. *Recte vero jam Ald. Manutius in omnibus veterum locis* Paciæcus *legendum esse putaverat; et sic nos in Epist. fam.*, VI, 18; *tom.* XVIII, *pag.* 188.

santerie. Je ne sais rien de nouveau. Pourquoi donc écrire? Pourquoi? et lorsque nous causons ensemble et que nous nous disons tout ce qui nous vient à la bouche, n'est-ce pas aussi un plaisir pour nous, quoique nous n'ayons pas grand'chose à nous dire?

LETTRE II.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Rome, mai 707.

Il court bien ici un bruit [6] que Murcus a péri sur mer [7]; qu'Asinius [8] a été pris par les soldats du parti de Pompée; que la même tempête a obligé cinquante vaisseaux à relâcher à Utique [9]; qu'on ne sait où est Pompée [10], et qu'il n'a point été dans les îles Baléares [11] comme Paciécus [12] l'assure; mais on ne sait d'où viennent ces bruits. Voilà ce qu'on dit à Rome depuis que vous en êtes parti. Cependant on célèbre des jeux à Préneste [13]. Hirtius [14] y est avec les autres amis de César, et ces jeux dureront huit jours. Que de festins, que de parties de plaisir! et pendant ce temps-là peut-être notre sort est décidé. En vérité, je les admire. Pour Balbus, il continue de bâtir: qu'est-ce que tout cela lui fait? Si vous me demandez ce que j'en pense, n'est-ce pas une vie bien remplie [15] pour un homme qui cherche, non la vertu, mais le plaisir? Vous, cependant, vous vous endormez [16]: choisissez enfin. Pour moi, je vous dirai que c'est bien fait de jouir. Mais c'est assez; je vous verrai bientôt, et je compte que vous descendrez chez moi. Entre autres choses, nous prendrons un jour pour entendre Tyrannion [17].

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO S.

Unum te puto minus blandum esse, quam me; et, si uterque nostrum est aliquando adversus aliquem, inter nos certe nunquam sumus. Audi igitur me hoc ἀγοητεύτως dicentem: ne vivam, mi Attice, si mihi non modo Tusculanum, ubi ceteroqui sum libenter, sed μακάρων νῆσοι tanti sunt, ut sine te sim [1] totos dies. Quare obduretur hoc triduum; ut te quoque ponam in eodem πάθει: quod ita est profecto. Sed velim scire, hodiene statim de auctione, [2] aut quo die venias. Ego me interea cum libellis. Ac moleste fero, Vennonii me historiam non habere.

Sed tamen, ne nihil de re, nomen illud, quod a Cæsare, tres habet conditiones, aut emtionem ab hasta (perdere malo: etsi, [3] præter turpitudinem, hoc ipsum puto esse perdere); aut delegationem a mancipe, annua die (quis erit, cui credam? aut quando [4] iste Metonis annus veniet?); aut Vecteni conditionem, semisse. Σκέψαι igitur. Ac vereor, ne iste jam auctionem nullam faciat; sed,

[1] *Ursinus recte, ut videtur,* tot dies. — [2] *Sic bene Grævius. Edd. pr.*, et quo die venias. *Gruterus. Autem post Bosium*, ecquo dieve venias. *Minus apte.* — [3] *Multi mss.*, præter ipsam turpitudinem. *J. F. Gronovius conjicit*, propter turpitudinem. — [4] Ipse.

LETTRE III.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 707.

Je crois qu'il n'y a que vous au monde qui soyez moins homme à compliments que moi; et si nous en faisons quelquefois, du moins nous ne nous en faisons jamais l'un à l'autre. Je vais donc vous parler sans fard: que je meure, mon cher Atticus, si, je ne dis pas Tusculum, quoique je m'y plaise fort, je dis même les îles Fortunées [18], me plairaient assez pour y passer si long-temps sans vous. Prenons donc patience encore ces trois jours; je ne doute point qu'ils ne vous paraissent aussi longs qu'à moi. Je voudrais bien savoir aujourd'hui des nouvelles de cette vente; ou bien vous m'en apprendrez quand vous viendrez ici. En attendant, je m'amuse avec mes livres; mais je suis fâché de n'avoir pas l'histoire de Vennonius. [19]

Parlons cependant de mes affaires: j'ai trois moyens pour être payé de César. Le premier, c'est d'acheter quelque bien confisqué [20]; mais j'aimerais mieux tout perdre; et sans parler de la honte, ce serait perdre en effet [21]. Le second, c'est d'accepter un transport sur quelqu'un qui en achètera, et qui me payera au bout d'un an; mais sur qui un pareil transport pourrait-il être bon [22]? et ne serait-ce pas me renvoyer aux kalendes grecques [23]? Le troisième, c'est de toucher, comme Vecténus, la moitié argent comptant [24]. Voyez. Je crains aussi que l'homme chargé de cette vente, au lieu de s'en occuper, n'aille à Préneste à la fin des jeux, pour faire applaudir celui qui les donne,

ludis factis, κτύπῳ subsidio currat, ne talis vir ἀλογηθῇ. Sed μελήσει.

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO S.

O gratas tuas mihi, jucundasque litteras! Quid quæris? restitutus est mihi dies festus. Angebar enim, quod Tiro, ἐλευθεριώτερον te sibi esse visum, dixerat. Addam igitur, ut censes, unum diem. Sed de Catone πρόβλημα Ἀρχιμήδειον est. Non assequor, ut scribam, quod tui convivæ non modo libenter, sed etiam æquo animo legere possint. Quin etiam, si a sententiis ejus [1] dictis, si ab omni voluntate consiliisque, quæ de republica habuit, recedam, ψιλῶςque velim gravitatem constantiamque ejus laudare; hoc ipsum tamen istis odiosum ἄκουσμα sit. Sed vere laudari ille vir non potest, nisi hæc ornata sint; quod ille ea, quæ nunc sunt, et futura viderit, et, ne fierent, contenderit, et, facta ne videret, vitam reliquerit. Horum quid est, quod Aledio probare possimus? Sed cura, obsecro, ut valeas, eámque, quam ad omnes res adhibes, in primis ad convalescendum adhibe prudentiam.

[1] *Ernest.* dictis *delendum putat, ut glossam. Schütz delevit. Certe imprudentius.*

de peur qu'un tel homme ne soit privé de l'honneur qu'il mérite. Mais nous y penserons.

LETTRE IV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 707.

Que votre lettre m'a fait de plaisir! Que vous dirai-je? c'est un jour de fête que vous me rendez[25]. J'étais fort en peine de votre santé, sur ce que Tiron m'avait dit qu'il vous avait trouvé changé[26]. Je serai donc ici un jour de plus, comme vous me le conseillez. L'éloge de Caton[27] est un vrai problème d'Archimède; et je ne vois pas comment je pourrais faire un ouvrage, je ne dis pas qui plût, mais qui ne déplût pas à vos convives[28]. Quand je ne dirais rien de ses discours dans le sénat, de son zèle pour la république, de tout ce qu'il a fait pour elle, et que je me réduirais à louer en général sa constance et sa fermeté, ils trouveraient peut-être encore que j'en dis trop. Pour bien faire l'éloge de ce grand homme, il faudrait s'étendre sur ces trois points: qu'il a prévu tout ce qui arrive; qu'il s'y est opposé de tout son pouvoir; et qu'enfin il a mieux aimé mourir que d'en être le témoin. Qu'y a-t-il là qui puisse plaire à Alédius[29]? Ayez bien soin, je vous prie, de votre santé; et pour la rétablir, faites usage de cette prudence qui ne vous abandonne jamais.

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO S.

Quintus pater quartum, vel potius millesimum, nihil sapit, qui lætetur Luperco filio, et Statio, ut cernat duplici dedecore cumulatam domum. Addo etiam Philotimum tertium. O stultitiam, nisi mea major esset, singularem! Quod autem os, in hanc rem ἔρανον a te? Fac, non ad διψῶσαν κρήνην, sed ad Πειρήνην eum venisse; sed ἄμπνευμα σεμνὸν Ἀλφειοῦ in te κρήνην, ut scribis, haurire: in tantis suis præsertim angustiis, ποῖ ταῦτ' ἄρ' ἀποσκήψει? Sed ipse viderit. Cato me quidem delectat, sed etiam Bassum Lucilium sua. De Cœlio, tu quæres, ut scribis: ego nihil novi. Noscenda est natura, [1] non facultas modo. De Hortensio et Virginio, tu si quid dubitabis: etsi, quid magis placeat, ego quantum adspicio, non facile inveneris. Cum Mustella, quemadmodum scribis, quum venerit. Crispus. Ad [2] Aulum scripsi, ut ea, quæ bene nossem de auro, Pisoni [3] demonstrarim. Tibi enim sane assentio, et istud nimium diu duci, et omnia nunc undique contrahenda. Te quidem nihil agere, nihil cogitare aliud, nisi quod ad me pertineat, facile perspicio; meisque negotiis impediri cupiditatem tuam ad me veniendi. Sed mecum esse te puto; non solum quod meam

[1] *Olim distinguebant sic*, non facultas. Modo de Hortensio et Virg. *Correxit Manutius.* — [2] Avium. — [3] *Sic mss. regii. Olim*, demonstrarem. *Legunt Faernus et Malaspina* demonstraret, *quod Ernest. recepit.*

LETTRE V.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juillet 707.

Mon frère n'est guère sage, ou plutôt ne l'est point du tout [30], d'être bien aise que son fils et Statius soient *Luperques* de César [31]; c'est une double honte pour notre famille: il faut y joindre encore Philotimus. Est-il une pareille folie? je ne sache que la mienne de plus grande [32]. Mais quelle hardiesse! vous demander de l'argent pour cette belle dépense [33]! Quand même toutes les sources ne seraient pas taries [34], et que vous en auriez d'aussi abondantes que celles de Pirène et d'Aréthuse, pour parler comme vous, devrait-il, lui qui est si fort à l'étroit, donner dans ces profusions? A quoi tout cela aboutira-t-il? c'est son affaire. Je suis fort content de mon *Caton* [35]; mais Lucilius Bassus est aussi fort content de ce qu'il fait [36]. Vous vous informerez de ce qui regarde Célius *, comme vous me le marquez; de mon côté, rien de nouveau sur ce point [37]. Il ne suffit pas de savoir ce que valent les espèces, il faut aussi voir si la matière est bonne [38]. Dites-moi si vous avez quelque difficulté sur Hortensius et Virginius, quoiqu'il ne soit pas aisé de savoir quel est le meilleur parti. Vous parlerez à Mustella, comme vous me le promettez, lorsque Crispus sera à Rome. J'ai écrit à Aulus que je savais bien ce que c'était que cet or, et que j'en avais fait convenir Pison; car je trouve comme vous que cela traîne trop, et qu'il faut aujourd'hui

* Mongault avait traduit : « Vous vous informerez de cette affaire à Célius. » Il lisait : *De Cœlio tu quæres.*

rem agis, verum etiam quod videre videor, quo modo agas: neque enim ulla hora tui mihi est operis ignota.

Tubulum prætorem video L. Metello, Q. Maximo consulibus. Nunc velim, P. Scævola pontifex maximus, quibus consulibus tribunus plebis. Equidem puto proximis, Cæpione et Pompeio. Prætor enim P. Furio, Sext. Attilio. Dabis igitur tribunatum, et, si poteris, Tubulus quo crimine. Et vide, quæso, L. Libo, ille, qui de Serv. Galba, Censorinone et Manilio, an T. Quintio, M'. Acilio consulibus tribunus plebis fuerit. [1] Conturbat enim me epitome Bruti Fanniana, an Bruti epitome Fannianorum? Scripsi, quod erat in extremo; idque ego secutus, hunc Fannium, qui scripsit historiam, generum esse scripseram Lælii. Sed tu me γεωμετρικῶς refelleras: te autem nunc Brutus et Fannius. Ego tamen de bono auctore, Hortensio, sic acceperam, ut apud Brutum est. Hunc igitur locum expedies. Ego misi Tironem Dolabellæ obviam; is ad me idibus revertetur. Te exspectabo postridie. De Tullia mea tibi antiquissimum esse video; idque ita ut sit, te vehementer

[1] *J. F. Gronovius, adhibito Tornæsian. codice, sic emendat sequentia:* Conturbat enim me in Bruti epitome Fannianorum quod erat in extremo: idque ego, *etc. Ernest. tantum delendum putat* Bruti epitome. *Nihil forte delendum.*

tout rassembler. Je n'ai pas de peine à voir que vous n'êtes occupé et que vous ne pensez qu'à ce qui m'intéresse, et que ce sont mes affaires seules qui vous empêchent de venir me trouver. C'est comme si vous étiez avec moi, non seulement parce que vous faites mes affaires, mais parce qu'il me semble que je vois comment vous les faites; car vous me rendez compte de tous vos instants.

Je vois que Tubulus a été préteur sous le consulat de L. Métellus et de Q. Maximus [39]. Je voudrais savoir à présent sous quels consuls P. Scévola le grand-pontife a été tribun : est-ce sous les suivants, Pompée et Cépion? Je sais bien qu'il a été préteur sous P. Furius et Sext. Attilius; mais dites-moi quand il a été tribun, et de quel crime Tubulus fut accusé. Examinez encore si L. Libon, celui qui accusa devant le peuple Serv. Galba [40], a été tribun sous le consulat de Censorinus et de Manilius, ou sous celui de T. Quintius et de M'. Acilius; car je n'ose plus me fier à l'abrégé que Brutus a fait des Annales de Fannius [41]. J'avais copié ce qui est à la fin; et c'était sur cette autorité que j'avais dit que Fannius l'historien était gendre de Lélius. Vous m'avez démontré le contraire; maintenant Brutus et Fannius prouvent avec autant de force contre vous. Je tenais le fait d'Hortensius, et c'est une bonne autorité [42]; expliquez-moi donc tout cela. J'ai envoyé Tiron au-devant de Dolabella; il sera de retour le 13, et je compte que vous viendrez le lendemain. Je vois combien les intérêts de ma fille vous sont chers, et je vous la recommande vivement. Il faut, comme vous le dites, laisser pour le présent les choses dans le même état. Je suis bien aise de ne me point trouver à Rome le 1er du mois, pour ne point voir les registres des Nicasions [43], et pour régler

rogo. Ergo et in integro omnia : sic enim scribis. Mihi etsi kalendæ vitandæ fuerunt, [1] Nicasionumque ἀρχέτυπα fugienda, conficiendæque tabulæ : nihil tamen tanti, ut a te abessem, fuit. Quum Romæ essem, et te jam jamque visurum me putarem; quotidie tamen horæ, quibus exspectabam, longæ videbantur. Scis me minime esse blandum : itaque minus aliquanto dico, quam sentio.

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO S.

De Cœlio, vide, quæso, ne qua lacuna sit in auro. Ego ista [2] novi. Sed certe in collybo est detrimenti satis. Huc aurum si accedit.... Sed quid loquor? tu videbis. Habes Hegesiæ genus, quod Varro laudat. Venio ad Tyrannionem. Ain' tu? verum hoc fuit? sine me? At ego quoties, quum essem otiosus, sine te tamen nolui? Quo modo hoc ergo lues? uno scilicet, si mihi librum miseris; quod ut facias, etiam atque etiam rogo. Etsi me non magis liber ipse delectabit, quam tua admiratio delectavit. Amo enim πάντα φιλόδημον : teque istam tam tenuem θεωρίαν tam valde admiratum esse gaudeo. Etsi tua quidem sunt ejusmodi omnia. Scire enim vis; quo uno animus alitur. Sed, quæso, quid ex ista acuta et gravi refertur

[1] *Bosio placebat* Neoeicasionum. *Bosius vero monstra amat nimium, et quidquid novum est. Sic sæpe J. F. Gronovius, qui h. l. conjicit* νεοεικοστώνων. *Schütz Mongaltii rationem probat.* — [2] *Fere omnes post Manutium*, non novi.

mes comptes à loisir; mais cet avantage est trop acheté par l'ennui d'être loin de vous. Lorsque j'étais à Rome, quoique je vous attendisse à tout moment, cependant les heures me paraissaient encore longues. Vous savez que je ne suis point complimenteur *, et je ne vous dis qu'une partie de ce que je sens.

LETTRE VI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juillet 707.

Prenez garde, je vous prie, qu'il n'y ait point d'alliage dans l'or de Célius. Je connais ces ruses. On perd bien assez sur le change. Si de plus l'or.... Mais pourquoi vous en dire davantage? vous penserez à tout. Voilà du style à la manière d'Hégésias [44] qui est si fort du goût de Varron. Parlons de Tyrannion : quoi! cela est bien vrai, vous lui avez fait lire son ouvrage sans m'attendre? Et moi, quoique j'aie eu souvent du temps de reste, je n'ai point voulu me le faire lire, parce que vous n'y étiez pas. Comment me dédommagerez-vous? il n'y a qu'un moyen, c'est de m'envoyer l'ouvrage; je vous en prie fort. Le livre, après tout, ne me fera pas plus de plaisir que j'en ai eu de voir combien vous l'admirez; car j'aime en toute chose un esprit populaire [45], et je suis bien aise que vous admiriez si fort un ouvrage dont le sujet est si mince. Je vous reconnais en cela; vous aimez tout ce qui a rapport à la science, seule nourriture de l'esprit. Mais, dites-moi un peu, que pourrai-je tirer

* *Voy.* la troisième lettre de ce Livre.

ad τέλος? Sed longa oratio est, et tu occupatus in meo quidem fortasse aliquo negotio; et pro isto asso sole, quo tu abusus es in nostro pratulo, a te nitidum solem unctumque repetemus. Sed ad prima redeo. Librum, si me amas, mitte: Tuus est enim profecto, quoniam quidem est missus ad te.

« [1] Chreme, tantumne ab re tua est otii tibi, » ut etiam Oratorem legas? Macte virtute! mihi quidem gratum, et erit gratius, si non modo in libris tuis, sed etiam in aliorum per librarios tuos Aristophanem reposueris pro Eupoli. Cæsar autem mihi irridere visus est « Quæso » illud tuum, quod erat εὐτενὲς et urbanum. Ita porro te sine cura esse jussit, ut mihi quidem dubitationem omnem tolleret. Atticam doleo tam diu: sed quoniam jam sine horrore est, spero esse, ut volumus.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO S.

Quæ desideras, omnia scripsi in codicillis, eosque Eroti dedi, breviter, sed etiam plura quam quæris; in iis, de Cicerone: cujus quidem cogitationis initium tu mihi attulisti. Locutus sum cum eo liberalissime: quod ex ipso; velim, si modo tibi erit commodum, sciscitere. Sed quid

[1] *Habet Terentius*, *Heautontim.*, I, 1, 23, Chreme, tantumne est ab re tua otii tibi?

de ces remarques grammaticales [46] pour mon traité περὶ τελῶν? Mais cela nous menerait trop loin, et vous êtes occupé peut-être à quelqu'une de mes affaires. Une autre fois je me ferai payer de cet entretien que nous avons eu ensemble dans mon jardin, et ce que je tirerai de vous vaudra beaucoup mieux [47]. Je reviens à Tyrannion; envoyez-moi, je vous prie, son livre; il est à vous, puisqu'il vous est dédié.

Quoi! vos affaires vous ont laissé assez de temps pour lire mon *Orateur* [48]? Courage! cela me fait plaisir; mais vous m'en ferez encore plus si vos copistes mettent *Aristophane* au lieu d'*Eupolis* [49], non seulement dans votre exemplaire, mais dans ceux des autres. Il me paraît que César s'est moqué de votre *quæso,* quoiqu'il me semble élégant et usité [50]; mais il vous a si fort assuré que vous pourriez demeurer en repos, qu'il m'a ôté toute inquiétude. Je suis fâché que la fièvre d'Attica dure si long-temps; mais, puisqu'elle n'a plus de frisson, j'espère qu'elle en sera bientôt quitte.

LETTRE VII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

An de R. 707.

J'ai donné à Éros un billet [51] où je vous rends compte de tout ce que vous voulez savoir; quoiqu'il soit court, il y a encore plus de choses que vous ne m'en demandez, et je vous parle aussi de mon fils. C'est vous qui m'avez donné le premier cette pensée. Je lui ai parlé avec beaucoup de bonté, comme il pourra vous le redire: mais pourquoi ne le ferais-je pas moi-même? Je lui ai dit que c'était de ma part que vous lui aviez demandé ce qu'il voulait faire, et

differo? Exposui, te ex me detulisse, ecquid vellet, ecquid requireret; velle Hispaniam, requirere liberalitatem. De liberalitate, dixi, quantum [1] Publilius, quantum flamen Lentulus filio. De Hispania, duo attuli; primum idem, quod tibi, me vereri vituperationem: non satis esse, si hæc arma reliquissemus? etiam contraria? deinde fore, ut angeretur, quum a fratre familiaritate et omni gratia vinceretur. [2] Velim magis liberalitate uti mea, quam sua libertate: sed tamen permisi. Tibi enim intellexeram non nimis displicere. Ego etiam atque etiam cogitabo, atque, ut idem facias, rogo. Magna res et simplex est manere; illud anceps. Verum videbimus. De Balbo et in codicillis scripseram, et ita cogito, simul ac redierit: sin ille tardius, ego tamen triduum. Et, quod præterii, Dolabella etiam mecum.

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO S.

De Cicerone, multis res placet: comes est idoneus. Sed de prima pensione ante videamus. Adest enim dies, et ille currit. Scribe, quæso, quid referat Celer egisse Cæsarem cum candidatis, utrum ipse in Fœnicularium, an in Martium cam-

[1] *Al.*, Publius, *quod Grævius servavit.* — [2] *Lamb. et Bosius*, Velit. *Restituit Grævius veterem lectionem.*

ce qu'il souhaitait de moi; que je savais qu'il voulait aller en Espagne, et qu'il comptait sur ma libéralité. Je lui ai promis autant que Publilius et Lentulus le flamine donnent à leurs fils. Pour l'Espagne, je lui ai présenté deux inconvénients; que d'abord je craignais, comme je vous l'ai déjà dit, qu'on ne nous blâmât; que c'était bien assez que nous eussions quitté un parti sans combattre pour l'autre [52]; ensuite qu'il verrait avec peine son cousin plus en faveur [53], et traité avec plus de distinction; qu'il devait être content de ce que je voulais faire pour lui, et se laisser conduire. Cependant je l'ai laissé le maître; car il m'a paru que vous ne désapprouviez pas trop son dessein. J'y penserai encore plus d'une fois, et je vous prie de faire de même. Il serait plus naturel et plus sûr de demeurer; l'autre parti offre bien des hasards; mais nous verrons. Je vous parlais aussi, dans mon billet, de l'affaire de Balbus: j'irai à Rome dès qu'il sera revenu; mais s'il ne revient pas si tôt, j'irai dans trois jours. J'oubliais de vous dire que Dolabella est ici avec moi.

LETTRE VIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

An de R. 708.

Bien des gens m'approuvent d'envoyer mon fils à Athènes [54]; on peut le confier à celui dont vous me parlez. Mais pensons auparavant à ce premier payement [55]; car le terme approche, et Dolabella est pressé [56]. Mandez-moi un peu ce que Céler dit que César a promis aux candidats, et si l'élection se fera dans ce champ nommé *Fœnicularius*, ou dans le champ de Mars [57]. Sérieusement, je voudrais bien sa-

pum cogitet. Et sane scire velim, numquid necesse sit comitiis esse Romæ. Nam et Piliæ satisfaciendum est, et utique Atticæ.

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO S.

Næ ego essem hic libenter, atque id quotidie magis, nisi esset ea causa, quam tibi superioribus litteris scripsi. Nihil hac solitudine jucundius, nisi paullum interpellasset Amyntæ filius. Ὢ ἀπεραντολογίας ἀηδοῦς! Cetera noli putare amabiliora fieri posse villa, littore, prospectu maris, tum his rebus omnibus. Sed neque hæc digna longioribus litteris; nec erat, quod scriberem; et somnus urgebat.

EPISTOLA X.

CICERO ATTICO S.

Male mehercule de Athamante. Tuus autem dolor humanus is quidem, sed magnopere moderandus. Consolationum autem multæ viæ, sed illa rectissima. Impetret ratio, quod dies impetratura est. Alexim vero curemus, imaginem Tironis; quem ægrum Romam remisi: et, si quid habet collis ἐπιδήμιον, ad me cum [1] Tisameno transferamus. Tota domus superior vacat, ut scis. Hoc puto valde ad rem pertinere.

[1] *Manutius conjicit* Thallumeto, *ex Epist. ad Attic.*, V, 12. *Male olim,* testamento.

voir s'il est nécessaire que j'y sois; car je veux contenter Pilia et Attica.

LETTRE IX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Pouzzol, septembre 707.

Je vous assure que je me trouve très bien ici, et que je m'y plairais tous les jours de plus en plus, sans la raison dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre. Il n'y aurait rien de plus agréable que cette solitude, si le fils d'Amyntas voulait bien m'y laisser seul [58]; le grand et le désagréable parleur! D'ailleurs tout ici me charme, la maison, le rivage, l'aspect des flots. Mais cela ne mérite pas une plus longue lettre; je n'ai rien à vous mander, et j'ai fort envie de dormir.

LETTRE X.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Pouzzol, septembre 707.

Je suis fâché de la mort d'Athamas [59]. Votre affliction est une marque de votre bon cœur; mais elle doit avoir des bornes. On peut faire plusieurs réflexions pour se consoler; la plus naturelle c'est de se dire, que la raison doit faire ce que le temps fera. Ayons bien soin d'Alexis qui est un autre Tiron; le mien est aussi malade, et je l'ai renvoyé à Rome. S'il y a quelque épidémie sur votre montagne, faites transporter Alexis chez moi avec Tisamène. Tout le haut de la maison est vide, comme vous savez. Je crois que cette précaution serait sage.

EPISTOLA XI.

CICERO ATTICO S.

Male de Seio. Sed omnia humana tolerabilia ducenda. Ipsi enim quid sumus? aut quam diu hæc curaturi sumus? Ea videamus, quæ ad nos magis pertinent, nec tamen multo: quid agamus de senatu. Et, ut ne quid prætermittam, Cæsonius ad me litteras misit, Postumiam Sulpicii domum ad se venisse. De Pompeii magni filia, tibi rescripsi, nihil me hoc tempore cogitare. Alteram vero illam, quam tu scribis, puto, nosti. [1] Nihil vidi fœdius. Sed adsum. Coram igitur.

Obsignata epistola, accepi tuas. Atticæ hilaritatem libenter audio; commotiunculis συμπάσχω.

EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO S.

De dote, tanto magis perpurga. Balbi regia conditio est delegandi. Quoquo modo confice: turpe est, rem impeditam jacere. Insula Arpinas habere potest germanam ἀποθέωσιν: sed vereor, ne minorem τιμὴν habere videatur. [2] Ἔκτροπος est.

[1] Nihil enim v. f. — [2] *E ms., qui habebat* ἐκτρόπιμος, *fecit Bosius* ἐκτροποιμος *Ed. Rom.*, Γνώριμος,

LETTRE XI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

An de R. 707.

La mort de Séius[60] m'afflige; mais il faut se consoler des malheurs inséparables de notre condition. Nous-mêmes, que sommes-nous, et combien de temps avons-nous encore à nous inquiéter de tout ce qui se passe? Pensons plutôt à ce qui nous touche, et même fort peu : voyons comment nous parlerons dans le sénat[61]. Pour ne rien oublier, Césonius m'a écrit que Postumia, femme de Sulpicius, était venue chez lui. Je vous ai déjà fait réponse sur ce que vous me disiez de la fille de Pompée, que je n'y pensais point pour le moment[62]. Quant à cette autre dont vous me parlez, je n'ai jamais rien vu de si laid; mais j'arrive, ainsi nous en parlerons ensemble.

J'avais fermé ma lettre lorsque j'ai reçu la vôtre. La gaîté d'Attica me charme; mais je suis fâché qu'elle ait encore des ressentiments de fièvre.

LETTRE XII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Astura, mars 708.

Travaillez toujours à me faire payer de la dot de ma fille. C'est une tyrannie à Balbus de vouloir me donner un pareil transport[63]; mais de quelque manière que ce soit, concluez : ce désordre dans mes affaires est honteux pour moi. L'île d'Arpinum[64] serait fort propre pour cette apothéose[65]; mais j'ai peur qu'un tel endroit ne soit pas assez honorable; il est trop écarté. Je pense donc à ces jardins; mais il faut

Igitur animus in hortis : quos tamen inspiciam, quum venero. De Epicuro, ut voles; etsi μεθαρμόζομαι in posterum genus hoc personarum. Incredibile est, quam ea quidam requirant. Ad antiquos igitur; ἀνεμέσητον γάρ. Nihil habeo, ad te quod perscribam : sed tamen institui quotidie mittere, ut eliciam tuas litteras; non quo aliquid ex his exspectem; sed nescio quo modo tamen exspecto. Quare sive habes quid, sive nihil habes, scribe tamen aliquid, teque cura.

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO S.

Commovet me Attica; etsi assentior Cratero. Bruti litteræ, scriptæ et prudenter, et amice, multas mihi tamen lacrymas attulerunt. Me hæc solitudo minus stimulat, quam ista celebritas : te unum desidero; sed litteris non difficilius utor, quam si domi essem. Ardor tamen ille idem urget et manet, non mehercule indulgente me, sed tamen non repugnante.

Quod scribis de Apuleio, nihil puto opus esse tua contentione, nec Balbo et Oppio; quibus quidem ille receperat, mihique etiam jusserat nuntiari, se molestum omnino non futurum. Sed cura, ut excuser morbi causa in dies singulos. Lænas hoc receperat. Prende C. Septimium,

quod nihili est. Sequimur cum Ernest. emendationem Gronovii.

que je les voie auparavant. Je ferai expliquer les sentiments d'Épicure par celui dont vous me parlez [66], quoique j'aie de la peine à prendre des interlocuteurs vivants ; vous ne sauriez croire combien cela embarrasse [67] : revenons aux morts [68] ; personne alors ne peut se plaindre. Je n'ai rien à vous mander ; cependant je veux vous écrire tous les jours pour recevoir plus souvent de vos lettres ; ce n'est pas que j'attende rien de particulier, mais j'attends toujours, je ne sais pourquoi. Ainsi, que vous ayez ou non des nouvelles, écrivez-moi, et portez-vous bien.

LETTRE XIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Astura, mars 708.

Je suis en peine de la santé d'Attica ; cependant ce que dit Cratérus [69] me rassure. La lettre de Brutus *, écrite avec autant de sagesse que d'amitié, n'a pas laissé de me faire répandre bien des larmes. Je suis un peu plus tranquille dans ma solitude qu'au milieu de tout ce monde [70] ; je ne regrette que vous. Je suis ici aussi bien qu'à Rome pour composer. Ma douleur est toujours aussi vive ; je ne l'entretiens point, mais aussi je ne cherche point à la vaincre.

Pour Apuléius [71], ne vous inquiétez pas, ni vous, ni Balbus, ni Oppius ; il leur a promis, et m'a fait dire qu'il ne me presserait point. Mais ayez soin, je vous prie, que de jour à autre on m'excuse sous prétexte de ma santé [72]. Lénas s'en est chargé. Joignez à lui C. Septimius et L. Statilius, enfin tous ceux qu'il vous plaira ; personne ne refusera de jurer. S'il y a quelque difficulté, j'irai à Rome, et je jurerai que je suis et que

* Sur la mort de Tullia.

L. Statilium. Denique nemo negabit se juraturum, [1] quem rogaris. Quod si erit durius, veniam, et ipse perpetuum morbum jurabo. Quum enim mihi carendum sit conviviis, malo id lege videri facere, quam dolore Cocceium velim appelles : quod enim dixerat, non facit; ego autem volo aliquod emere latibulum et [2] perfugium doloris mei.

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO S.

De me excusando apud Apuleium dederam ad te pridie litteras. Nihil esse negotii arbitror. Quemcumque appellaris, nemo negabit. Sed Septimium vide, et Lænatem, et Statilium : tribus enim opus est; sed mihi Lænas totum receperat. Quod scribis a Junio te appellatum; omnino Cornificius locuples est : sed tamen scire velim, quando dicar spopondisse, et pro patre, anne pro filio : neque eo minus, ut scribis, procuratores Cornificii, et Apuleium prædiatorem videbis. Quod me ab hoc mœrore recreari vis; facis, ut omnia : sed, me mihi non defuisse, tu testis es. Nihil enim de mœrore minuendo scriptum ab ullo est, quod ego non domi tuæ legerim. Sed omnem consolationem vincit dolor. Quin etiam feci, quod profecto ante me nemo, ut ipse me per litteras consolarer. Quem librum ad te mittam, si descripserint librarii. Affirmo tibi nullam consola-

[1] *Al.*, quemquem rogaris. — [2] *Al. ignorant* et.

je serai malade[73]. Comme je ne veux point me trouver à ces festins, j'aime mieux fonder mes excuses sur la loi que sur mes larmes. Je vous prie de faire assigner Coccéius; il ne tient point sa promesse, et j'ai besoin d'argent pour acheter quelque retraite où je puisse aller cacher ma douleur.

LETTRE XIV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Astura, mars 708.

Je vous écrivis hier pour vous prier de me faire excuser, dans les formes, auprès d'Apuléius. Je crois qu'il n'y aura pas de difficulté, et que ceux à qui vous vous adresserez ne vous refuseront pas. Parlez-en à Septimius, à Lénas, et à Statilius; car il faut trois personnes: mais Lénas s'était chargé de tout. Vous me dites que Junius vous a fait assigner; il n'y a rien à craindre, Cornificius est riche. Marquez-moi toujours si c'est pour le père ou pour le fils que j'ai répondu, et depuis quel temps. Vous verrez là-dessus, comme vous me le dites, les gens d'affaires de Cornificius, et Apuléius qui entend bien ce qui regarde l'achat des terres[74]. Vous voulez me consoler: je reconnais mon ami; mais que n'ai-je point fait pour me vaincre? Vous m'avez vu lire tout ce que les philosophes ont écrit sur ce sujet: secours trop faible pour une douleur comme la mienne. J'ai fait plus, et je crois que cela est sans exemple; je me suis adressé à moi-même des lettres de consolation[75]. Je vous enverrai cet ouvrage quand il sera copié; je vous réponds que vous n'avez jamais rien vu de pareil. Je m'occupe toute la

tionem esse talem. Totos dies scribo; non quo proficiam quid; sed tantisper impedior, non equidem satis (vis enim urget), sed relaxor tamen, omniaque nitor, non ad animum, sed ad vultum ipsum, si queam, reficiendum; idque faciens, interdum mihi peccare videor, interdum peccaturus esse, nisi faciam. Solitudo aliquid adjuvat, sed multo plus proficeret, si tu tamen interesses : quæ mihi una causa est hinc discedendi. Nam, pro malis, recte habebat : quanquam [1] ipsum doleo. Non enim jam in me idem esse poteris. Perierunt illa, quæ amabas. De Bruti ad me litteris scripsi ad te antea : prudenter scriptæ; sed nihil, quo me adjuvarent. Quod ad te scripsit, id vellem, ut ipse adesset; certe aliquid, quoniam me tam valde amat, adjuvaret. Quod si quid scies, scribas ad me velim, maxime autem, Pansa quando. De Attica, doleo; credo tamen Cratero. Piliam angi veta : satis solitus es mœrere pro omnibus.

EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO S.

Apud Apuleium, quoniam in perpetuum non placet, in dies ut excuser, videbis. In hac solitudine careo omnium colloquio; quumque mane me in silvam abstrusi densam et asperam, non exeo inde ante vesperum. Secundum te, nihil est

[1] *Ernest. conj.* id ipsum.

journée à écrire. Si je n'avance pas beaucoup, du moins je me distrais, non pas assez pour me calmer, mais assez pour m'étourdir. Je fais tout ce que je puis, non pas pour surmonter ma douleur, mais pour la laisser moins paraître; quelquefois je me reproche ces efforts, et d'autres fois je trouve que je serais blâmable d'agir autrement. La solitude m'est de quelque secours, et j'y en trouverais bien davantage, si vous étiez avec moi : c'est la seule raison qui me détermine à sortir d'ici ; à cela près, je m'y trouve aussi bien que me le permet mon affliction. Cependant je me fais une peine de vous revoir : vous ne pourrez plus vous plaire avec moi ; je n'ai plus rien de ce que vous aimiez [76]. Je vous ai parlé de la lettre de Brutus : j'en suis très content ; mais je n'en suis pas moins affligé. Je voudrais bien qu'il me vînt voir, comme il vous l'a écrit ; je trouverais sans doute quelque secours dans son amitié, puisqu'il en a tant pour moi. Informez-moi de ce que vous saurez de nouveau, et surtout du départ de Pansa. Je suis fâché de voir Attica malade : cependant Cratérus me rassure. Il ne faut pas que Pilia s'afflige ; vous vous affligez assez pour tous.

LETTRE XV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Astura, mars 708.

Puisque vous ne jugez pas à propos que je me fasse excuser à Apuléius pour toujours, faites-moi du moins excuser de jour à autre. Personne ne trouble ici ma retraite. Je m'enfonce le matin dans une forêt sombre et épaisse, et je n'en sors que le soir ; après vous, rien ne me plaît tant que la solitude. Je m'y entretiens avec mes livres : ma douleur m'oblige quelque-

mihi amicius solitudine. In ea mihi omnis sermo est cum litteris. Eum tamen interpellat fletus : cui repuguo, quoad possum ; sed adhuc pares non sumus. Bruto, ut suades, rescribam : eas litteras cras habebis. Quum erit cui des, dabis.

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO S.

Te, tuis negotiis relictis, nolo ad me venire : ego potius accedam, si diutius impediere. Etsi ne discessissem quidem e conspectu tuo, nisi me plane nihil ulla res adjuvaret. Quod si esset aliquod levamen, id esset in te uno; et, quum primum ab aliquo poterit esse, a te erit. Nunc tamen ipsum sine te esse non possum. Sed nec tuæ domi probabatur, nec meæ poteram; nec, si propius essem uspiam, tecum tamen essem. Idem enim te impediret, quo minus mecum esses, quod nunc etiam impedit. Mihi adhuc nihil prius fuit hac solitudine; quam vereor ne Philippus tollat: heri enim vesperi venerat. Me scriptio et litteræ non leniunt, sed obturbant.

EPISTOLA XVII.

CICERO ATTICO S.

Marcianus ad me scripsit, me excusatum esse apud Apuleium a Laterensi, Nasone, Lænate,

fois à les quitter; je fais ce que je puis pour la vaincre; mais elle est encore la plus forte. Je ferai réponse à Brutus, comme vous me le conseillez, et je vous enverrai demain ma lettre. Profitez de la première occasion.

LETTRE XVI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Astura, mars 708.

Ne quittez point vos affaires pour me venir voir; si elles vous retiennent encore long-temps, j'aime mieux m'approcher. Je ne vous ai quitté que parce que j'ai bien senti que rien ne pouvait me soulager. Si quelqu'un le pouvait, ce serait vous; et lorsque je serai capable de consolation, vous serez le premier de qui j'en recevrai. A présent même, j'ai bien de la peine à me passer de vous; mais il ne convenait pas que je demeurasse chez vous, et je ne pouvais demeurer chez moi. Quand je serais plus près de Rome, je n'en serais pas plus avec vous; vos affaires y mettraient obstacle. Jusqu'à présent, je n'ai pu me souffrir que dans la solitude où je suis; j'ai peur que Philippe ne vienne m'y troubler, car il est arrivé hier au soir. En lisant et en composant, si je ne me soulage pas, du moins je m'étourdis.

LETTRE XVII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Astura, mars 708.

Marcianus m'a écrit que Latérensis, Nason, Lénas, Torquatus, et Strabon, m'ont excusé dans les formes

Torquato, Strabone. Iis velim meo nomine reddendas litteras cures, gratum mihi eos fecisse. Quod pro Cornificio me abhinc amplius annis xxv spopondisse dicit Flavius : etsi reus locuples est; et Apuleius prædiator liberalis; tamen velim des operam, ut investiges ex consponsorum tabulis, sitne ita. Mihi enim ante ædilitatem meam nihil erat cum Cornificio. Potest tamen fieri : sed scire certum velim; et appelles procuratores, si tibi videtur. Quanquam quid ad me? verumtamen. Pansæ profectionem scribes, quum scies. Atticam salvere jube, et eam cura, obsecro, diligenter. Piliæ salutem.

EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO S.

Dum recordationes fugio, quæ quasi morsu quodam dolorem efficiunt, refugio a te admonendo. Quod velim mihi ignoscas, cuicuimodi est. Etenim habeo nonnullos ex iis, quos nunc lectito, auctores, qui dicant, fieri id oportere, quod sæpe tecum egi, et quod a te approbari volo. De fano illo dico; de quo tantum, quantum me amas, velim cogites. Equidem neque de genere dubito; placet enim mihi Cluatii : neque de re; statutum est enim : de loco nonnunquam. Velim igitur cogites. Ego, quantum his temporibus tam eruditis fieri poterit, profecto illam consecrabo omni genere monimentorum, [1] ab omnium

[1] *Verba*, ab omnium — latinorum, *videntur a glos-*

auprès d'Apuléius. Je vous prie de leur écrire, en mon nom, des lettres de remercîment. Flavius dit que j'ai répondu il y a plus de vingt-cinq ans pour Cornificius; il est riche, et Apuléius est un honnête homme : je vous prie néanmoins de vérifier sur ce point les registres de ceux qui pourraient avoir répondu avec moi. Avant mon édilité, je n'avais aucune liaison avec Cornificius. Cependant cela peut être; mais je voudrais en être sûr. Vous pourrez faire assigner ses gens d'affaires, si vous le jugez à propos. Eh! que m'importe tout cela? Il faut pourtant s'en occuper. Lorsque vous saurez quand Pansa doit partir, vous me le manderez. Faites mes compliments à votre fille, et ayez-en bien soin; je salue aussi Pilia.

LETTRE XVIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Astura, mars 708.

Comme je sais que le souvenir renouvelle la douleur, j'évite de vous parler de ce projet. Il faut, quoi que vous en disiez, me passer cette envie; car quelques uns des auteurs que j'ai à présent entre les mains, me justifient, et approuvent ce dessein dont je vous ai souvent entretenu, et qu'il faut absolument que vous approuviez [77]. Je parle de ce *temple* [78] : pensez-y, si vous m'aimez. Mon incertitude n'est pas sur le plan, je suis content de celui de Cluatius *; ni sur la chose en elle-même, mon parti est pris; mais j'hésite quelquefois sur le lieu que je dois choisir; pensez-y donc, je vous prie. Je veux, dans un siècle aussi poli, faire travailler pour elle tous les plus beaux génies grecs et latins. Sans doute je rouvrirai mes plaies;

* *Voy.* plus bas, lettre 36.

ingeniis scriptorum, et græcorum, et latinorum: quæ res forsitan sit refricatura vulnus meum. Sed jam quasi voto quodam et promisso me teneri puto; longumque illud tempus, quum non ero, magis me movet, quam hoc exiguum, quod mihi tamen nimium longum videtur. Habeo enim nihil, tentatis rebus omnibus, in quo acquiescam. Nam, dum illud tractabam, de quo antea scripsi ad te, quasi fovebam dolores meos. Nunc omnia respuo; nec quidquam habeo tolerabilius, quam solitudinem: quam, quod eram veritus, non obturbavit Philippus. Nam, ut heri me salutavit, statim Romam profectus est. Epistolam, quam ad Brutum, ut tibi placuerat, scripsi, misi ad te. Curabis cum tua perferendam. Ejus tamen misi ad te exemplum, ut, si minus placeret, ne mitteres. Domestica quod ais ordine administrari, scribes, quæ sint ea: quædam enim exspecto. Cocceius vide ne frustretur. Nam Libo quod pollicetur, ut Eros scribit, non incertum puto. De sorte mea Sulpicio confido, et Egnatio scilicet. De Apuleio, quid est, quod labores, quum sit excusatio facilis? Tibi ad me venire, ut ostendis, vide, ne non sit facile: est enim longum iter, discedentemque te, quod celeriter tibi erit fortasse faciendum, non sine magno dolore dimittam. Sed omnia, ut voles. Ego enim, quidquid feceris, id quum recte, tum etiam mea causa factum putabo. Heri quum ex aliorum litteris cognovissem de Antonii adventu,

satore adjecta, qui vellet explicare illud, omni genere monimentorum. *Certe legendum*, et omnium ingeniis scriptorum et græcorum, et latinorum. *Schütz.*

mais je regarde la résolution que j'ai prise comme un vœu et un engagement sacré. Je fais plus d'attention à cette suite infinie d'années pendant lesquelles je ne serai plus, qu'au peu de temps qui me reste à vivre, et que je trouve encore trop long. Je me suis tourné de tous côtés; je n'ai rien trouvé qui pût me consoler. En m'occupant de cet ouvrage dont je vous ai parlé, je me faisais du moins un plaisir de nourrir ma douleur; à présent, tout me dégoûte, et il n'y a pour moi de supportable que la solitude. J'avais eu peur que Philippe ne m'y vînt troubler; mais heureusement il se contenta hier de me donner le bonjour, et partit aussitôt pour Rome. Je vous envoie la lettre que j'écris à Brutus, comme vous me l'avez conseillé; vous la mettrez dans votre paquet; je vous en envoie aussi une copie, afin que si vous ne la trouvez pas bien, vous gardiez la lettre. Vous me dites qu'on règle avec soin mes affaires domestiques: lesquelles, je vous prie? J'attends des nouvelles de plusieurs. Prenez garde que Coccéius ne nous trompe. Je crois, d'après une lettre d'Éros, que nous pouvons compter sur ce que promet Libon; pour le capital, je m'en fie à la parole de Sulpicius et d'Egnatius. Pourquoi vous inquiéter d'Apuléius [79]? rien de plus facile. Vous me dites que vous voulez me venir voir; mais il y a loin; et quand il faudra nous séparer, ce qui n'arrivera peut-être que trop tôt, ce sera une grande peine pour moi. Vous y penserez. Quelle que soit votre détermination, j'y reconnaîtrai toujours mon ami. Je reçus hier des lettres où l'on me mandait l'arrivée d'Antoine [80], et je fus étonné que vous ne m'en eussiez rien dit; mais peut-être que votre lettre était écrite un jour avant qu'elle partît. Ce n'est pas que cette nouvelle m'inquiète fort; je m'imagine qu'il n'est accouru que pour dégager ses

admiratus sum, nihil esse in tuis. Sed erant pridie fortasse scriptæ, quam datæ. Neque ista quidem curo: sed tamen opinor propter prædes suos accucurrisse. Quod scribis, Terentiam de obsignatoribus mei testamenti loqui: primum tibi persuade, me istæc non curare, neque esse quidquam aut parvæ curæ, aut novæ loci. Sed tamen quid simile? [1] illa eos non adhibuit, quos existimavit quæsituros, nisi scissent, quid esset. Num id etiam mihi periculi fuit? Sed tamen faciat illa, quod ego. Dabo meum testamentum legendum cui voluerit: intelliget, non potuisse honorificentius a me fieri de nepote, quam fecerim. Nam quod non advocavi ad obsignandum: primum mihi non venit in mentem; deinde ea re non venit, quia nihil attinuit. Tute scis (si modo meministi), me tibi tum dixisse, ut de tuis aliquos adduceres. Quid enim opus erat multis? equidem domesticos jusseram. Tum tibi placuit, ut mitterem ad Silium; inde est natum, ut ad Publilium: sed necesse neutrum fuit. Hoc tu tractabis, ut tibi videtur.

EPISTOLA XIX.

CICERO ATTICO S.

Est hic quidem locus amœnus, et in mari ipso, qui et Antio, et Circæis adspici possit: sed ineunda nobis ratio est, quemadmodum in omni mutatione dominorum, qui innumerabiles fieri possunt in infinita posteritate (si modo hæc stabunt), illud

[1] *Ernest. mallet* ipsa. *Frustra.*

cautions [81]. Quant à ce que dit Térentia sur ceux que j'ai appelés à la signature de mon testament [82], ses plaintes me touchent peu, et la douleur a épuisé ma sensibilité. Mais, après tout, quel rapport? Elle n'a pas voulu appeler certaines personnes, parce qu'elle a cru qu'elles voudraient savoir ce que contenait son testament : avais-je la même raison? Qu'elle fasse ce que je suis prêt à faire. Je donnerai mon testament à lire à qui elle voudra, et elle verra qu'il n'est rien de plus honorable que la manière dont je traite mon petit-fils [83]. Pourquoi donc n'ai-je pas appelé plus de témoins? C'est que je n'y ai pas pensé; et je n'y ai pas pensé, parce que cela n'était pas nécessaire. Vous pouvez vous souvenir que je vous priai d'amener quelques uns de vos amis. Fallait-il tant de monde? J'avais invité des amis intimes. Vous fûtes d'avis que j'appelasse Silius, et cela me fit penser à Publilius; mais je n'avais besoin ni de l'un ni de l'autre. Vous direz sur ce sujet à Térentia tout ce que vous jugerez à propos.

LETTRE XIX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Astura, mars 708.

Il est vrai qu'il y a ici une île agréable que l'on voit d'Antium et de Circéi [84]; mais, comme les lieux changent souvent de maître dans une longue suite de siècles, il faut prendre des mesures, afin qu'on ait le même respect pour ce monument que pour les lieux consacrés [85], si toutefois je puis espérer que le temps l'épargne. Le revenu de la maison que j'achèterai n'est

quasi consecratum remanere possit. Equidem jam nihil egeo vectigalibus, et parvo contentus esse possum. Cogito interdum trans Tiberim hortos aliquos parare, et quidem ob hanc causam maxime: nihil enim video, quod tam celebre esse possit; sed quos, coram videbimus: ita tamen, ut hac æstate fanum absolutum sit. Tu tamen cum Apella Chio confice de columnis. De Cocceio et Libone quæ scribis, approbo; maxime, quod de judicatu meo. De sponsu, si quid perspexeris: [1] et tamen quid procuratores Cornificii dicant, velim scire; ita ut in ea re te, quum tam occupatus sis, non multum operæ velim ponere. De Antonio quoque Balbus ad me cum Oppio conscripsit, idque tibi placuisse, ne perturbarer. Illis egi gratias. Te tamen, ut jam ante ad te scripsi, scire volo, me neque isto nuntio esse perturbatum, nec jam ullo perturbatum iri. Pansa si hodie, ut putabas, profectus est, posthac jam incipito scribere ad me, de Bruti adventu quid exspectes, id est, quos ad dies. Id, si scies ubi jam sit, facile conjectura assequere. Quod ad Tironem de Terentia scribis, obsecro te, mi Attice, suscipe totum negotium. Vides et officium agi meum quoddam, cui tu es conscius, et, ut nonnulli putant, Ciceronis rem. Me quidem id multo magis movet, quod mihi est et sanctius, et antiquius; præsertim quum hoc alterum neque sincerum, neque firmum putem fore.

[1] *Al.*, sed tamen.

rien pour moi; je sais me contenter de peu. Je pense quelquefois à acquérir des jardins au-delà du Tibre; car je ne vois point d'endroit plus fréquenté; mais nous verrons ensemble ceux que je pourrais acheter. Quelque parti que je prenne, il faut que ce *temple* soit bâti cet été. Vous pouvez toujours faire marché avec Apelle de Chio pour des colonnes [86]. J'approuve fort ce que vous me mandez sur Coccéius et sur Libon, et encore plus ce que vous avez fait pour me dispenser d'être juge [87]. Je voudrais bien savoir si vous avez découvert quelque chose sur cette caution qu'on dit que j'ai donnée; mandez-moi ce que disent les gens d'affaires de Cornificius; mais comme vous êtes fort occupé d'ailleurs, ne songez à cela qu'en passant. Balbus et Oppius m'ont écrit sur Antoine, et ils me disent que vous avez aussi été d'avis qu'ils me tirassent d'inquiétude: je les ai remerciés; mais je suis bien aise que vous sachiez, comme je vous l'ai déjà écrit, que ni cette nouvelle ni aucune autre n'est capable de m'inquiéter. Si Pansa est parti aujourd'hui comme vous me l'aviez marqué, mandez-moi dorénavant ce que vous saurez de l'arrivée de Brutus, et du jour où il doit être à Rome. La conjecture est facile, si vous savez où il est. Quant à ce que vous mandez à Tiron sur Térentia, je vous prie, mon cher Atticus, de vous charger de cette affaire. Vous savez ce que l'honneur et le devoir demandent de moi, et quelques personnes croient aussi que c'est l'intérêt de mon fils. Le premier motif est pour moi le principal et le plus sacré; pour l'autre, je ne compte guère sur ce que dit Térentia, et elle peut changer.

EPISTOLA XX.

CICERO ATTICO S.

Nondum videris perspicere, quam me nec Antonius commoverit, nec quidquam jam ejusmodi possit commovere. De Terentia autem scripsi ad te iis litteris, quas dederam pridie. Quod me hortaris, idque a ceteris desiderari scribis, ut dissimulem, me tam graviter dolere; possumne magis, [1] qui totos dies consumo in litteris? quod etsi non dissimulationis, sed potius leniendi et sanandi animi causa facio: tamen, si mihi minus proficio, simulationi certe facio satis. Minus multa ad te scripsi, quod exspectabam tuas litteras ad eas, quas ad te pridie dederam. Exspectabam autem maxime de fano, nonnihil etiam de Terentia. Velim me facias certiorem proximis litteris, Cn. Cæpio, Serviliæ Claudii pater, vivone patre suo naufragio perierit, an mortuo; item Rutilia vivone C. Cotta, filio suo, mortua sit, an mortuo. Pertinent ad eum librum, quem de luctu minuendo scripsimus.

EPISTOLA XXI.

CICERO ATTICO S.

Legi Bruti epistolam, eamque tibi remisi, sane non [2] prudenter rescriptam ad ea, quæ requisieras.

[1] Quam quod t. d. — [2] *Grævius c mss. Balliol. edidit* pudenter.

LETTRE XX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Astura, mars 708.

Il me paraît que vous ne concevez pas encore combien l'arrivée d'Antoine m'a peu inquiété, et combien je suis peu capable aujourd'hui de m'inquiéter de pareilles choses. Je vous ai parlé de Térentia dans ma lettre d'hier. Vous voudriez, et vous dites que tout le monde voudrait que je laissasse moins voir l'excès de mon affliction. Que puis-je faire de mieux pour cela que de passer les journées entières à composer, quoique je ne le fasse pas pour dissimuler ma douleur, mais pour me soulager et me guérir? Si cela ne me soulage pas, cela devrait du moins tromper le monde. Ma lettre est courte, parce que j'attends votre réponse à celle que je vous écrivis hier, principalement sur ce qui regarde ce temple, et aussi sur Térentia. Marquez-moi, dans la première lettre que vous m'écrirez, si, lorsque Cn. Cépion, père de Servilia, femme de Clodius, périt sur mer, son père était encore en vie, et si Rutilia est morte avant ou après son fils C. Cotta. Vous voyez bien que tout ceci regarde mon traité *de la Consolation*.

LETTRE XXI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Astura mars 708.

Je vous renvoie la lettre de Brutus. En vérité, il pouvait répondre plus honnêtement à ce que vous lui demandiez : tant pis pour lui; mais est-il excusable d'ignorer de tels faits? Il croit que ce fut Caton [88] qui

Sed ipse viderit : quanquam illud turpiter ignorat. Catonem primum sententiam putat de animadversione dixisse; quam omnes ante dixerant, præter Cæsarem : et quum ipsius Cæsaris tam severa fuerit, qui tum prætorio loco dixerit, consularium putat leniores fuisse, Catuli, Servilii, Lucullorum, Curionis, Torquati, Lepidi, Gellii, Volcatii, Figuli, Cottæ, L. Cæsaris, C. Pisonis, etiam [1] M'. Glabrionis, Silani, Murenæ, designatorum consulum. Cur ergo in sententiam Catonis? Quia verbis luculentioribus et pluribus rem eamdem comprehenderat. Me autem hic laudat, quod retulerim, non quod patefecerim, quod cohortatus sim, quod denique ante, quam consulerem, ipse judicaverim. Quæ omnia quia Cato laudibus extulerat in cœlum, perscribendaque censuerat; idcirco in ejus sententiam est facta discessio. Hic autem se etiam tribuere multum mihi putat, quod scripserit, « optimum consulem. » Quis enim jejunius dixit inimicus? Ad cetera vero tibi quemadmodum rescripsit? tantum rogat, de senatusconsulto ut corrigas. Hoc quidem [2] fecisset, etiamsi a [3] Ranio admonitus esset. Sed hæc iterum ipse viderit. De hortis, quoniam probas, effice aliquid. Rationes meas nosti. Si vero etiam a Faberio aliquid [4] accedit, nihil negotii est; sed etiam sine eo posse videor contendere. Venales certe sunt

[1] *Vett. edd.*, M. Atilii G. *Sed legendum erat* M'. Acilii. — [2] *Male Ernest. pervertit hæc, legendo*, fecisses.... esses. — [3] *Habent alii vel* Rario, *vel* Tatio, *vel* Kanio. *Gruter. post Bosium ridicule hæc omnia*, etiam si ærario adnovitius esset. — [4] Recedit. *Manut.*, res cedit.

ouvrit l'avis de la mort [89]; mais tous avaient été de cet avis jusqu'à César; et quand César lui-même, qui prit alors la parole à son rang de préteur, opina pour une peine sévère, Brutus peut-il croire qu'il y ait eu plus d'indulgence dans les consulaires, Catulus, Servilius, les deux Lucullus, Curion, Torquatus, Lépidus, Gellius, Volcatius, Figulus, Cotta, L. César, C. Pison, M'. Glabrion, et dans les consuls désignés, Silanus et Muréna? Pourquoi donc le décret fut-il rédigé sur l'avis de Caton? c'est qu'il exprima la même opinion avec plus de force et d'étendue que les autres. Brutus me loue pour avoir rapporté l'affaire; il ne dit pas que je découvris la conjuration, que j'animai le sénat, que je proposai enfin ma décision sans avoir encore recueilli les suffrages. C'est pour avoir donné à cette conduite des louanges extraordinaires, c'est pour avoir demandé qu'on en fît mention dans le décret, que Caton vit tout le sénat le rédiger sur son avis [90]. Brutus pense me faire beaucoup d'honneur en me traitant d'*excellent consul* [91]; cet éloge est bien maigre; on le croirait d'un ennemi. Comment vous a-t-il répondu sur tout le reste? il vous prie seulement de corriger ce qui regarde le sénatus-consulte. Il l'aurait fait quand c'aurait été un Ranius qui l'eût averti de cette faute [92]. Mais, encore une fois, tant pis pour lui. Puisque vous approuvez le dessein que j'ai d'acheter des jardins auprès de Rome, songez-y: vous savez l'état de mes affaires. Si je puis tirer quelque chose de Fabérius [93], la chose sera aisée; mais je crois même pouvoir en venir à bout sans lui. Les jardins de Drusus [94] sont certainement à vendre, et je crois que ceux de Lamia et de Cassius le sont aussi; mais nous en parlerons ensemble. Je ne puis dire sur Térentia rien de mieux que

Drusi, fortasse et Lamiani, et Cassiani: sed coram. De Terentia non possum commodius scribere, quam tu scribis. Officium sit nobis antiquissimum. Si quid nos fefellerit, illius malo me, quam mei pœnitere. Oviæ C. Lolii curanda sunt HS c. Negat Eros posse sine me; credo, quod accipienda aliqua sit, et danda æstimatio. Vellem tibi dixisset. Si enim res est, ut mihi scribit, parata, nec in eo ipso mentitur, per te confici potuit. Id cognoscas, et conficias velim.

Quod me in forum vocas; eo vocas, unde, etiam bonis meis rebus, fugiebam. Quid enim mihi cum foro, sine judiciis, sine curia, in oculos incurrentibus iis, quos æquo animo videre non possum? Quod autem homines a me postulare scribis, ut Romæ sim, neque mihi, ut absim, concedere, aut quatenus eos mihi concedere: jam pridem scito esse, quum unum te pluris, quam omnes illos, putem; ne me quidem contemno; meoque judicio multo stare malo, quam omnium reliquorum. Neque tamen progredior longius, quam mihi doctissimi homines concedunt; quorum scripta omnia, quæcumque sunt in eam sententiam, non legi solum, quod ipsum erat fortis ægroti, accipere medicinam, sed in mea etiam scripta transtuli, quod certe afflicti et fracti animi non fuit. Ab his me remediis noli in istam turbam vocare, ne recidam.

ce que vous me dites; n'ayons point d'autre règle que le devoir. Si elle me trompe, j'aime mieux la mettre dans son tort que d'y être moi-même. Il faut payer à Ovia, femme de C. Lollius, cent mille sesterces. Éros prétend qu'on ne peut le faire sans moi, probablement parce qu'il faut prendre et donner quelques effets dont on fera l'estimation [95]. Il aurait dû vous en parler; car si tout est en état, comme il me le marque, vous auriez fort bien pu finir cette affaire sans moi. Faites-vous-en rendre compte, je vous prie, et terminez-la.

Quand vous m'exhortez à reparaître au forum, vous ne songez pas que j'y avais renoncé, même avant mon malheur. Qu'y ferais-je, quand les lois sont sans force, le sénat sans autorité, quand j'aurais tous les jours devant les yeux des gens que je ne puis souffrir? Mais, dites-vous, on veut du moins que vous reveniez à Rome, et si l'on vous permet de vous absenter, ce n'est qu'à certaines conditions. Je vous répondrai donc que depuis long-temps je fais plus de cas de vous seul que de tout le public; je ne me méprise pas aussi tout-à-fait, et j'aime mieux suivre mes sentiments que ceux des autres. Cependant ma douleur ne passe point les bornes qui nous sont prescrites par les plus grands philosophes, dont j'ai lu tous les traités sur cette matière; ce serait toujours une marque de courage à un malade de chercher lui-même à se guérir; j'ai fait plus, j'ai composé un ouvrage avec leurs pensées, ce qui ne sent pas un esprit affaibli et abattu. Mais pour que ces remèdes réussissent, il faut me laisser dans la solitude; si je changeais de régime, je retomberais.

EPISTOLA XXII.

CICERO ATTICO S.

De Terentia, quod mihi omne onus imponis; non cognosco tuam in me indulgentiam. Ista enim sunt ipsa vulnera, quæ non possum tractare sine maximo gemitu. Moderare igitur, quæso, ut potes. Neque enim a te plus, quam potes, postulo: potes autem, quid veri sit, perspicere tu unus. De Rutilia, quoniam videris dubitare, scribes ad me, quum scies; sed quam primum, [1] num Clodia, D. Bruto consulari, filio suo, mortuo, vixerit. Id de Marcello, aut certe de Postumia sciri potest: illud autem de M. Cotta, aut de Syro, aut de Satyro. De hortis, etiam atque etiam te rogo. Omnibus meis, eorumque, quos scio mihi non defuturos, facultatibus, sed potero meis, enitendum mihi est. Sunt etiam, quæ vendere facile possim. Sed, ut non vendam, eique usuram pendam, a quo emero, non plus annum possum assequi: quod volo, si tu me adjuvas. Paratissimi sunt Drusi; cupit enim vendere. Proximos puto Lamiæ; sed abest. Tu tamen, si quid potes, odorare. Ne Silius quidem quidquam utitur, et [2] iis usuris facillime sustentabitur. Habe tuum negotium; nec, quid res mea familiaris postulet, quam ego non curo, sed quid velim, et cur velim, existima.

[1] Et num Clodia. — [2] *Lipsius, Antiq. Lect.*, IV, 9, *pro* iis usuris, *malebat*, is usuris, *bene, ut multi opinantur.*

LETTRE XXII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Astura, mars 708.

Vous ne voulez point vous mêler de l'affaire de Térentia ; je ne reconnais point à cela votre complaisance ordinaire : c'est vouloir que je touche à des plaies qui sont encore trop douloureuses. Faites donc, je vous prie, tout ce que vous pourrez ; car je ne vous demande pas plus, et vous pouvez, mieux que personne, découvrir ce que pense Térentia. Puisque vous n'êtes pas bien sûr si Rutilia est morte avant ou après son fils, j'attendrai vos éclaircissements; mais dites-moi, le plus tôt possible, si Clodia a survécu à son fils D. Brutus le consulaire. Vous pourrez le savoir par Marcellus, et encore plus sûrement par Postumia. Pour l'autre point, vous vous en informerez, ou à M. Cotta, ou à Syrus, ou à Satyrus. Je vous prie instamment de me faire avoir des jardins au-delà du Tibre; l'aide de mes amis ne me manquerait pas; mais je crois que je n'aurai pas besoin d'emprunter. J'ai même des effets que je puis vendre; mais sans rien vendre, je puis, si vous m'aidez, acheter ces jardins en m'engageant à payer les intérêts, et le capital au bout d'un an. Les plus faciles à avoir sont ceux de Drusus; car il cherche à les vendre; ensuite ceux de Lamia; mais il n'est point à Rome; tâchez néanmoins de découvrir s'il voudrait s'en défaire. Silius en a où il ne va jamais, et la rente pourrait lui suffire. Faites-en votre affaire, et ne considérez point en quel état sont les miennes (cela ne m'arrêtera point), mais ce que je veux, et pourquoi je le veux.

EPISTOLA XXIII.

CICERO ATTICO S.

Putabam te aliquid novi; quod ejusmodi fuerat initium litterarum, quamvis non curarem, quid in Hispania fieret, tamen te scripturum : sed videlicet meis litteris respondisti, ut de foro et de curia. Sed domus est, ut ais, forum. Quid ipsa domo mihi opus est, carenti foro? Occidimus, occidimus, Attice, jam pridem nos quidem, sed nunc fatemur, posteaquam unum, quo tenebamur, amisimus. Itaque solitudines sequor : et tamen, si qua me res isto adduxerit, enitar, si quo modo potero (potero autem), ut præter [1] te nemo dolorem meum sentiat; si ullo modo poterit, ne tu quidem. Atque etiam illa causa est non veniendi. Meministi, quid ex te Aledius quæsierit : quin etiam nunc molesti sunt. Quid existimas, si venero? De Terentia ita cura, ut scribis; meque hac ad maximas ægritudines accessione [2] nunc maxima libera. Et, ut scias me ita dolere, ut non jaceam : quibus consulibus Carneades, et ea legatio Romam venerit, scriptum est in tuo annali. Hæc nunc quæro, quæ causa fuerit? de Oropo, opinor; sed certum nescio; et, si ita est, quæ controversiæ? præterea, qui eo tempore nobilis Epicureus fuerit Athenis, qui præfuerit hortis? qui etiam Athenis

[1] *Omnes mss.*, me. — [2] *Ernest. e mss. vestigiis conj.* non minima.

LETTRE XXIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Astura, mars 708.

De la manière dont commençait votre lettre, je croyais que vous m'alliez apprendre quelque nouvelle; car vous me dites que malgré mon indifférence pour les événements d'Espagne, vous m'en parlerez. Mais vous vous contentez de répondre à ce que je vous disais du forum et du sénat [96]. Ma maison, me dites-vous, sera pour moi le forum. Eh! que m'importe l'un sans l'autre? La vie, non, la vie n'est plus rien pour moi, mon cher Atticus, il y a déjà long-temps [97], mais surtout depuis que j'ai perdu la seule chose qui m'y attachait. Ainsi je ne puis me souffrir que dans la solitude : cependant si je me résous à paraître dans Rome, je tâcherai, si je le puis (et je le pourrai), de cacher si bien ma douleur, que personne, excepté vous, ne s'en aperçoive; je tâcherai même, s'il est possible, que vous ne vous en aperceviez pas. Voici encore une raison qui m'arrête : vous savez ce qu'Alédius [98] vous a chargé de me mander; s'ils me fatiguent à présent, que sera-ce quand je serai à Rome? Pensez à ce qui regarde Térentia, comme vous me le promettez; vous me délivrerez par là d'un nouveau surcroît de chagrin. Et, pour vous faire voir que, quoique je sois fort affligé, je ne me laisse point trop abattre, vous avez marqué dans vos annales sous quels consuls Carnéade et les autres députés d'Athènes [99] vinrent à Rome : je voudrais savoir quel était le sujet de leur députation; il s'agissait, je crois, d'Orope, mais je n'en suis pas bien assuré; et si c'était pour cela, rappelez-moi leurs discussions [100]. Dites-moi aussi

πολιτικοὶ fuerint illustres? quæ te etiam ex Apollodori puto posse invenire.

De Attica, molestum; sed quoniam leviter, recte esse confido. De Gamala dubium mihi non erat: unde enim tam felix Ligus pater? Nam quid de me dicam, cui ut omnia contingant, quæ volo, levari non possum? De Drusi hortis, quanti licuisse, tu scribis: id ego quoque audieram, et, ut opinor, heri ad te scripseram; sed quanti quanti, bene emitur quod necesse est. Mihi, quoquo modo tu existimas (scio enim ego ipse, quid de me existimem), levatio quædam est, si *minus* doloris, at officii debiti. Ad Sicam scripsi, quod utitur L. Cotta. Si nihil conficeretur de Transtiberinis, habet in Ostiensi Cotta celeberrimo loco, sed pusillum loci: ad hanc rem tamen plus etiam [1] satis. Id velim cogites. Nec tamen ista pretia hortorum pertimueris. Nec mihi jam argento, nec veste opus est, nec quibusquam amœnis locis: hoc opus est. Video etiam, a quibus adjuvari possim. Sed loquere cum Silio: nihil enim est melius. Mandavi etiam Sicæ: rescripsit, constitutum se cum eo habere. Scribat igitur ad me, quid egerit, et ut tu videbis.

[1] *Multi mss.*, quam satis.

qui était alors à Athènes chef des épicuriens [101], et quels philosophes *politiques* y avaient le plus de célébrité. Vous trouverez, je crois, tout cela dans Apollodore. [102]

La maladie d'Attica m'afflige; mais puisque cela va mieux, j'espère qu'elle sera bientôt guérie. Je ne doutais point que Ligus ne fût fort touché de la mort de Gamala [103]; pourquoi faudrait-il qu'il n'y eût que lui d'heureux? Pour moi, quand j'aurais d'ailleurs tout le bonheur du monde, rien ne pourrait me consoler. Vous me mandez combien les jardins de Drusus ont coûté; je le savais, et je crois vous en avoir parlé hier dans ma lettre; mais quoi qu'ils puissent coûter, quand on a besoin d'une chose, elle n'est jamais trop chère. Je ne sais pas ce que vous en pensez; pour moi, je sais bien que si je ne puis calmer ma douleur, je remplirai du moins un devoir [104]. J'ai écrit à Sica qui est ami de L. Cotta. Si nous ne pouvons avoir des jardins au-delà du Tibre, Cotta a une maison auprès d'Ostie dans un lieu très fréquenté: elle est petite, mais elle pourrait suffire; songez-y. Cependant, que le prix de ces jardins ne vous fasse point peur. Je n'ai besoin ni de vaisselle d'argent, ni de meubles, ni de maisons de plaisance; j'ai besoin de cela. Je connais quelques personnes qui pourront m'aider. Parlez à Silius, car ses jardins me conviennent fort. J'ai aussi chargé Sica de lui en parler; il m'a mandé qu'il avait rendez-vous avec lui [105]. Qu'il m'apprenne donc l'issue de cet entretien, et qu'il fasse ce que vous jugerez à propos.

EPISTOLA XXIV.

CICERO ATTICO S.

Bene fecit A. Silius, qui transegerit : neque enim ei deesse volebam, et, quid possem, timebam. De Ovia, confice, ut scribis. De Cicerone, tempus esse jam videtur. Sed quæro, quod illi opus erit Athenis, permutarine possit, an ipsi ferendum sit; de totaque re, quemadmodum, et quando placeat, velim consideres. [1] Publilius iturusne sit in Africam, et quando, ex [2] Aledio scire poteris : quæras, et ad me scribas, velim. Et, ut ad meas ineptias redeam, velim me certiorem facias, P. Crassus, [3] Venuleiæ filius, vivone P. Crasso consulari, patre suo, mortuus sit, ut ego meminisse videor, an post. Item quæro de Regillo, Lepidi filio, rectene meminerim patre vivo mortuum. Cispiana explicabis, itemque Præciana. De Attica, optime [4] it. Ei salutem dices, et Piliæ.

EPISTOLA XXV.

CICERO ATTICO S.

Scripsit ad me diligenter Sica de Silio, seque ad te rem detulisse : quod tu idem scribis. Mihi et res, et conditio placet, sed ita, ut numerato

[1] *Al.*, Publius. *Vid. not.* — [2] *Al. ut passim*, Atedio, *quod forte præstat.* — [3] *Al.*, Vinuleiæ. — [4] *Ernest.* it *expungendum putat. Et sic epist.* 45 *hujus libri.*

LETTRE XXIV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Astura, mars 708.

Je suis bien aise que Silius ait accommodé son affaire; car j'aurais été fâché de lui manquer, et ce voyage m'effrayait. Finissez, je vous prie, avec Ovia, comme vous me le promettez. Il est temps, je crois, d'envoyer mon fils à Athènes; mais dites-moi si l'on pourra lui faire toucher par lettres de change l'argent dont il aura besoin, ou s'il faudra l'envoyer en espèces; conseillez-moi sur l'époque et sur les moyens. Vous pourrez savoir par Alédius si Publilius [106] ira en Afrique, et quand il partira; je vous prie de m'en instruire. Et pour vous dire quelque chose de ce qui m'amuse à présent [107], marquez-moi si P. Crassus, fils de Vénuléia, est mort avant ou après son père; je crois qu'il est mort avant, et que Lépidus a aussi survécu à son fils Régillus; dites-moi si je ne me trompe point. Finissez l'affaire de Cispius et celle de Précius. Je suis ravi que votre fille se porte mieux; faites-lui mes compliments, et à Pilia.

LETTRE XXV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Astura, mars 708.

Sica m'a rendu un compte exact de ce qu'il a conclu avec Silius, et il m'écrit qu'il vous en a parlé, comme vous me le dites. Cette maison me convient, et le prix aussi; mais j'aime mieux payer comptant que de donner en échange quelque autre effet; car Silius ne s'accommoderait point d'une maison de plaisance.

malim, quam æstimatione : voluptarias enim possessiones nolet Silius. Vectigalibus autem ut his possum esse contentus, quæ habeo, sic vix minoribus. Unde ergo numerato? HS DC exprimes ab Hermogene, quum præsertim necesse erit; et domi video esse HS DC. Reliquæ pecuniæ vel usuram Silio pendemus, dum a Faberio, vel ab aliquo, qui Faberio debet, repræsentabimus. Erit etiam aliquid alicunde. Sed totam rem tu gubernabis. Drusianis vero [1] hos hortis multo antepono : neque sunt unquam comparati. Mihi crede, una me causa movet, in qua scio me [2] τετυφῶσθαι. Sed, ut facis, obsequere huic errori meo. Nam quod scribis [3] ἐγγήραμα, actum jam de isto est; alia magis quæro.

EPISTOLA XXVI.

CICERO ATTICO S.

Sica, ut scribit, etiamsi nihil confecerit cum A. Silio, tamen se scribit X kal. esse venturum. Tuis occupationibus ignosco; eæque mihi sunt notæ. De voluntate tua, ut simul simus, vel studio potius et cupiditate, non dubito. De Nicia quod scribis, si ita me haberem, ut ejus humanitate frui possem, in primis vellem illum mecum habere. Sed mihi solitudo et recessus [4] provincia

[1] Hos *deerat in antiquis edd. Bosius addidit e ms. suo.* — [2] *Male, ut videtur, quidam volunt* τετυφλῶσθαι. — [3] *Olim legebatur* ἐπίγραμμα, *quod habent et multi mss.* — [4] *Schütz legendum esse suspicatur* pro victu, *vel*

Pour du bien en fonds de terre, j'en ai assez, mais je n'en ai point trop. Où prendrez-vous de l'argent comptant? me direz-vous. Vous ferez payer à Hermogène, puisque j'en ai besoin, les six mille sesterces qu'il me doit; j'ai encore chez moi six mille sesterces. Pour le reste de la somme, ou j'en payerai l'intérêt à Silius jusqu'à ce que l'affaire de Fabérius soit finie, ou Fabérius me fera payer comptant par quelqu'un de ses débiteurs. Je pourrai encore en tirer de quelque autre endroit; mais je vous abandonne tout. J'aime beaucoup mieux ces jardins que ceux de Drusus, et il n'y a jamais eu de comparaison. Mon projet [108], croyez-moi, m'inspire seul ce désir: je sais que c'est une fantaisie, mais aidez-moi, comme vous faites, à la contenter. Quant à votre principe sur la vieillesse d'un bon citoyen [109], il ne s'agit plus de cela, et je pense à tout autre chose.

LETTRE XXVI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Astura, mars 708.

Sica m'écrit que quand même il ne conclurait rien avec Silius, il viendra ici le 22. Vos affaires sont une très bonne excuse; je sais combien vous êtes occupé, et je ne doute point de votre intention, ou plutôt de votre extrême envie d'être avec moi. Pour Nicias [110], dont vous me parlez, si j'étais dans une disposition d'esprit à pouvoir profiter de sa compagnie, il n'y en aurait point qui me convînt mieux. Mais je n'aime à présent que la solitude et la retraite. Comme Sica s'en accommodait, je souhaite fort de le revoir. Vous savez, d'ailleurs, que notre ami Nicias a une santé très délicate, qui demande de grandes attentions et un ré-

est. Quod quia facile ferebat Sica, eo magis illum desidero. Præterea nosti Niciæ imbecillitatem, mollitiam, consuetudinem victus. Cur ego illi molestus velim, quum mihi ille jucundus esse non possit? Voluntas tamen ejus mihi grata est. Unam rem ad me scripsisti, de qua decrevi nihil tibi rescribere : spero enim me a te impetrasse, ut privares me ista molestia. Piliæ et Atticæ salutem.

EPISTOLA XXVII.

CICERO ATTICO S.

De Siliano negotio, etsi mihi non est *ignota* conditio, tamen hodie me ex Sica arbitror *omnia* cognitarum. Cottæ, quod negas te nosse, ultra Silianam villam est (quam puto tibi notam esse) villula sordida, et valde pusilla; nihil agri; [1] ad aliam rem loci nihil, satis ad eam, quam quæro : sequor celebritatem. Sed, si perficitur de hortis Silii, hoc est, si perficis (est enim totum positum in te); nihil est scilicet, quod de Cotta cogitemus.

De Cicerone, ut scribis, ita faciam : ipsi permittam de tempore; nummorum quantum opus erit, ut permutetur, tu videbis.

potius, pro convictu. *Habet tamen et Sueton., de Illustr. gramm., c.* 14, provincia.

[1] Ad suillam rem loci satis, nihil ad eam, q. q. *Lectionem hanc fecerat Bosius e corruptela mss., ineptam et ipsam; quam tamen Gruterus, ut fere omnia Bosii, receperat. Sequimur nos P. Manutium.*

gime particulier. Pourquoi donc l'incommoderais-je à présent qu'il ne peut me faire plaisir? Je n'en suis pas moins reconnaissant de sa bonne volonté. Vous me parlez d'une affaire sur laquelle je ne vous ferai point réponse; car je crois enfin avoir obtenu de vous que vous m'épargniez le chagrin de m'en mêler [111]. Mes compliments à Pilia et à Attica.

LETTRE XXVII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Astura, mars 708.

QUOIQUE je sache déjà les conditions que Silius propose, je compte que j'en serai encore mieux instruit aujourd'hui par Sica. Vous me dites que vous ne connaissez pas la maison de Cotta; elle est par-delà celle de Silius que je crois que vous connaissez. Celle de Cotta est laide et fort petite, et il n'y a point de terres. Elle est trop petite pour toute autre chose, mais elle est assez grande pour ce que j'en veux faire [112]: l'essentiel c'est d'avoir un endroit fréquenté. Mais si je puis avoir les jardins de Silius, c'est-à-dire si vous me les faites avoir, car c'est à vous que j'en aurai toute l'obligation, je n'ai que faire de penser à ceux de Cotta.

Je ferai ce que vous me conseillez touchant mon fils *; je le laisserai le maître du temps, et vous aurez soin de lui faire toucher l'argent dont il aura besoin.

* On a vu, dans la lettre vingt-quatrième, que le jeune Marcus Cicéron allait partir pour Athènes.

Ex Aledio, quod scribis, si quid inveneris, scribes. Et ego ex tuis animadverto litteris, et profecto tu ex meis, nihil habere nos, quod scribamus : eadem quotidie, quæ jam jamque ipsa contrita sunt; tamen facere non possum, quin quotidie ad te mittam, ut tuas accipiam. De Bruto tamen, si quid habebis. Scire enim jam puto, ubi Pansam exspectet. Si, ut consuetudo est, in prima provincia, circiter kal. affuturus videtur. Vellem tardius : valde enim urbem fugio multas ob causas. Itaque id ipsum dubito, an excusationem aliquam ad illum parem : quod quidem video facile esse. Sed habemus satis temporis ad cogitandum. Piliæ, Atticæ salutem.

EPISTOLA XXVIII.

CICERO ATTICO S.

De Silio nihilo plura cognovi ex præsente Sica, quam ex litteris ejus : scripserat enim diligenter. Si igitur tu illum conveneris, scribes ad me, si quid videbitur. De quo putas ad me missum esse, sit missum, necne, nescio; dictum quidem mihi certe nihil est. Tu igitur, ut cœpisti : et, si quid ita conficies (quod equidem non arbitror fieri posse), ut illi probetur, Ciceronem, si tibi placebit, adhibebis. Ejus aliquid interest, videri illius causa voluisse : mea quidem nihil, nisi id, quod tu scis; quod ego magni æstimo. Quod me

Quand vous aurez parlé à Alédius, vous me manderez ce qu'il vous aura dit. Je vois par vos lettres, et vous voyez sans doute par les miennes, que nous n'avons rien à nous mander. Nous nous disons tous les jours les mêmes choses, et la matière est usée depuis long-temps; mais je ne puis m'empêcher de vous écrire tous les jours, pour avoir tous les jours de vos lettres. Mandez-moi si vous avez des nouvelles de Brutus. Vous devez savoir à présent où il attend Pansa; s'il l'attend à l'entrée de la province, comme c'est la coutume, il pourra être à Rome vers le commencement du mois prochain [113]. Je voudrais qu'il n'arrivât pas si tôt; car j'ai bien des raisons pour ne pas aller à Rome. Je ne sais même si je ne dois point chercher quelque excuse auprès de lui, ce qui ne sera pas difficile; mais j'aurai le temps d'y penser. Mes compliments à Pilia et à Attica.

LETTRE XXVIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Astura, mars 708.

Sica ne m'a rien appris de plus sur l'affaire de Silius, que ce qu'il m'en avait lui-même mandé; car il m'en avait rendu un compte exact dans sa lettre. Si vous voyez donc Silius, vous me marquerez ce que vous en pensez. Quant à cet homme que vous croyez que Térentia m'a envoyé, je ne sais pas si c'est elle qui l'a envoyé, mais je sais bien qu'il ne m'a pas dit un mot de cette affaire. Continuez donc comme vous avez commencé, et si vous pouvez faire agréer quelque chose à Térentia, ce que je n'espère pas, vous y ferez entrer mon fils; car il est bon que sa mère voie qu'il a de la déférence pour elle; en mon particulier,

ad consuetudinem revocas; fuit meum quidem jam pridem rempublicam lugere; quod faciebam, sed mitius: erat enim, ubi acquiescerem. Nunc plane nec ego victum, nec vitam illam [1] colere possum; nec in ea re, quid aliis videatur, mihi puto curandum. Mea mihi conscientia pluris est, quam omnium sermo. Quod me ipse per litteras consolatus sum; non pœnitet me, quantum profecerim. Mœrorem minui; dolorem nec potui, nec, si possem, vellem. De Triario, bene interpretaris voluntatem meam. Tu vero nihil, nisi ut illi volent. Amo illum mortuum; tutor sum liberis; totam domum diligo. De Castriciano negotio, si Castricius pro mancipiis pecuniam accipere volet, eamque ei solvi, ut nunc solvitur; certe nihil est commodius. Sin autem ita actum est, ut ipsa mancipia abduceret, non mihi videtur esse æquum: rogas enim me, ut tibi scribam, quid mihi videatur. Nolo enim negotii Quintum fratrem quidquam habere; quod videor mihi intellexisse, tibi idem videri. Publilius, si æquinoctium exspectat, ut scribis Aledium dicere, navigaturus videtur. Mihi autem dixerat per Siciliam. Utrum, et quando, velim scire. Et velim aliquando, quum erit tuum commodum, Lentulum puerum visas, eique de mancipiis, quæ tibi videbitur, attribuas. Piliæ, Atticæ salutem.

[1] *Ernest. putat* colere victum, *imo et* vitam, *vix satis commode dici, et suspicatur legendum esse* tolerare. *Sed nimis grammatice verba examinat.*

je n'y ai point d'autre intérêt que celui que vous savez, et qui me touche fort [114]. Vous voudriez, dites-vous, que je reprisse mes anciennes habitudes. Tout ce que je faisais depuis long-temps, c'était de pleurer la république; ma douleur était moins vive peut-être, parce que je trouvais dans ma famille une consolation. A présent, je ne puis supporter ni le monde, ni la vie qu'on y mène; et je m'inquiète fort peu de ce qu'on en pense et de ce qu'on en dit : il me suffit que ma conscience ne me reproche rien. Quant au livre *de la Consolation* que je me suis adressé à moi-même, il ne m'a pas été inutile : ma douleur ne paraît plus si grande au-dehors; pour celle que j'ai dans le cœur [115], quand je pourrais la vaincre, je ne le voudrais pas. Vous avez fort bien deviné mon intention par rapport à Triarius [116]; vous ne ferez rien qu'avec l'agrément de ses parents. J'étais ami de Triarius, je suis tuteur de ses enfants, et j'aime toute cette famille. Pour Castricius, s'il veut toucher l'argent de ses esclaves, et qu'on le paie comme on paie à présent [117], il n'y a rien de mieux; mais si l'on est convenu qu'on lui rendrait ses esclaves, puisque vous voulez que je vous dise mon avis, cela ne me paraît pas juste; car je ne veux point que mon frère ait aucun embarras; et il me semble que vous êtes du même avis. Si Publilius attend l'équinoxe pour partir, comme vous l'a dit Alédius, je compte qu'il s'embarquera [118]; il m'avait dit qu'il irait en Sicile; marquez-moi s'il y passera, et quand il doit partir. Je vous prie aussi d'aller, à votre commodité, voir mon petit-fils [119], et de lui donner autant d'esclaves qu'il en faudra pour le servir. Mes compliments à Pilia et à Attica.

EPISTOLA XXIX.

CICERO ATTICO S.

Silius, ut scribis, hodie. Cras igitur, vel potius quum poteris, scribes, si quid erit, quum videris. Nec ego Brutum vito, nec tamen ab eo levationem ullam exspecto: sed erant causæ, cur hoc tempore istic esse nollem; quæ si manebunt, quærenda erit excusatio ad Brutum; et, ut nunc est, mansuræ videntur. De hortis, quæso, explica. Caput illud est, quod scis. Sequitur, ut etiam [1] mihi ipsi quiddam opus sit. Nec enim esse in turba possum, nec a vobis abesse. Huic meo consilio nihil reperio isto loco aptius; et de hac re quid tui consilii sit, mihi persuasum est, et eo magis, quod idem intellexi tibi videri, me ab Oppio et Balbo valde [2] diligi. Cum iis communices, quanto opere, et quare velim hortos; sed ita posse, si expediatur illud Faberianum; sintne igitur auctores futuri, si qua etiam jactura facienda sit in repræsentando; [3] quoad possunt adduci; totum enim illud desperatum. Denique intelliges, ecquid inclinent ad hoc meum consilium adjuvandum. Si quid erit, magnum est adjumentum; sin minus, quacumque ratione contendamus. [4] Vetus illud ἐγγήραμα, quemadmo-

[1] *Ernest. durius putabat*, mihi ipsi quiddam opus sit, *et conjecerat aliquando*, mihi ipsi quidam locus sit. — [2] Diligi. Sit; cum i. c. — [3] *Schütz, e conjectura*, quoad possunt adduci, adducito. — [4] *Idem substituit*, Vel tu illud.

LETTRE XXIX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Astura, mars 708.

Vous devez, me dites-vous, voir aujourd'hui Silius; vous me manderez donc demain, ou plutôt à votre commodité, ce que vous aurez conclu avec lui. Je ne cherche point à éviter Brutus, quoique je n'espère de lui aucune consolation; mais j'ai à présent des raisons pour ne pas aller à Rome. Si elles subsistent, et je crois qu'elles subsisteront, il faudra donner quelque excuse à Brutus. Tâchez, je vous prie, de me faire avoir ces jardins. Vous savez ce qui me les fait surtout désirer; mais j'en ai aussi besoin pour moi. Je ne puis vivre dans le tumulte de Rome, et je ne veux pas être si éloigné de mes amis. Il n'y a donc point d'endroit qui me convienne mieux que celui-là. Je vois bien que vous n'avez rien négligé pour faire réussir cette affaire, et que vous êtes persuadé, aussi-bien que moi, que je peux compter sur Oppius et sur Balbus. Dites-leur, je vous prie, combien et pourquoi je souhaite d'avoir ces jardins, mais que je ne puis les avoir s'ils ne me font payer par Fabérius [120]. Demandez-leur ce qu'ils me conseillent, et, si pour être payé comptant il faut perdre quelque chose, à quoi cela peut aller; car je n'espère pas toucher la somme entière. Enfin vous verrez bien s'ils ont envie de me servir dans cette occasion. S'ils le veulent, ils nous seront d'un grand secours; sinon, cherchons quelque autre voie. Vous me parlez des devoirs de ma vieillesse * : voilà quelle en sera la consolation et l'ornement [121]. Il ne faut point

* *Voy.* la lettre 25.

dum scripsisti, vel ἐντάφιον putato. De illo Ostiensi nihil est cogitandum. Si hoc non assequimur, a Lamia non puto posse; Damasippi experiendum est.

EPISTOLA XXX.

CICERO ATTICO S.

Quæro, quid ad te scribam; sed nihil est. Eadem quotidie. Quod Lentulum invisis, valde gratum. Pueros attribue ei, quot, et quos videbitur. De Silii voluntate vendendi, et de eo, quanti, tu vereri videris, primum ne nolit, deinde ne tanti. Sica aliter; sed tibi assentior. Quare, ut ei placuit, scripsi ad Egnatium. Quod Silius te cum Clodio loqui vult; potes id mea voluntate facere; commodiusque est, quam, quod ille a me petit, me ipsum scribere ad Clodium. De mancipiis Castricianis, commodissimum esse credo, transigere Egnatium; quod scribis, te ita futurum putare. Cum Ovia, quæso, vide ut conficiatur. Quoniam, ut scribis, nox erat, in hodierna epistola plura exspecto.

EPISTOLA XXXI.

CICERO ATTICO S.

Silium mutasse sententiam, Sica mirabatur. Equidem magis miror, quod, quum in filium causam conferret, quæ mihi non injusta videtur

penser à cette maison d'Ostie. Si nous ne pouvons avoir les jardins de Silius, comme il serait inutile de songer à ceux de Lamia, rejetons-nous sur Damasippe.

LETTRE XXX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Astura, mars 708.

Je cherche ce que je pourrais vous mander, mais je ne trouve rien. Tous les jours les mêmes choses. Je vous remercie de vos visites au petit Lentulus. Chargez-vous de ses esclaves. Vous craignez que Silius ne veuille pas vendre ses jardins, ou du moins qu'il ne veuille les vendre plus cher. Sica pense autrement; mais je m'en rapporte à vous. J'ai écrit à Egnatius pour contenter Sica. Je consens volontiers que vous parliez à Clodius, puisque Silius le souhaite, et je suis ravi que cela me dispense de lui écrire, comme Silius me l'avait proposé. Egnatius ne saurait mieux faire que de s'accommoder avec Castricius pour ses esclaves; j'espère comme vous qu'ils pourront s'entendre. Pensez, je vous prie, à en finir avec Ovia. Puisqu'il était fort tard hier lorsque vous m'écrivîtes, j'attends une plus longue lettre aujourd'hui.

LETTRE XXXI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Astura, mars 708.

Sica s'étonne que Silius ait changé de sentiment; mais je m'étonne encore davantage que, Silius alléguant pour raison qu'il ne veut pas faire de peine à

(habet enim qualem vult); ais te putare, [1] si addiderimus aliud, a quo refugiat, quum ab ipso id fuerit destinatum, venditurum. Quæris a me, quod summum pretium constituam, et quantum anteire istos hortos Drusi : accessi nunquam. Coponianam villam et veterem, et non magnam novi; silvam nobilem, fructum autem neutrius : quod tamen puto nos scire oportere. Sed mihi utrivis istorum tempore magis meo, quam ratione æstimandi sunt. Possim autem assequi, necne, tu velim cogites. Si enim Faberianum venderem, explicare vel repræsentatione non dubitarem de Silianis, si modo adduceretur, ut venderet : si venales non haberet, transirem ad Drusum, vel tanti, quanti Egnatius illum velle tibi dixit. Magno etiam adjumento nobis Hermogenes potest esse repræsentando. At tu concede mihi, quæso, ut eo animo sim, quo is debeat esse, qui emere cupiat : et tamen servio ita cupiditati et dolori meo, ut a te regi velim. Egnatius mihi scripsit. Is si quid tecum locutus erit (commodissime enim per eum agi potest), ad me scribe : et id agendum puto. Nam cum Silio non video confici posse. Piliæ et Atticæ salutem. Hæc ad te mea manu. Vide, quæso, quid agendum sit.

[1] *Facilius sic sententia procederet*, si addiderimus aliud, quod ab ipso fuerit destinatum, etiam illud, a quo refugiat, venditurum. *Quam lectionem Schütz ingenio concinnavit, non recepit tamen.*

son fils (et il doit l'aimer, car il a lieu d'en être content), vous ajoutiez néanmoins que si je veux acheter encore un antre bien dont il veut se défaire, il me vendra ces jardins. Vous me demandez jusqu'à quelle somme je veux aller, et combien j'y mettrai de plus qu'aux jardins de Drusus : je ne les ai jamais vus. Pour cette maison de campagne de Coponius, le bâtiment en est petit et vieux; il y a un beau bois, mais je ne sais point ce que l'une et l'autre rapportent, et il serait bon que je le susse. Mais pour l'une ou pour l'autre, il faut me régler plutôt sur le besoin que j'en ai que sur ce qu'elles peuvent valoir au juste. Voyez, je vous prie, si je pourrai les avoir. Si je pouvais vendre le bien de Fabérius, je serais en état d'acheter argent comptant les jardins de Silius, pourvu qu'on l'engage à les vendre. Sinon, je penserais à ceux de Drusus, et j'en donnerais ce qu'Egnatius vous a dit qu'il en voulait. Hermogène peut m'aider surtout à payer comptant. Permettez-moi, je vous prie, de penser comme font ceux qui ont fort envie de quelque chose; cependant je ne veux pas tellement contenter mon envie et ma douleur, que je ne me laisse conduire par vous. Egnatius m'a écrit; il n'y a personne plus propre pour traiter cette affaire. S'il vous en dit quelque chose, vous me le manderez. Je crois qu'il faut conclure avec Drusus; car je ne vois pas qu'on puisse rien faire avec Silius. Mes compliments à Pilia et à Attica. J'ai écrit ces mots de ma main. Pensez, je vous prie, à ce que je vous recommande.

EPISTOLA XXXII.

CICERO ATTICO S.

Publilia ad me scripsit, matrem suam ([1] cum Publilio loqui retur) ad me cum illo venturam, et se una, si ego paterer : orat multis et supplicibus verbis, ut liceat, et ut sibi rescribam. Res quam molesta sit, vides. Rescripsi, me etiam gravius esse affectum, quam tum, quum illi dixissem, me solum esse velle; quare nolle me hoc tempore eam ad me venire. Putabam, si nihil rescripsissem, illam cum matre venturam : nunc non puto. Apparebat enim, illas litteras non esse [2] ipsius. Illud autem, quod fore video, ipsum volo vitare, ne illæ ad me veniant. Et una est vitatio, ut ego [3] nolim. Sed necesse est. Te hoc nunc rogo, ut explores, ad quam diem hic ita possim esse, ut ne opprimar. Ages, ut scribis, temperate. Ciceroni velim hoc proponas, ita tamen, si tibi non iniquum videbitur, ut sumtus hujus peregrinationis, quibus, si Romæ esset, domumque conduceret, quod facere cogitabat, facile contentus futurus erat, accommodet ad mercedes Argileti et Aventini : et quum ei proposueris, ipse velim reliqua moderere, quemadmodum ex iis mercedibus suppeditemus ei, quod opus sit. Præstabo, nec Bibulum, nec Acidinum, nec Messallam, quos

[1] *Incerta lectio. Schütz probat Mongaltii rationem. V. not.* — [2] *Sic Bosius e duobus mss. Olim,* illius. — [3] *Vulg.,* nollem. *Minus recte, ut viderat jam Corradus.*

LETTRE XXXII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Astura, mars 708.

Publilia [122] m'a écrit que sa mère parlait de me venir voir avec Publilius [123]; qu'elle y viendrait aussi, si je le trouvais bon : elle me prie avec beaucoup d'instances de le lui permettre, et de lui faire réponse. Vous voyez dans quel embarras cela me jette; je lui ai mandé que j'étais encore plus affligé que lorsque je lui témoignai que je voulais être seul, et qu'ainsi elle ne me ferait pas plaisir de venir. Si je ne lui avais pas fait réponse, elle n'aurait pas manqué de venir avec sa mère; à présent je ne crois pas qu'elle vienne, car il m'a paru qu'on lui a dicté cette lettre. Je vois bien qu'elles y viendront tôt ou tard; mais je veux aussi l'éviter : je ne le pouvais faire qu'en lui marquant qu'elle n'y vînt pas à présent, et il a bien fallu me servir de ce moyen. Je vous prie maintenant de prendre garde quand elles partiront, et de m'en avertir, afin qu'elles ne me trouvent plus ici. Vous vous en informerez sans affectation, comme vous me l'écrivez vous-même. Voici ce que je vous prie de proposer à mon fils, si vous croyez que cela soit raisonnable : qu'il se contente, pour la dépense qu'il fera à Athènes, du loyer de mes maisons d'Argilète [124] et du mont Aventin, dont il se contenterait volontiers s'il demeurait à Rome, et qu'il louât une maison comme il en avait envie [125]. S'il en est content, je vous prie d'arranger les choses de manière qu'on puisse, avec ce revenu, lui fournir ce qui lui sera nécessaire. Je lui réponds que ni Bibulus, ni Acidinus, ni Messalla [126], qui s'en vont aussi à Athènes, ne dépenseront pas plus que ce que ces

Athenis futuros audio, majores sumtus facturos, quam quod ex eis mercedibus recipietur. Itaque velim videas, primum, conductores qui sint, et quanti; deinde, ut sit, qui ad diem solvat; et, quid viatici, quid instrumenti satis sit. Jumento certe Athenis nihil opus est. Quibus autem in via utatur, domi sunt plura, quam opus erat : quod etiam tu animadvertis.

EPISTOLA XXXIII.

CICERO ATTICO S.

Ego, ut heri ad te scripsi, si et Silius is fuerit, quem tu putas, nec Drusus facilem se præbuerit, Damasippum velim aggrediare. Is, opinor, ita partes fecit in ripa nescio quotenorum jugerum, ut certa pretia constitueret; quæ mihi nota non sunt. Scribes ad me igitur, quidquid egeris. Vehementer me sollicitat Atticæ nostræ valitudo : ut verear etiam, ne qua culpa sit. Sed et pædagogi probitas, et medici assiduitas, et tota domus in omni genere diligens, me rursus id suspicari vetat. Cura igitur : plura enim non possum.

EPISTOLA XXXIV.

CICERO ATTICO S.

Ego hic vel sine Sica (Tironi enim melius est) facillime possem esse, ut in malis : sed, quum

maisons rapportent. Voyez donc d'abord à qui on pourra les louer, et combien on les louera, et trouvez-nous quelqu'un pour lui faire tenir cet argent exactement. Voyez aussi l'argent et l'équipage qu'il faudra lui donner. Il n'aura pas besoin de chevaux à Athènes; et il y en a chez moi, comme vous en faites la remarque, plus qu'il n'en faut pour son voyage.

LETTRE XXXIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Astura, avril 708.

Si Silius ne veut pas vendre, comme vous le croyez, et que Drusus soit trop difficile, je vous prie, comme je vous l'ai mandé hier, de voir Damasippe. On dit qu'il a partagé en un certain nombre d'arpents les terres qu'il a sur le bord du Tibre [127], et qu'il y a mis différents prix que je ne sais point. Vous m'informerez de ce que vous aurez fait avec lui. Je suis fort en peine de la santé de notre chère Attica, et je crains même qu'on n'ait quelque chose à se reprocher; mais la sagesse du gouverneur [128], l'assiduité du médecin, et l'ordre qui règne dans votre maison, ne me permettent pas de m'arrêter à cette idée : ayez-en donc bien soin, c'est tout ce que j'ai à vous dire.

LETTRE XXXIV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Astura, avril 708.

Comme Tiron se porte mieux, je pourrais, même sans Sica, me trouver fort bien ici, du moins pour ma

scribas, videndum mihi esse, ne opprimar; ex quo intelligam, te certum diem illius profectionis non habere : putavi esse commodius, me istuc venire; quod idem video tibi placere. Cras igitur in Sicæ suburbano : inde, quemadmodum suades, puto me in Ficulensi fore. Quibus de rebus ad me scripsisti, quoniam ipse venio, coram videbimus. Tuam quidem et in agendis nostris rebus, et in consiliis ineundis mihique dandis, in ipsis litteris, quas mittis, benivolentiam, diligentiam, prudentiam mirifice diligo. [1] Tu tamen, si quid cum Silio, vel illo ipso die, quo ad Sicam venturus ero, certiorem me velim facias, et maxime, cujus loci detractionem fieri velit. Quod enim scribis, « extremi »; vide, ne is ipse locus sit, cujus causa de tota re, ut scis, est a nobis cogitatum. Hirtii epistolam tibi misi, et recentem, et benivole scriptam.

EPISTOLA XXXV.

CICERO ATTICO S.

Antequam a te proxime discessi, nunquam mihi venit in mentem, quo plus insumtum in monumentum esset, quam nescio quid, quod lege conceditur, tantumdem populo dandum esse :

[1] *Hæc verba*, Tu tamen — benivole scriptam, *in edd. pr. appendicem constituunt hujus epistolæ. Primus, puto, distraxit Bosius, ut initium faceret epistolæ sequentis. Gruter., Grævius, Ernest., fere omnes secuti sunt. Imprudenter.*

situation; mais vous me dites que je dois prendre garde qu'on ne m'y laisse pas en liberté; ce qui me fait voir que vous n'avez pu savoir sûrement quel jour Publilia doit partir * : ainsi je crois, et vous croyez aussi, que je ferai mieux de m'approcher de vous. Je serai donc demain auprès de Rome, chez Sica [129]; de là, comme vous me le conseillez, j'irai du côté de Ficuléa [130]. Je ne vous fais point réponse sur ce que vous m'écrivez; nous en parlerons ensemble. Qu'il me suffise de vous dire que je suis charmé de l'amitié, de l'exactitude, de la prudence qui paraît dans vos lettres, de vos soins affectueux, de vos sages mesures et de vos excellents conseils. Si pourtant vous faites quelque chose avec Silius, le jour même de mon arrivée chez Sica, je vous prie de m'en informer. Apprenez-moi surtout quel endroit de ses jardins il veut se réserver. Vous me dites que c'est le bout; mais prenez garde que ce ne soit l'endroit même qui m'a fait penser à les acheter [131]. Je vous envoie une lettre fort obligeante, que j'ai reçue depuis peu d'Hirtius.

LETTRE XXXV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Antium, avril 708.

Avant de vous quitter, je n'avais jamais pensé à cet article de la loi somptuaire [132], qui porte que ceux qui feront à un tombeau une plus grande dépense que celle qui est marquée par cette loi, donneront au peuple une somme égale à l'excédant de la dépense permise. Cela ne m'inquiéterait pas beaucoup, si ce n'est que je veux absolument, peut-être sans raison, que ce soit un *temple*; et je crains qu'il ne faille pour

* *Voy.* la lettre 32.

quod non magno opere moveret, nisi, nescio quomodo, ἀλόγως fortasse, nollem illud ullo nomine, nisi fani, appellari. Quod si volumus, vereor, ne assequi non possimus, nisi mutato loco. Hoc quale sit, quæso, considera. Nam etsi minus urgeor, meque ipse propemodum collegi, tamen indigeo tui consilii. Itaque te vehementer etiam atque etiam rogo, magis quam a me vis, aut pateris te rogari, ut hanc cogitationem toto pectore amplectare.

EPISTOLA XXXVI.

CICERO ATTICO S.

Fanum fieri volo; neque hoc mihi [1] erui potest: sepulcri similitudinem effugere non tam propter pœnam legis studeo, quam ut maxime assequar ἀποθέωσιν. Quod poteram, si in ipsa villa facerem: sed, ut sæpe locuti sumus, commutationes dominorum reformido. In agro ubicumque fecero, mihi videor assequi posse, ut posteritas habeat religionem. Hæ meæ tibi ineptiæ (fateor enim) ferendæ sunt. Non habeo, ne me quidem ipsum, quicum tam audacter communicem, quam te. Si tibi res, si locus, si institutum placet, lege, quæso, legem, mihique eam mitte. Si quid in mentem veniet, quo modo eam effugere possimus, utemur. Ad Brutum si quid scribes, nisi alienum putabis, objurgato eum, quod in Cumano

[1] *Sic edd. pr. Bosius, e ms. in quo erat* suaderi, *addidit* suada, *quod admisit Gruterus, ut fere omnia Bosii. Recte Ernest. repugnat. Idem mallet* eripi. *Nulla causa.*

cela choisir un autre endroit [133]. Pensez-y, je vous prie; car, quoique ma douleur commence à me laisser un peu plus de liberté d'esprit, j'ai cependant besoin de vos conseils. Ainsi je vous conjure, et beaucoup plus que vous ne voulez, ou que vous ne souffrez que je fasse, de donner à ce projet tous vos soins et toute votre attention.

LETTRE XXXVI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Antium, avril 708.

Oui, je veux que ce soit un *temple;* on ne peut m'ôter cela de l'esprit, et si je ne veux point d'un monument qui ressemble à un tombeau, c'est moins pour éviter la peine portée par la loi que pour parvenir à une véritable apothéose. Je n'aurais, pour cela, qu'à bâtir dans une de mes maisons de campagne; mais, comme nous l'avons dit souvent ensemble, les changements de maîtres sont à craindre [134]; au lieu qu'en bâtissant en plein champ, j'aurai lieu d'espérer que la postérité respectera un lieu consacré. Il faut que vous me passiez toutes ces folies; car il n'y a personne, sans m'excepter, à qui je m'ouvre plus librement qu'à vous. Si la chose en elle-même, si le lieu, si le dessein vous plaît, lisez, je vous prie, la loi, et me l'envoyez. Il faudra tâcher de trouver quelque moyen pour éviter de payer l'amende. Quand vous écrirez à Brutus, je vous prie, à moins que vous ne le jugiez pas à propos, de le gronder de ce qu'il n'a pas voulu venir à Cumes, par la raison qu'il vous a dite; lorsque

esse noluerit propter eam causam, quam tibi dixit. Cogitanti enim mihi, nihil tam videtur potuisse facere rustice. Et, si tibi placebit sic agere de fano, ut cœpimus, velim cohortere et exacuas Cluatium: nam, etiamsi alio loco placebit, illius nobis opera consilioque utendum puto. Tu ad villam fortasse cras.

EPISTOLA XXXVII.

CICERO ATTICO S.

A te heri duas epistolas accepi, alteram pridie datam Hilaro, alteram eodem die tabellario; accepique ab Ægypta liberto eodem die, Piliam et Atticam plane belle se habere. [1] Hæ litteræ mihi redditæ sunt tertiodecimo die. Quod mihi Bruti litteras, gratum. Ad me quoque misit. Eam ipsam ad te epistolam misi, et ad eam exemplum mearum litterarum. De fano, si nihil mihi hortorum invenis (qui quidem tibi inveniendi sunt, si me tanti facis, quanti certe facis); valde probo rationem tuam de Tusculano. Quamvis prudens ad cogitandum sis, sicut es, tamen, nisi magnæ curæ tibi esset, ut ego consequerer id, quod magno opere vellem, nunquam ea res tibi tam belle in mentem venire potuisset. Sed, nescio quo pacto, celebritatem requiro. Itaque hortos

[1] *Incredibile videtur Manutio, quum Cicero esset in Antiati, Atticus Romæ, vel in suburbano, tredecim dies eum, qui Attici litteras tulit, tantulo in itinere consumsisse: itaque id imprudentia translatum ex alia epistola putat. Schütz reposuit post verba*, ad me quoque misit.

j'y pense, je trouve qu'il ne pouvait rien faire de plus désobligeant pour moi. Si vous croyez que je ne doive pas abandonner le dessein de ce *temple*, pressez, je vous prie, Cluatius; quand je devrais choisir un autre endroit, il faudrait toujours nous servir de lui et prendre ses avis. Vous viendrez peut-être demain à votre maison de campagne. [135]

LETTRE XXXVII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Antium, mai 708.

J'ai reçu hier deux de vos lettres, toutes deux de la veille, l'une par Hilarus, et l'autre par un exprès. Le même jour, j'en ai reçu encore une par Égypta mon affranchi, qui m'a appris que Pilia et Attica se portaient bien; mais il y avait treize jours que cette lettre était écrite. Vous m'avez fait plaisir de m'envoyer celle que vous avez reçue de Brutus; il m'a aussi écrit; je vous envoie sa lettre avec une copie de ma réponse. Si vous m'aimez autant que vous m'aimez en effet, il faut me trouver des jardins pour bâtir ce *temple;* mais si cela n'est pas possible, je goûte fort ce que vous me proposez de Tusculum. Quoique vous soyez très habile à trouver des expédients, cependant, si vous n'aviez pas fort à cœur de contenter mon envie, vous n'auriez jamais si bien rencontré; mais je voudrais, je ne sais pourquoi, placer ce monument dans un lieu très fréquenté : il faut donc que vous me trouviez des jardins. Il n'y en a point de mieux situés que ceux de Scapula; d'ailleurs, cette maison étant fort près de Rome, je pourrais y aller souvent, sans perdre un jour entier. Ainsi, je vous prie, avant de partir, de voir Othon s'il est à Rome. Si nous ne pouvons réus-

mihi conficias, necesse est. Maxima est in Scapulæ celebritas; propinquitas præterea, ubi sis, ne totum diem in villam. Quare, antequam discedis, Othonem, si Romæ est, convenias pervelim. Si nihil erit, etsi tu meam stultitiam consuesti ferre, eo tamen progrediar, uti stomachere. Drusus enim certe vendere vult. [1] Si ergo aliud erit, non mea erit culpa, nisi emero : qua in re ne labar, quæso, provide. Providendi autem una ratio est, si quid de Scapulanis possumus. Et velim me certiorem facias, quam diu in suburbano sis futurus. Apud Terentiam gratia opus est nobis tua, tuaque auctoritate. Sed facies, ut videbitur. Scio enim, si quid mea intersit, tibi majori curæ solere esse, quam mihi. Hirtius ad me scripsit, Sext. Pompeium Corduba exisse, et fugisse in Hispaniam citeriorem; Cnæum fugisse, nescio quo : neque enim curo. Nihil præterea novi. Litteras Narbone dedit XIIII kal. mai. Tu mihi de Caninii naufragio, quasi dubia misisti. Scribas igitur, si quid erit certius. Quod me a mœstitia avocas, multum levaris, si locum fano dederis. Multa mihi εἰς ἀποθέωσιν in mentem veniunt. Sed loco valde opus est. Quare etiam Othonem vide.

EPISTOLA XXXVIII.

CICERO ATTICO S.

Non dubito, quin occupatissimus fueris, qui ad

[1] *Sequimur in interpretando emendationem Grævii*, Si ergo aliud non erit, mea erit culpa, nisi emero.

sir de ce côté-là (quoique vous soyez accoutumé à tout souffrir de moi, je crois que je vais vous mettre en colère [136]), Drusus veut certainement vendre ses jardins : dans l'impossibilité d'en trouver d'autres, j'aurais tort de ne pas les acheter. Empêchez-moi de faire un mauvais marché [137]; il n'y a qu'un moyen, c'est d'avoir ceux de Scapula. Écrivez-moi combien de temps vous serez à votre maison de campagne. J'ai besoin de votre crédit et du pouvoir que vous avez sur l'esprit de Térentia; mais vous ferez ce que vous jugerez à propos; car je sais que vous avez plus d'attention à mes intérêts que moi-même. Hirtius m'a écrit que Sextus Pompée était sorti de Cordoue [138], et était passé dans l'Espagne citérieure; que Cnéus s'est sauvé je ne sais où, et peu m'importe. Il n'y a point d'autres nouvelles dans la lettre d'Hirtius, qui est datée de Narbonne, du 18 d'avril. Vous me parlez du naufrage de Caninius [139] comme d'une chose douteuse. Si vous en avez des nouvelles plus sûres, vous m'en ferez part. Vous trouvez que je m'abandonne trop à mon chagrin : vous l'adoucirez en me trouvant un lieu pour bâtir ce *temple*. Il me vient bien des choses dans l'esprit pour cette apothéose; mais il faut commencer par avoir un endroit pour bâtir : ainsi, je vous renouvelle ma prière, voyez Othon.

LETTRE XXXVIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Antium, mai 708.

Je ne doute point que vous n'ayez été fort occupé, puisque vous ne m'avez point écrit; mais mon messager a eu grand tort de ne pas attendre votre commodité; je ne l'avais envoyé que pour cela. Je vous

me nihil litterarum. Sed homo nequam, qui tuum commodum non exspectarit, quum ob eam unam causam missus esset. Nunc quidem, nisi quid te tenuit, suspicor te esse in suburbano. At ego hic scribendo dies totos nihil equidem levor, sed tamen aberro. Asinius Pollio ad me scripsit de impuro nostro cognato. Quod Balbus minor nuper satis plane, Dolabella obscure, hic apertissime. Ferrem graviter, si novæ ægrimoniæ locus esset. Sed tamen ecquid impurius? o hominem cavendum! [1] quanquam mihi quidem. Sed tenendus dolor est. Tu, quoniam necesse nihil est, sic scribes aliquid, si vacabis. Quod putas oportere pervideri jam animi mei firmitatem, graviusque quosdam scribis de me loqui, quam aut te scribere, aut Brutum : si, qui me fractum esse animo et debilitatum putant, sciant quid litterarum et cujus generis conficiam; credo, si modo homines sint, existiment me, sive ita levatus sim, ut animum vacuum ad res difficiles scribendas afferam, reprehendendum non esse; sive hanc aberrationem a dolore delegerim, quæ maxime liberalissima, doctoque homine dignissima, laudari me etiam oportere. Sed, quum ego faciam omnia, quæ facere possim ad me adjuvandum; tu effice id, quod video te non minus, quam me, laborare. Hoc mihi debere videor, neque levari posse, nisi solvero, aut videro, me posse solvere, id est, locum, qualem volo, invenero. Heredes Scapulæ

[1] *Dousa, Explan. Plaut., p.* 407, *explet e Plauto*, ætas acta ferme est, tua istuc refert maxime, *ut est in epist.* 2 *ad Brutum. Aliter Mongaltius; cujus not. vide.*

crois maintenant à votre campagne près de Rome, si quelque affaire ne vous a retenu. Pour moi, je passe ici les journées entières à composer, pour m'étourdir du moins, si je ne puis me consoler. Pollion m'a écrit sur notre indigne parent [140]; il me dit clairement ce que le jeune Balbus [141] m'avait assez fait entendre, et ce que Dolabella ne m'avait écrit que d'une manière obscure. J'en serais affligé, si je pouvais être sensible à quelque nouveau chagrin. Peut-on rien voir de plus noir? Le dangereux caractère! quoique pour moi [142].....; mais ne cherchons point à nous attrister. Comme vous n'avez rien de particulier à m'apprendre, vous ne m'écrirez que lorsque vous n'aurez rien de mieux à faire. Vous me dites qu'il est temps que je montre du courage, et que plusieurs personnes parlent de moi d'une manière bien plus forte que vous ou Brutus ne me le dites [143]. S'il y a des gens qui croient que mon esprit est affaibli et abattu, qu'ils apprennent combien j'écris, et sur quelles matières. Pour peu qu'ils soient raisonnables, ils jugeront que, si j'ai l'esprit assez libre pour traiter des matières si difficiles [144], on ne peut me blâmer; et si, pour étourdir ma douleur, je me fais des occupations si nobles et si dignes d'un homme instruit, on doit m'en estimer davantage. Mais puisque je m'aide le mieux que je puis, aidez-moi aussi, en me faisant trouver ce que je vois que vous cherchez avec autant d'ardeur que moi. C'est une dette que j'ai contractée, et je ne serai soulagé que lorsque je me serai acquitté, ou que du moins je me verrai en état de le faire, c'est-à-dire lorsque j'aurai trouvé un lieu convenable. Si, comme Othon vous l'a dit, les héritiers de Scapula veulent partager ces jardins en quatre parties, et y mettre l'enchère entre eux [145], cela exclut

si istos hortos, ut scribis tibi Othonem dixisse, partibus quatuor factis, liceri cogitant; nihil est scilicet emtori loci. Sin venibunt, quid fieri possit, videbimus. Nam ille locus [1] Publicianus, qui est Trebonii et Cusinii, erat ad me allatus: sed scis aream esse; nullo pacto probo. Clodiæ sane placent; sed non puto esse venales. De Drusi hortis, quamvis ab iis abhorreas, ut scribis, tamen eo confugiam, nisi quid inveneris. Ædificatio me non movet: nihil enim aliud ædificabo, nisi id, quod etiam, si illos non habuero. Κῦρος δ', ε, mihi sic placuit, ut cetera Antisthenis, hominis acuti magis, quam eruditi.

EPISTOLA XXXIX.

CICERO ATTICO S.

Tabellarius ad me quum sine litteris tuis venisset, existimavi tibi eam causam non scribendi fuisse, quod pridie scripsisses ea ipsa, ad quæ rescripsi hac epistola. Exspectaram tamen aliquid de litteris Asinii Pollionis; sed [2] nimium ex meo otio tuum specto. Quanquam tibi remitto, nisi quid necesse erit, necesse ne habeas scribere, nisi eris valde otiosus. De tabellariis facerem quod suades, si essent ullæ necessariæ litteræ, ut erant

[1] *Sic duo mss. Bosii. Al. habent* publicanus, *vel* publicatus. *Alterum hoc post Mongalt. in interpretando sequimur.* — [2] *Schütz edidit* nimirum. *Jam olim quidam sic legerant; sed minus probat Bosius, neque invenit in suis mss.*

les étrangers ; mais si on les vend, nous verrons si nous pourrons les avoir. Pour cet endroit qui appartient à Trébonius et à Cusinius, et qui est à vendre [146], on m'en avait parlé ; mais vous savez qu'il n'y a que la place ; rien ne me convient moins. J'aimerais fort les jardins de Clodia ; mais je ne crois pas qu'ils soient à vendre. Quoique vous ne vouliez pas que j'achète ceux de Drusus, il faudra bien y revenir si vous ne m'en trouvez point d'autres. Peu m'importe la maison ; même sans cette acquisition, je bâtirais toujours. J'ai été aussi content des deux traités d'Antisthène, intitulés *Cyrus* [147], que de tous les autres ouvrages de ce philosophe, qui a plus de subtilité que de science.

LETTRE XXXIX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Astura, mai 708.

Mon messager étant revenu sans m'apporter une lettre de vous, j'ai cru que c'était parce que vous m'aviez écrit la veille sur toutes les affaires sur lesquelles je vous ai répondu dans ma dernière lettre. J'espérais néanmoins que vous me diriez quelque chose de celle de Pollion *; mais j'ai tort de mesurer votre loisir par le mien. Quoique je vous envoie le même messager, ne m'écrivez qu'au besoin, à moins que vous n'ayez du temps de reste. Vous me conseillez de vous envoyer des exprès ; je le ferais s'il s'agissait de quelque affaire pressée, comme il y a quelque temps ; les jours étaient plus courts, et rien cependant n'interrompait nos communications journalières. Mais nous parlions alors de Silius, de Drusus, en un mot,

* *Voy*. la note 140.

olim, quum brevioribus diebus, tamen quotidie respondebant tempori tabellarii; et erat aliquid, Silius, Drusus, alia quædam. Nunc, nisi Otho exstitisset, [1] quod scriberemus, non erat; id ipsum dilatum est : tamen allevor, quum loquor tecum absens, et multo etiam magis, quum tuas litteras lego. Sed quoniam et abes (sic enim arbitror), et scribendi necessitas nulla est, conquiescent litteræ, nisi quid novi exstiterit.

EPISTOLA XL.

CICERO ATTICO S.

Qualis futura sit Cæsaris vituperatio contra laudationem meam, perspexi ex eo libro, quem Hirtius ad me misit, in quo colligit vitia Catonis, sed cum maximis laudibus meis. Itaque misi librum ad Muscam, ut tuis librariis daret. Volo enim eum divulgari : quod quo facilius fiat, imperabis tuis. Συμβουλευτικὸν sæpe conor; nihil reperio : et quidem mecum habeo et Ἀριστοτέλους, et Θεοπόμπου πρὸς Ἀλέξανδρον. Sed quid simile? illi, et quæ ipsis honesta essent, scribebant, et grata Alexandro. Ecquid tu ejusmodi reperis? Mihi quidem nihil in mentem venit. Quod scribis te vereri, ne et gratia, et auctoritas nostra hoc meo mœrore minuatur : ego, quid homines aut reprehendant, aut postulent, nescio. Ne doleam? qui potest? Ne jaceam? quis unquam minus? Dum tua me domus levabat, quis a me exclusus? quis

[1] *Habent vtt. edd. multæ,* quid scriberemus. *Solemnis mutatio.*

de quelque chose; maintenant, sans Othon, nous n'aurions rien à nous dire, et cette affaire est même différée. C'est néanmoins un soulagement pour moi de vous entretenir par lettres, et encore plus de lire les vôtres. Mais, puisque vous n'êtes point à Rome (du moins je me l'imagine), et que nous n'avons rien à nous mander, nous attendrons quelque nouvelle pour nous écrire.

LETTRE XL.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Antium, juin 708.

Je sais à présent ce que César opposera à l'éloge que j'ai fait de Caton [148]; j'en juge par l'écrit qu'Hirtius m'a envoyé, où il a ramassé tout ce qu'on peut dire contre Caton, mais en me donnant de grandes louanges. Je veux rendre cet écrit public, et je l'ai envoyé à Musca pour le donner à vos copistes; vous leur ordonnerez d'y travailler au plus tôt. Je pense toujours à ce discours politique que vous voulez que j'adresse à César [149], et il ne me vient rien. J'ai ceux d'Aristote et de Théopompe à Alexandre; mais quel rapport y a-t-il entre eux et moi? ils parlaient sans contrainte, et ils étaient sûrs de lui plaire. Croyez-vous que je puisse parler avec la même confiance? Je ne vois pas comment je pourrais m'y prendre. Vous appréhendez, dites-vous, que l'excès de mon affliction ne diminue l'estime et la considération que je me suis acquises; mais de quoi se plaint-on? que veut-on? Que je sois moins affligé? c'est demander l'impossible: que je ne sois point si abattu? jamais personne ne le fut moins. Quand je trouvais quelque soulagement à

venit, qui offenderetur? Asturam sum a te profectus. Legere isti læti, qui me reprehendunt, tam multa non possunt, quam ego scripsi. Quam bene, nihil ad rem : sed genus scribendi id fuit, quod nemo abjecto animo facere posset. Triginta dies in hortis fui : quis aut congressum meum, aut facilitatem sermonis desideravit? Nunc ipsum, ea lego, ea scribo, ut ii, qui mecum sunt, difficilius otium ferant, quam ego laborem. Si quis requirit, cur Romæ non sim : quia discessus est. Cur non sim in his meis prædiolis, quæ sunt hujus temporis : quia frequentiam illam non facile ferrem. Ibi sum igitur, ubi is, qui optimas [1] Baias habebat, quotannis hoc tempus consumere solebat. Quum Romam venero, nec vultu, nec oratione reprehendar. Hilaritatem illam, qua hanc tristitiam temporum condiebamus, in perpetuum amisi : constantia et firmitas nec animi, nec orationis requiretur.

De hortis Scapulanis hoc videtur effici posse, aliud tua gratia, aliud nostra, ut præconi subjiciantur. Id nisi fit, excludemur. Sin ad tabulam venimus, vincemus facultates Othonis nostra cupidate. Nam quod ad me de Lentulo scribis, non est in eo. Faberiana modo res certa sit, tuque enitare, quod facis; quod volumus, consequemur. [2] Quod quæris, quam diu hic; paucos dies. Sed

[1] *Schütz conjicit* Baianas. — [2] *Hic principium brevis unius epistolæ in mss. Palatinis.*

demeurer chez vous, tous ceux qui m'ont voulu voir ne m'ont-ils pas vu, et n'ont-ils pas été contents de moi? J'allai ensuite à Astura. Ces gens qui me reprochent ma tristesse ne pourraient, avec toute leur gaîté, lire autant que j'ai écrit; bien ou mal, ce n'est pas la question : j'ai du moins traité des matières qui demandent l'esprit tout entier. J'ai été un mois près de Rome : pendant ce temps-là, n'ai-je pas vu et entretenu tout le monde à mon ordinaire? Ici, quoique je lise et compose tout le jour, ceux qui sont avec moi sont plus embarrassés de leur loisir que je ne suis fatigué de mon travail. Si quelqu'un demande pourquoi je ne suis pas à Rome, c'est que personne n'y est à présent [150]. Mais pourquoi ne suis-je pas dans quelqu'une de mes maisons de campagne, qui sont plus de cette saison? C'est qu'il faudrait y voir trop de monde. N'avons-nous pas vu un sénateur, qui avait une si belle maison à Baies, passer ici tous les ans le temps où nous sommes? Quand je serai à Rome, on ne pourra blâmer ni mon visage ni mes discours. Pour cette gaîté, qui, dans ces temps malheureux, adoucissait l'amertume de nos maux, je l'ai perdue pour toujours; mais on trouvera dans ma conduite et dans mes discours la même fermeté d'esprit.

Nous pourrons, par votre crédit et par le mien, faire mettre à l'enchère les jardins de Scapula [151] : sans cela nous ne pourrions les avoir. Mais si on les vend, l'extrême envie que j'en ai l'emportera sur les richesses d'Othon. Quant à ce que vous me dites de Lentulus, ce n'est pas ce qui décidera; pourvu que je sois payé par Fabérius, et que vous agissiez toujours de votre côté, nous aurons ce que nous voulons. Vous me demandez combien je serai encore ici de temps : j'en partirai bientôt, mais je ne sais pas encore

certum non habeo. Simul ac constituero, ad te scribam : et tu ad me, quam diu in suburbano sis futurus. Quo die ego ad te hæc misi, de Pilia et Attica mihi quoque eadem, quæ scribis, et scribuntur, et nuntiantur.

EPISTOLA XLI.

CICERO ATTICO S.

Nihil erat, quod scriberem : scire tamen volebam, ubi esses; si abes, aut abfuturus es, quando rediturus esses. Facies igitur me certiorem. Et, quod tu scire volebas, ego quando ex hoc loco: postridie idus Lanuvii constitui manere; inde postridie in Tusculano, aut Romæ. Utrum sim facturus, eo ipso die scies. Scis, quam sit φιλαίτιον συμφορά. Minime in te quidem; sed tamen avide sum affectus de fano : quod nisi, non dico, effectum erit, sed fieri videro, audebo hoc dicere (et tu, ut soles, accipies), incursabit in te dolor meus, non jure ille quidem; sed tamen feres hoc ipsum, quod scribo, ut omnia mea fers, ac tulisti. Omnes tuas consolationes unam hanc in rem velim conferas. Si quæris, quid optem, primum Scapulæ, deinde Clodiæ; postea, si Silius nolet, Drusus aget injuste, Cusinii et Trebonii. Puto [1] Terentium esse dominum, Rebilum fuisse [2] certo scio. Sin autem tibi Tusculanum placet, ut significasti quibusdam litteris, tibi assentiar. Hoc qui-

[1] *Cod. Tornæsian.*, tertium esse dominum, *unde oriri aptissimus sensus quibusdam videtur. Improbat Lamb.*, *Bosius, alii.* — [2] *Gruter. post Bosium*, certe. *Perperam.*

quel jour. Quand je serai déterminé, je vous le ferai savoir. Mandez-moi aussi combien vous serez de temps hors de Rome. J'ai eu aujourd'hui des nouvelles de Pilia et d'Attica, toutes conformes à ce que vous m'en écrivez.

LETTRE XLI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Antium, juin 708.

Je n'ai rien à vous mander; je voudrais néanmoins savoir où vous êtes, et, si vous n'êtes pas à Rome, ou que vous deviez aller à la campagne, quand vous en reviendrez. Vous me demandez quand je partirai d'ici; je serai le 14 à Lanuvium, et le lendemain à Tusculum, ou à Rome; je vous manderai le même jour quel parti j'aurai pris. Vous savez que le malheur rend délicat et soupçonneux. Je ne vous en ai point fait apercevoir jusqu'à présent; mais ce *temple* me tient fort au cœur, et si je ne suis pas assuré qu'il se fera, ou plutôt si je ne le vois faire, j'ose vous dire (et vous le prendrez en patience à votre ordinaire) que vous vous ressentirez de mon chagrin. Cela n'est pas trop juste; mais enfin vous le souffrirez comme vous avez déjà souffert, et comme vous souffrez tout ce qui vient de moi. Je ne puis recevoir d'autre consolation. Pensons d'abord aux jardins de Scapula, ensuite à ceux de Clodia. Si nous ne pouvons les avoir, que Silius ne veuille pas vendre les siens, et que Drusus soit trop exigeant, il nous reste Trébonius et Cusinius. Je crois que Térentius est à présent le maître de ceux-ci; je sais du moins que Rébilus l'a été. Si vous êtes pour Tusculum, comme je le vois par une de vos lettres, je suivrai votre avis. Il faut finir cette affaire si vous

dem utique perficies, si me levari vis; quem jam etiam gravius accusas, quam patitur tua consuetudo: sed facis summo amore, et victus fortasse vitio meo. Sed tamen, si me levari vis, hæc est summa levatio; vel (si verum scire vis) una. Hirtii epistolam si legeris, quæ mihi quasi πρόπλασμα videtur ejus vituperationis, quam Cæsar scripsit de Catone; facies me, quid tibi visum sit, si tibi erit commodum, certiorem. Redeo ad fanum. Nisi hac æstate absolutum erit, quam vides integram restare, scelere me liberatum non putabo.

EPISTOLA XLII.

CICERO ATTICO S.

Nullum a te desideravi diem litterarum. Videbam enim quæ scribis; et tamen suspicabar, vel potius intelligebam, nihil fuisse, quod scriberes. A. d. vi id. vero et abesse te putabam, et plane videbam nihil te habere. Ego tamen ad te fere quotidie mittam. Malo enim frustra, quam te non habere, cui des; si quid forte sit, quod putes me scire oportere. Itaque accepi vi id. litteras tuas inanes: quid enim habebas, quod scriberes? Mihi tamen illud, quidquid erat, non molestum fuit, nihil aliud scire me, [1] novi te nihil habere. Scripsisti tamen nescio quid de Clodia. Ubi ergo ea est? aut quando ventura? Placet mihi res sic, ut

[1] *J. Fr. Gronovius volebat* nisi novi, *multis probantibus. Alii distinguunt sic*, nihil aliud; scire me, novi te nihil habere.

voulez soulager ma douleur. Vous me la reprochez sans ménagement, et je ne vous reconnais point à cela; mais vous le faites par excès d'amitié, et c'est sans doute ma faute. Cependant, si vous voulez me consoler, un bon moyen pour y réussir, ou, à dire vrai, le seul, c'est de contenter mon envie. La lettre d'Hirtius me paraît comme un échantillon de l'*Anti-Caton* de César *: quand vous l'aurez lue, je vous prie de me dire, à votre commodité, ce que vous en pensez. Je reviens à ce *temple :* s'il n'est pas bâti avant la fin de l'été, qui nous reste encore tout entier, je me croirai coupable.

LETTRE XLII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Antium, juin 708.

J'ai toujours eu des lettres de vous lorsque j'en ai attendu. Je savais ce que vous me mandez, et cependant je me doutais, ou plutôt je comptais que vous n'aviez rien à m'écrire. Depuis le 8 vous devez être à la campagne; ainsi vous n'aurez rien à m'apprendre. Cependant je vous enverrai presque tous les jours un exprès. J'aime mieux envoyer inutilement que de vous laisser manquer d'occasion, s'il se présente quelque chose d'intéressant. Votre lettre du 8 ne m'a presque rien appris : que pouviez-vous me dire? Cependant ce qu'elle contenait n'a pas laissé de me faire plaisir; il était toujours bon que je susse que vous n'aviez point de nouvelles. Vous m'avez néanmoins dit quelque chose de Clodia : où est-elle? et quand reviendra-t-elle? Après les jardins qu'Othon me dispute, il n'y en a point qui me conviennent mieux que ceux de

* *Voy.* la lettre 40.

secundum Othonem nihil magis. Sed neque hanc vendituram puto. Delectatur enim, et copiosa est: et illud alterum quam sit difficile, te non fugit. Sed, obsecro, enitamur, ut aliquid ad id, quod cupio, excogitemus. Ego me hinc postridie exiturum puto, sed aut in Tusculanum, aut domum; inde fortasse Arpinum. Quum certum sciero, scribam ad te. Venerat mihi in mentem, monere te, ut id ipsum, quod facis, faceres: putabam enim, commodius te idem istud domi agere posse, interpellatione sublata.

EPISTOLA XLIII.

CICERO ATTICO S.

Ego postridie idus, ut scripsi ad te ante, Lanuvii manere constitui; inde aut Romæ, aut in Tusculano. Scies ante utrumque. Quod siles, [1] recte mihi illam rem fore levamento, bene facis; [2] quum id esset, mihi crede, perinde, ut existimare tu non posses. Res indicat, quanto opere id cupiam, quum tibi audeam confiteri, quem id non ita valde probare arbitrer. Sed ferendus tibi in hoc meus error; ferendus? imo vero etiam adjuvandus. De Othone diffido, fortasse quia cupio. Sed tamen major etiam res est, quam facultates nostræ, præsertim adversario et cupido, et locuplete, et herede. Proximum est, ut velim Clodiæ. [3] Sed, si

[1] *Manut. conjicit* reri te; *Lambin.*, certe. *Omnino delet Ernest. Magis forte delendum* bene facis, *aut nihil delendum.* — [2] *Schütz conjicit,* quanquam id est.... possis. — [3] Sed *in edd. vett. desideratur.*

Clodia ; mais je crains qu'elle ne veuille pas les vendre ; car elle s'y plaît, et elle est riche. Pour les autres, vous savez combien il sera difficile de les avoir : essayons pourtant, je vous en prie, et remplissons mon vœu. Je crois que je partirai demain d'ici ; mais j'irai ou à Tusculum ou à Rome, et de là, peut-être, à Arpinum : quand je serai déterminé, je vous le ferai savoir. Je pensais à vous conseiller de prendre le parti que vous avez pris ; je trouvais qu'en faisant fermer votre porte, vous seriez, à Rome même, plus libre et moins distrait.

LETTRE XLIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Antium, juin 708.

Je vous ai déjà mandé que je veux aller coucher le 14 à Lanuvium, et de là à Rome ou à Tusculum ; je vous le ferai savoir auparavant. Vous faites bien de ne pas dire que j'ai raison de chercher un soulagement à ma douleur en bâtissant ce *temple* [152] : vous ne sauriez croire cependant quel soulagement ce sera pour moi. Vous pouvez en juger par l'aveu que je vous fais d'une chose que peut-être vous n'approuvez pas. Mais il faut que vous me passiez cette fantaisie ; ce n'est pas tout, il faut que vous m'aidiez à la contenter. Je crains de ne pouvoir l'emporter sur Othon, apparemment parce que je le désire. Je ne sais même si cela ne passera point mes facultés, surtout ayant pour concurrent un homme qui a envie de ces jardins, qui est riche, et l'un des héritiers. Nous avons ensuite les jardins de Clodia ; s'ils nous manquent, faites-m'en trouver d'autres, n'importe lesquels. L'engagement que j'ai pris me paraît plus grand que si j'avais fait un

ista minus confici possunt, effice quidvis. Ego me majore religione, quam quisquam fuit ullius voti, obstrictum puto. Videbis etiam Trebonianos: etsi absunt domini. Sed, ut ad te heri scripsi, considerabis etiam de Tusculano; ne æstas effluat: quod certe non est committendum.

EPISTOLA XLIV.

CICERO ATTICO S.

Et Hirtium aliquid ad te συμπαθῶς de me scripsisse facile patior (fecit enim humane); et te ejus epistolam ad me non misisse, multo facilius: tu enim etiam humanius. Illius librum, quem ad me misit de Catone, propterea volo divulgari a tuis, ut ex istorum vituperatione sit illius major laudatio. Quod per Mustellam agis, habes hominem valde idoneum, meique sane studiosum jam inde a Pontiano. Perfice igitur aliquid. Quid autem aliud, nisi ut aditus sit emtori? quod per quemvis heredem potest effici. Sed Mustellam id perfecturum, si rogaris, puto. Mihi vero et locum, quem opto, ad id, quod volumus, dederis, et præterea ἐγγήραμα. Nam illa Silii et Drusi non satis οἰκοδεσποτικὰ mihi videntur. Quid enim sedere totos dies in villa ista? Igitur malim primum Othonis, deinde Clodiæ. Si nihil fiet, aut Druso ludus est suggerendus, aut utendum Tusculano. Quod domi te inclusisti, ratione fecisti. Sed, quæso, confice, et te vacuum redde nobis. Ego hinc, ut scripsi antea, postridie id. Lanuvium, deinde

vœu dans les formes. Voyez aussi les jardins de Trébonius, quoique ceux à qui ils appartiennent ne soient pas à Rome. Enfin, comme je vous l'ai écrit hier, songez encore à Tusculum; car il ne faut pas laisser passer l'été sans exécuter ce projet.

LETTRE XLIV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Antium, juin 708.

Je trouve fort bon qu'Hirtius vous ait marqué la part qu'il prend à ma douleur, sans m'en rien dire dans sa lettre [153]; et vous avez encore mieux fait de ne me point envoyer celle qu'il vous a écrite. Je veux que vos gens répandent l'écrit qu'il a fait sur Caton, parce que je trouve que c'est un honneur pour lui d'être blâmé par les partisans de César. Vous faites bien de vous servir de Mustella; il peut nous être utile, et il m'est fort attaché depuis l'affaire de Pontianus [154]. Tâchez donc de faire quelque chose; il ne s'agit que de rendre cette vente libre [155], et il suffit pour cela de gagner quelqu'un des héritiers; Mustella se rendrait, je crois, à votre prière. Par là vous me feriez avoir un lieu qui convient à mon projet, et de plus une retraite agréable pour ma vieillesse. Les jardins de Silius ni ceux de Drusus ne sont pas propres à occuper le maître de la maison : qu'y faire toute la journée? J'aimerais donc mieux ceux qu'Othon veut avoir, et ensuite ceux de Clodia. Si nous ne pouvons réussir, ou il faut se servir de quelque adresse auprès de Drusus, ou il faut bâtir à Tusculum. Vous avez bien fait de vous renfermer chez vous; mais réglez au plus tôt vos affaires, pour que nous puissions vous retrou-

postridie in Tusculano. Contudi enim animum, et fortasse vici, si modo permansero. Scies igitur fortasse cras, summum perendie. Sed quid est, quæso? Philotimus [1] nec Carteiæ Pompeium teneri (qua de re litterarum ad Clodium Patavinum missarum exemplum mihi Oppius et Balbus miserant, se id factum arbitrari), bellumque narrat reliquum satis magnum. Solet omnino esse [2] Fulviniaster. Sed tamen, si quid habes. Volo etiam de naufragio Caniniano scire, quid sit.

EPISTOLA XLV.

CICERO ATTICO S.

Ego hic duo magna συντάγματα absolvi. Nullo enim alio modo a miseria quasi aberrare possum. Tu mihi, etiamsi nihil erit, quod scribas, quod fore ita video; tamen id ipsum scribas velim, te nihil habuisse, quod scriberes, dummodo ne his verbis. De Attica, optime. Ἀκηδία tua me movet: etsi scribis nihil esse. In Tusculano eo commodius ero, quod et crebrius tuas litteras accipiam, et te ipsum nonnunquam videbo. Nam ceteroqui ἀνεκτότερα erant Asturæ: [3] nec hæc, quæ refricant, hic me magis angunt. Etsi tamen, ubicumque

[1] Nec arctim P. t. — [2] *Melius forte*, Fulviaster. *Gronovius conjiciebat legendum* ψευδομάρτυρ. — [3] *Grævius emendat*, nunc hæc, quæ refricant, hic me magis angent.

ver libre. Je partirai d'ici le 14 pour Lanuvium, comme je vous l'ai déjà mandé; et le lendemain j'irai à Tusculum; car j'ai travaillé à me faire violence pour sortir de ma solitude, et je crois avoir réussi, pourvu que cela dure. Vous le pourrez savoir demain ou après demain au plus tard. Mais qu'est-ce que ceci? Balbus et Oppius m'avaient envoyé la copie d'une lettre, où l'on mandait à Clodius de Padoue que Pompée était assiégé dans Cartéia [156], et Philotimus dit que cela n'est pas vrai, et qu'il s'en faut bien que la guerre soit finie; mais c'est un second Fulvius [157]. Mandez-moi ce qu'on en dit, et si l'on sait quelque chose de certain sur le naufrage de Caninius.

LETTRE XLV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Antium, mai 708.

J'ai achevé ici deux grands traités *; c'est le seul moyen que j'aie trouvé pour étourdir ma douleur. Quand il n'y aurait rien de nouveau, comme je le crois, écrivez-moi toujours que vous n'avez rien à me mander; mais dites-le-moi en d'autres termes. Je suis ravi qu'Attica se porte mieux; la langueur où vous êtes [158] m'inquiète, quoique vous m'assuriez que ce n'est rien. Je serai mieux à Tusculum, parce que je recevrai plus souvent de vos lettres, et que je vous verrai quelquefois; à cela près, Astura me convenait mieux. Les objets qui renouvellent ma douleur [159] me tourmentent moins ici; ou plutôt, quelque part que j'aille, elle me suivra. C'était sur ce que vous m'aviez mandé de César, que je l'appelais votre voisin [160]. J'aime mieux le voir dans le temple de Quirinus que

* Les livres *de Finibus* et les *Académiques*.

sum, illa sunt mecum. De Cæsare vicino scripseram ad te, quia cognoram ex tuis litteris. Eum σύνναον Quirino malo, quam Saluti. Tu vero, pervulga Hirtium. Id enim ipsum putaram, quod scribis; ut, quum ingenium amici nostri probaretur, ὑπόθεσις vituperandi Catonis irrideretur.

EPISTOLA XLVI.

CICERO ATTICO S.

Vincam, opinor, animum, et Lanuvio pergam in Tusculanum. Aut enim mihi in perpetuum fundo illo carendum est (nam dolor idem manebit, tantum mediocrius); aut nescio quid intersit, utrum illuc nunc veniam, an ad decem annos. Neque enim ista major admonitio, quam quibus assidue conficior, et dies, et noctes. Quid ergo? inquies: nihil litteræ? In hac quidem re, vereor ne etiam contra: nam essem fortasse durior: [1] isto enim animo nihil agreste, nihil inhumanum est.

EPISTOLA XLVII.

CICERO ATTICO S.

[2] Tu igitur, ut scripsisti; nec id incommodo tuo. Vel binæ enim poterunt litteræ; occurram etiam, si necesse erit: ergo id quidem, ut pote-

[1] *Vett. libri*, exsto; *unde al.*, ξίστῳ, *ut Bosius; al.*, exculto, *quod magis placet.* — [2] *Junius e mss. Palat. judicat hæc verba, usque ad* De Mustella, ut scribis, *aptari debere superiori epistolæ.*

dans celui de la déesse *Salus*. Faites répandre l'écrit d'Hirtius; je pense comme vous, que, malgré l'estime qu'on a pour le talent de notre ami, on regardera comme un dessein ridicule de vouloir décrier Caton.

LETTRE XLVI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Antium, juin 708.

Je crois que je prendrai enfin sur moi d'aller de Lanuvium à Tusculum. Il faut m'y résoudre une fois; car ma douleur peut bien diminuer; mais si je voulais attendre qu'elle fût entièrement passée, je ne reverrais jamais cette terre; et il importe peu que j'y aille aujourd'hui, ou dans dix ans: ces lieux ne me rappelleront pas des idées plus tristes que celles dont je suis occupé nuit et jour. Quoi donc! me direz-vous, vos études ne vous servent de rien? Je crains le contraire; car les lettres adoucissent l'âme, et lui ôtent cette dureté qui la fortifierait contre la douleur.

LETTRE XLVII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 708.

Venez, comme vous me le dites, mais sans vous déranger. Deux lettres suffiraient pour m'informer de tout, et j'irais même à Rome s'il le fallait: voyez ce qui vous conviendra le mieux. Vous parlerez à Mustella comme vous me le promettez, quoique j'aie peu d'espérance [161], et que je songe plutôt aux jardins de Clodia; mais pour acheter les uns ou les autres, il faut

ris. De Mustella, ut scribis : etsi magnum opus est. Eo magis delabor ad Clodiam. Quanquam in utroque Faberianum nomen explorandum est : de quo, nihil nocuerit, si aliquid cum Balbo eris locutus; et quidem, ut res est, emere nos velle, nec posse sine isto nomine, nec audere [1] incerta. Sed quando Clodia Romæ futura est, et quia tanti rem æstimas, eo prorsus specto : non quin illud malim; sed et magna res est, et difficile certamen cum cupido, cum locuplete, cum herede : etsi de cupiditate nemini concedam; ceteris rebus inferiores sumus. Sed hæc coram. Hirtii librum, ut facis, divulga. De Philotimo, idem et ego arbitrabar. Domum tuam pluris video futuram vicino Cæsare. Tabellarium meum hodie exspectamus : nos de Pilia et Attica certiores faciet.

EPISTOLA XLVIII.

CICERO ATTICO S.

Domi te libenter esse, facile credo. Sed velim scire, quid tibi restet, aut jamne confeceris. Ego te in Tusculano exspecto, eoque magis, quod Tironi statim te venturum scripsisti, et addidisti, te putare opus esse. Sentiebam omnino, quantum mihi præsens prodesses; sed multo magis post discessum tuum sentio. Quamobrem, ut ante ad te scripsi, aut ego ad te totus, aut tu ad me, quod licebit.

[1] *Sic ed. pr. Victorii; postrema*, re incerta. *Al. legunt* incerto, *scilicet* nomine.

que je sois payé de Fabérius. Il ne serait pas mal que vous en parlassiez à Balbus; vous lui direz la chose comme elle est, que je veux acheter ces jardins, que je ne le puis sans être payé de cette dette, et que je n'ose rien faire sans garantie. Mais puisque Clodia sera bientôt à Rome, et que vous êtes pour cette acquisition, je me tourne entièrement de ce côté. J'aimerais mieux l'autre; mais c'est une grande affaire que de l'emporter sur un concurrent qui en a fort envie, qui est riche et héritier. Sur l'envie, je ne le céderais à personne; mais sur tout le reste, la partie n'est pas égale : nous en parlerons ensemble. Continuez de faire répandre l'écrit d'Hirtius. Quant à la nouvelle de Philotimus [162], je pensais comme vous. Je ne doute point que le voisinage de César [163] n'augmente le prix de votre maison. J'attends aujourd'hui l'exprès que je vous ai envoyé; il m'apprendra des nouvelles de Pilia et d'Attica.

LETTRE XLVIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 708.

Je crois sans peine que vous vous trouvez très bien de vous enfermer chez vous; mais je voudrais savoir si vos comptes sont avancés, ou si vous avez fini. Je vous attends à Tusculum, surtout depuis que vous avez écrit à Tiron que vous y viendriez incessamment, et que cela était même nécessaire. Quand je vous possédais, je sentais combien vous m'étiez utile; mais je le sens encore mieux depuis que je ne vous ai plus. Je vous l'ai dit, il faut que je sois toujours auprès de vous, ou que vous veniez quelquefois me trouver.

EPISTOLA XLIX.

CICERO ATTICO S.

Heri, non multo post, quam tu a me discessisti, puto, quidam urbani, ut videbantur, ad me mandata et litteras attulerunt a C. Mario, C. F., C. N.; multis verbis agere mecum per cognationem, quæ mihi secum esset, per eum Marium, quem scripsissem, per eloquentiam L. Crassi, avi sui, ut se defenderem; causamque suam mihi perscripsit. Rescripsi, patrono illi nihil opus esse, quoniam Cæsaris, propinqui ejus, omnis potestas esset, viri optimi, et hominis liberalissimi; me tamen ei fauturum. O tempora! fore, quum dubitet Curtius consulatum petere? Sed hæc hactenus. De Tirone, mihi curæ est. Sed jam sciam, quid agat. Heri enim misi, qui videret : cui etiam ad te litteras dedi. Epistolam ad Cæsarem tibi misi. Horti quam in diem proscripti sint, velim ad me scribas.

EPISTOLA L.

CICERO ATTICO S.

Ut me levarat tuus adventus, sic discessus afflixit. Quare quum poteris, id est, quum Sexti auctioni operam dederis, revises nos. Vel unus dies mihi erit utilis; quid dicam, gratus? Ipse

LETTRE XLIX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 708.

Hier, un peu après que vous m'eûtes quitté, quelques gens qui avaient l'air de gens d'importance [164], me vinrent trouver de la part de C. Marius, fils de Caïus, petit-fils de Caïus [165], et m'apportèrent une lettre, où il me prie et me conjure par les liens du sang qui nous unissent, par mon poème de Marius [166], par l'éloquence de L. Crassus son aïeul, de plaider pour lui, et il m'explique son affaire. Je lui ai fait réponse qu'il n'avait pas besoin d'avocat, puisque César son parent, qui est si bon et si généreux, avait tout pouvoir; que cependant je lui rendrais service. Quel temps! Qui aurait cru qu'un jour Curtius [167] oserait penser au consulat? Voilà tout ce que j'ai à vous dire. J'ai soin de Tiron: je saurai bientôt comment il se porte; j'ai envoyé à Rome pour cela, et je vous ai écrit par la même voie. Je vous ai envoyé la lettre que j'écris à César. Mandez-moi quand se fera la vente de ces jardins.

LETTRE L.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 708.

Autant votre arrivée m'avait charmé, autant votre départ m'afflige. Revenez donc le plus tôt que vous pourrez, c'est-à-dire dès que vous aurez veillé à cette vente de Péducéus. Un seul jour passé avez vous me sera fort utile; pour agréable, cela va sans dire. J'irais

Romam venirem, ut una essemus, si satis consilium quadam de re haberem.

EPISTOLA LI.

CICERO ATTICO S.

Tironem habeo citius, quam verebar. Venit etiam Nicias; et Valerium hodie audiebam esse venturum. Quamvis multi sint, magis tamen ero solus, quam si unus esses. Sed exspecto te, a Peducæo utique. Tu autem significas aliquid etiam ante. Verum id quidem, ut poteris. De Virgilio, ut scribis. Hoc tamen velim scire, quando auctio. Epistolam ad Cæsarem mitti, video tibi placere. Quid quæris? mihi quoque [1] hoc idem maxime placuit, et eo magis, quod nihil est in ea, nisi optimi civis; sed ita optimi, ut tempora, quibus parere omnes πολιτικοὶ præcipiunt. Sed scis, ita nobis esse visum, ut isti ante legerent. Tu igitur id curabis. Sed, nisi plane iis intelliges placere, mittenda non est. Id autem utrum illi sentiant, anne simulent, tu intelliges. Mihi simulatio pro repudiatione fuerit. Τοῦτο δὲ [2] μηκώσῃ. De Cærellia quid tibi placeret, Tiro mihi narravit: debere, non esse dignitatis meæ; perscriptionem tibi placere; « hoc metuere, alterum in metu non po-

[1] *Olim deerat* hoc. — [2] *Olim legebatur* γνώσῃ. *Victorius e meliore cod. eruit* μηκώσῃ, *de quo verbo Index Græco-latinus consulatur. Ernest. in textu retinuit conjecturam Bosii, dudum a Grutero admissam. Sed si verum esset* μυῖα, *Schütz malit* μυῖαν ὥς, *cum respectu ad Iliad.*, IV, 130. *Hæc nimis intricata.*

à Rome pour être plus à portée de vous, si j'avais pris mon parti sur une certaine affaire.

LETTRE LI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 708.

TIRON est venu ici plus tôt que je n'avais espéré. Nicias* y est aussi, et l'on m'a mandé que Valérius** viendrait aujourd'hui; mais, avec tout ce monde, je serai plus seul que si je n'avais que vous. Je vous attends lorsque vous aurez fait cette vente de Péducéus [168]. Vous me dites que vous pourriez bien venir auparavant [169]; ce sera à votre commodité. Vous parlerez à Virgilius [170] comme vous me le promettez; mandez-moi toujours quand se fera la vente de ces jardins. Vous voulez donc que cette lettre à César lui soit remise? Eh bien! c'était mon avis, d'autant plus qu'on y voit partout le bon citoyen, mais le bon citoyen qui cède à la force des circonstances, comme tous les écrivains politiques le recommandent. Mais nous sommes convenus qu'il fallait d'abord la faire lire aux amis de César; vous vous en chargerez. Si vous n'êtes pas bien sûr qu'ils en soient contents, il ne faut pas l'envoyer; vous verrez bien s'ils l'approuvent, ou s'ils n'en font que semblant: la moindre hésitation sera pour moi décisive; je m'en rapporte à vous. Tiron m'a dit sur l'affaire de Cérellia [171], que vous pensiez qu'il n'était point de ma dignité d'avoir des dettes; que je pouvais lui donner une assignation sur un banquier [172]: *pourquoi craindre l'un, si je ne crains pas l'autre* [173]? Mais nous parlerons de tout

* Le grammairien. — ** Le jurisconsulte.

nere. » Sed et hæc, et multa alia coram. Sustinenda tamen, si tibi videbitur, solutio est nominis Cærelliani, dum et de Metone, et de Faberio sciamus.

EPISTOLA LII.

CICERO ATTICO S.

L. Tullium Montanum nosti, qui cum Cicerone profectus est. Ab ejus sororis viro litteras accepi, Montanum Planco debere, quod præs pro Flaminio sit, HS xxv; de ea re nescio quid te a Montano rogatum. Sane velim, sive Plancus est rogandus, sive qua re potes illum juvare, juves: pertinet ad nostrum officium. Si res tibi forte notior est, quam mihi; aut si Plancum rogandum putas: scribas ad me velim; ut, quid rei sit, et quid rogandum, sciam. De epistola ad Cæsarem quid egeris, exspecto. De Silio, non ita sane laboro. Tu mi aut Scapulanos, aut Clodianos efficias, necesse est. Sed nescio quid videris dubitare de Clodia; utrum, quando [1] veniat, an sintne venales? Sed quid est, quod audio, Spintherem fecisse divortium? De lingua latina securi es animi, dices, qui talia conscribis. Ἀπόγραφα sunt; minore labore fiunt: verba tantum affero; quibus abundo.

[1] *Aldus edidit* veneant, *quod et Gruterus post Bosium servavit. Sed verum est* veniat.

ceci. Je voudrais pourtant, si vous le jugiez à propos, attendre pour payer Cérellia, que je sache si je serai payé de Méton [174] et de Fabérius.

LETTRE LII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 708.

Vous connaissez L. Tullius Montanus qui est allé à Athènes avec mon fils. J'ai reçu une lettre du mari de sa sœur, qui me dit que Montanus est débiteur de Plancus, parce qu'il a été caution de Flaminius pour vingt-cinq mille sesterces, et que Montanus vous a prié de lui rendre quelque service dans cette affaire. Je vous prie, soit qu'il faille parler à Plancus, ou faire quelque autre chose pour Montanus, de le servir; c'est un devoir pour moi [175]. Si vous savez mieux cette affaire que je ne la sais, et si vous croyez que je doive m'adresser à Plancus, dites-moi de quoi il s'agit, et ce qu'il faut demander. Où en est la lettre à César? Je me soucie peu des jardins de Silius; mais il faut que vous me fassiez avoir ceux de Scapula, ou ceux de Clodia. Il me paraît que vous ne savez pas au juste quand elle viendra à Rome, et si elle veut vendre ses jardins. Mais qu'est-ce que j'apprends? Spinther a répudié sa femme [176]. Vous me trouverez sans doute bien hardi d'oser traiter en latin les matières sur lesquelles je travaille [177]; mais je ne fais que des copies [178], cela est plus aisé : je ne fournis que les mots, et c'est de quoi je ne manque pas.

EPISTOLA LIII.

CICERO ATTICO S.

Ego, etsi nihil habeo, quod ad te scribam, scribo tamen, quia tecum loqui videor. Hic nobiscum sunt Nicias et Valerius. Hodie tuas litteras exspectabamus matutinas. Erunt fortasse alteræ pomeridianæ, nisi te Epiroticæ litteræ impedient : quas ego non interpello. Misi ad te epistolas ad Marcianum et ad Montanum. Eas in eumdem fasciculum velim addas, nisi forte jam dedisti.

LETTRE LIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 708.

Quoique je n'aie rien à vous mander, je ne laisse pas de vous écrire; c'est m'entretenir avec vous. Nicias et Valérius sont ici. Nous attendons aujourd'hui la lettre que vous m'aurez écrite le matin, et vous m'en écrirez peut-être une autre l'après-midi, à moins que vous ne soyez occupé à vos lettres d'Épire, que je ne voudrais pas vous faire quitter. Je vous envoie des lettres pour Marcianus et pour Montanus; vous les mettrez dans votre paquet, s'il n'est pas encore parti.

NOTES

SUR

LE DOUZIÈME LIVRE.

La dernière lettre du Livre précédent (la vingt-deuxième dans l'ordre des éditions, la vingt-cinquième dans l'ordre chronologique) est de la fin d'août, ou du commencement de septembre. César arriva peu de temps après en Italie, et Cicéron alla avec lui à Rome. César partit à la fin de décembre pour passer en Afrique. Les cinq premières lettres de ce Livre ont été écrites pendant la guerre qu'il y fit contre les restes du parti de Pompée. La première n'a été écrite que vers le mois de mars ou d'avril : ce qu'on peut conjecturer de ce que dit Cicéron, que se chauffer alors le matin, cela sentait le vieillard, et aussi parce qu'Atticus n'aurait pas envoyé, dans le fort de l'hiver, à la campagne, sa fille qui avait été malade. Cette observation est de Manuce.

1. — LETTRE I. *Anagni*, capitale des peuples nommés *Herniques*; elle a conservé son nom, et elle est à douze lieues de Rome dans l'état de l'Église.

2. — *Quid garriat*. *Garrire* se dit proprement des oiseaux, et convient fort au babil de cette enfant qui était fort spirituelle.

3. — *Igniculum matutinum*, subaud. γεροντικόν. Il faudrait avoir la lettre d'Atticus pour être sûr ici du véritable sens. Celui que j'ai donné à cet endroit, avec la plupart des commentateurs, est du moins très naturel, et se lie très bien avec ce qui suit.

4. — IV *kal. Axio dederam*, supp. *diem*, comme dans la lettre suivante, *diem Tyrannioni constituemus*. Cicéron avait donc pris jour avec Axius, apparemment pour souper chez lui.

5. — Je lis ici avec les anciennes éditions, v *kal.* Manuce a corrigé II *kal.*, afin, dit-il, que les jours se suivent : le 27, chez Axius, le 28, chez Atticus, et le 29, chez son frère. Mais il n'a pas pris garde que Cicéron disant qu'il irait chez son frère le jour qu'il arriverait, il a dû y aller avant que d'aller chez Axius et chez Atticus. De plus, il dit au commencement de cette lettre, qu'il arriverait le 26 : il alla donc le 26 chez son frère, et non pas le 29. L'autorité d'un des manuscrits de Bosius n'est pas si forte que cette preuve. Corradus voudrait qu'au commencement de cette lettre on lût II *kal.* au lieu de v *kal.* Mais Cicéron, s'il n'était arrivé que le 29, aurait-il pu aller le 27 chez Axius, et le 28 chez Atticus? Le même Corradus croit qu'après *dederam*, on pourrait sous-entendre *litteras*; mais ce sens n'est pas soutenable. Comment Cicéron aurait-il écrit à son frère le jour de son arrivée, *quo die venissem?* De plus, cette lettre est du 23 ou du 24. Il n'aurait donc pu écrire ces prétendues lettres des 27, 28 et 29 que le mois précédent; et il dit au commencement de celle-ci, qu'il n'y avait qu'onze jours qu'il avait quitté Atticus. Sans doute ces petits détails ne méritaient pas une si longue remarque : mais dans les endroits où je ne suis pas de même avis que les habiles commentateurs, je me crois obligé à en rendre compte, et à faire voir que dans les plus petites choses je ne me détermine pas à l'aventure, et sans avoir bien pesé toutes les différentes raisons.

6. — LETTRE II. *Hic rumores tamen.* Ce *tamen* peut avoir rapport à ce qu'Atticus avait écrit à Cicéron, qu'il n'y avait rien de nouveau; ou bien à ce que Cicéron ajoute, que ce *sont des bruits vagues et sans auteur.* Ces mots signifient donc : il est bien vrai qu'il court ici un bruit, etc., mais ce sont des bruits vagues. On ne laisse pas de trouver des exemples de lettres qui commencent par *tamen*, sans que cette particule soit alors *adversative*, pour me servir des termes de la grammaire. Ainsi, *Ep. fam.*, IX, 19, *Tamen a malitia non discedis*, vous êtes donc toujours malin.

7. — Statius Murcus, lieutenant de César. La nouvelle de sa mort se trouva fausse, car il servit contre

les fils de Pompée dans la guerre d'Espagne. Il fut préteur en 708, et l'année suivante gouverneur de Syrie. Après la mort de César, il se joignit à Cassius, qui lui donna le commandement de sa flotte; et après la bataille de Philippes, il passa en Sicile, où Sextus Pompée, à qui il devint suspect, le fit mourir. César, *Guerre Civile*, III, 15; Velléius, II, 77; Dion, XLVIII; Appien, *Guerres Civiles*, V, etc.

8. — Asinius, plus connu sous le nom de Pollion, était d'une famille obscure, et s'éleva par la faveur de César, à qui il fut toujours fort attaché. Il avait été tribun l'année précédente, et fut consul sept ans après. Il eut depuis l'honneur du triomphe pour avoir pris Salone. Il était gouverneur de l'Espagne *ultérieure*, lorsque César fut tué. Il y combattit avec désavantage contre le second fils de Pompée, et se joignit à Lépidus et à Antoine après la bataille de Modène. Pollion se rendit fort célèbre par son esprit et ses différents talents. Il était orateur, poète, historien. Il fit des tragédies qui ne sont pas venues jusqu'à nous. Si l'on en juge par toutes les autres tragédies des auteurs latins, on peut plus aisément se consoler de cette perte, que de celle de son histoire des guerres civiles de son temps, où souvent il n'était pas d'accord avec César. Il prétendait que les *Mémoires* de César n'étaient ni exacts ni fidèles; qu'il avait écrit trop légèrement, sur la foi d'autrui, toutes les affaires où il n'était pas en personne; et que dans les autres, il avait souvent écrit contre la vérité, ou à dessein, ou parce que sa mémoire l'avait trompé. *Pollio Asinius parum diligenter, parumque integra veritate compositos putat, quum Cæsar pleraque, et quæ per alios erant gesta, temere crediderit, et quæ per se, vel consulto, vel etiam memoria lapsus, perperam ediderit.* (Suéton., *Jul.*, 56.) Voilà une accusation bien hardie; et quoiqu'on sache d'ailleurs que Pollion outrait la critique, cela ne laisse pas d'être de quelque poids dans la bouche d'un homme qui avait toujours été attaché à César. Il paraît même que ceux qui ont écrit depuis César l'histoire des Guerres Civiles de Rome, n'ont pas regardé ses *Mémoires* comme entièrement sûrs, puisqu'ils

s'en sont souvent écartés. Mais il serait curieux de voir en détail tous les endroits où Pollion, auteur contemporain, trouvait peu d'exactitude ou peu de sincérité. Il n'est pas extraordinaire de voir des auteurs de différents partis ne pas convenir sur les mêmes faits; mais que ceux qui avaient les mêmes intérêts, et qui ont vécu en même temps, conviennent si peu, rien ne confirme mieux l'incertitude de l'histoire. Nous avons quelques lettres de Pollion dans le dixième Livre des *Familières*. Il écrit à Cicéron, comme s'il avait été de ses amis; mais après sa mort, il se déchaîna fort contre lui, et n'oublia rien pour diminuer la réputation que son éloquence lui avait acquise, ce qui ne servit qu'à faire voir la jalousie du critique. C'est ce même Pollion qui prétendait que le style de Tite Live se sentait de son pays, et qu'on voyait bien qu'il était né à Padoue; ce que les plus fins critiques de ces derniers temps n'y pourraient pas reconnaître, et ce qui fait voir qu'on ne sait parfaitement que la langue de son pays. Pollion eut beaucoup de crédit sous Auguste. Horace et Virgile lui faisaient leur cour, et c'est surtout par ces deux grands poètes que son nom est passé à la postérité. Le premier lui adresse la première ode du second Livre, où il parle de son histoire et de ses tragédies; et Virgile, suivant quelques uns, composa pour la naissance du fils de Pollion, sa quatrième Églogue, où l'exagération poétique est poussée aussi loin qu'elle peut aller. Virgile promet de si grands biens à la terre par la naissance de ce fils, que plusieurs auteurs chrétiens ont cru qu'il avait copié les prétendues prophéties de la Sibylle sur la naissance du Messie. Mais il ne faut pas prendre si fort au sérieux les flatteries des poètes, ni leur demander un compte si exact de ce que la fougue poétique leur inspire. (*Porphyr. in od. Horat.* 1, *Lib.* I; *Vell. Paterc.*, II, *pass.*; *Senec.*, *Lib.* I, *Suas.*; *Quintil.*, I, 5; XII, 11, etc.)

9. — *Utique*, la ville la plus considérable de l'Afrique depuis la destruction de Carthage. Le parti de Pompée en était maître, et Caton y commandait.

10. — Après la bataille de Pharsale, Sext. Pompée

était passé en Espagne, et il en était parti depuis peu pour aller joindre Scipion en Afrique.

11. — *Iles Baléares*, dans la Méditerranée, vis-à-vis la côte de l'Espagne, à présent Majorque et Minorque.

12. — On retrouve Paciécus dans la dix-huitième lettre du sixième Livre des *Familières*, et dans l'Histoire de la Guerre Civile d'Espagne, chap. 3. Il était Espagnol; et si on lui donne, comme dans ce dernier ouvrage, le nom de *Julius Paciécus*, il est probable que c'était César qui l'avait fait chevalier romain; car les étrangers, à qui l'on accordait le droit de cité, prenaient le nom de famille de leur patron. D'autres pensent qu'il s'appelait *Junius*, et que c'est de lui que César veut parler dans la *Guerre des Gaules*, V, 27, et Hirtius ou Oppius dans la *Guerre d'Espagne*, chap. 16. J'écris ici *Paciæcus*, comme dans les Lettres familières, et non *Patietus*, *Patiecus*, *etc.*, comme la plupart des éditions. Les Pachéco d'Espagne prétendent, je crois, descendre de cette famille. J. V. L.

13. — *Préneste*, ville du Latium assez près de Tusculum, fameuse par ses *Sorts*, et par le temple de la Fortune : à présent Palestrine.

14. — Hirtius, comme on voit, ne suivit point César en Afrique : ainsi, si c'est lui qui a écrit l'histoire de cette guerre, il n'a pu en parler comme témoin oculaire, ce qui diminue beaucoup de son autorité.

15. — *Nonne βεβίωται* ? C'était un mot dont se servaient les épicuriens, pour marquer qu'il n'y avait que ceux qui se livraient au plaisir qui sussent jouir de la vie. Sénèque, *Ep.* 12, parle d'un épicurien qui, après avoir fait la débauche, se faisait porter dans sa chambre au milieu d'une troupe d'autres débauchés, qui chantaient ce mot : *sic in cubiculum ferebatur a cœna, ut inter plausus exoletorum hoc ad symphoniam caneretur, βεβίωται, βεβίωται.* Cicéron dit quelque part, *quando vivemus ?* quand jouirons-nous de la vie ? et nous disons à peu près dans le même sens, *ce n'est pas vivre que cela ;* comme les Grecs disaient ἀβίωτος βίος.

16. — Cicéron plaisante ici sur ce qu'Atticus était épicurien plutôt en spéculation que dans la pratique,

et sur ce qu'au lieu de passer la vie dans les plaisirs, il était tout occupé de ses affaires. Cicéron l'exhorte à agir conséquemment, et à jouir de la volupté, puisqu'il croyait que c'était le souverain bien. *Utatur suis bonis oportet; et fruatur, qui beatus futurus est.* (*de Nat. deor.*, I, 37.)

17. — Tyrannion devait leur lire un ouvrage qu'il avait composé, comme on le verra dans la sixième lettre de ce Livre. Nous avons parlé de Tyrannion dans les remarques sur la quatrième lettre du quatrième Livre.

18. — LETTRE III. Les Canaries furent nommées les îles Fortunées, ou les îles des Bienheureux, à cause de leur fertilité, et des autres merveilles qu'on en contait (*Strabon*, III; *Plin.*, VI, 32). Les anciens n'en ont eu qu'une connaissance fort confuse, et mêlée de beaucoup de fables; ce qui faisait croire à bien des gens qu'elles étaient imaginaires. Ce fut un Français nommé Béthencourt qui s'y établit le premier, l'an de J. C. 1402.

19. — Apparemment que Cicéron n'avait pas encore lu cette Histoire. Il n'en eut pas si bonne opinion après l'avoir lue. Il dit ailleurs (*de Leg.*, I, 2), que cet auteur était étranger dans l'histoire, *exsulem in historia*. Aussi n'est-il connu que par Cicéron.

20. — C'est-à-dire de quelqu'un de ceux que César avait bannis, ou qui étaient morts les armes à la main contre lui, et dont il avait confisqué les biens que l'on vendait à l'encan. De cette manière, Cicéron se serait payé par ses mains sur le prix du bien qu'il aurait acheté.

21. — C'était une chose très odieuse, surtout pour ceux qui avaient été du parti des vaincus, que d'acheter le bien des proscrits. D'ailleurs, si César venait à mourir, ou qu'il y eût quelque révolution dans la république, on devait bien s'attendre que ceux qui étaient bannis, et les enfants de ceux qui étaient morts, rentreraient dans leurs biens. Ainsi cette sorte d'acquisition ne pouvait être ni honorable ni sûre.

22. — Il n'y avait que des créatures de César qui achetassent ces biens des proscrits, et il n'était pas aisé alors de se faire payer de gens qui étaient soutenus par celui qui avait un pouvoir absolu.

23. — A la lettre, *quand viendra cette année de Méton?* Astronome athénien qui inventa le cycle de dix-neuf ans, au bout desquels la lune et le soleil se retrouvent au même point, du moins à ce que croyaient les anciens; mais les modernes, plus exacts, ont reconnu qu'il y avait une différence d'une heure 27 minutes et 32 secondes. Ce cycle de dix-neuf ans, c'est ce qu'on appelle, dans notre calendrier, le nombre d'or. Du nom de l'inventeur de ce cycle, vint l'expression proverbiale, *Metonis annus*, pour marquer un long espace de temps. Comme cette expression n'a point passé dans notre langue, j'en ai substitué une autre qui fait le même sens, et qui est fondée sur ce que les Grecs ne comptaient point par kalendes. Suétone remarque qu'Auguste se servait souvent de cette expression (*Aug.*, c. 87).

Non annus longior ille est,
Attica quem docti collegit cura Metonis. Auson.

24. — *Semisse* se peut prendre ici, ou pour la somme, ou pour l'intérêt à *demi* pour cent par mois. Comme Cicéron parle ici des différents partis qu'il avait à prendre pour être payé, le premier sens paraît le meilleur; et c'est celui qu'ont suivi les plus habiles commentateurs.

25. — LETTRE IV. C'est-à-dire, je passerai ici agréablement un jour de plus, à présent que je ne suis plus en peine de votre santé. Cela a rapport à ce que dit Cicéron deux lignes plus bas, *addam igitur, ut censes, unum diem*; puisque vous vous portez mieux, je passerai ici un jour de plus.

26. — Ἐνερευθέστερον, à la lettre, *un peu plus rouge qu'à l'ordinaire*, comme on l'est lorsqu'on a une émotion qui approche de la fièvre.

27. — Tout le monde sait que Caton, ayant appris que Scipion avait été entièrement défait par César, aima mieux se donner la mort que de survivre à la liberté de Rome.

28. — Balbus, Oppius, et plusieurs autres des principaux amis de César.

29. — Quelques commentateurs ont cru que Cicéron

voulait parler de César sous le nom d'*Alédius*, et ils vont chercher dans le grec la signification de ce nom énigmatique ; mais outre que leurs conjectures sont fort tirées, elles sont entièrement inutiles. *Alédius* était un nom romain qu'on trouve dans Tacite, dans Juvénal, et dans les vingt-quatrième et vingt-septième lettres de ce Livre. Ce qui prouve décisivement que César et Alédius étaient deux personnes différentes, c'est que dans ces deux lettres, Cicéron parle d'Alédius comme étant à Rome, pendant que César était en Espagne. — On trouve dans Tacite, *Annal.*, I, 10, *Q. Tedius*, que les uns changent en *Vedius*, les autres en *Atedius* ou *Asellius*. On voit donc que cette autorité est bien faible. Aux anciennes conjectures, on peut ajouter celle de Tunstall qui, dans sa lettre à Middleton, page 160, d'après quelques manuscrits où l'on trouve *Alledius*, suppose que Cicéron veut désigner énigmatiquement *Balbus*, comme s'il eût dit *Arredius* (*qui non διαῤῥήδην loquitur*). Ainsi, *Ep. fam.*, II, 10, *Hillo, balbus enim sum*, au lieu de *Hirro*. L'idée est ingénieuse; mais elle est encore plus invraisemblable. S'il fallait faire un choix, j'avoue qu'à l'exemple des anciens éditeurs, je préfèrerais *Atedius*, nom propre qu'on trouve souvent dans Stace, qui célèbre plusieurs fois dans le second Livre de ses *Sylves* le nom de son ami *Atédius Mélior*. C'est ici le nom d'un des favoris de César. J. V. L.

30. — LETTRE V. *Quintus pater quartum, vel potius millesimum nihil sapit.* On voit bien que *quartum* est ici un nombre déterminé pour un indéterminé. Virgile dit, *o terque quaterque beati*, ce que nous exprimons en français par *heureux mille fois*, parce que *mille* est pour nous un nombre indéfini, au lieu que *quatre* ne l'est point dans notre langue. Il semble que Cicéron fasse ici allusion à cet endroit d'Ennius cité par Aulu-Gelle, X, 1, *Quintus pater quartum fit consul.*

31. — Nous avons déjà dit ailleurs que la fête des Lupercales se célébrait en l'honneur du dieu Pan : elle venait des Arcadiens, et elle avait été apportée par Evandre en Italie. Il n'y avait eu, depuis la fondation de Rome, que deux troupes de Luperques, nommés *Fa-*

biani et *Quintiliani*. On venait d'en ajouter une troisième en l'honneur de César; elle s'appela *Luperci Julii*. Tout le monde s'empressait d'être de cette troupe; et Antoine étant consul deux ans après, n'eut point de honte de paraître à leur tête. Mais Cicéron croyait, avec raison, que lui et son frère ayant toujours été attachés à Pompée, il n'était pas honorable pour eux qu'ils parussent approuver cette basse flatterie, et qu'on vît parmi les Luperques, son neveu avec Statius, affranchi et favori de son frère, et Philotimus affranchi de Térentia. Je ne parle point ici en détail des cérémonies qu'on observait à la fête des Lupercales, parce que cela ne servirait de rien pour l'intelligence de cet endroit.

32. — Cicéron veut dire que c'est une grande folie à lui de se chagriner si fort des sottises que faisait son frère; et c'est pour cela qu'il dit, quelques lignes plus bas, *sed ipse viderit*, c'est son affaire.

33. — Ἔρανον signifie proprement l'écot que l'on paye pour un repas, et en général ce que chacun donne pour sa part dans quelque dépense que ce soit. Atticus avait écrit à Cicéron que son neveu lui avait demandé de l'argent pour les frais de cette fête, auxquels contribuaient tous les Luperques.

34. — Il paraît qu'Atticus, en mandant à Cicéron qu'apparemment son frère et son neveu croyaient qu'il avait des sources inépuisables, avait fait allusion à cet endroit de la première ode de Pindare, où, en parlant de la fontaine d'Aréthuse, il l'appelle ἄμπνευμα σεμνὸν Ἀλφεοῦ, *respirationem sacram Alphei*, parce qu'on croyait que la fontaine d'Aréthuse était formée par les eaux du fleuve Alphée, qui passaient par-dessous la mer, de Grèce en Sicile. Cicéron suit la même allusion. La fontaine de Pirène était auprès de Corinthe.

35. — L'éloge de Caton que Cicéron avait fait depuis peu, et contre lequel César fit depuis un *Anti-Caton*. On voit qu'il s'était écoulé quelque temps entre cette lettre et la précédente, où Cicéron se défendait de faire cet éloge.

36. — C'est un trait de satire contre quelque auteur obscur du temps de Cicéron. Comme il était apparem-

ment le seul qui fût content de ses ouvrages, *il* n'est pas surprenant qu'ils ne soient pas venus jusqu'à nous. On trouve un Bassus dans la vingtième lettre du Livre VII des *Familières*. Aulu-Gelle cite aussi un auteur de ce nom. Nous avons quelques fragments d'un poète nommé Césius Bassus, et d'un grammairien nommé aussi Bassus. Mais on ne sait point si aucun de ceux-là est celui dont Cicéron parle ici avec mépris.

37. — *Ego nihil novi*, supp. *habeo*, *quod scribam;* je n'ai point de nouvelles instructions à vous donner sur cette affaire. Manuce veut que ces mots signifient, *je n'entends rien à cela;* mais cela ne peut s'accorder avec ce que Cicéron dit dans la même lettre, *ea, quæ bene nossem de auro;* et dans la suivante, *ego ista novi.* Il est vrai que dans cette dernière lettre, Manuce lit *non novi;* mais c'est contre l'autorité des manuscrits.

38. — Cicéron voulait changer contre de l'or, de la vaisselle d'argent, et tout l'argent non fabriqué qu'il avait. Il voulait avoir de l'or, afin que s'il arrivait quelque nouvelle révolution dans la république il pût mettre quelque chose à couvert, et ne se pas trouver dans le même embarras où il avait été pendant la guerre de Pompée. C'est ce que veulent dire ces mots, *et omnia nunc undique contrahenda*. Célius était un banquier, aussi-bien que Pison et Aulus. Lorsqu'il est parlé d'eux dans les lettres suivantes, il s'agit toujours de la même affaire.

39. — Atticus était très savant dans l'histoire, et il avait fait une histoire chronologique des magistrats romains, où il faisait entrer la généalogie des plus grandes maisons de Rome. Il fit même en particulier l'histoire généalogique de quelques familles. Cicéron, qui n'était pas si savant que lui dans ce genre d'érudition, le consultait sur tous ses doutes. Il travaillait alors aux Livres *de Finibus*, où il voulait parler de Tubulus, qui fut accusé d'avoir vendu la justice à deniers comptant pendant qu'il était préteur. Il en parle dans cet ouvrage, II, 16; IV, 28; V, 22. Ce fut Scévola qui, étant tribun, porta cette affaire devant le peuple, et c'est pour cela que Cicéron demande sous quels consuls Scévola

avait été tribun. Il l'appelle le grand-pontife, pour le distinguer d'un autre Scévola qui vivait à peu près dans le même temps, et qui fut augure. Nous avons parlé de l'un et de l'autre dans les remarques sur le cinquième Livre.

40. — Serv. Galba, pendant qu'il commandait en Espagne, avait fait mourir des Lusitaniens contre la foi des traités. Cicéron en parle au chap. 23 de son *Brutus*, qu'il venait d'achever, mais qu'il ne voulait point rendre public qu'il n'eût auparavant consulté Atticus sur plusieurs points d'histoire. Comme je ne m'attache qu'à faire connaître ceux qui, pendant le temps de ces lettres, ont eu quelque part aux affaires, ou qui ont eu quelque relation particulière avec Cicéron, je ne dirai rien de tous ceux dont il parle ici, et dans quelques autres lettres, pour consulter Atticus sur des points d'histoire qui n'ont point de rapport avec celle de son temps.

41. — Cicéron s'apercevant que ces mots, *epitome Bruti Fanniana* sont équivoques, et qu'ils pourraient signifier l'Abrégé que Fannius a fait du Livre de Brutus, ajoute, *an Bruti epitome Fannianorum*, comme il dit dans la septième lettre du treizième Livre, *epitomen Bruti Cælianorum*. Brutus avait fait plusieurs abrégés pareils, apparemment pour son usage. Plutarque dit que la veille de la bataille de Pharsale, il travailla tout le jour à l'abrégé qu'il faisait de Polybe. — Il est probable que Cicéron s'occupait alors de revoir son *Brutus*, où il dit, en effet, au chap. 26, que Fannius l'historien était gendre de Lélius. (*Voyez* tome IV, page 260.) Sans doute l'autorité d'Atticus sur ce fait ne lui parut pas assez forte pour balancer celle de Fannius, de Brutus et d'Hortensius. Il lui dit, *hunc locum expedies*. On voit que les explications d'Atticus ne furent pas satisfaisantes, puisque le passage est resté tel que Cicéron l'avait écrit. J. V. L.

42. — Cicéron dit dans le même ouvrage, chap. 88, qu'Hortensius avait une mémoire prodigieuse, et c'est pour cela qu'il dit ici que son autorité était très forte dans ce qui regardait les faits.

43. — L'intérêt de l'argent se payait tous les mois,

aux kalendes et aux ides, c'est-à-dire au commencement et au milieu. Presque tous les commentateurs conviennent que par *Nicasionum*, il faut entendre ici ceux qui faisaient le métier de prêter à intérêt. Quelques uns corrigent ici le texte; mais on lit *Nicasionum* dans les meilleurs manuscrits. Pourquoi Cicéron appelle-t-il ainsi les usuriers? c'est ce qu'il n'est pas aisé de deviner. Il est sûr que *Nicasio* est un nom romain qui se trouve dans les *Verrines* de Cicéron, IV, 51, et dans un fragment d'une comédie d'Afranius. Nonnius cite aussi une comédie de Cécilius, intitulée *Nicasio*. Si nous savions quel personnage faisait ce Nicasion dans cette comédie, nous pourrions peut-être découvrir pourquoi Cicéron donne ce nom aux usuriers. Peut-être que Nicasion était un maître usurier, comme madame *la Ressource*, dans *le Joueur*; ou peut-être qu'il y avait à Rome quelque fameux usurier de ce nom; les conjectures seules sont ici permises. Mais, après tout, la signification étymologique de ce mot ne fait rien au sens, et on voit bien qu'il s'agit ici de dettes, par ce que Cicéron ajoute ensuite de ses comptes qu'il voulait régler. Ἀρχέτυπα signifie en cet endroit l'état que les usuriers tenaient du nom de leurs débiteurs, de la somme qu'ils avaient prêtée, du jour où l'intérêt avait commencé à courir.

44. — LETTRE VI. Hégésias, orateur athénien, qui, pour imiter Lysias, affectait un style trop coupé. *Saltat, incidens particulas* (Orat., c. 67). *Quid est tam fractum, tam minutum* (Brut., c. 83)? Apparemment qu'Atticus avait mandé à Cicéron, que Varron ne portait pas le même jugement que lui d'Hégésias. Cicéron ayant écrit le commencement de cette lettre d'une manière fort coupée, dit à Atticus : Puisque Varron aime si fort le style d'Hégésias, en voilà. Ce style coupé est bon dans les lettres; mais le style oratoire demande plus de nombre. Denys d'Halicarnasse est du même sentiment que Cicéron sur le style d'Hégésias, dont il parle avec beaucoup de mépris dans plusieurs endroits de ses Traités de Rhétorique.

45. — Comme, dans le gouvernement, on appelle populaires ceux qui cherchent à plaire au peuple en lui

marquant de l'affection, Cicéron appelle de même populaires ceux qui, dans la république des lettres, ne méprisent pas les ouvrages sur les plus petits sujets.

46. — Popma et Bosius croient que Cicéron appelle l'ouvrage de Tyrannion *acuta et gravis θεωρία*, parce qu'il y traitait de la prononciation et des accents. Il y a du moins beaucoup d'apparence que c'était un Traité sur la grammaire; car c'était le métier de Tyrannion.

47. — Cicéron, dans les expressions assez singulières de son texte, fait allusion à l'usage où étaient les Grecs et les Romains, de se promener tout nus au soleil par régime. Quelquefois ils se faisaient frotter d'huile auparavant, *uncto sole;* de là, dans Cicéron, *asso sole,* et dans Platon, ἡλίῳ καθαρῷ. Ils avaient des endroits destinés à cette sorte d'exercice, appelés *solaria* et *heliocamini.* Voy. Pline le jeune, *Epist.*, I, 17; III, 1; IV, 16; Perse, *Sat.* IV, 18:

Assiduo curata cuticula sole;

et Juvénal, XI, 203:

Nostra bibat vernum curata cuticula solem.

Pour entendre en quel sens se doit prendre ici cette métaphore, il faut faire attention à ce qui précède. Cicéron dit à Atticus: Quel usage pourrai-je faire de toutes ces remarques grammaticales de Tyrannion, dans mon Traité *de Finibus* auquel je travaille? Mais les questions que j'ai à vous faire par rapport à ce Traité, nous mèneraient trop loin. Quand nous serons ensemble, je vous ferai payer tout ce que je vous ai dit sur les *Orateurs illustres*, lorsque nous étions assis au soleil dans mon jardin, en tirant de vous des choses plus curieuses et plus utiles. Le Livre des *Orateurs illustres* est un dialogue entre Cicéron, Atticus et Brutus, qui étaient assis dans ce même endroit de son jardin dont il parle ici: *tum in pratulo propter Platonis statuam consedimus*, chap. 6, tome IV, page 208. Les commentateurs n'ont point entendu cet endroit. Ils croient que Cicéron veut dire: Lorsque j'irai chez vous, je ne me contenterai pas de me promener au soleil comme vous avez fait dans

mon jardin ; je vous demanderai à souper. Mais cela n'a aucun rapport avec ce qui précède. La particule conjonctive qui est avant *pro isto asso sole*, a un rapport visible avec *sed longa oratio est*. Apparemment qu'Atticus, en parlant à Cicéron de son *Brutus*, disait : Dans cet entretien que nous eûmes avec vous au beau soleil de votre jardin, et où vous nous apprîtes des choses si agréables ; et c'est sans doute ce qui a donné lieu à la métaphore dont Cicéron se sert ici. *Assus* signifie ce qui est seul, sans accompagnement, sans assaisonnement. *Assa vox*, une voix seule, sans instrument ; *assum vinum*, du vin sans mélange ; car les anciens parfumaient souvent et mixtionnaient leurs vins. On appelait *assa* les étuves où l'on se faisait suer sans se baigner, ni se faire frotter d'huile. On voit donc bien à présent ce que signifie ici *sol assus*, par opposition à *sol unctus et nitidus*, des choses simples et communes, pour des choses plus curieuses, plus recherchées et plus utiles.

48. — *Chreme, tantumne ab re tua est otii tibi*. C'est un endroit de l'*Heautontimorumenos* de Térence, I, 1, 23, où Ménédème dit à Chrémès : Quoi ! vous avez assez de temps de reste pour vous mêler des affaires d'autrui ? Cicéron, au lieu de *aliena ut cures*, dit, *ut etiam Oratorem legas?*

49. — Cicéron, dans son *Orateur*, chap. 9, avait rappelé comme étant d'Eupolis, poète comique, contemporain d'Aristophane, des vers qui sont du dernier. Cette faute fut corrigée exactement comme Cicéron le souhaitait ; du moins elle ne se trouve dans aucun des exemplaires qui sont venus jusqu'à nous. — On peut voir sur ces vers et sur cette correction, l'*Orateur*, note 34, tome V, page 219. J. V. L.

50. — Atticus avait présenté une requête à César pour les habitants de Buthrote, dont les terres avaient été confisquées, parce qu'ils avaient fait paraître trop d'ardeur pour le service de Pompée, pendant que la guerre était en Épire. Dans cette requête, il s'était servi du mot *quæso* d'une manière que César n'avait pas trouvée bien latine ; car il se piquait fort de purisme. Il avait fait deux Livres de remarques sur la langue latine, in-

titulés *de Analogia*, dont il nous reste plusieurs fragments cités par les anciens grammairiens. Cicéron parle en détail de cette affaire de la ville de Buthrote, dans les dernières lettres du seizième Livre.

51. — LETTRE VII. *Codicilli*, c'étaient des tablettes, ou petites planches de bois enduites de cire, sur lesquelles on écrivait avec un *stylet*. Les Romains s'en servaient lorsqu'ils voulaient écrire des lettres à table, comme ils faisaient souvent entre les deux services, au sénat, en chemin, dans leurs litières, au théâtre.

52. — Cicéron avait emmené son fils avec lui en Grèce, lorsqu'il alla joindre Pompée; et quoiqu'il fût alors très jeune, il ne laissa pas de se trouver à la bataille de Pharsale, où il combattit à la tête d'une troupe de cavalerie dont Pompée lui donna le commandement, et où il fit merveilles, à ce que dit Cicéron (*de Off.*, II, 13). Si ce jeune homme n'eut ni l'éloquence, ni les bonnes qualités de son père, il eut du moins sur lui l'avantage des talents militaires. Après la mort de César il servit avec distinction sous Brutus, et sous Sextus Pompée.

53. — Le neveu de Cicéron était déjà lié depuis longtemps avec Hirtius, qui avait beaucoup de crédit auprès de César; et nous avons vu qu'il avait fait sa cour à ce nouveau maître, en se faisant associer parmi ses Luperques.

LETTRE VIII. La lettre précédente est de la fin de 707, avant la guerre d'Espagne, et celle-ci n'est que du milieu de 708; car les élections se faisaient vers le mois de juillet. Ainsi, on ne peut pas douter qu'elle ne soit déplacée; car il y en a plusieurs après celle-ci qui ont été écrites après la guerre d'Espagne contre les fils de Pompée. Ce n'est pas la seule de ce Livre et du suivant qui soit dérangée; mais comme les lettres de ces deux Livres n'ont point de dates, et que Cicéron n'y parle ordinairement que d'affaires particulières, il n'est pas toujours facile de deviner dans quel ordre elles ont été écrites. On verra du moins que, depuis la lettre douzième de ce Livre jusqu'à la première du quatorzième, il n'y en a aucune qui ne soit de l'an 708.

54. — Il voulait envoyer son fils à Athènes pour y étudier sous les plus fameux philosophes et les plus habiles rhéteurs de ce temps-là. Ce fut pendant le séjour du jeune Marcus dans cette ville que son père lui adressa le Traité *des Devoirs*.

55. — Cicéron parle de ce premier paiement de la dot de sa fille, dans la dix-huitième lettre du sixième Livre des *Familières*, écrite quelque temps avant celle-ci : *Me Romæ omnino tenuit Tulliæ meæ partus. Sed, quum ea, quemadmodum spero, satis firma sit, teneor tamen, dum a Dolabellæ procuratoribus exigam primam pensionem.* On voit, par ce passage, que le divorce de Dolabella avec Tullia s'était fait tout nouvellement, puisqu'elle accoucha quelques mois après. Comme elle mourut d'une suite de couches, c'est sans doute ce qui a fait croire à Asconius et à Plutarque qu'elle n'avait point fait divorce avec Dolabella, chez qui ils disent l'un et l'autre qu'elle était morte. On peut néanmoins prouver aisément, par les lettres de Cicéron, et celles de ses amis, qu'elle fut répudiée. Outre ce que dit Cicéron du payement de la dot de sa fille, ce qui suppose la répudiation, Sulpicius, écrivant à Cicéron sur la mort de sa fille, parle assez clairement de ce divorce, et il n'y a qu'à lire la lettre que Cicéron écrivit à Dolabella peu de temps après la mort de sa fille, pour voir qu'il ne lui écrit point là-dessus comme à son gendre. Il y a beaucoup d'apparence que ce divorce fut fait de concert, et du consentement des deux parties; car Cicéron n'en fut pas moins bien depuis avec Dolabella, et il ne se déclara contre lui que depuis que Dolabella se fut lié avec Antoine contre Brutus et Cassius. On peut voir (*Ep. fam.*, Liv. IX) les lettres que Cicéron lui écrivit cette année et les suivantes.

56. — Manuce, et après lui Grévius, croient qu'il ne s'agit point ici de Dolabella, mais de César; et qu'il ne s'agit pas non plus d'argent dû à Cicéron, mais de celui qu'il devait. Il est vrai qu'avant que la guerre civile commençât, Cicéron devait quelque argent à César; mais il paraît qu'il pensait alors à le payer. *Il ne convient point*, dit-il, *que je sois débiteur d'un homme contre lequel je*

vais me déclarer. Et il y a beaucoup d'apparence qu'il le paya, puisqu'on voit, dans la troisième lettre de ce Livre, qu'au contraire César devait de l'argent à Cicéron; et ce qui est plus décisif, ce *primam pensionem* de cette lettre a rapport à ce que dit Cicéron en parlant de Dolabella, dans la lettre que nous avons citée dans la remarque précédente, *dum a Dolabellæ procuratoribus exigam primam pensionem*.

57. — Il y avait dans l'Espagne citérieure, sur le chemin de César pour repasser par les Gaules en Italie, un endroit nommé *Campus Fæniculariu*s, parce qu'il y avait de belles prairies. Cicéron demande donc si César demeurera en Espagne pour poursuivre Sext. Pompée, et s'il nommera les magistrats à son gré et militairement, ou bien s'il laissera la liberté des élections qui se font dans le Champ-de-Mars, et s'il viendra y présider. Si les élections sont libres, j'irai à Rome, ajoute-t-il, pour servir Céler, comme Pilia sa sœur et Attica sa nièce le souhaitent. Pendant le troisième et le quatrième consulat de César, il n'y eut point d'autres magistrats élus que les tribuns et les édiles du peuple. Lorsque César partit pour l'Espagne, il laissa le gouvernement de Rome à Lépidus, à qui il donna pour adjoints six *préfets*, qui tenaient la place de préteurs; mais après la guerre d'Espagne, il subrogea deux consuls à sa place pour le reste de l'année, et fit élire des questeurs et des préteurs. Le nombre des premiers fut augmenté jusqu'à quatorze. César en nomma la moitié, et laissa au peuple la liberté d'élire les autres. Céler demandait apparemment la préture; car il avait été questeur dès l'an 699. (Strabon, III; Dion, XLIII; Suétone, *Jul.*, *etc.*)

58. — LETTRE IX. L. Marcius Philippus, qui avait épousé une nièce de J. César. Comme Cicéron parle assez librement de ses importunités, il le désigne ici par le nom énigmatique de *fils d'Amyntas*, c'est-à-dire Philippe de Macédoine, père d'Alexandre. Cicéron était alors à sa maison auprès de Pouzzol, où il avait pour voisin Philippe, comme on le verra plus bas, XIII, 52; XIV, 10, 11, 12. J. V. L.

59. — LETTRE X. Athamas, esclave ou affranchi

d'Atticus, aussi-bien que Tisamène et Alexis. Nous avons déjà vu ailleurs combien les honnêtes gens, chez les Romains, avaient d'affection pour les esclaves en qui ils remarquaient de bonnes qualités, surtout pour ceux qui avaient l'esprit cultivé, et Atticus en avait beaucoup de cette espèce. *Voyez* I, 12, etc.

60. — LETTRE XI. Séius, ami commun d'Atticus et de Cicéron, qui en parle dans le second Livre *des Devoirs*, chap. 17.

61. — Cicéron cherche comment il pourra parler dans le sénat sans déplaire à César, mais aussi sans déshonorer son ancienne gloire. Il est certain que cette question valait la peine d'être examinée; mais peut-être ne fallait-il pas consulter Atticus. Il me semble qu'on pourrait attribuer les principales fautes de Cicéron, et surtout ses longues incertitudes dans des circonstances décisives, à l'extrême confiance qu'il accordait à un ami, dont la politique sans élévation et sans courage convenait mieux à un Épicurien, tout occupé de son repos et de sa fortune, qu'au premier des consulaires, nommé autrefois par Caton le Père de la patrie. J. V. L.

62. — Cicéron avait répudié Térentia, et l'on voit qu'il pensait à se remarier lorsqu'il écrivit cette lettre; elle appartient donc à l'année 707; car Cicéron épousa en secondes noces Publilia avant la mort de sa fille, et Tullia mourut au commencement de 708. Il paraît même par la quatorzième lettre du quatrième Livre des *Familières*, que Cicéron avait fait ce mariage avant que la guerre d'Afrique fût finie. On pourrait croire aussi qu'il ne s'agit point du mariage de Cicéron, mais de celui de quelque jeune homme dont il était tuteur, comme du fils de Caton, de celui de Lucullus, ou de celui de Triarius. Il était bien honorable pour César qu'on osât si tôt penser à épouser la fille de Pompée. Sans doute, quoiqu'il eût confisqué tous les biens de Pompée, il laissa à cette fille sa dot, en considération de Mucia sa mère, dont il avait été bien traité, ce qui avait obligé Pompée à la répudier, comme on a vu dans le prémier Livre de ces lettres.

63. — LETTRE XII. Je crois qu'il ne s'agit plus du

payement de la dot de Tullia, mais de l'affaire dont il est parlé dans la troisième lettre de ce Livre, et qui regardait César, dont Balbus faisait les affaires. *Regius* se prend souvent dans Cicéron en mauvaise part, ce qui est bien naturel à un aussi grand républicain que lui. Si l'on veut qu'il s'agisse ici de la dot de Tullia, *Balbi regia conditio est delegandi* signifiera, c'est une tyrannie de vouloir me donner un transport sur Balbus; parce que, dit Bosius, c'est un homme qui a tout pouvoir auprès de César, et qui me payera quand il voudra. Mais, après tout, je ne vois pas qu'il fût si fâcheux pour Cicéron qu'on lui donnât un transport sur Balbus, qui était de ses amis, et qui avait des biens immenses.

64. — Cette île est formée par le Fibrène, un peu avant qu'il se jette dans le Liris. La petite métairie du père de Cicéron était dans cette île, et c'était là qu'il était né. (*De Leg.*, II, 1.)

65. — Tullia venait de mourir à trente-deux ans. On verra dans les lettres suivantes, dont plusieurs paraissent avoir été écrites avant celle-ci, combien Cicéron fut sensible à cette perte. Tous les philosophes de Rome s'assemblèrent auprès de lui pour le consoler; mais les beaux lieux communs qu'ils lui débitèrent ne servirent qu'à aigrir sa douleur; il se retira à la campagne, et fut long-temps sans voir personne qu'Atticus. Dans les fragments qui nous restent de son Livre *de la Consolation*, il parle de cette apothéose de sa fille comme d'une chose sérieuse; il la justifie par l'exemple de la déification de Castor et de Pollux, de Bacchus et d'Hercule, et il prétend que sa fille ne méritait pas moins cet honneur qu'eux. *Si Cadmi, aut Amphitryonis progenies, aut Tyndari, in cœlum tollenda fama fuit; huic idem honos certe dicandus est. Quod quidem faciam, teque omnium optimam doctissimamque, approbantibus diis immortalibus ipsis, in eorum cœtu locatam, ad opinionem omnium mortalium consecrabo.* (*Fragm. Consol. ap. Lactant.*) Cicéron cherchait donc alors un endroit propre pour élever un *fanum* à sa fille, et il en parle sans cesse dans les lettres suivantes. On ne sait point s'il exécuta son dessein; il y revient souvent, mais ce n'est toujours qu'un projet; et

quoiqu'il parût avoir beaucoup d'ardeur pour l'exécuter, et qu'il eût déjà fait faire marché pour des colonnes de marbre, comme on perd tout d'un coup cette affaire de vue, et qu'on n'en trouve rien dans les ouvrages que Cicéron fit depuis, ni dans les historiens, il y a apparence qu'il ouvrit enfin les yeux, lorsque le temps eut diminué sa douleur, et qu'il reconnut que si on l'avait blâmé de s'y être trop abandonné, on le blâmerait encore davantage d'en laisser un monument public si extraordinaire, et qui jusqu'alors n'avait point eu d'exemple chez les Romains. — L'abbé Mongault a composé une dissertation spéciale sur le *fanum* de Tullia; elle se trouve dans le premier volume des *Mémoires* de l'Académie des Inscriptions. Il néglige ici d'y renvoyer, parce qu'il en a fondu la substance dans ses notes de ce Livre. Nous avons cru devoir cependant les comparer partout à la dissertation, et nous y avons corrigé ainsi quelques inexactitudes. L'auteur rassemble, dans son Mémoire, plusieurs inscriptions grecques et latines, extraites des recueils de Gruter, de Spon, de Reinésius, pour faire voir que les anciens, sur les pierres sépulcrales, donnaient aux morts les noms de *héros* et de *dieux*. Un fait si connu n'avait pas besoin de tant de preuves. J. V. L.

66. — Cicéron travaillait aux Livres *de Finibus*, où il examine en quoi consiste le souverain bien. Ces Livres sont en forme de dialogues, et Atticus avait proposé à Cicéron de faire expliquer le sentiment d'Épicure par quelque personne vivante; au lieu que Cicéron, dans ses premiers dialogues, comme dans ceux *de Oratore*, n'avait pris pour interlocuteurs que des personnes qui n'existaient plus.

67. — Bien des gens auraient voulu qu'il les eût fait entrer dans ses dialogues, et il ne pouvait contenter tout le monde. Il pouvait craindre aussi que ceux qu'il prendrait pour interlocuteurs ne lui reprochassent de ne pas faire assez valoir les raisons de leur secte; car il n'est que trop ordinaire aux auteurs de donner moins de force aux objections qu'aux réponses, et dans les dialogues philosophiques le sentiment de l'auteur est ordinairement le mieux défendu. On ne peut néanmoins faire ce

reproche à Cicéron : comme il était grand sceptique, *magnus opinator,* ainsi qu'il le dit lui-même, *Academ.,* II, 20, il fait valoir les sentiments opposés avec une égale force, et garde une exacte neutralité.

68. — Ce fut en effet le parti que prit enfin Cicéron dans ses livres *de Finibus*. Il fait expliquer le sentiment d'Épicure par L. Torquatus, celui des stoïciens par Caton, et celui de l'ancienne académie et des péripatéticiens par M. Pison, qui étaient tous morts; mais il a choisi des gens qui étaient morts depuis peu, et avec qui il avait vécu, afin de pouvoir lui-même tenir sa place dans ces dialogues.

69. — LETTRE XIII. Cratérus, fameux médecin de ce temps-là, dont parle Horace, *Sat.,* II, 3, 161; et Perse, III, 65. Porphyre, *de Abstinent.,* I, 17, parle aussi d'un médecin de ce nom : Κρατερῦ τῦ ἰατρῦ οἰκέτης ξένῳ περιπεσὼν νοσήματι, κ. τ. λ. On croit que c'est le même. J. V. L.

70. — Cicéron, après la mort de sa fille, passa un mois dans la maison qu'Atticus avait aux portes de Rome, où il reçut toutes les visites. C'est ce que signifie *ista celebritas,* tout le monde que j'étais obligé de voir; et c'est aussi pour cela qu'il ajoute, *te unum desidero,* de tout ce monde je ne regrette que vous.

71. — C'est apparemment celui dont Cicéron parle dans la sixième et dans la quatorzième *Philippique*. Il fut tribun l'année d'après la mort de César, et se déclara contre Antoine. Appien, Liv. III et IV, parle de deux Apuléius, qui furent proscrits par les triumvirs.

72. — Apuléius venait d'être fait augure, et tous les augures étaient obligés de se trouver au repas que leur nouveau collègue donnait à sa réception, à moins qu'ils ne fussent malades; et il fallait alors que trois témoins, ou plus, jurassent qu'ils étaient véritablement malades. Ces repas s'appelaient *aditiales* ou *adjiciales cœnæ*, et on en faisait de pareils à la consécration des pontifes. *Ut excuser morbi causa in dies singulos,* c'est-à-dire, qu'on atteste que ma santé ne me permet pas encore de me trouver au repas qu'Apuléius doit donner, et qu'on le fasse différer d'un jour à l'autre. Cela pourrait signi-

fier aussi, qu'on m'excuse à chaque fois qu'Apuléius donnera un repas; car des nouveaux augures en donnaient peut-être plusieurs.

73. — *Perpetuum morbum jurabo*, c'est-à-dire je jurerai que non seulement je ne puis me trouver au repas d'Apuléius, mais que mes infirmités ne me permettent plus de me trouver à ces sortes de repas. La maladie ou l'infirmité servait aussi d'excuse dans plusieurs autres occasions, et les jurisconsultes marquent les formalités qu'il fallait observer. *Jurare morbum* est une expression tirée des Grecs, chez qui on était aussi obligé de se purger par serment, lorsqu'on ne pouvait comparaître en jugement, ou se trouver aux assemblées; παραγραψάμενος ὑπώμοσε νόσον, *Pollux*, VIII. Dans Aristophane, ἐπωμνύμενον παύσω σε τῆς ἐκκλησίας.

74. — LETTRE XIV. C'est le sens qu'a certainement le mot *prædiator* dans le plaidoyer pour Balbus, chap. 20 : *Q. Scævola, quum de jure prædiatorio consuleretur, consultores suos nonnumquam ad Furium et Cascellium, prædiatores, rejiciebat.* Ainsi il vaut mieux s'en tenir à ce sens, que d'aller chercher, avec Saumaise, la signification de ce mot dans de vieilles gloses. Ce qu'il y a de bon, c'est que Saumaise, qui voit que ce passage ne s'accorde point avec son glossaire, aime mieux s'en tenir à l'autorité de ces vieilles gloses, ou du moins corrige de plein droit le texte de Cicéron, et retranche du Discours pour Balbus, ce *prædiatores*, quoiqu'il se trouve dans tous les manuscrits. Cicéron désigne ainsi cet Apuléius, pour le distinguer de l'augure, dont il parle dans la même lettre.

75. — Ce n'est pas que cet ouvrage fût écrit en forme de lettres, mais c'est que Cicéron y avait ramassé tout ce qu'on avait coutume de dire dans ces sortes de lettres aux personnes affligées. Nos lettres de consolation sont fort différentes de celles des anciens. Nous nous contentons de marquer à nos amis que nous prenons part à leur douleur, et nous ne croyons pas devoir les tenir longtemps sur des objets qui la renouvellent. Mais dans les lettres des anciens, on voit un grand appareil de raisonnements et de lieux communs. Nous avons parmi les

ouvrages de Cicéron un traité *de Consolatione;* mais il est supposé, et il ne nous reste que quelques fragments du véritable.

76. — C'est-à-dire ce fonds de gaîté et de plaisanterie, qui faisait tout l'agrément qu'on pouvait trouver dans ma conversation.

77. — LETTRE XVIII. Cicéron veut parler des auteurs qu'il avait lus pour composer son traité *de la Consolation.* Si nous avions cet ouvrage entier, nous y verrions sans doute les autorités sur lesquelles il s'appuyait; mais il nous en reste assez pour juger qu'il veut parler des philosophes qui croyaient que l'âme était immortelle, et qu'elle participait de la nature divine : d'où ils concluaient qu'on avait raison de rendre des honneurs divins à ceux qui pendant leur vie s'étaient distingués par leurs talents, par leur courage et par leur vertu. Comme Atticus était de la secte d'Épicure, ce ne pouvait être que par un excès de complaisance qu'il approuvât le dessein de son ami : des gens qui croyaient que tout finissait avec le corps, n'avaient garde d'approuver qu'on rendît un culte religieux à ceux qui n'étaient plus. Pour Cicéron, quoique, selon l'esprit sceptique de la philosophie des académiciens dont il faisait profession, il ne paraisse point avoir eu de sentiment fixe et assuré sur l'immortalité de l'âme (*Ea, quæ vis, ut potero, explicabo, nec tamen quasi Pythius Apollo, certa ut sint et fixa, quæ dixero.* Tuscul., I, 9), on voit néanmoins qu'il penchait fort de ce côté-là. Mais dans le livre *de la Consolation*, il n'en parlait plus comme d'une chose douteuse. Sa douleur était trop intéressée à regarder cette opinion comme certaine; il ne pouvait se résoudre à penser qu'il fût séparé pour toujours de sa chère Tullia. Il était dans cette disposition d'esprit, qu'il exprime dans le premier Livre des *Tusculanes*, chap. 11 : *Me vero delectat, idque primum ita esse velim; deinde, etiam si non sit, mihi tamen persuaderi velim.* Il suivait alors avec plaisir le sentiment de ces philosophes qui croyaient que ceux qui avaient mené dans ce monde une vie pure, et qui avaient cultivé les arts et les sciences, ne se dégageaient des liens du corps

que pour aller rejoindre les dieux auxquels l'homme était semblable par sa nature : *Castos autem, puros, integros, incorruptos, bonis etiam studiis atque artibus expolitos, levi quodam ac facili lapsu ad deos, id est, ad naturam sui similem pervolare.* Fragm. Consol. ap. Lact.

78. — Voilà un exemple de ce que dit le Sage, qu'une des premières causes de l'idolâtrie, a été la tendresse et la douleur des pères, qui, pour se consoler de la perte de leurs enfants, et triompher en quelque manière de la mort qui les leur avait ravis, leur ont donné une espèce d'immortalité en les faisant l'objet d'un culte religieux. Un père, dit le Sage, inconsolable de la mort de son fils, qui lui avait été enlevé par une mort prématurée, fit faire son image, et adora comme dieu, celui dont la mort prouvait assez qu'il n'avait été qu'un homme; il établit en son honneur des sacrifices, un culte religieux, et obligea aux mêmes devoirs tous ceux qui dépendaient de lui. *Acerbo enim luctu mœrens pater, cito sibi rapti filii fecit imaginem, et illum, qui tunc quasi homo mortuus fuerat, nunc tanquam deum colere cœpit, constituitque inter servos suos sacra et sacrificia; deinde interveniente tempore, invalescente iniqua consuetudine, hic error tanquam lex custoditus est.* (Sap., XIV, 15.) Diophane, Lacédémonien, dans ses livres d'*Antiquités*, donnait la même origine au culte rendu aux hommes après leur mort (*Fulgent. Mytholog., Lib.* I); et Cicéron suppose si bien que c'est la tendresse des pères pour leurs enfants qui a été la première cause de la superstition, que c'est dans ce sentiment même qu'il trouve l'étymologie de ce mot, *de Nat. deor.*, II, 28 : *qui totos dies precabantur et immolabant, ut sui sibi liberi superstites essent, superstitiosi sunt appellati.*

79. — On voit par cet endroit, que cette lettre a été écrite avant la précédente, où Cicéron dit que cette affaire était faite.

80. — Antoine était parti pour l'Espagne. Il n'alla que jusqu'à moitié chemin, et revint brusquement à Rome; ce qui donna fort à penser. On crut qu'il avait reçu quelque ordre de César, et ceux qui avaient suivi le parti de Pompée ne se croyaient pas encore tout-à-fait

en sûreté, quoique César eût fait paraître beaucoup de clémence jusqu'alors : c'est pour cela que Balbus et Oppius écrivirent à Cicéron la véritable raison du retour d'Antoine, comme on le verra dans les lettres suivantes.

81. — Antoine avait acheté la plus grande partie des biens de Pompée qui avaient été vendus à l'encan, et il s'était flatté que César n'exigerait point de lui le paiement; mais il se trompa. L. Plancus fut chargé de le faire payer, et il allait faire revendre ces biens qu'Antoine avait achetés; c'est ce qui l'obligea à revenir si brusquement. (*Philippic.*, II, 30, 31.)

82. — Je dis *signature*, pour parler à notre manière; car alors on ne signait point les actes, mais on y mettait son cachet.

83. — Térentia croyait que Cicéron avait fait un testament qui n'était pas avantageux à son petit-fils, parce qu'il n'avait appelé à la signature aucun des parents de Dolabella, père de cet enfant, et qu'il y avait appelé Publilius, frère de sa seconde femme.

84. — LETTRE XIX. Cicéron était alors à Astura, qui était sur une rivière du même nom, entre le promontoire d'Antium et celui de Circé, environ à cinq milles de l'un et à quinze milles de l'autre. Il y avait une espèce de port entre l'île et l'embouchure de cette rivière. Atticus avait proposé à son ami de bâtir dans cette île le *fanum* de Tullia.

85. — On peut voir dans les anciennes inscriptions sépulcrales, les précautions que l'on prenait pour que les tombeaux subsistassent dans les différents changements de propriétaires. Outre les imprécations que l'on faisait contre ceux qui osaient les violer, on attachait aux contraventions de fortes amendes, qui étaient autorisées par les lois. Souvent aussi l'on marquait que l'endroit où était le tombeau ne ferait point partie de l'héritage, c'est-à-dire que les héritiers n'en pourraient disposer. Cicéron pouvait prendre cette dernière précaution, et ordonner que l'endroit où serait bâti le *fanum* de sa fille, avec les terres voisines, destinées à son entretien, ne passeraient point à ses héritiers. Voici quelques unes de ces formules dont j'ai parlé : *Hi horti*,

ita ut optimi maximique sunt, cineribus serviant meis; nam curatores substituam, qui vescantur ex horum hortorum reditu, etc. (Inscript. Gruteri, pag. DCXXXVI, 12.) *Hoc monumentum exterum non sequitur.* (Gruter, pag. DXCIV, 4.) *Hoc monumentum heredes non sequitur.* (Passim in Inscript. Antiq.) On peut remarquer d'ailleurs sur ces mots, *quasi consecratum*, qu'il n'y avait de véritables temples que ceux qui étaient consacrés par les pontifes, et les pontifes ne consacraient que ceux qu'on élevait par autorité publique : ainsi le monument bâti par Cicéron n'aurait été un *fanum* que par le nom et par la ressemblance ; c'est pour cela qu'il dit *quasi consecratum*.

86. — Le marbre de Chio était un des plus beaux de la Grèce, et les ouvriers de cette île étaient très habiles. — On a vu dans la lettre précédente que l'architecte Cluatius avait déjà fait le plan du monument *en l'honneur* de Tullia, et ici nous voyons Cicéron prêt à faire marché pour des colonnes destinées à cet édifice religieux. Il paraît cependant, comme on l'a dit dans la note 65, que ce projet ne fut jamais exécuté. On ne trouve même dans l'antiquité aucune trace du tombeau de Tullia. Célius Rhodiginus n'en raconte pas moins (*Lect. antiq.*, III, 24) que, sous le pape Sixte IV, on trouva dans une tombe de la voie Appia un corps de femme dont les cheveux étaient tressés d'or ; qu'il avait été si bien embaumé, qu'il s'était conservé tout entier ; mais que trois jours après il se réduisit en poussière. Célius Rhodiginus parle de l'inscription, et il ne la cite pas ; il dit que cette découverte fut faite vis-à-vis le tombeau de Cicéron, et l'on n'a jamais entendu dire que Cicéron eût un tombeau sur la voie Appia. Un autre savant raconte aussi que, sous le pape Paul III, vers l'an 1540, on découvrit sur la même voie une tombe avec cette inscription, *Tulliolæ filiæ meæ*, et que la lampe sépulcrale, qui brûlait encore après plus de 1500 ans, s'éteignit aussitôt. Il faut ranger ces contes avec les prétendues découvertes du tombeau de Platon, de celui d'Ovide, et avec tant d'autres fables qui amusaient au milieu de leurs longs travaux les érudits du seizième siècle. J. V. L.

87. — ous avons déjà dit ailleurs que les juges ou jurés se tiraient au sort, et qu'on en prenait une partie parmi les sénateurs. Apparemment que Cicéron avait été tiré au sort pour être juge de quelque affaire; et comme il ne voulait point sortir de sa solitude, il avait prié Atticus de faire en sorte qu'on le dispensât d'aller à Rome. Je crois qu'il s'agissait d'une affaire de Silius, dont il est parlé dans la vingt-quatrième lettre de ce Livre, où Cicéron dit : *Je suis bien aise que Silius ait accommodé son affaire ; car j'aurais été fâché de lui manquer, et ce voyage m'effrayait.* Manuce veut que *de judicatu meo* signifie ici, *comme j'avais jugé qu'il fallait faire ;* mais *judicatus* signifie toujours l'office du juge, comme dans la première *Philippique*, chap. 8 : *Quid? isti ordini judicatus lege Julia, etiam ante Pompeia, Aurelia non patebat?* et Cicéron veut dire ici la même chose que ce qu'il dit dans la seizième lettre du treizième Livre : *Judiciali molestia ut caream, videbis.*

88. — LETTRE XXI. Brutus avait fait un éloge historique de Caton, frère de sa mère. L'empereur Auguste fit depuis une réponse à cet éloge, comme César en avait fait une au *Caton* de Cicéron. Atticus avait mandé à Brutus, qu'il n'avait pas parlé assez avantageusement de Cicéron à l'occasion de la conjuration de Catilina; et il l'avait prié d'ajouter quelque chose à ce qu'il en avait dit.

89. — Tous les consulaires avaient opiné à la mort; mais lorsque César, qui était désigné préteur, eut parlé, et eut proposé de condamner seulement les conjurés à une prison perpétuelle, la plupart se réduisirent à son avis, et entre autres Silanus, consul désigné, qui avait opiné le premier à la mort. Mais Caton parla ensuite avec tant de force, qu'il les fit revenir à leur premier avis; et c'est par là qu'il eut tout l'honneur de cette affaire. (Sallust., *Bell. Catil.;* Dion, XXXVII; Appien, *Civil.*, I; Plut., *Cat.;* Velléius, II, 35, *etc.*)

90. — Nous avons déjà dit ailleurs ce que c'était qu'opiner *per discessionem*. Voyez les notes sur la vingtième lettre du premier Livre, et sur la dix-neuvième lettre du même Livre.

91. — Salluste, qui n'aimait pas Cicéron, et qui, dans son Histoire de la conjuration de Catilina, paraît s'être appliqué à dissimuler la gloire du sauveur de Rome, ne lui donne qu'un seul éloge direct, et cet éloge est précisément celui qui déplaisait à Cicéron dans l'ouvrage de Brutus, *optimus consul*. Il dit, au chap. 44, « Belli*que* gravissumi invidiam *optumo consuli* imponeret. » Le président de Brosses traduit *ce zélé magistrat*; Dureau de Lamalle, *ce vertueux consul*. J'ai conservé l'expression littérale. Ceux qui connaissent les secrets de l'amour-propre devineront bien ce qu'elle pouvait avoir d'offensant pour Cicéron. J. V. L.

92. — C'est-à-dire, le dernier homme du monde. Il n'est pas surprenant qu'on ne sache rien de ce Ranius dont Cicéron parle avec tant de mépris; mais il est toujours sûr que Ranius était un nom romain que l'on trouve dans les anciennes inscriptions. Je ne conçois pas comment Bosius abandonne un sens si naturel, pour donner dans des conjectures ridicules, sur lesquelles il forme son texte: et je conçois encore moins comment Gruter a adopté tant de leçons de Bosius, qui ne sont appuyées sur aucun manuscrit. C'est nous donner pour le texte de Cicéron les imaginations d'un critique à la vérité fort subtil, et quelquefois heureux, mais souvent aussi très téméraire. Bosius lit, *etiam si ærario adnovitius esset*: quel latin pour Cicéron!

93. — Fabérius, débiteur de Cicéron, comme on le voit dans plusieurs lettres de ce Livre. *Voyez* la vingt-neuvième lettre.

94. — Quoiqu'il y ait ici dans quelques manuscrits *Drusa* ou *Druse*, on ne peut douter qu'il ne faille lire *Drusi*; car dans plusieurs des lettres suivantes, Cicéron parle de ces jardins de Drusus. C'est pour cela que je n'ai point suivi ici le texte de Grévius.

95. — Suivant la loi que César avait faite pendant son second consulat, pour donner aux débiteurs la facilité de s'acquitter, on estimait les biens sur le pied de ce qu'ils valaient avant la guerre civile.

96. — LETTRE XXIII. Cela a rapport à l'endroit de la vingt-unième lettre, où Cicéron dit, *Quand vous m'exhortez à reparaître au forum, etc.*



97. — Depuis que César était devenu le maître.

98. — Alédius, ami de César, qui avait dit à Atticus que Cicéron ferait plaisir à César de venir au sénat, afin qu'il parût qu'il approuvait tout ce qui s'y passait. *Voy.* lettre 4, note 29.

99. — Les Athéniens, qui avaient fait de grandes pertes pendant la guerre des Romains contre les derniers rois de Macédoine, se servirent d'un moyen assez extraordinaire pour s'en dédommager. Ils pillèrent Orope, ville de Béotie, qui était de leur dépendance depuis que Philippe, père d'Alexandre-le-Grand, la leur avait donnée. Les habitants de cette ville portèrent leurs plaintes à Rome, et le sénat renvoya l'affaire devant les Sicyoniens, pour estimer le dommage. Les Athéniens n'ayant point comparu, furent condamnés à payer à la ville d'Orope cinq cents talents; et ce fut pour faire modérer cette taxe, qu'ils envoyèrent à Rome Carnéade avec deux autres philosophes, sous le consulat de P. Scipion et de M. Marcellus, en 598. Carnéade était alors le chef de la secte des académiciens. Cicéron travaillait à ses *Académiques*, et il y parle de cette députation, II, 45. *Voyez* aussi Aulu-Gelle, VII, 14; XVII, 21; Macrobe, *Saturn.*, I, 5, etc.

100. — Ces trois philosophes qui étaient de trois sectes différentes, pour se faire connaître à Rome, où la philosophie des Grecs n'avait point encore passé, voulurent donner une idée de leurs talents. Carnéade fit d'abord un discours où il prouva que s'il n'y avait point de lois établies pour le bien de la société, il n'y aurait ni justice ni injustice; et ensuite, comme un bon sceptique, il prouva dans un autre discours la proposition contradictoire. Ce qui fit dire à Caton, qu'il fallait au plus tôt renvoyer des gens si dangereux, et qui mettaient en problème les vérités les plus constantes. (Plut., *Cat. cens.*; Quintil., V, 1; Plin., VII, 30.)

101. — A la lettre, *qui est-ce qui présidait alors aux jardins?* Épicure avait un jardin à Athènes, qu'il laissa à ses disciples qui s'y assemblaient. Les *jardins* marquent donc les épicuriens, comme l'*Académie* les disciples de Platon; le *Lycée* ceux d'Aristote; et le *Portique* ceux de Zénon.

102. — Apollodore, philosophe épicurien, avait écrit la vie de son maître, et des Annales, où il parlait de tous les anciens philosophes, et qui sont souvent citées par Diogène Laërce.

103. — Ce nom propre, *Gamala*, ne paraît pas romain; aussi y a-t-il beaucoup de variétés dans les manuscrits; mais cela est de peu d'importance. Il suffit de savoir que c'était la fille ou le fils d'Élius Ligus, ami de Cicéron, qui en parle dans la sixième lettre du quatorzième Livre.

104. — Cicéron dit dans la dix-huitième lettre de ce Livre, qu'il regardait le dessein qu'il avait formé de bâtir un *fanum* à sa fille, comme un vœu et un engagement sacrés.

105. — *Constitutum se cum eo habere*, supp. *diem*, comme dans la deuxième lettre de ce Livre, *diem Tyrannioni constituemus.*

106. — LETTRE XXIV. Le nom de *Publius* est ordinairement un prénom; mais il y a apparence que c'était le nom de famille de celui dont Cicéron parle ici, et qu'il appelle de même dans la vingt-huitième lettre de ce Livre. Appien ne lui donne point non plus d'autre nom. Après la mort de César, Publius suivit le parti de Brutus, et fut proscrit par les triumvirs; mais ayant fait depuis sa paix avec Auguste, il eut le courage de garder chez lui le portrait de Brutus, qu'il montra même à cet empereur lorsqu'il le vint voir. Auguste, bien loin de le trouver mauvais, en estima davantage Publius. Appien, *Civ.*, IV. — Dans cette lettre, et dans la vingt-huitième, nous lisons *Publilius*, et nous entendons le père ou le frère de Publilia, qui fut la seconde femme de Cicéron. Bosius, Gruter, Ernesti, etc. s'accordent à lire *Publilius*. Dans la lettre 32, où il faut sans contredit *Publilia* et *Publilio*, la plupart des manuscrits et des anciennes éditions donnent *Publia* et *Publio* : ces fautes sont très communes dans les noms propres, surtout quand la confusion est aussi facile. J. V. L.

107. — On voit bien que Cicéron parle du livre *de la Consolation*, où il avait ramassé plusieurs exemples de personnes illustres parmi les Romains, qui avaient

perdu leur fils ou leur fille, et qui avaient soutenu ce malheur avec fermeté.

108. — LETTRE XXV. Le projet de bâtir un *fanum* à sa fille dans ces jardins.

109. — Ἐγγήραμα, suppl. καλλίστην τὴν πολιτείαν. C'est ce que disait Caton le censeur, et il en donna un bel exemple; car il se mêla toujours du gouvernement jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Cicéron dit qu'il ne s'agit plus de cela, parce que sous un gouvernement despotique et arbitraire, comme était alors celui de Rome, il n'y a plus ni patrie, ni république. (Plut., *Caton le censeur*.

110. — LETTRE XXVI. Nicias, grammairien fameux de ce temps-là. (Voyez *Ep. ad Att.*, VII, 3; *Famil.*, IX, 10; et Suétone, *de Grammat.*)

111. — Il veut parler des différends qu'il avait avec Térentia. Il a déjà dit, en parlant de cette affaire dans la vingt-troisième lettre de ce Livre : *meque hac ad maximas ægritudines accessione nunc maxima libera.* Voyez aussi les lettres 18 et 21.

112. — LETTRE XXVII. Je lis ici avec Manuce, *ad aliam rem loci nihil, satis ad eam, quam quæro.* Pour se convaincre qu'on ne peut lire autrement, il n'y a qu'à comparer cet endroit avec un autre de la vingt-troisième lettre de ce Livre, où Cicéron, parlant de cette même maison de Cotta, dit, *Habet in Ostiensi Cotta celeberrimo loco, sed pusillum loci, ad hanc rem tamen plus etiam satis.*

113. — Brutus était alors gouverneur de la Gaule cisalpine, qui confinait avec l'Italie, et Pansa allait prendre sa place.

114. — LETTRE XXVIII. C'est-à-dire de faire voir qu'il n'avait point donné lieu à Térentia de se plaindre de lui, et que ce n'était pas sa faute si elle n'en usait pas bien à l'égard de son fils. Cicéron s'est expliqué plus clairement sur cette même affaire dans la dix-neuvième lettre de ce Livre, où il dit, *Vides, et officium agi meum quoddam, etc., meque id multo magis movet, quod mihi et sanctius, et antiquius.*

115. — *Mœror* et *dolor* sont souvent synonymes ; mais

lorsqu'ils ont un sens différent, comme dans cet endroit, *mœror* signifie cette douleur tendre qui se montre à l'extérieur, et qui se soulage par les larmes, *ægritudo flebilis*, comme Cicéron la définit, après les stoïciens; et *dolor*, une douleur dont on est pénétré, et qui, pour paraître moins, n'en est que plus vive, et fait plus d'impression, *ægritudo crucians* (*Tuscul.*, IV, 8).

116. — Triarius, un de ceux dont nous avons parlé sur la quatrième lettre du quatrième Livre. Il s'appelait Caïus Triarius, et son fils est un des interlocuteurs du premier Livre *de Finibus*.

117. — César, au commencement de son second consulat, voyant que la guerre civile avait mis les affaires dans un si grand désordre, que les débiteurs n'étaient pas en état de payer leurs créanciers, et que si on saisissait leurs biens, ils seraient vendus à fort vil prix, et ne suffiraient pas pour payer leurs dettes, ordonna que les créanciers seraient obligés de prendre en paiement des effets qui seraient estimés par des commissaires nommés pour cela, sur le pied que les biens valaient avant la guerre civile. Cette même loi portait encore, selon Suétone, qu'on précompterait aux créanciers ce qu'ils avaient touché d'intérêts depuis la guerre civile, ou que s'ils n'en avaient point touché, on ne les leur payerait pas. Je crois que c'est de ce second article de la loi de César, que Cicéron veut parler; car l'estimation n'a point ici de lieu, comme le veulent les commentateurs, puisqu'on voulait payer Castricius en argent. *Si Castricius pro mancipiis pecuniam accipere volet, eamque ei solvi, ut nunc solvitur.* Id est, *deducto e summa æris alieni, si quid usuræ nomine numeratum, aut præscriptum fuisset,* comme le dit Suétone. (*Voyez* César, *de Bell. civ.*, III; Dion, XLI; Appien, *Bell. civ.*, II, etc.)

118. — Les anciens disaient que l'équinoxe du printemps ouvrait les mers, et que celui de l'automne les fermait : ainsi cette lettre a été écrite à la fin de février ou au commencement de mars. Publius allait en Afrique, et on ne pouvait y aller de Rome que par mer. Mais Cicéron croyait que Publius irait d'abord en Sicile; et en ce cas, il pouvait, en attendant l'équinoxe,

aller à Rhégium, et de là passer en Sicile par le petit détroit qui la sépare de l'Italie, ce que l'on pouvait faire en toute saison. Cicéron veut donc dire, que puisque Publius attend l'équinoxe pour s'embarquer, c'est une marque qu'il ira tout droit en Afrique. — *Voyez* la note 106.

119. — Lentulus, fils de Tullia et de Cornélius Lentulus Dolabella. *Lentulus* était un surnom de la famille Cornélia, et Dolabella était un second surnom d'une des branches de cette famille. Plutarque et Asconius appellent le gendre de Cicéron *Lentulus ;* et là-dessus Bayle (*Diction.*, art. *Tullia*, note K) les a repris, comme s'ils n'avaient pas su que le gendre de Cicéron s'appelait Dolabella. Je m'étonne que Manuce, qui avait encore une plus grande connaissance de l'histoire romaine que ce critique, n'ait pas vu que ce *Lentulus* dont il est ici parlé, est le fils de Dolabella. Il imagine quelque autre Lentulus, dont Cicéron, dit-il, pouvait être tuteur; mais on n'avait pas besoin ici de deviner.

120. — LETTRE XXIX. Fabérius était domestique de César. Il est nommé dans Appien, *γραμματεὺς τοῦ Καίσαρος*, *scriba Cæsaris. Scriba* revient à peu près à notre *greffier*, quoique ce ne soit pas absolument la même chose. Comme Fabérius était absent, apparemment que Balbus et Oppius avaient soin de ses affaires; et il y a aussi apparence que Fabérius n'était débiteur de Cicéron, que parce que César avait donné à Cicéron un transport sur Fabérius. (Voy. *Epist.* 3 *h. Lib.*)

121. — Atticus avait mandé à Cicéron, pour l'engager à revenir à Rome, qu'il se souvînt de ce que disait Caton le censeur, qu'il était beau de vieillir en servant sa patrie, *καλλίστον ἐγγήραμα τὴν πολιτείαν*, par allusion à ce qu'un flatteur de Denys le tyran lui disait, pour l'empêcher de rendre la liberté aux Syracusains, que ce serait un bel ornement pour sa pompe funèbre que la royauté, *καλλίστον ἐντάφιον τὴν τυραννίδα*. Cicéron dit donc à Atticus, qu'il ne s'agit plus de se mêler du gouvernement, dans l'état où se trouvaient les affaires, et que les jardins qu'il voulait acheter pour y bâtir un *fanum* à sa fille, et pour y vivre avec ses amis, lui

tiendraient lieu de tout cela, et feraient la consolation de sa vieillesse. (Voy. *Epist.* 25 et 44 *h. Lib.*, et l'*Index* des mots grecs, au mot ἐντάφιον.)

122. — Lettre XXXII. Publilia seconde femme de Cicéron, qui la répudia, parce qu'il lui avait paru, dit Plutarque, qu'elle était bien aise de la mort de Tullia. Il ne l'avait pas encore répudiée dans le temps de cette lettre; mais de la manière dont il en use avec elle, on voit bien qu'il n'en était pas fort éloigné. Cette femme était jeune, belle et riche. Cicéron l'avait épousée pour réparer le désordre que sa première femme avait mis dans ses affaires pendant la guerre civile. Cette répudiation le rejetait dans un plus grand embarras, parce qu'il fallait lui rendre une dot considérable; mais Cicéron ne croyait pas pouvoir faire de trop grands sacrifices à sa chère Tullia.

123. — *Loqui retur* ne se trouve que dans un seul manuscrit. Voici comment Bosius l'explique : Publilia m'écrit si familièrement, qu'apparemment elle s'imagine parler à son frère Publilius. Mais cela ne s'accorde nullement avec les paroles suivantes, *orat multis et supplicibus verbis*, qui font voir que cette lettre n'était point écrite sur un ton de familiarité dont Cicéron pût se formaliser. On lit dans d'autres manuscrits *loqueretur*, et dans quelques éditions *loqui*, dans d'autres *locutam*; ce qui revient au sens que j'ai suivi.

124. — *Argilète*, quartier de Rome. *Voyez* les notes sur la quartorzième lettre du premier Livre.

125. — Il ne voulait point loger avec son père, apparemment à cause de sa belle-mère, que Cicéron n'avait point encore répudiée.

126. — Cicéron choisit ces trois jeunes gens, parce qu'ils étaient des plus grandes maisons de Rome. Le premier, de la famille Calpurnia; le second, de la famille Manlia; et le troisième, de la famille Valéria. Ainsi le jeune Cicéron devait être content de paraître à Athènes avec autant d'éclat que des gens qui portaient des noms si illustres.

127. — LETTRE XXXIII. *In ripa* ne peut s'entendre que du Tibre, Cicéron disant dans plusieurs de ces

lettres, qu'il voulait acheter des jardins auprès de Rome, de l'autre côté du Tibre.

128. — Les anciens ne croyaient pas qu'il ne fallût apprendre aux filles qu'à coudre et à filer. On mettait auprès d'elles des hommes sages et habiles pour former leur esprit; elles savaient alors parler d'autre chose que de leurs ajustements. Cicéron eut le plaisir de trouver dans sa fille de si belles dispositions à profiter de l'éducation qu'il lui donna, qu'elle devint très savante, *doctissimam*, Fragm. Consol.

129. — LETTRE XXXIV. *Voyez* les notes sur la deuxième lettre du quatrième Livre.

130. — *Ficuléa;* cette ville avait donné son nom à une voie qu'on appelait *via Ficulensis*, ou *Ficulnensis* (Tite Live, III, 52), et aussi *Nomentana*, parce qu'elle commençait à la porte *Nomentane*, à Rome, et conduisait à Nomentum : ces deux villes étaient dans le pays des Sabins. La première occupait, suivant quelques modernes, le lieu nommé aujourd'hui *Monte-Gentile*, au dixième mille de cette voie, et à moins de trois milles de Nomentum; on n'y trouve plus que des ruines. J. V. L.

131. — C'est-à-dire l'endroit où Cicéron voulait bâtir le *fanum* de sa fille.

132. — LETTRE XXXV. Cette loi somptuaire, faite depuis peu par César, réglait la dépense des tables, des équipages, des meubles, des habits, des bâtiments. César avait fort à cœur l'exécution de cette loi, comme on le peut voir dans Dion et dans Suétone, et comme on le verra dans la septième lettre du treizième Livre. La dépense que l'on permettait de faire aux tombeaux, était apparemment réglée suivant les conditions. Il paraît par les inscriptions sépulcrales, et par ce qui nous reste des tombeaux antiques, qu'ils étaient bâtis avec beaucoup de magnificence; ainsi il n'est pas surprenant que César ait fait entrer cet article dans sa loi somptuaire. Cette loi ne fut pas long-temps en vigueur; car les plus beaux tombeaux dont nous avons des restes, sont depuis Jules César. Je trouve dans une ancienne inscription un des moyens dont on se servait pour frauder cette loi: On

faisait bâtir un tombeau, où l'on ne faisait que la dépense que la loi permettait; et du reste de l'argent qu'on y aurait employé, on faisait construire quelque autre monument en l'honneur du défunt. Telle est la pyramide bâtie en l'honneur de C. Cestius, où l'on voit cette inscription (Gruter, page CLXXXV, 1; Reinesius, *Class.* 1, n° 73):

M. VALERIUS. MESSALLA. CORVINUS.
P. RUTILIUS. LUPUS. L. JUNIUS. SILANUS.
L. PONTIUS. MELA. D. MARIUS.
NIGER. HEREDES. C. CESTI. ET.
L. CESTIUS. QUA. EX. PARTE. AD.
EUM. FRATRIS. HEREDITAS.
M. AGRIPPÆ. MUNERE. PER
VENIT. EX. EA. PECUNIA. QUAM.
PRO. SUIS PARTIBUS. RECEPER.
EX. VENDITIONE. ATTALICOR.
QUÆ. EIS. PER. EDICTUM.
ÆDILIS. IN. SEPULCRUM.
C. CESTI. EX. TESTAMENTO.
EJUS. INFERRE. NON. LICUIT.

Cet édit des édiles dont il est parlé dans cette inscription, avait été fait en exécution de la loi somptuaire de César. Cicéron ne pouvait se servir du même moyen dont se servirent les héritiers de Cestius pour frauder la loi, parce qu'il ne voulait point faire bâtir de tombeau à sa fille; l'idée d'un tombeau ne s'accordant pas avec celle de l'apothéose, comme il le dit dans la lettre suivante.

133. — C'est que dans ces jardins au-delà du Tibre, où Cicéron voulait faire bâtir ce *fanum* à sa fille, il y avait beaucoup de tombeaux, et il était à craindre que ce monument, quelque nom que Cicéron lui donnât, ne fût aussi regardé comme un tombeau.

134. — LETTRE XXXVI. Cicéron veut dire que s'il bâtissait ce *temple* dans une de ses maisons de campagne, il était à craindre que les maîtres à qui elle passerait dans la suite des temps, ne trouvassent que ce monument les incommoderait en cas qu'il eussent envie de bâtir; au lieu qu'en le faisant construire en plaine cam-

pagne, cela n'était point à craindre. Les tombeaux des anciens étaient ordinairement dans la campagne et sur les grands chemins; et c'est pour cela que dans les inscriptions sépulcrales, on adresse souvent la parole aux voyageurs.

135. — Atticus avait alors auprès de Rome une de ces maisons qu'ils appelaient *horti* et *suburbana*, comme on le voit dans la lettre suivante. *Velim me certiorem facias, quam diu in suburbano sis futurus.*

136. — LETTRE XXXVII. Atticus avait mandé à Cicéron, qu'il n'approuvait pas qu'il achetât les jardins de Drusus, qui les voulait vendre trop cher, comme on verra dans la lettre suivante; c'est pour cela que Cicéron dit à Atticus : Je vous mettrai sans doute en colère, en vous parlant encore de ces jardins de Drusus. Je lis ensuite avec Grévius, *si ergo aliud non erit, mea erit culpa, nisi emero.* On pourrait encore lire, *si ergo aliud non erit, non mea erit culpa, si emero.* Si l'on n'en trouve point d'autres, ce ne sera point ma faute si j'achète ceux-ci, quoiqu'ils soient trop chers. Ou bien, *si ergo aliud non erit, non mea erit culpa, nisi emero?* avec interrogation : s'il ne s'en trouve pas d'autres, n'aurai-je pas tort de ne pas acheter ceux-ci? *Si ergo aliud erit*, qui est dans le texte, ne peut faire un bon sens; tous les critiques en conviennent.

137. — *Ne labar*, supp. *emendi cupiditate.* Voyez la trente-unième lettre de ce Livre, où Cicéron dit : *At tu concede mihi, quæso, ut eo animo sim, quo is debeat esse, qui emere cupiat; et tamen ita servio cupiditati, etc. Cupide emere*, signifie acheter trop cher, comme font ceux qui ont envie de quelque chose.

138. — *Dans l'Espagne citérieure.* C'est-à-dire dans la partie de l'Espagne la plus voisine des Gaules. Les Romains divisaient l'Espagne en *ultérieure* et *citérieure.* Cette lettre a été écrite depuis la bataille que César gagna en Espagne contre les restes du parti de Pompée. Sextus Pompée ne se trouva point à cette bataille; il était dans Cordoue, et il n'en sortit que lorsqu'il apprit la défaite de son frère, et que César marchait pour assiéger cette place. Cnéus Pompée se sauva après la bataille

à Cartéia, et s'embarqua; mais ayant été obligé de reprendre terre pour faire de l'eau dont ses vaisseaux manquaient, Didius, lieutenant de César, y vint mettre le feu. Cn. Pompée ayant été blessé à l'épaule et à la jambe, et ayant été abandonné de tous ses gens, se traîna dans une caverne, où il fut découvert; on lui coupa la tête, et on la porta à César. (*Lib. de Bell. Hisp.*, c. 39.)

139. — Caninius, un des lieutenants de César : il n'était pas vrai qu'il eût péri sur mer; car dans ce même temps César lui donna le commandement d'Hispalis, où il mit une garnison. (*Ibid.*, c. 35.)

140. — LETTRE XXXVIII. Son neveu, qui était alors en Espagne avec César. Les amis de Cicéron lui avaient mandé qu'il parlait mal de lui, comme on peut le voir dans la neuvième et la trente-huitième lettres du Livre suivant.

141. — *Balbus minor*. Cicéron le désigne toujours ainsi, pour le distinguer de son oncle, dont il est si souvent parlé dans ces lettres : le neveu fut l'année suivante questeur en Espagne. (*Epist fam.*, X, 32.)

142. — *Quanquam mihi quidem....* supp. *jam pridem ab illo cautum est*, quoique depuis long-temps je sache m'en défier. On a vu dans les Livres IX, X et XI, tout ce que Cicéron dit sur le caractère dangereux de son neveu.

143. — Apparemment que ces deux amis de Cicéron n'osaient lui parler des horribles soupçons que le monde, naturellement porté à penser le mal, avait eus sur ses sentiments à l'égard de sa fille, que bien des gens croyaient avoir été plus loin que l'amitié. Servius, sur ce vers du sixième Livre de l'*Énéide*,

Hic thalamum invasit natæ, vetitosque hymenæos,

dit que Donat croyait que Virgile avait eu en vue Cicéron, ce que Servius rejette comme une espèce de blasphème. L'auteur de l'invective attribuée à Salluste, c. 1, dit que Tullia était la rivale de sa mère, *Filia, matris pellex, tibi jucundior atque obsequentior, quam parenti par est*; et Dion, dans la réponse qu'il fait faire à la seconde *Philippique*,

par Calénus, accuse ouvertement Cicéron d'un commerce incestueux (*ὥστε μηδὲ τῶν συγγενεστάτων ἀπέχεσθαι.... καὶ τὴν θυγατέρα μοιχεύειν. Lib.* XLVI). Mais l'on sait combien il y a à rabattre de tout le mal que cet historien dit de Cicéron, dont l'endroit faible n'a jamais été du côté des mœurs. Il est vrai qu'il laissa voir, à l'égard de sa fille, des délicatesses de sentiment qui ont quelque rapport à ceux des amants les plus tendres, comme dans la quatorzième lettre de ce Livre, où il dit : *Je fais tout ce que je puis, non pour diminuer ma douleur, mais pour la laisser moins paraître; quelquefois je me crois obligé à cet effort, mais d'autres fois aussi je me le reproche comme une espèce de crime.* Après tout, il n'y a rien là qui passe les sentiments que la nature inspire à un père pour une fille d'un mérite distingué; et il n'y a rien en général qui approche plus de l'amour que la tendresse paternelle, parce que dans l'un et l'autre de ces sentiments, il y a un plus grand retour de vanité et d'amour-propre, qui ne se trouve jamais au même degré dans la simple amitié.

144. — Cicéron travaillait alors aux Livres *de Finibus* et aux *Académiques*.

145. — C'est-à-dire que celui des cohéritiers qui donnerait le plus des trois autres parties, aurait ces jardins; ce qui paraît clairement par ce qui suit, *Nihil est scilicet èmtori loci;* car dans une enchère ordinaire, tout acheteur aurait été bien reçu.

146. — Je lis ici *publicatus* avec les anciennes éditions et la plupart des commentateurs. Bosius a lu dans deux manuscrits *Publicianus*, et il l'explique *ad viam Publiciam,* dans la rue *Publicia;* mais il paraît bien clairement, par la plupart des lettres de ce Livre, que Cicéron ne voulait point élever ce monument dans Rome. Si l'on veut conserver *Publicianus,* il faut dire que cet endroit avait appartenu à un nommé *Publicius*, avant que d'être à Trébonius et à Cusinius.

147. — Κῦρος, δ, ε, c'est-à-dire les deux Traités d'Antisthène intitulés *Cyrus,* dont l'un est dans le quatrième volume de ses ouvrages, et l'autre dans le cinquième, comme on le voit par le catalogue que fait

Diogène Laërce des ouvrages de ce philosophe. Dans le premier Traité, il faisait voir, par l'exemple de Cyrus et d'Hercule, les avantages d'une vie laborieuse; et il parlait, dans le second, du gouvernement monarchique. Antisthène a été le chef de la secte cynique.

148. — LETTRE XL. Cicéron ayant fait un écrit intitulé *Laus Catonis*, ou *Cato*, César ne trouva point mauvais qu'il eût fait l'éloge d'un homme qui avait été son plus grand ennemi, et qui avait mieux aimé se donner la mort que de lui devoir la vie. César se contenta de répondre à cet éloge, par un autre écrit intitulé *Anti-Cato*. Il ne nous reste rien, ni de l'Éloge de Cicéron, ni de la satire de César. On trouve seulement quelques traits de cette satire dans la Vie que Plutarque a faite de Caton.

149. — Atticus voulait que Cicéron adressât à César une lettre où il lui donnât des conseils sur la manière dont on doit se conduire dans le gouvernement, semblable à celles de Théopompe et d'Aristote à Alexandre. Athénée cite l'écrit de Théopompe, sous le nom de *συμβουλαὶ*, Liv. VI; et sous celui de *Lettre*, Liv. XIII. Cicéron l'appelle *Suasiones*, ad Att., XIII, 28.

150. — *Quia discessus est*. On ne trouve point d'exemple de cette manière de parler, pour exprimer le temps où les sénateurs pouvaient s'absenter de Rome; et c'est pour cela que Grévius aime mieux lire ici avec un manuscrit, *discessimus*, ce qu'il explique par *libuit nobis discedere*. Mais je crois qu'il ne lui aurait pas été moins difficile de trouver des exemples pour appuyer une pareille interprétation. Ce qui m'empêche de la recevoir, ce sont les paroles qui suivent : *Ibi sum igitur, ubi is, qui optimas Baias habebat, quotannis hoc tempus consumere solebat*. Cela marque un temps où les sénateurs pouvaient s'absenter de Rome, ce qui n'est ici qu'un prétexte pour Cicéron. La véritable raison qui l'empêchait d'aller à Rome, c'était son affliction. Celui dont l'exemple lui sert à se justifier était sans doute un homme illustre; et il y a lieu de croire qu'il parle de Lucullus, qui avait à Baies une maison célèbre par ses beaux viviers.

151. — *Voyez* les notes sur la trente-huitième lettre de ce Livre.

152. — Lettre XLIII. Gronovius donne un autre sens à cet endroit, qui signifie, selon lui : Vous faites bien de ne point dire à ceux à qui vous parlez de ces jardins, que je les veux acheter pour y bâtir un *temple* à ma fille, et pour me consoler par là de la perte que j'ai faite. Mais ce qui suit, *quum id esset, mihi crede, perinde, ut existimare tu non posses*, se lie bien mieux avec le sens que nous avons suivi. Je crois qu'Atticus disait dans sa lettre *rectene sileo*, si vous faites bien de chercher une pareille consolation, je ne vous en dis rien; et que c'est là-dessus que Cicéron lui répond, *quod siles, recte, etc.* Le sens que Gronovius donne à cet endroit n'explique point ce *recte.*

153. — Lettre XLIV. J'ai ajouté ces derniers mots, *sans m'en rien dire dans sa lettre*, pour faire entendre la pensée de Cicéron. Probablement il avait mandé à Atticus qu'il était surpris qu'Hirtius, dans la lettre qu'il lui avait écrite, ne lui eût rien dit sur la mort de sa fille : et là-dessus Atticus avait écrit à Cicéron, qu'Hirtius ne lui en avait rien dit, dans la crainte de renouveler sa douleur; mais que dans la lettre qu'Hirtius avait écrite à Atticus, il lui en parlait d'une manière fort obligeante pour Cicéron.

154. — Cicéron avait apparemment plaidé pour ce Pontianus, qui était ou parent, ou ami particulier de Mustella.

155. — Nous avons vu, dans la trente-huitième lettre de ce Livre, que les héritiers de Scapula voulaient partager ses jardins en quatre parties, et y mettre l'enchère entre eux, ce qui excluait les acheteurs étrangers. Il fallait donc, pour que Cicéron les pût avoir, que quelqu'un des cohéritiers s'opposât à cette licitation, et demandât que tout le monde eût la liberté de mettre l'enchère, ou que quelqu'un des cohéritiers mît Cicéron à sa place. *Voyez* les notes sur les lettres 38 et 41.

156. — *Cartéia*, ville de la Bétique, que les uns placent à l'embouchure du fleuve Bétis, et d'autres à peu près où est à présent Gibraltar.

157. — *Solet omnino esse Fulviniaster.* Nous avons le commentaire de ce passage dans la neuvième lettre du dixième Livre, où Cicéron, parlant du même Philotimus, dit qu'il était fort sujet à faire des nouvelles avantageuses au parti de Pompée; *quam sæpe pro Pompeio mentientis!* Cicéron l'appelle *Fulviniaster*, ou plutôt *Fulviaster*, parce qu'il y avait alors quelque Fulvius, à l'exemple duquel Philotimus croyait et débitait toutes les nouvelles favorables au parti de Pompée. Appien (*G. civil.*, IV) parle d'un Fulvius qui était de ce parti, et qui fut proscrit par les triumvirs.

158. — Lettre XLV. Ἀκηδία signifie ici cette tristesse machinale, pour ainsi parler, qui ne vient point de chagrin, mais de quelque dérangement dans le sang et dans les humeurs.

159. — Il paraît, par la lettre suivante, que Tullia était morte dans la maison de Cicéron à *Tusculum*.

160. — Lorsqu'on eut appris à Rome la défaite des enfants de Pompée, on s'empressa de décerner de nouveaux honneurs à César, et la flatterie fut alors poussée jusqu'au dernier excès. Le sénat fit placer sa statue dans le temple de Romulus, avec cette inscription, *Deo invicto* (Dion, XLIII). La maison d'Atticus était sur le mont Quirinal, auprès du temple de Romulus; elle était aussi voisine du temple de la déesse *Salus* (*Epist.* 1, *Lib.* IV); et c'est là-dessus que Cicéron dit : Puisque César devait être votre voisin, j'aime mieux qu'on *l'ait* mis dans le temple de Quirinus que dans celui de la déesse *Salus*; c'est-à-dire, j'espère que le voisinage de Romulus sera pour lui de mauvais augure, et qu'il périra comme ce fondateur de Rome, dont les sénateurs se défirent, parce qu'il abusait de son autorité.

161. — Lettre XLVII. Cela est expliqué dans la quarante-quatrième lettre. *Voyez* la note 155.

162. — *Voyez* la fin de la quarante-quatrième lettre.

163. — *Voyez* les notes sur la quarante-cinquième lettre.

164. — Lettre XLIX. *Urbanus* a bien des sens différents en latin. Outre le sens propre, il se dit *des plaisants de profession*, et c'est le sens que Gronovius donne

à cet endroit; mais il ne paraît point y convenir, ces gens qui apportent à Cicéron la lettre du faux Marius, ne faisant point d'autre personnage que celui de messagers. *Urbani* signifie aussi *des gens du bel air*, tel qu'on le prend dans les capitales, des gens qui se piquent d'esprit et de belles manières. Cicéron s'en est servi en ce sens dans la quinzième lettre de ce Livre.

165. — *De C. Marius, fils de Caïus, petit-fils de Caïus.* C'est ainsi qu'on mettait le nom des citoyens romains dans les actes et dans les inscriptions, apparemment pour marquer qu'ils n'étaient ni affranchis ni fils d'affranchis; car les fils d'affranchis ne pouvaient avoir un grand-père qui eût un premier nom, *prænomen*, les esclaves n'ayant jamais qu'un nom. On remontait même quelquefois jusqu'au bisaïeul, comme on le voit dans quelques inscriptions. Le prétendu Marius dont il s'agit ici s'appelait Hérophilus, et était maréchal de son métier (*Val. Max.*, IX, 15). Il voulut se faire passer pour le fils du jeune Marius. Le peuple, qui commence toujours par être la dupe de ces sortes d'imposteurs, le crut sur sa parole, et plusieurs villes de l'Italie s'empressèrent de le prendre pour leur patron, surtout celles où il y avait de vieux soldats, à qui la mémoire de Marius était chère; mais lorsque César fut revenu d'Espagne, il envoya en exil ce prétendu parent. Nous verrons plus bas (XIV, 8) ce qu'il devint. S'il eût été véritablement ce qu'il prétendait être, il eût été parent de Cicéron, dont le grand-père avait épousé la tante de Marius (*de Leg.*, III, 16); il eût été petit-fils de L. Crassus, ce grand orateur, dont Cicéron parle si souvent dans ses Livres de rhétorique, et dont la fille avait épousé le fils de Marius; il eût aussi été parent de César, dont Marius avait épousé la tante.

166. — Nous avons un fragment de ce poème dans le premier Livre *de la Divination*. Cicéron en parle aussi dans le premier Livre *de Legibus*.

167. — Curtius, dont Cicéron a déjà parlé avec beaucoup de mépris dans la sixième lettre du neuvième Livre, et pour qui il témoigne une grande aversion. Il ne faut pas le confondre avec un autre Curtius qui vivait

dans le même temps, et dont Cicéron parle avantageusement dans une lettre à son frère, III, 2.

168. — Lettre LI. *A Peducæo utique.* Cela est expliqué dans la lettre précédente, *Quum Sexti* (Peducæi) *auctioni operam dederis.*

169. — *Tu autem significas aliquid etiam ante*, supp. *venturum*. *Aliquid* répond ici à *significas*. Si on veut le rapporter à *ante*, il faut sous-entendre *scripturum*; qu'avant de venir, vous me donnerez des nouvelles de ce que vous aurez fait pour me faire avoir ces jardins. Mais ce qui suit, *verum id quidem ut poteris*, a plus de rapport avec le premier sens, que Manuce a suivi.

170. — Virgilius, un des héritiers de Scapula, dont Cicéron voulait avoir les jardins. (*Epist.* 26, *Lib.* XIII.)

171. — *Cérellia.* C'est une femme dont on prétend que Cicéron devint amoureux sur ses vieux jours, quoiqu'elle fût encore plus vieille que lui. Il est vrai que c'est Dion (XLVI, 18) qui le fait dire à Calénus, dans son invective en réponse à la seconde *Philippique*; et cet historien est si outré dans tout ce qu'il dit contre Cicéron, qu'il ne mérite aucune créance. Corradus cite Quintilien et Ausone dont il appuie le témoignage de Dion; mais il les cite sans fondement. Quintilien rapporte seulement un passage d'une lettre de Cérellia, qui n'a aucun rapport à la galanterie; et les lettres de galanterie à Cérellia qu'Ausone cite, ne sont point de Cicéron, mais d'Apulée; c'est une Cérellia qui n'a rien de commun avec celle-ci. — Corradus pourrait bien avoir raison; car le passage d'Ausone, *Idylle* 13, est fort douteux, et il y a probablement une lacune après la phrase où il parle d'Apulée : *Esse Apuleium in vita philosophum, in epigrammatis amatorem;* *** *in præceptis omnibus exstare severitatem, in epistolis ad Cærelliam subesse petulantiam.* N'est-il pas possible que certains copistes, craignant comme l'abbé Mongault pour la réputation de Cicéron, aient retranché *Ciceronis?* Quintilien, VI, 3, parle des lettres de Cicéron à Cérellia; et nous verrons ici, XIII, 21, qu'il était intimement lié avec elle, puisqu'il lui confiait ses ouvrages avant qu'ils fussent publiés. Il s'en défend; mais pourquoi l'aurait-il

nié, s'il n'avait craint dès-lors les propos que Dion prête à Calénus? J. V. L.

172. — Les Romains ne gardaient guère leur argent chez eux; ils le plaçaient à intérêt chez des banquiers, et ils donnaient à ceux qu'ils voulaient payer, une assignation sur les banquiers qui avaient leur argent; c'est ce que signifie *perscriptio*, sub. *ad trapezitam*.

173. — *Hoc metuere, alterum in metu non ponere*, sub. *absurdum*; comme Cicéron le dit dans la vingt-unième lettre du Livre XIV, où il cite encore ce vers qui était passé en proverbe, pour dire que qui craint un petit mal, doit, à plus forte raison, en craindre un plus grand. — Ce vers d'un ancien poète est rappelé aussi par Cicéron dans les *Topiques*, chap. 13, tome V, pag. 296, où on lit, *Hunc metuere*, etc. Mongault le développait ainsi dans sa traduction de cette lettre : « Que si je me faisais une peine de ne lui donner qu'une assignation, je devais bien plutôt m'en faire une de ne la pas payer. » La citation, l'ellipse, le tour rapide de la phrase, il efface tout. Je me suis contenté de traduire. Tel est, en général, le système que j'ai suivi dans ce long travail. J'essaie de reproduire en regard du texte, non seulement la pensée, mais l'expression de Cicéron; et quand cette expression est obscure, j'ose croire qu'il vaut mieux renvoyer aux notes de son savant interprète, que de substituer un commentaire à une traduction. J. V. L.

174. — Je croirais assez volontiers que Méton est ici un nom énigmatique, par lequel Cicéron désigne César, parce qu'il avait depuis peu réformé le calendrier, comme Méton, astronome athénien, avait inventé un nouveau cycle lunaire. *Si je serai payé de Méton et de Fabérius*, voudrait dire alors si je serai payé du transport que César m'a donné sur Fabérius. *Voyez* la troisième lettre de ce Livre, et la vingt-neuvième.

175. — Lettre LII. Parce que Montanus était auprès du fils de Cicéron.

176. — Il était fils de Lentulus, qui contribua si fort au rappel de Cicéron. *Spinther* était un sobriquet qui avait été donné au père, parce qu'il avait une res-

semblance parfaite avec un esclave qui portait ce nom. La femme du jeune Spinther s'appelait Métella, comme on le voit dans la septième lettre du Livre suivant; et elle était connue par ses galanteries avec le fils du comédien Ésopus. *Voyez* les notes sur la vingt-deuxième lettre du troisième Livre, et sur la vingt-troisième lettre du onzième.

177. — La langue latine était beaucoup moins abondante que la langue grecque. D'ailleurs, comme les matières philosophiques n'avaient pas encore été traitées en latin, cette langue manquait d'une infinité de termes propres à cette science. Cicéron, dans ces lettres où il écrit à un homme presque naturalisé grec, se sert à tous moments de mots grecs; mais dans ses livres philosophiques, qui devaient être entendus de tout le monde, il se piquait de ne se servir que de mots latins. Il fallait donc en inventer de nouveaux, où du moins donner de nouvelles significations à des mots déjà reçus. C'est ce que Cicéron a fait très heureusement dans ses ouvrages de philosophie. Mais quoique personne ne fût plus riche que lui en mots, comme il le dit ici, il ne laissait pas d'être quelquefois très embarrassé; et l'on verra dans le Livre suivant, lettre 21, qu'il eut bien de la peine à trouver un mot qui répondît à ἐπέχειν, qui était le grand mot de la philosophie des sceptiques, et qui signifie *suspendre son jugement*. Voyez *de Finibus*, I, 3; III, 2; et le commencement des *Académiques*.

178. — Ce n'est pas que Cicéron copiât mot à mot les philosophes grecs, mais il prenait dans leurs livres les matériaux qu'il mettait en œuvre dans les siens.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DU TOME VINGT-TROISIÈME.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.
1824.